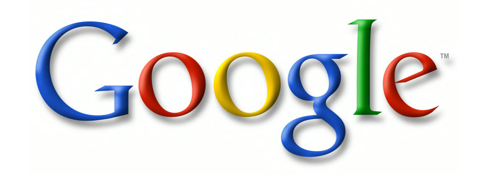
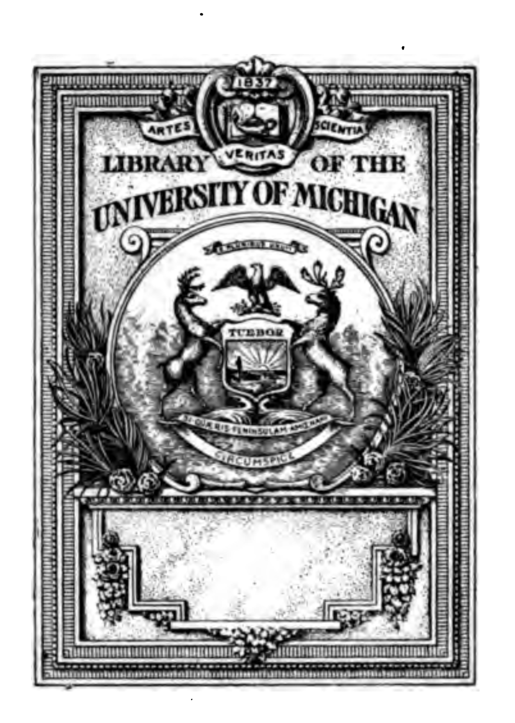
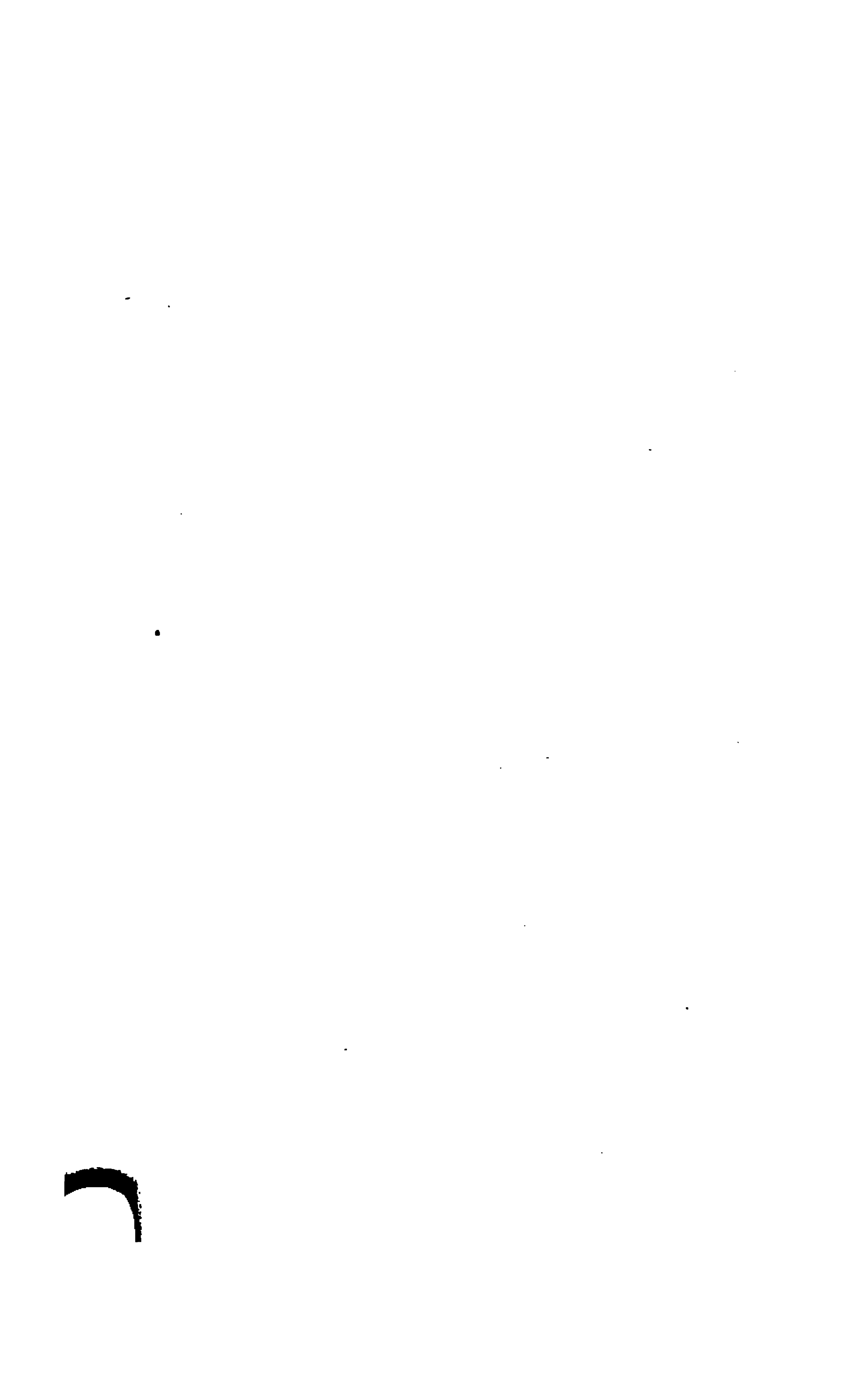



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

CONTEMPORAINE

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2425.

HISTOIRE

CONTEMPORAINE

LA CHUTE DE L'EMPIRE
LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR

M. SAMUEL DENIS, 1839 -

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1897

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1870

La déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, proclamée par l'Assemblée nationale de Bordeaux, le 1er mars 1871. — Ses causes. — Les origines de la guerre franco-allemande. — Les événements de 1866. — La bataille de Sadowa. — Ses conséquences pour la France et pour la dynastie impériale. — L'Empereur, dans l'espérance de reconquérir le terrain perdu, se résigne aux réformes du 19 janvier 1867. — Inefficacité de ces réformes. — Le mouvement de désaffection ne fait que grandir. — Le ministère Ollivier (2 janvier 1870). — Le plébiscite du mois de mai. — Le parti de la guerre. — M. de Bismarck tend un piège au gouvernement français, en suscitant la candidature au trône d'Espagne du prince de Hohenzollern.

Le 1er mars 1871, pendant qu'on discutait, à l'Assemblée nationale de Bordeaux, le traité de paix douloureux qui cédait à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine, un député de Metz, M. Bamberger, qui, dans l'excès de sa douleur, l'appelait « un traité de honte », exprima cette pensée que Napoléon III était le seul homme à qui aurait dû être réservée l'humiliation d'y mettre sa signature!

C'était l'exacte vérité, et la majorité s'associa, par ses applaudissements à la pensée exprimée par l'orateur. Mais les rares députés bonapartistes qui siégeaient à l'Assemblée (ils étaient au nombre de six) ne l'entendaient pas ainsi; et l'un d'eux, M. Galloni d'Istria, fut assez mal inspiré pour interrompre M. Bamberger et pour s'écrier que Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux!

Son collègue, M. Conti, alla plus loin encore; car il eut le courage de se lever et de prononcer les paroles suivantes, qui provoquèrent les protestations indignées de l'Assemblée tout entière :

« Je viens, dit-il, défendre avec conviction un passé glo-

rieux, un souverain vénéré, que la France a acclamé par quatre plébiscites, auquel ceux qui l'injurient avaient prêté serment comme moi, qui a donné au pays quinze ans de repos et de prospérité. Si ma protestation est étouffée ici, j'espère, je suis sûr, qu'elle retentira dans le pays entier. »

Cette tentative de réhabilitation d'un régime détesté, se produisant inopinément, au moment où les conséquences des fautes de l'Empire se faisaient si cruellement sentir, était maladroite et inopportune autant qu'elle était audacieuse; et l'Assemblée nationale, dans un magnifique élan d'indignation patriotique, proclama ou plutôt confirma la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, en votant, à l'unanimité, moins six voix, la motion suivante :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie déjà proclamée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Quelques instants avant le vote, et faisant effort pour dominer l'émotion qui étreignait tous les cœurs, M. Thiers était monté à la tribune, et avait écrasé les derniers défenseurs de l'Empire de ces foudroyantes paroles :

« Messieurs, avait-il dit, je vous ai proposé une politique de conciliation et de paix, et j'espérais que tout le monde comprendrait la réserve et le silence dans lesquels nous nous renfermons à l'égard du passé; mais lorsque ce passé se dresse devant le pays, quand il semble se jouer de nos malheurs dont il est la cause, non seulement par ses fautes, mais par ses crimes, nous devons répondre à l'instant même et faire éclater la vérité! Savez-vous ce que disent en Europe les princes que vous représentez? Ils disent que ce ne sont pas eux qui sont coupables de la guerre; ils disent que c'est la France! Ils disent que c'est nous. Eh bien! je leur donne un démenti à la face de l'Europe. Non, la France n'a pas voulu la guerre; c'est vous, vous qui protestez, c'est vous qui l'avez voulue! Vous avez méconnu la vérité. Elle se dresse aujourd'hui de-

vant vous, et c'est comme une punition du Ciel de vous voir ici obligés de subir le jugement de la nation, qui sera le jugement de la postérité. »

Oui, l'histoire dira que Napoléon III est responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France; mais elle dira aussi que la responsabilité de nos malheurs n'appartient pas rien qu'à lui, et que la France a le droit d'envelopper dans la même malédiction le gouvernement impérial qui commit le crime inexpiable de déclarer la guerre, sans l'avoir préparée, et dans un intérêt qui n'avait rien de commun avec l'intérêt du pays, et le gouvernement d'aventure qui lui succéda, qui, né de l'émeute, devait se montrer sans courage pour lutter contre les entreprises de la démagogie, et dont l'un des membres, devenu le maître incontesté de la France, pendant que ses collègues étaient renfermés dans la capitale assiégée, mérita, véritable organisateur de la défaite, d'être traité de « fou furieux » par M. Thiers, et d'être cloué au pilori de l'histoire par M. Lanfrey, qui a qualifié son règne funeste de « dictature de l'incapacité ».

Que le lecteur veuille bien prêter attention à l'enchaînement des faits, dont le récit va suivre! Nous avons l'espérance que ce simple exposé, qui, à défaut d'autres mérites, aura du moins celui de la sincérité, le mettra à même de faire équitablement le partage des responsabilités!

Il n'entre pas dans notre pensée de raconter en détail les origines de la fatale guerre de 1870; mais nous ne pouvons nous dispenser de fixer, un court moment, l'attention de ceux qui liront ces pages, sur les événements qui s'étaient accomplis quatre ans auparavant, car c'est en effet de l'année 1866 que datent tous nos malheurs.

La Prusse, qui, dans ce temps-là (1), voulait, au mépris de la foi jurée, s'emparer des duchés de l'Elbe, venait de déclarer la guerre à l'Autriche; et la France était si manifestement et si directement intéressée à ne pas laisser son ambitieuse

(1) Mai 1866.

PRÉFACE

Il n'y a pas, dans notre histoire nationale, de période plus féconde en dramatiques événements, que la période comprise entre le 15 juillet 1870 et les derniers mois de l'année 1875.

La date initiale de cette période est celle de cette fatale séance du Corps législatif de l'Empire, où les ministres de Napoléon III, convaincus que la guerre seule pouvait restituer au régime impérial son prestige évanoui, arrachèrent aux députés, pris de vertige, une déclaration de guerre qui devait être le point de départ d'une si tragique et si lamentable aventure; et sa date finale marque la dernière heure d'une Assemblée en qui la nation avait mis toutes ses espérances, qui fit en effet de grandes choses, et qui en aurait fait de plus grandes encore, si des circonstances indépendantes de la volonté de ses membres n'avaient paralysé leurs bonnes intentions. — C'est entre ces deux dates que se déroule cette longue succession de graves événements, dont la France gardera longtemps le douloureux souvenir : les désillusions de l'entrée en campagne, les désastres de Wissembourg, de Frœschviller et de Spickeren, la catastrophe de Sedan, la chute de l'Empire, la Révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale, la trahison du maréchal Bazaine, la dictature de M. Gambetta, la capitulation de Paris, les élections vengeresses, le gouvernement de M. Thiers, la Commune, les tentatives de restauration de la

monarchie traditionnelle et nationale, le gouvernement du maréchal de Mac Mahon...

Sous le titre d'*Histoire contemporaine*, c'est l'histoire de cette période tourmentée que nous avons entrepris d'écrire; et le moment nous a paru opportun pour publier un tel livre, car si, d'une part, les événements sont encore assez rapprochés de nous, pour que ceux qui en furent les témoins attristés aient gardé le vivace souvenir des impressions que ces évenements leur firent éprouver, on ne saurait, d'autre part, méconnaître que l'intervalle de vingt-cinq ans qui nous en sépare a suffisamment apaisé les passions, pour qu'il soit possible de les juger avec impartialité.

L'impartialité! c'est le premier devoir de l'historien. Mais l'impartialité n'est pas l'indifférence; et nous entendons bien user, avec discrétion sans doute, mais en même temps avec une entière indépendance, du droit qui appartient à l'auteur d'un livre d'histoire contemporaine, d'apprécier les événements qu'il raconte, au point de vue de l'intérêt politique et national, d'en préciser la signification et le caractère, et d'en dégager la moralité. L'historien est à la fois un narrateur et un juge : un narrateur, dont les récits doivent être marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude, et un juge qui, sans faire abstraction de ses préférences politiques (car une telle affectation de neutralité serait sans dignité et sans bonne foi), doit demeurer étranger aux dénigrements systématiques de l'esprit de parti comme à ses enthousiasmes de commande, et dont les jugements doivent s'inspirer exclusivement du sentiment de la justice et de l'amour de la vérité!

Nous nous sommes efforcé de nous pénétrer de ce double devoir! Nos lecteurs diront si nous avons su le remplir!

Avril 1897.

Samuel DENIS.

PREMIÈRE PARTIE

LA CHUTE DE L'EMPIRE

Hélas! non. La Prusse n'estimait pas qu'il fût équitable ou convenable d'accorder à la France des compensations de nature à augmenter sa force défensive. Elle ne pensait pas, en tout cas, que cela fût nécessaire; et M. de Bismarck dut un peu sourire de la crédulité de nos diplomates, qui lui disaient naïvement : « Maintenant que nous vous avons donné des armes pour nous attaquer, donnez-nous à votre tour des armes pour nous défendre! »

Le gouvernement français exprima tout d'abord le désir de reprendre, du côté du Rhin, les frontières de 1814, ou, pour parler autrement, d'annexer au territoire de l'empire français les provinces rhénanes; mais cette première combinaison fut presque tout de suite écartée, car, du côté de l'Allemagne, on était fort opposé à l'abandon d'une portion quelconque du territoire allemand (1), et M. de Bismarck suggéra à Napoléon III l'idée d'annexer la Belgique à la France (2), en l'assurant qu'il était disposé à donner les mains à cette solution. L'Empereur ne s'aperçut pas d'abord qu'on se jouait de lui, et il parut même prendre tout à fait au sérieux cet étrange projet d'annexion de la Belgique, qu'il n'abandonna, un moment, après l'échec de ses premières négociations, que pour le reprendre, sans plus de succès, quelques mois plus tard. Il essaya, entre temps, d'obtenir de la Hollande la cession, à prix d'argent, du

(1) Jules Simon, *ibid.*, p. 72.

(2) M. de Bismarck, qui ne se fait aucun scrupule d'altérer la vérité, quand il croit y avoir intérêt, s'est défendu d'avoir *suggéré* à Napoléon III l'idée d'annexer la Belgique à la France. Au mois de juillet 1870, à une époque contemporaine de la déclaration de guerre, il fit publier dans le *Times* un article où il était dit que cette conception appartenait en propre à l'Empereur, et que lui, M. de Bismarck, avait entre les mains un projet d'annexion écrit tout entier de la main de M. Benedetti. Lui-même confirma les assertions du *Times* dans une circulaire, du 29 juillet 1870, adressée aux agents diplomatiques de la Prusse.

Mais le démenti ne se fit pas attendre, car le gouvernement français fit insérer au *Journal officiel* une lettre de M. Benedetti, portant cette même date du 29 juillet 1870, où l'ambassadeur affirmait de la manière la plus précise que les projets d'agrandissement territorial étaient l'œuvre de M. de Bismarck, et que le document laissé aux mains de celui-ci avait été écrit sous sa dictée.

M. de Bismarck est donc pris ici en flagrant délit d'inexactitude. Nous aurons plus d'une fois, au cours de ce livre, à faire des constatations de ce genre.

duché de Luxembourg, et ne renonça à ce projet, qui avait profondément ému l'Allemagne, que parce qu'il aurait pu être un prétexte de guerre. Ce fut alors qu'il reprit les négociations en vue d'annexer la Belgique à la France, négociations qui, comme on vient de le dire, devaient aboutir à un échec éclatant.

Napoléon III avait donc été pris pour dupe, et M. de Bismarck devait en faire cyniquement l'aveu, quelques années plus tard, en écrivant textuellement ceci : « Je n'ai jamais pensé qu'il fût possible d'accepter des offres de cette nature (les demandes de compensations territoriales formulées par la France); je croyais bien qu'il était utile, dans l'intérêt de la paix, de laisser aux diplomates français les illusions qui leur sont particulières, aussi longtemps que cela serait possible, sans faire même de promesses verbales. Par ces motifs, je me taisais sur les demandes qui m'avaient été faites, et je négociais dilatoirement, sans jamais faire de promesses (1). »

Avant la campagne de Sadowa, on avait, en vue d'obtenir l'inaction de la France, *négocié dilatoirement,* sans faire à Napoléon III de promesses formelles, mais de manière à lui laisser concevoir des espérances qui ne devaient pas se réaliser; et on avait continué de négocier *dilatoirement* après la victoire, parce qu'il ne convenait pas à M. de Bismarck de démasquer ses batteries, avant d'avoir obtenu la reconnaissance officielle des agrandissements de la Prusse dans le nord de l'Allemagne. Mais aujourd'hui que la reconnaissance du gouvernement impérial était un fait accompli, on s'empressait de jeter le masque et de proclamer dédaigneusement qu'on s'était joué de l'Empereur, et qu'on n'avait jamais eu la pensée de lui payer le prix de ses complaisances.

Qu'allait-il penser, dans l'amertume de ses désillusions, le souverain présomptueux et imprévoyant, qui avait si criminellement et si inutilement compromis la grandeur et l'avenir de son pays? Son tempérament était réfractaire à ces colères généreuses qui effacent bien des torts, parce qu'elles permettent

(1) Circulaire précitée de M. de Bismarck du 29 juillet 1870.

souvent de les réparer. Mais il dut éprouver, en même temps qu'une grande humiliation, un profond sentiment de tristesse, car il comprit bientôt qu'en compromettant l'avenir de la France, il avait compromis du même coup la solidité de son trône et l'avenir de sa dynastie.

Déjà, au lendemain de Sadowa, la reine de Hollande lui avait écrit : « Vous vous faites d'étranges illusions! votre prestige a plus diminué dans cette dernière quinzaine qu'il n'a diminué pendant toute la durée de votre règne. Vous permettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin... Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié, si je ne disais encore une fois toute la vérité (1). » — L'Empereur, qui comptait alors sur les compensations territoriales dont on vient de parler, n'avait pas voulu croire que son prestige fût aussi gravement atteint que le disait la reine de Hollande; mais après l'échec de toutes ses négociations et l'évanouissement de toutes ses espérances, la vérité lui apparut avec une intensité d'autant plus douloureuse que son aveuglement avait été plus profond. Elle apparut de même à son entourage, et l'Impératrice ne cessait de répéter, en regardant son fils : « Cet enfant ne régnera pas, si l'on ne fait rien pour effacer Sadowa (2)! »

Effacer Sadowa, c'était en effet le grand intérêt du moment, l'intérêt du pays et l'intérêt du souverain lui-même! Mais que faire pour effacer Sadowa? — On ne pouvait songer, pour le moment du moins, à déclarer la guerre à la Prusse, alors que notre armée, grâce à la folle équipée du Mexique, était en pleine désorganisation. — Ce qui paraissait particulièrement urgent, c'était d'essayer de calmer l'irritation que les fautes commises avaient provoquée dans la France entière et de reconquérir un peu du prestige que le gouvernement impérial avait perdu.

(1) Lettre du 18 juillet 1866, citée par M. Jules Simon, p. 76.

(2) V. pour les détails qui précèdent et pour ceux qui suivent, Jules Simon, *op. cit., passim.*

Pour atteindre ce but, les plus dévoués de ses serviteurs, et, en se plaçant, non au point de vue de l'intérêt du pays, mais au point de vue exclusif de l'intérêt dynastique, les plus clairvoyants, conseillèrent à l'Empereur de revenir aux rigueurs de 1852 et de ne pas tolérer les manifestations de plus en plus hostiles de l'opinion publique. Ils représentaient à Napoléon III que l'Empire ne pourrait jamais s'accommoder de la liberté, et que le gouvernement, issu du coup d'État du 2 décembre 1851, n'avait rien de mieux à faire que de demeurer fidèle à ses origines, et de ne pas laisser se développer le mouvement d'opposition qui se dessinait déjà d'une manière inquiétante.

Napoléon III ne goûta pas ce conseil, ne se croyant plus assez fort pour rompre en visière au sentiment public; et il se montra au contraire disposé à donner une légère satisfaction à ceux qui rêvaient l'empire libéral. Ce fut cette préoccupation qui donna naissance aux très modestes réformes du 19 janvier 1867, lesquelles étaient insuffisantes pour ramener les libéraux à l'Empire, et n'eurent d'autre résultat que de leur donner des forces nouvelles (1).

Pendant les trois années qui suivirent, l'agitation alla toujours en grandissant; l'opinion publique était de plus en plus surexcitée contre l'Empire, et déjà l'on entrevoyait l'aurore d'un nouveau jour... C'est ce qui détermina l'Empereur à prendre un parti héroïque, en appelant aux affaires, le 2 janvier 1870, le ministère Ollivier.

« Or, le personnage auquel incombait ainsi la tâche difficile de réconcilier l'Empire avec ses adversaires, s'il avait en lui-même une confiance absolue, manquait totalement de l'autorité morale nécessaire pour s'imposer. Ancien ennemi résolu du régime napoléonien, membre de ce fameux groupe des Cinq, qui avait pendant si longtemps personnifié à lui tout seul l'opposition libérale, il était considéré par ses anciens coreligionnaires politiques comme un renégat, et par les dynastiques comme un ambitieux vulgaire qui, jugeant par les faits de l'inanité de ses premiers efforts, s'était brusquement, suivant une

(1) Jules Simon, *op. cit.*, *passim*.

expression célèbre, tourné du côté du manche. Non qu'il fût médiocre, tant s'en faut. C'était, au contraire, un orateur remarquable, un écrivain distingué, un dialecticien habile. Mais de là à devenir un homme d'État, capable d'enrayer la crise actuelle, et de présider d'une main ferme et sûre à un changement de régime aussi radical, il y avait tout un abîme, au fond duquel M. Émile Ollivier ne pouvait manquer d'être précipité (1). »

Cette appréciation du caractère et des talents de M. Émile Ollivier et des difficultés de la tâche qu'il allait entreprendre est parfaitement exacte ; et il n'y a rien à y ajouter, sinon que l'imagination était chez lui la faculté maîtresse, et que les caprices de cette imagination n'étaient pas sans faire tort à la rectitude de son jugement. Toutefois, l'avènement du cabinet, dont il était le chef, fit naître quelques espérances, qui paraissaient d'autant mieux fondées, que M. Émile Ollivier s'était assuré le concours de personnages politiques, tels que M. le comte Daru et M. Buffet, dont le sincère libéralisme inspirait confiance à tout le monde. C'est avec leur appui qu'il avait rêvé de réaliser l'alliance de l'Empire avec la liberté.

Que les ministres, dont nous venons d'écrire les noms, et quelques autres encore, fussent des libéraux! Nul n'en pouvait douter; mais qu'ils eussent le pouvoir de réconcilier l'Empire avec la liberté! c'était une autre affaire, et l'événement démontra bientôt que le timide essai de gouvernement parlementaire, auquel se livra le ministère dit libéral du 2 janvier, ne tournait point au profit de l'Empire, dont les irréparables fautes fournissaient un aliment incessant et quotidien aux discussions du Parlement et aux polémiques de la presse.

M. Émile Ollivier fut d'ailleurs mal servi par les circonstances. Le meurtre de Victor Noir par un prince de la famille impériale fut pour la presse radicale et intransigeante l'occasion d'un redoublement d'outrages qui n'épargnèrent pas le souverain lui-même, et qui, pas plus que le crime du prince Pierre

(1) *La seconde campagne de France*, histoire générale de la guerre franco-allemande, par le commandant Rousset, de l'École supérieure de guerre, t. Ier, p. 15, in-8°. Paris, Librairie illustrée.

Bonaparte, ne pouvaient demeurer impunis. M. Émile Ollivier fit donc arrêter simultanément le prince Pierre et M. Henri Rochefort; mais le prince fut acquitté par la haute cour de justice, tandis que le pamphlétaire était condamné par le tribunal correctionnel à trois mois de prison et 6,000 francs d'amende. Cela raviva toutes les colères.

Le gouvernement de Napoléon III allait donc à la dérive; et il y allait d'autant mieux que l'Empereur, qui ne faisait au parti libéral que des concessions trop timides, avait, au contraire, mis, par la loi des coalitions et le droit de réunion, une arme dangereuse aux mains du parti socialiste révolutionnaire, dont nous aurons plus tard à signaler les agissements, en écrivant l'histoire de la Commune et de ses origines. Les bonapartistes purs, ceux que M. Jules Simon appelle, assez improprement d'ailleurs, les légitimistes de l'impérialisme, étaient fort préoccupés d'une telle situation, et ils commençaient à dire qu'une guerre heureuse pourrait seule rétablir les affaires de l'Empire, et qu'il fallait une victoire pour effacer Sadowa!

Sans doute! Une victoire aurait effacé Sadowa! Mais encore fallait-il avoir des chances sérieuses de remporter cette victoire, et les hommes compétents savaient que l'armée française, entièrement désorganisée, était hors d'état de se mesurer avec cette formidable armée prussienne, qui, fière de ses récents succès, se croyait invincible. L'Empereur dut donc s'efforcer de calmer les impatiences du parti de la guerre, qui était malheureusement le parti de l'Impératrice; mais comme il fallait pourtant faire quelque chose, il s'arrêta, d'accord avec son premier ministre, à l'idée malheureuse de demander à l'expédient du plébiscite (1) une consécration nouvelle de ses pouvoirs et comme une sorte d'absolution de ses fautes.

La nation lui donna ses votes, mais elle ne lui donna pas sa confiance (2), et l'expédient qui devait effacer Sadowa n'eut

(1) Cette conception malheureuse de M. Émile Ollivier eut pour premier résultat de faire sortir du cabinet M. Buffet et M. le comte Daru, qui donnèrent leur démission.

(2) Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p 79 et *passim*.

pas même le pouvoir d'arrêter ou seulement de ralentir le mouvement de désaffection croissante, qui menait rapidement l'Empire à sa ruine.

Cet insuccès moral du plébiscite, qui avait eu un succès matériel si éclatant, donna un regain de faveur au parti de la guerre. La guerre n'était-elle pas, en effet, la seule planche de salut, et comment était-il même possible de concevoir autre chose qu'une grande victoire, pour restituer à l'Empire son prestige évanoui et à la France elle-même sa grandeur momentanément compromise?... Tel était le langage que les plus chauds partisans de l'Empire et l'Impératrice elle-même murmuraient incessamment à l'oreille du souverain, et celui-ci, malgré ses répugnances, qu'augmentait encore l'état d'affaiblissement physique et moral où il était tombé, commençait à croire et à dire que, tout le reste lui faisant défaut, il serait sans doute acculé, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à la nécessité de déclarer la guerre à la Prusse.

C'était faire le jeu de M. de Bismarck, qui n'avait écrasé le Danemark et battu l'Autriche que pour se préparer à battre la France. — Il ne fallait qu'une occasion pour déterminer une explosion. M. de Bismarck la fit naître, en suscitant la candidature au trône d'Espagne d'un prince de la maison royale de Prusse, le prince Léopold de Hohenzollern.

CHAPITRE II

LA DÉCLARATION DE GUERRE

La candidature au trône d'Espagne du prince Léopold de Hohenzollern. — L'interpellation Cochery. — Maladroite déclaration du duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, dans la séance du 6 juillet 1870. — Les négociation d'Ems. — Les dépêches de M. Benedetti. — Le désistement du prince Léopold. — Approbation donnée par le roi de Prusse à ce désistement. — La dépêche de M. de Bismarck. — La séance du 15 juillet. — Le vote des crédits. — La déclaration de guerre.

Le général Prim avait eu d'abord la pensée d'offrir la couronne d'Espagne au duc de Montpensier; mais Napoléon III, plus préoccupé des intérêts de sa dynastie que des intérêts de la France, avait fait échouer cette combinaison, à la grande joie de M. de Bismarck, qui n'aurait pas vu sans un amer déplaisir un prince de la maison de France s'asseoir sur le trône de Charles-Quint, et qui préférait naturellement y faire asseoir un prince de la famille royale de Prusse. M. de Bismarck suggéra donc au général Prim l'idée d'offrir la candidature devenue vacante au prince Léopold de Hohenzollern, et l'on peut dire que l'exclusion du duc de Montpensier, dont Napoléon III était l'auteur (1), fut, sinon la cause, du moins le prétexte et l'occasion de cette candidature.

Qu'allait faire le gouvernement impérial dans une telle occurrence? Son devoir, à ce qu'il semble, était tout tracé. Il devait exiger le retrait de la candidature du prince allemand, parce qu'il avait le droit, suivant le mot de M. Thiers, de considérer cette candidature « comme une offense à la dignité de

(1) Cela résulte implicitement d'une note écrite de la main même de l'Empereur, trouvée dans les papiers des Tuileries, dont voici le texte :

« Nous avons, dit l'Empereur, un respect profond pour les décisions de la

la France, et une entreprise contre ses intérêts ». Mais comme la fermeté n'exclut pas la prudence, et que la préoccupation des ministres devait être d'éviter, à force d'habileté et de sagesse, le piège qui leur était tendu, ils devaient prendre bien garde de ne pas envenimer la querelle par des violences de langage d'où pouvait sortir la guerre, cette guerre maudite à laquelle la France, qui ne la désirait pas, n'était nullement préparée. Nous allons voir que le gouvernement de Napoléon III ferma volontairement l'oreille aux conseils de la prudence, et que, pris d'une sorte de vertige, il se précipita, tête baissée, au-devant de l'un des plus effroyables désastres militaires dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Le 5 juillet 1870, un député du centre gauche, M. Cochery, qui passait pour recevoir les inspirations de M. Thiers, déposa sur le bureau du Corps législatif une demande d'interpellation ainsi conçue : « Nous demandons à interpeller le gouverne-« ment sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille « royale de Prusse au trône d'Espagne. »

L'interpellateur pensait faire acte de patriotisme, en invitant les ministres à ne pas se désintéresser des événements qui paraissaient devoir s'accomplir, au détriment de la France, de l'autre côté des Pyrénées; mais il était, comme tous les députés de l'opposition, un partisan résolu de la paix; et, convaincu que des négociations diplomatiques conduites avec fermeté et prudence aboutiraient nécessairement au retrait de la candidature du prince de Hohenzollern, il était bien loin de soupçonner que sa demande d'interpellation allait donner lieu à un coup de théâtre parlementaire, comme celui qui devait éclater le lendemain, 6 juillet, au début de la séance.

« volonté nationale, et si le duc de Montpensier est réellement élu par la nation « espagnole, nous n'avons rien à dire. Mais avant que cet événement se pro-« duise, si toutefois il doit avoir lieu, nous tenons à dire notre opinion. Si la « nation espagnole ne veut plus de Bourbons, tant mieux! mais si elle revient « sur sa première impression, il me semble qu'elle ne pourrait pas faire un plus « mauvais choix que d'élever sur le trône un d'Orléans, répétant en Espagne « l'usurpation de 1830, et donnant à l'Europe le funeste exemple d'une sœur « détrônant sa sœur. »

Cité par M. Jules Simon, *loc. cit.*, p. 82.

Le ministre des affaires étrangères de France était, dans ce temps-là, M. le duc de Gramont, dont un écrivain doué d'une rare finesse d'observation, M. Ludovic Halévy, a tracé le portrait suivant, à propos d'une représentation à l'Opéra, à laquelle assistait le ministre quelques jours après la déclaration de guerre : « Fort galant homme, paraît-il, mais qui a eu le tort de se mettre en tête d'avoir du génie. Ce n'était pas sa destinée. Il a voulu être le Bismarck français, et nous savons ce qui en est résulté... Le duc de Gramont est beau, un peu trop beau; raide, froid, digne. Il s'appliquait évidemment, pendant que Mme Sasse chantait la *Marseillaise*, à être plus impénétrable et plus impassible que jamais. Il se disait : On ne doit rien lire sur mon visage, et l'on n'y lisait rien, absolument rien (1). »

Ce fut à ce ministre insuffisant, mais dont la suffisance égalait l'insuffisance, qu'échut la lourde tâche de lire à la tribune du Corps législatif, au début de la séance du 6 juillet, la déclaration suivante, un pur chef-d'œuvre de maladresse et d'imprévoyance :

« Il est vrai que le général Prim a offert au prince Léopold « de Hohenzollern la couronne d'Espagne, et que le prince « l'a acceptée. (*Sensation.*) Mais le peuple espagnol ne s'est « point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore « les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. « (*Mouvement.*)

« Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la « nation espagnole, et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les « apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires « intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice « de sa souveraineté; nous ne sommes pas sortis, à l'égard des « divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et « et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni pré- « férence ni éloignement (2). (*Marques d'approbation.*)

(1) Ludovic Halévy, *Notes et souvenirs*, p. 158 et 159. Paris, Calman Lévy, in-18.

(2) On sait que cette assertion était contraire à la vérité, et que, bien loin d'observer une stricte neutralité à l'égard des prétendants, l'Empereur était intervenu personnellement pour faire écarter la candidature du duc de Montpensier. (V. *suprà*, p. 15 et 16.)

« Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un « peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étran- « gère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles- « Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel « des forces en Europe (*vifs et nombreux applaudissements*) « et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.

« Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se « réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons sur la sagesse « du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

« S'il en était autrement, forts de votre appui, messieurs, « et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir « sans hésitation et sans faiblesse. » (*Longues salves d'applaudissements.*)

Il faut dire, à la décharge du duc de Gramont, que cette incroyable déclaration n'était pas son œuvre exclusive. Le texte en avait été arrêté dans le Conseil des ministres présidé par l'Empereur au palais de Saint-Cloud, dans la matinée du 6 juillet, et c'est l'Empereur lui-même qui, subissant l'influence de l'Impératrice et de son entourage qu'il avait longtemps combattue, avait exigé l'addition au texte primitif de la phrase finale, dans laquelle il était permis de voir l'équivalence d'une déclaration de guerre.

La communication ministérielle fut bruyamment applaudie, suivant l'usage, par les députés de la majorité; mais la gauche consternée demeura silencieuse, ne prévoyant que trop qu'après une telle imprudence la guerre était inévitable. C'était d'ailleurs le sentiment général, et lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, se faisant spontanément l'interprète de l'émotion très vive que tous les cabinets de l'Europe avaient éprouvée à la lecture de la déclaration, fit sentir au duc de Gramont, en termes justement sévères, que quand on veut entamer une négociation, on ne la compromet pas à l'avance par des maladresses et des violences de langage intentionnelles et préméditées.

Le ministre des affaires étrangères, qui redoutait un orage, avait précipitamment quitté la salle des séances après avoir achevé sa lecture, et ce fut M. Émile Ollivier qui prit à tâche

de dissiper les inquiétudes que la déclaration avait fait naître. « Le gouvernement veut la paix, disait-il; il la désire avec passion. » Et il disait encore : « Nous ne voulons pas la guerre, nous ne poursuivons pas la guerre », tenant ainsi un langage probablement sincère, mais auquel, cédant à de funestes influences, ses collègues et lui-même devaient donner par leurs actes de perpétuels démentis.

Contradictions et incohérence! Ces deux mots résument toute la politique du cabinet.

Dès le lendemain de la séance du 6 juillet, M. le duc de Gramont s'adressa simultanément à l'Espagne et à la Prusse pour obtenir le retrait de la candidature du prince de Hohenzollern, et il fit appuyer ses réclamations par l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, qui nous prêtèrent, dans cette négociation épineuse, un concours, sinon très empressé, du moins très loyal et très sympathique.

Du côté de l'Espagne, la négociation aboutit presque immédiatement à un succès complet. Le général Prim n'était pas, en effet, sans éprouver quelque regret d'avoir trop complaisamment prêté l'oreille aux suggestions de M. de Bismarck. Les Cortès espagnoles, sur le concours desquelles il avait cru pouvoir compter, n'étaient nullement favorables, il le voyait maintenant, à une combinaison dont le plus clair résultat serait de faire l'Espagne la vassale de la Prusse; et, dès les premières ouvertures qui lui furent faites à mots couverts et à titre purement officieux, il se montra tout de suite disposé à demander lui-même au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature.

Mais le gouvernement impérial aurait voulu, par surcroît, que le roi de Prusse *conseillât* à son cousin de *revenir sur son acceptation*. Ce sont les termes mêmes de la dépêche qui fut adressée le 7 juillet par le duc de Gramont à M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, laquelle prescrivait, en outre, à l'ambassadeur de se rendre immédiatement à Ems où se trouvait le Roi, et de suivre la négociation, non avec le cabinet de Berlin, qui déclinait toute responsabilité dans cette aventure, mais avec Sa Majesté elle-même.

M. Benedetti partit aussitôt et arriva à Ems le 9 juillet. Le Roi, qui lui donna immédiatement audience, l'accueillit avec la plus parfaite courtoisie et le retint à dîner. Il ne lui dissimula pas que les paroles provocantes prononcées par le duc de Gramont à la tribune du Corps législatif, dans la séance du 6 juillet, l'avaient un peu froissé; mais il ne s'en montra pas moins animé du plus sincère désir de conserver la paix, et fit entendre à ce propos les paroles les plus rassurantes. Il déclara notamment qu'il ne s'opposait en aucune façon à ce que le prince Léopold retirât sa candidature. Quant à lui donner le conseil de le faire, c'eût été reconnaître qu'il avait eu tort de laisser cette candidature se produire, et le Roi refusait d'aller jusque-là.

Tel est le sens de la réponse que M. Benedetti fut chargé de transmettre à son gouvernement. Cette réponse était prévue, parce qu'elle était inévitable, et il était de la plus élémentaire sagesse de s'en contenter. Le prince de Hohenzollern renoncerait-il à sa candidature au trône d'Espagne? Cela seul avait de l'intérêt; et si l'on avait la chance heureuse d'obtenir cette renonciation, on devait se déclarer satisfait, et ne pas feindre d'attacher une importance, qu'elle n'avait pas, à la question fort secondaire de savoir si le roi de Prusse l'avait conseillée ou simplement autorisée.

On fut, du reste, bientôt fixé sur les intentions du prince de Hohenzollern. Le 12 juillet, en effet, à deux heures de l'après-midi, M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, se présenta en personne au ministère des affaires étrangères, et remit entre les mains de M. le duc de Gramont la notification officielle du retrait de la candidature.

Tout était donc fini. Par une bonne fortune inespérée, nous avions obtenu presque sans effort une satisfaction complète, sur laquelle nous n'avions pas le droit de compter après les provocations du début; et l'Empereur annonça lui-même la fin de la crise à deux ambassadeurs de grandes puissances, qui étaient auprès de lui, au moment où on lui apportait la nouvelle de la renonciation : « C'est la paix! leur dit-il. Je le « regrette, car l'occasion était bonne. Mais, à tout prendre, la

« paix est un parti plus sûr. Vous pouvez regarder l'incident « comme terminé. »

M. Émile Ollivier ne pensait pas autrement, car, en arrivant au Palais-Bourbon, le 13 juillet, quelques instants avant l'ouverture de la séance, il courut à la rencontre de M. Thiers, et lui dit avec les marques de la satisfaction la plus vive : « Vous aviez raison. Nous avons réussi. C'est la paix. — Maintenant, lui dit M. Thiers, il faut vous tenir tranquilles. — Soyez rassuré, répondit le ministre; nous tenons la paix. Nous ne la laisserons pas échapper. »

M. Émile Ollivier était alternativement, suivant les caprices ou les impulsions contradictoires de son mobile esprit, partisan de la paix et partisan de la guerre. Mais ce jour-là, il était tout à la paix; et il eût été sans doute bien étonné si quelque prophète de malheur était venu lui annoncer qu'avant quarante-huit heures, dans cette même salle où il venait de témoigner à M. Thiers sa joie de voir la paix désormais assurée, il se donnerait un démenti à lui-même, et arracherait au Corps législatif pris de vertige une déclaration de guerre, qui pèsera éternellement sur sa mémoire.

Pendant que l'Empereur et son premier ministre proclamaient ainsi « qu'on tenait la paix et qu'on ne la laisserait pas échapper », que faisait donc M. le duc de Gramont?

M. le duc de Gramont, si extraordinaire que cela paraisse, continuait à négocier avec la Prusse, et, pour que nul n'en ignorât, le gouvernement faisait porter à la tribune, dans cette même séance du 13 juillet, cette courte, mais significative déclaration :

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement hier la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

« Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu un autre but, ne sont pas encore terminées. »

En vérité, c'était bien étrange! — Eh quoi! La renonciation du prince de Hohenzollern était officiellement annoncée, et on négociait encore!... Que signifiait un tel langage?... Et dans quel but continuait-on des négociations qui n'avaient

plus d'objet? — On ne le devinait que trop. Le gouvernement voulait la guerre; et s'il continuait à négocier avec la Prusse, c'était dans l'espérance de faire naître un conflit qui rendrait la guerre inévitable.

Pour arriver à une rupture, il suffisait de la provoquer; et c'est ce que M. le duc de Gramont n'avait pas manqué de faire, en adressant à M. Benedetti, le jour même où il avait reçu la notification officielle du désistement du prince Léopold, la dépêche suivante :

« Paris, 12 juillet, sept heures du soir.

« Nous avons reçu dès maintenant de l'ambassadeur d'Espagne « la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léo- « pold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette « renonciation produise tout son effet, il paraît nécessaire que « le roi de Prusse *s'y associe* et nous donne l'assurance *qu'il* « *n'autorisera pas de nouveau cette candidature*... »

On était sûr d'avance que le Roi, qui avait refusé d'intervenir auprès de son neveu même par un simple conseil, refuserait de même de *s'associer* à sa renonciation et de prendre aucun engagement pour l'avenir; et l'on n'était pas sans se rendre compte que ces nouvelles exigences, si imprévues et au fond si peu légitimes, provoqueraient probablement chez le souverain allemand une très vive irritation. Est-ce donc là qu'on voulait en venir?

M. Benedetti n'en fit pas moins la démarche que le ministre exigeait de lui. Le télégramme, dont on vient de lire le texte, lui ayant été remis au milieu de la nuit, il demanda une audience, le 13 juillet, à la première heure. Le Roi, à cette heure matinale, était aux sources; mais M. Benedetti ayant fait en sorte de se trouver sur son passage, le Roi, dès qu'il l'aperçut, vint à sa rencontre et engagea avec l'ambassadeur une conversation courtoise. Il exprima toutefois le regret de ne pouvoir nous faire, relativement à l'engagement à prendre pour l'avenir, ce qu'il appelait une concession nouvelle et inattendue.

Quelques heures plus tard, le Roi reçut de Sigmaringen un télégramme qui lui apportait la confirmation de la renonciation du prince de Hohenzollern, et prévoyant que M. Benedetti aurait peut-être la pensée de demander une nouvelle audience (comme cela eut lieu en effet), il envoya son aide de camp, le prince Radziwill, dire à l'ambassadeur qu'en présence du désistement du prince, dont il venait de recevoir la confirmation, il « considérait cette affaire comme définitivement terminée ».

Le prince Radziwill s'acquitta de sa mission avec une parfaite bonne grâce, et M. Benedetti, qui trouvait très naturel et très légitime le désir courtoisement exprimé par le Roi, de ne pas reprendre dans l'après-midi une discussion épuisée dans l'entretien du matin, n'eut pas une minute la pensée de s'en montrer offensé. Il ne se permit pas d'insister pour obtenir une audience; mais les télégrammes du duc de Gramont étaient si pressants et même si impérieux, que, préoccupé de remplir son devoir jusqu'au bout, quoi qu'il pût lui en coûter, il pria le prince Radziwill de retourner auprès du Roi, et de lui demander l'« approbation formelle de la renonciation et une promesse pour l'avenir (1) ».

Le Roi ne fit aucune difficulté de déclarer qu'il *approuvait* la renonciation du prince Léopold; et l'aide de camp apporta sur-le-champ cette heureuse nouvelle à M. Benedetti, qui s'empressa de la transmettre au gouvernement par le télégramme suivant :

« Ems, 13 juillet, trois heures quarante-cinq du soir.

« Le Roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern. Elle « est du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le « prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature au « trône d'Espagne. *Le Roi m'autorise à faire savoir au gou- « vernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution*. Le « Roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette

(1) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 92.

« communication, et j'en reproduis exactement les termes. »

Dans une deuxième dépêche du même jour (sept heures du soir), il disait encore :

« Le Roi a consenti à donner son approbation entière et « sans réserves au désistement du prince de Hohenzollern. »

Le Roi refusait, il est vrai, de s'engager pour l'avenir (1). Mais le gouvernement français n'avait point à s'étonner de ce refus qui était inévitable et prévu; et il n'avait pas davantage à s'en émouvoir, car la renonciation du prince Léopold *approuvée* par le Roi devenait, par le fait même de cette approbation, définitive et irrévocable; et il était souverainement impolitique de vouloir prendre à l'avance des précautions, qui étaient offensantes pour le roi de Prusse et sans utilité pour nous-mêmes, contre le retour désormais impossible d'une candidature définitivement abandonnée.

En vérité, M. le duc de Gramont jouait de bonheur! Depuis le commencement de la négociation, il avait multiplié les maladresses comme à plaisir; et pourtant il avait obtenu tout ce qu'il pouvait légitimement souhaiter : le désistement du prince Léopold *approuvé* par le Roi. On ne pouvait raisonnablement rien demander ni désirer de plus; et cette fois l'affaire, comme disait le roi de Prusse, était bien décidément terminée.

Du moins, elle aurait dû l'être; et il n'est pas douteux que si le ministre des affaires étrangères avait immédiatement communiqué au Corps législatif et à la presse les dépêches qu'il venait de recevoir de notre ambassadeur, la France entière,

(1) Pour compléter ses dépêches, M. Benedetti écrivit au duc de Gramont, dans la soirée du 13 juillet, une lettre où se trouve ce passage : « En ce qui « touche les assurances que nous réclamons pour l'avenir, tout me porte à « croire, je ne saurais vous le cacher, que le Roi est fermement décidé à nous « refuser cette satisfaction. Malgré l'*accueil apparemment gracieux* qu'Elle n'a « cessé de faire à mes instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait « avec autant de regret que de répugnance devant notre attitude à dénouer les « difficultés qu'Elle a contribué à faire naître; et, sans nul doute, Elle ne se « dissimule pas la gravité de l'échec auquel Elle est personnellement exposée. « Dans cette disposition, le Roi considère qu'il aggraverait le mécontentement « que la renonciation du prince de Hohenzollern provoquera en Allemagne, et « dont la responsabilité pèserait moins sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-« même, s'il souscrivait à l'obligation que nous lui demandons de contracter. »

que l'incident Hohenzollern tenait dans un état d'angoisse inexprimable, aurait poussé un soupir de soulagement. Mais M. le duc de Gramont se garda bien de le faire, et les télégrammes de M. Benedetti ne furent connus, dans la soirée du 13 juillet, que par l'Empereur et ses ministres, et malheureusement aussi par les exaltés de l'entourage de l'Impératrice, qui, ayant sous la main une occasion, qu'ils croyaient favorable, de déclarer la guerre, ne voulaient pas la laisser échapper.

M. le duc de Gramont était, sans le vouloir peut-être, l'instrument de ces gens, qu'on appelait, non sans raison, les énergumènes du parti, et c'est en obéissant à leur détestable influence qu'il eut la faiblesse d'adresser à M. Benedetti, le soir même du 13 juillet, ce nouveau télégramme, qui parvint pendant la nuit à l'ambassadeur :

« Paris, 13 juillet, neuf heures quarante-cinq du soir.

« Faites un dernier effort auprès du Roi, dites-lui que nous « nous bornons à lui demander de défendre au prince de « Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : « Je lui défendrai », et qu'il vous autorise à me l'écrire! »

M. Benedetti dut donc se résigner à demander, le 14 juillet, une dernière audience au Roi, qui partait pour Coblentz. Le Roi le reçut à la gare, avec courtoisie comme toujours; mais, comme il était facile de le prévoir, il refusa de rien ajouter à ses précédentes déclarations. C'est ce qu'explique l'ambassadeur dans cette dépêche :

« Ems, 14 juillet, trois heures quarante-cinq.

« Je viens de voir le Roi à la gare. Il s'est borné à me dire « qu'il n'avait plus rien à me communiquer, et que les négo- « ciations qui pourraient encore être poursuivies seraient con- « tinuées par son gouvernement. »

On ne pouvait songer, et nul n'y songeait en effet, à continuer avec le cabinet de Berlin des négociations commencées avec le Roi lui-même, et qui étaient désormais sans objet.

Tout avait été dit de part et d'autre. Il n'y avait plus qu'à conclure. A quelle résolution allait s'arrêter le gouvernement?

On était au 14 juillet, c'est-à-dire au lendemain du jour où M. Émile Ollivier avait dit à M. Thiers : « Nous tenons la paix, et nous ne la laisserons pas échapper. » Et dans cet intervalle de vingt-quatre heures un événement heureux s'était produit, en présence duquel la paix devait paraître de plus en plus assurée : l'approbation sans réserve donnée par le roi de Prusse au désistement du prince Léopold. Allait-on néanmoins laisser la paix échapper? Cela ne paraissait ni vraisemblable ni même possible; et pourtant on était anxieux, parce que les exaltés, qui voulaient la guerre, ne cessaient de harceler le ministère, qu'ils appelaient « le ministère de la lâcheté et de la honte », et que les ministres, éperdus et tremblants, n'avaient pas assez de fermeté et de résolution pour déjouer les intrigues dont ils étaient entourés.

Dans la journée du 14 juillet, les meneurs firent circuler dans le public, et jusque dans les couloirs du Corps législatif et du Sénat, le bruit que le roi de Prusse avait gravement offensé notre ambassadeur, en refusant de le recevoir, et en lui faisant dire par un aide de camp qu'il ne le recevrait pas. On feignait d'être fort irrité de cette insulte prétendue qui, disait-on, criait vengeance. Le Sénat surtout exhalait des plaintes amères. On répétait de tous côtés que le ministère manquait à ses plus élémentaires devoirs, en ne répondant pas par une déclaration de guerre immédiate à des insolences que l'honneur national ne permettait pas de laisser impunies. — Y avait-il là un simple malentendu, ou les gens qui tenaient ces propos altéraient-ils sciemment la vérité? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable, car on ne savait ce qui s'était passé à Ems, entre le roi de Prusse et l'ambassadeur de France, que par les seules dépêches de M. Benedetti, et l'ambassadeur proclamait dans chacune de ses dépêches que le Roi, bien loin de songer à l'offenser, l'avait accueilli au contraire avec une courtoisie parfaite, qui ne s'était pas un seul instant démentie.

La vérité est que le Roi avait accordé immédiatement une

première audience à notre ambassadeur, le jour même de son arrivée à Ems, et l'avait retenu à dîner après l'audience; qu'il lui avait accordé une deuxième audience sur la promenade publique, dans la matinée du 13 juillet, donnant ainsi à M. Benedetti une marque de particulière bienveillance, et que le jour même de son départ, il l'avait reçu une troisième fois à la gare; — que dans ces diverses circonstances, le Roi avait écouté avec bonne grâce l'exposé des exigences souvent peu justifiées du gouvernement français, et que l'ambassadeur n'avait eu qu'à se féliciter de l'accueil *apparemment gracieux* (ce sont ses propres expressions) qui lui avait été fait. Le Roi, qui était animé personnellement du désir de conserver la paix, et qui avait donné l'assurance à M. Benedetti qu'il n'avait aucune arrière-pensée dont on pût prendre ombrage, avait tout d'abord déclaré qu'il n'avait pas à intervenir auprès du prince Léopold pour influencer ses déterminations, et qu'il le laissait absolument libre de maintenir sa candidature ou d'y renoncer; mais le désistement du prince lui ayant été notifié officiellement, il avait fait dire à l'ambassadeur qu'il donnait à ce désistement une approbation entière et sans réserve. Il avait refusé seulement de prendre pour l'avenir un engagement qui était sans intérêt, et qu'on n'aurait pas dû lui demander; et comme il avait exprimé toute sa pensée à cet égard, dans l'audience accordée à M. Benedetti sur la promenade publique, dans la matinée du 13 juillet, il avait refusé de reprendre, dans l'après-midi du même jour, un entretien qui lui paraissait épuisé. Il n'y avait rien là que de très naturel, et M. Benedetti n'avait pas songé à s'en formaliser. Le Roi avait d'ailleurs si peu l'intention d'offenser l'ambassadeur qu'il lui accordait dès le lendemain, à l'heure même de son départ, une nouvelle audience.

Déclarer la guerre sous prétexte d'une injure faite à l'ambassadeur de France, alors que l'ambassadeur proclamait lui-même qu'il n'avait point été offensé, cela aurait été d'une si invraisemblable extravagance, que les exaltés eux-mêmes n'auraient pas osé aller jusque-là. Un nouveau prétexte leur était nécessaire pour arracher au gouvernement cette déclaration de

guerre si ardemment et si criminellement souhaitée. — M. de Bismarck se hâta de le leur fournir.

Il ne faut pas oublier, en effet, que si le roi de Prusse était désireux de retarder le moment de faire la guerre à la France (car il comptait bien la faire plus tard à l'heure qui lui paraîtrait propice), son premier ministre était au contraire très impatient d'engager cette grosse partie, qui était, depuis de longues années déjà, l'objet de toutes ses préoccupations et le but de tous ses efforts. Aussi M. de Bismarck, qui suivait les négociations d'Ems avec une anxiété extrême, éprouva-t-il un vif sentiment d'irritation et de colère, quand il reçut, par voie télégraphique, dans la soirée du 13 juillet, le *rapport* du prince Radziwill qui était ainsi conçu :

(*Traduit de l'allemand.*)

« Sa Majesté le Roi, à la suite d'un entretien, qui avait eu « lieu avec le comte Benedetti, sur la promenade des Bains, « dans la matinée du 13 juillet, a bien voulu me charger, vers « deux heures de l'après-midi, de porter au comte le message « suivant :

« Que Sa Majesté avait, depuis une heure, par une lettre du « prince de Hohenzollern, datée de Sigmaringen, la confirma- « tion complète des nouvelles que le comte lui avait apprises « le matin même, comme reçues directement de Paris, tou- « chant la renonciation du prince Léopold au trône d'Espagne;

« Qu'en conséquence Sa Majesté regardait cette affaire « comme terminée.

« Le comte, après avoir entendu cette communication, m'a « répondu que depuis son entretien avec le Roi, il avait reçu « une nouvelle dépêche de M. de Gramont, par laquelle il « avait été chargé de demander une audience à Sa Majesté, et « de lui exposer encore une fois le désir du gouvernement « français :

« 1° Qu'Elle approuvât la renonciation du prince de Hohen- « zollern;

« 2° Qu'Elle donnât l'assurance qu'aussi, à l'avenir, cette « candidature ne serait plus reprise.

« A cette demande Sa Majesté a fait répondre au comte « Benedetti, par mon intermédiaire, qu'Elle approuvait la « renonciation, dans le même sens et dans la même étendue « où Elle avait approuvé l'acceptation de cette candidature.

« Que c'était du prince Antoine de Hohenzollern que Sa « Majesté avait reçu la communication par écrit de la renon- « ciation, ce dernier y ayant été autorisé par le prince Léopold.

« Quant au second point, concernant l'assurance pour « l'avenir, Sa Majesté n'avait qu'à se reporter à ce qu'Elle avait « dit Elle-même au comte dans la matinée.

« Le comte Benedetti me remercia de cette réponse de Sa « Majesté et me dit qu'il la transmettrait à son gouvernement, « ainsi qu'il y était autorisé;

« Mais pour le second point, ayant reçu de M. de Gramont, « dans la dernière dépêche, des ordres formels, il se voyait « forcé de maintenir sa demande touchant un nouvel entretien, « ne fût-ce que pour entendre encore une fois les mêmes « paroles de Sa Majesté, d'autant plus qu'il y avait dans cette « dernière dépêche des arguments nouveaux qu'il eût voulu « soumettre à Sa Majesté;

« Sur ce, Sa Majesté a fait répondre, pour la troisième fois, « au comte Benedetti, par mon intermédiaire, après le dîner, « vers six heures, qu'Elle croyait devoir refuser absolument « d'entrer dans de nouvelles discussions sur ce dernier point « (l'engagement obligatoire pour l'avenir); que ce qu'Elle avait « dit dans la matinée était son dernier mot dans cette affaire, « et qu'Elle ne pouvait que s'y reporter.

« Le comte Benedetti, ayant appris qu'on ne pouvait pas « compter avec certitude sur l'arrivée à Ems du comte de Bis- « marck pour le lendemain, a déclaré alors vouloir se contenter, « pour sa part, de cette déclaration de Sa Majesté le Roi.

« Ems, 13 juillet 1870.

« *Signé :* A. RADZIWILL,

« Lieutenant-colonel et aide de camp de S. M. le Roi (1). »

(1) Nous avons emprunté le texte du rapport du prince Radziwill au livre de M. Jules FAVRE, *le Gouvernement de la Défense nationale, simple récit*, t. I, p. 365, n° 3 des Pièces justificatives (Paris, Henri Plon, 1871).

C'était le résumé très exact et très fidèle des négociations poursuivies entre le roi de Prusse et l'ambassadeur de France. Le Roi avait refusé, comme nous l'avons dit, de prendre aucun engagement pour l'avenir, dans l'hypothèse invraisemblable où le prince reviendrait sur son désistement; mais il avait laissé le prince libre de renoncer à sa candidature, et avait donné à sa renonciation, dès qu'elle lui avait été connue, une approbation entière et sans réserve. Cela donnait complète satisfaction aux exigences du gouvernement français, à toutes celles du moins de ces exigences qui étaient légitimes, et l'ambassadeur, en effet, s'était déclaré satisfait.

Voilà ce que le rapport du prince Radziwill apprenait à M. de Bismarck. C'était l'ajournement indéfini des projets belliqueux du chancelier, et celui-ci n'était pas homme à se résigner, sans mot dire, à une si amère déconvenue. La candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne avait été, en effet, imaginée par lui, tout exprès pour faire naître un conflit qui rendrait la guerre inévitable; et voilà que le roi de Prusse, sans même prendre conseil de ses ministres, supprimait la cause du conflit, et par conséquent le conflit lui-même, en approuvant le retrait d'une candidature dont le maintien était indispensable à la réalisation des plans de M. de Bismarck. Celui-ci en était fort irrité, et il exhala sa mauvaise humeur en adressant aux agents diplomatiques de la Prusse, dans la soirée même du 13 juillet, la dépêche suivante :

« Après que la renonciation du prince héréditaire de « Hohenzollern eut été communiquée officiellement au gou- « vernement impérial français, par le gouvernement royal « espagnol, l'ambassadeur de France à Ems a demandé à « Sa Majesté le Roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que « Sa Majesté le Roi s'engageait pour l'avenir à ne pas con- « sentir à ce qu'un prince de Hohenzollern posât de nou- « veau sa candidature. Sur ce, Sa Majesté le Roi a refusé « de recevoir de nouveau l'ambassadeur français et lui a « fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté

« n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur (1). »

Cette dépêche ne dit que des choses vraies; mais elle les dit en termes maussades, qui en dénaturent le sens. Elle ne dit pas, d'ailleurs, la vérité tout entière, et prend bien soin de ne mettre en relief, en laissant à dessein tout le reste dans l'ombre, que le refus du roi de Prusse de donner audience à notre ambassadeur.

Qu'importait, après tout?

Que M. de Bismarck, dont les négociations d'Ems dérangeaient les plans et déjouaient les calculs, montrât quelque dépit! Il n'y avait pas à y prendre garde, car le télégramme

(1) Il y a entre le *rapport* du prince Radziwill et la *dépêche* de M. de Bismarck des différences notables, et quelques écrivains s'en sont autorisés pour accuser le ministre d'avoir falsifié le document officiel destiné à faire connaître le résultat des négociations d'Ems aux cabinets de l'Europe. Il résulterait même d'un article publié, en 1892, par la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, et qui fut reproduit par un grand nombre de journaux français, que cette falsification aurait été combinée entre M. de Bismarck et MM. de Moltke et de Roon (le ministre de la guerre), qui dînaient avec lui; et, si l'on ajoutait foi à cet article sensationnel, M. de Bismarck aurait fait au journal viennois cette étrange confidence : « Je m'assis, aurait-il dit, à une petite table ronde en marbre qui était placée à côté de la table où l'on mangeait; je relus attentivement la dépêche (le rapport Radziwill), je pris mon crayon et je rayai délibérément tout le passage où il était dit que Benedetti avait demandé une nouvelle audience, etc. Je ne laissai subsister que la tête et la queue. Maintenant, la dépêche avait un tout autre air. Je la lus à Moltke et à Roon dans la nouvelle rédaction que je lui avais donnée. Ils s'écrièrent tous deux : « Magnifique! cela va produire son « effet! » Nous continuâmes à manger de meilleur appétit... »

Nous n'avons pas cru pouvoir donner place dans notre livre à ce récit, dont l'authenticité n'est rien moins qu'établie. Étant donnée la duplicité bien connue du chancelier de fer, la version de la *Nouvelle Presse libre* n'est pas invraisemblable. Elle-elle vraie? Voilà ce qui n'est pas démontré.

Nous croyons, pour notre part, que M. de Bismarck n'avait point reçu l'ordre de communiquer aux cabinets de l'Europe, ni même aux agents diplomatiques de la Prusse, le rapport du prince Radziwill, et que s'il avait été chargé de ce soin, il n'aurait pas osé, si audacieux qu'il fût, falsifier un document officiel émanant du cabinet du Roi. Mais il fit preuve de mauvaise foi en même temps que de mauvaise humeur, en libellant de sa propre initiative (peut-être avec la complicité de M. de Moltke et du ministre de la guerre) un télégramme qui dénaturait les faits, en laissant dans l'ombre une partie de la vérité.

C'était très évidemment un piège qui était ainsi tendu aux naïfs ministres de Napoléon III, qui y tombèrent, sans prendre le temps de la réflexion. On eût dit une gageure, tant ils mirent de hâte et d'empressement à s'emparer du premier prétexte venu pour déclarer la guerre.

qu'on vient de lire était, de l'aveu de M. de Bismarck lui-même, un simple télégramme d'information, adressé, non pas aux différents cabinets de l'Europe, mais aux seuls agents de la Prusse, et le gouvernement français avait d'autant moins à s'en préoccuper qu'il n'aurait pas même dû le connaître, et qu'il ne le connut, en effet, que par des voies détournées. Quelques-uns de nos agents à l'étranger en avaient eu connaissance, grâce à des indiscrétions commises par les agents prussiens, et ils avaient adressé au gouvernement, dans la soirée du 14 juillet, des dépêches qui en reproduisaient le texte d'une manière plus ou moins exacte et fidèle.

Le croirait-on? c'est la dépêche prussienne, traduite dans les télégrammes de nos agents, qui allait servir de prétexte à la déclaration de guerre! Le gouvernement vit, en effet, ou feignit de voir une insulte dans cette dépêche de M. de Bismarck, annonçant aux agents de la Prusse à l'étranger que le Roi avait refusé de donner audience à l'ambassadeur de France, et lui avait fait notifier ce refus par un aide de camp. Que le Roi eût refusé de recevoir l'ambassadeur! On trouvait que c'était déjà grave; mais la publicité donnée à ce refus par un télégramme déjà connu de l'Europe entière aggravait singulièrement l'offense, et le gouvernement décida sur l'heure, et sans prendre le temps de la réflexion, que pour laver cette offense il fallait faire couler des torrents de sang!

Ce fut dans la soirée même du 14 juillet que cette fatale détermination fut prise, et les ministres organisèrent sur-le-champ la scène attristante (1) qui devait se jouer le lendemain, 15 juillet, dans l'enceinte du palais législatif.

Cette date du 15 juillet 1870 comptera parmi les dates les plus douloureuses de notre histoire nationale!

Au début de la séance du Corps législatif, M. Émile Ollivier, celui-là même qui avait dit l'avant-veille « qu'il tenait la paix et ne la laisserait pas échapper », monta à la tribune et donna lecture d'une étrange déclaration arrêtée la veille dans les

(1) M. Jules Favre dit : « La scène lamentable et tragique. » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 11.)

conseils du gouvernement, où il était dit que, malgré le refus du roi de Prusse de s'engager pour l'avenir, le gouvernement français était disposé à continuer les négociations. « Quand, dit le ministre (ici nous citons textuellement), nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué aux cabinets de l'Europe, nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre ; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. »

Il se produisit alors une scène indescriptible. La déclaration ministérielle, qui aurait dû causer aux membres du Corps législatif une impression profondément douloureuse, fut au contraire saluée par des applaudissements enthousiastes et prolongés. Les députés de la majorité, comme si un vent de folie avait passé sur eux, étaient tous debout, acclamant le ministre, et faisant retentir la salle de bravos frénétiques, entremêlés des cris de : « Vive la France ! Vive l'Empereur ! » Et quand le président de la Chambre mit aux voix la déclaration d'urgence sur la demande de crédit déposée par le gouvernement (1), les députés de la gauche, qui étaient restés assis, furent apostrophés par leurs collègues, qui leur criaient : « Levez-vous donc ! Levez-vous donc ! » en leur adressant les plus violentes injures.

Cette manifestation regrettable amena M. Thiers à la tribune. Il s'exprima ainsi :

« Devant la manifestation qui vient d'être faite, dit-il, je veux dire pourquoi je ne me suis pas levé avec la majorité de la Chambre. »

(1) Un crédit de 50 millions, porté plus tard à 500 millions.

Et, malgré les cris et les vociférations qui l'interrompaient à chaque mot :

« S'il y a un jour, une heure, ajouta-t-il, où l'on puisse dire sans exagération que l'histoire nous regarde, c'est cette heure et cette journée, et il me semble que tout le monde devrait y penser sérieusement. Rappelez-vous le 6 mai 1866! Vous m'avez refusé la parole, alors que je vous signalais les dangers qui se préparaient. Ce souvenir seul devrait vous obliger à m'écouter. Il s'agit d'une déclaration de guerre! Est-ce au ministère, à lui seul de déclarer la guerre, et ne devons-nous pas aussi avoir la parole?...

« Sans nul doute, la Prusse s'était mise gravement dans son tort, très gravement. Depuis longtemps elle nous disait qu'elle ne s'occupait que des affaires de l'Allemagne, de la destinée de la patrie allemande, et nous l'avons trouvée tout à coup sur les Pyrénées, préparant une candidature, que la France devait ou pouvait regarder comme une offense à sa dignité et une entreprise contre ses intérêts. Vous vous êtes adressé à l'Europe, et l'Europe, avec un empressement qui l'honore elle-même, a voulu qu'il nous fût fait droit sur ce point essentiel. Sur ce point, en effet, vous avez eu satisfaction. La candidature du prince de Hohenzollern a été retirée. (*A droite : Mais non; mais non!*) Est-il vrai, oui ou non, que sur le fond, c'est-à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern, votre réclamation a été écoutée, et qu'il y a été fait droit? Eh bien! voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé, et que pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang? »

Et comme les cris et les injures redoublaient de violence :

« Offensez-moi! insultez-moi! s'écria M. Thiers, je suis prêt à tout souffrir pour défendre le sang de mes compatriotes que vous êtes prêts à verser si imprudemment... Vous ne voulez pas prendre un instant de réflexion; vous ne voulez pas demander la connaissance des dépêches sur lesquelles votre jugement pourrait s'appuyer! Je dis, messieurs, que vous ne remplissez pas dans toute leur étendue les devoirs qui vous sont imposés. »

« — Gardez vos leçons! nous les récusons », s'exclama M. Jé-

rôme David; et on les récusait en effet, car la majorité ne cessait d'interrompre violemment M. Thiers, sans nul souci de son illustration et de son âge, et ne lui répondait que par des injures.

Il fallait pourtant répondre autrement.

C'est ce que fit M. Émile Ollivier, qui s'efforça d'établir, contrairement à l'évidence, que la preuve de l'injure faite à la France résultait de la « publication intentionnelle » d'une dépêche annonçant *aux cabinets de l'Europe* le refus du roi de Prusse de recevoir notre ambassadeur.

Il y avait là une coupable altération de la vérité, car le télégramme d'information de M. de Bismarck, qui n'avait d'ailleurs rien d'offensant, n'avait point été adressé aux cabinets de l'Europe (1); et quand le ministre refusait d'en donner communication à la Chambre, il avait de bonnes raisons pour cela. Il n'en connaissait pas même le texte, et n'avait entre les mains, il le reconnaissait lui-même, que des télégrammes de nos agents donnant la traduction de la dépêche prussienne, non en termes identiques, mais « *à peu près* dans les mêmes termes » !!!

Voici quelques extraits du discours de M. Émile Ollivier. Après avoir expliqué comment la publicité donnée au refus du roi de Prusse de recevoir notre ambassadeur avait paru de nature à motiver une déclaration de guerre, il continuait ainsi :

« M. Thiers a appelé ce sentiment : de la susceptibilité! Ce n'est pas de la susceptibilité qu'il fallait dire, c'est de l'honneur! Et en France, la sauvegarde de l'honneur est le premier des intérêts. — On nous demande des communications de dépêches! ces communications sont faites. Nous les avons mises dans notre exposé. Nous n'avons reçu que des *dépêches confidentielles,* que les usages diplomatiques ne permettent pas de communiquer. Nous ne communiquerons rien de plus.....

« Il peut arriver qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce qui est blessant, c'est un refus intentionnel, *divulgué*

(1) « Elle n'est pas adressée aux puissances, mais seulement aux agents diplomatiques de la Prusse. » (Jules Simon, *loc. cit.*, p. 101.)

On croyait les difficultés aplanies, et il était naturel que le gouvernement de Berlin en *informât* ses agents par un télégramme d'*information*, qui, en effet, n'avait pas d'autre objet.

dans des suppléments de journaux, dans des télégrammes adressés à toutes les cours de l'Europe. Et ce fait nous a paru d'*autant plus significatif,* que l'aide de camp, qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience, *n'a manqué à aucune des formes de la courtoisie,* de telle sorte que notre ambassadeur *n'a pas d'abord soupçonné la signification qu'on attacherait à un refus qui, accompli d'une certaine manière, aurait pu être désagréable sans devenir offensant.* L'offense résulte d'une publication intentionnelle..... »

Et M. Émile Ollivier, sans se douter qu'il venait de prononcer sa propre condamnation, termina son discours par ces paroles :

« Oui, de ce jour commence pour les ministres mes collègues et pour moi une grande responsabilité. (*Oui, à gauche.*) *Nous l'acceptons d'un* COEUR LÉGER!... (*Vives protestations à gauche.*) Oui, d'un cœur léger! Et n'équivoquez pas sur cette parole; ne croyez pas que je veuille dire avec joie! Je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre; je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, nous la subissons!... »

« — Vous la faites! » s'écria M. Emmanuel Arago; et c'était l'évidence même, puisque le ministre, quelle que fût la souplesse de son talent, n'avait pu expliquer la déclaration de guerre par aucune raison qui eût même l'apparence d'une raison sérieuse. La faire dans de telles conditions, et déclarer qu'on acceptait d'*un cœur léger* cette responsabilité redoutable, c'était faire preuve du plus étrange aveuglement et de la plus coupable imprévoyance. Le mot restera. C'est un mot malheureux, et qui, insuffisamment expliqué, probablement parce qu'il n'était pas sérieusement explicable, pèsera éternellement, comme la déclaration de guerre elle-même, sur la mémoire de M. Émile Ollivier.

La prétention du ministre, de ne faire à la Chambre aucune communication nouvelle, était si manifestement inacceptable que M. Jules Favre s'élança à la tribune pour la combattre. Il s'efforça de démontrer brièvement, — c'est lui-même qui

parle (1), — « que les faits connus de la Chambre ne fournissaient aucune raison plausible de déclarer la guerre, et que dans tous les cas aucune justification n'était faite », et il ajouta :

« Où est la dépêche officielle? Où est le compte rendu de la conférence, dans laquelle notre ambassadeur a vu méconnaître la dignité de la nation? Voilà ce que nous avons le droit d'examiner. Eh bien, on n'a rien apporté à cette tribune, si ce n'est des télégrammes... et ce n'est pas sur des télégrammes qu'on peut décider une question de paix et de guerre.

« Il faut que la Chambre voie les dépêches, et je dépose sur son bureau une proposition sur laquelle je demande un vote. Je ne veux pas accepter la responsabilité de celui qu'on obtiendrait de nous, dans l'ignorance de ce que nous devons savoir. »

La proposition était ainsi conçue :

« Nous demandons communication des dépêches, et notamment de celles par lesquelles le gouvernement prussien a notifié sa résolution aux cabinets étrangers. »

M. Buffet, par des observations « pleines de force et de sagesse (2) », vint en aide à M. Jules Favre. Mais le siège de la majorité était fait. La proposition fut rejetée par 159 voix contre 84, et la Chambre se retira immédiatement dans ses bureaux pour élire la commission chargée d'examiner la demande de crédit déposée par le ministère. La Chambre devait se réunir de nouveau à neuf heures, en séance de nuit, pour entendre la lecture du rapport.

A neuf heures et demie du soir, la séance fut en effet reprise, et M. le marquis de Talhouet, rapporteur de la commission, donna lecture, au milieu d'un silence profond, dont la gravité des circonstances explique suffisamment la solennité, du rapport trop fameux qui portait dans ses flancs la déclaration de guerre.

En voici les principaux passages :

« M. le ministre de la guerre, disait le rapporteur, nous a justifié en peu de mots l'urgence des crédits demandés, et ses

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 18.
(2) *Ibid.*

explications catégoriques nous ont montré que, inspirées par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face, avec une promptitude remarquable, aux nécessités de la situation.

« Votre commission a ensuite entendu M. le garde des sceaux et M. le ministre des affaires étrangères.

« Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur ces textes des explications très nettes nous ont été fournies.

« Nous savions répondre aux vœux de la Chambre, en nous enquérant avec soin de tous ces incidents diplomatiques. Nous avons la satisfaction de vous dire que le gouvernement, dès le début de l'incident, et depuis la première phase de la négociation jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but.

« Ainsi, la première dépêche (1) adressée à notre ambassadeur, arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse, se termine par cette phrase, qui indique que le gouvernement a nettement formulé sa légitime prétention : « Pour que cette renonciation, « — écrivait M. de Gramont à M. Benedetti, — produise son « effet, il est nécessaire que le roi de Prusse s'y associe, et nous « donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette « candidature. Veuillez vous rendre auprès du Roi, pour lui « demander cette déclaration... »

« L'ambassadeur de France, intervenu directement près du roi Guillaume, n'a recueilli que la confirmation d'un fait qui ne donne aucune garantie pour l'avenir.

« Malgré ces faits déjà trop graves, votre commission a voulu prendre et a reçu communication des dépêches émanant de plusieurs de nos agents diplomatiques, dont les termes sont uniformes, et confirment, comme il a été dit au Corps législatif et au Sénat, ce que M. de Bismarck a fait connaître officiellement aux cabinets de l'Europe : que Sa Majesté le Roi de

(1) L'honorable rapporteur se trompe. La dépêche qu'il cite n'avait point été adressée à l'ambassadeur au début de la négociation, mais seulement le 12 juillet, après la notification officielle du désistement du prince de Hohenzollern. Son texte même le démontre; et nous avons expliqué plus haut (v. p. 22) que ce fut cette exigence nouvelle et inattendue du gouvernement français qui fit revivre le conflit qui paraissait apaisé.

Prusse avait refusé de recevoir *de nouveau* l'ambassadeur de France et lui avait fait dire par l'un de ses aides de camp qu'Elle n'avait aucune communication ultérieure à lui adresser.

« En même temps nous avons acquis la preuve que dès le 14 juillet au matin, pendant que les négociations se poursuivaient, des mouvements de troupes importants étaient ordonnés de l'autre côté du Rhin.

« Le sentiment profond produit par l'examen de ces documents est que la France ne pouvait tolérer l'offense faite à la nation; que notre diplomatie a rempli son devoir, en circonscrivant ses légitimes prétentions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dérober, comme elle en avait l'intention et l'espérance...

« Nous vous demandons de voter ces lois, parce qu'elles sont prudentes comme instrument de défense et sages comme expression du vœu national. »

Après la lecture du rapport, la majorité voulait qu'on allât de suite aux voix, et l'apparition de M. Gambetta à la tribune provoqua un violent tumulte. Mais M. Gambetta ne se laissa point intimider, et, dans une improvisation rapide, il montra l'équivoque misérable où se cantonnaient désespérèment le ministre et le rapporteur de la commission. Où est-elle donc, disait-il, cette dépêche prussienne, qui va servir de prétexte à la déclaration de guerre? Quelqu'un l'a-t-il vue? La commission elle-même en a-t-elle eu communication?

L'interpellation était précise.

La réponse de M. le duc de Gramont ne le fut pas moins. « Je déclare, dit-il, que j'ai communiqué *la pièce* à la commission, et qu'elle l'a lue. » Et le rapporteur de la commission confirma l'assertion du ministre, sauf à la démentir quelques instants après, au moyen de cette rectification, qui détruisait absolument l'affirmation première : « Nous avons eu les dépêches de quatre ou cinq de nos représentants dans les différentes cours de l'Europe, qui reproduisent ce document *presque exactement dans les mêmes termes*. »

Tout cela était si étrange que M. Gambetta crut devoir insister.

« Est-il vrai, dit-il, que la dépêche ait été expédiée à tous les cabinets d'Europe, ou simplement à tous les cabinets du sud de l'Allemagne? C'est là une différence essentielle.

« Dans tous les cas, vous avez un devoir, ce n'est pas de communiquer simplement cette dépêche à la commission, c'est de la communiquer à tous les membres de cette Chambre, à la France, à l'Europe. »

Ainsi mis au pied du mur, M. Émile Ollivier, qui voulait avoir le dernier mot dans ce débat douloureux, monta une troisième fois à la tribune, et, après avoir adressé à ses anciens amis de la gauche quelques paroles amères, il fit à M. Gambetta cette étrange réponse, digne couronnement de tous ses discours :

« Je ne comprends pas, dit-il, qu'on puisse douter, discuter sur un fait saisissable, manifeste et déjà expliqué deux fois, et qu'un esprit aussi éminent et lucide que celui de l'honorable M. Gambetta en soit encore à répéter : « La dépêche ! Donnez-« nous la dépêche prussienne, pour prouver que nous avons été « insultés ! » *Mais qui donc vous a parlé d'une dépêche prussienne?* Quand donc, pour établir qu'un affront a été fait à la France, avons-nous invoqué des protocoles de chancellerie, des dépêches plus ou moins mystérieuses?

« Notre langage a été bien autre. Nous vous avons dit : A l'heure où nous discutons, il y a un fait, un fait public en Europe, un fait que pas un ambassadeur, que pas un journaliste, que pas un homme politique, que pas une personne au courant des choses de la diplomatie ne peut ignorer : c'est que, *d'après les récits de la Prusse,* notre ambassadeur n'a pas été reçu par le roi de Prusse, et qu'on lui a refusé, par un aide de camp, d'entendre une dernière fois l'exposé courtois, modéré, conciliant d'une demande courtoise, modérée, conciliante, dont la justesse est incontestable. »

« En vérité, on croit rêver, dit M. Jules Favre (1), quand on lit un tel discours, et c'est le cœur oppressé qu'on y signale, sous les dehors d'une détestable rhétorique, les contradictions pitoyables, qui auraient dû arrêter l'orateur lui-même dans ses

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale,* t. I, p. 23.

développements passionnés. Quoi! Il ne s'agit plus d'une dépêche prussienne! Mais quelques heures auparavant, dans la même séance, c'est l'existence même de cette dépêche qui faisait toute la base de l'argumentation ministérielle. C'est cette dépêche envoyée à tous les cabinets de l'Europe qui constituait l'offense. C'est cette dépêche que M. de Gramont a affirmée, quand il a dit quelques minutes auparavant : « J'ai « communiqué la pièce à la commission. Elle l'a lue. » Et maintenant, il n'y a plus de dépêche! On ne s'en soucie plus. C'est un bruit qui court l'Europe, d'où résulte l'injure. C'est parce que notre ambassadeur n'aurait pas été reçu par le Roi, *d'après un récit de la Prusse*, que la France va être livrée aux horreurs de la guerre ! Mais il y a quelque chose qui vaut mieux que le récit anonyme répété par les journalistes, les diplomates et les personnes qui dissertent sur la politique, c'est celui de votre ambassadeur, monsieur le ministre! C'est le document authentique, officiel, le seul probant; et ce récit ne dit pas un mot de l'insulte prétendue. Il raconte paisiblement que le roi de Prusse a refusé une troisième édition d'observations entendues par lui deux fois; et lorsque votre ambassadeur ne se plaint pas, lorsque vous êtes dans l'impuissance de citer un mot qui atteigne la France, vous osez vous écrier qu'on doit vous croire sur parole, qu'il s'agit d'une question d'honneur, et que sans examen, sans réflexion, sans délai, il faut déchaîner sur votre pays le fléau qui doit consommer sa ruine! Ah! vous avez eu raison de le dire ! Rien ne s'est vu de semblable dans l'histoire, et Dieu veuille que jusqu'aux siècles les plus reculés il ne se rencontre pas un ministre capable d'enlever un vote par de tels artifices, une Chambre capable de le livrer, et avec lui la fortune de la nation. »

Quelques députés de l'opposition essayèrent encore de se faire entendre. Mais « leur voix, — c'est toujours M. Jules Favre qui parle, — fut étouffée sous une tempête de clameurs furieuses (1) ».

A minuit, 245 voix contre 10 votèrent le crédit.

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 23.

La guerre était déclarée.

Nous ne savons pas si ceux qui la votèrent ont accepté d'un cœur léger la responsabilité redoutable qui pesait sur eux. Il y en eut un toutefois, le rapporteur de la commission, dont les derniers moments furent empoisonnés par le douloureux souvenir de cette séance douloureuse. M. le marquis de Talhouet, repentant et malheureux, mourut, en effet, peu d'années après la guerre, et les personnes de son entourage ne dissimulèrent pas que le chagrin avait abrégé ses jours.

Le 21 juillet, six jours après la déclaration de guerre, le Parlement se séparait, plein de confiance dans le succès de nos armes.

Éeoutez M. Rouher! Il s'exprima ainsi en présentant le Sénat à l'Empereur :

« Si l'heure des périls est venue, dit-il, l'heure de la victoire est proche. Bientôt la patrie reconnaissante décernera à ses enfants les honneurs du triomphe; bientôt l'Allemagne affranchie de la domination qui l'opprime, la paix rendue à l'Europe par la gloire de nos armes, Votre Majesté qui, il y a deux mois, recevait pour Elle et sa dynastie une nouvelle force de la volonté nationale, Votre Majesté se dévouera de nouveau à ce grand œuvre d'améliorations et de réformes, dont la réalisation, la France le sait et le génie de l'Empereur le lui garantit, ne subira d'autre retard que celui que vous emploierez à vaincre! »

Quand le président du Sénat faisait entendre à l'Empereur « ces flatteries d'un autre âge (1) », il avait sans doute l'espérance que nos armées seraient victorieuses.

Il fut bientôt cruellement désabusé.

1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 23.

CHAPITRE III

L'ENTRÉE EN CAMPAGNE. — LES PREMIERS REVERS. LA CHUTE DU MINISTÈRE OLLIVIER

Dissertation historique destinée à établir que l'Empire a fait la guerre sans préparation, sans alliances et contrairement au vœu du pays. — L'entrée en campagne. — L'armée est désorganisée et dépourvue de munitions et d'approvisionnements. — Distribution arbitraire des commandements. — L'Empereur généralissime. — La démonstration de Saarbruck. — La prise de Wissembourg. — Les deux défaites de Frœschwiller et de Spickeren. — La retraite sur Châlons. — La nouvelle de ces désastres cause dans la population une émotion profonde. — La convocation anticipée du Corps législatif. — La séance du 9 août. — La gauche propose la constitution, au sein de la Chambre, d'une commission de gouvernement et l'armement de la garde nationale. — L'ordre du jour de défiance. — La chute du ministère Ollivier.

Nous avons reproduit, au premier chapitre de ce livre, les paroles prononcées par M. Thiers dans cette mémorable séance du 1er mars 1871, où l'Assemblée nationale proclama la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, en le déclarant responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. M. Thiers attribuait les malheurs de la patrie aux fautes de l'Empire et même « à ses crimes », et il faisait évidemment allusion, en s'exprimant ainsi, non seulement à l'incompréhensible indifférence du gouvernement impérial, au moment de Sadowa, mais encore et surtout aux manœuvres criminelles à l'aide desquelles il avait arraché à la faiblesse du Corps législatif, dans la séance du 15 juillet 1870, le vote irréfléchi et coupable qui termina si lamentablement cette lamentable séance.

Manœuvres criminelles, en effet! Car le gouvernement avait trompé le Corps législatif en lui persuadant, contrairement à la vérité, que la France avait été outragée dans la personne de

son ambassadeur, et il l'avait trompé une seconde fois, en affirmant, par l'organe du maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, « que, inspirées par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état « de faire face, avec une promptitude remarquable, aux nécessités de la situation (1) ». Le gouvernement était allé plus loin encore; et le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères, dans leurs conversations de couloirs, n'avaient pas reculé devant cette affirmation audacieuse : que l'Europe entière était sympathique à notre cause, et que même quelques-unes des grandes puissances nous avaient fait des promesses de concours.

Or, rien de tout cela n'était vrai. Tout au contraire, le gouvernement allait entrer en lutte avec l'Allemagne sans préparation, sans alliances et contrairement au vœu du pays, et il est surprenant que les conseillers de Napoléon III aient été assez aveugles pour ne pas voir que cette guerre, entreprise dans l'intérêt exclusif de la dynastie, aboutirait à un échec inévitable, à la suite duquel la dynastie serait fatalement condamnée à disparaître.

Elle a disparu, en effet, entraînant malheureusement dans sa ruine la ruine du pays lui-même; mais le gouvernement impérial n'en a pas moins conservé des défenseurs obstinés, qui, fermant volontairement les yeux à la lumière, persistent à soutenir qu'en 1870 la France voulait la guerre, que plusieurs puissances européennes nous avaient fait, éventuellement au moins, des promesses de concours, et que la campagne avait été préparée avec tant de soins et d'intelligente sollicitude qu'on pouvait légitimement espérer que la victoire couronnerait nos efforts.

L'histoire ne peut pas laisser s'accréditer une pareille légende, et nous avons le devoir, avant de continuer le récit des événements, de rétablir, sur tous les points que nous venons d'indiquer, la vérité si étrangement travestie ou méconnue.

(1) Rapport de M. de Talhouet. (V *suprà*.)

Il convient de remarquer tout d'abord que ce ne fut qu'après nos premiers revers que les agents du gouvernement impérial, effrayés de la responsabilité qui pesait sur eux, essayèrent de donner le change à l'Europe et de lui persuader que Napoléon III n'avait déclaré la guerre que sous la pression de l'opinion publique. On le crut à l'étranger, et il ne fallut rien moins que l'intervention de M. Thiers, dans le voyage qu'il fit en Europe, au mois de septembre, comme ambassadeur extraordinaire du gouvernement de la Défense nationale, pour éclairer les cabinets étrangers, dont la bonne foi avait été surprise.

C'est lui-même qui nous révèle ces choses dans une importante lettre adressée de Londres à M. Jules Favre, le 13 septembre 1870.

« J'ai d'abord mis du soin, dit M. Thiers, à prouver, par un récit véridique des événements qui avaient amené la guerre, que cette guerre, la France ne l'avait pas voulue, que la Chambre elle-même ne l'avait pas voulue davantage et n'avait cédé qu'à la pression du pouvoir toujours irrésistible auprès d'elle, et que le dernier jour notamment, c'est-à-dire le 15 juillet, elle ne s'était laissé entraîner que par le mensonge fort coupable d'un prétendu outrage fait à la France.

« Mon récit a paru dissiper plus d'une erreur dans l'esprit de lord Granville, qui semblait croire, d'après ce que lui avaient dit les agents de l'Empire, qu'au fond la France avait voulu la guerre, et que la dynastie n'avait qu'à en prendre l'initiative. Je crois l'avoir convaincu sur ce point (1). »

M. Jules Favre ne parle pas autrement. « La guerre, disait-il à M. de Bismarck dans l'entrevue de Ferrières (18 septembre 1870), était repoussée par la France dans les élections et même dans le plébiscite. Elle est l'œuvre exclusive de l'Empereur et du parti qui partageait le pouvoir avec lui. De là les excitations de la presse qui leur appartenait, et les adhésions bruyantes du Corps législatif dont la majorité était son émanation. La guerre une fois déclarée, la nation a cru que son

(1) Lettre du 13 septembre citée par M. Jules Favre. (V. *infrà*.)

honneur était engagé à la soutenir; mais elle l'a constamment vue avec déplaisir (1). »

M. Jules Simon enfin, dans le livre déjà cité, rend un témoignage pareil. « La déclaration, dit-il, si souvent reproduite, que le pays voulait la guerre, est absolument inexacte. J'ai parcouru bien des fois le Midi pendant les dernières années de l'Empire, depuis Bordeaux jusqu'à Cette. J'ai bien vu l'esprit des populations. J'étais en rapports continuels avec les électeurs de Paris, avec ceux de la Vienne et de la Haute-Marne; mes impressions concordaient absolument avec celles de mes collègues de l'opposition, dont les relations étaient, comme les miennes, très étendues. Je regarde comme certain que les dispositions du pays étaient essentiellement pacifiques (2). »

Mais voici qui est décisif :

Le gouvernement impérial, désireux de savoir si les sentiments du pays étaient conformes aux dispositions belliqueuses de la cour, avait fait sonder les préfets, au mois de juillet, par le ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme. Les réponses des préfets ont été publiées, et « sur 87 rapports, 34 se prononçaient nettement contre le recours aux armes; 37 se montraient hésitants; 16 seulement acceptaient sans regret la lutte (3) ». Or, si l'on considère, suivant la remarque judicieuse de M. Jules Simon, « que trois fois sur quatre les inférieurs donnent à leurs chefs, au lieu des renseignements qui pourraient les éclairer, les renseignements qu'ils supposent devoir leur plaire », on est en droit de penser et de dire que les vœux des populations pour le maintien de la paix ressortent avec évidence de l'enquête officielle ordonnée par le gouvernement.

Il est bien démontré désormais, pour nous servir de l'expression de M. Jules Simon, que les dispositions du pays étaient essentiellement pacifiques, et si les partisans de l'Empire ont longtemps persisté à soutenir le contraire, c'est qu'ils

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 167.
(2) Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 83.
(3) Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 35.

avaient intérêt à essayer de faire partager à la nation la responsabilité redoutable qui pesait sur eux. C'est ce sentiment seul qui peut expliquer, mais non pas excuser, les dépositions recueillies dans l'enquête parlementaire ordonnée par l'Assemblée nationale sur les actes du gouvernement du 4 septembre. Les anciens fonctionnaires du gouvernement impérial, appelés, comme témoins, profitèrent de l'occasion pour tenter la réhabilitation du régime dont ils avaient été les adulateurs et les soutiens; et l'un d'eux, l'ancien préfet de police, M. Pietri, reprit et développa cette thèse de la guerre voulue par le pays, à l'appui de laquelle il cita complaisamment les manifestations belliqueuses qui s'étaient produites sur la voie publique et dans les théâtres à une époque contemporaine de la déclaration de guerre.

Il est vrai qu'au mois de juillet et au commencement du mois d'août 1870, les boulevards étaient incessamment parcourus par des bandes de jeunes gens qui criaient : *A Berlin !* sur l'air des lampions et chantaient des refrains patriotiques. Mme Sasse fut un jour (1) obligée par la foule qui avait arrêté sa voiture à chanter la *Marseillaise*, en plein boulevard, à l'heure même où Capoul la chantait à son tour, place de la Bourse, sur le haut d'un omnibus. Mais il n'est pas permis d'en induire que le pays voulût la guerre; car à supposer que ces manifestations, ou du moins quelques-unes d'entre elles, n'eussent pas été organisées par la police (2), elles signifiaient simplement que, la guerre étant déclarée, on souhaitait qu'elle fût heureuse.

Il y a en effet, si l'on veut rester dans la vérité des faits, une distinction essentielle à faire entre la période antérieure

(1) C'était le 6 août. (V. *Journal des Goncourt*, à cette date.)

(2) « Il y eut quelques manifestations guerrières. On cria dans les rues : A Berlin ! Tout le monde crut que c'était une sorte de représentation commandée par la police. On fut indigné. Pourquoi la police n'aurait-elle pas fait à Paris ce qu'elle a fait notoirement dans les provinces ? » (Jules Simon, *loc. cit.*, p. 84.) — « Des bandes stipendiées criaient : A Berlin ! » (Jules Favre, *loc. cit.*, p. 33.) — « Des groupes nombreux encombraient les boulevards, et, ce qui est inouï, des bandes de gens de police couraient les rues en criant : A Berlin ! A Berlin ! » (*Enquête parlementaire,* déposition de M. Thiers, p. 9.)

à la déclaration de guerre et les jours qui suivirent cette déclaration.

La situation, pendant la première période, a été caractérisée avec une rigoureuse exactitude par les paroles suivantes empruntées à la déposition de M. Thiers devant la commission d'enquête : « J'ai tout vu, dit l'illustre homme d'État, et j'affirme, la main sur la conscience, que la France n'a pas voulu la guerre... Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs, ne connaissant rien à la situation de notre armée, répétant, d'après le maréchal Le Bœuf, qu'on était prêt, que les Prussiens ne l'étaient pas, qu'il fallait en finir avec une puissance insolente et insatiable (les malheureux l'avaient créée en 1866), et que ce serait une campagne de six semaines à faire; ceux-là, dis-je, couraient, criaient, clabaudaient, regardaient d'un air de mépris ceux qui pensaient autrement qu'eux et ne laissaient de repos à personne. »

Mais si personne en France ne voulait la guerre, sauf les exaltés de l'entourage de l'Impératrice, qui considéraient l'Empire comme perdu si l'on ne faisait rien pour effacer Sadowa, il est juste de reconnaître qu'une fois la guerre déclarée, il se produisit un revirement dans l'opinion publique. La population française (la population parisienne surtout), prompte à l'enthousiasme, s'enflamma, en entendant retentir sur la scène des théâtres lyriques et même sur la voie publique cette maudite *Marseillaise* qui n'était pas encore devenue l'hymne de la défaite (1); et la masse du public, convaincue

(1) L'hymne de la défaite! C'est bien là l'appellation qui convient à la *Marseillaise*.

Nul n'ignore, en effet, qu'après l'une de nos défaites les plus douloureuses, le clairon prussien sonnait la *Marseillaise*, pendant que nos soldats prisonniers défilaient devant le front de l'armée ennemie, avant de partir pour l'Allemagne, et que c'est ce fait qui a inspiré à M. Paul Déroulède, ce vers connu :

Ah! ne la chantons plus, par pitié pour nous-mêmes!

M. d'Hérisson dit de son côté :

« Les soldats (qui partaient pour Châlons) hurlaient cette agaçante *Marseillaise*, qui a plané en 1870 sur toutes nos défaites et toutes nos hontes, et que je ne puis plus entendre sans un haut-le-cœur!... » Et plus loin, à propos du théâtre du camp de Châlons : « Puis, de temps en temps, on reprenait l'odieuse

que l'armée française n'avait pas cessé d'être la première armée du monde, était toute disposée à donner sa confiance à ceux qui lui pronostiquaient l'écrasement prochain et définitif de la Prusse. Assurément, les gens sages étaient loin de partager ces illusions; mais elles ont existé pendant quelques jours. Il n'est que juste de le constater.

Il est surabondamment établi, par ce qui précède, que la France n'a pas voulu la guerre. Nous allons établir maintenant que le gouvernement, qui se jetait dans cette redoutable aventure dans un intérêt purement dynastique, et contrairement au vœu du pays, était condamné, par son origine et par ses fautes, à demeurer isolé au milieu de l'Europe indifférente, qui allait assister à la ruine et au démembrement de la France, sans rien faire pour s'y opposer.

M. le duc de Gramont, appelé comme témoin dans l'enquête parlementaire sur le 4 septembre, a fait devant la commission les déclarations suivantes :

« On nous a reproché d'avoir entrepris la guerre sans alliances !

« Je dis d'abord que nous ne méritons pas ce reproche.

« Avions-nous avec certaines puissances des traités offensifs et défensifs applicables à la guerre qui nous surprenait (? ?) au milieu des circonstances les plus pacifiques que l'Europe eût eues depuis plusieurs années ?

« *La commission comprendra*, je l'espère, *qu'il m'est impossible*, *en toute conscience*, *de satisfaire sur ce point sa curiosité bien naturelle.*

« Il tombe sous le sens qu'on n'affronte pas un ennemi comme la Prusse sans rechercher tous les moyens d'augmenter ses forces de combat. Je dirai même que ceux qui voudront étudier les documents politiques connus jusqu'à ce jour, et qui le feront avec conscience, impartialité et l'aptitude diplomatique qui convient à ce genre d'études, découvri-

Marseillaise. Ah! qu'il faudra de victoires remportées aux refrains de cet hymne, pour lui faire pardonner toutes les défaites auxquelles il a servi de prélude et d'accompagnement! » (*Journal d'un officier d'ordonnance,* p. 19 et 22.)

ront *sans doute la trace de certains faits, sur lesquels je ne crois pas encore devoir m'expliquer.*

« Je ne me dissimule pas que le silence que je m'impose en ce moment donne à nos adversaires politiques des avantages considérables. C'est, je l'avoue, une épreuve que je ne subis pas sans quelque douleur... »

Ces déclarations, enveloppées de réticences systématiques et calculées, ont toute la valeur d'un aveu, qui était d'ailleurs bien inutile, car si nous avions eu des traités d'alliance, les sympathies de nos alliés se seraient probablement manifestées d'une manière quelconque, pendant la durée de la guerre; et nous n'avons rien vu de pareil. Aussi le ministre ne dit-il pas que nous avions des alliances, ce qu'il ne pouvait dire en effet sans offenser la vérité; mais il ne dit pas non plus que nous n'en avions pas, et se renferme dans un mutisme qui lui paraît commandé par la discrétion imposée à un ancien ministre des affaires étrangères. C'était avouer implicitement que la France était absolument isolée.

Pourtant certaines personnes ont cru, sur la foi des anciens ministres de l'Empire, que des promesses de concours nous avaient été faites par quelques puissances de l'Europe, spécialement par l'Autriche et par l'Italie, et l'on trouve non sans étonnement l'expression de cette conviction dans le livre très intéressant et très curieux que M. d'Hérisson, ancien officier d'ordonnance du général Trochu, a publié sous le titre de *Journal d'un officier d'ordonnance.*

Mais c'est une erreur! et cette erreur a été tant de fois et si victorieusement réfutée, qu'on s'étonne d'avoir à la réfuter encore.

Sur quoi s'appuie-t-on, en effet, pour soutenir que l'Autriche nous avait fait la promesse d'un concours actif et efficace? On s'appuie sur la dépêche adressée, le 20 juillet 1870, par le comte de Beust au prince de Metternich, où l'on trouve cette phrase :

« Veuillez donc répéter à l'Empereur et à ses ministres que, fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre,

et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Il semble bien, en effet, qu'il y ait là une promesse de concours. Mais veuillez lire la phrase qui suit! Elle précise ces limites du possible, au delà desquelles l'Autriche ne peut ni ne veut s'engager, et ne laisse aucune place à l'équivoque :

« Ces limites sont déterminées d'une part par nos difficultés intérieures, d'autre part par des considérations politiques de la plus haute importance. Je vous parlerai surtout de ces dernières. Nous croyons savoir, n'en déplaise au général Fleury, que la Russie persévère dans son alliance avec la Prusse, au point que, dans certaines éventualités, l'intervention des armées moscovites doit être considérée, non pas comme probable, mais comme certaine...

« L'intérêt de la France n'ordonne-t-il pas, comme le nôtre, d'empêcher que le jeu engagé à deux ne se complique trop promptement? Or nous croyons savoir que notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle de la Russie...

« Dans ces circonstances, le mot *neutralité,* que nous ne prononçons qu'à regret, nous est imposé par une nécessité impérieuse et par une appréciation logique de nos intérêts solidaires. Mais cette *neutralité* n'est qu'un moyen de nous rapprocher du but véritable de notre politique, le seul moyen de compléter nos armements, *sans nous exposer* à une attaque soudaine soit de la Prusse, soit de la Russie, avant d'être en mesure de nous défendre. »

Il est parfaitement clair, quand on lit avec attention ce paragraphe de la dépêche de M. de Beust, que si les sympathies de l'Autriche étaient acquises à la France et non à la Prusse (et il ne pouvait en être autrement après Sadowa), on était parfaitement décidé, à Vienne, à ne pas se départir *actuellement* d'une stricte neutralité, qui paraissait impérieusement commandée par les circonstances, puisqu'on n'avait pas d'autre moyen d'empêcher l'entrée en campagne des armées moscovites.

Jamais les représentants de l'Autriche n'ont tenu un autre langage; et quand, le 5 septembre 1870, M. le prince de Metternich alla visiter, au quai d'Orsay, le ministre des affaires

étrangères du gouvernement de la Défense nationale, M. Jules Favre, il s'en expliqua nettement avec lui. « Il me confirma, dit M. Jules Favre, ce qui m'avait été dit par M. le prince de la Tour d'Auvergne, sur l'erreur de M. le duc de Gramont, qui croyait pouvoir obtenir un secours effectif de l'Autriche. « Il « n'en a jamais été question, me dit-il. Il n'est pas impossible « que M. de Beust ait parlé de 300,000 hommes à mettre en « ligne, si nous en avions la liberté. Mais c'est précisément « cette liberté qui nous a été constamment refusée. L'Empe- « reur et son ministère ne braveront jamais les volontés du « Czar. Or celui-ci a déclaré que si nous nous prononcions « pour la France, il s'unirait à la Prusse. Nous avons donc les « bras liés, mais nous ne ferons rien contre vous. Nous vous « aiderons même dans tout ce qui pourra se concilier avec « notre neutralité (1). »

Il est donc évident que nous n'avions rien à attendre de l'Autriche; et nous n'avions rien non plus à attendre de l'Italie, ainsi que M. le chevalier Nigra le déclara sans ambages au ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale. « Je dis, a écrit M. Jules Favre en rendant compte de cette entrevue (2), tout ce que put m'inspirer la conviction où j'étais que l'Italie était obligée d'honneur à ne pas nous abandonner. Elle nous devait son indépendance; elle ne pouvait laisser anéantir la nôtre. Oublier nos servives, pour ne voir que ceux de la Prusse, était une violence dangereuse faite à la conscience de toutes les nations, et l'Italie, en la commettant, se préparait pour l'avenir de sérieuses difficultés (3)... » M. le chevalier Nigra était fort géné d'avoir à faire publiquement l'aveu de l'ingratitude de l'Italie. Il le fit pourtant, en laissant entendre, pour expliquer l'indifférence de son gouvernement, que c'était le gouvernement de Napoléon III qui avait jeté l'Italie dans l'alliance prussienne, en 1866, que depuis ce moment les ennemis de la France étaient devenus fort nombreux dans la Péninsule, et que, bien loin de nous venir en

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 114.
(2) Entrevue du 5 septembre 1870.
(3) Jules FAVRE, *ibid.*, p. 117.

aide, le gouvernement de Victor-Emmanuel comptait profiter de nos embarras et de nos malheurs, pour entrer à Rome et achever la spoliation du Souverain Pontife.

L'Autriche et l'Italie nous faisant défaut, pouvions-nous du moins compter sur la Russie? Le général Fleury, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le croyait, ce qui ne laisse pas de paraître un peu étrange, quand on se rappelle les promesses que l'empereur de Russie, neveu du roi de Prusse, avait faites à son oncle! La vérité est que le Czar avait promis de donner au roi de Prusse des conseils de modération et de sagesse. Il les a donnés, et ils n'ont pas été suivis. Il n'avait promis rien de plus.

Il faut conclure de tout ceci que le gouvernement français n'avait pas d'alliances, et que l'armée française ne pouvait compter que sur elle-même pour affronter les périls de cette guerre si imprudemment déclarée, et qui devait être si déplorablement conduite.

Elle aurait pu vaincre, cependant, si la campagne avait été soigneusement préparée. Étions-nous prêts?

Non! nous n'étions pas prêts.

Qu'on en juge par ces détails que nous empruntons au livre très complet et très documenté de M. Jules Simon :

« On a trouvé aux Tuileries, après le 4 septembre, une partie des télégrammes adressés par les généraux au ministre de la guerre; il y avait toujours un double pour l'Impératrice. Beaucoup de ces télégrammes étaient restés à Saint-Cloud; ils ont été publiés à Berlin; beaucoup avaient disparu, beaucoup avaient été lacérés, et leurs débris jonchaient le sol. Parmi ceux que l'on a pu retrouver et lire, il y en a de douloureusement instructifs sur l'état de désarroi où se trouvait notre armée.

« Un général de brigade arrive à Belfort où il est envoyé. Il écrit de là : « Suis arrivé à Belfort. Pas trouvé ma brigade, « pas trouvé général de division; que dois-je faire? Sais pas où « sont mes régiments. »

« Le même malheur est arrivé au baron Schmitz, nommé intendant d'un corps d'armée qu'il n'a jamais pu trouver. M. l'intendant général Blondeau a expliqué devant la com-

mission d'enquête la mésaventure de M. Schmitz : « Il n'a « jamais pu trouver son corps, attendu qu'il n'a jamais existé. » Le même M. Blondeau, qui était directeur de l'administration, s'est chargé de nous donner la raison de ces chassés-croisés entre les troupes et leurs commandants : « La grosse « affaire, en 1870, c'est que les projets ont varié tous les jours « et souvent plusieurs fois dans la même journée. » Il dit ailleurs : « Je citerai le 6e corps qui avait reçu l'ordre de se « rendre du camp de Châlons à Nancy, qui, arrivé à Nancy, a « reçu l'ordre de rétrograder sur le camp de Châlons, et qui, « à peine de retour à Châlons, a dû se porter sur Metz, où il « n'est arrivé qu'en partie, ayant été coupé à Frouart. » Ailleurs il nous apprend que la cavalerie a été formée de cinq ou six manières différentes, depuis le 15 juillet jusqu'au 15 août.

« L'argent, les vivres, les armes, l'habillement, tout est mal réparti, insuffisant, de mauvaise qualité. « Pas d'argent « à la recette générale. Pas d'argent dans la caisse des corps. » Le maréchal Canrobert télégraphie de Châlons, où les blessés de divers corps affluent, qu'il n'a ni marmites, ni gamelles, ni sacs de couchage, ni assez de chemises, ni assez de chaussures. A Metz, on n'a ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie, ni sel, peu de lard et de biscuit. « Expédiez d'urgence un « million de rations. » A Mézières et à Sedan, ni biscuits, ni salaisons. A Verdun, point très important, tout fait défaut : sucre, eau-de-vie, café, légumes secs, viande fraîche. Les intendants sont partout aux abois. Pas d'ouvriers, pas de soldats du train, pas de tentes-abris, pas de voitures, pas de gilets de flanelle. L'un d'eux se plaint que les habits des soldats sont en lambeaux... on n'était pas mieux pourvu pour les blessés. On n'avait ni infirmiers, ni caissons, ni cantines, ni moyens de transport. Partout on réclamait des munitions, des armes, et partout inutilement. « Pas de revolvers dans les arsenaux; les « cartouches pour mitrailleuses n'arrivent pas; les détache- « ments qui rejoignent arrivent sans cartouches (1)... »

(1) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 128, 129.

Quelques-uns des détails qu'on vient de lire auraient dû être reportés plus loin, après le récit de l'entrée en campagne. Nous avons cru toutefois devoir les

On pourrait multiplier ces citations. Elles suffisent à montrer que rien n'avait été préparé; que tout était en désarroi; que les approvisionnements faisaient partout défaut, et que le gouvernement, qui avait mis tant d'empressement à déclarer la guerre, sans l'ombre d'un motif quelconque, n'avait pas même pris les précautions les plus élémentaires, pour permettre à l'armée française d'entrer en campagne dans des conditions qui ne fussent pas trop désavantageuses.

Il n'ignorait pas cependant que depuis quatre ans la Prusse avait travaillé sans relâche à augmenter son armée, à perfectionner son artillerie et à accumuler dans ses arsenaux un matériel de guerre formidable. Les dépêches de notre ambassadeur à Berlin et les rapports des attachés militaires de l'ambassade l'avaient renseigné à cet égard. Mais il n'avait pas tenu compte de ces renseignements. C'était un axiome, non seulement pour la masse de la population, mais pour les gouvernants eux-mêmes, que l'armée française ne pouvait être vaincue; et on aurait eu l'air de douter de la victoire, si l'on avait fait quelque chose pour la préparer.

Or, on n'en voulait pas douter. Le ministre de la guerre et le ministre de la marine avaient en effet un plan, qui était fort simple, comme on va voir, un plan qui nous donnerait, dès le premier jour, la victoire : et il était clair que si la guerre débutait par une grande victoire, qui désorganiserait l'armée prussienne et déconcerterait les plans de l'état-major général, il était bien inutile de se préoccuper du lendemain. L'armée française victorieuse, emportée par son élan, écraserait tout sur son passage, et la campagne ne durerait pas plus de six semaines. A quoi bon, puisqu'il devait en être ainsi, faire des préparatifs, comme si la guerre devait durer six mois?

Voici d'ailleurs les propres paroles de M. le maréchal

faire figurer ici, pour ne pas tronquer une citation, qui avait sa place naturellement marquée dans une dissertation destinée à établir que la guerre de 1870 a été déclarée contrairement au vœu du pays, et sans préparation comme sans alliances.

Leboeuf devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale :

« Je dois dire que malgré la différence numérique qui devait exister entre les deux armées opposées, espérant la neutralité armée de la part de diverses puissances, confiant surtout dans la valeur de notre armée et dans l'élan national, espérant aussi que l'on arriverait à temps *pour prendre une offensive qui a été* la base de tous nos calculs, *je comptais sur un premier succès* qui aurait certainement décidé une partie de l'Europe à se prononcer ouvertement pour notre cause qui était la sienne. »

« Est-ce clair? s'écrie M. Jules Simon. Quand on disait que nous étions prêts, cela voulait dire en réalité que nous étions prêts à livrer une première bataille avec 300,000 hommes contre 400,000; que nous comptions dans cette journée sur une victoire éclatante, et le lendemain sur l'appui de l'Europe; que nous nous tirerions heureusement de la guerre à cette double condition (1). »

Le ministre de la marine, amiral Rigault de Genouilly, ne parlait pas autrement. Lui aussi comptait sur un premier succès qui déciderait de toute la campagne. Il suffisait pour cela de mettre en ligne une armée de 300,000 hommes. Une telle armée, même dans l'hypothèse probable où elle trouverait devant elle une armée supérieure en nombre, serait certainement victorieuse. Comment la Prusse pourrait-elle se ressaisir après cela, et songer à continuer la lutte? Cela ne paraissait ni vraisemblable ni même possible.

Ainsi raisonnaient les ministres de Napoléon III. On aurait pu leur objecter que leurs calculs seraient fatalement déjoués, si la grande victoire promise se changeait en une irrémédiable défaite! Ils n'avaient pas prévu cela.

Aussi bien, si l'on avait jeté de l'autre côté de la frontière une armée de 300,000 hommes, en plaçant à sa tête un général habile, on aurait pu, en effet, en frappant un grand coup, dès le début de la guerre, obtenir un premier succès,

(1) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 125.

qui aurait eu sur l'issue de la campagne une influence décisive. Était-ce là ce qu'on allait faire? Les événements vont répondre. Il est temps d'en reprendre le récit.

La déclaration de guerre avait été votée le 15 juillet au Corps législatif. Elle fut notifiée au gouvernement prussien par M. Lesourd, chargé d'affaires à Berlin, dans la journée du 19, et presque immédiatement les mouvements de troupes commencèrent.

Mais le ministre de la guerre, qui avait promis d'avoir à la frontière 250,000 hommes de l'armée régulière le 1er août et 300,000 huit jours après, le 7 août, sans compter 100,000 hommes à prendre dans la garde mobile, se trouva hors d'état de tenir sa promesse. Il n'y avait point à compter sur la garde mobile, qui n'était ni équipée ni instruite; et l'armée régulière ne put fournir dans les premiers jours que 243,000 hommes. Encore faut-il dire que ce chiffre, qui est celui du maréchal Lebœuf, paraît exagéré. Tous les hommes inscrits avaient-ils rejoint leurs corps au premier appel, et dans les chiffres figurant sur le papier n'y avait-il pas des non-valeurs? Il semble résulter de renseignements puisés à bonne source que les manquants étaient assez nombreux, et qu'en dernière analyse l'effectif de l'armée, au moment de l'entrée en campagne, ne dépassait guère 220,000 hommes (1).

Cette armée, très inférieure en nombre à l'armée prussienne, comme on le verra tout à l'heure, aurait dû être placée sous la direction d'un chef unique, qui l'aurait groupée ou divisée suivant les exigences de la situation. C'était là, croyait-on, le plan qu'avait conçu le ministre de la guerre, et il n'y avait pas en effet d'autre moyen de livrer à l'ennemi cette grande bataille qui devait nous donner, dès le début des hostilités, une grande victoire.

Bien loin d'agir ainsi, le gouvernement divisa ses forces en huit corps d'armée, placés sous le commandement de huit généraux différents.

(1) Le commandant Rousset (*la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 121) porte l'effectif d'entrée en campagne à 222,242 hommes.

Ces huit corps d'armée étaient les suivants :

1er corps.	Maréchal de Mac Mahon.
2e corps	Général Frossard.
3e corps	Maréchal Bazaine.
4e corps	Général de Ladmirault.
5e corps	Général de Failly.
6e corps	Maréchal Canrobert.
7e corps	Général Félix Douay.
8e corps (garde impériale) . . .	Général Bourbaki.

Il y avait en outre une réserve de cavalerie composée des divisions du Barail, Bonnemain et de Forton.

On remarquera que sur les huit corps d'armée, il y en avait trois : le deuxième, le cinquième et le septième, dont le commandement avait été donné à des généraux de cour, n'ayant guère appris que dans les salons le métier des armes, et qui n'avaient aucune renommée militaire. On avait au contraire laissé systématiquement à l'écart des hommes de guerre d'une très réelle valeur, tels que le général de Wimpffen, le comte de Palikao et le général Trochu, au concours desquels on fut bien obligé de faire appel plus tard.

L'armée, ainsi morcelée, était placée sous le commandement suprême de l'Empereur, qui s'en était constitué le général en chef, et qui avait pris pour chef d'état-major général M. le maréchal Lebœuf, ministre de la guerre.

Or Napoléon III n'était point un général. Il n'avait aucune expérience des choses de la guerre. Son incapacité, à ce point de vue, était aussi notoire qu'elle était profonde, et il n'inspirait aucune confiance à ses soldats. Pour comble d'infortune, le malheureux souverain était atteint d'une infirmité douloureuse, qui ne lui permettait de se tenir à cheval qu'au prix d'intolérables souffrances, et ses souffrances physiques étaient si vives et si persistantes que le moral lui-même était sérieusement atteint.

Voilà l'homme qui allait se mettre à la tête de l'armée et qui n'avait auprès de lui, pour suppléer à son insuffisance, dont il était à demi conscient, que ce ministre de la guerre plus que médiocre, qui passait pour un bon officier d'artillerie,

mais qui, n'ayant jamais commandé même un corps d'armée, était fort au-dessous de la mission redoutable dont il se trouvait soudainement investi.

L'Empereur quitta Paris le 28 juillet, après avoir conféré par décret la régence à l'Impératrice, et nommé le général Dejean ministre de la guerre par intérim; et il s'achemina tristement vers la frontière de l'Est, car il avait pu constater, avant son départ, que l'armée était en plein désarroi (1), et il entrevoyait vaguement, quand il s'absorbait dans ses rêveries, en fumant sa cigarette d'un air hébété, que peut-être, cette fois, la victoire nous serait infidèle.

Est-ce à lui ou à son ministre de la guerre qu'il faut faire remonter la responsabilité de cette malencontreuse division de l'armée en huit corps séparés, sans qu'aucun des chefs de corps eût autorité sur les autres? Cette conception en tout cas était fort malheureuse, et il fallut bientôt remédier à cet état de

(1) Arrivé à Metz, il fut péniblement impressionné par le spectacle lamentable qui s'offrit à ses yeux. « L'Empereur, dit le commandant Rousset, attendait pour prendre l'offensive que les réserves eussent rejoint, et il avait recommandé formellement d'éviter toute action prématurée. C'était là une précaution bien superflue, car dans l'état de pénurie où ils se trouvaient, nos corps eussent été bien empêchés de se porter de l'avant. Sans ambulances, sans convois, sans munitions, ils étaient condamnés à une immobilité complète, que la force des choses, bien plus que la volonté du souverain, leur imposait formellement. Les places de Metz et de Strasbourg, où nulle ressource n'existait, ne leur étaient d'aucun secours, et généraux et intendants adressaient au ministre des dépêches désespérées, auxquelles celui-ci, débordé, et ne sachant pas où donner de la tête, répondait par des promesses qu'il ne pouvait pas tenir. »

Le savant auteur donne ensuite quelques-uns des détails que nous avons donnés nous-même (v. *suprà*, p. 53 et suiv.), et il ajoute :

« Il n'est pas nécessaire de multiplier ces citations pour dépeindre le désarroi formidable qui régnait dans nos rangs. Le major général, arrivé le 25 à Metz, ne tarda pas d'ailleurs à en faire la constatation douloureuse, car, dès le jour même, il parcourait les positions occupées par nos troupes, de Saint-Avold à Bouzonville, et constatait l'état déplorable où les laissait l'absence de toute organisation préalable. Lui qui pouvait prendre sa large part de responsabilité dans leur détresse, il dut ce jour-là faire des réflexions amères et se sentir douloureusement attristé. Il fut du moins forcé de reconnaître qu'il était trop tard pour porter remède à une situation sans issue, et dut se borner à joindre ses instances à celles des généraux et des intendants. Ce n'était pas là ce qui pouvait aider son successeur au ministère à triompher des embarras cruels au milieu desquels il se débattait. » (Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 153 et suiv.)

choses, d'autant plus fâcheux que les huit corps d'armée, au lieu d'être groupés dans un espace restreint, de manière à pou voir se porter secours, le cas échéant, avaient été échelonnés le long de la frontière, depuis Belfort jusqu'à Thionville, sans se rattacher les uns aux autres. C'est dans cet état d'éparpillement que nous allions être surpris, et fatalement écrasés par l'armée prussienne.

On estime que 900,000 Allemands sont entrés en France, du commencement d'août 1870 à la fin de janvier 1871. Mais l'armée ennemie ne comprenait, dans les premiers jours du mois d'août, que 450,000 hommes; 100,000 nouveaux soldats devaient s'y ajouter avant la fin du mois. Ces 450,000 hommes étaient divisés en trois armées : la première commandée par le général de Steinmetz; la seconde, par le prince Frédéric-Charles, et la troisième par le prince royal de Prusse. Le roi de Prusse s'était réservé le commandement suprême de toutes ses forces, avec le feld-maréchal de Moltke comme major général. Celui-ci était-il, comme quelques-uns l'ont cru, un grand capitaine? Il ne nous appartient pas de résoudre cette question. Ce qui est hors de doute, c'est que le major général des armées allemandes était un militaire laborieux, réfléchi, méthodique et prudent, et que ce n'est pas lui qui aurait eu l'idée singulière d'émietter son armée et de l'échelonner sur un front d'une étendue démesurée. Il avait trouvé plus pratique et plus sage de faire exactement l'inverse de ce que nous avions fait nous-mêmes... Il était clair, en effet, que nos petits groupes, condamnés à combattre un contre cinq, et quelquefois avec une disproportion numérique plus forte encore, se feraient écraser les uns après les autres.

« Cependant, dit M. le commandant Rousset, les journaux de Paris commençaient à trouver qu'on tardait beaucoup à envahir la Prusse. Leur impatience gagnait la foule, qui, toujours exaltée et tumultueuse, se livrait à des manifestations de plus en plus belliqueuses, mais également irraisonnées. Le ministère, dont la prodigieuse assurance ne se démentait pas, malgré les nouvelles alarmantes venues de la frontière, transmettait au major général les doléances publiques et insistait

pour qu'on agît sans retard. Jusqu'alors, il n'avait eu à donner en pâture à la population surexcitée que des dépêches insignifiantes, où il était question d'escarmouches entre uhlans et douaniers, de patrouilles bousculées, ou de coups de feu échangés entre avant-postes qui se délogeaient réciproquement. Ce n'était pas assez pour calmer l'effervescence générale, et une entrée en matière plus consistante commençait à s'imposer. De son côté, l'Empereur, qui ne savait toujours rien des mouvements de l'adversaire et cherchait à se renseigner par tous les moyens possibles, pensait qu'une démonstration un peu énergique obligerait peut-être celui-ci à déployer ses forces et à dévoiler ses projets. Il se décida donc à tenter ce qu'on appelle une *reconnaissance offensive,* et chargea le maréchal Bazaine de l'exécuter (1). »

Le maréchal choisit comme objectif de cette *reconnaissance offensive* la petite ville de Sarrebruck, située sur la rive gauche de la Sarre, dans le Palatinat, à moins de quatre kilomètres de la frontière française, et dont la garnison se composait d'un bataillon d'infanterie et de trois escadrons de uhlans commandés par le lieutenant-colonel de Pestel; et il donna l'ordre au général Frossard, commandant du 2[e] corps, de déployer devant Sarrebruck des forces imposantes et de déloger la petite garnison prussienne qui l'occupait. Le général fit prendre position à ses troupes dans la journée du 2 août, et l'infanterie, soutenue par deux batteries, engagea une vive fusillade avec l'ennemi, qui riposta vigoureusement, et battit immédiatement en retraite, ne voulant point soutenir une lutte inégale et s'exposer à un désastre, auquel le colonel de Pestel échappa d'autant plus facilement que le général Frossard ne le poursuivit pas, et ne chercha point à tirer parti du facile succès qu'il avait obtenu. Nous avions perdu 86 hommes; l'ennemi en avait perdu 83, et le combat, engagé sans but, ne produisit aucun résultat! « Tel fut, dit M. le commandant Rousset, ce minuscule combat de Sarrebruck, dont on attendait des merveilles, et qui, somme toute, se réduisit à une démonstration

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. I, p. 159.

puérile, où quinze bataillons français furent déployés pour chasser de leurs positions trois bataillons prussiens (1). »

Néanmoins le bulletin adressé par l'Empereur à l'Impératrice, et qui parvint à la Régente le 4 août, laissait entendre, sans le dire du reste expressément, que nous avions remporté une victoire. Le prince impérial, y lisait-on, avait reçu le baptême du feu. Il avait fait preuve d'un sang-froid remarquable, et avait ramassé une balle morte sur le champ de bataille.

On crut, à Paris, à un gros succès militaire, et la population si inflammable de la capitale se disposait déjà à illuminer et à pavoiser les maisons, quand, dans la soirée, on apprit de source sûre que ce même jour, 4 août, une division du corps d'armée du maréchal de Mac Mahon, la division Abel Douay, avait été écrasée à Wissembourg, malgré des prodiges de valeur. Le général Douay, qui trouva la mort dans cette action, n'avait sous ses ordres que 302 officiers et 6,663 hommes avec 1,296 chevaux et 18 pièces de canon, qui eurent à lutter, pendant plusieurs heures, contre un corps bavarois fort de 70,000 hommes appuyés par une artillerie formidable (2). Il y eut là, comme nous venons de le dire, de la part de nos soldats, des prodiges d'héroïsme, auxquels le maréchal de Mac Mahon a rendu hommage, en disant dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les événements du 4 septembre : « Je ne crois pas qu'à aucune époque, une troupe d'infanterie ait combattu avec plus de vaillance » ; et le commandant Rousset, qui donne sur ce combat héroïque des détails émouvants, parle avec orgueil de la vaillance du général Douay, qui mourut intrépidement à la tête de ses soldats, et de l'« énergie surhumaine » dont fit preuve cette poignée de braves, luttant sans espérance, mais aussi sans faiblesse, contre un ennemi dix fois supérieur en nombre.

C'était une défaite glorieuse et triomphante à l'envi des victoires ! Mais c'était une défaite. — Elle fut annoncée à Paris par la dépêche suivante que le gouvernement fit affi-

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. I, p. 162.
(2) Cent quarante-quatre pièces de canon.

cher, et qui fut publiée dans le *Journal officiel* du 6 août :

« Deux régiments de la division du général Douay et une « brigade de cavalerie légère ont été attaqués à Wissembourg « par des forces très considérables massées dans les bois qui « bordent la Lauter. Ces troupes ont résisté pendant plu- « sieurs heures aux attaques de l'ennemi, puis se sont repliées « sur le col du Pigeonnier, qui commande la ligne de Bitche. « Le général Douay (Abel) a été tué. Un de nos canons, dont « les chevaux avaient été tués et l'affût brisé, est tombé au « pouvoir de l'ennemi. Le maréchal de Mac Mahon concentre « sur les lieux les forces placées sous son commandement. »

On peut regretter que l'auteur de cette dépêche n'ait pas eu la pensée de rendre hommage à la vaillance de nos 7,000 soldats, qui avaient lutté sans faiblir, pendant de longues heures, contre les 70,000 hommes du corps d'armée bavarois! D'autre part, la dépêche avait été rédigée en termes volontairement obscurs, probablement pour ne pas effrayer la population anxieuse qui allait la lire... Néanmoins on comprit bien vite que nous avions éprouvé un très grave échec, et que cet échec engageait manifestement la responsabilité du commandement! La division Abel Douay avait été, en effet, fort imprudemment placée en flèche, à cinq lieues en avant des autres divisions du 1er corps; et ni le maréchal de Mac Mahon, dont le quartier général était à Strasbourg, ni le général Ducrot, qui commandait la 1re division, et sous les ordres duquel la division Douay avait été placée la veille, ne songèrent à lui venir en aide. Ils la laissèrent écraser sans chercher à lui porter secours, alors que l'appui de quelques régiments aurait pu transformer en victoire la douloureuse défaite de Wissembourg.

La nouvelle de ce désastre, qui en présageait tant d'autres, fut accueillie avec stupeur à Paris et dans la France entière. On était atterré, car on avait maintenant la claire vision de la folie de cette guerre (1), entreprise sans préparation comme sans motifs, et à l'issue de laquelle on entrevoyait les pires catastrophes dans un prochain avenir... Et, en effet, l'émotion

(1) Le mot est de M. Jules Simon, *loc. cit.*, p. 136.

causée par la fatale nouvelle de la prise de Wissembourg n'était pas encore calmée, quand, quarante-huit heures après, on apprit que nous avions éprouvé de nouveaux et plus douloureux revers !

Le maréchal de Mac Mahon, désormais convaincu, après une expérience trop chèrement acquise, des graves périls auxquels l'exposait la dissémination de ses troupes, dissémination funeste qui était l'œuvre du major général, sinon de l'Empereur lui-même, s'était arrêté à un plan fort sage, qui consistait à concentrer sur les positions de Frœschwiller les forces placées sous son commandement, c'est-à-dire le 1er, le 5e et le 7e corps, et à attendre là le prince royal, contre lequel il espérait prendre une revanche éclatante de sa facile victoire de Wissembourg.

Il fit prendre position à son corps d'armée (le 1er corps), dans la journée du 5 août, et appela à lui le 5e corps (général de Failly) et le 7e corps (général Félix Douay), dans l'espérance qu'il aurait toutes ses forces sous la main, dans la journée du 6 août, et pourrait livrer bataille au prince royal dans la journée du lendemain. Mais l'attente du maréchal fut trompée. Le 7e corps, dont la formation était incomplète et dont les troupes étaient disséminées dans toutes les directions, ne put mettre qu'une seule de ses divisions, la division Conseil-Dumesnil, à la disposition du duc de Magenta; et, quant au 5e corps, aucune de ses divisions ne parut sur le champ de bataille, sauf la division Guyot de Lespart, qui arriva trop tard pour prendre part à l'action, et ne servit qu'à couvrir la retraite, au moment de la dislocation du 1er corps. Le général de Failly, dont nous aurons à signaler, dans d'autres circonstances, l'impardonnable impéritie, ne paraît pas mériter les reproches sanglants qui lui ont été adressés par beaucoup d'écrivains militaires, pour n'avoir pas répondu à l'appel du maréchal. Les ordres de celui-ci étaient, en effet, contrecarrés par les ordres contraires du quartier général, et le commandant du 5e corps, fort troublé par les instructions contradictoires qui lui étaient successivement adressées, et craignant, d'ailleurs, d'être lui-même attaqué par les forces

ennemies, dont l'approche lui était signalée par ses coureurs, paraît, dans une certaine mesure, excusable d'être resté dans l'inaction.

Le maréchal ne pouvait donc compter que sur le 1er corps, qui, augmenté de la division Conseil-Dumesnil, présentait un effectif de 46,000 hommes environ. Mais il n'éprouvait pas d'inquiétudes sérieuses, car, n'ayant à sa disposition aucun service d'éclaireurs solidement organisé, il ignorait qu'il eût devant lui l'armée entière du prince royal, forte de 125,000 hommes, et il était d'ailleurs convaincu que, dans les admirables positions qu'il occupait, il pouvait tenir tête à un ennemi très supérieur en nombre. Il fut attaqué à l'improviste dans la matinée du 6 août, alors qu'il ne comptait livrer bataille que dans la journée du 7, et peut-être même dans la journée du 8; mais, sans s'émouvoir outre mesure de la soudaineté de cette attaque imprévue, il prit immédiatement ses dispositions de défense, plein de confiance que les Allemands, si nombreux qu'ils fussent, ne parviendraient pas à triompher de l'héroïsme de nos soldats.

Le maréchal avait raison, sans doute, de compter sur la vaillance de ses troupes, qui devaient donner, dans cette sanglante journée, d'irrécusables témoignages de leur indomptable énergie et de leur stoïque mépris de la mort, et ajouter à nos annales militaires une page à jamais glorieuse! On est surtout pénétré d'admiration, quand on lit le récit de cette héroïque charge de cuirassiers que la peinture a immortalisée; mais on est en même temps pénétré de douleur, quand on considère que nos intrépides cavaliers, broyés par la mitraille, périrent presque jusqu'au dernier, alors que le maréchal aurait dû ne se faire aucune illusion sur l'inutilité d'un si douloureux sacrifice. La bravoure, en effet, ne saurait suppléer à tout, et nos admirables soldats, débordés par le nombre (car l'armée entière du prince royal était là, avec ses 125,000 hommes) (1), et écrasés sous une infernale pluie d'obus, qu'une artillerie for-

(1) Le prince royal avait à Frœschwiller 125,500 hommes, avec 33,000 chevaux et 312 bouches à feu.

midable vomissait sur eux de toutes parts, durent, vers la fin du jour, abandonner le champ de bataille et battre en retraite, après avoir fait éprouver à l'ennemi une perte de 10,642 hommes. Nos pertes, à nous, étaient cruelles. Nous avions perdu en hommes tués, blessés, disparus ou prisonniers, plus de 16,000 hommes, au nombre desquels on comptait 3 généraux et 7 colonels; et nous laissions au pouvoir de l'ennemi 1 aigle, 28 canons, 5 mitrailleuses, 91 caissons, 23 fourgons de munitions, 158 voitures et 1,193 chevaux.

C'était un épouvantable désastre! Mais, « malgré tout, dit le commandant Rousset, le nom de Frœschwiller évoquera toujours, dans notre pays, des souvenirs d'honneur et de dévouement, et restera comme un monument impérissable de la bravoure française. On a vu, dans cette journée, les chefs faire preuve d'une indomptable ténacité, l'infanterie déployer un courage presque surhumain, la cavalerie se sacrifier tout entière pour le salut commun, et six régiments de cuirassiers se lancer à la mort avec une énergie sauvage. Quant à l'artillerie, si inférieure en nombre et en matériel, son abnégation a été au-dessus de tout éloge, et le nombre de pièces qu'elle a perdues montre avec quel mépris du danger elle s'est prodiguée, pour tenir tête aux formidables engins dont disposaient les Allemands. Nous pouvons donc pleurer la défaite, mais nous devons aussi relever la tête, au souvenir de tant d'héroïsme dépensé pour l'éviter, et devant le témoignage qu'en a porté l'adversaire lui-même (1). »

Le soir de cette défaite, le maréchal désespéré voulait mourir. Il resta longtemps sur le champ de bataille, exposé aux balles ennemies; mais ses lieutenants l'obligèrent à se retirer, et il suivit, le cœur serré, les débris de sa vaillante armée, qui se repliaient dans la direction du camp de Châlons. — Cette idée de faire reculer le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon jusqu'à Châlons, à 270 kilomètres en arrière, était fort malheureuse (2), car la retraite du 1[er] corps entraînait fatalement

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. I, p. 240.

(2) Elle eût été très heureuse, au contraire, si l'on avait eu alors la pensée de couvrir Paris, mais on n'y songeait pas à ce moment.

celle du 5ᵉ et du 7ᵉ corps, et livrait à l'ennemi, à l'exception de Strasbourg, l'Alsace tout entière. Il eût été plus logique et plus sage de concentrer les trois corps d'armée aux environs de Belfort, et de les employer à la défense des passages des Vosges. Mais l'Empereur et le major général en avaient ainsi décidé. L'infortuné maréchal était bien obligé d'obéir.

Pendant que le duc de Magenta éprouvait ce grave et douloureux échec à Frœschwiller et Reischoffen (la bataille porte indifféremment ces deux noms) (1), le même jour, 6 août, le 2ᵉ corps (général Frossard), qui était placé depuis le 3 août sous les ordres du maréchal Bazaine, était complètement battu à Spikeren par la 1ʳᵉ armée allemande (général de Steinmetz), et cette fois la défaite, qu'il eût été possible d'éviter, engageait très évidemment et très directement la responsabilité du commandement. Pendant la première partie de la journée, l'offensive des Allemands, qui cherchaient à nous déloger de nos positions, avait partout échoué, et si nous avions pris nous-mêmes une offensive vigoureuse, nous aurions eu des chances sérieuses de refouler l'ennemi avant l'arrivée de ses renforts, et de remporter une victoire, qui, en relevant le moral des troupes, aurait eu la plus heureuse influence sur les opérations ultérieures. Mais le général Frossard n'était pas là pour donner des ordres. Il était resté à Forbach, sans paraître se soucier beaucoup de ce qui se passait à Spikeren; et quand il parut enfin sur le champ de bataille, vers trois heures, la face des choses avait changé. Le général de Steinmetz avait mis en ligne de nouvelles forces, et nos malheureux soldats, débordés encore une fois par le nombre, suivant la tactique ordinaire des Allemands, durent se borner à défendre vaillamment la position, jusqu'à l'heure où, épuisés de fatigue, ils n'eurent plus d'autre ressource que de battre en retraite pour échapper à un désastre.

Quant au maréchal Bazaine, qui avait sous la main le 3ᵉ corps, rien ne lui eût été plus facile que de se porter au

(1) Les Allemands l'appellent la bataille de Wœrth.

secours de son lieutenant. Il se garda bien de le faire. Il avait déjà prémédité cette longue série de trahisons successives (1), qui devaient aboutir à la capitulation de Metz, et finalement à la comparution du maréchal devant un conseil de guerre.

Quand la population parisienne apprit ces deux désastres de Frœschwiller et de Spikeren (car il ne s'agissait plus cette fois d'une simple division, deux corps d'armée étaient en pleine déroute), l'émotion fut profonde. La France se sentit perdue! On s'en prenait au maréchal Lebœuf, au général de Failly et au général Frossard, parce que, les sachant incapables, on les rendait responsables de tous nos malheurs. Mais on s'en prenait surtout à l'Empereur, qui avait déclaré la guerre dans son intérêt personnel, sans nul souci de l'intérêt du pays, et qui avait donné, depuis le commencement des hostilités, les marques d'une impéritie qui déconcertait même les plus intrépides de ses adulateurs. On commençait à dire tout haut qu'il était urgent qu'il abandonnât le commandement de l'armée. Quelques-uns allaient même jusqu'à parler de déchéance.

Qu'allaient faire les ministres dans une telle occurrence? Responsables de la déclaration de guerre, quelle serait leur attitude devant la Chambre qu'ils avaient si criminellement trompée, et devant le pays qui était l'enjeu de la périlleuse aventure où ils s'étaient si follement engagés?

Ne pouvant dissimuler la vérité, ils firent publier, le 7 août, la dépêche de l'Empereur qui annonçait, en termes voilés, les désastres dont on vient de parler. Cette dépêche était ainsi conçue : « Le maréchal de Mac Mahon a perdu une bataille. « Sur la Sarre, le général Frossard a été obligé de se retirer. « La retraite s'opère en bon ordre. Tout peut encore se « réparer. » En même temps, l'Impératrice, qui avait quitté Saint-Cloud pour rentrer aux Tuileries, adressait à la nation cette proclamation qui fut affichée sur tous les murs :

(1) V. le rapport du général Pourcet devant le conseil de guerre de Trianon.

« Paris, 7 août 1870.

« Français,

« Le début de la guerre ne nous est pas favorable ; nous « avons subi un échec. Soyons fermes dans ce revers et hâtons-« nous de le réparer !

« Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la « France ; qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national !

« Je viens au milieu de vous. Fidèle à ma mission et à mon « devoir, vous me verrez la première au danger, pour dé-« fendre le drapeau de la France !

« J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre. Le « troubler serait conspirer avec nos ennemis.

« Eugénie. »

Toutefois, il ne suffisait pas de faire des proclamations. Il fallait agir, et prendre les mesures propres à calmer l'émotion populaire et à dissiper les mortelles angoisses qui étreignaient tous les cœurs. Le conseil des ministres était d'avis qu'il convenait de rappeler le prince impérial, et M. Émile Ollivier télégraphia à l'Empereur : « A l'unanimité, le conseil des ministres et le conseil privé croient qu'il serait bon que le prince impérial revînt à Paris. » Mais l'Impératrice, plus perspicace ou mieux inspirée, s'opposa résolument au retour de son fils. Elle n'était pas non plus d'avis que l'Empereur abandonnât l'armée pour revenir aux Tuileries, et elle exprima, dans une dépêche chiffrée, une opinion diamétralement opposée à l'opinion des ministres. En même temps (cela se passait le 7 août), elle écrivait à l'Empereur : « L'opinion est montée contre le maréchal Lebœuf et le général Frossard. On les accuse fortement d'avoir amené les défaites que nous déplorons. Entendez-vous avec le maréchal Bazaine pour les opérations à venir. »

A la même date, M. Émile Ollivier faisait savoir à l'Empereur que le général Dejean, ministre de la guerre par intérim, n'inspirait confiance à personne, et qu'il serait sage d'offrir le portefeuille de la guerre au général Trochu. « L'effet

d'opinion, disait-il, sera infaillible. » Mais le général Trochu, appelé le jour même à la Chancellerie, déclina les offres de M. Émile Ollivier, en lui déclarant :

« 1° Que renoncer aux services du général Dejean, ministre par intérim, qui avait longuement collaboré à la préparation de la guerre, et qui savait où étaient le matériel et les troupes, alors que lui-même aurait tout à apprendre, était une erreur considérable ;

« 2° Que son entrée au ministère ne pouvait pas retarder d'un jour la chute du cabinet, que les événements militaires accablaient (1). »

M. Ollivier n'insista pas.

Quant au maréchal Lebœuf, l'Empereur ne pouvait se résigner à se séparer de lui. Comptant sur sa discrétion, l'infortuné souverain lui avait fait la confidence de ses souffrances physiques, qui le rendaient radicalement incapable de remplir efficacement son rôle de général en chef. Il lui avait même avoué son ignorance des choses de la guerre et l'impossibilité où il était même de concevoir un plan de campagne, qu'il n'aurait pas eu d'ailleurs la force d'exécuter ; et il lui répugnait de faire une seconde fois l'aveu de son impuissance à un nouveau major général, qui n'aurait peut-être pas le même dévouement que le maréchal Lebœuf, ni la même discrétion. Il répondit donc à l'Impératrice que le remplacement du maréchal Lebœuf, comme major général, était une conception irréalisable ; et il ne fallut rien moins, pour écarter le maréchal, qu'une lettre personnelle de l'Impératrice (2), qui lui demandait formellement sa démission. Le maréchal la donna, et l'Empereur télégraphia, le 12 août, qu'il l'avait acceptée.

(1) « Déclaration sincère, mais un peu vive, que M. Ollivier, je dois le reconnaître, reçut avec beaucoup de philosophie et de sérénité. » (Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 77.)

(2) L'Impératrice disait dans cette lettre : « Au nom de votre ancien dévouement, donnez votre démission de major général, je vous en supplie. Je sais combien cette détermination va vous coûter, mais dans les circonstances actuelles nous sommes tous obligés aux sacrifices. Croyez qu'il n'en est pas de plus dur que la démarche que je fais auprès de vous. »

Trois jours auparavant, le 9 août, l'Empereur avait signé un décret nommant le maréchal Bazaine général en chef de l'armée du Rhin. Le maréchal était soumis, il est vrai, à la haute direction du major général; mais, le 12 août, celui-ci ayant donné sa démission, le maréchal Bazaine, si indigne qu'il fût d'un pareil honneur, devint, par la force même des choses, le généralissime de l'armée française. Le maréchal de Mac Mahon, qui avait sous ses ordres les trois corps qui se réorganisaient à Châlons, devait conserver seul la direction de l'armée de Châlons, tant qu'il serait séparé du maréchal Bazaine; mais si les deux armées opéraient leur jonction ou si elles se trouvaient assez rapprochées l'une de l'autre pour qu'il fût possible de laisser à un seul chef la direction générale des opérations militaires, c'était au maréchal Bazaine que le commandement en chef devait appartenir. Les forces de l'armée s'étaient accrues ou allaient s'accroître par l'adjonction de nouveaux corps d'armée aux corps d'armée de la première formation. Nous pouvons citer dès ici le 12ᵉ corps qui, dans les premiers jours du ministère Palikao, fut placé sous les ordres du général Trochu, et le 13ᵉ qui fut confié au général Vinoy.

A dater de la nomination comme généralissime du maréchal Bazaine, l'Empereur avait abdiqué le commandement. N'ayant plus rien à faire à l'armée de Metz et n'osant rentrer à Paris, il se décida à venir à Châlons se mettre sous la protection des troupes du maréchal de Mac Mahon. Nous l'y retrouverons tout à l'heure.

Nous avons dit plus haut que la nouvelle des deux désastres de Frœschwiller et de Spikeren avait causé à Paris, dans la journée du 7 août, l'émotion la plus profonde et la plus douloureuse. Dans la matinée de ce jour, M. Jules Favre sortait de chez lui, quand il fut abordé par un ami qui lui dit : « Nous sommes battus, et l'armée de Mac Mahon est en pleine déroute. Frossard est battu ; de Failly battu ; l'Alsace est envahie, et notre première ligne de défense est forcée ! » M. Jules Favre, atterré par cette révélation inattendue, — car, à ces premières heures du jour, le bruit de nos malheurs n'avait point

transpiré encore, — courut chez quelques personnes pour s'assurer de l'exactitude de l'affreuse nouvelle, dont il eut bientôt la confirmation, et il invita quelques-uns de ses collègues, au nombre desquels se trouvaient MM. Eugène Pelletan et Jules Simon, à l'accompagner chez le président de la Chambre, M. Schneider, qui les reçut dans son cabinet vers cinq heures.

M. Jules Favre prit immédiatement la parole, et s'efforça de démontrer au président de la Chambre qu'il y avait lieu de convoquer sans aucun retard le Corps législatif en session extraordinaire, et de l'inviter à choisir dans son sein une commission de gouvernement, qui placerait un général choisi par elle à la tête de l'armée.

M. Schneider concéda immédiatement à M. Jules Favre la convocation du Corps législatif pour le surlendemain, 9 août; mais il protesta, en invoquant la Constitution et la prudence, contre toute combinaison qui porterait atteinte aux droits et aux prérogatives de la couronne, parce que, disait-il, la situation, dont il ne méconnaissait pas d'ailleurs la gravité, ne lui paraissait cependant pas compromise, au point de nécessiter des mesures exceptionnelles.

M. Jules Favre était si convaincu, et à bon droit suivant nous, que la prise de possession du pouvoir par la Chambre était une nécessité de salut public, qu'il n'hésita pas à prier son interlocuteur de reporter sa conversation à la Régente et aux ministres.

« — Ne vous méprenez pas sur mes intentions, ajouta-t-il; je ne songe qu'au salut de la France; nous vous le prouvons, mes amis et moi, en nous effaçant complètement. Nous sommes convaincus que le Corps législatif doit prendre le pouvoir. C'est assez dire que nous n'y prétendons pas. Nous ne demandons qu'à servir; mais nous voulons des chefs qui ne représentent pas l'ineptie ou la trahison!

« — C'est-à-dire, répliqua M. le président, que vous croyez la dynastie impériale incompatible avec le salut du pays!

« — Parfaitement

« — Eh bien! moi, je la considère comme y étant étroitement liée.

« — Hélas! lui dit M. Jules Favre, en prenant congé, un avenir prochain nous montrera lequel de vous ou de moi se trompe (1)! »

Le lendemain, les députés de l'opposition, réunis dans un des bureaux de la Chambre, décidèrent que les deux propositions suivantes seraient déposées dès l'ouverture de la séance du 9 août :

Première proposition :

« Considérant que l'ennemi a envahi le sol de la France;

« Que si notre armée est debout, prête à le repousser, il est du devoir de chaque citoyen de s'unir à ses efforts;

« Qu'il est en droit de réclamer une arme pour l'accomplissement de ce devoir;

« Considérant que, de l'aveu même du ministre de la guerre, l'étranger marche sur Paris;

« Qu'en présence d'un tel péril, ce serait un crime de refuser à chaque habitant de la capitale le fusil qui lui est nécessaire pour la défense de son foyer;

« Que la population tout entière demande à être armée et organisée en garde nationale, élisant ses chefs;

« La Chambre arrête :

« Il sera immédiatement distribué aux mairies de chaque arrondissement de Paris des fusils à tous les citoyens valides, inscrits sur les listes électorales. La garde nationale sera réorganisée en France, dans les termes de la loi de 1851. »

Deuxième proposition :

« Considérant que, malgré l'héroïsme de notre armée, le sol de la patrie est envahi; que le salut de la France, le devoir de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, commandent au Corps législatif de prendre la direction des affaires :

« La Chambre arrête qu'un comité exécutif, choisi dans son sein, sera investi des pleins pouvoirs du gouvernement, pour repousser l'invasion étrangère. »

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 32.

On ne peut que louer l'abnégation patriotique des députés de la gauche, qui, voyant dans le Corps législatif l'autorité légale, invitaient cette assemblée, où ils étaient en minorité, à prendre le pouvoir. C'était dire, suivant le mot de M. Jules Favre, que ses amis et lui-même n'y prétendaient pas. Nous aurons à leur reprocher plus tard de s'être emparés du pouvoir, le 4 septembre, sans autre investiture que celle qui leur fut donnée par la bande des envahisseurs du Corps législatif. Mais il faut reconnaître que, du 8 août au 4 septembre, ils ont persévéramment supplié leurs collègues de la majorité de prendre la direction des affaires, sans jamais émettre la prétention de se substituer à eux. L'histoire ne peut que rendre hommage à leur clairvoyance et à leur patriotisme.

Ils firent preuve, à la vérité, d'un étrange aveuglement, en demandant avec persistance (c'était l'objet de la première proposition) la réorganisation et l'armement de la garde nationale. La garde nationale n'a rendu aucun service dans les départements, et elle ne pouvait, en effet, en rendre aucun. A Paris, après avoir été un embarras pendant le siège, jamais un secours, elle est devenue l'armée prétorienne de l'émeute. Elle a été sans héroïsme pour lutter contre l'envahisseur et n'a retrouvé son énergie que pour se battre contre l'armée française. On peut reprocher à M. Jules Favre et à ses amis de ne l'avoir pas prévu.

Le 9 août, à l'ouverture de la séance, M. Émile Ollivier monta à la tribune « sans émotion apparente (1) » et donna lecture d'une déclaration, dont le texte avait été arrêté la veille dans le conseil des ministres. C'était un exposé à peu près exact des faits douloureux qui s'étaient accomplis depuis la déclaration de guerre, mais arrangé de manière à dégager dans une certaine mesure la responsabilité du gouvernement. Cette déclaration fut accueillie avec une froideur significative. Les temps, en effet, étaient bien changés! Les députés de la majorité, qui s'en voulaient un peu à eux-mêmes d'avoir si inconsidérément voté la guerre trois semaines auparavant, éprou-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 35.

vaient une irritation très vive et assurément bien légitime contre le ministre *au cœur léger* qui les avait trompés. Mais ils s'associèrent avec leurs collègues de la gauche à l'hommage rendu par M. Émile Ollivier à l'héroïsme de nos soldats (1). L'armée, si malheureusement compromise par l'impéritie de son chef, avait fait des prodiges de valeur. Les représentants de la nation ne pouvaient moins faire que de lui témoigner par leurs applaudissements qu'elle avait bien mérité de la patrie.

En descendant de la tribune, M. Émile Ollivier ne pouvait plus se faire d'illusions. Le ministère succombait sous le poids de ses fautes. Il était définitivement condamné.

Quand M. Jules Favre donna lecture de la première des deux propositions, dont on a lu le texte plus haut, la Chambre, qui se révoltait à la pensée d'armer la garde nationale parisienne seule, accueillit au contraire avec faveur le texte modifié qui rendait la loi applicable à toutes les gardes nationales de France et vota l'urgence; et M. Jules Favre déposa immédiatement son second projet (le projet de constitution au sein de la Chambre d'une commission de gouvernement), dont il démontra l'opportunité en ces termes : « Il est indispensable, dit-il, que les forces militaires soient concentrées entre les mains d'un seul homme qui ne soit pas l'Empereur. Il faut que l'Empereur abandonne le quartier général. L'Empereur ne doit pas commander en chef. Il a été malheureux. Il doit revenir.

« Ce n'est pas tout. Il faut, si la Chambre veut sauver le pays, qu'elle prenne en main le pouvoir.

« Quand l'impéritie de ceux qui le gouvernent l'a conduit à cet état qu'il ne peut envisager qu'avec rage et colère, et que rien ne pouvait lui faire présager, il faut qu'il se confie à ses représentants, et c'est pour cela que je dépose sur le bureau la résolution suivante. » (V. *suprà* le texte de la proposition.)

(1) Voici les paroles du ministre : « La plus grande partie de notre armée n'a été ni vaincue ni même engagée; celle qui a été repoussée ne l'a été que par des forces quatre ou cinq fois plus considérables, et elle a déployé dans le combat un héroïsme sublime. » Ce passage de la déclaration ministérielle fut salué, comme il était juste, par trois salves d'applaudissements. Toute la Chambre était debout, acclamant la vaillance de nos soldats.

Les paroles prononcées par M. Jules Favre ne causèrent aucun étonnement et ne provoquèrent aucun murmure. L'urgence fut même votée par 53 membres, alors que le projet de loi n'avait réuni que 33 signatures. L'idée de la déchéance faisait son chemin. Il y eut toutefois un député de la majorité qui crut devoir protester. Ce fut M. Granier de Cassagnac, qui s'écria avec emportement : « Je vous le déclare, si j'avais l'honneur de siéger au banc du gouvernement, vous tous, signataires, vous seriez ce soir devant un conseil de guerre. » Mais cette menace était vaine, et ceux à qui elle s'adressait dédaignèrent d'y répondre, car ils n'avaient plus devant eux qu'un fantôme de gouvernement, qui inspirait désormais plus de pitié que d'effroi, et dont les jours étaient évidemment comptés. L'Empire n'existait plus que de nom.

En attendant qu'il disparût, il y avait une besogne urgente à accomplir : c'était d'obliger par un vote le ministère à se retirer. L'opinion publique, violemment surexcitée, considérait l'éloignement de ce ministère, qui avait fait tant de mal, comme une mesure de salubrité publique, qui ne pouvait être différée. Il eût été dangereux de faire attendre trop longtemps cette satisfaction à la population si justement irritée.

M. Latour du Moulin, l'un des membres les plus influents du centre droit, le comprit; et il déposa sur le bureau une motion signée de lui et de quatorze de ses collègues tendant à nommer le général Trochu président du conseil et à le charger de former un cabinet. Le croirait-on? cette motion, si anodine qu'elle fût (car elle mettait, à la vérité, l'Empereur en tutelle, mais ne supprimait pas l'Empire), parut excessive à la majorité, qui refusa de la voter, sous prétexte qu'imposer un premier ministre à l'Empereur, c'était sortir de la Constitution. Mais comme il fallait en finir, M. Clément Duvernois, qui devait être ministre le lendemain, déposa un ordre du jour de blâme qui fut voté par assis et levé. Il était ainsi conçu :

« La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la défense nationale, passe à l'ordre du jour. »

C'était la condamnation du ministère, qu'on tenait pour incapable d'organiser la défense. Les ministres donnèrent leur

démission, qui fut acceptée par l'Impératrice régente, et celle-ci fit immédiatement offrir au général Trochu le ministère de la guerre avec la présidence du conseil. Mais le général répondit aux envoyés de l'Impératrice, qui étaient M. le président Schneider et l'amiral Jurien de la Gravière, ces propres paroles :

« Consciencieusement obligé d'expliquer devant l'Assemblée la cause de nos désastres par les fautes du gouvernement, je le compromettrais au lieu de le servir, en acceptant la haute position qu'il me propose, et j'aurais ainsi une situation tout à fait fausse, qui aurait l'apparence de la déloyauté et qui me répugne absolument (1). »

Il fallut donc chercher une autre combinaison, et vers la fin de la séance M. Émile Ollivier fit connaître à la Chambre que le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, était chargé de former un ministère.

(1) Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 78.

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE PALIKAO. — LA CONFÉRENCE DE CHALONS. — LE GÉNÉRAL TROCHU GOUVERNEUR DE PARIS. — LA CATASTROPHE DE SEDAN.

I. Le ministère du comte de Palikao. — C'est le parti de l'Empire autoritaire qui recueille la succession du ministère Ollivier. — Vive irritation des nouveaux ministres contre leurs prédécesseurs qui n'ont rien fait pour mettre la capitale en état de défense. — Cette irritation est partagée par la Chambre.

II et III. La conférence de Châlons (17 août). — L'Empereur nomme le général Trochu gouverneur de Paris. — L'Impératrice et le ministre de la guerre voient cette nomination avec déplaisir et ne négligent aucune occasion de manifester au gouverneur de Paris leurs sentiments d'antipathie et de défiance. — Le général, idole des députés de la gauche. — La gauche veut créer une commission de gouvernement. — Le retour de l'armée de Châlons sous les murs de Paris est décidé dans la conférence. — Il est décidé de nouveau dans la conférence de Courcelles (21 août). — Le ministre de la guerre combat avec obstination cette résolution. — Ne voulant pas exposer l'Empereur aux périls du retour, il sacrifie l'armée en donnant l'ordre au duc de Magenta de se porter au secours du maréchal Bazaine.

IV. Les ordres du ministre étaient la perte certaine de l'armée. — Le maréchal de Mac Mahon se résigne cependant à obéir. — La défaite de Beaumont. — La catastrophe de Sedan (1er septembre). — Le maréchal blessé remplacé par le général de Wimpffen. — La capitulation. — L'Empereur prisonnier.

I

Le général Cousin-Montauban avait conquis son titre de noblesse et son nom bizarre de comte de Palikao dans la campagne de Chine. Cela avait été sa seule récompense. On l'avait à peu près oublié depuis, et il ne fallut rien moins que les effroyables revers du mois d'août 1870 pour qu'on songeât à lui.

M. le comte d'Hérisson, qui avait servi sous ses ordres en Chine, et qui le retrouvait à Paris, ministre de la guerre, à l'une des époques les plus critiques de notre histoire militaire, parle de lui en ces termes (1) :

« Celui-ci (le comte de Palikao), après avoir conduit d'une façon miraculeuse l'aventure militaire la plus fantastique des temps modernes, après un succès inespéré, dont les événements, qui se passent aujourd'hui en ces fabuleuses contrées, peuvent enfin faire apprécier l'importance et la difficulté, après avoir ajouté une page glorieuse à nos annales militaires, se vit, à son retour, injurié, jalousé, vilipendé, lâchement calomnié par tous les impuissants des Tuileries. La Chambre, servante docile pourtant de celui qui gouvernait, refusa la dotation faiblement demandée par le ministre; et l'Empereur, complice pour la première fois peut-être de la lâcheté générale, n'osa pas donner le bâton à son général victorieux (2). »

La louange est excessive, mais explicable de la part d'un officier qui déclare lui-même que, pendant la campagne de Chine, il s'était établi, entre le général et lui, « des relations faites de condescendance quasi paternelle d'un côté, et de dévouement tout à fait filial de l'autre ». Quoi qu'il en soit, le comte de Palikao passait pour un homme de guerre d'un caractère hardi, presque aventureux, qui prendrait d'une main vigoureuse la direction des opérations militaires, et ferait oublier l'attristante incapacité de son prédécesseur. On n'en demandait pas davantage, et les députés de la gauche, per-

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 143.

(2) M. le commandant Rousset explique ainsi la disgrâce du général : « Il fit preuve dans cette circonstance (la campagne de Chine) de remarquables qualités de capitaine et d'administrateur. Mais il ne sut malheureusement pas empêcher le pillage des immenses richesses du Palais d'Été, et fut accusé, à tort, par l'opinion, d'en avoir détourné à son profit une large part. Aussi, quand l'Empereur, qui, en récompense de ses services, l'avait nommé, dès 1860, grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur en 1861 et comte de Palikao en 1862, voulut couronner sa carrière par l'octroi d'une récompense nationale, trouva-t-il dans le Corps législatif une vive opposition, qui triompha de la volonté du souverain. Celui-ci, pour éviter un échec certain, dut faire retirer le projet de loi. » (Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 337, en note.)

suadés que, si dévoué qu'il fût à la dynastie impériale, le général n'aurait d'autre préoccupation que de sauver son pays, accueillirent avec joie la nouvelle de son élévation au poste redoutable de ministre de la guerre et de président du conseil des ministres.

Voici quels furent les collaborateurs choisis par le comte de Palikao :

Affaires étrangères. .	MM. le prince DE LA TOUR D'AUVERGNE.
Intérieur.	Henri CHEVREAU.
Finances.	MAGNE.
Justice.	GRANDPERRET.
Marine.	Amiral RIGAULT DE GENOUILLY.

Les autres portefeuilles furent donnés à MM. Brame, Busson-Billault et Jérôme David.

C'était le parti de l'Empire autoritaire qui recueillait la succession, d'ailleurs peu enviable, du ministère Ollivier. Mais on ne songeait pas à ces choses. On ne pensait qu'à la défense nationale. C'était à réparer les fautes commises et à chasser l'ennemi du territoire que devaient tendre tous les efforts, et si les ministres s'acquittaient consciencieusement de cette tâche patriotique, il n'y avait rien de plus à leur demander.

Les nouveaux ministres, dès leur entrée en fonction, voulurent se rendre compte de la situation, ou, pour emprunter l'expression de M. Saint-Marc Girardin, l'un des rapporteurs de la commission d'enquête sur le 4 septembre, « faire l'inventaire de la situation ». Elle était désastreuse, et ils purent se rendre compte, au premier examen, que leurs prédécesseurs, en répétant sans cesse *que nous étions prêts*, *que nous ne l'avions jamais été davantage*, *que nous avions huit ou dix jours d'avance sur les Prussiens*, avaient indignement trompé ls Chambre et le pays.

« Dès mon entrée au ministère, dit M. Brame dans l'enquête parlementaire sur le 4 septembre, ma première pensée fut de me rendre un compte exact de l'état où se trouvaient les fortifications de Paris. J'allai visiter le lendemain les remparts et les différents forts qui l'entouraient. Les forts contenaient tout simplement un portier-consigne; dans les forts et sur les

fortifications, pas une pièce de canon n'était en place; ni munitions, ni gargousses, ni vivres, ni défenseurs ! Partout c'était le silence, le désert, et l'ennemi était à huit journées de Paris.

« Nous rendîmes compte à nos collègues de cette situation, et nous comprîmes seulement alors le degré de notre responsabilité. Il fallait parer à tout (1). » — « Lorsque je suis venu aux affaires, dit à son tour M. Clément Duvernois, rien n'était prêt. Le ministre qui me précédait avait donné des ordres à ce sujet la veille seulement, et par conséquent il n'avait pas eu le temps de les faire exécuter. »

« Les détails que M. Jérôme David donne dans sa déposition sur cette insuffisance des préparatifs de la défense, et surtout sur les retards que la routine administrative apportait à l'exécution des ordres les plus importants, témoignaient tristement de la disproportion qui existait entre l'imminence de l'attaque et les lenteurs insouciantes de la défense... (2). »

Les ministres qui ont tenu un tel langage, en 1871, devant la commission d'enquête, s'exprimaient en termes plus sévères encore, au mois d'août 1870, au moment où ils prenaient possession du pouvoir. Leur irritation contre M. Émile Ollivier et ses collègues était très vive, et, comme ils ne prenaient nul souci de la dissimuler, les couloirs de la Chambre retentissaient incessamment de plaintes amères, auxquelles s'associaient les députés de la majorité, qui ne pardonnaient pas aux fauteurs de la déclaration de guerre d'avoir acheté leur concours ou leur complicité au prix de mensonges détestables, qui éclataient maintenant à tous les yeux.

L'exaspération était telle, sur les bancs de la droite aussi bien que sur ceux de la gauche, que quelques députés pensèrent qu'il fallait faire un exemple : c'est pourquoi, dans la séance du 10 août, M. de Kératry monta à la tribune, et demanda la nomination d'une commission d'enquête parlementaire qui appellerait le maréchal Lebœuf à sa barre. M. Thiers combattit cette proposition comme inopportune, et,

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Brame.
(2) *Ibid.*, déposition de M. Clément Duvernois.

en effet, une seule chose était opportune en ce moment : c'était d'organiser la défense nationale et de ne se laisser distraire de cette grande œuvre par aucune autre préoccupation. Mais pour que nul ne se pût méprendre sur la portée de son opposition à une mesure qu'en d'autres temps il aurait certainement appuyée, il s'en expliqua en termes très nets devant la Chambre : « Il ne faudrait pas, dit-il, que de la conduite que nous tenons ici et de l'attitude que nous prenons, on pût conclure que nous sommes indulgents pour l'immense aveuglement qui nous a donné la guerre ! Oui, la préparation a été insuffisante et la direction profondément incapable. » Ces dernières paroles visaient évidemment l'Empereur, puisque l'Empereur s'était réservé la direction des opérations militaires. On a vu plus haut qu'après s'être laissé imposer la démission du maréchal Lebœuf, il s'était résigné, trop tard malheureusement, à se démettre lui-même du commandement.

Le comte de Palikao et ses collègues, accueillis sans défaveur par les députés de l'opposition, se mirent résolument à l'œuvre et s'efforcèrent, autant que cela pouvait dépendre d'eux, de conjurer les périls d'une situation qui paraissait déjà irrémédiablement compromise. On a rendu hommage à leurs efforts, et le comte d'Hérisson, dans son *Journal d'un officier d'ordonnance*, a pu dire de M. Clément Duvernois, ministre du commerce, chargé du ravitaillement de la capitale, qu'il « mena en homme de génie cette entreprise immense et compliquée ». Le ministre de la guerre, de son côté, déployait une prodigieuse activité. En même temps qu'il s'efforçait de créer une armée capable de soutenir un siège, il faisait exécuter, sous l'habile direction du général de Chabaud-Latour, les travaux d'aménagement propres à mettre en état de défense les forts avancés et les murs de l'enceinte. Il faisait construire des redoutes dans l'intervalle des forts, installait dans chacun de ceux-ci des appareils électriques destinés à éclairer le terrain aux alentours, et les reliait entre eux et avec la place par un réseau télégraphique admirablement entendu... Tout cela fut exécuté en quelques semaines. On sait que le ministère Palikao n'a vécu que vingt-quatre jours, — et « les

« moyens d'action que lui (le ministre de la guerre) et ses « collaborateurs léguaient au gouvernement de la Défense « nationale étaient les plus puissants que jamais forteresse ait « accumulés dans son sein (1) ». C'est M. le commandant Rousset qui parle ainsi, et nous ne pouvons que nous associer à ces appréciations d'un juge essentiellement compétent.

Le général de Palikao, nullement enthousiaste du régime parlementaire, et absorbé d'ailleurs par les travaux dont nous venons de parler, ne dissimulait pas l'ennui qu'il éprouvait d'être obligé de prendre part aux débats du Corps législatif. Il pensait probablement, comme le comte d'Hérisson, que quand le canon parle, c'est bien le moins « que les avocats se taisent », et il disait un jour en parlant des députés : « Ils perdent leur temps et me font perdre le mien à me mettre continuellement sur la sellette, à m'accabler de questions saugrenues, inutiles, et à se gargariser de grands mots qui ne signifient rien (2). » C'est l'avis de bien des gens que les délibérations devraient s'arrêter, quand la période de l'action commence, et c'est bien ainsi que le gouvernement l'avait compris, puisque le Parlement s'était séparé quelques jours après la déclaration de guerre. Mais il eût été, en vérité, par trop étrange qu'on ne rendît pas la parole aux représentants de la nation, à l'heure où les fautes du gouvernement faisaient courir à la nation de si graves périls. Les circonstances étaient telles que, d'un moment à l'autre, il pouvait devenir nécessaire de prendre d'urgence des mesures de salut public. Le devoir des députés était de ne point déserter leur poste dans un moment si critique, et celui du gouvernement était d'accepter leur direction et leurs conseils.

Il est vrai que ces conseils n'étaient pas toujours sages ; et l'on ne saurait trop hautement condamner l'imprévoyance des députés de la gauche, qui ne cessaient de réclamer, avec une persistance digne d'une meilleure cause, la réorganisation et l'armement de la garde nationale.

(1) Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. III, p. 59.
(2) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 17.

M. Jules Simon a expliqué cette persistance par les raisons suivantes : « L'armement de toutes les gardes nationales de France, a-t-il écrit, et la création des compagnies de francs-tireurs qui préoccupaient particulièrement notre collègue, M. de Jouvencel, rentraient dans nos vues. S'il faut tout dire, nous croyions à la guerre de montagnes et de broussailles ; nous pensions que l'ennemi ne pourrait faire un pas sur notre sol sans trouver les paysans embusqués derrière les haies, les rues des villes et des moindres villages hérissées de barricades (1). »

On n'est pas plus imprévoyant et plus aveugle !

Nous sommes loin sans doute de partager le dédain des militaires pour la guerre de montagnes et de broussailles, et nous admettons volontiers, avec M. Jules Simon, que si les envahisseurs n'avaient pu faire un pas sur notre sol, sans trouver des hommes armés embusqués sur les coteaux boisés ou dans les gorges des montagnes, la marche de l'invasion en aurait été singulièrement gênée et peut-être même irrémédiablement compromise. On peut même regretter que rien n'ait été tenté dans cet ordre d'idées, et que des patrouilles de cavalerie, composées de quelques uhlans, aient pu, sans coup férir, pénétrer dans nos villages, et même dans des villes de l'importance de Nancy. Mais quels services pouvait-on attendre, à ce point de vue, de la garde nationale sédentaire? On n'avait pas sans doute l'idée bizarre d'envoyer la milice bourgeoise faire le coup de feu derrière les haies! Quant à la placer derrière des barricades, c'était bien inutile. On ne savait que trop qu'elle s'y placerait d'elle-même, non pour combattre l'envahisseur, mais pour lui prêter main-forte, en combattant l'armée française, qui a toujours été et sera toujours l'ennemi pour les soldats de la Révolution.

L'urgence ayant été votée, dans la séance du 9 août, sur la proposition de M. Jules Favre, les députés de la gauche auraient voulu que cette proposition fût discutée au fond dès le lendemain. Le gouvernement s'y opposa et obtint la remise de la discussion à la séance suivante, car les ministres étaient

(1) Jules SIMON, *loc. cit.*, p. 152.

résolument hostiles à cette loi malencontreuse, et si cela avait dépendu d'eux, ils l'auraient ajournée indéfiniment; mais de guerre lasse, comme l'a dit l'un d'eux, ils se résignèrent à la laisser voter dans la séance du 11 août. C'en était fait! Les soldats de la Révolution allaient avoir des armes! Et dédaignant les Prussiens, dont ils ne se préoccupaient guère, ils allaient incontinent commencer à s'organiser en vue des insurrections futures, en vue du 31 octobre, du 22 janvier et de la Commune.

II

Pendant que ces choses se passaient à Paris, les soldats de Mac Mahon, fatigués et démoralisés, arrivaient successivement à Châlons, où se trouvait déjà la garde mobile de la Seine, sous les ordres du général Berthaut. L'aspect du camp était lamentable. Tandis que les mobiles se faisaient remarquer par leur turbulence et leur mépris de la discipline, les soldats de l'armée régulière, portant sur leurs traits fatigués et jusque dans le désordre de leurs uniformes souillés de boue le stigmate de la défaite, observaient un morne silence. Le malheur les avait abattus et découragés. Ils étaient sans entrain et sans joie, parce qu'ils étaient sans espérance. C'était navrant.

L'Empereur arriva lui-même au camp de Châlons vers le soir (1). Le malheureux souverain, n'osant pas affronter la colère de ses soldats, n'avait point fait annoncer son arrivée. Il se rendit incognito au quartier impérial, où sa présence ne fut d'abord connue que des officiers de son état-major. Le lendemain seulement on apprit qu'il était là, et, quand on l'apprit, les mobiles se laissèrent aller à des manifestations du caractère le plus offensant.

Quelle ne dut pas être l'amertume du malheureux souverain, malade et découragé, quand il entendit retentir à ses

(1) Le 16 août.

oreilles les injures grossières dont ses propres soldats lapidaient sa douleur! Cette situation cruelle ne pouvait se prolonger!... Il y avait urgence à prendre d'énergiques mesures pour sauver la dynastie, si la dynastie pouvait être sauvée, et, en tout cas, pour mettre l'armée du duc de Magenta à l'abri d'un désastre. Ce fut l'objet de cette célèbre conférence du 17 août, dite : *la Conférence de Châlons,* qu'il importe de raconter en détail, car elle fut l'un des événements les plus considérables de cette époque tourmentée.

Mais avant d'en entreprendre le récit, nous croyons devoir placer sous les yeux du lecteur une importante lettre que le général Trochu avait adressée, quelques jours auparavant, le 10 août, au général de Waubert, aide de camp de l'Empereur (1). On appréciera par là quelles étaient les vues du général sur la conduite ultérieure des opérations militaires.

« Paris, 10 août 1870.

« Si haute que soit l'importance des événements, qui paraissent devoir se passer entre Metz et Nancy, celle des événements complémentaires qui pourront se passer à Paris, au double point de vue politique et militaire, n'est pas moindre. Il y a là, vous le croirez sans peine, des périls spéciaux qui peuvent faire explosion d'un jour à l'autre, par suite de la tension infinie de la situation, quand l'ennemi viendra déployer ses masses autour de la capitale. Il faut la défendre à tout prix, avec le concours de l'esprit public, qu'il s'agira d'entraîner dans le sens du patriotisme et des grands efforts.

« Si cette défense est active et vigilante, si l'esprit public tient ferme, l'ennemi se repentira de s'être engagé si loin dans le cœur du pays.

« Dans cette idée, j'exprime l'opinion dont le développement suit : le siège de Paris peut-être longuement disputé, à la condition nécessaire pour tous les sièges, impérieusement nécessaire pour celui-là, que la lutte soit appuyée par une

(1) L'Empereur était alors à Metz.

armée de secours. Son objet serait d'appeler à elle tous les groupes qui seraient ultérieurement organisés dans le pays, d'agir par des attaques répétées contre l'armée prussienne, qui serait par suite incapable d'un investissement complet, et de protéger les chemins de fer et les grandes voies du Sud, par lesquels se ferait l'approvisionnement de la ville.

« Cette armée de secours existe, dit-on, au ministère. Mais ce sont là de futurs contingents, tout aussi incertains que ce qu'on a espéré des régiments de marche, que ce qu'on a espéré des régiments de mobiles, qui peuvent être et seront d'un grand secours plus tard, mais non pas dans le moment présent et immédiat.

« Je crois qu'il faut que l'armée de secours de Paris soit l'armée qui est réunie devant Metz, et voici comme je l'entends : Le répit que vous donne l'ennemi veut dire qu'il évacue ses blessés, fait reprendre leur équilibre à ses têtes et colonnes, et qu'il opère sa concentration définitive. Elle comprendra trois armées, dont l'une au moins aura la mission de vous tourner. L'effort lui coûtera cher, mais il sera soutenu par des forces considérables et incessamment renouvelées. Si vous tenez trop longtemps devant Metz, il en sera de cette armée, qui est le dernier espoir de la France, comme il en a été du 1er corps, qui a péri après de si magnifiques preuves. Je crois qu'il faut que cette armée de Metz étudie soigneusement et prépare la ligne d'une retraite échelonnée sur Paris, les têtes de colonne livrant bataille sans s'engager à fond, et arrivant à Paris avec des effectifs qui devront suffire pour remplir l'objet de premier ordre que j'ai indiqué. Nous ferons ici le reste.

« Adieu! Bon courage et bon espoir!

« Général TROCHU.

« *P. S.* — A l'heure qu'il est, vous avez encore trois routes pour effectuer cette retraite. Dans quatre jours, vous n'en aurez plus que deux. Dans huit jours, vous n'en aurez plus qu'une : celle de Verdun. Ce jour-là, l'armée sera perdue! »

Le général de Waubert répondit que les vues du général

avaient été approuvées par l'Empereur, et unanimement par tous les officiers de son état-major; mais que des *avis venus de Paris* n'avaient pas permis à l'Empereur de faire revenir l'armée de Metz sous les murs de la capitale.

Telle était la situation, quand s'ouvrit, le 17 août, la conférence de Châlons, à laquelle devaient prendre part : l'Empereur, le prince Napoléon, le maréchal de Mac Mahon, le général Trochu, le général Berthaut et le général Schmitz, et qu'il est facile de reconstituer, à défaut d'un procès-verbal qui n'existe pas, à l'aide des déclarations du général Trochu combinées avec les dépositions du général Berthaut et du général Schmitz dans le procès du *Figaro*, devant la cour d'assises de la Seine.

On s'occupa d'abord au sein de la conférence (qui se tenait en plein air à la porte même du quartier impérial) de régler le sort des 18,000 hommes de la garde mobile de la Seine, dont le général Berthaut avait le commandement; et voici comment le général a résumé, dans sa déposition, la discussion à laquelle donna lieu cette question très délicate et très épineuse, et qui a depuis servi de thème à de si étranges controverses.

« J'étais à Châlons, dit le général Berthaut, comme commandant de la garde nationale mobile de la Seine. Le 17 août, on me fit appeler pour assister au conseil. L'Empereur me demanda ce que je pensais du camp de Châlons, et quelle serait l'attitude de la garde mobile. Je répondis que le camp de Châlons était un camp d'études, de manœuvres, mais qu'il ne pouvait être considéré comme une position défensive; qu'il n'était pourvu d'aucune fortification; qu'il pouvait être enveloppé de tous côtés; qu'enfin c'était une position très dangereuse.

« Quant à la garde mobile, je répondis que, bien qu'elle fût composée de jeunes gens qui, en très grande majorité, étaient résolus à faire leur devoir, comme ils l'ont prouvé pendant le siège de Paris, elle n'était pas encore assez instruite pour aller au feu, en rase campagne, contre un ennemi bien organisé. D'ailleurs, la garde mobile n'était pas encore

armée complètement; quatre bataillons seulement avaient des armes.

« On attendait des fusils pour les autres. Lorsque le général Trochu passa en revue la garde mobile au camp de Saint-Maur, le 26 ou le 27 août, il y avait encore six bataillons non armés.

« Je dis à l'Empereur que si l'on voulait occuper, en arrière du camp de Châlons, les positions entre Épernay, Verdun et Nogent-sur-Seine, positions qui pouvaient devenir très belles en étant fortifiées, je répondais de la garde mobile.

« Je proposai encore de l'envoyer en garnison dans les places fortes du Nord, où elle compléterait son instruction, et deviendrait capable, plus tard, de tenir en rase campagne.

« *L'Empereur fit remarquer que, puisque je répondais de la garde mobile placée dans des positions défensives, il valait mieux l'envoyer à Paris, où elle trouverait pour se battre les conditions indiquées, et où elle pourrait défendre ses foyers.*

« La question du retour à Paris de la garde mobile fut donc décidée dans le conseil de guerre (1). »

Le général Schmitz s'exprime à son tour de la manière suivante :

« ...Le prince Napoléon, le général Trochu, le général Berthaud et moi, nous allâmes chez l'Empereur. Le maréchal de Mac Mahon n'y vint que peu après.

« A notre arrivée, l'Empereur nous reçut avec sa bienveillance et son aménité habituelles. Il fut extrêmement aimable et poli avec nous. Il interrogea le général Berthaut sur le camp; le général développa devant l'Empereur le thème dont je viens d'indiquer le sens, il y a quelques instants. Seulement il employa des termes bien plus vifs; en parlant des gardes mobiles, il était dans sa partie; c'étaient ses ouailles en quelque sorte, et il expliqua qu'il était impossible, en ce moment, de les envoyer au feu; qu'ils n'étaient pas armés; qu'enfin, cette troupe pouvait être utilement employée à garder des positions militaires, mais non pas à se battre en rase campagne.

(1) *L'Empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine*, déposition du général Berthaut, p. 133.

« L'Empereur parut frappé de ces explications, et il dit au général Berthaut : « Vous avez raison ; ces troupes ne peuvent « servir à rien ici. »

« A ce moment, je ne pris pas la parole.

« Il fut convenu que la garde mobile serait dirigée sur Paris, et l'Empereur en donna l'ordre. Il dit : « *Il est juste que ces* « *hommes défendent Paris; il faut qu'ils aillent à Paris* (1). »

Voilà donc deux dépositions très explicites et très précises, desquelles il résulte, avec la clarté de l'évidence, que ce fut l'Empereur qui, le premier, exprima la pensée qu'il convenait de ramener la garde mobile à Paris. Le maréchal de Mac Mahon, entendu, lui aussi, comme témoin dans le procès du *Figaro*, prête, il est vrai, à l'Empereur une opinion contraire. Mais le maréchal, dont la déposition manque de netteté et de précision, et qui, d'ailleurs, n'assistait point au début de la conférence, paraît avoir été mal servi par sa mémoire. Il a commis des erreurs assez nombreuses, qui permettent de douter de la sûreté et de la fidélité de ses souvenirs.

Les bonapartistes ont fait un grief au général Trochu d'avoir ramené la garde mobile à Paris, pour en faire, disait-on, sa garde prétorienne. On voit, par les dépositions des généraux Schmitz et Berthaut, ce qu'il faut penser de ces accusations que la passion politique explique, sans les excuser ! La vérité est que le retour des mobiles à Paris fut décidé dans la conférence de Châlons, à l'instigation de l'Empereur lui-même. Le général Trochu, sollicité d'en dire son avis, acquiesça très vivement, il est vrai, à l'opinion exprimée par l'Empereur ; et il a lui-même caractérisé le rôle qu'il joua dans cette discussion dans les lignes suivantes, empruntées à son discours devant la cour d'assises :

« On discuta le parti à prendre. Je dis que, quant à moi, j'estimais qu'il fallait ramener cette troupe à Paris pour l'armer, la constituer et enfin la faire combattre derrière des remparts, défendant ses propres foyers. L'Empereur était pleinement de cet avis. C'est lui qui combattit le général Berthaut, quand

(1) *L'Empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine*, déposition du général Schmitz, p. 141.

celui-ci lui fit observer qu'il y avait là quatre ou cinq bataillons dont les contacts avec certaines parties de la population parisienne pourraient être dangereux. L'Empereur lui dit : « Non. « *Ces gens-là défendront leurs foyers, c'est leur devoir.* » Et pour moi, je crois qu'il ajouta : « C'est leur droit. » — Et on me fait à présent un crime d'avoir adressé un ordre du jour à ces braves gens, car je dis, moi, avec le général Berthaut, que c'étaient de braves gens, quand on les savait commander : « Vous « rentrez dans vos foyers, pour les défendre contre l'ennemi qui « est proche. J'espère que vous saurez le remplir. » On veut qu'il y ait là je ne sais quelle arrière-pensée de conspiration démagogique ! Et on croit troubler ma conscience avec ce souvenir! Je vous dis, moi, qu'il l'affermit et qu'il l'élève. » (*Applaudissements.*)

C'en est assez, et il serait bien superflu d'insister davantage. Le grief articulé contre le général Trochu ne supporte pas l'examen.

La discussion de cette question, qui avait occupé les premiers instants de la conférence de Châlons, étant épuisée, le prince Napoléon prit immédiatement la parole.

Le prince Napoléon, celui-là même qu'on a appelé, plus tard, le César déclassé, était un fort triste personnage. Démagogue et impie, il avait bien souvent étonné le monde par le cynisme de son langage, et à la ville et à la Cour il était généralement méprisé. Mais c'était un homme de grande intelligence, et qui fit preuve, au mois d'août 1870, à cette époque cruelle où tant de gens avaient perdu leur sang-froid, de la perspicacité la plus rare et de la plus indomptable énergie.

Il s'exprima ainsi :

« Pour cette guerre, dit-il à l'Empereur, vous avez abdiqué, à Paris, le gouvernement ; à Metz, vous venez d'abdiquer le commandement! A moins de passer en Belgique, il faut que vous repreniez l'un ou l'autre. Pour le commandement, c'est impossible. Pour le gouvernement, c'est difficile et périlleux, car il faut rentrer à Paris. Mais que diable ! Si nous devons tomber, au moins tombons comme des hommes !

« Voilà le général Trochu, dont vous connaissez les vues de

concentration et de reconstitution des forces militaires sous Paris, défendu à outrance, et servant de point d'appui à de nouvelles opérations. Il était, de notoriété, opposé à cette gnerre et aux précédentes. Seul, entre tous les généraux, il a, naguère, montré à quel point on s'illusionnait sur le mérite des institutions militaires, dont il a demandé la refonte, et de l'armée dont il a demandé la réorganisation. Cela l'a compromis. A présent, il a une autorité et une popularité particulières. Qu'il les mette à votre disposition comme un honnête homme qu'il est et que vous avez mal jugé! Nommez-le gouverneur de Paris, chargé de la défense de la place; qu'il vous y précède de quelques heures et vous annonce à la population dans une proclamation qu'il saura faire! Vous verrez que tout ira bien (1). »

L'Empereur, qui avait écouté sans mot dire la véhémente apostrophe du prince Napoléon, entraîna à l'écart le maréchal de Mac Mahon pour lui demander son opinion sur le général Trochu; et, sur la réponse du maréchal que le général Trochu était un honnête homme, en qui on pouvait avoir une confiance absolue, il revint prendre sa place au conseil et adressa au général ces simples mots :

— Vous avez entendu Napoléon. Est-ce que vous accepteriez cette mission?

Le général répondit que, si redoutable que fût la tâche proposée à son dévouement, il était prêt à accepter la mission qu'on lui faisait l'honneur de lui offrir, aux trois conditions précédemment indiquées : 1° la rentrée de la garde mobile à Paris; 2° le retour de l'Empereur aux Tuileries; 3° la reconstitution de l'armée du duc de Magenta sous les murs de la capitale.

La nécessité de ramener l'armée de Châlons sous les murs de Paris ne fut contestée par personne dans la conférence. Le général Trochu (2), qui s'en était déjà expliqué dans sa lettre

(1) Général TROCHU, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 35.

(2) Dans sa lettre du 10 août, le général avait exprimé la pensée que l'armée de Metz devait être ramenée à Paris. Mais on lui avait répondu que *des avis venus de Paris* n'avaient pas permis à l'Empereur de donner suite à cette idée, qui était la sienne. On ne pouvait donc plus compter sur l'armée du maréchal Bazaine! C'est pourquoi on s'était rattaché à un nouveau plan, qui consistait à faire de l'armée de Châlons l'armée de secours de la capitale.

du 10 août, le général Berthaut, le général Schmitz appuyèrent chaleureusement l'opinion exprimée à cet égard par le prince Napoléon. Le maréchal lui-même ne fit aucune objection. Il était évident, en effet, que, si l'Empereur venait à Paris, où le général avait l'ordre d'annoncer son retour dans sa poclamation, il ne pouvait rentrer dans la capitale qu'escorté de ses soldats. Il était évident, d'autre part, que Paris était hors d'état de soutenir un siège, si la résistance ne s'appuyait pas sur une armée de secours manœuvrant autour de ses remparts. Il était évident, enfin, qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut pour l'armée elle-même, car cette malheureuse armée, qui venait de traverser de si cruelles épreuves, n'était plus en état de faire campagne ; et l'envoyer à l'ennemi, dans l'état d'énervement et de dénuement où elle était, c'était l'exposer à un irrémédiable désastre.

Tout le monde était d'accord là-dessus, et l'Empereur, qui avait écouté silencieusement, et sans y prendre part, la discussion engagée entre ses généraux, ne fit aucune objection à cette opinion, qui avait rallié tous les suffrages. Il accepta, au contraire, sans l'ombre d'une hésitation ou d'une réserve quelconque, les trois conditions auxquelles était subordonnée l'acceptation, par le général Trochu, du poste peu enviable de gouverneur de Paris, et il lui remit, séance tenante, une lettre de service qui était ainsi conçue :

« Camp de Châlons, 17 août 1870.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je vous nomme gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces chargées de pourvoir à la défense de la capitale. *Dès mon arrivée à Paris*, vous recevrez notification du décret qui vous investit de ces fonctions. Mais, d'ici là, prenez sans délai toutes les dispositions nécessaires pour accomplir cette mission.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Le jour même, l'Empereur envoyait à Paris, comme courrier du cabinet, le commandant Duperré, chargé de remettre à l'Impératrice régente une lettre où il résumait les résolutions prises dans la conférence de Châlons. Il avait, dès le matin, à 9 heures 40, prévenu le général de Palikao du départ du commandant par le télégramme suivant :

« Je vous envoie, par le commandant Duperré, le résultat d'un conseil de guerre, qui vous mettra au courant des mesures que j'ai arrêtées. »

Mais veut-on savoir comment M. Saint-Marc Girardin, l'un des rapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur le 4 septembre, défigure cette conférence de Châlons? Qu'on en juge par cette page, empruntée à son rapport :

« Arrivé à Châlons, le général y trouve l'Empereur! On peut croire qu'entre ces deux esprits il y avait des affinités secrètes d'imagination : dans l'Empereur, une intelligence rêveuse, que ses malheurs récents et imprévus ouvraient aisément aux projets et aux systèmes qui pouvaient le consoler ; dans le général Trochu, l'idée d'être le principal acteur d'un drame hardi et nouveau ; l'Empire conservé et ressuscité avec l'Empereur et par l'Empereur, sans le ministère et sans la Régente ; un plan conçu, expliqué, réalisé par la parole ardente et presque effective du général, un espoir inattendu restitué à une cause perdue et qui croyait déjà l'être. Voilà la pensée, les sentiments, les prestiges à l'aide desquels le général Trochu, pour me servir d'une expression de M. Jérôme David, « empoigna » l'Empereur et fut nommé, à Châlons, gouverneur militaire de Paris (1). »

C'est par de telles fantaisies qu'on crée les légendes, mais ce n'est point ainsi qu'on écrit l'histoire. Les faits étaient mal connus du rapporteur, et s'il ne les connaissait pas, cela ne tiendrait-il pas par hasard à ce que la commission avait négligé d'interroger sur ces choses le général Trochu, le principal intéressé? Celui-ci s'en est plaint vivement dans une pétition adressée

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre,* rapport de M. Saint-Marc Girardin, p. 118.

par lui à l'Assemblée nationale, et qu'il a publiée sous ce titre : *Pour la vérité et pour la justice!* Le général démontre que le récit et les commentaires du rapport ne résistent pas à un premier examen, et il ajoute malicieusement : « Ils supporteront encore bien moins le second, qui sera le précis historique irrécusable de la conférence de Châlons, que j'aurais fait à la commission, si, au lieu d'en causer avec M. Jérôme David qui n'était pas à Châlons, la commission avait voulu en causer avec moi, qui y étais (1). » Et, en effet, le récit qu'il a publié, et qui est précisément celui que nous venons de reproduire ou de résumer, est la réfutation péremptoire et topique du roman imaginé par le rapporteur de la commission d'enquête, lequel dépasse vraiment les limites permises de la fantaisie.

La lettre dont le messager de l'Empereur, le commandant Duperré, était porteur, fut remise à l'Impératrice et au président du conseil des ministres, dans la soirée même du 17 août. Elle contenait, comme nous l'avons dit, le résumé des résolutions arrêtées dans la conférence de Châlons, et faisait connaître que l'Empereur allait revenir à Paris avec son fils, escorté par l'armée entière du maréchal de Mac Mahon, qui se réorganiserait sous les murs de la capitale. Il y avait là une chance de salut, car les évolutions d'une armée de secours, autour des murailles d'une place forte ayant un périmètre d'une étendue considérable, rendraient probablement l'investissement impossible. C'était aussi la seule planche de salut pour l'Empereur lui-même, qui ne pouvait essayer de dompter la mauvaise fortune qu'en se plaçant résolument à la tête de son gouvernement.

Mais l'éventualité du retour de l'Empereur causait à l'Impératrice les plus vives alarmes. La malheureuse femme

(1) Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 81.

Le général Trochu a été entendu deux fois par la commission d'enquête, et ses dépositions, qui sont fort longues, ont duré plusieurs heures. On peut s'étonner avec lui qu'aucun des commissaires n'ait eu la « pensée équitable » de lui signaler les accusations dont il était l'objet, pour lui permettre d'y répondre.

était convaincue que ce retour, tant redouté par elle, déterminerait presque fatalement un mouvement populaire, où la dynastie était exposée à sombrer, où l'Empereur lui-même pouvait perdre la vie; et elle écartait ce funeste présage avec toute l'énergie dont était capable sa tendresse conjugale si justement alarmée. Déjà elle avait écrit à l'Empereur, au lendemain des désastres de Frœschwiller et de Spikeren : « Avez-vous bien réfléchi à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris, sous le coup de deux revers? » Et le malheureux souverain, malade et découragé, n'ayant plus la force de vouloir, n'avait pas osé revenir. Comment pouvait-il songer à revenir, maintenant que la situation s'était encore aggravée, que l'invasion ennemie nous débordait de toutes parts, et que l'effervescence populaire devenait de jour en jour plus inquiétante?

Les ministres et les membres du conseil privé partageaient les alarmes de l'Impératrice. Il était évident pour eux que le retour de l'Empereur à Paris était une entreprise grosse de difficultés et de périls; et, plus timorés que le prince Napoléon, dont les conceptions, si hardies qu'elles fussent, avaient du moins un incontestable caractère de noblesse et de grandeur, nul d'entre eux n'eut assez de bon sens ou assez de courage pour se mettre en travers des résistances d'ailleurs bien légitimes de la Régente, dont le plus clair résultat serait nécessairement de sacrifier l'armée du duc de Magenta à la chimérique espérance de sauver la dynastie.

Car si l'Empereur ne rentrait pas aux Tuileries, il n'y avait point à songer à faire replier l'armée du maréchal de Mac Mahon sous les murs de Paris. L'Empereur, qui n'était plus général d'armée, et qui avait abandonné l'armée de Metz sans esprit de retour, ne pouvait pas laisser s'éloigner l'armée de Châlons et rester seul avec son escorte, avec la perspective d'être enlevé par un parti de cavalerie. Non, en vérité! il ne pouvait jouer ce rôle de souverain errant, condamné par la fatalité à un isolement plus compromettant encore pour sa dignité que pour sa sécurité! S'il ne pouvait plus régner effi-

cacement sur ses sujets, il devait rester, en apparence au moins, à la tête de ses soldats. C'était l'évidence même, que si l'Empereur restait à Châlons, l'armée y resterait fatalement elle-même. Mais comment ne comprenait-on pas que, si l'armée ne revenait pas à Paris, elle était perdue, et que si l'armée était perdue, c'en était fait de Napoléon III et de sa dynastie?

Le comte de Palikao ne le comprit pas, et, soit par aveuglement, soit par condescendance aux désirs exprimés par l'Impératrice régente, il imagina ce plan irréalisable et étrange, qui consistait à envoyer Mac Mahon à Metz faire sa jonction avec le maréchal Bazaine. Sans doute, si la jonction des deux armées avait été possible, l'armée française, placée tout entière sous la direction du maréchal Bazaine, que l'on considérait, à tort peut-être (1), comme un grand général, aurait pu tenir honorablement la campagne, et immobiliser aux environs de la frontière les forces que M. de Moltke destinait à l'investissement de la capitale. Mais cette jonction des deux armées était une entreprise absolument chimérique et vaine. Elle était irréalisable, comme on vient de le dire; et nul ne pouvait douter que si l'armée, déjà si cruellement éprouvée, du maréchal de Mac Mahon, était dirigée vers la frontière de l'Est, elle rencontrerait sur son passage une armée victorieuse, envoyée là tout exprès pour lui barrer la route, et que, démoralisée comme elle l'était, et incomplètement réorganisée, elle était vouée, comme l'eût été la garde mobile en pareil cas, à une destruction certaine.

Quoi qu'il en soit, le comte de Palikao s'était arrêté à cette idée malheureuse d'envoyer Mac Mahon à Metz faire sa jonction avec Bazaine, et, sans perdre une minute, il envoya à l'Empereur, dans la soirée même du 17 août, à 10 heures 27 minutes du soir, la dépêche suivante :

« L'Impératrice me communique la lettre par laquelle Votre Majesté annonce qu'elle veut ramener l'armée de Châlons vers Paris. Je la supplie de renoncer à cette idée qui paraîtrait l'abandon de l'armée de Metz, qui ne peut faire

(1) A tort, bien évidemment!

en ce moment sa jonction à Verdun. L'armée de Châlons sera, avant trois jours, de 85,000 hommes, sans compter le corps de Douay qui rejoindra dans trois jours, et qui est de 18,000 hommes. Ne peut-on pas faire une puissante diversion sur les corps prussiens déjà épuisés par plusieurs combats? L'Impératrice partage mon opinion. »

C'était sacrifier les intérêts du pays à l'intérêt de la dynastie, qu'on ne sauverait pas d'ailleurs par de tels moyens, puisqu'une victoire seule pouvait replacer l'Empereur sur son trône, et que cette victoire n'était ni probable ni même possible. C'en était fait! De l'avis de tous les hommes de guerre dignes de ce nom, l'armée du maréchal de Mac Mahon était perdue, si l'Empereur obéissait aux conseils inconsidérés de son ministre de la guerre. Mais Napoléon III était alors dans une situation telle que, ne pouvant plus commander, il était bien obligé d'obéir, et dès le lendemain, 18 août, à 9 heures 4 minutes du matin, sans souci des résolutions prises la veille et des promesses faites au général Trochu, il adressa au comte de Palikao une dépêche contenant ces simples mots :

« Je me rends à votre opinion! »

Il fallait, il est vrai, obtenir l'assentiment du maréchal, dont la dépêche du ministre modifiait tous les plans et dérangeait tous les calculs; mais celui-ci ne pouvait pas songer à rompre en visière au ministre de la guerre, quand le souverain lui-même se résignait à lui obéir, et le 19 août il télégraphia au comte de Palikao :

« Veuillez dire au conseil des ministres qu'il peut compter sur moi, et que je ferai tout pour rejoindre Bazaine. »

Que faisait pendant ce temps-là le maréchal Bazaine (1)? Il avait, croyait-on, livré quelques batailles les jours précédents. Que faisait-il maintenant? S'était-il retiré sous Metz, ou essayait-il de s'ouvrir un chemin dans la direction de

(1) Nous consacrerons, dans la deuxième partie de ce livre, un chapitre spécial au récit des opérations de l'armée de Metz et à l'examen du rôle néfaste joué par le maréchal Bazaine. Cette étude ne serait pas à sa place dans cette première partie, destinée exclusivement à mettre en relief les événements qui ont déterminé la chute de l'Empire.

Verdun? Mac Mahon l'ignorait, et l'ignorance où il était des mouvements de l'armée de Metz paralysait les siens.

Aussi écrivait-il au ministre de la guerre, le 20 août, à 8 heures 45 minutes du matin :

« Les renseignements parvenus semblent indiquer que les armées ennemies sont placées de manière à intercepter à Bazaine les routes de Briey, de Verdun et de Saint-Mihiel. Ne sachant pas la direction qu'il peut prendre, bien que je sois, dès demain, prêt à marcher, je pense que je resterai en position jusqu'à connaissance de la direction prise par Bazaine, soit au nord, soit au sud. »

Le ministre répondit en faisant connaître les positions occupées par le maréchal Bazaine, le 18 août, dans la soirée. Il n'avait pas de nouvelles plus récentes. Ce n'était pas cela qui pouvait mettre un terme aux hésitations du duc de Magenta, que l'ignorance où il était des intentions du maréchal Bazaine condamnait à l'immobilité. Toutefois, comme l'inaction était funeste aux troupes, et que le maréchal ne pouvait pas s'exposer à une surprise de l'ennemi sur cette plage sans défense du camp de Châlons; comme d'autre part le maréchal Bazaine télégraphiait, à cette même date du 20 août, qu'il espérait pouvoir venir à la rencontre de Mac Mahon par les places du Nord, celui-ci ordonna l'évacuation du camp de Châlons, et porta son armée dans la direction de Reims. Mais le départ de l'armée n'ayant pas été annoncé à l'avance, et nulle précaution n'ayant été prise pour opérer le transport des énormes approvisionnements de vivres, de fourrages et d'effets de toute nature, qu'on avait accumulés dans le camp depuis quelques jours, le maréchal chargea la division de cavalerie désignée pour former l'arrière-garde de les détruire, en incendiant les bâtiments du camp. Il eût été plus économique et moins déraisonnable de les évacuer sur Paris.

En regagnant le soir le quartier général établi à Courcelles, le maréchal apprit que l'Empereur l'avait fait appeler à plusieurs reprises. C'est qu'en effet M. Rouher venait d'arriver à Reims!... Y était-il envoyé par l'Impératrice, comme il est assez naturel de le supposer, ou y venait-il de son propre

mouvement, comme il l'a affirmé dans sa déposition devant la commission d'enquête? Il est fort difficile de le savoir. Toujours est-il qu'en venant à Reims, M. Rouher n'avait qu'un but : c'était de faire partager à l'Empereur et au maréchal les vues de l'Impératrice et du ministre de la guerre sur la conduite ultérieure des opérations militaires. Ce fut l'objet d'une conférence qui eut lieu à Courcelles le 21 août, et qui ressembla beaucoup à celle qui s'était tenue à Châlons quelques jours auparavant; et cette conférence paraît avoir été si exactement résumée dans la déposition du maréchal de Mac Mahon devant la commission d'enquête, que nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement cette déposition :

« En présence de l'Empereur, dit le maréchal, M. Rouher m'exposa que rien n'exigeait que l'armée se portât sur Paris, que cet abandon de Bazaine serait des plus fâcheux, aurait à Paris les plus graves inconvénients, et qu'en définitive le conseil des ministres et l'Impératrice étaient d'avis que je me portasse au secours de Bazaine. »

M. Rouher, on le devine, ne disait pas le fond de sa pensée. Cette jonction des deux armées, dont on parlait sans cesse, n'était pas réalisable, et personne ne pouvait se faire d'illusions à cet égard. Ce qu'on voulait, c'était empêcher l'Empereur de revenir à Paris; et si l'Empereur ne revenait pas, l'armée elle-même ne pouvait pas revenir. On aimait mieux sacrifier cette vaillante et malheureuse armée que d'exposer l'Empereur aux périls du retour.

Mais le maréchal, nullement ébranlé par des raisonnements, qui n'étaient pas, en effet, de nature à faire impression sur son esprit, fit aux objections de M. Rouher une réponse très énergique et très nette, qu'il a lui-même résumée ainsi devant la commission d'enquête : «J'exposai, à mon tour, à M. Rouher, dit-il, que je ne me croyais pas en état de risquer de me trouver au milieu des armées prussiennes; que d'après les renseignements qui m'étaient parvenus la veille au soir, je devais supposer le maréchal Bazaine entouré à Metz par une armée de 200,000 hommes; qu'en avant de Metz, dans la direction de Verdun, se trouvait l'armée du prince de Saxe, estimée à



80,000 hommes; enfin que le prince royal de Prusse arrivait près de Vitry-le-François à la tête de 150,000 hommes; qu'en me portant vers l'Est, je pouvais me trouver dans la position la plus difficile et éprouver un désastre que je voulais éviter. J'ajoutai que l'armée de Bazaine pouvant être battue, il était de la plus haute importance de conserver à la France l'armée de Châlons, qui, bien que composée en partie de régiments de marche, avait néanmoins assez d'anciens cadres pour servir à réorganiser une armée de 250,000 à 300,000 hommes.

« Je concluais en disant que je me dirigerais positivement le surlendemain, 23, sur Paris, à moins de recevoir, dans l'intervalle, les instructions que j'avais demandées au maréchal Bazaine. »

L'attitude résolue du maréchal et la fermeté de son langage en imposèrent à M. Rouher, qui n'osa pas insister davantage, et finit même par reconnaître qu'il ne nous restait, en effet, qu'une seule chance de sauver l'armée, c'était de la ramener sous les murs de la capitale.

Cette résolution prise, il était de la plus haute importance de l'exécuter sur l'heure. Rendons cette justice à M. Rouher qu'il y mit beaucoup d'empressement. Il écrivit de sa main une lettre de service et un décret nommant le maréchal de Mac Mahon généralissime de l'armée de Châlons et de toutes les forces qui se réuniraient sous les murs de Paris ou dans la capitale (1), et fit signer ces deux documents à l'Empereur. Il donna même le conseil au maréchal d'annoncer à l'armée, par une proclamation, qu'il allait la ramener à Paris, et se mit à sa disposition pour l'aider à la rédiger. On a, en effet, trouvé dans les papiers des Tuileries deux projets de proclamation. L'un est de la main du maréchal, l'autre de la main de M. Rouher lui-même. Cette besogne accomplie, M. Rouher se hâta de regagner Paris et de faire connaître à l'Impératrice et au président du conseil des ministres ce qui venait de se passer à Courcelles.

(1) C'était une manière d'annihiler le général Trochu et de donner satisfaction, à ce point de vue, aux désirs de l'Impératrice et du ministre de la guerre.

Le comte de Palikao, au lieu de s'incliner, comme il le devait, devant la volonté du souverain, et de tenir compte, comme il eût été convenable, de l'opinion du maréchal de Mac Mahon, à laquelle s'était rallié M. Rouher lui-même, se montra au contraire fort irrité des résolutions qui avaient été prises. Il avait adopté, de concert avec l'Impératrice, cette idée funeste d'éloigner l'armée de Paris, puisqu'on croyait prudent et même indispensable d'éloigner l'Empereur lui-même; et, l'ayant adoptée, il s'y tenait avec une obstination d'autant plus condamnable que, expérimenté comme il l'était, il ne pouvait se faire aucune illusion sur le sort de cette armée, qu'il envoyait, en apparence, au secours de Bazaine, et qui était destinée à périr dans un effroyable désastre, sans l'avoir secouru.

Il se hâta donc, dans la journée du 22 août (il avait vu M. Rouher le matin), d'expédier à l'Empereur ce télégramme, conçu en des termes d'une brutalité choquante, et qui faisait litière de la conférence de Courcelles, comme le télégramme du 17 août avait fait litière de la conférence de Châlons :

« Paris, 22 août, une heure cinq du soir.

« Le sentiment unanime du conseil, en présence des nouvelles du maréchal Bazaine, est plus énergique que jamais. Les résolutions prises hier devraient être abandonnées. Ni décret, ni lettre, ni proclamation, ne devraient être publiés. Un aide de camp du ministre part pour Reims avec toutes les indications nécessaires.

« Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que Paris ne se défendît pas.

« Votre dépêche à l'Impératrice nous donne la conviction que notre opinion est partagée.

« Paris sera à même de se défendre contre l'armée du prince royal de Prusse. Les travaux sont poussés très promptement; une armée nouvelle se forme à Paris. Nous attendons une réponse par le télégraphe. »

Il fallait, en vérité, que le comte de Palikao fût bien à court d'arguments sérieux, pour oser écrire que Paris ne se défendrait pas si on lui envoyait une armée de secours, et que le meilleur moyen de donner du courage aux Parisiens, c'était justement d'éloigner cette armée, sans le concours de laquelle il n'y avait manifestement rien à tenter à Paris, et de l'exposer aux inévitables désastres qu'elle allait fatalement rencontrer dans cette marche vers la frontière de l'Est, si maladroitement et si persévéramment conseillée par le ministre de la guerre. Ayant à soutenir une mauvaise cause, il ne pouvait donner que de mauvaises raisons, et ces raisons étaient, en effet, si peu sérieuses, que la dépêche du comte de Palikao n'aurait pas seule suffi à déterminer l'Empereur et le maréchal à modifier leurs projets.

Mais le duc de Magenta avait reçu, dans la matinée même du 22 août, une lettre du maréchal Bazaine, qui annonçait l'intention d'opérer sa retraite par Montmédy et les places du Nord, et, comme il avait dit la veille, à la conférence de Courcelles, qu'il ramènerait l'armée à Paris le 23 août, *à moins qu'il ne reçût dans l'intervalle des instructions contraires du maréchal Bazaine*, il avait estimé, d'accord avec l'Empereur, que le retour à Paris ne concordait plus avec les instructions (?) ou les indications contenues dans la lettre qu'il venait de recevoir.

Il avait donc adressé au ministre de la guerre, dans la matinée, la dépêche suivante, qui, antérieure de une heure et demie à celle du comte de Palikao, devait se croiser avec celle-ci :

« Courcelles, 22 août, onze heures trente du matin.

« Le maréchal Bazaine a écrit du 19 qu'il comptait toujours opérer son mouvement de retraite par Montmédy. Par suite, je vais prendre mes dispositions. »

De son côté, l'Empereur, qui avait reçu dans l'intervalle la dépêche du ministre de la guerre, lui répondit dans les termes suivants :

« Courcelles, 22 août, quatre heures.

« Reçu votre dépêche. Nous partons demain pour Montmédy. Pour tromper l'ennemi, faire mettre dans le journal que nous partons avec 150,000 hommes pour Saint-Dizier. J'accepte Wimpffen à la place de Failly... *Supprimez les décrets que vous a portés Rouher.* »

Tout cela était bien étrange !

Le maréchal Bazaine avait, à la vérité, écrit à l'Empereur, le 19 août, une lettre, d'ailleurs assez équivoque, où se trouvait cette phrase : « Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants (Saint-Privat, Rozerieulles) qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours... Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite, par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, *si elle n'est pas fortement occupée.* DANS CE CAS, je continuerai sur Sedan et même Mézières, pour gagner Châlons. »

Mais, outre que le maréchal Bazaine, dont la lettre semblait avoir été écrite pour égarer l'Empereur plutôt que pour l'éclairer, ne devait rien faire de ce qu'il avait promis, en quoi cette vague annonce d'une retraite de l'armée de Metz dans la direction de Montmédy pouvait-elle modifier les plans du maréchal de Mac Mahon ? Celui-ci avait dit la veille à M. Rouher que, s'il allait à la rencontre du maréchal Bazaine, il se trouverait dans une situation « très périlleuse » et serait exposé à un désastre. Dans les dernières vingt-quatre heures, aucun fait ne s'était produit qui fût de nature à dissiper ses légitimes inquiétudes. Comment donc allait-il courir au-devant de ces périls inévitables qu'il avait lui-même si énergiquement signalés ? Il n'est pas téméraire de penser que la présence de l'Empereur au quartier général était la cause des hésitations du maréchal et de ces volte-face soudaines, qui substituaient quotidiennement aux résolutions de la veille des desseins totalement différents. C'était une fâcheuse complication dans une situation déjà déplorablement compliquée et compromise. Elle

était compromise, en effet. Elle l'était même irrémédiablement, car cette marche vers le Nord, aussi contraire au bon sens qu'aux règles les plus élémentaires de la stratégie, ainsi que l'Empereur lui-même devait en faire l'aveu quelques semaines plus tard, allait aboutir, à huit jours d'intervalle, à la catastrophe de Sedan.

III

Nous raconterons plus tard cet événement douloureux; mais il faut présentement revenir un peu en arrière pour retrouver le général Trochu, que nous avons laissé au camp de Châlons le 17 août, à l'heure même où l'Empereur venait de lui conférer, à l'instigation du prince Napoléon, les fonctions de gouverneur de Paris.

Le général, on s'en souvient, n'avait accepté la mission redoutable proposée à son dévouement (1) qu'à la triple condition : 1° de la rentrée de la garde mobile à Paris; 2° du retour de l'Empereur; 3° de la réorganisation de l'armée du maréchal de Mac Mahon sous les murs de la capitale.

Le général quitta Châlons le jour même, et, chemin faisant, il rédigea dans son wagon la proclamation annonçant à la population parisienne le retour de l'Empereur. Il comptait, en effet, la soumettre, en arrivant, à l'agrément de l'Impératrice régente; mais quel ne fut pas son étonnement, quand, reçu plus que froidement par l'Impératrice, dans la nuit du 17 au 18 août, il apprit de sa bouche même que la convention de Châlons était déchirée, que l'Empereur ne reviendrait pas à Paris, et que, si formelles qu'eussent été les promesses faites par l'Empereur, il n'y avait point à compter sur leur réalisation! car on était absolument et irrévocablement décidé à ne pas les tenir.

(1) M. d'Hérisson dit : « Une mission de terre-neuve. »

C'était une étrange aventure ! Et le général, justement irrité de ce manquement à la foi jurée, eut tout d'abord la pensée de se soustraire, par une démission immédiate, aux difficultés et aux périls d'une situation si nouvelle et si imprévue, et de se mettre ainsi à l'abri des injurieuses défiances dont il se sentait entouré. Le ministre de la guerre était lui-même l'adversaire systématique et passionné du général Trochu. Il ne pardonnait pas à l'Empereur de l'avoir nommé gouverneur de Paris, quand lui-même l'avait intentionnellement éloigné de la capitale en lui donnant, quelques jours auparavant, le commandement du 12e corps, et, lorsque le général se présenta chez lui dans la matinée du 18 août, il ne dissimula pas son irritation et son dépit. Il parla même de donner sa démission, et ne se résigna qu'avec un déplaisir visible à contresigner le décret de nomination du gouverneur de Paris (1). Dans de telles conditions, le général Trochu eût été bien excusable de déserter son poste. Il y resta pourtant par patriotisme et par devoir, et il a résumé lui-même ses impressions dans une page saisissante, qui doit ici trouver sa place.

« Il résulte, dit-il (de ce qui précède), qu'alors que je cheminais, pour mon malheur, vers Paris, dans l'ignorance de la cause comme de l'effet des défaillances et des à-coups survenus, pour faire honneur à mes engagements, mes partenaires ne tenaient pas les leurs; que je tombais, sans transition, des mains du prince Napoléon, qui avait été contraire à la guerre, aux mains de ses adversaires politiques et personnels qui avaient voulu la guerre et entendaient en gou-

(1) Ce décret était ainsi conçu :

« Napoléon, etc.,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — Le général Trochu est nommé gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces chargées de pourvoir à la défense de la capitale.

« ART. 2. — Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Châlons, le 17 août 1870.

« Pour l'Empereur : « NAPOLÉON.

Le ministre de la guerre, Comte DE PALIKAO. »

verner les suites; qu'alors que le prince, et nous tous, voulions transporter la lutte autour de Paris, personnifiant la France et son dernier boulevard, avec l'Empereur à Paris, à la tête de son gouvernement, ceux-là voulaient que la lutte continuât sur le terrain où elle nous avait été si fatale, et où la France devait inévitablement périr quelques jours plus tard, autour de l'Empereur personnifiant leur détestable politique; qu'au lieu de rencontrer à Paris l'accueil que mon sacrifice et un dévouement sincère devaient espérer, j'allais y trouver d'insultantes défiances et une permanente conspiration contre ma bonne foi et contre mon honneur (1). »

Les « insultantes défiances » de l'Impératrice se manifestèrent immédiatement, car les premières paroles qu'elle adressa au général furent celles-ci : « Général, je vous demande un conseil! Dans l'effroyable crise où est le pays, ne conviendrait-il pas de rappeler les princes d'Orléans? » Et sans paraître prendre garde à la surprise que causait au général cette interpellation inattendue, et grosse de soupçons injurieux, elle ajouta presque aussitôt : « L'Empereur ne reviendra pas à Paris. Ses ennemis seuls ont pu lui conseiller ce retour. Il n'entrerait pas vivant aux Tuileries ! »

— Madame, répondit le général, je suis donc des ennemis de l'Empereur! J'ai contribué, avec le prince Napoléon, avec le maréchal de Mac Mahon, avec tous les généraux qui formaient hier la conférence de Châlons, à faire considérer le retour de l'Empereur comme un acte de virilité gouvernementale, qui pourrait écarter une révolution. J'ai accepté le mandat, plein de périls pour moi-même, et assurément imprévu, eu égard à mes antécédents, d'annoncer ici l'Empereur à la population parisienne. L'armée du maréchal de Mac Mahon vient à Paris; il va s'y former un gouvernement de défense, pour sauver le pays de l'effroyable crise où il est.

— Non, général, l'Empereur ne viendra pas à Paris, il restera à Châlons!

— Mais alors, madame, la convention en vertu de laquelle

(1) Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 97.

j'arrive ici n'a plus cours. L'Empereur m'envoyait pour le défendre, et il ne me suit pas !

— Vous défendrez cette ville ! Vous remplirez votre mission sans l'Empereur !

— Eh bien !... je défendrai Paris sans l'Empereur, et je vous apporte la proclamation par laquelle j'annonce aux habitants que je suis nommé gouverneur et commandant en chef pour le siège.

La voici :

« Devant les périls qui menaçent le pays, l'Empereur m'a nommé gouverneur de la capitale en état de siège... »

— Général, s'écria l'Impératrice, il ne faut pas que le nom de l'Empereur figure dans une proclamation, à l'heure présente.

— Mais, madame, je représente l'Empereur, j'ai dit que je venais le défendre ; je ne puis pas parler à la population de Paris sans mettre l'Empereur devant moi, et dire que c'est par son ordre que je me dispose à défendre la capitale.

— Non, général ! Il y a, croyez-moi, des inconvénients, vu l'état des esprits à Paris, à laisser subsister cette indication (1).

L'entretien se termina là, et la proclamation du gouverneur de Paris parut sans que le nom de l'Empereur y figurât. L'Impératrice régente en avait ainsi ordonné.

Mais le général Trochu n'avait pas d'illusions à se faire sur les sentiments de l'Impératrice. C'était de l'antipathie et c'était de la défiance. Il n'y avait pas à s'y tromper, et le général ne s'y trompa pas. Les sentiments de la Régente étaient, d'ailleurs, partagés par son entourage ; et M. Saint-Marc-Girardin, l'un des rapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur le gouvernement du 4 septembre, a caractérisé d'un mot l'espèce d'ostracisme dont le général était frappé par les membres du gouvernement. « Comme on ne pouvait, a-t-il dit, à cause de l'état des esprits, ni révoquer le général Trochu, ni

(1) Discours du général Trochu à l'Assemblée nationale. (*Journal officiel* du 14 juin 1871.)

même accepter sa démission, il fallait l'annuler sans l'écarter visiblement. »

Le général lui-même a écrit ceci :

« Le conseil de régence, où une place m'avait été d'abord assignée, me montrait des soupçons plus nettement exprimés et plus insupportables encore que ceux de l'Impératrice. Bientôt, je ne reçus plus d'avis de convocation. La Régente, le ministre de la guerre, les membres du gouvernement s'abstinrent de toute communication avec moi, jusqu'à ce point que le général chargé de la défense de Paris ne recevait (un document authentique l'a prouvé) aucun avis relatif à la marche de l'ennemi sur le territoire et à ses progrès. J'étais complètement, absolument séquestré par le gouvernement. »

Mais voulez-vous un témoignage désintéressé ? C'est celui de M. le comte d'Hérisson, qui, bien qu'ayant été l'officier d'ordonnance du général Trochu, le juge cependant avec une entière indépendance.

Il s'exprime ainsi :

« Il trouve (le général Trochu) chez l'Impératrice plus d'hostilité encore que de méfiance. Elle affecte devant lui une liberté d'esprit et une sécurité qui sont bien loin de son cœur. Un gouverneur de Paris préparant le retour de l'Empereur, retour qu'elle n'approuve ni ne désire, et c'est le général Trochu qui est ce gouverneur de Paris !

« Je n'insinuerai pas que l'Impératrice ait songé un seul instant à jouer les Jeanne d'Arc, et à sauver la France à elle toute seule. Pourtant il eût été bien doux de rendre une couronne à qui lui en avait donné une !

« Et Trochu vient gâter ce rêve généreux !

« Il a beau protester de sa fidélité, de son dévouement ! On lui montre qu'on n'en croit pas un mot.

« Je suis Breton, catholique et soldat ! Cela fait rire !

« Ah ! bien amère dut être la coupe qu'on imposa à ses lèvres en cette seconde quinzaine d'août, et au fond de laquelle il ne trouvait que chagrins, regrets et dégoûts !.....

« ...L'Impératrice fut aussitôt informée que l'Empereur cédait à la raison d'État (en ne revenant pas à Paris) et à ses

désirs exprimés si catégoriquement, je dirais presque si brutalement, s'il ne s'agissait pas d'une femme. Aussitôt, son attitude en face du général Trochu s'accentua. D'hostile elle devint blessante. Avant, on ne lui montrait pas de confiance. Maintenant, on inventait toutes sortes de raffinements pour lui témoigner une défiance injurieuse. C'est au point que, lorsqu'il se présentait aux Tuileries, dans le salon de l'Impératrice, toutes les conversations s'arrêtaient comme en vertu d'un mot d'ordre. On eût dit qu'un espion pénétrait dans un conciliabule de conspirateurs. Tous les fidèles affectaient de se regarder entre eux dans le plus profond silence, et le malheureux homme, décontenancé, ne tardait pas à battre en retraite, c'est-à dire à se replier en bon ordre, ainsi qu'il a eu malheureusement trop souvent occasion de le dire en parlant de ses troupes pendant le siège. Plus d'une fois même, l'Impératrice lui fit comprendre, en termes explicites, que sa présence était tolérée parce qu'on ne pouvait faire autrement, mais qu'elle n'était nullement agréable (1). »

La situation du général, comme on le voit, était cruelle. Mais, s'il était ainsi traité à la cour, il jouissait, au contraire, dans la population parisienne, d'une grande et légitime popularité. Cette popularité eut bien quelques éclipses plus tard; car, comme le dit M. d'Hérisson, « à Paris, le métier d'idole comporte bien des chômages ! » Elle finit même par s'évanouir tout à fait vers la fin du siège. Mais, dans la deuxième quinzaine du mois d'août, la popularité du général était immense. Il était, incontestablement, l'homme le plus vanté et le plus adulé de la France entière.

En même temps qu'il était l'idole de la foule, le général Trochu était l'espoir des députés de l'opposition, qui n'auraient pas été éloignés, dans l'hypothèse de la vacance du pouvoir, de le mettre à la tête d'une commission de gouvernement, et de lui conférer une sorte de dictature militaire. Ils le visitaient souvent (2) à son quartier général établi au Louvre, et le géné-

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 145-147.

(2) Les députés de la majorité faisaient eux-mêmes au général Trochu de très fréquentes visites.

ral se prêtait d'autant plus volontiers à ces entretiens qu'il avait besoin, comme il le disait lui-même, pour remplir efficacement ses fonctions de gouverneur de Paris, de tâter le pouls de l'opinion publique. Le général était un orateur de grand talent. C'était un charmeur, comme on dit quelquefois, et il exerçait sur ses auditeurs une sorte de fascination qui augmentait encore son prestige. Qu'on en juge par cette page, empruntée au livre de M. Jules Favre, un appréciateur fort expert en pareille matière :

« Dans le long entretien qu'il (le général) voulut bien m'accorder le dimanche 21 août, dit M. Jules Favre, il s'expliqua avec une entière franchise. J'étais accompagné de mes collègues, MM. Picard et Jules Ferry, et de quelques électeurs de Paris, au nombre desquels se trouvaient M. Tirard et le docteur Montanié. La conversation n'avait rien d'intime, et le général, presque seul, en fit les frais. Nous étions loin de nous en plaindre, car sa parole facile, élégante, colorée, toucha à presque tous les points qui nous préoccupaient en nous en donnant la solution. Il s'étendit longuement sur l'infériorité de notre armée, due surtout à sa vicieuse organisation. Il estimait le soldat français supérieur à l'allemand. Mais la défectuosité de son instruction, le relâchement de la discipline, l'absence de respect et de confiance envers ses chefs étaient pour lui autant de causes de périlleux affaiblissement. Ce n'était pas, du reste, à l'armée seulement que s'appliquaient ces affligeantes observations. Elles caractérisaient la France de l'Empire. « Elle n'est, nous disait-il, qu'un décor derrière lequel est le « néant; aussi, rien ne peut condamner assez énergiquement « la coupable résolution des hommes d'État et des hommes de « guerre qui ont entraîné la France dans l'aventure où elle se « débat. Quant à Paris, la défense n'y peut être qu'une héroïque « folie ; je le sais, mais je m'y dévoue ; elle sera le dernier « acte de ma vie. Je ne suis pas un politique ; je suis un brave « homme ; je ferai mon devoir sans illusion et sans arrière-pensée, et j'irai finir mes jours dans une humble retraite, qu'après « une telle entreprise j'aurai bien méritée... »

« Cet incomplet résumé, — continue M. Jules Favre, — ne

peut donner qu'une faible idée du discours qui nous tint sous le charme pendant près de deux heures. Tour à tour simple et incisif, quelquefois véhément, prodigue d'images, toujours abondant, le général semblait prendre plaisir à soulager son âme par cette éloquente effusion. Il nous témoigna, en nous congédiant, une affectueuse cordialité.

« Nous nous retirâmes consternés. L'inaltérable sérénité avec laquelle nous avaient été faites ces communications désolantes, ajoutait à leur gravité quelque chose de fatal qui nous troublait comme un inexorable présage. Bien des fois, dans la suite de ces événements, nous avons ressenti, mon ami M. Picard et moi, la même impression en entendant, sous différentes formes, des déclarations pareilles. Ce jour-là, après le premier choc, nous les mîmes sur le compte du calcul involontaire d'un esprit justement alarmé par la grandeur d'une tâche sans précédent, et nous ne voulûmes conserver de cette conférence que le souvenir des qualités éminentes et du caractère chevaleresque qui venaient de se révéler à nous (1). »

Il est clair qu'un homme qui jouissait d'une telle popularité et qui inspirait une telle confiance pouvait être appelé à jouer un grand rôle dans les événements qui paraissaient à la veille de s'accomplir. Un incident pouvait le porter au sommet du pouvoir et faire de lui le premier personnage de l'État. Or, la situation politique était à ce point tendue, que le gouvernement de l'Empereur, à la merci d'un nouvel échec, malheureusement probable et prochain, pouvait être, d'un moment à l'autre, condamné à disparaître ; et il faudrait sur l'heure pourvoir à son remplacement !

Les députés de l'opposition se préoccupaient sans cesse de cette éventualité ; et l'on a vu plus haut avec quelle indomptable et persévérante énergie, ne demandant rien pour eux-mêmes, ils suppliaient chaque jour leurs collègues de la majorité de prendre le pouvoir.

La proposition tendant à la nomination d'une commission de quinze membres avait été renvoyée à la commission d'initia-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 49.

tive, qui concluait à son rejet. Elle fut discutée en comité secret, dans la séance du 13 août, et le général de Palikao, pour influencer le vote, s'empressa de poser la question de confiance et de déclarer que, si la proposition était votée, le cabinet serait obligé de se retirer. Le huis clos permettant aux orateurs de parler librement, M. Jules Favre en profita pour prononcer contre l'Empire un réquisitoire dont la véhémence n'excluait pas la justice, et il termina par ces sévères et prophétiques paroles :

« Craignez, dit-il, de perdre un jour ! Si demain le malheur, qui semble conspirer contre nous, continue à nous accabler, ce ne sera pas de votre sein que sortira le pouvoir, et, si vous voulez le retenir, vous vous briserez ! »

Nul ne lui répondit, et il ne fut condamné que par le vote.

Mais la proposition était si bien dans les nécessités de la situation, qu'elle renaissait sans cesse. M. de Kératry la présenta de nouveau, dans la séance du 22 août, sous la forme adoucie de l'adjonction de neuf membres au comité de défense. Son projet était ainsi conçu : « Neuf députés élus par le Corps législatif seront adjoints au comité de défense de Paris. » L'urgence fut votée, mais le président du conseil intervint encore pour déclarer que le cabinet n'acceptait pas la proposition. — « Quelque confiance que nous ayons dans les membres de la Chambre, dit le général de Palikao, nous avons la responsabilité. Nous la voulons tout entière ! » Il eût mieux fait de consentir à la partager.

La commission, qui avait choisi M. Thiers pour rapporteur, fit de vains efforts pour vaincre la résistance du cabinet. Le ministre, dont l'obstination prenait les proportions d'une maladie incurable, ne voulut rien entendre, et la commission dut conclure au rejet de la proposition, non sans avoir fait connaître à la Chambre, par l'organe de son éminent rapporteur, que cette détermination lui était exclusivement inspirée par le désir de ne pas provoquer, dans les circonstances douloureuses où l'on était, une crise ministérielle. La discussion fut orageuse, car on ne comprenait que trop que le comte de Palikao, uniquement préoccupé de sauvegarder les préroga-

tives de la couronne, subordonnait l'intérêt du pays à l'interêt de la dynastie, et M. Jules Favre ne craignit pas de s'écrier : « Que nos malheurs étaient dus à une direction fatale, dont personne n'oserait prendre la défense, et qui pouvait, sans exagération, se traduire par l'un ou l'autre de ces mots : ineptie ou trahison ! » — Et comme M. Clément Duvernois, ministre du commerce, avait objecté qu'on ne pouvait prendre aucune mesure contraire à la Constitution, M. Thiers prononça « avec une tristesse solennelle (1) » ces graves paroles :

« M. le ministre du commerce invoque les institutions !

« Je fais un sacrifice au pays, en ne portant pas la discussion sur ce sujet; mais je supplie qu'on ne fasse pas figurer ici un intérêt de ce genre. Nous savons tous aujourd'hui pourquoi la France combat. Elle combat pour son indépendance; elle combat pour sa grandeur, pour sa gloire, pour l'inviolabilité de son sol. Tous nous le savons, à gauche, au centre, à droite; c'est éclatant comme la lumière, et tous nos cœurs battent à l'unisson, quand vous parlez de ces grands, de ces sublimes intérêts de la patrie !

« Mais, de grâce, ne parlez pas des institutions ! Vous ne nous refroidirez pas, vous ne diminuerez pas notre zèle pour la défense du pays; mais, sans nous refroidir, vous nous frapperez au cœur en nous rappelant ces institutions qui, dans ma conviction à moi, sont la cause principale, plus que les hommes eux-mêmes, des malheurs de la France ! »

Ces nobles paroles produisirent une vive impression sur la Chambre, et le général de Palikao, effrayé lui-même, peut-être, de la responsabilité redoutable qui pesait sur lui, se résigna à accepter l'adjonction au comité de défense de trois membres de la Chambre des députés désignés et choisis par le conseil des ministres. Le général n'osait pas — symptôme significatif — confier cette désignation à la Chambre. Le ministre n'avait plus confiance dans sa majorité !

M. Thiers fut désigné — encore un symptôme — pour faire partie du comité de défense; mais comme on avait négligé de

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 179.

le consulter, il n'accepta point cette désignation, et donna les motifs de son refus dans la séance du 27 août. Il fut l'objet, ce jour-là, d'une manifestation enthousiaste de la part de ses collègues. C'était une sorte d'élection par acclamation, qui ne lui permettait plus de se dérober. Il entra donc au comité de défense, où il ne cessa de protester, avec sa clairvoyance de politique avisé et son expérience des choses de la guerre, contre l'idée malheureuse qu'avait eue le ministre de la guerre d'éloigner de Paris l'armée du maréchal de Mac Mahon. « Le maréchal Bazaine, disait-il avec sa verve incisive et mordante, est bloqué à Metz. L'armée de Châlons, si elle n'est pas écrasée, sera bloquée à son tour. C'est le moins qui puisse lui arriver. Vous avez un maréchal bloqué. Vous en aurez deux. Pourquoi donc n'avoir pas ramené l'armée du duc de Magenta à Paris, privant ainsi la capitale du seul moyen qui pût rendre sa résistance efficace ?... »

Le général Trochu, qui faisait partie, lui aussi, du comité de défense, ne tenait pas un autre langage (1). Car tout le monde s'inquiétait du sort de cette malheureuse armée, si criminellement sacrifiée à des préoccupations dynastiques, et les inquiétudes étaient d'autant plus vives que les nouvelles étaient plus rares.

IV

Le maréchal, qui traînait l'Empereur derrière lui, l'Empereur dont les équipages encombraient les routes et entravaient la marche de l'armée, était fort indécis sur le chemin qu'il devait suivre. Après avoir perdu trois jours à Reims, sans

(1) « Cette armée, je l'affirme, a écrit le général Trochu, était battue à l'avance, et ce n'est pas la grandeur du désastre qui doit surprendre les hommes d'expérience militaire, c'est l'énergie avec laquelle, dans le désastre, la plupart des troupes engagées ont encore combattu. » (*Pour la vérité et pour la justice*, p. 103.)

qu'on puisse apercevoir la cause de cette inaction prolongée, il ne savait pas encore s'il se porterait dans la direction de Metz, ou bien au nord, dans la direction de Mézières et de Sedan. Dominé par la préoccupation des dangers auxquels son armée était exposée, s'il obéissait aux ordres du ministre, et obligé, par surcroît, de tenir compte des hésitations de l'Empereur, qui constituaient un danger sérieux dans un moment où l'unité des vues et la fixité des résolutions étaient la condition nécessaire du succès, le malheureux maréchal ne savait quel parti prendre et à quelle résolution s'arrêter. Ses préférences étaient pour la marche vers le nord, moins périlleuse que l'autre et qui l'éloignait moins de Paris. C'était, en définitive, une retraite, et s'étant porté dans la direction du Chesne, dans la journée du 27 août, il adressa le soir même la dépêche suivante au ministre de la guerre, qui était sans nouvelles depuis cinq jours :

« Le Chesne, 27 août 1870, huit heures trente du soir.

« Maréchal Mac Mahon à guerre, Paris :

« Les 1re et 2e armées, plus de 200,000 hommes, bloquent Metz, principalement sur la rive gauche; une force évaluée à 50,000 hommes serait établie sur la rive droite de la Meuse, pour gêner ma marche sur Metz. Des renseignements annoncent que l'armée du prince royal de Prusse se dirige aujourd'hui sur les Ardennes avec 50,000 hommes. Elle serait déjà à Ardeuil. Je suis au Chesne avec un peu plus de 100,000 hommes. Depuis le 19, je n'ai aucune nouvelle de Bazaine. Si je me porte à sa rencontre, je serai attaqué de front par une partie des 1re et 2e armées, qui, à la faveur des bois, peuvent dérober une force supérieure à la mienne; en même temps attaqué par l'armée du prince royal de Prusse, me coupant toute ligne de retraite. Je me rapproche demain de Mézières d'où je continuerai ma retraite, selon les événements, vers l'ouest. »

C'était le langage même du bon sens, car il n'y avait plus à ce moment d'autre chance de salut pour l'armée qu'une retraite



rapide vers Mézières. Aller au secours de Bazaine, en portant l'armée dans la direction de Montmédy, comme il en avait été question quelques jours auparavant, c'était aujourd'hui, en présence des progrès de l'ennemi, courir manifestement à un désastre !

Mais aucune puissance au monde n'était capable de vaincre l'entêtement du comte de Palikao : et nous allons le voir s'obstiner à soutenir, contre toute raison, que l'abandon de Bazaine pouvait déterminer une révolution à Paris, alors que la capitale était, au contraire, directement et manifestement intéressée à voir l'armée de Châlons abandonner Bazaine pour se replier sous ses murs.

Il répondit donc au maréchal, ou plutôt à l'Empereur, dans les termes suivants :

« Paris, 27 août 1870, onze heures du soir.

« Guerre à l'Empereur, quartier général :

« Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans « Paris (?) et vous serez attaqué vous-même par toutes les « forces de l'ennemi. Contre le dehors, Paris se gardera. Les « fortifications sont terminées. Il me paraît urgent que vous « puissiez parvenir rapidement jusqu'à Bazaine. Ce n'est pas « le prince royal de Prusse qui est à Châlons, mais un des « princes, frère du roi de Prusse, avec une avant-garde et des « forces considérables de cavalerie. Je vous ai télégraphié ce « matin deux renseignements, qui indiquent que le prince « royal de Prusse, sentant le danger auquel votre marche tour- « nante expose et son armée et l'armée qui bloque Bazaine, « aurait changé de direction et marcherait vers le nord. Vous « avez au moins trente-six heures d'avance sur lui, peut-être « quarante-huit heures. Vous n'avez devant vous qu'une partie « des forces qui bloquent Metz, et qui, vous voyant vous retirer « de Châlons à Reims, s'étaient étendues vers l'Argonne. Votre « mouvement sur Reims les avait trompées. Comme le prince « royal de Prusse, ici tout le monde a senti la nécessité de dégager « Bazaine, et l'anxiété avec laquelle on vous suit est extrême. »

Une deuxième dépêche, que le ministre adressa le lendemain au maréchal, est encore plus pressante :

« Paris, 28 août 1870, une heure trente du soir.

« Urgent, faire suivre.

« Guerre à Mac Mahon, quartier général :

« Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je « vous demande de porter secours à Bazaine en profitant des « trente heures d'avance que vous avez sur le prince royal de « Prusse. Je fais porter corps Vinoy sur Reims. »

En lisant ces deux étranges dépêches, l'Empereur eut une lueur de bon sens. Il n'avait plus assez de ressort pour s'indigner de l'extravagante obstination du comte de Palikao et de la brutalité de son langage ; mais il faut lui rendre cette justice, qu'il ne se fit aucune illusion sur les périls auxquels l'armée allait inévitablement se trouver exposée, si le maréchal obéissait aux injonctions du ministre, et que, ne pouvant se défendre de douloureuses appréhensions, il envoya un de ses écuyers d'abord, et, plus tard, un de ses aides de camp, lui dire que les télégrammes du comte de Palikao n'étaient pas des ordres, et qu'il le laissait libre d'agir suivant ses propres inspirations. C'est le colonel Stoffel qui a révélé ce fait dans sa brochure intitulée : *La dépêche du* 20 *août* (1), et nous en trouvons la confirmation dans la déposition du maréchal devant la commission d'enquête parlementaire sur le 4 septembre.

« Avant le départ, dit le maréchal, l'Empereur m'envoya un de ses aides de camp, le prince de la Moscowa, pour me faire observer *que le mouvement sur Montmédy était bien dangereux*, qu'il vaudrait peut-être mieux reprendre le projet de la veille, la marche sur Mézières. Je lui répondis que j'avais pesé les motifs pour et contre, et que je persistais dans la résolution que j'avais prise (2). »

(1) Colonel STOFFEL, *La dépêche du 20 août*, p. 86.
(2) *Enquête parlementaire*, déposition du maréchal de Mac Mahon, p. 83.

La préoccupation du salut de l'armée commandait en effet de s'en tenir à la résolution prise par le maréchal de battre en retraite dans la direction de Mézières et de Sedan, et si la retraite s'était opérée ce jour-là, l'armée était probablement sauvée. Mais en relisant les dépêches du ministre, qui n'étaient pas l'œuvre exclusive du comte de Palikao, puisque la dernière, celle qui lui était personnellement adressée, contenait des instructions émanant du conseil des ministres et du conseil privé, c'est-à-dire de l'Impératrice régente et des plus hauts dignitaires de l'État, le maréchal n'osa pas prendre sur lui de désobéir à des injonctions si précises, et après avoir fait faire quatre copies de la première dépêche, pour être sûr que la trace ne s'en perdrait pas, il se résigna à porter son armée, à la grâce de Dieu, dans la direction de Montmédy, ainsi que le ministre l'avait ordonné (1).

Il eut tort suivant nous, car, ayant conscience qu'en obéissant au ministre, il menait l'armée à sa perte, il devait résolument refuser d'obéir, et au besoin donner sa démission. Il n'en aurait peut-être pas fallu davantage, non pour ouvrir les yeux d'un ministre volontairement aveugle, mais pour lui fermer la bouche et pour l'empêcher de compromettre systé-

(1) Le 20 août, le maréchal Bazaine adressait au maréchal de Mac Mahon une dépêche ainsi conçue : « J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je suivrai *très probablement* pour vous rejoindre la ligne des places du Nord, et je vous préviendrai de ma marche, *si toutefois je peux l'entreprendre sans compromettre l'armée.* »

On ne peut pas ne pas être frappé de l'obscurité intentionnelle et calculée des lettres et des dépêches du maréchal Bazaine. Celle-ci, non moins obscure que les précédentes, laissait néanmoins entrevoir que le maréchal Bazaine n'était nullement décidé à venir à la rencontre du maréchal de Mac Mahon par les places du Nord, puisqu'il faisait remarquer que ce mouvement pouvait être *compromettant* pour l'armée. Il est clair que si Mac Mahon avait connu cette dépêche, il aurait probablement renoncé à aller à la rencontre de Bazaine, qui, on le voyait bien, ne viendrait pas au-devant de lui. Mais il ne la connut pas. Le colonel Stoffel, à qui elle avait été remise, la confisqua et n'en donna pas connaissance au maréchal. Ce fait, véritablement inouï, a été affirmé par le maréchal dans sa déposition devant la commission d'enquête. Il a été d'ailleurs confessé par le colonel Stoffel lui-même, qui s'est excusé en disant que la dépêche ne lui avait pas paru avoir une sérieuse importance, et que c'était pour cela qu'il ne l'avait pas mise sous les yeux du maréchal.

matiquement l'armée par des ordres qui resteront comme un monument d'aveuglement et de déraison, et qui feront l'étonnement de l'avenir.

Voilà donc l'armée engagée dans cette voie fatale, qui devait la conduire à une catastrophe depuis longtemps annoncée et prévue. On était au 28 août. Trois jours après, l'armée allait s'engloutir dans le gouffre de Sedan.

Dès le 29 août, le corps de Failly se heurta à l'avant-garde du prince de Saxe aux environs de Bois-les-Dames. Il y eut dans la matinée plusieurs escarmouches qui tournèrent à notre avantage. L'ennemi fut partout refoulé, et, dans la soirée et dans la nuit, le général de Failly concentra son corps d'armée autour de la petite ville de Beaumont et dans la ville elle-même.

C'était dans la pensée du général de Failly une position excellente; et comme il ne soupçonnait pas qu'il pût avoir devant lui des forces imposantes, il se croyait en pleine sécurité. Le maréchal de Mac Mahon, qui en jugeait autrement, vint, de sa personne, le lendemain matin, à la première heure, intimer l'ordre à son lieutenant de passer la Meuse en toute hâte et de battre en retraite dans une direction qu'il lui indiqua. Mais le général de Failly, qui fit preuve dans cette circonstance de la plus étrange imprévoyance et de la légèreté la plus coupable, crut pouvoir prendre sur lui d'accorder à ses troupes quelques heures de repos; et les hommes profitèrent de ce répit pour faire la soupe, et pour réparer le désordre de leurs vêtements et de leurs armes.

Tout à coup un obus éclate au milieu du camp. Les soldats, dont un grand nombre étaient en manches de chemise et tenaient à la main les pièces de leurs fusils démontés, s'aperçoivent, en levant les yeux, que l'artillerie ennemie couronne les hauteurs environnantes; et tandis que d'innombrables batteries font pleuvoir sur le camp une grêle de boulets et d'obus, l'infanterie sort des bois en masses profondes, et s'élance au pas de course en poussant des hourras frénétiques. Il y a là trois corps d'armée sous les ordres du prince de Saxe, qui entourent le 5e corps, sans que le général de Failly ait

soupçonné leur présence! On se met sur la défensive au milieu d'une confusion indescriptible. Les compagnies se reforment sous le feu. On attelle en toute hâte les batteries d'artillerie pour les porter en arrière. L'armée française fait bonne contenance et combat comme toujours avec la plus grande vaillance; mais, victime encore une fois de l'impéritie de ses chefs, elle était vouée à un désastre dont ses héroïques efforts ne purent que diminuer l'immensité (1).

Le soir de cette fatale journée, le maréchal adressa au ministre de la guerre une dépêche, qui parvint au général de Palikao le 31 août, à la première heure.

Elle contenait ces simples mots :

« Mac Mahon fait savoir au ministre de la guerre qu'il est forcé de se porter sur Sedan. »

Ce mouvement paraissait inexplicable au ministre, qui croyait ou feignait de croire que rien n'était plus facile au maréchal de Mac Mahon que de donner la main au maréchal Bazaine. Aussi lui répondit-il immédiatement :

« 31 août 1870, neuf heures quarante du matin.

« Je suis surpris du peu de renseignements que M. le maréchal de Mac Mahon donne au ministre de la guerre. Il est cependant de la plus haute importance que je sache ce qui se passe à l'armée, afin de coordonner certains mouvements de troupes avec ce que peuvent faire MM. les commandants de corps d'armée. Votre dépêche de ce matin ne m'explique pas la cause de votre marche en arrière, qui va causer la plus vive émotion. Vous avez donc éprouvé un revers? »

Sans doute, le maréchal avait éprouvé un revers! un revers dû à l'impéritie du général de Failly, mais qui était aussi la

(1) Le corps de Failly (5e corps) ne comptait que 20,000 hommes qui eurent à lutter, à Beaumont, contre le 4e et le 12e corps prussiens et le 1er bavarois comprenant ensemble un effectif de 80,000 hommes. Dans de telles conditions, un désastre était inévitable. La bataille de Beaumont nous coûtait 1,800 hommes tués ou blessés et 3,000 disparus, dont plus de 2,000 prisonniers. Les pertes des Allemands s'élevaient à 3,529 hommes

conséquence nécessaire et fatale de l'exécution des ordres du ministre de la guerre. Pourquoi donc tant s'étonner de ces revers, qui étaient, à la vérité, horriblement douloureux, mais qui ne pouvaient causer aucune surprise à personne, puisqu'ils étaient, tout le monde le savait, absolument inévitables?

Le maréchal ne répondit pas au ministre. C'était évidemment ce qu'il avait de mieux à faire.

La retraite sur Sedan aurait pu sauver l'armée, si elle s'était opérée trois jours plus tôt. Il était à craindre que maintenant il ne fût trop tard. Pendant toute la journée du 31 août, toutes les routes qui conduisaient à Sedan présentèrent le spectacle le plus attristant. On ne voyait de tous côtés que des fuyards, qui, arrivés dans la ville, frappaient aux portes pour avoir du pain. — Le désordre était à son comble. Les caissons d'artillerie, les fourgons et les voitures, obligés de s'arrêter, pour laisser passer les équipages de la maison de l'Empereur, encombraient les chemins et même les champs limitrophes de la voie publique. C'était un désarroi indescriptible; et pour comble d'infortune la petite place de Sedan, mal approvisionnée, manquait des ressources nécessaires pour assurer la subsistance des troupes fatiguées et démoralisées, qui venaient s'abriter sous ses murs. Le maréchal n'avait pas d'ailleurs l'intention de s'arrêter longtemps à Sedan. Il comptait opérer sa retraite vers l'ouest, par Mézières. La question était de savoir si l'ennemi lui en laisserait le temps.

Le 1er septembre, dès l'aube, le maréchal était à cheval. A ce moment une vive fusillade éclatait du côté de Bazeilles, où le corps du général Lebrun était aux prises avec le 1er corps bavarois sous les ordres du général de Tann. Il y eut là, dans ce petit village de Bazeilles, des prodiges de valeur qui furent accomplis par les troupes du général Lebrun, par l'infanterie de marine et par les habitants eux-mêmes. La poésie les a immortalisés (1).

(1) Les Bavarois se vengèrent lâchement de l'héroïsme des défenseurs de Bazeilles. Ils incendièrent, de propos délibéré, trois cent soixante-trois maisons sur quatre cent vingt-trois dont se composait le village et massacrèrent quarante-

Cependant l'action, un moment localisée autour de Bazeilles, s'étendait rapidement, et comme l'armée du maréchal, très inférieure en nombre aux forces de l'ennemi, était manifestement incapable de lui opposer une résistance sérieuse, la retraite seule pouvait assurer son salut. C'était en effet le plan du duc de Magenta, qui, impatient de soustraire son armée aux périls qui la menaçaient, aurait voulu qu'elle commençât à 6 heures à dessiner son mouvement sur Mézières. Mais au moment où il allait prendre ses dernières dispositions, il fut atteint par un éclat d'obus qui tua son cheval, et, quand on le dégagea, il s'évanouit. Il était exactement 6 heures 45 minutes du matin.

Le maréchal, comprenant alors qu'il ne pouvait plus songer à rester à la tête de ses troupes, s'empressa de remettre le commandement à l'un de ses lieutenants, et son choix se porta sur le général Ducrot, qui n'était pas, à la vérité, le plus ancien en grade des lieutenants généraux de l'armée, mais qui connaissait de longue date l'ennemi que nous avions à combattre, et qui paraissait, à ce titre, plus apte qu'aucun autre à diriger les opérations. Le général Ducrot ne fut avisé qu'à 7 heures ou 7 heures et demie de la mission redoutable dont il se trouvait soudainement investi; et soit qu'il fût au courant des intentions du maréchal, soit qu'il estimât lui-même qu'une retraite rapide pouvait seule sauver l'armée, il prit sur-le-champ ses dispositions pour porter ses troupes dans la direction de Mézières. — A la vérité, la route nous était barrée de ce côté par la division wurtembergeoise, qui avait passé la Meuse au pont du Don-

trois habitants des deux sexes. Les pertes matérielles s'élevèrent à la somme énorme de 5 millions de francs.

Ces actes de sauvagerie provoquèrent dans l'Europe entière des protestations indignées, et la presse de tous les pays dénonça au monde civilisé les auteurs de ces massacres et de ces incendies. Le général von der Tann, ému de ces rumeurs, intervint personnellement pour essayer de dénaturer les faits; mais sa version maladroitement inexacte fut immédiatement démentie par l'honorable maire de Bazeilles, M. Bellomet, et par le vénérable curé Baudelot, et les mensonges du général bavarois, loin de servir à le réhabiliter, ne servirent, au contraire, qu'à le déshonorer encore davantage. (V. pour plus de détails commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande,* t. II, p. 301 et 302.)

chéry (1) et qui devait être appuyée par le 5e et le 11e corps que le prince royal avait portés dans la direction de Vrigne-aux-Bois. Nous étions, par conséquent, exposés à une défaite possible, sinon probable, dans la lutte qu'il nous faudrait soutenir pour nous ouvrir un passage. Mais par ce moyen nous échappions à la honte d'une capitulation.

C'était du moins le sentiment du général Ducrot.

Ce ne fut malheureusement pas celui du général de Wimpffen.

Celui-ci, arrivé depuis la veille à l'armée, et qui s'était jusque-là tenu discrètement à l'écart, s'occupant en silence de la réorganisation du 5e corps, à la tête duquel il avait été placé en remplacement du général de Failly, crut devoir intervenir pour réclamer le commandement de l'armée, ainsi qu'il y était autorisé par son ancienneté de grade, et par un ordre de service qui lui avait été remis à son passage à Paris par le ministre de la guerre, et qui l'investissait des fonctions de général en chef, dans l'hypothèse où le maréchal de Mac Mahon, par suite de blessure ou pour toute autre cause, serait obligé de résigner son commandement.

« Arrivé de la veille à l'armée, dit M. le commandant Rousset, il (le général Wimpffen) n'était au courant ni de son état déplorable, ni de la série de graves indices qui faisaient entrevoir à d'autres généraux, mieux renseignés que lui sur la réalité des choses, la menace d'un prochain enveloppement. Pénétré, d'autre part, des idées qu'avant son départ de Paris, le général de Palikao lui avait exposées avec chaleur, il ne voulait pas encore renoncer à opérer une jonction désormais chimérique avec l'armée de Metz, et n'admettait pas d'autre solution possible qu'une percée dans la direction de Carignan. Les ordres donnés par le général Ducrot, dans un sens diamétralement contraire, le décidèrent à assumer la plus lourde responsabilité, qu'il ne tenait qu'à lui de ne pas encourir, et il n'hésita pas à se faire reconnaître formellement en qualité de commandant en chef (2). »

(1) Le maréchal avait donné l'ordre de faire sauter le pont du Donchéry, mais ses ordres n'avaient pas été exécutés.

(2) Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. II, p. 307.

Il n'hésita pas davantage — il n'avait réclamé le commandement des troupes que pour cela — à faire exactement l'inverse de ce que le général Ducrot voulait faire. Il ramena le 1er et le 12e corps sur leurs anciennes positions et voulut essayer de reprendre l'offensive, malgré l'avis contraire des généraux de l'armée qui connaissaient mieux que lui la situation; mais cette tentative insensée était destinée à échouer lamentablement, car, comme le dit avec raison le colonel Canonge, « un pareil jeu est à la rigueur possible lorsque, de part et d'autre, les forces sont à peu près égales; on n'a pas le droit même de songer à le tenter, lorsqu'on a devant soi une armée jusqu'alors victorieuse, bien conduite, et dont la supériorité numérique s'affirme par plus de 100,000 hommes. D'ailleurs, dans le cas particulier qui nous occupe, le danger véritable venait du nord (aile gauche ennemie) (1), et le 7e corps, malgré la vigueur de sa résistance, ne pouvait qu'être impuissant à le conjurer, d'autant plus que les débris du 5e corps comptaient à peine comme appui. Le résultat le plus net de la décision prise par le général de Wimpffen, à un moment où les minutes valaient des heures, fut une perte de temps qui assura la ruine de l'armée en lui enlevant toute chance de salut (2). »

L'armée française, réduite par les fatigues et les combats des jours précédents, ne comptait que 124,000 hommes, dont il faut défalquer 14,000 non combattants. Elle ne disposait que de 360 bouches à feu, et elle était entourée par des forces énormes qui déversaient sur elle des torrents de mitraille. Le roi de Prusse et M. de Moltke avaient, en effet, amené là l'armée de la Meuse (de nouvelle formation), la 3e armée et quatre divisions de cavalerie, formant un effectif de 242,000 hommes, avec 13,000 chevaux et 726 pièces de canon. La lutte était manifestement impossible. Elle se continua néanmoins pendant quelque temps, avec des péripéties diverses, grâce à l'énergie de nos admirables soldats, qui firent

(1) Alors que le général de Wimpffen portait ses efforts du côté de l'aile droite.

(2) Colonel Canonge. (Cité par le commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 309.)

preuve encore une fois, ce jour-là, d'une incomparable vaillance. Mais tant d'héroïsme était destiné à demeurer stérile.

« Refoulées de toutes parts, dit le commandant Rousset, les troupes françaises, débandées, se précipitaient sur les glacis, dans les rues de la ville, dans les fossés où gisaient des voitures brisées, des caissons éventrés, des canons désemparés. A travers cette foule, d'où partaient des cris confus de douleur et de désespoir, passaient au galop des chevaux affolés et sanglants, et les obus qui s'abattaient en sifflant dans la masse éperdue, y achevaient l'œuvre de destruction et de mort. Le spectacle était effroyable, de cet entassement indescriptible, de ce flot qui roulait en tous sens au travers des issues encombrées et se creusait tout à coup de larges trouées de pourpre.

« Les hurlements de l'épouvante se mêlaient au fracas de la tempête déchaînée par plus de 500 pièces de canon qui tiraient sans répit ni relâche, aux crépitements des flammes, aux plaintes des mourants. La Meuse charriait des cadavres. Les généraux Guyot de Lespart et Girard, entraînés par le torrent, venaient d'être mortellement frappés, le premier sur la place Turenne, l'autre dans une rue adjacente... Jamais plus hideux cortège de larmes et d'horreurs n'entoura la défaite, défaite irrémédiable, et dont le souvenir ne peut s'effacer (1). »

Le général de Wimpffen comprit enfin qu'il y aurait autant d'inhumanité que de déraison à prolonger plus longtemps une résistance inutile, et qu'il n'y avait plus rien autre chose à faire que d'essayer, avec les troupes qui seraient en état de faire un pareil effort, de percer les lignes prussiennes. C'est ce qu'il proposa à l'Empereur par le billet suivant :

« SIRE,

« Je me décide à forcer la ligne qui se trouve devant le général Lebrun et le général Ducrot, plutôt que d'être prisonnier dans Sedan.

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, p. 350.

« Que Votre Majesté vienne se mettre au milieu de ses troupes ! Elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage.

« Une heure un quart, 1er septembre.

« De Wimpffen. »

« Il ne lui vint pas à l'idée (du général Wimpffen), dit M. Jules Simon, que l'Empereur refuserait de répondre à l'appel d'un général préférant les chances d'une lutte suprême à une capitulation. L'honneur ne permettait pas d'hésiter. L'intérêt de l'Empereur était manifeste. Le succès pouvait le remettre sur le trône ; la mort, en rendant son nom légendaire, donnerait à sa dynastie, qui ne pouvait être sauvée par nul autre moyen, de nouvelles chances de durée. Il ne pouvait, sans trahir ses devoirs envers lui-même, envers l'armée, envers la France, se refuser à l'appel d'un général arrivé la veille, chargé à l'improviste du commandement, dont les plans n'étaient pas connus, dont l'autorité n'était pas assise, mais qui, ayant l'Empereur à côté de lui, entraînerait certainement l'armée, et, suivant toutes les probabilités, se frayerait un passage glorieux à travers l'ennemi (1). »

Mais l'Empereur ne fit adresser aucune réponse au général de Wimpffen. Il ne songeait, en effet, nullement à se faire tuer à la tête de ses soldats, et, si l'on en croit le témoignage du général Félix Douay, qui était auprès de lui en ce moment, l'Empereur aurait tenu ce langage : « Je sais le désastre, aurait-il dit, je rends justice à l'armée ; elle s'est sacrifiée, et c'est à mon tour de m'immoler. Je suis résolu à demander un armistice (2). » Et, ce disant, il donna l'ordre de faire flotter le drapeau blanc sur les remparts.

Deux officiers prussiens, dont l'un était le lieutenant-colonel Bronsart de Schellendorf, qui devait devenir plus tard ministre de la guerre de Prusse, se présentèrent à la sous-préfecture pour sommer l'armée et la place de capituler. Mais l'Empereur, en présence de qui les deux officiers avaient été admis, répondit

(1) Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 187.
(2) Déposition du général Félix Douay dans le procès Wimpffen-Cassagnac.

que l'armée étant placée sous le commandement du général de Wimpffen, il n'avait pas qualité pour répondre à cette sommation. Il se réservait seulement, pour ce qui le concernait, d'adresser au roi de Prusse une communication toute personnelle.

En effet, quelques instants après, le général Reille, aide de camp de l'Empereur, se présentait devant le Roi et lui remettait le billet suivant, écrit de la main même de Napoléon III :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

« N'ayant pas pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté.

« Je suis, de Votre Majesté, le bon frère,

« NAPOLÉON. »

Le Roi demanda au général Reille si l'épée ainsi rendue par l'Empereur était l'épée de la France, et, sur la réponse négative du général, il adressa à l'Empereur ces quelques lignes :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

« En regrettant les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons, j'accepte l'épée de Votre Majesté et je vous prie de vouloir bien nommer un de vos officiers muni de vos pleins pouvoirs pour traiter de la capitulation de l'armée, qui s'est si bravement battue sous vos ordres. De mon côté, j'ai désigné le général de Moltke à cet effet.

« Je suis, de Votre Majesté, le bon frère,

« GUILLAUME. »

L'officier général qui était tout désigné, par la nature même de ses fonctions, pour débattre avec le major général de l'armée allemande les conditions de la capitulation, c'était le général de Wimpffen. L'Empereur lui dépêcha donc le général Lebrun pour l'inviter à aller parlementer avec l'ennemi.

Le général de Wimpffen refusa, ne reconnaissant pas le droit à l'Empereur, qui n'était plus général d'armée, d'arborer le drapeau parlementaire. Il avait réussi à grouper autour de lui quelques milliers d'hommes résolus, à la tête desquels il essaya de forcer les lignes ennemies. Hélas! la lutte était trop inégale! Il y avait là devant le général un mur d'airain impossible à franchir. Il fallut, la rage au cœur, se résigner à rentrer à Sedan.

Il était à ce moment 5 heures du soir. Le désastre était complet, et la nécessité s'imposait d'obéir sans délai à la sommation de l'ennemi. Mais le général de Wimpffen, qui avait mis tant d'âpreté, dans la matinée, à revendiquer le commandement de l'armée et qui avait exercé ce commandement avec une témérité si fâcheuse, n'était nullement soucieux de subir personnellement les humiliations d'une capitulation, qu'un autre à sa place aurait peut-être évitée, et il eut assez peu de générosité pour écrire à l'Empereur la lettre suivante :

« SIRE,

« Je n'oublierai jamais les marques de bienveillance que vous m'avez accordées, et j'aurais été heureux, pour la France et pour vous, d'avoir pu terminer la journée par un glorieux succès. Je n'ai pu arriver à ce résultat, et je crois bien faire en laissant à d'autres le soin de conduire nos armées (1).

« Je crois, en cette circonstance, devoir donner ma démission de commandant en chef et réclamer ma mise à la retraite.

« Je suis, avec respect, Sire, votre dévoué serviteur.

« DE WIMPFFEN. »

« Cette détermination, dit le commandant Rousset, aurait pu s'admettre de la part d'un commandant en chef investi, par la force des choses, de la direction de la bataille, et héritier d'une situation qu'il n'aurait pas contribué à créer; après les revendications formelles de la matinée, elle devenait inaccep-

(1) *Lisez :* le soin de capituler.

table. L'Empereur cependant parut, au premier moment, l'accueillir, puisqu'il offrit d'abord au général Ducrot, puis au général Douay, le plus ancien après le général de Wimpffen, le commandement, que ceux-ci, l'un après l'autre, déclinèrent formellement. Mais bientôt, devant l'impossibilité d'une solution, il prit le parti de refuser la démission du général de Wimpffen et l'en informa en ces termes :

« Général,

« Vous ne pouvez pas donner votre démission, lorsqu'il s'agit encore de sauver l'armée par une honorable capitulation. Je n'accepte donc pas votre démission. Vous avez fait votre devoir toute la journée, faites-le encore ! C'est un service que vous rendrez au pays.

« Le roi de Prusse a accepté l'armistice, et j'attends ses propositions.

« Croyez à mon amitié.

« Napoléon. »

Cette mise en demeure péremptoire ne permettait plus au général de Wimpffen de se dérober. Il se résigna donc, et, après avoir reçu des mains de l'Empereur les pouvoirs nécessaires pour traiter, il se rendit, accompagné du général de Castelnau, au château de Bellevue, où il devait se rencontrer avec M. de Moltke et avec M. de Bismarck ; et comme il cherchait à savoir jusqu'où pourrait aller la dureté de cœur d'un ennemi sans générosité, il ne put obtenir de M. de Moltke d'autre réponse que celle-ci : « L'armée française déposera ses armes et sera prisonnière de guerre. »

Le général de Castelnau crut alors devoir intervenir, pour faire remarquer que l'Empereur n'avait rendu son épée que dans l'espérance d'obtenir pour l'armée des conditions moins rigoureuses ; mais M. de Moltke, fort insensible à des considérations de ce genre, maintint énergiquement son ultimatum, et comme le général de Wimpffen lui demandait au moins un armistice de vingt-quatre heures pour prendre l'avis des géné-

raux de l'armée, il répondit que ce délai était trop long, qu'il attendrait une réponse jusqu'à neuf heures du matin, et que si à cette heure tout n'était pas terminé, les batteries prussiennes recevraient l'ordre de recommencer le feu!

On se sépara à une heure du matin, et le général de Wimpffen rentra dans Sedan, pour rendre compte à l'Empereur des résultats de son entretien avec le major général des armées allemandes.

Le malheureux souverain avait-il eu, comme le général de Castelnau venait de le dire, l'espérance qu'en rendant son épée, il obtiendrait pour l'armée des conditions meilleures? Cette espérance, en tout cas, ne devait pas se réaliser; l'armée tout entière allait être transportée en Allemagne, pour y subir toutes les humiliations et toutes les souffrances de la captivité. Lui-même allait partir pour le château de Wilhelmshohe, que le roi Guillaume lui avait assigné comme résidence, et en passant la frontière de France, il dut ne se faire aucune illusion sur le sort qui lui était réservé. En déposant son épée aux pieds du roi de Prusse et en livrant à l'ennemi une armée qu'il ne commandait plus, il avait commis un crime inexpiable, qui devait lui coûter sa couronne. Il avait signé sa propre déchéance. Les pouvoirs publics n'avaient plus qu'à la constater.

Le 2 septembre, à 6 heures du matin, le général de Wimpffen réunissait autour de lui un conseil de guerre, où figuraient les commandants de corps et les généraux de division de l'armée.

Voici le procès-verbal de ce conseil de guerre :

« Au quartier général à Sedan, 2 septembre 1870.

« Aujourd'hui, 2 septembre, à 6 heures du matin, sur la convocation du général en chef, un conseil de guerre, auquel ont été appelés les généraux commandant les corps d'armée, les généraux commandant les divisions et les généraux commandant en chef l'artillerie et génie de l'armée, a été réuni.

« Le général commandant a exposé ce qui suit :

« D'après les ordres de l'Empereur et comme conséquence « de l'armistice intervenu entre les deux armées, j'ai dû me

« rendre auprès de M. le comte de Moltke, chargé des pleins « pouvoirs du roi de Prusse, dans le but d'obtenir les meil- « leures conditions possibles pour l'armée refoulée dans Sedan « après une bataille malheureuse. Dès les premiers mots de « notre entretien, je reconnus que M. le comte de Moltke avait « malheureusement une connaissance parfaite de notre situa- « tion, et qu'il savait très bien que l'armée manquait absolu- « ment de vivres et de munitions. M. de Moltke m'a appris « que dans la journée d'hier nous avions combattu une armée « de 220,000 hommes (1) qui nous entourait de toutes parts. « — Général, m'a-t-il dit, nous sommes disposés à faire à votre « armée, qui s'est si vaillamment battue aujourd'hui, les con- « ditions les plus honorables; toutefois, il faut que ces condi- « tions soient compatibles avec les exigences de la politique « de notre gouvernement. Nous demandons que l'armée fran- « çaise capitule. Elle sera prisonnière de guerre; les officiers « conserveront leurs épées et leurs propriétés personnelles; « les armes de la troupe seront déposées dans un magasin de « la ville pour nous être livrées. »

« Le général a demandé aux officiers généraux qui faisaient partie du conseil de guerre, si, dans leur pensée, la lutte était encore possible; la grande majorité a répondu par la négative. — Deux généraux seuls ont exprimé l'opinion que l'on devait, ou se défendre dans la place, ou chercher à sortir de vive force. — On leur a fait observer que la défense de la place était impossible, parce que les vivres et les munitions manquaient absolument; que l'entassement des hommes et des voitures dans les rues rendait toute circulation impossible; que dans ces conditions le feu de l'artillerie ennemie, déjà en position sur toutes les hauteurs environnantes, produirait un affreux carnage, sans aucun résultat utile; que le débouché était impossible, puisque l'ennemi occupait déjà les barrières de la place, et que les canons étaient braqués sur les avenues

(1) L'armée ennemie était, en réalité, comme nous l'avons dit, de 242,000 hommes. M. de Moltke, dans ces questions de chiffres, ne s'est jamais fait scrupule d'altérer la vérité. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de le constater.

étroites qui y conduisent. Ces deux généraux se sont rendus à l'avis de la majorité. En conséquence, le conseil a déclaré au général en chef qu'en présence de l'impuissance matérielle de prolonger la lutte, nous étions forcés d'accepter les conditions qui nous étaient imposées, tout sursis pouvant nous exposer à des conditions plus douloureuses encore.

« De Wimpffen, général Lebrun,
général Forgeot, A. Ducrot,
F. Douay, Ch. Dejean. »

Il était 10 heures du matin quand le général Wimpffen revint au quartier général du roi de Prusse. Un officier d'état-major était venu l'inviter à se hâter, car le général de Moltke, avec une impatience qu'on peut, sans exagération, qualifier de cruelle, avait fait mettre en batterie ses canons tout chargés, et si le négociateur français avait tardé de quelques minutes, l'ordre allait être donné de recommencer le feu.

Ayant affaire à un ennemi sans générosité, le général de Wimpffen dut se résigner à subir les dures conditions du vainqueur.

Voici, sans commentaires, le texte de la capitulation, au pied de laquelle il eut l'amère douleur de mettre sa signature :

PROTOCOLE

« Entre les soussignés :

« Le chef de l'état-major de Sa Majesté le roi Guillaume, commandant en chef de l'armée allemande, et le général commandant en chef de l'armée française, tous deux munis des pleins pouvoirs de Leurs Majestés le roi Guillaume et l'empereur Napoléon, la convention suivante a été conclue :

« Article premier. — L'armée placée sous les ordres du général de Wimpffen, se trouvant actuellement cernée par des forces supérieures, autour de Sedan, est prisonnière de guerre.

« Art. 2. — Vu la défense valeureuse de cette armée, il est fait exception pour tous les généraux et officiers, ainsi que

pour les employés spéciaux ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur, par écrit, de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts, jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Les officiers et employés qui acceptent ces conditions conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

« Art. 3. — Toutes les autres armes, ainsi que le matériel de l'armée, consistant en drapeaux (aigles), canons, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront livrés à Sedan à une commission militaire instituée par le commandant en chef pour être remis immédiatement au commissaire allemand.

« Art. 4. — La place de Sedan sera livrée ensuite dans son état actuel, et au plus tard dans la soirée du 2 septembre, à la disposition de Sa Majesté le roi de Prusse.

« Art. 5. — Les officiers qui n'auront pas pris l'engagement mentionné à l'article 2, ainsi que les troupes désarmées, seront conduits, rangés d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire. Cette mesure commencera le 2 septembre et sera terminée le 3. Ces détachements seront conduits sur le terrain bordé par la Meuse, près d'Iges, pour être remis aux commissaires allemands par leurs officiers, qui céderont alors le commandement à leurs sous-officiers.

« Les médecins militaires, sans exception, resteront en arrière pour prendre soin des blessés.

« Fait à Fresnois, le 2 septembre 1870.

« De Wimpffen, De Moltke. »

Trêve de commentaires, avons-nous dit plus haut.

Un tel document parle en effet de lui-même; il est superflu d'en faire ressortir la gravité.

La catastrophe de Sedan nous coûtait 3,000 hommes tués, 14,000 blessés, 21,000 prisonniers pendant la bataille, 3,000 désarmés en Belgique et 83,000 hommes livrés à l'ennemi par la capitulation, sans parler d'un butin considérable. Un tel

désastre confond l'imagination. Il n'a pas de précédents dans nos annales militaires!... Il fit verser, quand on en eut connaissance, des larmes de douleur et de honte, et son souvenir ne s'effacera jamais.

Cette catastrophe eut des causes multiples : une cause première et principale, et des causes secondaires et accessoires.

Parmi celles-ci il faut compter les fautes tactiques commises par les chefs de l'armée, et principalement par le successeur du maréchal de Mac Mahon, le général de Wimpffen, qui, après avoir revendiqué, avec une présomptueuse témérité, le commandement des troupes, courant ainsi, bien inconsidérément, au-devant d'une responsabilité qu'il aurait pu ne pas encourir, eut le tort grave d'arrêter un mouvement de retraite qui ne se serait point accompli, à la vérité, sans de douloureux sacrifices, mais qui aurait du moins permis à notre armée, si malheureuse et si vaillante, d'échapper à la honte imméritée d'une capitulation.

Mais c'est au comte de Palikao, ministre de la guerre, qu'appartient principalement la responsabilité du désastre. Diriger vers la frontière de l'est l'armée de Châlons, déjà si cruellement éprouvée à Wissembourg et à Freschwiller, c'était la vouer à une destruction certaine. Nul ne pouvait se faire d'illusions à cet égard, et l'obstination du comte de Palikao, après avoir fait le désespoir des contemporains, fera l'étonnement de la postérité. Le désastre ne se serait peut-être pas produit à Sedan, si le général de Wimpffen avait été plus habile. Mais il se serait produit ailleurs, car il était inévitable.

Et n'allez pas croire que l'opinion que nous venons d'exprimer soit nouvelle!

Il existe en effet un document qui emprunte à son origine une importance singulière, et qui nous paraît avoir, au point de vue qui nous occupe, une valeur historique considérable. — C'est une lettre adressée par le prisonnier de Wilhelmshohe, à sir John Burgoyne, le 29 octobre 1870, où les causes de la catastrophe de Sedan sont clairement indiquées, et qui fait équitablement le partage des responsabilités.

Voici cette lettre :

« Wilhelmshohe, 29 octobre 1870.

« MON CHER SIR JOHN,

« Je viens de recevoir votre lettre qui m'a causé une grande joie, d'un côté, parce qu'elle est une preuve touchante de votre sympathie pour moi, de l'autre, parce que votre nom me rappelle les temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient ensemble pour la même cause.

« Vous qui êtes le de Moltke de l'Angleterre, vous aurez compris que tous nos malheurs provenaient de ce que les Prussiens ont été plus tôt que nous prêts à marcher, et qu'ils nous ont, pour ainsi dire, surpris *in flagrante* dans la formation.

« L'offensive m'étant devenue impossible, je me décidai pour la défensive; mais *entravée par des considérations politiques*, notre retraite fut retardée et devint finalement impossible. Rentré à Châlons, *je voulais conduire à Paris la dernière armée qui nous restât*, mais là encore des *considérations politiques* me forcèrent d'entreprendre la marche la plus imprudente et *la moins justifiable au point de vue stratégique*, marche qui devait aboutir au désastre de Sedan.

« Vous avez là, en quelques mots, l'histoire de la malheureuse campagne de 1870. Je voulais vous donner ces explications parce que je tiens à votre respect. En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments dévoués.

« NAPOLÉON. »

Il y a là un aveu précieux à recueillir. Il vient à la décharge du maréchal de Mac Mahon. Mais il engage au plus haut degré la responsabilité de l'Impératrice régente et celle de son ministre de la guerre, le général Cousin-Montauban, comte de Palikao.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE 1870

I. La nouvelle du désastre de Sedan parvient au gouvernement le 2 septembre. — Confidences de M. Jérôme David à M. Thiers dans la nuit du 2 au 3 septembre. — La séance du 3 septembre. — Le ministre trompe la Chambre. — La proposition de M. Jules Favre de composer une commission de gouvernement présidée par le général Trochu. — La nouvelle de la catastrophe se répand dans la soirée du 3. — Vive émotion à Paris. — Manifestations tumultueuses aux abords du Palais-Bourbon. — La séance de nuit. — M. Jules Favre dépose la proposition de déchéance.

II. La journée du 4 septembre. — Effervescence de la foule. — Les meneurs de la démagogie. — La séance de midi. — Le Corps législatif mal gardé est entouré de manifestants. — Les trois propositions de déchéance présentées par le comte de Palikao, M. Jules Favre et M. Thiers. — Pendant que la commission délibère, la Chambre est envahie. — M. Gambetta s'efforce de la dégager. — Départ de M. Jules Favre pour l'Hôtel de ville.

III. La fuite de l'Impératrice. — Ses serviteurs et ses courtisans l'abandonnent. — M. de Metternich et le chevalier Nigra. — Le docteur Evans. — Départ pour Deauville. — L'Impératrice passe en Angleterre.

IV. Le général Trochu. — Sa rencontre avec M. Jules Favre au pont de Solférino. — L'Hôtel de ville. — Constitution du gouvernement et de la Défense nationale. — Le général Trochu consent à en faire partie et en réclame la présidence. — Les deux séances de la Chambre. — L'adoption de la proposition de M. Thiers. — Refus des hommes de l'Hôtel de ville de reconnaître l'autorité de la Chambre et de se dessaisir du pouvoir. — La révolution est un fait accompli.

I

La catastrophe de Sedan ne fut pas immédiatement connue à Paris, où l'on était sans nouvelles du théâtre de la guerre depuis près de huit jours.

Sous prétexte qu'ils n'avaient aucune communication à faire

à la Chambre, les ministres s'abstenaient d'assister aux séances, et les députés, qui assiégeaient les antichambres ministérielles, en rapportaient invariablement cette réponse, toujours la même : « On ne sait rien! Le gouvernement n'a pas reçu de dépêches... On est sans nouvelles du maréchal de Mac Mahon! »

Cette absence de nouvelles, dans un tel moment, était si étrange, que personne ne voulait croire que les ministres fussent aussi mal renseignés qu'ils le disaient. On était convaincu que le général de Palikao était exactement tenu au courant des opérations militaires, mais que les nouvelles étaient probablement mauvaises, et que c'était pour cela que le gouvernement n'en donnait connaissance à personne. Nul n'ignorait, en effet, que l'armée du maréchal de Mac Mahon n'avait aucune chance sérieuse d'opérer sa jonction avec celle du maréchal Bazaine, et l'incertitude où l'on était sur son sort affolait la population.

Les membres du comité de défense surtout étaient en proie aux plus douloureuses appréhensions. M. Thiers, qui en faisait partie depuis le 27 août, s'étonnait que le ministre de la guerre ne comprît pas que l'armée de Châlons, si inconsidérément jetée au milieu des armées allemandes qui manœuvraient pour l'entourer, était vouée à un désastre inévitable et prochain, et comme les séances du comité n'étaient pas publiques, et qu'on pouvait, à huis clos, s'expliquer sans détours, il ne cessait de signaler à ses collègues les immenses dangers auxquels cette malheureuse armée était exposée.

« Ce qui me révoltait dans cette expédition, a-t-il dit dans sa déposition (1) devant la commission d'enquête parlementaire sur le 4 septembre, c'était de penser qu'on allait prendre notre dernière armée pour l'envoyer périr dans les Ardennes.

« Les motifs qu'on avait pour tenter cette expédition étaient obscurs, difficiles à pénétrer, et nous faisions toutes sortes de conjectures. Je répétais tous les soirs, et M. le général Trochu

(1) Nous avons déjà donné, au chapitre précédent, un court extrait de la déposition de M. Thiers.

répétait avec moi, que les Prussiens avaient eu le temps d'envelopper l'armée de Metz, qu'entre cette armée et Paris il y avait un mur d'airain formé de 300,000 hommes et impossible à percer; que le seul résultat qu'on pût obtenir, c'était de perdre inutilement nos dernières forces organisées ; que la défense de Paris se concevait avec une armée de secours, campant et manœuvrant autour de ses murs; que, sans une armée de ce genre, le siège de Paris serait une affreuse famine, destinée à finir par une reddition à merci et à miséricorde ; qu'on se priverait donc inévitablement et fatalement du seul moyen de rendre efficace la résistance de Paris, et que, si l'armée de Sedan ne périssait pas, le moins qui pût lui arriver était d'être bloquée, comme celle de Metz. — Vous avez un maréchal bloqué, disais-je, vous en aurez deux !... »

Mais c'est sur ce qui va suivre que nous appelons l'attention du lecteur.

« Cette discussion s'était renouvelée plusieurs fois, continue M. Thiers, et, un jour même, elle avait acquis une certaine violence, lorsque, tout à coup, M. Jérôme David, que je connaissais peu, mais qui montrait dans le conseil une attitude calme et une tristesse profonde, me saisit la main et me dit à l'oreille : « Monsieur Thiers, n'insistez pas ! Je vous parlerai « tout à l'heure. » Ces mots me fermèrent la bouche, et je me tus, pensant bien qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire qui rendait toute discussion inutile. Le silence que je m'imposai contribua à abréger la séance du comité, et nous sortîmes vers une heure du matin. Descendus dans la rue Saint-Dominique, M. Jérôme David me prit à part et me dit : « L'Empereur est prisonnier; le maréchal de Mac Mahon est « blessé mortellement. » A cette nouvelle, je restai consterné, stupéfait (1) ! »

Il est essentiel de bien préciser que ce fut dans la nuit du 2 au 3 septembre que M. Jérôme David fit à M. Thiers cette douloureuse confidence. M. Thiers en fit part à ses collègues de la gauche dans la matinée du 3 septembre, et il leur fit

(1) *Enquête parlementaire*, déposition de M. Thiers.

connaître en même temps que l'Impératrice avait envoyé vers lui M. Prosper Mérimée d'abord, et plus tard M. le prince de Metternich, pour lui offrir de se charger du gouvernement. Mais M. Thiers n'avait eu garde d'accepter une telle mission. Il était bien trop avisé pour cela; et les instances de ses collègues de la gauche, si pressantes fussent-elles, n'ébranlèrent pas ses résolutions. Nous dirons plus tard pourquoi M. Thiers, suivant l'expression consacrée, croyait devoir se réserver. Ce n'était peut-être pas très patriotique, mais c'était prudent; et M. Thiers estimait probablement que la prudence, comme dit le proverbe, est la mère de la sûreté.

La séance du 3 septembre, au Corps législatif, commença fort tard. Il était trois heures et demie; le gouvernement connaissait alors, depuis près de vingt-quatre heures déjà (1), le désastre de Sedan, dont M. Jérôme David avait fait la confidence à M. Thiers la nuit précédente; mais le général de Palikao n'osa pas porter à la tribune une révélation si grave, et il s'efforça, dans un discours d'ailleurs très incohérent et très étrange, de dissimuler à la Chambre une partie de la vérité.

Il s'exprima ainsi :

« J'ai eu l'honneur de vous déclarer, dit-il, qu'en toute

(1) Le général de Wimpffen avait, en effet, officiellement informé le ministre de la guerre de la capitulation de Sedan, dans la journée même du 2 septembre. La dépêche du général avait été transmise à Paris par les soins de l'état-major allemand. (V. commandant Rousset, t. II, p. 357 en note.) Cette dépêche dut parvenir au gouvernement dans l'après-midi même du 2 septembre.

Le comte de Palikao et ses collègues n'en ont pas moins affirmé devant la commission d'enquête qu'ils n'avaient eu connaissance du désastre de Sedan que par le télégramme de l'Empereur parvenu à l'Impératrice le 3 septembre à quatre heures après midi; et il est facile d'apercevoir dans quel but ils ont cherché à égarer l'opinion sur ce point. C'était, très évidemment, pour écarter le reproche qui leur a été adressé à bon droit d'avoir laissé passer quarante-huit heures sans prendre les mesures propres à prévenir la révolution... Malheureusement, pour ces anciens ministres, la vérité, si étrangement travestie par eux, est aujourd'huie connue. Il est avéré, désormais, que la nouvelle officielle de la capitulation de Sedan est parvenue au gouvernement le 2 septembre dans l'après-midi, ou, au plus tard, dans la soirée.

Et les confidences de M. Jérôme David datent de cette même nuit, et non de la nuit suivante, car le 3 septembre dans la soirée, il n'y avait plus, à cet égard, de confidences à faire; la nouvelle était connue de tout le monde.

circonstance, je vous dirais la vérité, quelque dur qu'il puisse être de vous la dire.

« Des événements graves viennent de se passer; des nouvelles, qui ne sont pas officielles, je dois le dire, mais dont quelques-unes cependant, d'après mon appréciation, peuvent être vraies, nous sont parvenues.

« Ces nouvelles, je vais vous les donner. La première, et une des plus importantes, est celle qui résulte de documents qui nous ont fait connaître (*sic*) que le maréchal Bazaine, après avoir fait une sortie très vigoureuse, a eu un engagement qui a duré près de huit ou neuf heures, et qu'après cet engagement, — le roi de Prusse lui-même le reconnaît, — où les Français ont déployé un grand courage, le maréchal Bazaine a été néanmoins obligé de se retirer sous Metz, ce qui a empêché une jonction qui devait nous donner le plus grand espoir pour la suite de la campagne (1).

« Voilà la première nouvelle importante que je vous donne et qui n'est pas bonne.

« Cependant, bien que le maréchal Bazaine ait été obligé de se replier sous Metz, il n'est pas dit qu'il ne pourra pas tenter de nouveau une sortie; mais celle qui devait aboutir à opérer une jonction avec le maréchal de Mac Mahon a échoué.

« D'autre part, nous recevons des renseignements sur le combat ou plutôt la bataille, qui vient d'avoir lieu entre Mézières et Sedan.

« Cette bataille a été pour nous l'occasion de succès et de revers. Nous avons d'abord culbuté une partie de l'armée prussienne, en la jetant dans la Meuse — différentes dépêches ont dû vous l'annoncer; — mais ensuite nous avons dû, un peu accablés par le nombre, nous retirer soit sous Mézières, soit sous Sedan, soit même, je dois vous le dire, sur le territoire belge, mais en petit nombre. »

Le ministre annonce qu'en présence de ces graves événe-

(1) Cette première partie de la déclaration ministérielle fait allusion à des opérations militaires qui s'étaient accomplies aux environs de Metz, et dont nous aurons à parler plus tard.

ments, le gouvernement fait appel aux forces vives du pays, et il ajoute :

« Nous mettrons toute l'énergie possible à l'organisation de ces forces, et nous ne cesserons nos efforts qu'au moment où nous aurons expulsé de la France la race des Prussiens ! »

Ce n'était pas toute la vérité ; mais le ministre en avait dit assez pour que les députés de l'opposition se crussent autorisés à provoquer d'urgence des mesures d'exception et de salut public, qui paraissaient d'ailleurs commandées par l'immensité des désastres qui nous accablaient.

M. Jules Favre, qui répondit au ministre, ne se permit aucune allusion aux révélations que M. Jérôme David avait faites à M. Thiers, et qui, discrètement communiquées par celui-ci à ses collègues, pouvaient être considérées comme ayant un caractère confidentiel, et plaçant la discussion sur le terrain où le général de Palikao l'avait lui-même placée, il s'exprima de la manière suivante :

« Le temps des complaisances est passé, s'écria-t-il. Les uns et les autres, nous devons, froidement, mais nettement, envisager la vérité qui nous accable.

« Or, cette vérité, la voici : l'armée française a été héroïque dans toutes les circonstances où elle s'est trouvée en face de l'ennemi. Tout à l'heure encore, on vous parlait des prodiges de valeur qui ont été accomplis par le maréchal Bazaine, essayant de percer des forces quadruples des siennes. Il n'a pas calculé le nombre. Il a vu que la France avait besoin de son épée, et, à travers tous les obstacles, il a essayé de se faire jour.

« Devant lui, un officier général, non moins brave, se présentait pour l'aider dans cette entreprise de salut public. Il a échoué.

« Assurément, ce n'est pas la valeur qui lui a manqué ; c'est la liberté du commandement.

« M. le ministre de la guerre. — Non !

« M. Jules Favre. — Il n'est douteux pour personne qu'on lui a demandé des forces pour protéger l'Empereur. Il les a refusées, et alors le conseil des ministres a cru devoir

prendre ces forces sur celles destinées à défendre Paris.

« Voilà ce qui a été fait. Il ne faut pas qu'un pareil état de choses continue !

« Nous devons savoir où nous en sommes avec le gouvernement qui nous régit.

« Où est l'Empereur? Communique-t-il avec ses ministres? Leur donne-t-il des ordres ?

« M. le ministre de la guerre. — Non !

« M. Jules Favre. — Si la réponse est négative, je n'ai pas besoin de longs développements pour faire comprendre à la Chambre que le gouvernement de fait a cessé d'exister, et qu'à moins d'un incroyable aveuglement et d'une obstination qui cesserait d'être patriotique, c'est à vous-mêmes, c'est au pays que vous devez demander les ressources qui seules vous peuvent et le peuvent défendre.

« Sans insister davantage, car la réponse que vient de me faire M. le ministre de la guerre me suffit et désintéresse le débat de cette grande question, le gouvernement ayant cessé d'exister...

« M. le président. — En toute occasion, je devrais protester contre de pareilles paroles.

« M. Jules Favre. — Protestez tant que vous voudrez, monsieur le président ! Protestez contre la défaite, protestez contre la fortune qui nous trahit ! Niez les événements. Dites que nous sommes victorieux ! A la bonne heure...

« M. le président. — Je proteste en tout cas contre ce qui pourrait être un affaiblissement !

« M. Jules Favre. — Un affaiblissement ! Mais précisément je cherche la force, la force morale surtout, et je me demande où elle peut être. Elle est, messieurs, dans le pays, dans le pays souverain, dans le pays qui ne doit désormais compter que sur lui-même, sur ceux qui le représentent, et non plus sur ceux qui l'ont perdu.

« Dans cette crise suprême, je n'ai qu'un mot à dire : que la France et que la ville de Paris, directement menacée, unies par une étroite solidarité, décidées à ne déposer les armes que lorsque l'ennemi sera chassé du territoire, avisent par elles-

mêmes, car c'est sur elles-mêmes, et sur elles seules dans la liberté dont elles doivent jouir, que repose le salut de la patrie...

« Ce qu'il faut en ce moment, ce qui est sage, ce qui est indispensable, c'est que tous les noms s'effacent devant un nom représentant la France, représentant Paris ; un nom militaire, le nom d'un homme qui prenne en main la défense de la patrie, car ce nom cher et aimé doit être substitué à tout autre.

« Ils doivent tous s'effacer devant lui, ainsi que ce fantôme de gouvernement qui a conduit la France où elle est aujourd'hui. »

C'était bien, comme nous l'avons dit plus haut, une sorte de dictature militaire que les députés de la gauche voulaient conférer au général Trochu ; mais la majorité, ne se rendant pas compte de la gravité des événements, les ignorant peut-être (puisque le ministre lui avait caché la vérité), et se croyant, en tout cas, engagée d'honneur, à raison de son origine, à ne pas se détacher de ce fantôme de gouvernement, qui allait, le lendemain, disparaître sans retour, la majorité, disons-nous, crut devoir persévérer dans cette obstination funeste, dont elle avait déjà donné tant de preuves. Elle s'empressa, pour complaire au ministre, de rejeter la proposition de M. Jules Favre, et crut avoir suffisamment racheté ce vote inconsidéré et coupable, en votant une proposition de M. d'Argence, qui appelait sous les drapeaux tous les hommes valides de vingt à trente-cinq ans. La Chambre se sépara ensuite, en proie à de sombres pressentiments, et s'ajourna au lendemain dimanche, à cinq heures.

Mais la nécessité apparut bientôt de devancer l'heure de la convocation. Le bruit de la blessure du maréchal de Mac Mahon et de la captivité de l'Empereur s'était, en effet, répandu, dans l'après-midi et dans la soirée, avec la rapidité de la foudre, et on avait appris du même coup que l'armée tout entière, enserrée dans un cercle de fer, autour de la petite place de Sedan, avait été obligée de capituler. L'émotion était à son comble ! La foule qui encombrait les boulevards s'arrachait fiévreusement les journaux du soir qui publiaient les

dernières nouvelles (1), et déjà la colère populaire se manifestait par de sourds grondements qui annonçaient un orage. On ne se gênait plus pour réclamer tout haut la déchéance, et, faut-il le dire? parmi les adversaires du régime impérial, — et, à Paris, ils étaient légion, — il y en eut quelques-uns qui ne reculèrent pas devant la manifestation d'une joie indécente (2), en apprenant le désastre de Sedan, parce que cette catastrophe entraînait fatalement la chute de l'Empire. Ceux qui tenaient ce langage étaient les mêmes qui ne cessaient de répéter depuis quelque temps déjà : « Qui donc nous délivrera des Prussiens et de Napoléon? » et qui ne laissaient passer aucune occasion de proclamer que l'Empire était un fléau pareil au fléau de l'invasion étrangère. On était désormais délivré de Napoléon, car c'était l'évidence même que l'Empire ne pouvait pas survivre à la capitulation de Sedan, et quelques-uns estimaient que, cet obstacle étant écarté, on arriverait facilement à écarter tous les autres. C'était trop tôt chanter victoire, et une cruelle expérience allait nous apprendre bientôt que la disparition de l'Empire, si heureux que fût un tel événement,

(1) *Journal des Goncourt*, 2e série, 1870 (3 septembre), p. 19 :

« Quel aspect que celui de Paris, ce soir, sous le coup de la nouvelle de la défaite de Mac Mahon et de la captivité de l'Empereur! Qui pourra peindre l'abattement des visages, les allées et venues des pas inconscients battant l'asphalte au hasard, le noir de la foule aux alentours des mairies, l'assaut des kiosques, la triple ligne de liseurs de journaux devant tout bec de gaz, les *a parte* anxieux des concierges et des boutiquiers sur le pas des portes; et dessus les chaises des arrière-boutiques, les poses anéanties des femmes qu'on entrevoit seules et sans leurs hommes...

« Puis la clameur grondante de la multitude, en qui succède la colère à la stupéfaction, et des bandes parcourant le boulevard, en criant : La déchéance! Vive Trochu! Enfin, le spectacle tumultueux et désordonné d'une nation résolue à se sauver par l'impossible des époques révolutionnaires. »

(2) *Dernières lettres sur le siège de Paris*, par M. A. VITET, de l'Académie française, p. 10 et 11 :

« L'Empire est tombé dans les désastres provenant de sa propre faute, de sa faute évidente et notoire, et de plus dans la honte et dans la lâcheté : autant de boue que de sang! C'est donc une libération complète et définitive ; les intrigants auront beau faire, nous sommes quittes de l'Empire... Eh bien! l'année qui a eu cet honneur de porter à son compte une telle délivrance, si meurtrière et si fatale qu'elle soit d'ailleurs, n'est pas une année stérile; il ne faut la maudire qu'à demi, et ne lui jeter l'anathème qu'en y mêlant la gratitude. » (Cité par A. DUQUET, *Paris le 4 septembre*, p. 71.)

n'était pas une compensation suffisante aux deuils et aux épreuves de la patrie.

L'effervescence était donc extrême dans la soirée du 3 septembre. Les faubourgs commençaient à s'agiter, et déjà il était évident pour tous ceux qui avaient conservé quelque sang-froid, que si la Chambre ne se hâtait pas de pourvoir à la vacance du pouvoir, il y serait pourvu, en dehors d'elle, par l'intervention directe des meneurs de la démagogie.

Pénétrés de cette idée, M. Jules Favre et quelques-uns de ses collègues se rendirent auprès de M. le président Schneider, pour le prier de convoquer immédiatement le Corps législatif. Il fallait, en effet, que, dans la nuit même, et sans laisser à l'insurrection, qui grondait au dehors, le temps de se développer et de grandir, la Chambre se décidât enfin à prendre le pouvoir et à proclamer la déchéance. L'Empereur l'avait d'ailleurs proclamée lui-même en rendant son épée à Sedan! Il n'y avait plus qu'à la consacrer; et M. Jules Favre annonçait l'intention de saisir la Chambre de la question par une proposition formelle.

M. Schneider, dans un langage d'ailleurs plein de modération et de courtoisie, fit à cette communication des députés de la gauche quelques objections timides. Mais il consentit à convoquer sur-le-champ le Corps législatif, ce qui était d'autant plus facile que les députés, en proie à une anxiété bien naturelle, étaient presque tous présents dans la salle des conférences ou dans les couloirs du palais, et, vers une heure du matin, ceux-ci furent avertis que le président montait au fauteuil!... La journée historique du 4 septembre était commencée.

L'Impératrice, qui avait reçu, vers quatre heures, un télégramme de l'Empereur ainsi conçu : « L'armée est défaite et captive; moi-même, je suis prisonnier. — Napoléon », s'était empressée de réunir le conseil des ministres. La séance avait été longue, car elle avait duré de cinq heures à huit heures; mais aucune résolution n'y avait été prise, et le général de Palikao était rentré tranquillement chez lui. Il était au lit, quand on alla, vers minuit, l'inviter à venir prendre sa place au banc du

gouvernement. Cela retarda d'une heure l'ouverture de la séance.

Quand elle s'ouvrit enfin, le ministre monta hâtivement à la tribune, et, n'ayant plus rien à dissimuler, puisque la catastrophe de Sedan était maintenant connue, il prononça ces paroles :

« L'armée, dit-il, a été refoulée dans Sedan, après d'héroïques efforts. Elle a été environnée par une force tellement supérieure, qu'une résistance était impossible. L'armée a capitulé, et l'Empereur a été fait prisonnier. » Et le ministre finit en demandant le renvoi de la discussion au lendemain, à midi (c'est-à-dire le jour même à midi, car la journée du 4 septembre était commencée), sous prétexte qu'il n'avait pu s'entendre avec ses collègues !!!

Que fallait-il donc pour montrer au ministre de la guerre que le temps pressait et qu'il n'y avait pas une minute à perdre? Et comment ne sentait-il pas qu'il était souverainement périlleux de renvoyer l'examen des mesures à prendre à une séance ultérieure, quand le palais législatif était entouré d'une foule menaçante, qui réclamait à grands cris la déchéance (1)? Déjà le général de Palikao avait commis une lourde faute, en s'opposant, dans la séance de l'après-midi, à l'adoption de la proposition de M. Jules Favre, tendant à constituer une commission de gouvernement, sous la présidence du général Trochu. Que ne pourrait-on pas dire de l'obstination véritablement insensée dont il fit preuve dans la séance de nuit, en refusant à la Chambre jusqu'à la liberté de continuer ses délibérations? Et que ne pourrait-on pas dire éga-

(1) La foule, très surexcitée, menaçait d'escalader les grilles et ne cessait de crier : Vive la République!

M. Gambetta intervint et prononça ces paroles :

« Citoyens, le gouvernement dont vous venez de prononcer le nom est celui que je saluerais de tous mes vœux, mais il faut s'en montrer dignes! Il ne faut pas qu'il soit responsable ni qu'il hérite des malheurs qui viennent de fondre sur notre patrie. Comptez sur moi, comptez sur nous, et nous vous promettons que dans les circonstances graves où nous sommes, personne de nous ne faillira à son devoir. » (Dréolle, *la Journée du 4 septembre*, cité par Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 207.)

lement de la faiblesse de la majorité, qui, sollicitée par le ministre de s'ajourner au lendemain, n'avait pas le courage de lui désobéir?

« Si l'on s'était hâté, a écrit M. de Mazade, si le matin du 4 septembre Paris, en se réveillant, eût trouvé un pouvoir de défense nationale établi, parlant à tous le langage du patriotisme, mettant hardiment la main à l'œuvre, peut-être aurait-on pu, tout au moins, suspendre la marche précipitée des événements et détourner le coup d'État populaire (1). »

« Si la Chambre, à cette heure dernière, eût fait son devoir, dit à son tour M. Francisque Sarcey, si, envisageant d'un regard ferme la situation, elle eût tout de suite pris en main les destinées de la France, et tiré de son sein un gouvernement où Paris et la province eussent été représentés également, que de malheurs eussent été évités! Mais c'était écrit, comme disent les Orientaux. Tout le monde manqua de décision, et l'on remit au lendemain les mesures à prendre (2). »

Les députés de l'opposition auraient tenté vainement de s'opposer à l'ajournement, puisque la majorité ne voulait rien entendre. Mais, « comme il importait que Paris apprît à son réveil que ses représentants ne s'abandonnaient point eux-mêmes (3) », M. Jules Favre monta à la tribune et prononça les paroles suivantes :

« Si la Chambre est d'avis, dit-il, que dans la situation douloureuse et grave que caractérise suffisamment la communication de M. le ministre de la guerre, il est sage de remettre la délibération à midi, je n'ai aucun motif pour m'y opposer; mais comme nous avons à provoquer ses délibérations sur le parti qu'elle a à prendre dans la vacance de tous les pouvoirs, nous demandons la permission de déposer sur son bureau une proposition que je vais avoir l'honneur de lui lire, sans ajouter, quant à présent, aucune observation.

(1) Ch. de Mazade, *la Guerre de France*, t. I, p. 321, cité par A. Duquet, *Paris le 4 septembre*, p. 17.
(2) Sarcey, *le Siège de Paris, impressions et souvenirs*, p. 25, cité par A. Duquet, *loc. cit.*, p. 17.
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 61.

« Nous demandons à la Chambre de vouloir bien prendre en considération la motion suivante :

« ARTICLE PREMIER. — Louis-Napoléon Bonaparte et sa « dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a confiés « la constitution.

« ART. 2. — Il sera nommé par le Corps législatif une com- « mission de gouvernement, composée de ... (vous fixerez le « nombre des membres que vous jugerez convenable de choisir « dans votre majorité), qui sera investie de tous les pou- « voirs du gouvernement, et qui aura pour mission expresse « de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du « territoire.

« ART. 3. — Le général Trochu est maintenu dans ses « fonctions de gouverneur général de la ville de Paris.

« *Signé :* Jules FAVRE, CRÉMIEUX, BARTHÉLEMY-SAINT- « HILAIRE, DESSEAUX, GARNIER-PAGÈS, SAR- « RIEN, GAGNEUR, STEENACKERS, MARQUIS, « DORIAN, ORDINAIRE, Em. ARAGO, Jules « SIMON, Eug. PELLETAN, WILSON, Ernest « PICARD, GAMBETTA, comte DE KÉRATRY, « GUYOT-MONTPAYROUX, TACHARD, LE CESNE, « RAMPONT, GIRAUT, MARION, Léopold JA- « VAL, Jules FERRY, Paul BETHMONT. »

« Je n'ajoute pas un mot, je livre cette proposition à vos sages méditations; et demain, ou plutôt aujourd'hui dimanche, à midi, nous aurons l'honneur de dire les raisons impérieuses qui nous paraissent faire à tout patriote une loi de l'adopter. »

Au moment où M. Jules Favre descendait de la tribune, M. Pinard (du Nord) prononça ces simples mots : « Nous pouvons prendre des mesures provisoires, nous ne pouvons prononcer la déchéance. » Et ce fut tout. La Chambre se sépara immédiatement, pour se réunir de nouveau quelques heures après. Ce devait être sa dernière séance.

En sortant du Palais-Bourbon, M. Thiers offrit une place dans sa voiture à M. Jules Favre. Une foule compacte se

pressait sur le pont et sur la place de la Concorde, et la voiture n'avançait qu'avec beaucoup de peine. De tous côtés on entendait retentir des cris de malédiction et de colère. La Chambre avait-elle voté la déchéance? C'est là surtout ce qu'on était impatient de savoir; et les manifestants qui entouraient la voiture de M. Thiers l'interpellèrent vivement, sans savoir d'ailleurs à qui ils s'adressaient. Ils le reconnurent quand il mit sa tête blanche à la portière, pour leur dire que la déchéance serait votée dans l'après-midi, mais que s'ils voulaient qu'on fît des choses régulières, il ne fallait pas qu'ils se rendissent effrayants. Ces paroles, qui furent entendues de quelques personnes, parurent calmer, pour un moment, l'effervescence populaire, et la voiture put enfin s'éloigner.

Pendant qu'elle s'éloignait dans la direction de la Madeleine, pour de là gagner la rue d'Amsterdam où demeurait M. Jules Favre et la place Saint-Georges où demeurait M. Thiers, un autre personnage, qui avait assisté dans une tribune à la séance de la Chambre, regagnait à pied son domicile, au palais du Louvre, en suivant la ligne des quais. C'était l'officier d'ordonnance du général Trochu, M. le comte d'Hérisson, qui a résumé ses impressions dans une page charmante. Nous ne résistons pas au plaisir de la reproduire ici :

« Cette séance, à laquelle j'ai assisté, dit-il, a duré dix minutes.

« Au bout du pont de la Concorde, sur la place, j'aperçois, en rentrant au Louvre, pour rendre au gouverneur compte de ce que j'ai vu, la tête blanche de M. Thiers penchée à la portière de sa voiture entourée par la foule. Il raconte Sedan. On l'acclame!

« Paris s'endort sous un ciel superbe, et là-bas dans le fond, derrière les tours de Notre-Dame, derrière la flèche de la Sainte-Chapelle, derrière les clochetons du Palais de justice, dans l'azur plein d'étoiles, glisse doucement la lune, dont le masque informe me paraît regarder à la fois la capitale endormie dans l'ignorance du malheur qui la frappe, et là-bas, dans le Nord, nos pauvres soldats parqués, sans pain, sans souliers et sans armes entre les lances des uhlans.

« En traversant le Carrousel, je jette un regard sur les Tuileries. Au-dessus du grand vestibule éclairé et du corps de garde, dont les lumières font scintiller les baïonnettes des sentinelles, une lueur voilée, brillant à une fenêtre, marque l'endroit où correspondent les appartements de l'Impératrice. Et je songe, le cœur serré, à la pauvre femme qui, loin de son mari prisonnier, loin de son fils isolé, pleure et veille sa dernière nuit de royauté (1). »

C'est qu'en effet l'Impératrice expiait cruellement, à cette heure, l'« immense aveuglement » qui nous avait donné la guerre. « Elle était frappée, à la fois, comme souveraine, comme épouse et comme mère. Il n'y avait pas un seul côté de son cœur qui ne saignât (2). » Et, pour comble d'infortune, quand la malheureuse femme, après avoir passé sans sommeil « sa dernière nuit de royauté », dut s'éloigner pour toujours de ce palais des Tuileries, où elle avait été tant adulée, et qu'elle ne devait plus revoir, elle ne trouva, pour s'y appuyer, que le bras d'un étranger. Nul parmi les plus fervents de ses admirateurs d'autrefois ne s'offrit pour la protéger et au besoin pour mourir pour elle !

II

« La journée du 4 septembre, a écrit M. Jules Favre, se leva tiède et radieuse comme une journée de fête, semblant inviter la population de Paris à se répandre dans les rues, pour y jouir de son soleil splendide et doux (3). » « Au petit jour, — c'est maintenant M. d'Hérisson qui parle, — les crieurs commencèrent dans la rue de Rivoli à réveiller la ville encore assoupie par ces mots terrifiants : « Napoléon III prisonnier ! » Les journaux du matin commentaient et expliquaient la séance de nuit à la

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 59.
(2) Déposition de M. Henri Chevreau dans le procès du *Figaro*.
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 64.

Chambre, et relataient assez exactement, d'après les feuilles belges, la catastrophe de Sedan, déjà vieille de trois jours.

« A huit heures, l'immense ruche humaine était en rumeur. De tous côtés, un mouvement se dessinait, qui emportait vers le centre de Paris les habitants des quartiers excentriques.

« Sous nos fenêtres, la rue de Rivoli et la place du Carrousel étaient noires de monde. Il faisait un temps admirable, et chacun sait que les Parisiens sont tous en l'air le dimanche. Les uns circulaient béatement sous les arcades, le long des trottoirs, les autres couraient fiévreusement vers le Palais-Bourbon, où ils prévoyaient qu'il y aurait de la besogne. D'autres, encore, massés dans les carrefours, sur les coins du trottoir, attendaient, regardaient, en buvant l'air tiède d'une véritable journée d'été (1). »

Comme on le voit, si l'animation était déjà grande dans les rues, à ces premières heures du jour, il n'y avait point encore d'agitation; mais bientôt on vit apparaître des groupes de manifestants, s'acheminant vers la place de la Concorde et le Palais législatif, en réclamant à grands cris la déchéance. Il n'y a pas de doute que les orateurs de clubs, tels que Delescluze et Félix Pyat, ceux que nous avons appelés les meneurs de la démagogie, faisaient partie de ces groupes. Il est même certain que la manifestation avait été organisée par eux; mais il n'est pas douteux non plus qu'il y avait dans la foule beaucoup de gens paisibles, qui, sans avoir en aucune façon la pensée de mettre la main à une révolution, n'en réclamaient pas moins la déchéance, qui était en effet dans les vœux de la population tout entière. Ceux-ci souhaitaient, à la vérité, que la déchéance fût proclamée pacifiquement par le Corps législatif, tandis que les premiers étaient décidés à la proclamer eux-mêmes, si le Corps législatif se montrait hésitant. C'est là toute la différence.

Le ministre de la guerre, qui traitait le général Trochu en ennemi, s'était réservé le droit de veiller seul, et en dehors du gouverneur de Paris, à la sûreté du Corps législatif; et il avait directement donné ses ordres au général Soumain,

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 61.

commandant de la place. Le général Soumain, qui ne laissait pas de trouver un peu étrange qu'on disposât, à l'insu du gouverneur, des troupes placées sous son commandement, s'était empressé néanmoins d'exécuter les ordres du ministre, et d'envoyer au Palais-Bourbon quelques bataillons, pour contenir la foule menaçante et « hurlante » qui encombrait les quais, le pont et la place de la Concorde. Avec les forces de police que M. Piétri avait mises à la disposition de M. Schneider et des questeurs, les troupes préposées à la garde de l'Assemblée représentaient un effectif de 5,000 à 5,500 hommes.

Il se produisit à cette occasion, au début de la séance de la Chambre, un incident que nous estimons, comme M. le comte Daru (1), ne pas pouvoir être passé sous silence. M. de Kératry, celui-là même qui devait, le lendemain, remplacer M. Piétri à la préfecture de police, monta à la tribune pour protester contre la présence de la police et des troupes aux abords du palais, car c'était, disait-il, à la garde nationale seule qu'il appartenait de veiller à la sûreté de la représentation nationale; et il ne paraît guère douteux que son but, en s'exprimant ainsi, était, comme l'a écrit M. le duc d'Abrantès, « d'éloigner les troupes qui auraient pu gêner les manifestations projetées par ses amis (2) ».

Veuillez lire, en effet, cette page empruntée à sa déposition devant la commission d'enquête :

« Connaissant les événements, dit-il, je fus d'avis, le 3 au soir, qu'il ne fallait pas attendre que le pouvoir tombât, *et que si le gouvernement ne voulait pas céder aux circonstances, qui rendaient le nom de Napoléon III désormais impossible, il fallait agir les armes à la main.*

« Je me souviens que M. Grévy prit la parole en sens contraire, déclarant, d'ailleurs, qu'à ses yeux, la population honnête de Paris, efféminée par l'Empire, ne lui paraissait pas capable d'un mouvement viril. D'autres députés, Jules Favre, Arago, Jules Simon et Picard, se prononcèrent contre l'action, parce qu'ils estimaient qu'elle était prématurée et peut-être compro-

(1) *Rapport de M. le comte Daru*, p. 17.
(2) Duc d'Abrantès, *Essai sur la régence de* 1870, p. 393.

mettante pour les progrès déjà obtenus par l'opposition. Ce soir-là M. Gambetta s'abstint.

« Mais le lendemain, à onze heures, dans la seconde réunion à laquelle assistait M. Lefèvre-Pontalis, ici présent, j'ai renouvelé ma proposition d'*agir vigoureusement*, si, après la demande de la déchéance qui avait été faite dans la nuit, la couronne ne prenait pas le parti radical de l'abdication. Nous fûmes pour l'action, M. Gambetta et moi. Nos autres collègues persistèrent dans l'opinion qu'il fallait attendre les événements... »

M. de Kératry, comme on le voit, ne recule pas devant les aveux les plus compromettants. Il n'hésite pas à proclamer qu'à la différence de ses collègues (1) de la gauche, qui ne voulaient prendre aucune part au mouvement révolutionnaire, il était, lui, le partisan résolu de l'action, *même de l'action, les armes à la main;* et il est naturel qu'ayant de tels sentiments et de telles tendances, il ait voulu éloigner les troupes qui auraient pu s'opposer à l'envahissement du palais.

Mais il est juste de reconnaître que M. de Kératry avait, d'autre part, de très sérieuses raisons de n'être pas rassuré sur les intentions du gouvernement à l'égard des députés de l'opposition. Le bruit courait, en effet, que les ministres n'étaient pas éloignés de renouveler l'attentat du 2 décembre 1851 et de faire arrêter les députés républicains. Les rôles avaient même été distribués, disait-on, aux agents de la préfecture de police, et l'un d'eux était chargé de procéder à l'arrestation simultanée de M. de Kératry et de M. Crémieux (2).

La plupart des ministres du dernier cabinet impérial se sont défendus, il est vrai, devant la commission d'enquête, d'avoir eu une telle pensée ; mais M. Jérôme David n'a pas hésité à dire qu'en ce qui le concernait personnellement, il n'aurait pas reculé devant les mesures (?) propres à prévenir la Révolution, qui devait emporter le régime politique auquel il était attaché.

Voici, à ce propos, un passage, très significatif, très suggestif, comme on dit aujourd'hui, de sa déposition :

(1) M. de Kératry, qui était un homme d'un esprit aventureux, s'était déjà séparé de ses collègues en votant, le 15 juillet, la déclaration de guerre.

(2) Déposition Kératry, p. 654.

« En présence de la gravité des événements extérieurs et des attaques dirigées contre les ministres, qui ne faisaient aucune espèce de provocation, je pensais que dans l'intérêt même du pays, *il y aurait lieu de prendre, le cas échéant, certaines mesures*. Il était évident pour moi que ces attaques se produisant continuellement, le pouvoir exécutif, qui avait la responsabilité de l'ordre public, *devait songer à se défendre*. Après le 4 septembre le premier acte du pouvoir a été de dissoudre le Corps législatif. Il y a quelquefois pour les gouvernements *des mesures de cette nature à prendre* dans un intérêt public, et si j'ai un reproche à me faire, c'est quand j'ai été au pouvoir de ne pas les avoir appuyées avec assez de ténacité.

« Un membre. — Est-ce au nom du cabinet que vous voulez parler, ou est-ce en votre nom personnel?

« M. le baron Jérôme David. — Je ne parle que pour ce qui me concerne; nous nous trouvions tous les jours en présence des attaques les plus violentes, et nous ne devions pas nous laisser tous les jours traiter de cette façon.

« M. le président. — Votre opinion, vous ne l'attribuez qu'à vous seul?

« M. le baron Jérôme David. — Je n'ai pas changé d'opinion à cet égard...

« M. le président. — Il faut préciser votre réponse. M. le baron Jérôme David ne peut pas engager des collègues absents, je le prie de s'expliquer; tous les ministres qui ont déposé devant la commission ont déclaré que, dans aucun cas, pendant la durée de leur ministère, ils n'ont eu la pensée de porter la main sur le Corps législatif. M. Brame l'a déclaré, M. le comte de Palikao en a dit autant. M. le baron Jérôme David parle en son nom personnel et ne doit donc pas faire réagir sur d'autres la responsabilité de l'opinion qu'il exprime, leur attribuer une pensée qui ne paraît pas avoir été la leur.

« M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Il pouvait y avoir un courant d'opinion à cet égard. Selon M. le général Trochu, c'était la pensée non pas des ministres, mais de l'Impératrice et du préfet de police.

« M. le baron Jérôme David. — Je me serai sans doute mal

exprimé. Porter la main sur le Corps législatif *n'est jamais venu en discussion ; mais il est évident, et parlant pour moi, je crois pouvoir parler pour mes collègues, que si nous avions pu prévoir le dénouement du 4 septembre, nous aurions certainement agi dans le but de le prévenir. Nous aurions cherché à l'éviter*. Toutefois, il est une chose absolument vraie, c'est que nous ne nous sommes jamais consultés sur cette éventualité. Je dirai plus, c'est qu'il y avait dans le sein du conseil un parti parlementaire très fort, à la tête duquel était le comte de Palikao (1). »

Il y a là, au milieu de beaucoup de réticences, un demi-aveu précieux à recueillir. On conçoit sans peine que l'éventualité des mesures que le cabinet pouvait être amené à prendre contre la représentation nationale, en vue de prévenir la Révolution, ait préoccupé M. de Kératry et l'ait déterminé à demander l'éloignement des troupes de police qui gardaient les issues du palais.

Quoi qu'il en soit, ses protestations parurent, au premier moment, très déplacées et très étranges, et le comte de Palikao, y répondit avec un peu d'humeur, et dans un langage qui n'avait rien de parlementaire : « De quoi vous plaignez-vous ? s'écria-t-il. Que je vous fais la mariée trop belle ! (*Exclamations.*) Comment, ajouta-t-il, je mets autour du Corps législatif un nombre de troupes suffisant pour assurer parfaitement la liberté de la discussion, et vous vous en plaignez ! Si je n'en mettais pas, vous vous plaindriez que je vous livre à des pressions extérieures. »

Cet incident, qui n'aurait pas dû se produire, n'eut pas d'autres suites ; et le ministre de la guerre prit immédiatement la parole pour soumettre à la Chambre le résultat de la délibération du conseil des ministres :

« Je viens, dit-il, au milieu des circonstances douloureuses dont je vous ai rendu compte hier, circonstances que l'avenir peut encore aggraver, bien que nous espérions le contraire, vous dire que le gouvernement a cru devoir apporter certaines modifications aux conditions actuelles du gouvernement (*sic*), et qu'il m'a chargé de vous soumettre un projet de loi ainsi conçu :

(1) Déposition Jérôme David, p. 161.

« ARTICLE PREMIER. — Un conseil de gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif.

« ART. 2. — Les ministres sont nommés sous le contreseing des membres de ce conseil. »

M. Jules Favre. — « Par qui nommés? »

M. le ministre de la guerre. — « Par les membres du conseil. »

« ART. 3. — Le général comte de Palikao est nommé lieutenant général de ce conseil.

« Fait au palais des Tuileries... »

Le projet ne porte aucune signature; mais lu à la tribune par le président du conseil des ministres, il était très évidemment l'œuvre collective de l'Impératrice régente et des membres du cabinet.

L'attribution de la lieutenance générale du conseil au général de Palikao était une conception si étrange, que les députés de la majorité eux-mêmes accueillirent avec une irritation visible la lecture de cet article 3 qui effaçait les deux autres, et donnait au projet de loi une signification sur laquelle il n'y avait pas à se méprendre. Il était évident que les auteurs de ce projet voulaient reprendre d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre, et que dans leur pensée la commission de gouvernement, qu'on allait nommer, aurait pour mission de faire l'intérim de l'Empire et non pas de le supprimer. Cela ne concordait plus avec les dispositions actuelles de la majorité qui, tout en souhaitant que le mot ne fût pas écrit dans la loi, était néanmoins décidée à voter la déchéance, puisque enfin il n'y avait que ce seul moyen d'éviter une révolution (1).

(1) Le comte de Palikao ne dut pas être surpris de l'accueil fait à l'étrange projet dont il venait de donner lecture, car il avait été prévenu, avant la séance, que ce projet, qui ne répondait en aucune façon aux nécessités de la situation, ne serait certainement pas accepté par la Chambre; mais le ministre n'avait rien voulu entendre, et les députés de la majorité avaient invité M. Buffet, M. le comte Daru et quelques autres de leurs collègues à faire une démarche auprès de l'Impératrice, pour la supplier « d'approuver, par une déclaration formelle, la transmission au Corps législatif des pouvoirs qu'elle

Le ministre ayant demandé l'urgence pour le projet du gouvernement, M. Jules Favre la réclama pour le sien, ce qui amena M. Thiers à la tribune.

M. Thiers s'exprima ainsi :

« Je demande, messieurs, dit-il, que la proposition que je vais avoir l'honneur de vous lire soit traitée comme le seront celle de M. Jules Favre et celle du gouvernement.

« Mes préférences personnelles étaient pour le projet présenté par mes honorables collègues de la gauche, parce qu'à mon avis il posait nettement la question, dans un moment où le pays a besoin d'une très grande clarté dans la situation.

« Mais comme je mets au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt de l'union qui, au milieu des graves périls où nous sommes placés, peut seule améliorer notre situation, peut seule nous donner devant l'ennemi qui s'approche, l'attitude qu'il convient que nous ayons, j'ai fait abstraction de mes préférences et, quoiqu'il ne me soit jamais arrivé de faire des propositions, j'en ai aujourd'hui formulé une, dont j'ai soumis la rédaction à plusieurs membres, pris dans toutes les nuances

tenait de la constitution ». L'Impératrice s'y était résignée et avait déclaré « qu'uniquement préoccupée du salut de la France, elle était disposée à tous les sacrifices, ratifiant à l'avance les décisions que ses ministres prendraient en son nom et s'en rapportant à eux ». Malheureusement, quand M. Buffet revint des Tuileries, le projet du gouvernement avait été lu à la tribune ; il était actuellement soumis aux délibérations de la Chambre, et il n'était plus possible de songer à le modifier.

M. Buffet avait été choisi pour faire cette démarche, parce que quelques heures auparavant, à l'issue de la séance de nuit, il avait exprimé la pensée que la sagesse politique commandait à l'Impératrice d'envoyer à la Chambre un message où elle dirait :

« Depuis le départ de l'Empereur, je gouverne en vertu de pouvoirs délégués et limités. Ces pouvoirs sont devenus insuffisants. Je ne puis en demander de nouveaux, de plus étendus, ni à l'Empereur, puisqu'il a cessé d'être libre, ni au pays, puisque le pays ne serait pas en mesure de répondre assez promptement à mon appel. En conséquence, je remets au Corps législatif, seul corps issu du suffrage universel, l'exercice du pouvoir exécutif qui m'est confié, et j'invite le Corps législatif à constituer une commission de gouvernement. Le pays sera consulté dans le plus bref délai possible et avisera. » (Rapport Daru, p. 14 et 17.)

Cette combinaison, en assurant la transmission régulière du pouvoir des mains de l'Impératrice régente aux mains de la Chambre, aurait conjuré la révolution. L'obstination du comte de Palikao la fit échouer.

de cette Chambre. La lecture des noms vous le prouvera. La rédaction que j'ai préparée et qui est appuyée, autant que j'en puis juger au premier coup d'œil, par quarante-six ou quarante-sept députés de toutes les parties de la Chambre, cette rédaction, la voici :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

« Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront.

« *Signé :* THIERS, DE GUIRAUD, LEFÈVRE-PONTALIS, marquis D'ANDELARRE, GÉVELOT, MILLET, JOSSEAU, baron DE BENOIST, MARTEL, MANGINI, BOURNAT, BABOIN, duc DE MARMIER, JOHNSTON, LEJOINDRE, MONIER DE LA SIZERANNE, CHADENET, GOEERG, QUESNÉ, HOUSSARD, comte DE DURFORT DE CIVRAC, DE LA MONNERAYE, MATHIEU (Corrèze), CHAGOT, baron ALQUIER, baron D'IVOIRE, TERME, BODUIN, DESSAIGNES, PAULMIER, baron LESPÉRUT, CARRÉ-KERIZOUET, MONTJARRET DE KERJÉGU, ROLLE, ROY DE LONLAY, VIEILLARD-MIGEON, GERMAIN, LECLERC D'OSMONVILLE, PINARD (Pas-de-Calais), PERRIER, GUILLAUMIN, CALMÈTE, PLANAT, BUISSON, baron ESCHASSÉRIAUX, DURAND, baron DE BARANTE, DESCOURS. »

M. le ministre de la guerre. — « Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que le gouvernement admet parfaitement que le pays sera consulté, lorsque nous serons sortis des embarras pour lesquels nous devons réunir tous nos efforts. »

La Chambre vota l'urgence sur les trois propositions, et les bureaux se réunirent immédiatement pour nommer la commission de neuf membres qui devait les examiner.

Cette commission se trouva ainsi composée : MM. Buffet, Martel, Josseau, Daru, Lehon, Jules Simon, Gaudin, Genton et Dupuy de Lôme. — Elle entra sur-le-champ en fonction et prépara un projet qui fut l'œuvre collective de tous les commissaires, et qu'elle allait soumettre au vote de la Chambre,

quand on apprit que la Chambre était envahie, que le président Schneider avait levé la séance, et que M. Jules Favre, se mettant à la tête d'une partie des manifestants (car plusieurs d'entre eux étaient restés dans l'enceinte du palais), se dirigeait vers l'Hôtel de ville pour y former, avec le concours de l'émeute, un gouvernement de défense nationale.

Mais avant de faire le récit de l'envahissement du Corps législatif et de signaler le caractère révolutionnaire de ce gouvernement du 4 septembre, improvisé à l'Hôtel de ville par les députés de la gauche, assistés de quelques centaines d'émeutiers qui ne représentaient à aucun degré les électeurs de Paris et encore moins les électeurs des départements, nous devons faire remarquer tout d'abord qu'au moment où les envahisseurs pénétraient dans le palais législatif, l'Empire avait cessé d'exister.

Il avait cessé d'exister, puisque la déchéance faisait le fonds des trois propositions renvoyées à l'examen de la commission, y compris celle dont le gouvernement avait pris l'initiative, et que pas un membre du Parlement n'avait songé à élever l'ombre d'une protestation quelconque.

La proposition de M. Jules Favre supprimait l'Empire, puisque son article premier était ainsi conçu : « Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a confiés la constitution. »

Celle de M. Thiers le supprimait également; car si M. Thiers avait consenti à substituer ces mots : « Vu les circonstances », à ceux-ci que contenait le texte primitif : « Vu la vacance du pouvoir », c'était uniquement pour ménager les susceptibilités des députés de la droite, qui, tout en étant décidés à voter la chose (la déchéance), demandaient qu'on leur épargnât le mot (1). La disposition relative à la convocation ultérieure d'une Assemblée constituante était d'ailleurs significative, l'élaboration d'une nouvelle constitution ne se pouvant concevoir qu'à la condition de la suppression préalable de la constitution de l'Empire.

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Thiers, p. 17.

Enfin l'Empire était supprimé par le projet du gouvernement lui-même, car si inquiétante que pût paraître la lieutenance générale réservée au comte de Palikao, il est clair que donner le pouvoir à une commission chargée de gouverner avec le concours de ministres choisis par elle, c'était déchirer la constitution ! Et on la déchirait si bien que le ministre proclamait lui-même que le pays serait consulté, « quand nous serons sortis, disait-il, des embarras pour lesquels nous devons réunir tous nos efforts ».

Quant au Corps législatif, il n'était qu'un des rouages de la constitution. Il disparaissait naturellement avec la constitution elle-même.

C'est donc contre toute vérité et contre toute justice que les survivants de l'Empire accusent les membres du gouvernement de la Défense nationale, les hommes du 4 septembre, comme ils les appellent, d'avoir renversé l'Empire et dissous le Corps législatif (1). L'Empire s'est écroulé sous le poids de ses fautes, aux applaudissements de la France entière. Il n'existait plus que de nom, depuis plusieurs jours déjà, quand la Chambre fut saisie des trois propositions de déchéance dont nous venons de parler, dont l'une émanait de la Régente elle-même et de ses ministres, et qui, ayant pour objet de pourvoir à la vacance du pouvoir, constataient par là même que le pouvoir était vacant. Et à cette heure suprême, l'Empire était si bien abandonné, même par ceux qui, jusqu'au dernier jour, lui étaient demeurés obstinément fidèles, que pas un d'eux n'aurait osé se lever pour le défendre.

A la vérité, les hommes du 4 septembre se sont rendus coupables d'une usurpation manifeste, que les circonstances périlleuses où l'on était ne suffisent pas à légitimer, en s'emparant révolutionnairement du pouvoir, avec le concours des envahis-

(1) « Nous n'entendons nullement reprocher aux hommes du 4 septembre la chute de l'Empire. Ils ne le renversèrent pas; ils le remplacèrent. Ce n'est pas sous leurs coups, c'est à notre frontière mutilée, sous le poids de nos revers, fils de ses œuvres, que le deuxième Empire est tombé. » (*La Négociation d'armistice*, par Hilaire DE LACOMBE. — *Le Correspondant*, livraison du 10 novembre 1871.)

sous du Corps législatif et sans l'assentiment des représentants du pays, et ils ont fait de ce pouvoir usurpé un usage compromettant pour les intérêts de la patrie! Ils ne sauraient, à ce double titre, échapper aux sévérités de l'histoire. Mais s'il est permis de leur adresser des reproches mérités, pour n'avoir pas attendu le vote de la Chambre, qui, seule, avait qualité pour créer un gouvernement, leur responsabilité ne saurait être engagée par l'effondrement du gouvernement impérial, qui fut l'œuvre de tous les membres du Corps législatif et même de la nation tout entière.

Il était deux heures et demie environ quand le Palais-Bourbon fut envahi par la foule, dont l'effervescence n'avait cessé de grandir, depuis le commencement de la manifestation.

Les troupes que le ministre de la guerre avait préposées à la garde du palais n'étaient rien moins que sûres, car l'armée partageait l'exaspération de la population parisienne contre l'Empereur, qui avait si déplorablement compromis, par son impéritie, le prestige de nos armes. Le général de Caussade, qui les commandait, négligeait d'ailleurs de leur donner des ordres. Il était tranquillement assis dans la salle des conférences, et ne paraissait nullement prendre souci de ce qui se passait au dehors. Les soldats, livrés à eux-mêmes, et déjà disposés à laisser passer la justice du peuple, sans rien faire pour entraver son action, ne se faisaient pas faute de fraterniser avec l'émeute, et ceux qu'on relevait de faction s'éloignaient en s'associant aux clameurs des manifestants et en criant avec eux : « Vive la République! » C'était la garde nationale qui venait les remplacer, suivant le vœu exprimé par M. de Kératry, et, dès lors, l'insurrection n'avait plus devant elle aucun obstacle qui pût l'arrêter. La garde nationale se laissa pénétrer, suivant l'expression consacrée, par la cohue des manifestants, et ceux-ci eurent bientôt fait d'escalader les grilles et de se répandre dans les couloirs du palais, dans les tribunes, et jusque dans la salle des délibérations elle-même. Cela se passait au moment précis où le rapporteur de la commission se disposait à venir donner lecture de son rapport à la Chambre. Mais la séance qui avait

été suspendue quelque temps auparavant, pour permettre aux députés d'élire, dans les bureaux, les membres de cette commission, n'avait pas encore été reprise, et la salle était momentanément déserte.

M. Jules Favre, qui faisait partie du 9e bureau, surpris par les clameurs qui retentissaient sous les voûtes du palais, sortit à la hâte du bureau pour en connaître la cause, et fut presque immédiatement entouré dans les couloirs par des hommes du peuple, qui l'interpellèrent en lui demandant de faire voter la déchéance « Nous y travaillons, leur répondit-il ; mais ce n'est pas en interrompant violemment nos délibérations que vous nous aiderez ! » Il les pria avec instance de s'éloigner ; mais le tumulte couvrit sa voix. et ses conseils ne furent pas suivis.

Dans la salle des séances, M. Gambetta faisait, de son côté, les plus louables efforts pour écarter les envahisseurs, ou du moins pour obtenir d'eux qu'ils permissent aux députés de reprendre leurs places et de continuer la délibération.

« Ce que je réclame de vous, citoyens, leur dit-il, c'est que vous sentiez comme moi la gravité suprême de la situation, et que vous ne m'interrompiez ni par des cris ni par des applaudissements... (*Bravos, tumulte.*) A l'instant même vous violez la règle... »

Voix dans les tribunes. — « Nous voulons la République ! »

Une voix. — « Il faut en appeler à la souveraineté nationale ! »

M. Gambetta. — « Il faut, messieurs, de la régularité. Nous sommes les représentants de la souveraineté nationale. Je vous prie de respecter cette investiture que nous tenons du peuple ! (*Réclamations et interpellations diverses.*)

« Écoutez, messieurs, je ne puis pas entrer en dialogue avec chacun de vous ; mais laissez-moi exprimer librement mon opinion ! (*Parlez ! parlez !*) Eh bien ! mon opinion, la voici : c'est qu'il appartient aux hommes qui siègent sur ces bancs de reconnaître que le pouvoir qui a attiré tant de maux sur le pays est déchu (*Oui ! oui ! Applaudissements prolongés*), et à vous, messieurs, de faire en sorte que cette déclaration qui va

être rendue (*sic*) ne puisse paraître arrachée aux députés par la violence. (*Très bien!*) Il faut donc que les députés reviennent prendre leurs places, et que la séance ait lieu dans les conditions ordinaires, avec la liberté de discussion la plus entière, afin de rendre plus solennelle et plus irréfragable la déclaration de déchéance. » (*Oui! oui! Applaudissements.*)

Une voix. — « La déchéance! On ne la discute pas. Nous la voulons. » (*Tumulte.*)

M. Gambetta. — « Donnons le spectacle de l'union et du calme! C'est au nom de la patrie et de la liberté, et comme représentant de la Révolution française, qui saura se faire respecter au dedans et au dehors, que je vous adjure d'assister avec calme au retour des députés sur leurs bancs (1). » (*Bravos et applaudissements répétés.*)

M. le président Schneider monta, en effet, au fauteuil vers deux heures et demie; mais il ne fut suivi que par un petit nombre de députés, les autres refusant de délibérer au milieu du tumulte, qui allait toujours croissant, car, malgré les exhortations de M. Gambetta, les manifestants ne cessaient de réclamer la déchéance et de proférer les cris de : « Vive la France! Vive la République! »

M. le comte de Palikao était au banc du gouvernement.

Voici comment s'exprime le *Journal officiel*:

« M. Crémieux, *s'adressant au public des tribunes.* — Mes chers et bons amis, dit-il, j'espère que vous me connaissez tous, ou qu'au moins il y en a parmi vous qui peuvent dire aux autres que c'est le citoyen Crémieux qui est devant vous.

« Eh bien! nous, nous sommes les députés de la gauche; nous, nous sommes les membres de la gauche, et moi engagé vis-à-vis de la majorité...

« M. le marquis de Grammont. — La majorité! Elle est aveugle!

« M. Crémieux. — ... vis-à-vis de la Chambre, à faire res-

(1) Le texte de l'allocution prononcée par M. Gambetta, pendant la suspension de la séance, est emprunté aux notes fournies à M. Jules Simon par M. Martin, l'un des secrétaires rédacteurs de la Chambre. (V. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 223.)

pecter la liberté de ses délibérations... (*Interruptions et cris indistincts.*)

« Voix dans les tribunes. — Vive la République ! »

[M. Gambetta se présente à la tribune à côté de M. Crémieux, dont la voix ne parvient pas à dominer le bruit qui se fait dans les galeries.]

« M. Gambetta. — Citoyens (*Silence ! silence !*), dans le cours de l'allocution que je vous ai adressée tout à l'heure, durant la suspension de la séance, nous sommes tombés d'accord que l'une des conditions premières de l'émancipation d'un peuple, c'est l'ordre et la régularité ! Voulez-vous tenir ce contrat? (*Oui ! oui !*) Voulez-vous que nous fassions des choses régulières? (*Oui ! oui !*)

« Puisque ce sont là les choses que vous voulez, puisque ce sont là les choses qu'il faut que la France veuille avec vous (*Oui! oui !*), il y a un engagement solennel qu'il vous faut prendre avec nous, et avec la résolution de ne pas le violer à l'instant même, c'est de laisser la délibération, qui va avoir lieu, se poursuivre en pleine liberté !

« Dans les tribunes. — Oui ! oui ! »

De nouveaux groupes pénètrent dans les tribunes de premier rang, et notamment dans celle des sénateurs. Un drapeau tricolore portant l'inscription : 73e bataillon, 6e compagnie, XIIe arrondissement, est arboré et agité par un des nouveaux venus.

« M. Gambetta.— Citoyens, un peu de calme dans les circonstances actuelles.

« Quelques voix. — La République! la République !

« M. Gambetta. — Dans les circonstances actuelles, il faut que ce soit chacun de vous qui fasse l'ordre ; il faut que dans chaque tribune, chaque citoyen surveille son voisin !

« Vous pouvez donner un grand spectacle et une grande leçon. Le voulez-vous? Voulez-vous qu'on puisse attester que vous êtes à la fois le peuple le plus pénétrant et le plus libre? (*Oui! oui! Vive la République !*)

« Eh bien, si vous le voulez, je vous adjure d'accueillir ma recommandation. Que dans chaque tribune, il y ait un

groupe qui assure l'ordre pendant nos délibérations. (*Bravos et applaudissements dans presque toutes les tribunes.*)

« Le travail de la commission chargée de l'examen de la proposition de déchéance et de constitution provisoire du gouvernement s'apprête, et la Chambre va en délibérer en quelques instants. »

Un citoyen dans une des tribunes. — Le président est à son poste. Il est étrange que les députés ne soient pas au leur. (*Écoutons! écoutons!*)

« M. le président Schneider. — Messieurs, M. Gambetta, qui ne peut être suspect à aucun de vous, et que je tiens, quant à moi, pour un des hommes les plus patriotes de notre temps, vient de vous adresser des exhortations au nom des intérêts de la patrie. Permettez-moi de vous faire, en termes moins éloquents, les mêmes adjurations!

« Croyez-moi! en ce moment, la Chambre est appelée à délibérer sur la question la plus grave : elle ne peut le faire que dans un esprit conforme aux nécessités de la situation. S'il en était autrement, M. Gambetta ne serait pas venu vous demander l'appui de votre attitude.

« M. Gambetta. — Et j'y compte, citoyens!

« M. le président Schneider. — Si je n'ai pas, quant à moi, la même notoriété de libéralisme que M. Gambetta; je crois cependant pouvoir dire que j'ai donné à la liberté assez de gages, pour qu'il me soit permis de vous adresser, du haut de ce fauteuil, les mêmes recommandations que M. Gambetta.

« J'accomplis un devoir de citoyen, en vous conjurant de respecter l'ordre, dans l'intérêt même de la liberté qui doit présider à nos delibérations. »

Malgré ces adjurations, malgré l'insistance de M. Gambetta, qui remonte encore une fois à la tribune, le tumulte ne s'apaise pas. Il ne fait au contraire que grandir. Les cris de : « Vive la République! La déchéance! » ne cessent de retentir, et le compte rendu continue ainsi :

« M. le président Schneider. — Toute délibération dans ces conditions étant impossible, je déclare la séance levée. »

Et le président sort de la salle. — Le ministre de la guerre s'était déjà retiré quelques instants auparavant.

Ce fut à ce moment que M. Gambetta, n'étant plus gêné par la présence du président, eut l'étrange fantaisie de faire proclamer la déchéance par les émeutiers qui remplissaient la salle.

Il monta de nouveau à la tribune, et soumit à l'agrément de la foule bruyante qui avait pris la place des députés absents, la motion suivante :

« Attendu que la patrie est en danger;

« Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à l'Assemblée nationale pour proclamer la déchéance;

« *Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel et libre,*

« Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

Cette motion était aussi étrange en la forme qu'au fond, et M. Gambetta, si quelqu'un l'avait interpellé, aurait été probablement assez embarrassé pour expliquer comment une bande d'émeutiers pouvait constituer à ses yeux « le pouvoir régulier issu du suffrage universel » ! Personne ne savait ce que cela voulait dire, et très certainement M. Gambetta ne le savait pas lui-même; mais la motion n'en fut pas moins saluée par des acclamations enthousiastes et prolongées; car les envahisseurs du Corps législatif n'étaient pas assez naïfs pour ne pas profiter de l'occasion qui leur était offerte de se subtituer aux représentants de la nation, pour voter la déchéance.

Ce fut à ce moment que M. Jules Favre fit son entrée dans la salle des séances, et il a lui-même caractérisé le rôle qu'il y joua, dans une page de son livre qui doit ici trouver sa place :

« Quelques instants après, dit-il, j'entrai dans la salle et je m'élançai à la tribune, pour exhorter la foule à se retirer. Le tumulte était à son comble, et j'étais impuissant à le dominer, quand, me retournant du côté du fauteuil, d'où je ne savais pas M. Schneider descendu, je vis les têtes échevelées de deux hommes arrivés au dernier degré de l'exaltation. L'un d'eux

agitait la sonnette avec fracas et s'apprêtait à proposer des décrets. Le souvenir du 15 mai se dressa devant moi. Je me rappelai Barbès faisant voter à la foule des mesures insensées. Je n'hésitai pas, et sans me dissimuler la gravité de la résolution que j'allais prendre, je parvins à jeter au milieu de cette tempête quelques mots qui furent entendus. Comme de toutes parts on me demandait de proclamer la République : « Ce n'est « point ici, m'écriai-je, que cet acte peut être accompli; c'est « à l'Hôtel de ville! Suivez-moi! J'y marche à votre tête! » Ce parti qui se présenta soudain à mon esprit avait l'avantage de dégager la Chambre... »

C'était une bien malheureuse inspiration que cette inspiration soudaine (?) qui vint à M. Jules Favre, d'entraîner la foule vers l'Hôtel de ville, pour y proclamer la République! La foule n'avait point autorité pour changer la forme du gouvernement. M. Jules Favre lui-même n'avait aucune qualité pour jouer un tel rôle, et l'on ne peut que s'étonner de cette sorte de naïveté inconsciente avec laquelle il fait un aveu si compromettant. Ce parti avait sans doute, comme il le dit, l'avantage de dégager la Chambre! Mais la proclamation de la République, qui eût été illégitime au Palais-Bourbon, n'était pas davantage légitime à l'Hôtel de ville; et puisque M. Jules Favre ne se dissimulait pas, — c'est lui-même qui le confesse, — la gravité de la résolution qu'il allait prendre, et même les périls auxquels elle pouvait l'exposer, il est regrettable qu'il n'ait pas compris qu'il y allait de sa dignité personnelle, autant que de l'intérêt de son parti, de s'abstenir de toute connivence avec l'émeute et de toute participation à ses usurpations et à ses excès!

III

Pendant que sur les quais longeant les Tuileries « roulait le flot populaire qui portait sur son écume Jules Favre à

l'Hôtel de ville (1) », que devenait la malheureuse impératrice, qui avait passé sa dernière nuit dans la souffrance et dans les larmes? Après avoir, dès le matin, visité l'ambulance des Tuileries et entendu la messe dans son oratoire particulier, elle avait présidé le conseil des ministres. C'est vraisemblablement dans cette séance à laquelle assistaient les membres du conseil privé, qu'on avait arrêté les termes de la proposition de déchéance, dont le comte de Palikao devait donner lecture à la Chambre quelques heures plus tard.

Quelques instants après, le général Trochu se présentait au château. Il avait sans doute cette pensée que l'Impératrice régente serait sensible à cette marque de déférence, et que ses protestations de dévouement auraient enfin raison des persistantes et injustes défiances qu'on lui avait jusque-là témoignées. Tous ses efforts furent inutiles, et le général se retira, après un entretien qui n'avait pas duré moins de vingt-cinq minutes, emportant cette conviction qu'il n'y avait plus rien à faire ni à tenter pour vaincre cette antipathie persévérante et obstinée, dont l'Impératrice lui avait déjà donné tant de preuves et qui devait survivre, chez la malheureuse femme, à toutes ses épreuves et à tous ses malheurs (2).

Aussi bien, pourquoi l'Impératrice n'aurait-elle pas dédaigné les protestations de dévouement du gouverneur de Paris? N'était-elle pas entourée d'amis éprouvés et sûrs, à la fidélité desquels elle ne ferait jamais appel en vain, et qui s'offriraient à l'envi pour la protéger et la défendre? Pauvre femme! Ses illusions, si elle en eut, ne tardèrent pas à s'évanouir, et elle

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 76.

(2) D'après M. Magne, le général aurait tenu ce langage à l'Impératrice : « Puisqu'on insiste; puisque, en pareille matière, on paraît avoir besoin de connaître l'opinion d'un général français, je réponds que je me ferai tuer sur les marches des Tuileries pour l'Impératrice régente et pour la dynastie. » (Procès du *Figaro*, déposition de M. Magne confirmée par celles de MM. Brame, Busson-Billault et Duvernois.)

Et les bonapartistes partent de là pour accuser le général d'avoir abandonné l'Impératrice qu'il avait juré de défendre. Mais ils oublient d'ajouter qu'eux-mêmes s'étaient empressés de prendre la fuite, et que le général, s'il avait été là, aurait été seul à défendre la souveraine, qui, d'ailleurs, lui avait tracé, par ses dédains affectés, la ligne de conduite qu'il avait à suivre.

dut faire d'amères réflexions sur la profondeur de l'ingratitude humaine, quand elle vit ses courtisans et ses admirateurs d'autrefois s'éloigner précipitamment et disparaître, sans qu'aucun d'eux songeât à lui offrir autre chose que de vagues formules de sympathie, qui étaient d'autant moins compromettantes qu'elles n'engageaient à rien. Elle les regarda s'éloigner, sans manifester aucun sentiment d'étonnement ou de colère, et murmura tristement ces simples mots : « En France, on n'a pas le droit d'être malheureux ! »

Cette désertion des gens que l'Empire avait comblés de faveurs et qui ne daignaient plus s'en souvenir, pour n'avoir pas à s'en montrer reconnaissants, cette désertion, disons-nous, ne se produisit pas aux premières heures de la journée du 4 septembre. Les familiers du château étaient encore là dans la matinée, sauf à prendre la fuite à la première alerte, et la Régente put réunir vingt-huit personnes autour de sa table au déjeuner de onze heures.

L'Impératrice, dont la tristesse était poignante, demeurait silencieuse, et les convives, au nombre desquels se trouvait M. Ferdinand de Lesseps, étaient eux-mêmes en proie à une telle anxiété, qu'ils auraient tenté vainement de dissiper les craintes de la souveraine, puisqu'ils voyaient comme elle que la situation s'aggravait d'heure en heure, que le château n'était pas à l'abri d'un coup de main, et que la personne même de l'Impératrice pouvait être d'un moment à l'autre exposée aux plus graves périls.

De minute en minute elle recevait des dépêches de la préfecture de police, du ministère de la guerre et du ministère de l'intérieur, lui signalant les progrès de l'insurrection. Elle pouvait, du reste, en juger par elle-même, quand elle écartait les rideaux de ses fenêtres pour jeter un rapide coup d'œil sur le Carrousel, sur les jardins ou sur la rue de Rivoli. Elle voyait des attroupements se former aux abords des Tuileries, tandis que d'autres groupes se dirigeaient fiévreusement vers la place de la Concorde et le Palais-Bourbon ; et de cette foule violemment surexcitée s'élevaient des clameurs du caractère le moins rassurant, que dominait le cri mille fois répété de : « Vive la République ! »

« — Général, dit l'Impératrice, en s'adressant au général Mellinet, chargé de la garde des Tuileries, pouvez-vous défendre le château sans faire usage des armes?

« — Madame, je ne crois pas! répondit le général.

« — Dès lors, reprit-elle, tout est fini. Il ne faut pas ajouter à nos désastres l'horreur de la guerre civile (1). »

A ce moment, et c'est là ce qui avait provoqué la question adressée par la Régente au général Mellinet, une foule bruyante, partie de la place de la Concorde, marchait sur les Tuileries en traversant les jardins. Mais le général réussit à prévenir l'envahissement du château par une manœuvre habile que M. Victorien Sardou raconte ainsi :

« Son départ, dit-il (le départ de la garde impériale), est salué par une immense clameur. C'est la foule qui vient de tourner le bassin et qui arrive au pas de course, se croyant déjà maîtresse des Tuileries. Au même instant, les mobiles débouchent du vestibule, courant, eux aussi, la baïonnette en avant et s'échelonnant sur deux rangs, entre le palais et la grille, comme s'ils n'avaient pour but que d'empêcher l'envahissement des jardins. Le général saute à bas de sa chaise et s'éloigne avec Gouzien. La grille est ouverte; le flot des envahisseurs court au palais qu'on semble lui ouvrir, s'élance dans le vestibule avec des cris de joie; mais là, partout, se continue sans interruption la double haie des gardes mobiles, qui ne laisse de libre qu'un large couloir entre deux rangs de fusils. Emportés par leur élan et forcés d'aller droit devant eux jusqu'à la sortie, nos braillards se retrouvent sur l'autre face des Tuileries, dans la cour du Carrousel, tout surpris de s'y voir, et déçus, ahuris, comprenant qu'ils sont joués, s'en vont piteusement les mains dans leurs poches. L'affaire est manquée (2). »

Du reste, cette tentative d'envahissement des Tuileries ne se renouvela pas, car à ce moment M. Jules Favre, à la tête de

(1) *Figaro*, 24 novembre 1870. — Taxile DELORD, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 529.

(2) *Comment j'ai pris les Tuileries le 4 septembre*, par Victorien SARDOU. — *La Lecture*, livraison du 10 septembre 1889, p. 453.

« ses braillards », marchait vers l'Hôtel de ville, et la foule se précipita dans la même direction.

La nouvelle de la violation de l'enceinte du palais législatif par les émeutiers qui s'en allaient maintenant proclamer la République à l'Hôtel de ville, fut apportée au château par les ministres et par un certain nombre de députés, qui ne dissimulèrent pas à l'Impératrice que l'heure des suprêmes résolutions avait sonné. M. Henri Chevreau, M. Jérôme David, M. Pietri, lui conseillèrent de fuir. « Madame, il faut partir, dit le préfet de police, il n'est que temps (1)! » Quant à lui, il avait fait, dès la veille, ses préparatifs de départ, et une heure après il était sur la route de Belgique, où le général de Palikao devait le rejoindre dans la soirée. Les autres ne tardèrent pas à suivre cet exemple et à se mettre à l'abri par la même précaution.

L'infortunée souveraine, abandonnée de tous, n'avait plus qu'à partir, en effet. Elle donna tristement sa main à baiser aux rares personnes qui ne s'étaient point encore éloignées, et rentra dans ses appartements privés pour y changer de toilette, accompagnée de deux étrangers, M. le prince de Metternich et M. le chevalier Nigra, et de l'une de ses dames d'honneur, Mme Lebreton, sœur du général Bourbaki.

Elle avait l'intention de demander asile au docteur Evans, son dentiste, propriétaire de l'un des plus beaux hôtels de l'avenue Malakoff, et de le prier de la conduire dans un port de la Manche, où elle s'embarquerait pour l'Angleterre.

Sa toilette terminée, l'Impératrice prit le bras du prince de Metternich et s'éloigna, suivie du chevalier Nigra, qui avait offert son bras à Mme Lebreton, en suivant les galeries du bord de l'eau et les galeries du Louvre qui y font suite. Ces galeries, sur une assez grande longueur, étaient en réparation; les lames du parquet, qu'on était en train de remplacer, avaient été enlevées, sur beaucoup de points; de place en place, des planches superposées barraient la route, et il fallut prendre mille précautions pour éviter des accidents. Les deux fugitives, accom-

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre.* Rapport Daru. Déposition Piétri, p. 259.

pagnées des deux ambassadeurs, arrivèrent cependant sans encombre au bout des galeries et descendirent sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, en traversant la cour de la Colonnade. Un fiacre fut hélé, et l'Impératrice, qui tremblait d'être reconnue, y monta hâtivement avec Mme Lebreton, tandis que M. de Metternich jetait au cocher une adresse quelconque du boulevard Haussmann. A ce moment précis, un gamin d'une quinzaine d'années, vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette, poussa cette exclamation : « Tiens, elle est bien bonne, tout de même!... C'est l'Impératrice! » Le chevalier Nigra, voyant le danger, donna une vigoureuse taloche au jeune indiscret, et, le prenant par l'oreille, il lui dit, en simulant la plus vive indignation : « Ah! polisson! Tu cries : Vive la Prusse! Je t'apprendrai à être meilleur patriote. » Et tout en continuant ses imprécations, il l'entraîna dans la direction opposée à celle que devait suivre la voiture, qui s'était d'ailleurs rapidement éloignée. Les deux ambassadeurs s'éloignèrent à leur tour, et la scène avait été si bien jouée qu'ils étaient déjà loin, quand la foule, qui demandait : Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'il y a? se rendit enfin compte, en entendant le récit du gamin, de ce qui venait de se passer.

Pendant ce temps la voiture avait fait du chemin. Elle arriva bientôt au boulevard Haussmann, et s'arrêta au numéro indiqué par le prince de Metternich. Les deux femmes descendirent, et pendant que Mme Lebreton courait à la rencontre d'un autre fiacre (car on avait cru cette précaution nécessaire pour écarter les soupçons), l'Impératrice s'abrita sous une porte cochère en baissant sa voilette pour dissimuler ses traits. Mme Lebreton eut du reste bientôt fait de se procurer une autre voiture où, sans perdre de temps, l'Impératrice prit place avec elle, et quelques instants après, la voiture s'arrêtait à la grille du docteur Evans.

En entrant dans le salon où elle fut immédiatement introduite, l'Impératrice éclata en sanglots, et s'adressant au docteur, qui ne dissimulait pas son émotion : « Mon cher monsieur Evans, lui dit-elle, vous seul pouvez me sauver! Tout le monde m'a abandonnée. Je ne puis plus compter sur personne. Je veux

fuir, je veux quitter cette ville ingrate, et je viens vous supplier de me fournir les moyens de passer en Angleterre (1). »

Le docteur Evans, qui avait conquis par ses talents une grande renommée et une grosse fortune, était par surcroît un homme au caractère chevaleresque et au cœur d'or. Il connaissait l'Impératrice de longue date, et lui avait même rendu quelques services du temps où elle n'était encore que Mlle de Montijo. Il avait continué à la voir et à lui donner des soins, au temps de sa splendeur, et n'eut pas un instant la pensée, qui avait été celle de tant d'autres, de l'abandonner maintenant qu'elle était malheureuse. Il se mit donc avec empressement à l'entière disposition de l'infortunée souveraine, sans lui dissimuler toutefois que, n'étant que l'hôte de la France, il avait quelques précautions à prendre, pour éviter qu'on ne lui reprochât plus tard d'avoir, lui étranger, accompli un acte politique, en favorisant la fuite de l'Impératrice régente.

Il pria en conséquence sa noble visiteuse d'accepter pour une nuit l'hospitalité sous son toit, s'offrant à l'accompagner le lendemain à Deauville, où l'on retrouverait Mme Evans, qui y était depuis quelques semaines déjà; et dans l'intervalle, il fit prévenir le docteur Krane, son compatriote et son ami, qu'il mit au courant de ce qui se passait, en l'invitant à venir avec lui à Deauville pour témoigner au besoin de sa bonne foi et de la parfaite correction de sa conduite.

L'Impératrice passa la nuit dans la chambre de Mme Evans, où l'on avait également dressé un lit improvisé pour Mme Lebreton, et le lendemain de grand matin, les deux femmes montaient avec leurs deux compagnons dans le landau du docteur, lequel ne cessa, pendant les longues heures du voyage, d'entourer la souveraine de la sollicitude la plus empressée et la plus attentive, et de lui prodiguer les témoignages du dévouement le plus sincère, et s'il est permis de le dire, le plus affectueux.

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 97.
C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté, en les résumant, les détails de la fuite de l'Impératrice.
V. aussi Alfred DUCUET, *Paris le 4 septembre*, *passim*.

La route fut longue, à cause du temps qu'il fallait consacrer à organiser des relais qui n'étaient pas préparés d'avance, et les voyageurs, partis de Paris le 5 septembre à six heures du matin, n'arrivèrent à Deauville que le 6 à quatre heures du soir. Ils se rendirent de suite à l'hôtel du Casino, où Mme Evans occupait un appartement, et pendant que Mme Evans prodiguait ses soins à l'Impératrice, à qui elle ressemblait d'une manière si frappante qu'on les aurait prises pour deux sœurs jumelles, son mari descendait au port où il trouvait amarré — circonstance heureuse — un yacht, *la Gazelle*, appartenant à sir Burgoyne, ami personnel de l'Empereur.

Mais l'Anglais demeura longtemps insensible aux sollicitations pourtant bien pressantes du docteur Evans. Il était à la vérité l'ami personnel de Napoléon III, mais en sa qualité d'étranger, il lui répugnait de se mêler des affaires politiques de la France. L'état de la mer lui inspirait d'ailleurs de vives inquiétudes. Une tempête soufflait au large, et la traversée était périlleuse... Il ne pouvait se prêter à une imprudence dont tous les passagers et lui-même seraient victimes; et naturellement il pensait à lui, en tenant ce langage, bien plus qu'il ne pensait aux autres. C'était désespérant!... Toutefois le docteur Evans ne se laissa point rebuter. Il multiplia au contraire ses instances, et sir Burgoyne, à demi convaincu et à demi satisfait, se résigna enfin à faire embarquer les voyageurs dans la nuit même et à mettre à la voile le lendemain, mercredi 7 septembre, à la première heure.

La traversée fut horrible. La tempête était effroyable, et, comme le vent soufflait du large (c'est ce que les marins appellent le vent debout) et qu'il fallait louvoyer et courir des bordées, la journée du 7 septembre et la nuit suivante se passèrent sans qu'on approchât sensiblement des côtes d'Angleterre; la *Gazelle* courut pendant la nuit de sérieux dangers, et sir Burgoyne, au paroxysme de l'épouvante, accablait le docteur Evans de reproches. Enfin, au petit jour, le vent mollit un peu, et le frêle navire put entrer dans le port de Ryde. De là, l'Impératrice se rendit par chemin de fer à Hastings, où elle passa douze jours. Elle y fut rejointe par son fils qui vint se jeter dans ses bras en sanglotant, et après

les premiers épanchements, l'Impératrice, montrant le docteur Evans au jeune prince, lui dit :

« — Embrasse-le! c'est lui qui m'a sauvée! »

M. le comte d'Hérisson, qui raconte ces choses dans des pages très émouvantes, mais avec des détails que nous avons intentionnellement négligés, termine son chapitre par ces réflexions qu'il n'est pas inopportun de reproduire :

« L'Impératrice, dit-il, ne pensa même point à remercier sir Burgoyne, et il fallut un an plus tard que lady Burgoyne fît témoigner à la souveraine son étonnement de cet oubli pour que l'omission fût réparée.

« Quant au docteur Evans, il n'avait rien à attendre de l'Impératrice qu'un peu de franchise et un témoignage public, lorsqu'on essaya de travestir les faits que je viens de raconter et de faire jouer au docteur je ne sais quel rôle ridicule.

« L'Impératrice ne comprit point qu'elle se diminuait elle-même, en ayant l'air de regretter et d'oublier les circonstances étranges de sa fuite de Paris, et le docteur a le droit d'être compté au nombre des gens que touche, sans les étonner, la légendaire ingratitude de tous ceux ou de toutes celles qui, ne fût-ce qu'un moment, se sont assis sur un trône (1). »

La réflexion est fort juste; mais on a vu plus haut que la légendaire ingratitude des rois a pour pendant l'ingratitude non moins légendaire des courtisans, qui ne le cèdent à personne quand il s'agit de pratiquer l'oubli des services rendus. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'indépendance du cœur.

IV

L'Impératrice avait quitté les Tuileries le 4 septembre entre deux heures et demie et trois heures, comme nous l'avons dit, c'est-à-dire au moment précis où M. Jules Favre, se mettant à

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 106.

la tête des envahisseurs du Corps législatif, se dirigeait avec eux vers l'Hôtel de ville, en suivant les quais.

Que faisait pendant ce temps M. le général Trochu?

Le général était rentré à son quartier général au Louvre, après la visite qu'il avait faite à l'Impératrice régente dans la matinée, et n'ayant pas à se préoccuper de la garde du Corps législatif, puisque le ministre de la guerre s'était réservé le droit d'y pourvoir lui-même, en dehors du gouverneur de Paris, il était resté chez lui, attendant les événements, mais fort préoccupé naturellement des éventualités qui pouvaient se produire. Il avait été informé, en effet, par son officier d'ordonnance, qui avait assisté à la séance de nuit, de la résolution prise par la Chambre, de se réunir à midi pour discuter la question de déchéance, et il était impatient de connaître le résultat de cette grave délibération.

Il arpentait fiévreusement son cabinet, et de temps en temps entr'ouvrait la porte du salon où stationnaient ses officiers d'ordonnance, le salon vert, comme ils l'appelaient, et leur demandait :

« — Rien de nouveau ?

« — Rien, mon général! était leur réponse invariable.

« Le Corps législatif n'est pas très éloigné du Louvre, et néanmoins, au quartier général du gouverneur de Paris, on ignorait ce qui s'y passait (1). »

Enfin, vers trois heures, le général, énervé par ces longues heures d'attente et prévenu d'ailleurs par le général Lebreton (2), l'un des questeurs de la Chambre, que les choses se

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 63.

(2) Le général Lebreton parle en ces termes de la démarche qu'il fit auprès du général Trochu :

« Je fus introduit immédiatement, dit-il; on a dit qu'il m'avait fait attendre longtemps. Cela n'est pas.

« Je lui racontai ce qui se passait, et je lui déclarai qu'il était nécessaire qu'il se montrât, que lui seul, avec la popularité immense dont il jouissait en ce moment, pouvait nous tirer d'affaire. Il me répondit que c'était impossible; qu'il n'avait depuis plusieurs jours aucun commandement, qu'on le mettait complètement de côté. Il se répandit en plaintes contre le ministre de la guerre. « Il a voulu m'annihiler complètement; il y a réussi. »

« Enfin, il se décida. Lorsqu'il descendit le perron, pour monter à cheval, il

gâtaient du côté du Palais-Bourbon, monta à cheval, en disant à ses officiers : « Allons voir ce qui se passe là-bas. » Il était accompagné de deux d'entre eux, dont l'un était l'auteur du *Journal d'un officier d'ordonnance*, M. le comte d'Hérisson.

La cour du Carrousel était noire de monde. La foule acclamait le général. On lui faisait des ovations à chacune de ses sorties.

Quand le général, suivi de ses deux officiers, déboucha sur le quai, après avoir passé sous le guichet de la place, il aperçut dans le lointain, venant vers lui du pont de la Concorde, une foule bruyante, dont les vociférations et les clameurs s'entendaient au loin, et, en tête de cette foule, un homme de haute taille, à la chevelure grise embroussaillée, qui marchait tête nue, son chapeau à la main. C'était M. Jules Favre. Il avait à sa droite un personnage à figure vulgaire et à longs favoris, qui causait familièrement avec les émeutiers, et qu'on sut plus tard être M. Jules Ferry, et à sa gauche un petit homme à l'air suffisant et prétentieux, qui n'était autre que le citoyen Floquet, celui-là même qui s'était illustré, au temps de l'Exposition de 1867, en apostrophant l'empereur de Russie par ces mots : « Vive la Pologne, monsieur ! »

Le général était arrivé à la hauteur du pont de Solférino, quand il se trouva face à face avec cette cohue, qui lui barrait la route. Il s'arrêta, et M. Jules Favre, s'avançant à sa rencontre, lui adressa ces paroles :

« — Où allez-vous, général ?

« — A la Chambre.

« — C'est inutile, la Chambre des députés n'existe plus. Elle a été envahie par le peuple. On a proclamé la déchéance ; et si vous êtes soucieux d'assurer l'ordre, votre place est au Louvre à votre quartier général, où vont venir vous trouver les députés de Paris, constitués en gouvernement de la Défense nationale (1). »

fut acclamé avec une unanimité et une frénésie dont je n'ai jamais vu d'exemple. » (*Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du général Lebreton.)

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 65.

Voici comment M. Jules Favre, lui-même, parle de sa rencontre avec le général Trochu au pont de Solférino :

« Nous venions de dépasser la grille Solférino, lorsque au milieu d'une masse

— Ah! dit le général, qui, sans ajouter un mot, tourna bride et revint sur ses pas au milieu de la foule qui encombrait les quais et la place du Carrousel, et dont l'exaltation était extrême. On acclamait le général, et le cri de : Vive Trochu ! proféré par des milliers de voix, et répété par tous les échos, était invariablement suivi de cet autre cri : Vive la République ! A bas l'Empire !

« C'était extraordinaire, dit M. d'Hérisson. Les gens appartenant aux classes les plus diverses, ceux mêmes qu'on eût pu croire, par leurs allures, leurs occupations ou leurs intérêts, les plus étrangers à la politique, étaient fanatisés. Les femmes, comme toujours, se faisaient remarquer par leurs manifestations enthousiastes, violentes, hystériques ! Elles embrassaient nos chevaux ; elles embrassaient nos bottes. On eût dit que nous venions d'accomplir le plus glorieux fait d'armes. On eût dit que nous venions de sauver la patrie ! Nous venions simplement de faire une petite promenade d'un quart d'heure, et d'échanger trois phrases avec un vieil avocat (1). »

C'est écrit avec une verve charmante ! Mais M. d'Hérisson a

de peuple, je vis le général Trochu, suivi de son état-major et venant à nous au petit pas. Notre colonne fit halte un instant. Je fendis la presse, et tendant la main au général, je lui fis connaître en quelques mots l'événement de la journée. Il n'y a plus de gouvernement, ajoutai-je, mes amis et moi nous allons en constituer un à l'Hôtel de ville ; nous vous prions de rentrer à votre quartier général et d'y attendre nos communications. Le général ne fit aucune objection et s'éloigna au trot du côté du Louvre. » (Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 78.)

Mais le général Trochu conteste expressément la version de M. Jules Favre, et il répond en ces termes au comte Daru qui l'accuse d'être rentré au Louvre *sur l'invitation* de M. Jules Favre : « Comment, dit-il, M. Jules *m'aurait invité* à rentrer au Louvre ? Mais à quel titre cette invitation ? De quel droit ? Comment comprendre une telle interversion de nos situations respectives ? Je rentrai au Louvre parce que je ne pouvais plus faire un pas en avant, parce que l'impuissance absolue et presque ridicule de mon isolement au milieu de ces masses tourmentées m'en faisait une loi. » (Général TROCHU, *la Politique et le Siège de Paris*, p. 68.)

Comme on le voit, la contradiction est formelle. Mais le général se trompe, et ses souvenirs le servent mal. Son officier d'ordonnance, qui était auprès de lui, déclare avoir distinctement entendu les paroles échangées. Nous les reproduirons d'après lui, son témoignage nous paraissant absolument sincère et désintéressé.

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 68.

tort peut-être de parler avec tant de dédain de ce vieil avocat, qui était après tout un très grand orateur, et l'un des personnages politiques les plus considérables de l'époque. Toutefois il est juste de reconnaître que M. Jules Favre était plus propre à développer, dans un merveilleux langage, des thèses spéculatives et abstraites, qu'il n'était versé dans l'art difficile de gouverner les hommes, et que s'il avait le tempérament de l'orateur, il n'avait à aucun degré les qualités de l'homme d'État. Ses inspirations n'étaient pas toujours heureuses. Elles l'étaient même rarement, et dans les circonstances présentes, il fit preuve d'un manque absolu de prévoyance et de sagesse politique.

Il n'était pas exact, comme il l'avait dit au général Trochu, que la déchéance eût été proclamée, et si le général lui avait adressé cette simple question : « Par qui proclamée ? » M. Jules Favre eût été bien embarrassé pour lui répondre. Mais, comme on l'a vu, le général ne demanda pas d'explications ; et la pensée ne lui vint même pas de faire une petite enquête personnelle sur ce qui avait pu se passer à la Chambre, après la retraite des envahisseurs. Il ne tenait pas, paraît-il, à être renseigné.

M. Jules Favre, en arrivant sur la place de l'Hôtel de ville, eut à traverser les rangs pressés de la foule, qui avait déjà envahi le palais municipal, et ce ne fut pas sans peine qu'il réussit à y pénétrer lui-même. Il y fut rejoint, à moins qu'il n'y eût été précédé par MM. Picard, Gambetta, Pelletan, Wilson, Glais-Bizoin. Les autres députés de la gauche arrivèrent successivement. Mais les meneurs de la démagogie avaient pris, avant eux, possession de l'Hôtel de ville. Ils étaient tous là : Blanqui, Delescluze, Régère, Félix Pyat, Millière... les habitués des clubs et les membres actifs de l'Internationale, dont quelques-uns se donnèrent la joie patriotique (?) de lacérer les tableaux d'Yvon et d'Horace Vernet, parce qu'ils représentaient des épisodes de l'Histoire de l'Empire, et qu'on y voyait le portrait de l'Empereur et celui de M. Haussmann.

On délibérait en pleine cohue, et ce n'était pas chose facile que de constituer un gouvernement, au milieu des vociférations

de la foule, qui encombrait les salles du palais, et en présence des prétentions émises par les différents personnages, qui rêvaient, ce jour-là, de s'emparer du pouvoir. Félix Pyat réclamait avec violence la constitution d'un gouvernement révolutionnaire, dont il entendait faire partie. D'autres acclamaient le nom de Flourens, ou celui de Blanqui, ou celui de Rochefort! C'était un vacarme indescriptible. Tout le monde parlait à la fois. Les clameurs ne discontinuaient pas, et au-dessus de ces clameurs, retentissait sans cesse ce cri : « Vive la République! » qui paraissait résumer toutes les aspirations et toutes les espérances.

Enfin, quelqu'un s'écria : *Les députés de Paris, membres du gouvernement!* et cette motion fut accueillie par des acclamations si enthousiastes et si prolongées, que toute compétition devenait impossible. Les démagogues déçus se retirèrent. On ne sait que trop comment ils se sont vengés au temps de la Commune.

Nous voulons dire ici notre pensée tout entière. « S'il était écrit », comme le disait M. Sarcey, que la France était condamnée, après avoir subi l'Empire pendant dix-huit ans, à subir la domination éphémère d'un gouvernement d'aventure, improvisé à l'Hôtel de ville, dans un jour d'émeute, nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître qu'on ne pouvait mieux faire que de composer ce gouvernement des représentants de la capitale de la France. Les députés de Paris étaient populaires, à cause de l'opposition qu'ils avaient faite à l'Empire (1). On leur savait gré également de s'être épuisés en patriotiques efforts, pour détourner les aveugles ministres de Napoléon III de déclarer à la Prusse cette guerre insensée, où nous devions rencontrer de si lamentables revers; enfin, on ne pouvait méconnaître qu'il y avait parmi eux des hommes d'une très réelle valeur,

(1) Cette opposition était, au point de vue politique, parfaitement légitime; mais on ne saurait trop hautement condamner la persistance avec laquelle les députés de la gauche s'étudièrent, pendant la durée de l'Empire, à ruiner nos institutions militaires. Que les armées permanentes soient un fléau! nul ne le conteste. Mais était-ce bien le moment de parler de ces choses quand la Prusse faisait ostensiblement ses préparatifs de guerre?

comme M. Jules Favre par exemple et M. Jules Simon. Ces raisons, et quelques autres peut-être, expliquent suffisamment les acclamations qui saluèrent la formation du nouveau gouvernement.

Ce gouvernement, qui avait pris le titre, qu'il ne devait guère justifier, de *gouvernement de la Défense nationale*, se trouva composé de MM. Em. Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard et Jules Simon. On y fit entrer plus tard M. Rochefort. MM. Picard, Jules Simon et Gambetta avaient, il est vrai, opté pour la province, mais ils n'en étaient pas moins les élus de la capitale, et, à ce titre, ils faisaient partie de droit du gouvernement, auquel il ne manquait plus, pour être viable, que le concours du général Trochu; car les députés de Paris ne se dissimulaient guère qu'ils étaient condamnés à l'impuissance, si le général, qui d'ailleurs pouvait seul leur amener l'armée, ne les couvrait pas de sa popularité. M. d'Hérisson va plus loin, et il n'hésite pas à dire que les membres du gouvernement étaient disposés à faire toute sorte de concessions au général, « ce militaire, cet homme d'ordre, de devoir, d'honneur, qui consentait à les envelopper, pour ainsi parler, de sa propre respectabilité (1) ».

Y consentait-il? Voilà ce qu'on était pressé de savoir; c'est pourquoi on envoya vers lui une députation composée de trois personnes : MM. Glais-Bizoin, Steenackers et Wilson, qui se rendirent au Louvre en voiture. Il était environ cinq heures.

A ce moment, le général Trochu, qui avait quitté son uniforme, en rentrant de sa promenade au pont de Solférino, et revêtu des habits bourgeois, causait avec son chef d'état-major, le général Schmitz : « C'est une révolution, lui disait-il; il faut aller au-devant de cette révolution pour lui imprimer une rotation telle qu'elle rassure les honnêtes gens! » Et le général Schmitz, qui a révélé ces détails dans sa déposition devant la cour d'assises de la Seine, dans le procès du

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 85.

Figaro (1), continue ainsi : « Le général, à ce moment, était assez ému. Il allait continuer, quand on vint l'avertir qu'il était demandé à l'Hôtel de ville. Je lui dis : « Prenez garde, mon général ! Le drapeau rouge sera sur le pignon de l'Hôtel de ville. » Il me répondit : « Adieu ! je ne sais si nous nous reverrons. Adieu ! Je vais faire le Lamartine là-bas. » Et le général partit en compagnie des envoyés du gouvernement.

Arrivé à l'Hôtel de ville, toujours rempli de monde, il eut beaucoup de peine à pénétrer dans la salle où les députés de Paris étaient assemblés, et, lorsque ceux-ci lui eurent offert une place dans le gouvernement avec le ministère de la guerre, sa réponse fut très nette : « Je vous demande la permission, leur dit-il, de vous poser une question préalable : Voulez-vous sauvegarder les trois principes : Dieu, la famille et la propriété, en me promettant qu'il ne sera rien fait contre eux ? » M. Jules Favre, au nom de ses collègues et au sien propre, lui en donna l'assurance, et le général lui déclara aussitôt qu'il était prêt à entrer dans le gouvernement et à prendre le ministère de la guerre, mais non sans avoir fait, avant toutes choses, une démarche de courtoisie et de déférence auprès du général de Palikao, qu'il ne pouvait consentir à remplacer sans l'avoir prévenu.

Le général se rendit donc au ministère de la guerre, toujours accompagné de M. Steenackers et de M. Wilson, et il n'eut qu'à se féliciter de l'accueil du comte de Palikao. Celui-ci ne le traitait plus en ennemi, maintenant que les événements le portaient au pouvoir, tandis que lui-même était obligé de partir pour l'exil. Il lui parla en termes pleins de courtoisie et de cordialité ; et, bien loin de le dissuader d'entrer dans le gouvernement, il lui donna expressément le conseil contraire. « Si vous ne prenez pas la direction des affaires, lui dit-il, tout sera perdu ; si vous la prenez, tout sera peut-être encore perdu, mais les troupes iront à vous. »

(1) *L'Empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine* (procès du général Trochu au journal *le Figaro*), déposition du général Schmitz, p. 146.

Le général, en revenant en voiture à l'Hôtel de ville, avec MM. Steenackers et Wilson, leur dit l'accueil et les paroles du ministre, et il ajouta : « Me voilà soulagé, messieurs! Et c'est avec une conscience tranquille que je vais me jeter au milieu des événements. Nous défendrons Paris; nous allons tâcher de faire une armée; mais jamais nous n'en ferons une, j'y ai bien réfléchi, si je ne remplace pas M. Jules Favre à la présidence du gouvernement. Il faut que les officiers et les troupes voient là un drapeau militaire et de défense nationale, qu'ils connaissent tous, non pas un drapeau politique. Aussi suis-je résolu, en vous quittant pour rentrer au conseil, et quelque délicate et insolite que soit une telle démarche, à demander à remplacer M. Jules Favre dans la présidence (1). »

MM. Steenackers et Wilson trouvèrent cette prétention très légitime et l'approuvèrent hautement; mais, en retrouvant à l'Hôtel de ville les membres du gouvernement, le général y trouva un nouveau venu, qu'il ne s'attendait guère à y voir. C'était M. Henri Rochefort, que la foule avait fait sortir de Sainte-Pélagie, où il était détenu, et que les violents avaient imposé comme collègue à M. Jules Favre, à M. Jules Simon et aux autres. Cette modification dans le personnel gouvernemental fit faire un haut-le-corps au général, pour qui cette aventure était tout à fait imprévue, et qui, voyant là quelque chose de contraire à la bonne foi, s'en plaignit avec une certaine vivacité. Mais on lui objecta que, dans l'état d'agitation où étaient les faubourgs, il avait paru de bonne politique de donner satisfaction à la démagogie. Ayant à choisir entre ces deux partis contraires : mettre M. Rochefort dans le gouvernement ou le laisser dehors, on avait préféré le « mettre dedans ». Ainsi s'exprima M. Picard, celui qu'on appelait « le joyeux Picard » ; et, en effet, le général dut reconnaître que, sous cette forme plaisante, M. Picard exprimait une pensée sage contre laquelle il n'y avait pas à protester.

Le général dit alors aux membres du gouvernement qu'ils

(1) Général Trochu, *la Politique et le Siège de Paris*, p. 76.

pouvaient compter sur lui, « pourvu, toutefois, ajouta-t-il, que vous fassiez de moi le président du gouvernement. Il est indispensable que j'occupe ce poste. Ministre de la guerre ou gouverneur de Paris, je ne vous amènerais pas l'armée, et, si nous voulons défendre Paris, l'armée doit être dans notre main. Je ne suis pas un homme politique, je suis un soldat. Je connais les sentiments de mes camarades; s'ils ne me voient pas à votre tête, ils s'éloigneront, et votre tâche sera impossible. Ce n'est pas l'ambition qui me dicte cette résolution; c'est la conviction que, sans elle, il n'y a rien à tenter. D'ailleurs, si nous avons quelques chances de succès, ce ne peut être que par la concentration des pouvoirs dans une seule main. Comme chef militaire, mon autorité doit être sans limites; je ne vous gênerai en rien dans l'exercice du pouvoir civil; mais il faut en coordonner l'action avec celle de la défense, qui est notre devoir suprême. Rien de ce qui forme ce double mouvement ne peut m'être étranger; c'est une question de responsabilité et de salut. »

« La franchise de cette déclaration inattendue, dit M. Jules Favre, ne déplut à aucun de nous. Nous ne nous faisions nulle illusion sur l'énormité du périlleux fardeau que les désastres du pays nous imposaient; il ne pouvait nous être pénible de le partager, même en lui laissant la plus forte part, avec un général illustre, courageux, populaire, et qui, dans la redoutable partie que nous engagions, avait évidemment le plus redoutable enjeu. Nous acceptâmes ses conditions... (1). » Et voilà comment il se fit que le général Trochu devint, sur sa demande, le président du gouvernement de la Défense nationale!

M. Jules Favre et ses amis auraient été très heureux et très fiers d'y faire entrer également M. Thiers, le plus illustre des membres du Parlement, parce que, comme le dit M. d'Hérisson, « si le général Trochu représentait pour le gouvernement la respectabilité qui manquait, M. Thiers aurait représenté, pour ce même gouvernement, les traditions diplomatiques et

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 81.

gouvernementales, qui manquaient encore plus que la respectabilité (1) ». Mais toutes les instances qui furent faites auprès de M. Thiers demeurèrent vaines. Le malin vieillard se réservait pour des temps meilleurs, et, ravi de voir ses collègues de la Chambre se compromettre dans une aventure où leur popularité était destinée à sombrer, il ne voulut point compromettre la sienne, dont il espérait bien tirer parti... plus tard.

« Déjà, avant que la nuit fût venue, dit l'auteur du *Journal d'un officier d'ordonnance,* il avait vu le général Trochu, il avait vu Jules Favre. Il avait vu tout le monde. Enchanté *in petto* que ses amis s'enfonçassent jusqu'au cou dans une entreprise dont il connaissait, aussi bien que le gouverneur, l'issue fatale, inévitable, il avait déjà préparé, le soir du 4 septembre, un plan qui le mettait en marge du gouvernement, lui permettait de bénéficier de tous ses succès, de se laver les mains de tous ses revers, et de profiter à la fois de ses échecs et de ses bonnes fortunes, de ses travaux et de ses fautes. Il proposait sa grande tournée à travers l'Europe, et des visites successives aux souverains et aux ministres. Il voulait partir afin de sauver son pays, s'il le pouvait, mais aussi afin de faire reconnaître d'avance son futur gouvernement, et de revenir bientôt au milieu de cette jeune et ardente République, avec le prestige de l'homme qui a parlé aux souverains, a dîné à leur table et traité avec eux (2). »

C'est bien là, en effet, ce qui caractérise le rôle joué par M. Thiers dans les événements du 4 septembre. Il ne voulut point, par prudence, se jeter dans une aventure qui devait aboutir à un effondrement inévitable. Mais comme il était le successeur désigné du gouvernement de la Défense nationale, il se garda bien d'entraver la constitution de ce gouvernement, et usa même de toute son influence pour décider les membres de la Chambre à s'incliner, comme il le faisait lui-même, devant le fait accompli.

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance,* p. 92.
(2) *Ibid.,* p. 91.

C'est là un point d'histoire qu'il importe de préciser et de mettre en relief! Retournons donc au Corps législatif et voyons ce qui s'y passa dans l'après-midi du 4 septembre, après la retraite des envahisseurs. Un très grand nombre de députés étaient restés dans le palais, et beaucoup d'entre eux étaient d'avis que la séance, si brusquement interrompue par l'envahissement de la salle, devait être reprise. Toutefois, la salle des séances n'était pas complètement évacuée encore. Il y restait quelques personnes, qui ne consentirent à s'éloigner qu'au moment où M. Glais-Bizoin vint les avertir, un peu plus tard, qu'il allait mettre les scellés sur les portes.

Dans ces conditions, les députés jugèrent plus prudent de tenir leur réunion dans la magnifique salle à manger de la présidence, et la séance fut présidée par M. Alfred Le Roux, vice-président, en l'absence de M. le président Schneider, qui avait été victime de quelques voies de fait, d'ailleurs légères, au moment où il était descendu du fauteuil, et s'était retiré dans ses appartements. Il était environ cinq heures.

Voici le procès-verbal sommaire (le seul qui existe) de cette courte, mais importante séance :

« Président : M. Alfred Le Roux.

« M. Garnier-Pagès prononce un discours et engage la Chambre à s'unir au gouvernement provisoire installé à l'Hôtel de ville.

« M. Buffet proteste avec énergie contre la violence dont la Chambre a été l'objet.

« La commission chargée d'examiner les trois propositions, dont l'urgence a été déclarée, est invitée à faire connaître ses conclusions.

« M. Martel, rapporteur, s'exprime en ces termes :

« Messieurs, votre commission a examiné les trois propositions qui vous ont été soumises. Après délibération, ces trois propositions ont été successivement mises aux voix, et c'est celle de M. Thiers qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

« Toutefois, votre commission a ajouté à cette proposition deux paragraphes. L'un de ces paragraphes fixe le nombre des

membres qui devront composer la commission de gouvernement et de défense nationale ; l'autre déclare que cette commission nommera les ministres. En conséquence, voici le texte qui vous est proposé :

« Vu la vacance du pouvoir, la Chambre nomme une com-« mission de gouvernement et de défense nationale. Cette « commission est composée de cinq membres choisis par le « Corps législatif. Elle nommera les ministres.

« Dès que les circonstances le permettront, la nation sera « appelée, par une Assemblée constituante, à se prononcer « sur la forme de son gouvernement. »

« Une discussion s'engage sur cette rédaction qui est définitivement adoptée, après que l'on a entendu MM. Thiers, Grévy et Dréolle.

« On propose d'envoyer des délégués pour s'entendre avec les membres de la Chambre qui siègent à l'Hôtel de ville.

« Sont délégués à cet effet : MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Guiraud, Cochery, Johnson, Barthélemy-Saint-Hilaire.

« Pour faciliter la conciliation, la Chambre déclare à ses délégués qu'ils peuvent considérer comme provisoire le nombre de cinq membres devant composer la commission de gouvernement et de défense nationale.

« Tous les bureaux, sauf le 5e, avaient nommé chacun leur commissaire; ces commissaires étaient : MM. Daru, Buffet, Gaudin, Martel, Jules Simon, Josseau, Lehon, Dupuy de Lôme.

« MARTEL, *rapporteur*. »

Voici donc quelle était la situation politique, le 4 septembre 1870, à cinq heures :

On était en présence de deux gouvernements : l'un créé par la Chambre des députés, l'autre créé par l'acclamation populaire, comme disait M. Gambetta, c'est-à-dire par l'émeute. Le premier était légitime, le second ne l'était pas. Mais ils ne pouvaient pas subsister simultanément, et il fallait, de toute nécessité, que l'un d'eux cédât la place à l'autre, à moins que

les deux gouvernements ne consentissent à se fusionner, de manière à ne plus former qu'un seul gouvernement. La Chambre, comme on vient de le voir, s'arrêta à ce dernier parti; c'est pourquoi elle envoya des délégués porter à M. Jules Favre et à ses amis des paroles de conciliation et de paix, en les chargeant expressément de dire à ces messieurs que, si cela pouvait contribuer à faciliter une entente, elle était disposée à augmenter le nombre (provisoirement fixé à cinq) des membres de la commission de gouvernement. C'était dire clairement que, si la gauche désirait y être représentée, la majorité y consentait d'avance.

On ne pouvait mieux dire, ni mieux faire. La majorité avait été, la veille encore, et même dans la séance de nuit, bien imprévoyante et bien aveugle, en retardant, autant que cela pouvait dépendre d'elle, la proclamation de la déchéance. Mais maintenant que, mieux avisée, elle venait de voter la constitution d'un gouvernement provisoire de défense nationale, après avoir au préalable constaté la vacance du pouvoir, il n'y avait plus qu'à se grouper autour de ce gouvernement qui était le seul légitime, et auquel nul n'avait le droit de refuser son concours.

La députation du Corps législatif fut reçue par M. Jules Favre à l'Hôtel de ville, à une heure qu'il serait difficile de préciser exactement. C'était, suivant toute vraisemblance, à l'heure même où le général Trochu faisait sa visite au général de Palikao, et, par conséquent, avant qu'il eût accepté la présidence du gouvernement révolutionnaire, dont la constitution définitive se trouvait par là même suspendue.

M. Grévy, qui parlait au nom de la délégation, « fit connaître que, dégagée par la retraite des envahisseurs, l'Assemblée avait adopté la proposition qui, le matin, avait été renvoyée aux bureaux. Une commission de gouvernement avait été nommée, sans détermination du nombre de ses membres. » « Le Corps législatif, ajouta M. Grévy, tient compte des faits qui viennent de s'accomplir, et son désir serait de les concilier avec sa propre action. Je suis l'interprète de sa pensée, en vous demandant de correspondre à ce vœu et de lui faire

savoir ce que vous croyez possible dans cet ordre d'idées (1). »

L'occasion était excellente, pour M. Jules Favre, de revenir sur la fatale détermination qu'il avait prise de se faire porter au pouvoir par la bande des envahisseurs du Corps législatif, et d'échapper aux difficultés et aux périls d'une entreprise où son propre parti était exposé à périr, au milieu des désastres de la patrie! Il ne crut pas devoir la saisir; et sans se rendre compte peut-être que M. Grévy lui donnait, en ce moment même, une leçon de sagesse politique, dont il était bien téméraire de ne pas profiter, il fit aux délégués de la Chambre une réponse qui signifiait que ses amis et lui-même étant présentement en possession du pouvoir, ils n'étaient nullement disposés à s'en dessaisir au profit de la Chambre, ni même à le partager avec elle.

« Je répondis à notre honorable collègue, — c'est M. Jules Favre lui-même qui parle, — que, profondément touché de sa démarche (?), je ne pouvais lui laisser ignorer que, dans ma pensée, elle ne pouvait aboutir à aucun résultat. Elle ressemblait à toutes les mesures qu'on prend, lorsqu'on a manqué l'occasion et qu'on est éclairé par un événement qu'on s'est longtemps obstiné à nier. Je lui rappelai avec quelle infatigable abnégation nous avions, pendant un mois, supplié la Chambre de prendre le pouvoir, pour éviter une révolution. Elle s'en avisait quand la révolution était faite, et faite contre elle aussi bien que contre l'Empire. Je craignais qu'il ne fût trop tard; au surplus, plusieurs de mes collègues étaient absents. Je ne pouvais rien faire sans eux (2). »

Il fut convenu, en conséquence, que les hommes de l'Hôtel de ville donneraient une réponse dans la soirée; mais les paroles prononcées par M. Jules Favre ne faisaient que trop pressentir ce que serait cette réponse; et, en effet, les membres du gouvernement insurrectionnel, informés de la démarche de M. Grévy, furent unanimement d'avis que les propositions de leurs collègues du Corps législatif ne pouvaient

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 81.
(2) *Ibid.*, p. 81-82.

être accueillies, et MM. Jules Favre et Jules Simon furent délégués pour en instruire la Chambre, à la séance du soir, qui devait se tenir, comme celle de l'après-midi, dans la salle à manger de la présidence.

Nous croyons devoir insérer ici le procès-verbal peu connu de cette séance. C'est une page d'histoire :

« 4 septembre 1870, huit heures du soir.

« En l'absence du président et des vice-présidents, M. Thiers est prié de présider la réunion.

« Il s'assied, ayant à ses côtés les secrétaires du Corps législatif, MM. Martel, Peyrusse, Josseau.

« M. Thiers. — Messieurs, j'ai une présidence d'un moment. On m'annonce l'arrivée de MM. Jules Favre et Jules Simon, qui viennent nous apporter la réponse aux paroles de conciliation qui leur ont été portées par vos délégués. Nous allons entendre ces messieurs.

« MM. Jules Favre et Jules Simon sont introduits.

« Ils prennent place vis-à-vis de M. Thiers.

« M. Jules Favre. — Nous venons vous remercier de la démarche que vos délégués ont faite auprès de nous. Nous en avons été vivement touchés. Nous avons compris qu'elle était inspirée par un sentiment patriotique. Si dans l'Assemblée nous différons sur la politique, nous sommes certainement tous d'accord, quand il s'agit de la défense du sol et de la liberté menacée.

« En ce moment, il y a des faits accomplis : un gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévenir, gouvernement dont nous sommes devenus les serviteurs. Nous y avons été enchaînés par un mouvement supérieur, qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme. Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

« Lorsqu'il s'agit d'un but aussi cher à atteindre, il n'est certes pas indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le Corps législatif. Du reste, nous ne pouvons rien

changer à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si, au contraire, vous nous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté entière de la nôtre.

« Voilà ce que je suis chargé de vous dire par le gouvernement provisoire de la République, dont la présidence a été offerte au général Trochu qui l'a acceptée.

« Vous connaissez sans doute les autres noms. Notre illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, parce qu'il n'a pas cru pouvoir accepter cette offre. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons cru, en l'acceptant, accomplir une mission patriotique.

« M. Thiers. — Le passé ne peut être équitablement apprécié par chacun de nous, à l'heure qu'il est. C'est l'histoire seule qui pourra le faire.

« Quant au présent, je ne peux vous en parler que pour moi. Mes collègues ici présents ne m'ont pas donné la mission de vous dire s'ils accordent ou s'ils refusent leur ratification aux événements de la journée.

« Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité.

« Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris, des vœux ardents pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi.

« Ces vœux, nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de la patrie.

« Une voix. — Quels sont les noms des personnes qui composent le nouveau gouvernement?

« M. Jules Simon. — Les membres choisis l'ont été pour composer une commission chargée de la défense de la capitale; c'est vous dire que ce sont tous les députés de Paris, excepté le plus illustre d'entre eux, parce qu'il n'a pas accepté les offres qui lui ont été faites; mais il vient de vous dire la grandeur de la responsabilité dont nous nous sommes chargés, et il fait des vœux pour notre succès.

« Dans ce choix, il n'y a pas eu de préoccupations indivi-

duelles; il y a eu l'application d'un principe. S'il en était autrement, on verrait figurer dans cette commission les noms d'autres personnes que ceux des députés de Paris. Nous n'avons qu'une pensée, c'est celle de faire face à l'ennemi.

« M. Peyrusse. — Paris fait encore une fois la loi à la France.

« MM. Jules Favre et Jules Simon ensemble. — Nous protestons contre cette assertion.

« M. Jules Favre. — Le gouvernement provisoire se compose donc de MM. Arago, Crémieux, Jules Simon, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Rochefort. Ce dernier ne sera pas le moins sage; et tous nous avons préféré l'avoir dedans que dehors. Je remercie M. le président de ce qu'il a bien voulu nous dire, en exprimant des vœux devant vous, pour le succès de notre entreprise. Ces paroles patriotiques nous relient à nos départements, dont le concours nous est nécessaire pour l'œuvre de la défense nationale.

« M. le comte Lehon. — Quelle est la situation du Corps législatif vis-à-vis du gouvernement provisoire?

« M. Jules Favre. — Nous n'en avons pas délibéré.

« M. Thiers. — Je n'ai pas adressé de questions à nos collègues sur le sort du Corps législatif, parce que si nous avons quelque chose à nous communiquer sur cette situation, il me paraît que nous devons attendre que ces messieurs se soient retirés.

« MM. Jules Favre et Jules Simon se retirent.

« M. Thiers. — Messieurs, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif, pour ne pas adresser de questions à MM. Jules Favre et Simon, a été que, si j'en faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui vient de naître des circonstances. Avant de le reconnaître, il faudrait résoudre des questions de fait et de principe, qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement.

« Le combattre aujourd'hui serait une œuvre antipatriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi. Nous faisons des vœux pour eux, et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs.

« M. Roulleaux-Dugage. — Quel rôle devons-nous jouer dans nos départements?

« M. Thiers. — Dans nos départements, nous devons vivre en bons citoyens, dévoués à la patrie. Aussi longtemps qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et aux vrais principes sociaux, notre conduite sera facile. Nous ne nous dissolvons pas; mais en présence de la grandeur de nos malheurs, nous rentrons dignement chez nous, car il ne nous convient ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont lutter contre l'ennemi.

« Une voix. — Mais comment saura-t-on ce qui s'est dit ici?

« M. Thiers. — Veuillez vous en rapporter à moi, vous qui m'avez fait l'honneur de me donner une présidence de quelques minutes dans ces douloureuses circonstances. Je m'entendrai avec M. Martel et vos secrétaires pour la rédaction d'un procès-verbal.

« M. Buffet. — Ne devons-nous pas rédiger une protestation?

« M. Thiers. — De grâce, n'entrons pas dans cette voie. Nous sommes devant l'ennemi, et pour cela, nous faisons tous un sacrifice aux dangers que court la France. Ils sont immenses. Il faut nous taire, faire des vœux et laisser à l'histoire le soin de juger.

« M. Pinard (du Nord). — Nous ne pouvons pas garder le silence devant la violence faite à la Chambre; il faut la constater.

« M. Thiers. — Ne sentez-vous pas que si vous opposez ce souvenir, comme une protestation, il appellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée? Tous les faits de la journée ont-ils besoin d'une constatation?

« M. le comte Daru. — Les scellés ont été mis sur la porte de la Chambre.

« M. Thiers. — Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés sur les personnes? N'ai-je pas été à Mazas? Vous ne m'entendez pas m'en plaindre.

« M. Grévy. — Le gouvernement provisoire, auprès duquel vous m'aviez fait l'honneur de me déléguer, avec la mission de

lui parler, comme à des collègues, n'avait pu nous donner la réponse définitive. Il nous avait promis de délibérer pour nous la transmettre, en nous indiquant neuf heures du soir. Je ne comptais pas que cette heure aurait été devancée ; c'est pourquoi je ne suis pas venu ici plus tôt.

« Nous sommes arrivés trop tard à l'Hôtel de ville. Il y avait déjà un gouvernement provisoire qui s'y était installé. Nous y avons lu l'épreuve qu'on nous a montrée d'une proclamation, qui nous a convaincus que notre mission était devenue sans objet.

« M. Alfred Leroux. — Je n'ai pu aussi venir plus tôt, parce que, ayant été chargé par vous de voir le général Trochu, j'ai dû me rendre auprès de lui. Je m'y suis rendu avec M. Estancelin. Là, aussi, nous avons reconnu qu'il était trop tard.

« Mon devoir est maintenant de vous dire que j'ai été en cette circonstance, autant qu'il était en moi, votre fidèle interprète.

« M. le duc de Marmier. — Vous me permettrez à moi, dont le père a longtemps commandé la garde nationale de Paris, de vous exprimer une pensée consolante, c'est celle que nos envahisseurs n'appartenaient pas à cette garde nationale, mais à celle de la banlieue.

« M. Buquet. — Je proteste contre les actes qui viennent de s'accomplir, particulièrement contre toute idée de séparation. Je suis d'accord complètement avec les paroles de protestation que M. Buffet a fait entendre tout à l'heure, dans notre séance de quatre heures, contre la violence dont la représentation nationale a été l'objet. (*Mouvement et agitation.*)

« MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain et quelques autres déclarent qu'ils protestent.

« M. Thiers. — De grâce, ne rentrons pas dans la voie des récriminations; cela nous mènerait trop loin, et vous devriez bien ne pas oublier que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. (*Mouvement.*)

« J'espérais que nous nous séparerions profondément affligés, mais unis. Je vous en supplie, ne nous laissons pas aller à des paroles irritantes. Suivez mon exemple. Je réprouve l'acte

qui s'est accompli aujourd'hui; je ne peux approuver aucune violence, mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi, qui est près de Paris.

« M. Girault. — Je partage l'opinion de M. Buffet, quand il a protesté dans la séance de quatre heures. Nous ne devons pas faire de politique, ni nous diviser. Amenons le gouvernement à s'entendre avec la Chambre. De cette façon nous serons d'accord avec les départements. Soutenons-nous et soutenons la France. Je vais aller à l'Hôtel de ville. Si on ne veut pas m'écouter, je protesterai.

« M. Thiers. — Voulez-vous renouveler toutes les discussions des dernières années? Je ne crois pas que ce soit convenable.

« Je proteste contre la violence que nous avons subie aujourd'hui; mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. Est-il possible de nous mettre en hostilité avec le gouvernement provisoire en ce moment suprême?

« En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire : nous retirer avec dignité. (L'émotion profonde de M. Thiers se communique à toute l'assemblée.)

« La séance est levée à dix heures. »

M. Jules Favre, qui publie ce procès-verbal dans son livre sur le gouvernement du 4 septembre, voit dans cette séance du soir « une consultation funèbre marquant la dernière heure d'une Assemblée qui ne pouvait survivre à l'Empire (1) », et il ajoute que le Corps législatif était à ce point impopulaire, que si le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel de ville avait fait alliance avec lui, il n'en aurait pas fallu davantage pour déchaîner toutes les colères. Or, dit-il, « l'ennemi était à nos portes; nous n'avions pas le loisir de risquer une sédition (2) ». — Mais M. Jules Favre se trompe. Une sédition n'était nullement à redouter, et si les dissidents de l'Hôtel de ville avaient eu assez de désintéressement et de sagesse poli-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 85.
(2) *Ibid.*, p. 83.

tique pour revenir au milieu de leurs collègues de la Chambre, cette solution, qui aurait pu déplaire sans doute aux entrepreneurs de révolutions, aurait été au contraire saluée par les applaudissements de tous les bons citoyens.

Mais que dire de l'attitude et du langage de M. Thiers? Celui-ci n'avait pas, comme M. Jules Favre, l'excuse de l'esprit de parti et de la passion politique. Pourquoi donc usa-t-il, comme il le fit, de l'énorme influence dont il disposait, pour décider ses collègues de la Chambre, sinon à donner leur ratification à l'œuvre de l'émeute, du moins à s'incliner devant le fait accompli?

Car il ne fit pas autre chose dans cette séance du soir, dont on lui avait attribué la présidence. Tout en condamnant (mais combien timidement!) l'origine révolutionnaire du gouvernement de l'Hôtel de ville, il ne cessait de tenir des propos comme ceux-ci :

« Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vous réussissiez dans la défense de Paris..... Le combattre aujourd'hui (le nouveau gouvernement) serait une œuvre antipatriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens devant l'ennemi. Nous faisons des vœux pour eux... Dieu veuille les assister!... De grâce, n'entrons pas dans cette voie (la voie des protestations)... je crois que nous n'avons qu'une chose à faire, nous retirer avec dignité... »

M. Thiers aurait pu faire de son influence un plus noble et plus patriotique usage; et s'il avait invité, avec l'autorité que lui donnaient son expérience politique et ses incomparables talents, M. Jules Favre et ses amis à faire un retour sur eux-mêmes, et à ne pas s'enfoncer davantage dans la voie mauvaise où ils s'étaient si témérairement engagés, peut-être M. Jules Favre n'aurait-il point été insensible à une telle adjuration venant de si haut, et aurait-il enfin compris que l'émeute n'est pas l'expression légitime de la volonté nationale, et qu'un gouvernement doit chercher ailleurs la consécration ou la reconnaissance de ses pouvoirs.

Mais M. Thiers, qui connaissait l'issue fatale de l'aventure où M. Jules Favre et ses amis se jetaient tête baissée, avait calculé

que le pouvoir de ces messieurs serait nécessairement éphémère. Ce serait alors son tour, à lui; car il n'y avait pas à en douter, la France, après avoir fait la douloureuse expérience du despotisme impérial et de la dictature révolutionnaire, serait très empressée de se jeter dans les bras d'un sauveur, et il comptait bien que ce serait lui le sauveur.

Les députés « se retirèrent avec dignité », suivant le conseil de M. Thiers; mais les exhortations de l'éminent orateur, dictées par l'intérêt personnel, n'auraient pas seules suffi à déterminer cette abdication. Elle fut déterminée principalement par cette nouvelle inattendue, que le général Trochu avait accepté la présidence du gouvernement de l'Hôtel de ville, et que M. Alfred Leroux, vice-président de la Chambre, n'avait pu faire revenir le général sur sa résolution. Le général Trochu était, en effet, l'homme du moment. Sa popularité était immense; nul gouvernement ne pouvait se passer de son concours; et c'était l'évidence même que la Chambre était condamnée à l'impuissance, dès lors que le général, sourd à l'appel du gouvernement légal, mettait sa popularité, sa respectabilité et ses talents militaires au service du gouvernement révolutionnaire.

Le général eut tort, nous n'hésitons pas à le dire, de mettre tant d'empressement à répondre à l'appel des hommes de l'Hôtel de ville, sans se préoccuper de ce que la Chambre allait faire. Nous l'avons vu rentrer tranquillement au Louvre après sa rencontre avec M. Jules Favre au pont de Solférino, pour y attendre les communications que M. Jules Favre lui avait annoncées; nous l'avons vu plus tard suivre docilement les délégués du gouvernement insurrectionnel, qui étaient venus l'inviter à se rendre à l'Hôtel de ville, et arrivé là, à l'Hôtel de ville, nous l'avons vu accepter la présidence de ce même gouvernement, sous la seule réserve que ses collègues s'engageraient à sauvegarder les trois grands principes : Dieu, la famille et la propriété!

Les hommes de l'Hôtel de ville, les hommes du 4 septembre, comme on les appelle, n'avaient pas osé compter sur une soumission si prompte; et c'est l'un d'eux, M. Jules Simon, qui, en racontant les événements de la journée, a écrit cette phrase :

« Le gouvernement était proclamé; *mais on peut dire qu'il n'existait pas encore !* Si le général Trochu n'acceptait pas, on n'aurait pas l'obéissance de la troupe (1). » C'est reconnaître que le général Trochu a fait plus que de couvrir le gouvernement du 4 septembre de sa popularité et de sa respectabilité, et que c'est lui seul qui lui a donné la vie. Sans lui, c'est M. Jules Simon qui le proclame, le gouvernement ne pouvait pas exister. Il n'était pas viable et n'aurait pas vécu deux heures. Nous pensons qu'en lui permettant de naître, de fonctionner et de vivre, le général a gravement engagé sa responsabilité.

Il eût mieux fait de mettre son épée au service de l'autorité légale, personnifiée dans le Corps législatif. S'il avait fait cela, le gouvernement de l'Hôtel de ville disparaissait sur l'heure, et peut-être le gouvernement légal, mieux inspiré que le gouvernement insurrectionnel, eût-il pris les mesures propres à mettre fin à la guerre, sinon au lendemain de Sedan, du moins après la capitulation de Metz, car à partir de cette dernière date, la guerre ne devait plus, ne pouvait plus être continuée.

Le rapporteur de la commission d'enquête sur le 4 septembre, M. le comte Daru, fait, à propos de l'attitude du général Trochu, cette remarque fort juste : « Dans un pareil moment, se rendre à l'Hôtel de ville, où siégeait le pouvoir issu d'une insurrection, quand on était investi d'un commandement militaire, c'était politiquement prendre parti, au nom de l'armée, pour la Révolution et contre l'Assemblée. » Et M. le général Trochu s'abuse, s'il croit se défendre victorieusement quand il répond : « Non, monsieur le rapporteur, c'était prendre parti patriotiquement contre les Prussiens, que vous perdez toujours de vue, et contre la démagogie. » Et plus loin : « Avec des mots, si habilement choisis qu'ils soient, vous ne parviendrez pas à fausser, à déconsidérer les sentiments qui firent qu'ayant à la fois devant les yeux l'émeute et l'ennemi, cédant à l'angoisse publique, au vœu des honnêtes gens épouvantés, aux avertissements de mon patriotisme et de ma conscience, je me

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 243.

rendis à l'appel du gouvernement de la Défense nationale (1). »

Ces considérations, à notre avis, ne justifient pas M. le général Trochu.

C'était son devoir, assurément, de prendre parti, comme il le dit, contre les Prussiens et contre l'émeute, et de chercher à rassurer les honnêtes gens épouvantés. Mais il ne paraît pas que ce fût une bonne précaution à prendre contre l'émeute, que d'accepter la présidence d'un gouvernement auquel, précisément, l'émeute venait de donner naissance; et il n'y avait, suivant nous, qu'un moyen efficace de sauvegarder les intérêts divers, dont le général se préoccupait à bon droit : c'était de prendre parti, non pour la Révolution contre le Corps législatif, mais pour le Corps législatif contre la Révolution.

Le Corps législatif de l'Empire, complice des fautes de l'Empire et responsable avec lui des conséquences de la guerre qu'il avait votée, était, à la vérité, fort impopulaire ; et l'on conçoit que le peuple, dans sa colère, ait enveloppé la Chambre dans la même réprobation sous le poids de laquelle le gouvernement impérial venait de s'écrouler sans retour. Mais le Corps législatif était l'autorité légale ; et en attendant la convocation d'une Assemblée constituante qui aurait pour mission de créer un gouvernement régulier et définitif, c'était à lui seul qu'appartenait le droit de former dans son sein un gouvernement provisoire et intérimaire, autour duquel tous les citoyens honnêtes avaient, de leur côté, le devoir de se grouper, pour lutter patriotiquement contre les deux ennemis que nous avions à combattre : l'ennemi du dehors, c'est-à-dire les Prussiens, et l'ennemi du dedans, c'est-à-dire la démagogie.

La remarque de M. le comte Daru est donc fort juste, et nous ne pouvons que nous y associer, sans nous associer toutefois à toutes les accusations dont le général a été l'objet de la part des rapporteurs de la commission d'enquête.

Nul n'ignore qu'après la guerre, une violente campagne de diffamation a été menée par les bonapartistes contre le général

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, rapport de M. le comte Daru, p. 48.

Trochu. Les organisateurs de cette campagne n'ont reculé devant rien, et, sous forme de livres, d'articles de journaux, de témoignages produits, soit devant la commission d'enquête parlementaire, soit même devant la justice, et sous la foi du serment, ils ont répandu contre le général les plus noires calomnies et les mensonges les plus impudents. Ils imitaient en cela, comme le remarque fort justement le général Trochu, ces malfaiteurs qui, après avoir fait leur coup, s'empressent, pour détourner les soupçons, de crier : Au voleur!

Nous avons dit, plus haut, ce que nous pensions de cette accusation, portée contre le général Trochu, d'avoir fait revenir la garde mobile de Châlons à Paris, pour en faire, disait-on, *sa garde prétorienne* pendant le siège. Le précis historique de la conférence de Châlons suffit à faire justice de cette calomnie, de même que le procès-verbal de la séance du 4 septembre met à néant cette autre accusation, dirigée contre le général, d'avoir, lui, gouverneur de Paris, chargé de la garde du palais législatif, intentionnellement négligé de s'occuper de ce soin, de manière à laisser le champ libre aux envahisseurs (1). C'était le ministre de la guerre qui s'était réservé, à lui seul, de veiller à la sûreté du Corps législatif, en dehors du général Trochu. Il l'a proclamé lui-même à la tribune, et le général Soumain, commandant de la place, qui recevait les ordres directs du ministre, a rendu par écrit (2) le même témoignage. Que faut-il donc penser de la bonne foi des accusateurs du général Trochu?

Toutes ces calomnies et beaucoup d'autres calomnies du même genre et de la même valeur, au moyen desquelles on a essayé, sans succès d'ailleurs, de donner le change à l'opinion

(1) Cette calomnie a été victorieusement réfutée par le général Trochu dans sa déposition devant la commission d'enquête. Il l'a réfutée de nouveau à la page 113 de son livre : *Pour la vérité et pour la justice.*

(2) La lettre du général Soumain a été lue à la tribune de l'Assemblée nationale par le général Trochu dans son discours du mois de juin 1871.

C'est la lettre par laquelle le général Soumain informait le gouverneur de Paris (le 4 septembre) des ordres qu'il avait reçus directement du ministre, dont la lettre de service était, d'ailleurs, jointe à la sienne. (V. aux Pièces justificatives.)

publique, tiennent une large place dans les polémiques des journaux du temps; on les retrouve, comme nous l'avons dit, jusque dans des dépositions faites en justice, sous la foi du serment, et elles viennent toutes aboutir à cette accusation dernière, qui est comme le résumé des efforts de la faction bonapartiste pour déshonorer le général Trochu : Vous étiez, lui dit-on, le gouverneur de Paris pour l'Empire dans la matinée du 4 septembre; l'après-midi, vous êtes devenu le gouverneur de Paris pour la Révolution : vous avez trahi l'Empire !

Cette accusation n'est pas mieux justifiée que les autres. Le général Trochu n'avait apparemment pas le pouvoir de ressusciter l'Empire, quand la Régente elle-même et ses ministres invitaient la Chambre à voter la déchéance. D'autre part, il ne devait rien à l'Impératrice, qui, dans la matinée même du 4 septembre, lui avait donné un nouveau témoignage de la persistance inexpliquée de ses antipathies et de ses défiances; et il est, en vérité, bien étrange que des gens, comme le préfet de police Piétri et le général de Palikao, aient osé faire un crime au général Trochu de ne s'être pas fait tuer sur les marches des Tuileries, quand eux-mêmes, bien loin de se faire tuer, s'étaient empressés de prendre la fuite et de partir pour la Belgique. La pudeur, à défaut d'un autre sentiment, aurait dû leur fermer la bouche (1).

Les rapporteurs de la commission d'enquête étaient trop avisés pour s'associer à ces calomnies, dont quelques-unes heurtent trop violemment la vérité pour qu'on pût impunément leur donner place dans un document officiel destiné à servir de

(1) « C'est une pitié d'entendre dire aujourd'hui par quelques personnes que l'Empire serait encore debout, dans sa gloire, si le général Trochu avait rempli son devoir; s'il était venu, comme il l'avait promis, se faire tuer aux pieds de l'Impératrice. Le loyal général contre lequel cherche à rejaillir le venin du régime écrasé, pourrait à son tour interroger un à un ses accusateurs. Où étaient-ils donc le 4 septembre? Où furent ceux qui se dévouèrent? Où se montrèrent les héros et les martyrs? Les hauts et puissants seigneurs de l'Empire, ceux qu'il avait comblés d'honneurs et de rentes, ceux que la plus vulgaire décence aurait dû retenir au milieu de nos périls, n'eurent qu'une hâte, ce fut de passer à l'étranger pour regarder de loin l'effroyable tempête que leurs longues complaisances avaient amassée. » (*La Négociation d'armistice*, par Hilaire DE LACOMBE. — *Le Correspondant*, livraison du 10 novembre 1871.)

thème à un débat contradictoire et public ; mais ils ont fait preuve, dans de trop nombreuses pages de leurs rapports, d'une partialité d'autant plus condamnable, que la vérité ne pouvait pas ne pas être connue des membres de la commission d'enquête. La passion politique seule les a empêchés de la voir.

C'est ainsi que M. le comte Daru écrit à la page 45 de son rapport :

« Ces mésintelligences (entre le comte de Palikao et le général Trochu) s'accrurent lorsqu'on vit le général publier, *dès son arrivée et de son autorité propre*, une proclamation *qu'il ne paraît pas avoir communiquée aux membres responsables du cabinet...* »

Or, si M. le comte Daru avait pris la précaution d'interroger M. le général Trochu, ou simplement les généraux qui avaient pris part à la conférence de Châlons et les ministres du dernier cabinet de l'Empire, il aurait appris ces trois choses :

1° Que la proclamation du général Trochu ne fut pas publiée par celui-ci « de son autorité propre », mais en exécution d'un plan concerté avec l'Empereur ;

2° Que le premier soin du général, en arrivant à Paris, fut de communiquer cette proclamation à l'Impératrice, qui l'approuva, après avoir fait effacer la phrase annonçant le retour de l'Empereur ;

3° Que l'un des ministres responsables (M. Henri Chevreau, ministre de l'intérieur) était présent, et que ce fut lui-même qui, prenant des mains du général Trochu le manuscrit de la proclamation, se chargea de la faire imprimer et afficher...

L'erreur commise par M. le comte Daru est vraiment bien extraordinaire !

M. le comte Daru dit encore que le général Trochu, *après avoir accepté la présidence* du gouvernement de la Défense nationale, se rendit auprès du ministre de la guerre pour donner au comte de Palikao « une marque de déférence, qui, dans un pareil moment, put à bon droit étonner celui qui en était l'objet (1) ». — Or, il est établi qu'au moment de sa visite au

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, rapport de M. le comte Daru, p. 51.

comte de Palikao, le général Trochu n'était ni président du nouveau gouvernement (ce poste ne lui avait pas été offert), ni ministre de la guerre, ni même simple membre du gouvernement. Il n'était rien; et c'était justement *avant* de devenir quelque chose, et non *après*, qu'il fit une démarche honorable que le rapporteur transforme en une comédie déshonorante.

« C'est une calomnie, a écrit à bon droit le général Trochu, une calomnie que ne justifie à aucun degré la modération trompeuse qui l'enveloppe, comme elle enveloppe toutes les assertions de votre rapport; une calomnie qui transforme en une comédie déshonorante pour mon caractère une démarche loyale, militaire, hiérarchique, respectueuse des principes qui avaient été la règle de toute une longue carrière jusqu'à vous respectée (1)!... »

Nous avons eu raison, comme on le voit, de dire que nous ne pouvions pas nous associer à toutes les accusations portées contre le général Trochu.

Non, l'histoire ne peut pas ratifier les jugements passionnés des rapporteurs de la commission d'enquête! Le général Trochu a eu tort, encore une fois, ayant à choisir entre la Chambre, en qui résidait l'autorité légale, et le gouvernement, issu de la Révolution, de prendre parti pour la Révolution. Les autres reproches ne résistent pas à un examen impartial et sérieux.

Ces réflexions ont interrompu notre récit, qui s'est arrêté, comme on l'a vu, au moment précis où les députés, mal conseillés par M. Thiers, se retiraient avec dignité.

Quant au Sénat, il s'était séparé en s'ajournant au lendemain pour la forme, car il ne devait plus jamais se réunir; et il n'y a à noter, dans cette dernière séance, que ces paroles de M. Baroche :

« Si nous espérions, dit-il, que ces forces populaires, révolutionnaires, qui ont envahi le Corps législatif, se dirigeraient sur nous, je persisterais dans la pensée que j'ai émise, et je désirerais que chacun de nous restât sur son fauteuil pour attendre les envahisseurs. Mais malheureusement (et je dis

(1) Général Trochu, *la Politique et le Siège de Paris*, p. 77.

malheureusement, car c'est ici que je voudrais mourir), nous n'avons pas cet espoir. La révolution éclatera dans tout Paris. Elle ne viendra pas nous chercher dans cette enceinte. » En effet, personne, ne pensait au Sénat. On l'avait oublié, et on le laissa mourir sans songer à l'attaquer.

Cette abdication des pouvoirs publics était une bonne fortune pour les hommes de l'Hôtel de ville. Ils étaient les maîtres, maintenant qu'ils n'avaient plus à craindre aucune compétition, et, sans perdre de temps, ils se réunirent de nouveau dans la soirée même, à l'Hôtel de ville, devenu le siège du gouvernement, pour se distribuer les rôles.

La présidence de ce gouvernement ayant été attribuée, sur sa demande, au général Trochu, on donna tout d'une voix la vice-présidence à M. Jules Favre, et les fonctions de secrétaires à MM. Hérold, Lavertujon et Dréo, auxquels on adjoignit plus tard M. Émile Durier. M. Hérold fut nommé, en outre, secrétaire général du ministère de la justice, et M. Lavertujon, directeur du *Journal officiel*.

Après cela, on procéda à la distribution des portefeuilles, et le ministère fut ainsi composé :

MM. Jules FAVRE.	*Aux affaires étrangères.*
Léon GAMBETTA. . . .	*A l'intérieur.*
CRÉMIEUX.	*A la justice.*
Jules SIMON.	*A l'instruction publique.*
PICARD.	*Aux finances.*
DORIAN.	*Aux travaux publics.*
MAGNIN.	*A l'agriculture et au commerce.*
Général LE FLO (1).	*A la guerre.*
Amiral FOURICHON. . .	*A la marine.*

Il n'y eut de discussion qu'en ce qui concerne le ministère de l'intérieur, auquel prétendaient à la fois M. Ernest Picard et M. Gambetta.

Ces deux personnages représentaient deux opinions ou plutôt

(1) M. le général Le Flô et M. l'amiral Fourichon ne faisaient pas partie du Parlement, mais ils acceptèrent l'un et l'autre, sans hésitation, les fonctions qui leur étaient offertes.

deux tendances. M. Picard était libéral et désireux de faire appel au concours de tous les patriotes, sans distinction de partis; M. Gambetta était radical et ne voulait gouverner qu'avec les seuls républicains, parce que sa principale visée était de profiter des malheurs de la patrie pour organiser son parti, les intérêts de la République l'emportant dans sa pensée sur l'intérêt du pays.

Il semblait que le ministère de l'intérieur dût être attribué à M. Picard, qui était l'ami personnel de M. Jules Favre, et qui, par son âge, son expérience et la maturité de son esprit, aurait mérité en effet d'être préféré à son jeune collègue; et il était si convaincu lui-même qu'aucun compétiteur n'aurait la fantaisie de lui disputer ce ministère de l'intérieur qu'il convoitait, qu'il était allé de lui-même, dans l'après-midi, prendre possession de l'hôtel de la place Beauvau. Mais la place était prise. M. Gambetta s'y était installé avant lui; et il avait même expédié, dans les départements, à six heures du soir, une dépêche dans laquelle il s'attribuait, par une usurpation manifeste, la qualité de ministre de l'intérieur.

Voici cette dépêche :

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« La déchéance a été prononcée au Corps législatif;

« La République a été proclamée à l'Hôtel de ville;

« Un gouvernement de défense nationale, composé de onze membres, tous députés de Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire;

« Les noms sont : (suivent les noms).

« Le général Trochu, investi des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale, a été appelé à la présidence du gouvernement.

« Veuillez faire afficher immédiatement, et, au besoin, proclamer par le crieur public la présente déclaration.

« *Le ministre de l'intérieur*,
« Léon GAMBETTA.

« Paris, ce 4 septembre 1870, six heures du soir. »

Il n'était pas vrai que la déchéance eût été prononcée au Corps législatif, puisque justement l'envahissement du palais avait empêché la Chambre de la prononcer; mais M. Gambetta pouvait bien se permettre cette altération de la vérité, puisqu'il se permettait bien de prendre le titre de ministre de l'intérieur qui ne lui appartenait point. Il agissait ainsi, à l'insu de ses collègues, que de pareilles tendances auraient dû inquiéter. Il paraît cependant qu'ils ne s'inquiétèrent pas; car ayant à trancher, par un vote, la question de savoir lequel de M. Picard ou de M. Gambetta serait ministre de l'intérieur, ils donnèrent la préférence à M. Gambetta, qui l'emporta d'une voix sur M. Picard.

C'était une coupable faiblesse.

M. Picard, qui en fut justement froissé, fit quelques difficultés pour accepter le portefeuille des finances. Il s'y résigna cependant, et le ministère se trouva composé de la manière que nous avons dite.

Il y avait à pourvoir encore à quelques-uns des hauts emplois du gouvernement et de l'administration.

On nomma M. Étienne Arago maire de Paris, avec M. Brisson et M. Floquet comme adjoints;

MM. DE KÉRATRY. . . *Préfet de police.*
STEENACKERS. . . *Directeur des télégraphes.*
RAMPONT. . . . . *Directeur des postes.*
TAMISIER. . . . . *Commandant de la garde nationale.*
LEBLOND. . . . *Procureur général.*
DIDIER. . . . . . *Procureur de la République.*
HAURÉAU. . . . *Directeur de l'Imprimerie nationale.*

Le gouvernement était ainsi constitué.

Qu'allait-il faire?

La situation était affreuse, et tous les membres de ce gouvernement d'aventure, qui se rendaient compte des difficultés qu'ils allaient rencontrer, ne se faisaient pas faute d'affirmer bien haut qu'ils n'avaient accepté la lourde tâche qui pesait sur eux que par pur dévouement, par pur patriotisme, et qu'ils auraient été heureux de se décharger sur d'autres du fardeau du pouvoir.

Pourquoi donc s'étaient-ils emparés sans droit de ce pouvoir que la Chambre seule aurait dû exercer?

Mais on pense bien que, s'en étant emparés, ils ne songeaient nullement à s'en dessaisir, et ils passèrent le reste de la soirée à rédiger trois proclamations (1), qui furent publiées le lendemain dans le *Journal officiel*, et dont nous voulons, avant de clore ce chapitre, mettre le texte sous les yeux du lecteur.

Proclamation de la République.

« CITOYENS DE PARIS,

« La République est proclamée.

« Un gouvernement a été nommé d'acclamation.

« Il se compose des citoyens :

« Emmanuel ARAGO, CRÉMIEUX, Jules FAVRE, Jules FERRY, GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, GLAIS-BIZOIN, PELLETAN, PICARD, ROCHEFORT, Jules SIMON, *représentants de Paris.*

« Le général Trochu est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale.

« Il est appelé à la présidence du gouvernement.

« Le gouvernement invite les citoyens au calme; le peuple n'oubliera pas qu'il est en face de l'ennemi.

« Le gouvernement est avant tout un gouvernement de défense nationale.

« *Le gouvernement de défense nationale,*

« ARAGO, CRÉMIEUX, Jules FAVRE, Jules FERRY, GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN, GARNIER-PAGÈS, PELLETAN, PICARD, ROCHEFORT, SIMON, général TROCHU. »

(1) L'une de ces trois proclamations avait été rédigée et même imprimée dans l'après-midi, car, quand M. Grévy se présenta à l'Hôtel de ville, vers cinq heures, on lui en montra les épreuves. (V. *suprà*, procès-verbal de la séance du soir.)



Proclamation au peuple français.

« FRANÇAIS,

« Le peuple a devancé la Chambre, qui hésitait. Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République.

« Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

« La République a vaincu l'invasion en 1792; la République est proclamée.

« La Révolution est faite au nom du droit et du salut public.

« Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée; demain, vous serez, avec l'armée, les vengeurs de la patrie!

« Emmanuel ARAGO, CRÉMIEUX, DORIAN, Jules FAVRE, Jules FERRY, GUYOT-MONTPAYROUX, Léon GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, MAGNIN, ORDINAIRE, A. TACHARD, E. PELLETAN, Ernest PICARD, Jules SIMON. »

Le gouvernement de la Défense nationale a composé le ministère comme il suit :

Ministre des affaires étrangères.	Jules FAVRE.
Ministre de l'intérieur.	GAMBETTA,
Ministre de la guerre.	Général LE FLO.
Ministre de la marine.	Amiral FOURICHON.
Ministre de la justice.	CRÉMIEUX.
Ministre des finances.	Ern. PICARD.
Ministre de l'instruction publique et des cultes.	Jules SIMON.
Ministre des travaux publics.	DORIAN.
Ministre de l'agriculture et du commerce.	MAGNIN.

Le ministère de la présidence du conseil d'État est supprimé.

M. Steenackers est nommé directeur des télégraphes.

Proclamation à la garde nationale.

« Ceux auxquels votre patriotisme vient d'imposer la mission redoutable de défendre le pays vous remercient du fond du cœur de votre courageux dévouement.

« C'est à votre résolution qu'est due la victoire civique rendant la liberté à la France.

« Grâce à vous, cette victoire n'a pas coûté une goutte de sang.

« Le pouvoir personnel n'est plus.

« La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. Elle se lève prête à mourir pour la défense du sol. Vous lui avez rendu son âme, que le despotisme étouffait.

« Vous maintiendrez avec fermeté l'exécution des lois, et, rivalisant avec notre noble armée, vous nous montrerez ensemble le chemin de la victoire.

« *Le gouvernement de la Défense nationale,*

« Emmanuel ARAGO, CRÉMIEUX, Jules FAVRE, Jules FERRY, GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, GLAIS-BIZOIN, PELLETAN, PICARD, ROCHEFORT, Jules SIMON, général TROCHU. »

DEUXIÈME PARTIE

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

LIVRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A PARIS. — PREMIÈRE PÉRIODE, DU 4 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 1870

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE ET L'OPINION PUBLIQUE

Avant d'écrire l'histoire du gouvernement de la Défense nationale, il nous paraît utile de consacrer quelques pages, sous forme de dissertation préliminaire, à l'examen d'une question dont l'importance historique n'échappera à personne : celle de savoir comment la révolution du 4 septembre fut appréciée et jugée par l'opinion publique contemporaine! Il y a là, en effet, une étude intéressante à faire, et nous y joindrons l'expression de notre opinion personnelle, « voulant user, avec discrétion sans doute, mais en même temps avec une entière indépendance, du droit qui, comme nous l'avons dit dans la préface, appartient à l'historien d'apprécier les événements qu'il raconte, d'en préciser la signification et le caractère, et d'en dégager la moralité (1) ». Ce ne sera d'ailleurs que la condensation ou le résumé des réflexions qu'on a pu lire dans nos précédents chapitres.

Nous avons déjà exprimé cette pensée, que l'Empire ne pouvait pas survivre au désastre de Sedan (2), et que cette

(1) V. *suprà*, Préface.
(2) V. 1re partie, ch. IV et V, *passim*.

catastrophe sans précédents ouvrait, par la force même des choses, une crise gouvernementale, qu'il n'était au pouvoir de personne de conjurer. C'était la destinée du gouvernement de Napoléon III, comme cela avait été celle du premier Empire, de périr dans la défaite, à laquelle cette fois on ajoutait la honte, après avoir déchaîné sur le pays le fléau de l'invasion étrangère, et nous ne sommes pas éloigné de partager l'opinion de M. le général Trochu, qui a écrit dans son livre : *Pour la vérité et pour la justice*, ces lignes vengeresses :

« Pour les croyants à une justice supérieure, qui règle les destinées des peuples et des gouvernements, il y a, dans cette douloureuse association de l'armée à l'avènement et à l'écroulement des deux empires : 18 brumaire, Waterloo; — 2 décembre, Sedan, — la loi morale qui suit son inflexible évolution et la main de la Providence qui châtie (1). »

Nous pensons, avec M. le général Trochu, que les catastrophes qui bouleversent les empires ne s'accomplissent point par l'effet du hasard et de la fatalité, et sans l'intervention, souvent visible, de la puissance souveraine qui gouverne le monde! C'est notre conviction, comme c'est la sienne, que tous les événements humains ont leur enchaînement logique et leur sanction nécessaire, comme ils ont leur moralité et leur philosophie; et il ne nous paraît pas téméraire de penser et de dire que le crime du 2 décembre 1851 a trouvé son expiation et son châtiment dans la catastrophe de Sedan, et dans la révolution qui en fut la conséquence. Il ne fut pas nécessaire d'attaquer l'Empire, car nul ne pensait à le défendre, et M. Jules Favre a pu dire, en toute vérité, dans sa célèbre circulaire du 6 septembre 1870 que nous reproduirons plus loin :

« En cédant à un élan irrésistible trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut.

« Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte.

« Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de

(1) Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 31.

sa dynastie. Elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public.

« Et cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs les plus bruyants du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir.

« Il s'est effondré de lui-même sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté. »

On laissa l'Empire disparaître, sans que personne songeât à s'en émouvoir, ni même à s'en étonner; et jamais, suivant le mot de M. Thiers, on ne vit une révolution s'accomplir, « si aisément et à si peu de frais », au milieu de la joie des uns, qui étaient, à Paris au moins, les plus nombreux, et de la complète indifférence des autres.

On pourrait dans cet ordre d'idées grouper d'innombrables témoignages. Bornons-nous aux deux citations qui suivent. Elles sont fort curieuses toutes deux et fort instructives, car on y trouve l'expression, ou tout au moins le reflet de sentiments qui étaient alors partagés par la France entière.

« Il y avait encore à Paris dans la matinée du 4 septembre, dit M. Hilaire de Lacombe, un gouvernement impérial qui fonctionnait avec ses agents, sa police, sa force armée. Le ministre de la guerre, le général Cousin-Montauban, dont le dévouement n'était pas suspect, commandait en dehors et au-dessus du général Trochu.

« Aucun plan de résistance ne fut dressé, rien de sérieux ne fut concerté, rien même ne fut essayé, pour arrêter l'inexorable fatalité qui, ce jour-là, fut la justice. Était-ce que tout le monde trahissait? Non, l'Empire ne fut trahi que par lui-même. Moins attaqué encore qu'il n'était défendu, il périt naturellement.

« Une multitude immense et désarmée, hommes, femmes, enfants assistaient à un spectacle lugubre, dont leur inertie même précipitait le dénouement, celui de l'Empire, de ce colosse qu'ils avaient vu tout bardé de fer et tout chamarré

d'or, s'évanouissant comme un songe; il s'évaporait dans son ignominie (1). »

On trouve, dans une note différente, l'expression de la même pensée dans le numéro du journal *l'Univers* du 5 septembre 1870, sous la signature de M. Louis Veuillot, qui, en d'autres temps, avait parlé un tout autre langage.

« Ainsi, dit M. Louis Veuillot, succombe l'empire de Napoléon III, six mois après le plébiscite qui lui a donné sept millions et demi de suffrages. Jamais peut-être il ne s'est rien vu de si honteux. Du reste, c'est juste! On parlait de la révolution du mépris. Toutes les révolutions du monde moderne sont un peu les révolutions du mépris, mais devant celle-ci toutes les autres doivent baisser pavillon. La révolution du mépris! la voilà! la voilà bien, et plus l'histoire la considérera, plus elle verra que rien n'y manque, plus elle trouvera que c'est juste! »

Le journal qui s'exprimait ainsi était l'écho fidèle de l'opinion publique; et, quand à la fin du mois d'octobre, pendant la négociation d'armistice, M. de Bismarck fit à M. Thiers cette objection, que le gouvernement de Napoléon III était le seul qui fût reconnu par l'Europe, le seul par conséquent avec lequel on pût traiter, M. Thiers se crut expressément autorisé à lui répondre : « Que le gouvernement qui venait de précipiter la « France dans l'abîme d'une guerre follement résolue, inep« tement conduite, avait pour toujours terminé à Sedan sa « funeste existence et serait pour la nation française un sou« venir de honte et de douleur (2). »

Quelques-uns pensent aujourd'hui qu'il eût été sage de laisser subsister l'Empire et de ne pas faire partager au gouvernement, quel qu'il fût, qui devait recueillir son héritage, une responsabilité qui n'appartenait qu'à lui. Mais, au mois de septembre 1870, personne ne pensait que cela fût désirable; personne même ne pensait que cela fût possible. « On se félicitait, dit M. le comte

(1) M. Hilaire DE LACOMBE, *la Négociation d'armistice de la fin d'octobre 1870.* — *Le Correspondant,* livraison du 10 novembre 1871.

(2) Rapport de M. Thiers aux puissances neutres. (V. aux Pièces justificatives.)

Daru (1) d'avoir, par un changement heureux de gouvernement, écarté tous les périls. La marche de l'ennemi allait être suspendue, la paix était assurée. Le roi de Prusse n'avait-il pas dit qu'il faisait la guerre à l'Empereur et non à la France? Napoléon était tombé. La cause de la guerre avait disparu avec lui..... »

C'est à Paris qu'on se berçait de ces folles espérances! La province était loin de les partager. Et elle eut assez de patriotisme et assez de sagesse pour ne point s'associer aux manifestations d'allégresse (2) auxquelles se livra la population frivole de la capitale, « qui fait en riant, c'est toujours M. le comte Daru qui parle, les choses les plus sérieuses, et va au-devant des plus grands périls et des plus amères déceptions pour ainsi dire sans s'en douter ».

Mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y eut qu'une voix d'un bout de la France à l'autre, pour applaudir à la chute du régime néfaste à qui incombait la responsabilité de tous nos malheurs. Les paisibles populations des campagnes, en apprenant, dans la journée du 5 septembre, que l'Empire avait disparu, éprouvèrent comme un sentiment de soulagement et de délivrance. Les crimes de l'Empire criaient vengeance! On battit des mains, quand on sut que l'heure de l'expiation avait enfin sonné.

L'Empire étant condamné à disparaître, il fallait sur l'heure pourvoir à son remplacement; et si l'Impératrice régente avait été mieux secondée par ses ministres, si elle s'était résignée,

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, rapport de M. le comte Daru, p. 80.

(2) « Insoucieuse et inoffensive, la foule se promenait comme dans un jour de fête, s'enivrant d'espérances et s'étourdissant de chansons. A cette date qui aurait dû être un jour de deuil, puisque la France était envahie, on ne témoignait que de l'allégresse. « Paris n'avait jamais été plus heureux, plus calme », dit M. Jules Favre. Des tables étaient dressées sur les boulevards, les cafés regorgeaient de monde, le travail était arrêté. » (Rapport Daru, p. 80.) — « Ah! le beau dimanche, le beau jour que ce 4 septembre! » (Mme ADAM, *le Siège de Paris, journal d'une Parisienne*, p. 11.) — « On était joyeux! c'est positif, joyeux! et le Prussien, sans obstacles devant lui, avait déjà repris sa marche en avant; joyeux! et l'une de nos deux armées était prisonnière; joyeux! et depuis des siècles, jamais nous n'avions subi pareille catastrophe militaire. » (Comte D'HÉRISSON, *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 66.)

dans la nuit même du 3 au 4 septembre, à remettre à la Chambre l'exercice du pouvoir, en l'invitant à former dans son sein une commission de gouvernement, sous la réserve de la convocation ultérieure d'une Assemblée constituante, cette solution, dont l'heureuse inspiration appartenait à M. Buffet, aurait rallié tous les suffrages. La Chambre ne pouvait pas ou, tout au moins, n'osait pas de sa propre initiative s'emparer du pouvoir, parce que cela aurait constitué de sa part un véritable coup d'État parlementaire, devant la responsabilité duquel les députés, qui avaient prêté serment à l'Empire, reculaient instinctivement. Mais l'initiative de l'Impératrice, en assurant la transmission régulière de ses pouvoirs aux mains de la Chambre, aurait levé tous les scrupules, et il n'y a pas de doute qu'on aurait par ce moyen prévenu la révolution. Ce fut, au contraire, la révolution qui *devança* la Chambre, comme le gouvernement de la Défense nationale eut la naïveté de le dire dans sa première proclamation; mais elle ne fit que la *devancer;* car la Chambre en votant la proposition de M. Thiers, amendée par la commission, comme elle l'aurait fait, si l'envahissement du palais législatif ne l'en avait pas empêchée, aurait précisément donné à la crise gouvernementale qui venait de s'ouvrir la seule solution qui fût conforme à la légalité et au bon sens, la seule qui fût commandée par l'intérêt du pays.

On ne saurait trop hautement condamner cette insurrection, que la présence de l'ennemi sur le sol français rendait doublement haïssable ! Les hommes de l'Hôtel de ville, nous l'avons déjà remarqué, se rendirent en effet coupables d'une criminelle usurpation, en s'emparant du pouvoir à la faveur de l'émeute, et en proclamant la République sans l'assentiment du pays ; et si le coup d'État populaire, comme on disait, comblait les vœux des républicains, il attrista, au contraire, profondément les hommes d'ordre de tous les partis et tous les vrais patriotes, dont les légitimes protestations trouvèrent une éloquente expression dans ces lignes tombées de la plume de M. Caro, l'éminent académicien : « En 1870, dit-il, comme en 1848, le péché originel de la République a été la surprise imposée au pays. Son malheur est d'être née du fait le plus grave qui puisse décon-

certer la moralité d'un peuple : la violation d'une Assemblée. C'était la tache indélébile de l'Empire, tache que plusieurs scrutins populaires n'ont pu effacer, une tache que la gloire même, mieux que cela, le bonheur de la France n'aurait jamais pu laver entièrement, et qui reparut avec une intensité effrayante dans nos désastres. Mais on ne pourra jamais convaincre le pays que l'immoralité du coup d'État ait créé par contre-coup la moralité du 4 septembre (1) !... »

Parler de la moralité du 4 septembre ! cela ressemblerait en effet à de l'ironie ! La France, si cruellement éprouvée, ne méritait pas qu'on lui fît cette injure de disposer d'elle, sans son aveu, à l'heure même où elle aurait eu un si pressant besoin d'être consultée, et nous n'étonnerons personne, en disant que cette injure fut vivement sentie par tous ceux que l'esprit de parti n'aveuglait pas, et que tous les gens sensés condamnèrent hautement l'acte révolutionnaire et impie qui faisait si bon marché des droits de la souveraineté nationale. L'Histoire ne peut faire autrement que de le condamner à son tour.

Toutefois, il y avait une besogne plus urgente à accomplir que de chercher querelle aux personnages malavisés qui s'étaient si inconsidérément emparés du pouvoir : c'était d'organiser la défense nationale. C'est pourquoi, sous la réserve des comptes à régler ultérieurement, on tomba d'accord qu'il convenait, en organisant une sorte de trêve des partis, de mettre la patrie au-dessus des dissensions politiques, et sans se préoccuper de l'origine et de la forme du gouvernement, de se grouper autour de ce gouvernement, qui annonçait bien haut l'intention de consacrer exclusivement ses efforts à l'organisation de la défense.

On trouve l'expression de ce sentiment dans les journaux du temps, dont quelques extraits nous paraissent devoir ici trouver leur place, car ces manifestations de l'opinion publique contemporaine ont acquis par le fait seul du temps déjà long qui nous sépare des événements que nous avons entrepris de raconter, une valeur historique considérable.

« Nous avons eu le 2 décembre, écrivait, le lendemain même

(1) E. Caro, *les Jours d'épreuve*, p. 164 et 165.

de la Révolution, M. Gustave Janicot dans la *Gazette de France ;* nous avons le 4 septembre. Nous ne sortons pas en France des violences et des usurpations.

« Du gouvernement ultra-bonapartiste de Jérôme David et Clément Duvernois, nous voici arrivés d'un bond au gouvernement ultra-rouge de Rochefort et Arago.

« Décidément, M. de Bismarck a du bonheur!...

« Une représentation nationale, voilà notre espérance! Si audacieux que se montre le rédacteur de la *Lanterne,* aujourd'hui au pouvoir, il ne peut avoir la prétention d'empêcher la France de nommer des députés!

« *Nous attendons ce jour avec confiance, et c'est pour cela que nous demandons à tous les conservateurs, à tous les hommes d'ordre et de liberté, nos amis, à tous les Français, de faire un effort d'esprit sérieux pour oublier le gouvernement provisoire du 4 septembre, pour ne penser qu'à la patrie en danger, qu'à cette chère France, accablée par tous les genres de calamités qui peuvent frapper un peuple.*

« *Oui, ne pensons qu'aux ennemis extérieurs, qu'au danger que nous fait courir en ce moment la présence de huit cent mille Allemands sur notre territoire! Pour le reste, nous verrons après!...* »

Et le même jour, le journal *l'Union*, l'organe des légitimistes purs, disait à son tour :

« Nos amis, toujours si pleins d'amour pour la France, continueront leur concours sous toutes les formes du dévouement au pays. Ils continueront ce concours, malgré la façon dont on dispose des intérêts du pays. *Le grand, l'unique devoir de tous, quant à présent, c'est l'expulsion de l'étranger. Le gouvernement provisoire s'est appelé un gouvernement de défense nationale. Sur ce terrain de pur patriotisme, l'union est le plus sacré des devoirs.* »

C'était le langage même du patriotisme, qui fut d'ailleurs celui de tous les journaux, des journaux bonapartistes comme des autres, et comme ces sages conseils furent partout entendus et partout suivis (1), l'histoire ne peut que rendre hommage à

(1) « Le gouvernement rallia donc sous son drapeau, dès le premier jour, ses adversaires de toute nature, considérables en nombre, en importance, mais dominés par un sentiment de patriotisme réfléchi. Les hommes dont on blessait

l'abnégation dont les hommes d'ordre, les royalistes principalement, donnèrent le salutaire exemple, en se dévouant pour le salut de la patrie, sans avoir égard à l'origine révolutionnaire du gouvernement et à l'étiquette républicaine qu'il s'était donnée.

Ce qui détermina plus que tout le reste les hommes d'ordre à s'abstenir de toute opposition au nouveau gouvernement, ce fut la présence à sa tête de M. le général Trochu, « cet homme d'ordre, d'honneur, de devoir », dont la haute honorabilité et les sentiments conservateurs inspiraient à tous une confiance entière. On n'imaginait pas qu'un gouvernement dont le général Trochu avait accepté la présidence pût être autre chose qu'un gouvernement honnête, modéré, libéral, étranger aux préoccupations de l'esprit de parti et pénétré avant tout de la nécessité de pourvoir aux intérêts sacrés de la défense; et, à cet égard, le *Constitutionnel* tenait le même langage que la *Gazette de France :* « Le maintien du général Trochu au gouvernement de Paris, disait-il, et les droits que lui confère sa double situation de président du gouvernement et de directeur de la défense nationale, nous donnent la certitude que les principes tutélaires de tout ordre social seront sauvegardés et que le nouveau gouvernement saura, comme chacun de nous, tout subordonner au salut public. »

Ces illusions étaient, en effet, permises au moment de la constitution du gouvernement de la Défense nationale, de même qu'on pouvait légitimement espérer qu'un gouvernement si peu contesté à l'origine, et auquel les hommes d'ordre de tous les partis offraient si libéralement leur concours, puiserait dans ce concours même la force nécessaire pour remplir la mission qu'il s'était donnée et qu'il avait lui-même définie en disant : « Nous ne sommes pas au pouvoir, mais au combat! Nous ne

le plus les croyances, les convictions; les partisans de la monarchie traditionnelle, du gouvernement de 1830 ou du régime qui venait de tomber, s'armèrent, et comme soldats obéirent docilement au pouvoir qui venait de naître, n'ayant qu'une pensée, qu'une ambition, celle de se battre et de reconquérir, s'il était possible, les provinces envahies. ...La France ne marchanda pas son concours à un pouvoir qu'elle n'avait pas fait, dont elle ne pouvait approuver l'origine, mais qui portait le beau nom de gouvernement de la Défense nationale. » (Rapport Daru, p. 58.)

sommes pas le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement de la défense nationale. »

Mais ces espérances étaient vaines, et on ne tarda pas à s'apercevoir que le gouvernement était condamné à la plus radicale impuissance.

Il était hors d'état de résister à l'invasion, parce que le général Trochu, spécialement chargé de la défense de la capitale, n'avait pas la foi et considérait le siège de Paris, il le disait lui-même, comme une héroïque folie, et parce que le membre du gouvernement chargé d'organiser la résistance en province « allait ériger ses songes en plans de campagne obligatoires, faire et défaire des généraux, envoyer à de simples divisionnaires, en dehors de leur général en chef, des ordres directs et secrets qui bouleverseraient en pleine bataille toute la trame des opérations (1) », et que, partageant les idées fausses des théoriciens de l'école révolutionnaire sur la nécessité de subordonner l'autorité militaire à l'autorité civile, et sur l'efficacité de la levée en masse pour chasser les envahisseurs, il allait se livrer, avec une obstination et une infatuation qui feront l'étonnement de la postérité, à une telle débauche de mesures désorganisatrices et de conceptions malheureuses, que les généreux efforts de la France étaient d'avance condamnés, par sa faute, à demeurer absolument stériles.

Le gouvernement n'était pas mieux armé pour lutter à l'intérieur contre les entreprises de la démagogie. Il était condamné à l'impuissance, à ce point de vue, par son origine même; car né d'une émeute, l'énergie devait nécessairement lui faire défaut pour réprimer les émeutes qui allaient mettre incessamment son existence en péril; il était, en effet, dans sa destinée d'être menacé pendant la durée de son règne éphémère « par des passions et des fanatismes qui, en croyant l'avoir fait, prétendaient le dominer ou le renverser (2) ».

C'est ce que fait fort bien ressortir le rapport de M. le comte Daru, qui dit excellemment :

(1) M. Hilaire DE LACOMBE, *loc. cit.*
(2) Charles DE MAZADE, *la Guerre de France*, t. I, p. 324.

« On ne put pas un seul jour se le dissimuler, la révolution, qui avait ouvert au gouvernement les portes de l'Hôtel de ville, pouvait à toute heure les lui fermer.

« C'est une triste condition pour un gouvernement que celle-là ! Comment déployer quelque vigueur contre les factieux, les malfaiteurs ou les fous qui sentent leur force, qui sont disposés à s'en servir, quand on est dans leurs mains et en quelque sorte à leur merci ? Il arrive inévitablement alors qu'on se croit obligé de subir toutes les exigences, et si on les subit un seul jour, il faut aller jusqu'au bout.

« Ce fut le sort des membres du gouvernement du 4 septembre. Ils n'avaient pas mené l'assaut contre le Corps législatif, mais ils en avaient profité ; ils n'avaient pas fait la situation dans laquelle ils se trouvaient placés, mais ils l'avaient acceptée ; ils n'avaient pas voulu renverser le gouvernement le jour et de la façon dont il avait été renversé, mais ils voulaient sa chute, et ils avaient proposé au Corps législatif de prononcer la déchéance qui venait de s'opérer révolutionnairement. Surpris par les événements, effrayés de la responsabilité qui pesait d'une manière inattendue sur eux, dominés par la violence des passions qui les enveloppaient, ils ont suivi le courant au lieu de le diriger et toléré les écarts au lieu de les réprimer.

« Ceux qui prennent le pouvoir dans de telles conditions sont condamnés aux défaillances. Pour briser les instruments de leur élévation, après s'en être servis, il leur faudrait une fermeté de caractère et un courage qui se rencontrent rarement. Comment rompre avec son passé, avec les liens qui vous y rattachent ? Comment renier du jour au lendemain et combattre ses anciens compagnons de lutte ? Il est toujours plus commode de se laisser porter par les événements, et de compter sur la fortune. Les prétextes, à défaut de bonnes raisons, ne manquent jamais pour agir ainsi ; et c'est pourquoi les gouvernements n'échappent guère aux conditions d'existence qu'ils tiennent de leur origine (1). »

Cette page éloquente, que nous avons détachée du rapport

(1) Rapport Daru, p. 74.

de M. le comte Daru, met en relief, avec une netteté saisissante, l'une des causes de l'impuissance du gouvernement de la Défense nationale; et, tout de suite après, l'éminent rapporteur en signale une seconde, qu'il trouve dans la composition même du gouvernement, ou pour parler autrement, dans les divergences de vues qui séparaient ses membres. Ceux-ci étaient, en effet, fort divisés, et les deux tendances que personnifiaient M. le général Trochu, M. Jules Favre et M. Picard d'un côté, et de l'autre M. Gambetta, M. Crémieux et M. Ét. Arago, et qui s'étaient déjà nettement accusées, au moment de la prise de possession par M. Gambetta du ministère de l'intérieur, ne devaient pas tarder à s'accuser plus nettement encore, au grand détriment de la chose publique et à la grande joie des ennemis de la France.

M. le général Trochu, M. Jules Favre et M. Picard, animés d'un ardent patriotisme et d'un libéralisme sincère, étaient avant tout préoccupés de défendre leur pays; et, loin de chercher à prolonger la durée de leur dictature, ils n'avaient d'autre pensée, après avoir tenu pendant quelques jours, au milieu de la tempête, le gouvernail du navire qui portait la fortune de la France, que de rendre au pays la libre disposition de ses destinées, et de se décharger aux mains d'une Assemblée librement élue du fardeau du pouvoir.

Telles étaient, du moins, leurs préoccupations dans les premiers jours du mois de septembre, et peut-être ne leur a-t-on pas rendu à ce point de vue une suffisante justice. Cette justice leur est due pourtant, et il ne nous paraît pas possible de ne pas tenir compte à M. Jules Favre de ces déclarations, empruntées à la circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la France, le 17 septembre 1870 (moins de deux semaines après la révolution) :

« Monsieur, disait M. Jules Favre, le décret par lequel le gouvernement de la Défense nationale avance les élections a une signification, qui certainement ne vous aura pas échappé, mais que je tiens à préciser. La résolution de convoquer le plus tôt possible une Assemblée résume notre politique tout entière. En acceptant la tâche périlleuse que nous imposait la chute du gouvernement impérial, nous n'avons eu qu'une pensée :

défendre notre territoire, sauver notre honneur et remettre à la nation le pouvoir qui émane d'elle, que seule elle peut exercer...

« On nous objecte que le gouvernement qu'elle s'est donné est sans pouvoir régulier pour la représenter. Nous le reconnaissons loyalement; c'est pourquoi nous appelons tout de suite une Assemblée librement élue... »

M. Gambetta, et ceux de ses collègues qui suivaient ses inspirations ou qui subissaient son influence, avaient des sentiments bien différents. Infiniment plus préoccupés des intérêts du parti républicain que des intérêts de la France, nous les verrons refuser obstinément à la nation le droit d'élire ses représentants, et dans leur impatience d'assurer le triomphe de leur parti, peupler les administrations publiques de leurs créatures, parmi lesquelles on trouvait beaucoup de gens fort compromettants, et quelquefois même fort compromis. Ils souhaitaient assurément le succès de nos armes, parce que « la France redevenue victorieuse, c'était la République immortelle (1) » ; mais comme la préoccupation de l'immortalité de la République dominait pour eux toutes les autres, il ne faudra pas s'étonner de voir le jeune ministre de l'intérieur, qui y était d'ailleurs condamné par ses antécédents et par ses relations, donner le pas aux influences révolutionnaires sur les influences conservatrices et libérales, et préparer ainsi les voies à une domination funeste, dont la France gardera longtemps le douloureux souvenir.

Les républicains de cette école, c'est-à-dire les républicains qui mettaient les intérêts de la République au-dessus des intérêts de la patrie, étaient malheureusement fort nombreux, non seulement à Paris, mais même dans les départements ; et ce fut sans surprise, sinon sans tristesse, qu'on vit, dès le jour même de la révolution du 4 septembre et les jours suivants, les représentants de ce parti en province, dédaignant les Prussiens, dont ils ne se préoccupaient guère, s'associer dans la mesure de leurs moyens à l'acte révolutionnaire qui venait de s'accomplir à Paris.

(1) Hilaire DE LACOMBE, *loc. cit.*

Quelques-uns d'entre eux avaient même pris à l'avance leurs précautions, et la République avait été proclamée à Lyon et à Marseille, dans la matinée même du 4 septembre, alors qu'elle ne devait l'être à Paris que quelques heures plus tard. Dans d'autres villes telles que Dijon, Carcassonne, Narbonne......... où l'on attendait le mot d'ordre qui devait venir de la capitale, on se montra moins impatient. Mais on ne se fit pas faute, le moment venu, d'organiser sur place de petites insurrections locales, à l'instar de celle dont la dépêche de M. Gambetta avait transmis la nouvelle à la France entière.

Voici quelques-unes des dépêches par lesquelles le ministre de l'intérieur fut informé de ces événements. Elles se passent de commentaires.

« Dijon, 4 septembre 1870, dix heures seize du soir.
Intérieur Paris.

« *A Léon Gambetta.*

« A la nouvelle de la proclamation de la République à Paris, le conseil municipal de Dijon, composé de démocrates et investi de la confiance de la population, *s'est emparé* des fonctions publiques et *s'est installé* par délégation à la préfecture.

« Salut et fraternité.

« *Les délégués,*
« D'AZINCOURT, Luce VILLIARD, Aug. BRULLÉ. »

Salut et fraternité! C'était une formule renouvelée de 1792 et 1793! Elle était d'ailleurs à sa place, dans une dépêche adressée à M. Gambetta, qui *s'était emparé* du ministère de l'intérieur, par des citoyens qui s'étaient *emparés* de la préfecture de la Côte-d'Or.

Pendant que les délégués du conseil municipal de Dijon se signalaient par de tels exploits, le *citoyen* Marcou adressait de Carcassonne au *citoyen* Gambetta la dépêche suivante :

« Carcassonne, 4 septembre 1870, dix heures dix du soir.

« Le *citoyen* Marcou, commissaire de la République *acclamé*

par les citoyens de Carcassonne, au *citoyen* ministre de l'intérieur à Paris.

« Averti que la République a été proclamée à Paris, je l'ai *moi-même proclamée* du haut du balcon de l'Hôtel de ville, et suivi d'une foule nombreuse de *citoyens* enthousiastes, *j'ai pris possession* de la préfecture.

« Le préfet a cédé à la force majeure, pour éviter, a-t-il dit, des désordres.

« L'enthousiasme est indescriptible, et tous les grands instincts de l'honneur national et de la liberté sont réveillés comme en 1792. »

« Très juste, citoyen Marcou! disait la *Gazette de France*, en reproduisant cette inénarrable dépêche. Ce sont bien les grands instincts de 92 et même de 93 qui vous guidaient quand vous proclamiez *vous-même* la République, et que vous preniez possession *vous-même* de la préfecture. »

Quant au sieur Raynal, il s'improvisait commissaire du gouvernement à Narbonne, de la même manière que le citoyen Marcou s'était improvisé préfet au chef-lieu du département, et comme il avait besoin de faire croire qu'il était populaire, il télégraphiait à M. Gambetta :

« Narbonne, 6 septembre 1870.

« Arrivé le matin. Réception enthousiaste. Population entière sur pied... Tous les villages envoient députations. »

Mais il advint que le ministre de l'intérieur, soit qu'il ne partageât point l'enthousiasme des habitants de Narbonne, soit qu'il fût dans l'impossibilité, quel que fût son bon vouloir, de satisfaire tous les appétits, il advint, disons-nous, que M. Gambetta oublia complètement le citoyen Raynal dans la distribution de ses faveurs. Celui-ci en éprouva une surprise extrême, car il ne pouvait concevoir que le ministre eût pensé aux autres avant de penser à lui, et il s'en plaignit dans les termes suivants :

« 8 septembre 1870.

« Ami! Vous avez songé à mes collègues, et je suis oublié!

Dois-je venir à Paris ou attendre ici? Votre tâche est rude. Il vous faut des hommes éprouvés! »

La proclamation de la République et des places! Voilà ce que réclamaient les républicains! Quelques-uns d'entre eux, sans doute, firent noblement leur devoir de patriotes, mais le plus grand nombre n'eurent rien de plus pressé que de se mettre à l'abri des balles prusiennes, en prenant d'assaut les préfectures, les mairies et les bureaux des administrations publiques, où, sous couleur de travailler à l'organisation de la défense nationale, ils ne devaient chercher dans l'exercice de fonctions qui étaient d'autant plus mal remplies qu'elles avaient été plus ardemment convoitées, que la satisfaction de leurs passions et de leurs appétits.

Ceux qui se ruaient ainsi à la curée des places étaient précisément ceux qui étaient les moins dignes de les obtenir. — « Les prétentions, dit M. Glais-Bizoin, étaient aussi démesurées qu'impatientes, et dès qu'on ne les contentait pas sur-le-champ, elles s'élevaient en imprécations contre le gouvernement. Il suffisait même de ne pas avoir reçu sur l'heure tel hautain pétitionnaire, pour qu'il portât aussitôt ses plaintes aux journaux (1). »

Entourés de pareilles difficultés, et n'ayant d'ailleurs aucune qualité pour traiter avec les puissances étrangères, puisque leur gouvernement n'était pas reconnu, les hommes de l'Hôtel de ville étaient condamnés à l'impuissance, et les bonnes intentions de quelques-uns d'entre eux étaient à l'avance frappées de stérilité. Nous allons les voir à l'œuvre, en reprenant le récit des événements, que nous présenterons dans leur ordre chronologique, en les groupant par catégories et par chapitres, suivant qu'ils se rapportent aux relations diplomatiques du gouvernement de la Défense nationale, aux opérations militaires, ou à la politique intérieure du gouvernement.

(1) Glais-Bizoin, *Cinq mois de dictature*, p. 26.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT

I. Le gouvernement divisé. — L'influence radicale l'emporte sur l'influence libérale. — La proclamation du maire de Paris. — La nomination des maires. — La nomination des préfets. — L'épuration de la magistrature.
II. La question des élections. — M. Jules Favre veut y faire procéder. — Opposition de M. Gambetta qui réussit à les faire ajourner au 16 octobre. — La question revient sans cesse. — Décrets des 8, 16 et 24 septembre. — Après l'échec des négociations de Ferrières, c'est l'ajournement qui prévaut.
III. Le gouvernement reste à Paris. — La délégation de Tours. — MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon. — On leur adjoint M. Gambetta, qui s'empare de tous les pouvoirs. — Dépêches de M. Gambetta, qui s'attache à tromper ses collègues de Paris.
IV. La politique radicale de M. Gambetta et de M. Étienne Arago porte ses fruits. — L'organisation révolutionnaire. — Le Comité central. — Les mairies et la garde nationale aux mains du parti révolutionnaire. — La manifestation du 27 septembre. — Les insurrections du 5 et du 8 octobre.

I

La première délibération du gouvernement de la Défense nationale eut lieu, comme nous l'avons vu, dans la soirée même du 4 septembre. Elle se prolongea fort avant dans la nuit, et il était trois heures du matin quand les nouveaux maîtres de la France rentrèrent « tranquillement » chez eux, dit M. Jules Favre, « après avoir arrêté les mesures qui leur semblaient nécessaires au maintien de la tranquillité publique (1) ».

Il était naturel, en effet, que les membres du nouveau gouvernement se préoccupassent d'assurer le maintien de la tran-

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 91.

quillité publique, fort troublée par les événements qui venaient de s'accomplir; mais ce ne fut pas, pendant cette première nuit de royauté ou de dictature, leur unique préoccupation ni même leur préoccupation principale, car ceux d'entre eux qui représentaient l'élément conservateur et libéral eurent à compter, dès ce moment même, avec les exigences de M. Gambetta, de M. Crémieux et de M. Ét. Arago, qui ne se firent pas faute de profiter des embarras de la première heure, pour affirmer hautement leurs tendances révolutionnaires.

M. Ét. Arago, qui ne dissimulait pas qu'il avait pris une part active au mouvement insurrectionnel de l'après-midi (1), ne voyait dans son élévation, très imprévue pourtant et très peu justifiée, au poste redoutable de maire de Paris, que la juste récompense de ses services, et l'idée lui vint assez naturellement, étant données son infatuation et sa suffisance, d'annoncer son avènement à la population parisienne par une proclamation retentissante dont il confia la rédaction à son adjoint M. Ch. Floquet.

Voici cette pièce, qui fut affichée pendant la nuit sur les murs de la capitale et insérée le lendemain, 5 septembre, dans le *Journal officiel :*

« République française.
« Hôtel de ville de Paris.

« CITOYENS,

« Je viens d'être appelé par le peuple et par le gouvernement de la Défense nationale à la mairie de Paris.

« En attendant que vous soyez convoqués pour élire votre municipalité, je prends, au nom de la République, possession de cet Hôtel de ville, d'où sont toujours partis les grands signaux patriotiques en 1792, en 1830, en 1848.

« Comme nos pères ont crié en 1792, je vous crie : Citoyens,

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Arago, p. 532 : « Le 4 septembre, j'étais au Corps législatif dans la tribune des anciens représentants, et je l'avoue, soit à l'intérieur, soit par mes rapports avec l'extérieur, j'ai poussé autant que possible à l'insurrection contre le gouvernement de Décembre. »

la patrie est en danger ! Serrez-vous autour de cette municipalité parisienne où siège aujourd'hui un vieux soldat de la République.

« Vive la République !

« *Le maire de Paris*,
« Étienne ARAGO. »

Cette proclamation était telle qu'on pouvait l'attendre de son auteur; mais les membres du gouvernement, qui avaient un si pressant besoin de faire régner la concorde entre les citoyens, auraient dû se rendre compte qu'il était au moins inutile de froisser les hommes d'ordre, par l'évocation maladroite des dates néfastes de 1792, de 1830 et de 1848, quand, d'autre part, on avait tant d'intérêt à ne pas négliger leur concours. Ils n'osèrent pas, cependant, désapprouver la proclamation du maire de Paris, estimant sans doute que le *vieux soldat de la République* avait droit à toute sorte d'égards, et ils crurent avoir fait preuve d'une fermeté suffisante, en obligeant M. Étienne Arago à supprimer ces mots : *Commune de Paris*, qui figuraient dans l'en-tête du texte primitif, et à les remplacer par ceux-ci : *Hôtel de ville de Paris*.

C'était au tour de M. Gambetta d'entrer en scène maintenant. « Le ministre de l'intérieur, dit un témoin (1), — c'est M. le comte de Daru qui parle, — était un homme jeune, ardent, éloquent, bruyamment entré dans la politique par un coup d'audace. Il avait été élu, le lendemain d'un discours demeuré célèbre, par cette partie de la population parisienne qui prenait le nom d'irréconciliable.

« Il s'était trouvé entouré, en arrivant au pouvoir, d'un cortège d'amis assez embarrassant, de gens qui avaient concouru à son élection, auxquels il devait sa notoriété politique, dont il avait sollicité et obtenu l'appui. Il ne pouvait pas méconnaître les services qui lui avaient été rendus, et il était condamné, même quand il ne l'aurait pas voulu, par l'alliance qu'il avait faite avec eux, à les faire participer au gouverne-

(1) M. COCHIN, *Enquête sur le 18 mars.*

ment, à les élever en même temps qu'il s'élevait lui-même. Aussi le vit-on placer, à Paris et en province, à la tête des administrations départementales et des municipalités, des hommes tels que M. Duportal, M. F. Morin, Raoul Rigault et bien d'autres, qui étaient les représentants les plus avancés de ce parti (1). »

M. Gambetta proposa d'abord (nous parlons toujours de la nuit du 4 septembre) la suppression du Conseil d'État, qui fut votée sans discussion, absolument comme si le gouvernement, qui n'était qu'un gouvernement de fait, n'avait pas été sans qualité pour décréter de pareilles mesures, et il ne se produisit non plus aucune discussion, quand M. Crémieux proposa à l'agrément de ses collègues les deux décrets dont voici la teneur :

1er DÉCRET

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« Le Corps législatif est dissous.

« Le Sénat est aboli. »

2e DÉCRET

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour crimes ou délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1851 jusqu'au 3 septembre 1870.

« Tous les condamnés encore détenus, soit que les jugements aient été rendus par les tribunaux correctionnels, soit par les cours d'assises (*sic*), soit par les conseils de guerre, seront immédiatement mis en liberté. »

M. Crémieux, qui s'était emparé du ministère de la justice, dans l'après-midi du 4 septembre, de la même manière que M. Gambetta s'était emparé du ministère de l'intérieur, avait, sans désemparer, libellé ces deux décrets qu'il proposa dans la soirée à la signature de ses collègues, après que ceux-ci

(1) Rapport Daru, p. 75.

l'eurent confirmé et maintenu dans ses fonctions usurpées de garde des sceaux, ministre de la justice. L'exécution du décret de dissolution de la Chambre fut confiée, comme il était naturel, à M. Gambetta, ministre de l'intérieur, et celle du décret d'amnistie au garde des sceaux, c'est-à-dire à M. Crémieux lui-même. Nous allons voir comment les deux ministres s'acquittèrent de cette tâche, qui ne laissait pas d'être fort délicate, et qui aurait gagné à être confiée à des mains plus habiles.

Nous avons vu, dans un précédent chapitre, que les députés, réunis le 4 septembre à neuf heures du soir dans la salle à manger de la présidence, avaient été vivement pressés par M. Thiers de s'abstenir de toute protestation, de se retirer avec dignité, et même de faire des vœux pour le succès de l'entreprise révolutionnaire où M. Jules Favre et ses amis s'étaient si follement engagés. Mais beaucoup d'entre eux estimèrent que tant de résignation n'était guère compatible avec leur dignité de représentants du pays, et que, si le refus de concours du général Trochu les condamnait à l'impuissance, ils ne pouvaient pas se condamner eux-mêmes à garder le silence, en présence de l'attentat criminel dont la représentation nationale venait d'être victime. Il leur sembla qu'ils avaient le devoir « d'expliquer, par une déclaration rendue publique, pourquoi ils se trouvaient dans l'impuissance de s'acquitter du mandat qu'ils avaient reçu de leurs concitoyens, et de protester contre l'injure faite, en leurs personnes, au suffrage universel dont ils étaient issus (1) » ; et, à cet effet, ils se réunirent le 5 septembre, au nombre de quatre-vingts, au domicile de leur collègue M. Johnston, et désignèrent MM. de Talhouët, Daru, Buffet, Josseau, Martel, Johnston et Lefébure pour rédiger une protestation qui devait se résumer de la manière suivante :

« Le Corps législatif a été violemment dissous.

« Les députés n'ont à rendre compte qu'à la nation des pouvoirs qu'ils tiennent d'elle ; mais ils ont le devoir de protester, au nom du suffrage universel, contre la violation de

(1) Rapport Daru, p. 59.

leur mandat, et ils en appelleraient, s'ils avaient besoin d'un autre témoignage que celui de leur conscience, aux hommes qui, depuis vingt ans, ont si souvent déclaré qu'il n'y avait pas de droit contre le droit.

« Cependant l'intérêt suprême de la défense ajourne et fait taire tout autre intérêt. Les députés sont décidés, les uns à Paris, les autres en province, à se consacrer exclusivement, au milieu de leurs concitoyens, à l'œuvre de la défense. Ils ne donneront l'exemple ni de l'oubli du droit, ni de la discorde devant l'ennemi (1). »

On devait se réunir au même lieu, le surlendemain 7 septembre, pour entendre la lecture de la protestation et la signer.

Mais M. Gambetta fut avisé dans la soirée même de ce qui venait de se passer, et, sans perdre de temps, il adressa cette dépêche au préfet de police :

« *Au citoyen préfet de police.*

« 5 septembre 1870.

« CITOYEN,

« Je vous prie de veiller à ce qu'il n'y ait ni réunion, ni tentative de réunion des anciens sénateurs et députés.

« Salut.

« L. GAMBETTA. »

Il était tard quand la dépêche de M. Gambetta fut remise au comte de Kératry ; et, comme il n'y avait nulle apparence que la réunion signalée pût avoir lieu pendant la nuit (pendant la nuit qui porte conseil), le préfet de police, qui voulait, d'ailleurs, se donner à lui-même le temps de la réflexion, remit au lendemain l'exécution des ordres du ministre de l'intérieur. Mais le lendemain, 6 septembre, il adressa à M. Johnston la lettre suivante, qui fut portée à son destinataire par un officier de francs-tireurs de service à la préfecture :

(1) Rapport Daru, p. 59.

« *A M. Johnston, ancien député.*

« MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

« J'apprends qu'une réunion politique se tient chez vous en ce moment. J'avais été prévenu que, déjà hier, une réunion semblable avait eu lieu. Dans l'état des esprits, il est à craindre que votre hôtel ne soit l'objet d'une manifestation hostile ; j'envoie un poste de gardes nationaux pour vous protéger, si cela était nécessaire ; je fais en même temps appel à votre prudence, pour vous prier d'envisager les conséquences de semblables réunions, ainsi que celles des déterminations que vous et vos amis pourriez prendre et auxquelles il me paraît, dans votre intérêt, plus sage de renoncer.

« Recevez, Monsieur et ancien collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

« Comte DE KÉRATRY. »

Mais M. Johnston déclina les offres de protection de M. de Kératry (nous verrons tout à l'heure en quoi consistait cette protection si libéralement promise), et lui adressa ces simples lignes un peu dédaigneuses :

« Paris, le 6 septembre 1870.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Il n'y a pas de réunion politique chez moi en ce moment; je ne pense donc pas que mon hôtel puisse être l'objet des manifestations hostiles que vous paraissez redouter.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

« JOHNSTON (1). »

M. de Kératry raconte, dans sa déposition, que l'officier de

(1) Ces lettres sont reproduites dans la déposition de M. de Kératry devant la commission d'enquête, p. 652.

francs-tireurs, envoyé chez M. Johnston, avait l'ordre de demander à celui-ci la promesse qu'aucune réunion n'aurait lieu chez lui. « M. Johnston, ajoute-t-il, qui se trouvait seul encore chez lui, sans autre visiteur que M. le marquis de Talhouët, donna sa parole et ne fut point troublé dans sa liberté ! »

Mais l'ancien préfet de police paraît avoir été mal servi par ses souvenirs ; car M. le comte Daru, qui ne fait, d'ailleurs, aucune allusion, dans son rapport, à cette partie de la déposition de M. de Kératry, résume en ces termes les renseignements fournis par l'enquête :

« Le 7 septembre, dit-il, à l'heure où l'on devait se réunir pour entendre la lecture de la déclaration et pour la signer, le domicile de M. Johnston était cerné par le bataillon de francs-tireurs de M. Arhonson, qui formait la garde du gouvernement nouveau, et M. Johnston était arrêté chez lui, ainsi que M. le marquis de Talhouët, par ordre de M. de Kératry. On transigea néanmoins ; l'arrestation ne fut pas maintenue ; mais il faut avouer que cette violation des lois protectrices du domicile des citoyens était un triste début pour un gouvernement qui se croyait et qui se disait libéral (1). »

La protestation des députés parut avec la signature de ceux-là seulement qui l'avaient rédigée, et qui, n'ayant pu en donner lecture à leurs collègues, ne crurent pas pouvoir faire usage de la signature en blanc que ceux-ci leur avaient à l'avance donnée. Mais de tous les journaux qui s'imprimaient à Paris, le *Français* seul consentit à la publier. Le Corps législatif de l'Empire, responsable de la guerre qu'il avait votée, et de la Révolution qu'il n'avait pas su prévenir, était tombé dans un tel discrédit, que les autres journaux dédaignèrent sa protestation et refusèrent de la reproduire. M. Johnston la fit paraître dans son journal *la Province*, qui s'imprimait à Bordeaux (2).

Pendant que M. Gambetta surveillait, de la manière que

(1) Rapport Daru.

(2) C'est, en effet, là qu'elle parut d'abord; le *Français* ne la publia que plus tard.

nous venons de dire, l'exécution du décret prononçant la dissolution de la Chambre, M. Crémieux s'occupait activement de mettre en liberté, en vertu du décret d'amnistie, les personnes condamnées pour crimes ou délits politiques. Mais il paraît que ce décret avait une portée qu'on ne soupçonnait pas, car, au nombre des individus qui furent élargis, figuraient Mégy, qui avait assassiné un sergent de ville, et Eudes, qui avait, la veille même (au mois d'août), assassiné un pompier, dans l'attaque de la caserne des pompiers de la Villette, et qui devait devenir, quelques mois plus tard, un des plus redoutables bandits de la Commune. La mise en liberté de ces deux hommes, dont les crimes étaient, très évidemment, des crimes de droit commun et non des crimes politiques, et dont le second était un malfaiteur dangereux, fut une faute impardonnable. Ce fut, en même temps, une mauvaise action qui fut sévèrement jugée par l'opinion publique.

On voit, par les détails que nous venons de donner, que, dès la première séance du gouvernement de la Défense nationale, ce fut l'influence de M. Gambetta, de M. Crémieux et de M. Ét. Arago, c'est-à-dire, suivant l'expression consacrée, des membres les plus *avancés* du cabinet, qui se fit particulièrement sentir. Il en fut de même le lendemain et les jours suivants. Leurs collègues ne les approuvaient pas toujours, mais ils se laissaient dominer par eux et se bornaient, le plus souvent, à des protestations platoniques, au moyen desquelles, bien qu'elles fussent inefficaces et vaines, ils espéraient, sans doute, dégager leur responsabilité.

Le 5 septembre, M. Ét. Arago, toujours assisté de M. Floquet, arrêta la liste des maires provisoires qui devaient, sous sa haute direction, administrer les vingt arrondissements de la ville de Paris. Les choix étaient, en général, mauvais ; ils étaient même déplorables, car on était descendu, comme le remarque M. Vacherot, jusqu'aux jacobins et aux socialistes. On était, en effet, beaucoup plus préoccupé de donner satisfaction aux exigences de la démagogie, que de pourvoir aux nécessités de la défense nationale. Il est même remarquable que, dans l'enivrement de leur victoire, nos gouvernants d'un

jour, ou du moins ceux d'entre eux qui étaient chargés plus spécialement de la politique intérieure du gouvernement, ne pensaient guère aux Prussiens. On avait momentanément oublié que nous venions d'essuyer des revers effroyables, et qu'à quelques jours de là, M. de Moltke, poussant devant lui ses armées victorieuses, qu'aucun obstacle ne pouvait plus arrêter, allait mettre le siège devant la capitale de la France !

M. Ét. Arago communiqua sa liste des maires provisoires à M. Gambetta, qui l'approuva sans hésitation ; mais il se garda bien d'en donner communication aux autres membres du gouvernement, qui n'apprirent que par le *Journal officiel* ces choix détestables, sur l'opportunité desquels on avait négligé de les consulter. Ils se montrèrent fort émus de ce procédé, qui était, en effet, contraire à toute convenance, et voici comment M. le général Trochu raconte la discussion qui se produisit, à cette occasion, dans la séance du 6 septembre 1870 :

« Je lus, un jour, dans le *Journal officiel*, dit-il dans sa déposition, la nomination des maires. Fort surpris, car je n'avais pas vu que le gouvernement eût été saisi de cette question importante, je portai le journal au conseil. Quoique je ne fusse, en réalité, à Paris, que le directeur des affaires militaires, auxquelles je consacrais quinze heures sur vingt-quatre, je suivais cependant de mon mieux les affaires politiques, et celle dont il s'agit me paraissait énorme.

« Comment, dis-je au conseil, les maires de Paris ont pu « être nommés sans l'intervention du gouvernement ! C'est un « grave manquement à toutes les règles, même à la bonne foi ; « et, quoique, en présence des événements qui m'ont amené ici, « je sois parfaitement résolu à ne jamais donner ma démission, « quelles que soient les amertumes que je sois exposé à rencon- « trer, voilà une amertume beaucoup trop violente, et je dé- « clare que je me refuse à l'accepter. »

« M. Gambetta s'excusa beaucoup ; il reconnut qu'il avait agi avec trop de précipitation, qu'il avait eu tort.

« Au milieu de la liste des maires, je vis un nom sur lequel je m'arrêtai, et je me rappelle que je lui dis : « Monsieur, « je ne connais pas les démagogues comme vous les connaissez.

« Voilà pourtant un nom qui me frappe, et ce nom sera très « mal accueilli dans Paris. Je ne connais pas les autres, mais je « crains que vous n'ayez nommé des maires qui, à un moment « donné, nous créeront beaucoup de difficultés, parce qu'ils « ne s'entendront pas avec nous, et ce sera alors le signal de « la crise. »

« Je dois dire que plusieurs des membres présents partagèrent ces craintes. MM. Favre et Picard, notamment, étaient de mon avis et appuyèrent ma réclamation (1). »

M. Jules Favre et M. Picard appuyèrent, en effet, la protestation du général Trochu. Ils l'appuyèrent même très chaudement, car M. Picard alla jusqu'à demander l'insertion au *Journal officiel* d'un blâme à l'adresse de M. Étienne Arago. Mais ses collègues, qui n'avaient point de pareilles audaces, reculèrent devant la perpective d'un désaveu public infligé au *vieux soldat* de la République ; et la discussion aboutit, en dernière analyse, à cette conclusion : que les élections municipales auraient lieu dans le plus bref délai possible.

Là-dessus, grand émoi de M. Ét. Arago, qui avait comme un vague pressentiment que le suffrage universel ne ratifierait pas ses choix, et qui n'était nullement tenté de courir les chances d'une épreuve si périlleuse. Appelé le lendemain au conseil, où il vint accompagné de l'inévitable Floquet, il en profita pour supplier les membres du gouvernement de revenir sur leur détermination. On eut la faiblesse de faire droit à sa requête, et les maires qu'il avait choisis furent installés dans leurs fonctions. — « Par là, dit M. Vacherot, on montra que l'œuvre patriotique de la défense nationale n'était ni l'unique, ni même la première préoccupation du nouveau gouvernement, car on acceptait des républicains de toutes nuances, ce qui faisait descendre les choix jusqu'aux jacobins et aux socialistes (2). » M. Gambetta put mesurer du coup l'étendue de sa puissance. Il savait, désormais, qu'il lui suffirait de mettre ses collègues en face du fait accompli, pour avoir raison de toutes

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du général Trochu.

(2) *Enquête parlementaire sur le 18 mars*, rapport de M. Vacherot.

les hésitations et de toutes les résistances ! Il n'était pas homme à laisser échapper une si belle occasion de gouverner la France à sa fantaisie, c'est-à-dire dans l'intérêt exclusif du parti républicain !

Confier l'administration de la ville de Paris aux jacobins et aux socialistes, c'était mettre une arme dangereuse aux mains du parti révolutionnaire. On fit mieux ! on mit à sa disposition un instrument de domination plus redoutable encore, en lui livrant la garde nationale !

La garde nationale ne comprenait, du temps de l'Empire, que soixante bataillons. M. Gambetta y ajouta, dès son arrivée aux affaires, soixante bataillons nouveaux, qui, à raison de quinze cents hommes par bataillon, devaient former un effectif de quatre-vingt-dix mille hommes, et dans la composition desquels il eût été aisé de ne faire entrer que de bons éléments. Mais les meneurs de la démagogie ne se contentèrent point de la création de ces soixante nouveaux bataillons. Ils exigèrent la levée en masse et l'armement général de la population ; et comme le gouvernement, représenté par M. Gambetta, n'avait nulle envie d'entraver, à ce point de vue, l'action dirigeante des clubs, il se trouva que, le 30 septembre, les bataillons de nouvelle formation atteignaient le chiffre formidable de cent quatre-vingt-quatorze. On leur distribuait des armes avec une munificence sans égale, et comme c'étaient les municipalités, composées comme on l'a vu, qui étaient chargées des enrôlements et de la délivrance des armes, il ne faut pas s'étonner si, vers la fin du siège, la garde nationale, à qui on avait distribué environ trois cent quarante mille fusils, comptait dans ses rangs trente ou trente-cinq mille repris de justice et un grand nombre d'affiliés des sociétés secrètes, « ceux-là résolus, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, à ne pas se compromettre contre l'ennemi, mais à engager la lutte contre la société au signal qui leur serait donné (1) ».

Le parti révolutionnaire, ayant de telles armes entre les mains, ne devait pas demeurer inactif, et nous aurons à signa-

(1) Rapport Daru, p. 114.

ler, plus tard, les excès auxquels il se livra pendant la durée du siège. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets ; quand on sème le vent, on récolte la tempête ! et nous ne pouvons que nous associer à cette pensée, exprimée par M. le colonel Baudoin-Mortemart, sous-chef d'état-major de la garde nationale : « On peut affirmer avec certitude que les désordres dont Paris a été le théâtre n'ont eu d'autre cause que la précipitation avec laquelle le gouvernement a ordonné l'armement général de la population parisienne, en confiant l'exécution de cette mesure à des municipalités composées des vétérans de l'opposition radicale et des sociétés secrètes (1). »

Cette première faute devait être suivie de beaucoup d'autres, car M. Gambetta, qui avait eu la main si malheureuse dans le choix des maires de Paris, ne fut pas mieux inspiré le lendemain, 6 septembre, dans le choix des préfets des départements. Les préfets de l'Empire avaient naturellement disparu dans la tourmente, et les circonstances commandaient qu'on s'occupât sans délai de pourvoir à leur remplacement; mais elles commandaient aussi, suivant l'expression de M. le général Trochu, que le gouvernement n'usât point de son pouvoir dans l'intérêt exclusif d'un parti, et cherchât à utiliser toutes les forces sociales et à les équilibrer. C'est ce que ne comprit pas le jeune ministre de l'intérieur, qui, bien loin d'utiliser les dévouements qui s'offraient à lui, n'eut d'autre pensée que d'envoyer dans les départements des préfets expressément choisis pour assurer le triomphe de leur parti, dont un grand nombre représentaient les nuances les plus accentuées de l'opinion républicaine, dont plusieurs même étaient de purs jacobins.

Et si vous voulez savoir sous l'empire de quelles préoccupations cette liste des nouveaux préfets fut arrêtée par M. Gambetta, lisez cette page instructive empruntée à la déposition de M. Clément Laurier, qui était à la fois le secrétaire général du ministère de l'intérieur et le confident et l'ami du ministre :

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Baudoin-Mortemart.

Nous aurons bientôt l'occasion de faire de nouveaux emprunts à cette importante déposition.

« Il fallut, dit-il, faire dans une nuit quatre-vingt-neuf préfets. En temps de révolution, il est indispensable d'agir vite ; il est indispensable aussi de satisfaire l'opinion du moment... Quand on se trouve à la tête d'un mouvement qui a réussi, on a des engagements, sinon formels, du moins virtuels, qui répondent à des services rendus. Or, ces services sont rendus le plus souvent par des gens extrêmes, par les soldats d'avant-garde ; et ceux qui se trouvent présider à la répartition des emplois n'ont point de plus grand embarras que de satisfaire leurs amis.

« La nécessité de prendre dans les départements les opposants notoires, les opposants à titre républicain, s'imposait à nous, parce qu'en fin de compte on doit toujours obéir à l'impulsion du mouvement dont on est soi-même sorti.....

« Nous fîmes de notre mieux, ce qui n'empêcha pas que le lendemain nous nous trouvâmes en butte à toute sorte de récriminations, portant principalement sur ce point : Vous ne nommez pas d'assez bons républicains (1). »

Voilà où en était M. Gambetta le 6 septembre 1870 ! Issu d'un mouvement révolutionnaire, il ne voulait s'appuyer que sur les influences révolutionnaires. C'est là que le menait logiquement l'« impulsion du mouvement » d'où était sorti le gouvernement de la Défense nationale. M. le comte Daru a eu raison de le dire : « Les gouvernements n'échappent guère aux conditions d'existence qu'ils tiennent de leur origine. »

Toutefois, si résolu que fût M. Gambetta à gouverner suivant les étranges théories qui se dégagent de la déposition de M. Cl. Laurier, il n'osa pas, cette fois, faire imprimer la liste de ses préfets, sans l'avoir communiquée à ses collègues. Ceux-ci, du reste, se montrèrent bons princes. Que la province fût bien ou mal administrée, ils ne s'en préoccupaient guère, car c'est à Paris qu'ils avaient donné tout leur amour, et les choix de M. Gambetta, dont la plupart étaient fort malheureux, ne provoquèrent aucune protestation. M. le général Trochu expliqua que les nouveaux préfets lui étant inconnus, il était condamné

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Clément Laurier.

par là même à ne formuler aucune critique ni même aucune observation d'aucune sorte. Quant à M. Jules Favre et à M. J. Simon, qui auraient souhaité, à la vérité, que le ministre de l'intérieur se dégageât davantage des influences radicales, ils n'en estimaient pas moins que le gouvernement ayant pris l'étiquette républicaine, il était légitime et même nécessaire qu'il réservât ses faveurs aux républicains..., et voilà comment il se fit que l'investiture gouvernementale fut octroyée, avec plus d'empressement que de prudence, aux nouveaux préfets de M. Gambetta.

Ce fut à ce moment qu'on s'aperçut que la préfecture de la Seine était vacante ; on confia ce poste à M. Jules Ferry (décret du 7 septembre) ; mais comme il ne convenait pas à l'auteur des *Comptes fantastiques d'Haussmann* de prendre le même titre que le fonctionnaire de l'Empire qu'il était appelé à remplacer, il prit celui de *délégué du gouvernement et du ministre de l'intérieur près l'administration du département de la Seine.*

M. Gambetta ne pouvait manquer d'être fort satisfait de la condescendance de ses collègues ; et il dut se croire autorisé à espérer désormais que ceux d'entre eux qui n'avaient pas ses tendances révolutionnaires, seraient fréquemment amenés à lui faire le sacrifice de leurs préférences, alors qu'il était parfaitement résolu, pour ce qui le concernait, à ne jamais faire le sacrifice des siennes. Il le leur fit bien voir, dans la séance du 8 septembre, où l'on discuta la question de la convocation d'une Assemblée nationale.

Pendant que M. Gambetta épurait le personnel administratif, M. Crémieux, ministre de la justice, s'occupait avec un zèle égal et une égale imprévoyance de l'épuration du personnel judiciaire. Sur vingt-sept procureurs généraux, il en révoqua vingt-quatre ; quant aux procureurs, aux substituts et aux juges de paix, le nombre de ceux qui furent sacrifiés fut considérable. Ils furent souvent fort mal remplacés. Toutefois, les choix de M. Crémieux furent généralement moins scandaleux que ceux de M. Gambetta.

II

Les hommes du 4 septembre ne se laveront jamais du reproche qui leur a été si souvent et si justement adressé d'avoir systématiquement refusé à la France « toute représentation, toute voix délibérative ou consultative, dans une affaire où ses enfants lui étaient demandés par milliers et son argent par milliards (1) », et d'avoir, sans son aveu, disposé, pendant cinq mois, de ses destinées. Ils ont commis, en agissant ainsi, un véritable crime de lèse-patrie, en expiation duquel « ils se sont fait, dans la responsabilité de notre démembrement, une part presque égale à celle qui frappera d'une éternelle réprobation la race des Bonaparte (2) » ; et aujourd'hui, après vingt-cinq ans écoulés, cette méconnaissance des droits de la souveraineté nationale nous apparaît encore comme l'une de ces atroces sottises que l'esprit de parti pouvait seul inventer.

N'était-il pas évident, en effet, que ce gouvernement de hasard, qui n'avait aucun droit à l'obéissance, et qui était par là même radicalement incompétent pour demander à la nation les énormes sacrifices sous le poids desquels elle a failli succomber, ne pouvait trouver la légitimation de son origine irrégulière et la consécration de ses pouvoirs usurpés que dans l'absolution qu'une Assemblée librement élue pouvait seule lui donner? N'était-il pas évident, d'autre part, que les dépositaires du pouvoir ne pouvaient trouver que dans l'avènement « d'un régime légal succédant aux usurpations de la rue » l'autorité qui leur faisait défaut pour traiter avec les puissances étrangères et avec la Prusse elle-même? Car on n'ignorait pas que M. de Bismarck avait dit : « Qu'il ne traiterait pas avec un gouvernement issu d'un mouvement révolutionnaire, et qui ne repré-

(1) M. Hilaire de Lacombe, *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

sentait à ses yeux qu'un parti, l'opposition du Corps législatif arrivée au pouvoir par l'acclamation de la foule. » Comment enfin les hommes du 4 septembre ne comprenaient-ils pas que leur intérêt, autant que leur devoir, leur commandait « de ne pas se condamner eux-mêmes à supporter seuls, pendant plus de cinq mois, la plus lourde responsabilité, sans vouloir jamais recourir au seul moyen qui pût alléger leur fardeau (1) » ?

Aussi bien, s'il leur a convenu d'accepter, pour eux seuls, cette responsabilité, qui pèse aujourd'hui si lourdement sur leur mémoire, l'histoire n'a pas à s'en préoccuper. Mais ils n'avaient pas le droit de compromettre les intérêts de la France, en l'obligeant, sans la consulter, à continuer la guerre jusqu'au complet épuisement des forces vitales du pays, et en lui imposant, contre sa volonté, une forme de gouvernement qu'elle n'avait pas choisie. Les reproches qu'on leur a adressés à cet égard ne sont donc que trop fondés, et nous nous croyons expressément autorisé à penser et à dire qu'ils ne s'en relèveront jamais.

Mais tous les membres du gouvernement de la Défense nationale ne méritent pas ces reproches, ou, du moins, ils ne les méritent pas tous au même degré. La justice commande de rendre à chacun ce qui lui appartient, et, quand on se trouve en présence de personnages politiques inégalement coupables, de faire équitablement entre eux le partage des responsabilités. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'on ne saurait, sans injustice, refuser de tenir compte à M. Jules Favre de la persévérance avec laquelle il s'efforça, au moins dans les premières semaines du mois de septembre, de persuader à ses collègues que c'était leur intérêt comme c'était leur devoir « de remettre à la nation le pouvoir émanant d'elle, et qu'elle seule pouvait exercer » ! C'était son langage de tous les jours ! — Nous avons, disait-il, pris le pouvoir au milieu de la tempête, par pur dévouement, par pur patriotisme, parce que si nous avions reculé devant l'accomplissement de ce devoir civique, « la « commune de Paris se serait installée à l'Hôtel de ville, et avec « elle la guerre civile, la division de l'armée, la ruine de la

(1) Rapport Daru, p. 53.

« défense, la honte de la défaite dans l'anarchie, le déshonneur « en face de l'Europe (1) ».

« Mais nous ne nous dissimulons pas que, n'étant pas les élus de la nation, nous n'avons pas qualité pour la gouverner et pour parler en son nom. C'est pourquoi nous n'avons et ne pouvons avoir d'autre préoccupation que de nous décharger aux mains d'une Assemblée librement élue du fardeau du pouvoir... »

C'est là ce qui ressort de toutes les communications diplomatiques de M. Jules Favre, de tous ses écrits et de tous ses discours. N'y aurait-il pas quelque injustice, et même quelque ingratitude, à ne pas lui savoir gré de cette attitude pleine de dignité et de noblesse, et à ne pas applaudir à un langage qui lui fait honneur et qui servira, quoi qu'il arrive, au moins dans une certaine mesure, à le réhabiliter aux yeux de la postérité?

L'histoire a le droit sans doute, à des points de vue divers, de se montrer sévère envers la mémoire de M. Jules Favre, à qui l'on ne saurait pardonner de s'être mis, le 4 septembre, à la tête des envahisseurs du Corps législatif, pour organiser avec leur concours un gouvernement révolutionnaire! Nous ne nous ferons pas faute de proclamer, d'autre part, quand le moment sera venu de faire cette constatation, que le ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, « plus sensible au côté moral des événements qu'aux nécessités pratiques des choses et représentant la diplomatie de l'émotion patriotique (2) », n'avait aucune des qualités de l'homme d'État et du diplomate, et manquait de la souplesse nécessaire pour négocier avec le chancelier de la Confédération du Nord, qui était un ennemi sans générosité et sans bonne foi. Mais s'il eut quelques mérites, il ne faut pas s'attacher exclusivement à faire ressortir ses fautes. Il faut, au contraire, placer les uns en regard des autres et les mettre simultanément en relief. La justice distributive et le respect de la vérité historique exigent qu'il en soit ainsi.

M. Jules Favre ne se contentait pas de tenir le langage que

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 93.
(2) Ch. DE MAZADE, *la Guerre de France*, t. I, p. 326.

nous venons de reproduire ou de résumer. Ses actes étaient d'accord avec ses paroles, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir provoqué, dans la séance du 8 septembre, un vote favorable à la convocation, sinon immédiate, du moins très prochaine, d'une Assemblée nationale.

Sa motion fut vivement combattue, comme il fallait s'y attendre, par M. Gambetta, qui, sans s'insurger contre le principe même de la proposition de M. Jules Favre, ce qu'il ne pouvait guère se permettre de faire, mit une ardeur et une opiniâtreté singulières à contester l'opportunité de son application. Il disait, et M. de Rochefort, M. Crémieux et M. Glais-Bizoin disaient avec lui « que des élections faites immédiatement seraient un danger. Elles ressembleraient à une sorte d'abdication du pouvoir révolutionnaire dont on avait été investi ; elles mécontenteraient profondément les auteurs de la révolution du 4 septembre que l'on avait un intérêt évident à ménager. Ils demandaient en conséquence que l'on reculât les élections et indiquaient la date du 16 octobre (1). »

Voilà le langage que M. Gambetta et ses amis osaient tenir en plein conseil de gouvernement. La convocation d'une Assemblée nationale aurait pu déplaire aux quelques centaines d'émeutiers qui avaient organisé l'insurrection du 4 septembre. Cela suffisait pour qu'on se crût autorisé à supprimer la représentation nationale, qui aurait pu, en effet, contester à M. Gambetta la légitimité des pouvoirs que l'émeute lui avait donnés.

M. le général Trochu, M. Jules Favre, M. Picard, M. Jules Ferry s'élevèrent contre une pareille doctrine et s'efforcèrent de démontrer, ce qui était l'évidence même, que la convocation d'une Assemblée était un devoir, à l'accomplissement duquel on avait d'autant moins le droit de se soustraire, qu'en l'absence des représentants du pays, le gouvernement, réduit à la plus radicale impuissance, était manifestement hors d'état de remplir sa mission. Ils auraient souhaité que la nation fût convoquée dans ses comices, non pas peut-être comme cela eût été désirable, à trop brève échéance, parce que des difficultés de toute

(1) Rapport Daru, p. 135.

nature s'opposaient à la réunion trop hâtive du corps électoral, mais du moins avant la fin du mois.

« M. Jules Favre rappela à M. Gambetta qu'ensemble ils avaient voulu maintenir le Corps législatif avant le 4 septembre ; qu'ensemble ils avaient senti alors la nécessité de faire participer le pays à la direction de ses affaires. A plus forte raison, et pour être conséquents avec eux-mêmes, devaient-ils revendiquer ensemble le concours d'une Assemblée, quand des événements inattendus avaient détruit tous les pouvoirs existants.

« M. Gambetta, sans contester les engagements que lui rappelait M. Jules Favre, répondit que le gouvernement de la Défense nationale n'était pas un pouvoir politique, qu'il était uniquement chargé de soutenir et d'organiser la lutte, que c'était là sa seule mission. Or, dans sa pensée, les élections devaient avoir une influence funeste sur la défense, énerver, entraver les opérations militaires. Il était donc d'avis de l'ajournement (1). »

L'idée ainsi émise par M. Gambetta a été souvent reproduite par lui, notamment dans une lettre du 28 janvier 1871, où il dit que la raison qui l'a fait s'élever contre l'idée de réunir une Assemblée nationale, c'est que cette Assemblée eût été « honteusement pacifique », qu'elle eût été un « instrument de capitulation devant l'étranger ».

Mais n'allez pas croire qu'en tenant un pareil langage M. Gambetta fût sincère! Il ignorait absolument si l'Assemblée qu'on proposait d'élire serait d'avis de faire immédiatement la paix ou de continuer la guerre, et nous ne savons pas, en effet, quel genre de consultation aurait pu lui permettre de préjuger les intentions des représentants du pays. Non! ce n'est pas là ce qui préoccupait le futur dictateur! Ce qui le préoccupait, ce qui lui causait même les plus vives alarmes, c'est que la future Assemblée serait, suivant toutes les probabilités et toutes les vraisemblances, une Assemblée antirépublicaine, et que le premier jour de son installation marquerait le terme des pouvoirs usurpés des hommes du 4 septembre. Ah ! si l'Assemblée avait

(1) Rapport Daru, p. 135.

dû être composée en majorité de députés républicains, disposés à laisser aux mains de M. Gambetta le ministère de l'intérieur, c'eût été bien différent; et M. Gambetta eût mis autant d'ardeur à réclamer des élections qu'il mettait d'obstination à les combattre. Mais nul n'ignorait qu'il n'en serait point ainsi. C'est pourquoi M. Gambetta, qui ne s'était pas emparé du pouvoir le 4 septembre avec la perspective de s'en dessaisir quelques jours après, était fermement résolu à user de toute son influence pour ajourner indéfiniment les élections.

Naturellement, la prudence ne permettait pas de dire ces choses. Mais c'est souvent entre les lignes qu'il faut chercher la pensée des gens; et M. Garnier-Pagès, qui ne s'était point mépris sur les secrètes pensées de M. Gambetta, lui fit publiquement cette réponse : « Vous ne voulez pas des élections, parce que vous craignez qu'elles ne soient pas assez républicaines. Elles le seront d'autant moins qu'elles seront faites plus tard. » C'était l'exacte vérité, ainsi que M. Gambetta devait s'en apercevoir le 8 février 1871.

« La proposition (de M. Jules Favre) mise aux voix fut sur le point d'être adoptée. MM. Jules Favre, Picard, J. Ferry, Trochu, Garnier-Pagès, Magnin et Dorian (au nombre de sept) votèrent en faveur d'élections, sinon immédiates, du moins très rapprochées. MM. Gambetta, Rochefort, Jules Simon, Crémieux, Arago et Glais-Bizoin (au nombre de six) votèrent contre. M. Pelletan était absent. Mais les votes de MM. Dorian et Magnin, qui n'étaient pas membres du gouvernement, ayant été annulés, la majorité se trouva renversée. Compte fait des suffrages valablement exprimés, on arriva à constater que la proposition de M. Jules Favre était rejetée par six voix contre cinq.

« A la même majorité de six voix contre cinq, la date des élections fut fixée au 16 octobre.

« On voit à quoi tiennent les plus grands événements.

« Si M. Pelletan s'était trouvé présent à cette séance, s'il avait voté, comme il l'a fait un peu plus tard, c'est-à-dire dans le même sens que MM. Trochu, Picard, Garnier-Pagès, J. Ferry et Jules Favre, on se serait trouvé partagé en nombre égal, six contre six, et, la voix du président étant prépondérante,

une Assemblée eût été élue. Il en fut autrement; l'ajournement prévalut (1). »

Le lendemain, le *Journal officiel* publiait la proclamation et le décret dont voici le texte :

« 9 septembre 1870.

« *Le gouvernement de la Défense nationale au peuple français :*

« FRANÇAIS,

« En proclamant, il y a quatre jours, le gouvernement de la Défense nationale, nous avons nous-mêmes défini notre mission.

« Le pouvoir gisait à terre ; ce qui avait commencé par un attentat finissait par une désertion. Nous n'avons fait que ressaisir le gouvernail échappé à des mains impuissantes.

« Mais l'Europe a besoin qu'on l'éclaire. Il faut qu'elle connaisse, par d'irrécusables témoignages, que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route, non seulement l'obstacle d'une ville immense, résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier, debout, organisé, représenté, une Assemblée enfin qui puisse porter en tous lieux et en dépit de tous les obstacles l'âme vivante de la patrie.

« En conséquence,

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« ARTICLE PREMIER. — Les collèges électoraux sont convoqués pour le dimanche 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

« ART. 2. — Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

« ART. 3. — Le nombre des membres de l'Assemblée constituante sera de sept cent cinquante.

« ART. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à l'Hôtel de ville de Paris, le 8 septembre 1870. »

(1) Rapport Daru, p. 137.

Dire à la nation française qu'il était nécessaire que l'envahisseur rencontrât *sur sa route un peuple entier, debout, organisé, représenté, une Assemblée enfin pouvant porter en tous lieux l'âme vivante de la patrie*, et renvoyer les élections au 16 octobre, c'est-à-dire à une date où les progrès de la guerre et les progrès de la révolution rendraient probablement les élections impossibles, c'était une pure moquerie !

Ce dédain mal déguisé des intérêts du pays froissa vivement le sentiment national ; car on put s'apercevoir, dès ce moment, que les hommes du 4 septembre, qui se défendaient si fort d'être des usurpateurs, consommaient précisément cette usurpation, dont le nom seul leur faisait horreur, par cette audacieuse confiscation du droit primordial, qui appartient à la nation, de confier ses destinées à des mandataires librement choisis par elle.

A l'étranger, l'émotion ne fut pas moins vive. Il n'y avait pas que M. de Bismarck qui refusât de traiter avec un gouvernement né de la révolution. Les autres puissances ne dissimulèrent pas que toute marque de sympathie nous serait refusée, tant que le gouvernement de la Défense nationale, dont l'origine était contestée, dont l'autorité n'était pas assise, ne prendrait pas le seul moyen qui s'offrît à lui de régulariser ses pouvoirs.

Le mouvement de désapprobation fut si universel et se manifesta par des symptômes si peu équivoques, que le gouvernement ne put pas longtemps s'en désintéresser. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, qui donnait fréquemment audience aux ambassadeurs des grandes puissances, et qui recevait les communications de nos agents diplomatiques, était le mieux renseigné de tous les membres du gouvernement. C'est pourquoi il crut devoir, dans la séance du 16 septembre, informer ses collègues de l'effet déplorable qu'avait produit à l'étranger, aussi bien qu'en France, l'annonce de l'ajournement des élections au 16 octobre.

« Avant de partir pour Ferrières, dit-il dans son livre sur le gouvernement du 4 septembre, je demandai à mes collègues d'avancer les élections. Je leur montrai, par les dépêches

diplomatiques, que confirmait le langage des ambassadeurs, l'importance extrême que l'Europe attachait à cette mesure. Sans leur faire connaître la démarche que j'allais tenter, je leur dis que j'avais besoin de ce point d'appui pour négocier. Notre intérêt personnel nous le commandait non moins impérieusement. Nous avions hâte de déposer des pouvoirs dont le fardeau devenait de plus en plus pesant (1). »

En tenant un semblable langage, M. Jules Favre était conséquent avec lui-même, car il n'avait jamais parlé, ni pensé autrement ; mais il avait cette fois à faire valoir des arguments diplomatiques, qui ne pouvaient manquer de faire impression sur les membres les plus récalcitrants du cabinet, qui finirent, en effet, non par se laisser convaincre (les aveugles volontaires ne consentent jamais à ouvrir les yeux), mais par s'incliner devant la nécessité. La majorité se trouva donc acquise à la convocation d'une Assemblée, et il fut décidé que les élections des conseillers municipaux auraient lieu le 28 septembre, et celles de l'Assemblée le 2 octobre, au lieu du 16, date qui avait été primitivement fixée. C'est pour annoncer cette nouvelle aux agents diplomatiques de la France, que M. Jules Favre écrivit cette éloquente circulaire du 17 septembre, à laquelle nous avons emprunté le passage cité plus haut (2), et où se trouve cette phrase qu'il convient de reproduire, à l'honneur du ministre des affaires étrangères : « On nous objecte que le gouvernement qu'elle (la France) s'est donné est sans pouvoir régulier pour la représenter. *Nous le reconnaissons loyalement.* C'est pourquoi nous appelons tout de suite une Assemblée librement élue. »

Malheureusement, l'entrevue de Ferrières, dont nous aurons bientôt à entretenir nos lecteurs, ne donna pas les résultats qu'on espérait. L'armistice, qui aurait permis de procéder aux opérations électorales, fut brutalement refusé par M. de Bismarck, à moins que la France ne se résignât à subir des conditions qui parurent au gouvernement, et qui étaient, en effet,

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 225.
(2) V. *suprà*, chapitre II.

absolument inacceptables. Les clubs crurent devoir profiter de cette occasion, pour manifester leurs exigences. Ils envoyèrent à l'Hôtel de ville des délégués qui, combinant leur action avec celle des délégués de la garde nationale, sommèrent le gouvernement d'ajourner les élections et de continuer la guerre. Le gouvernement s'empressa d'obéir, et un décret du 24 septembre, faisant litière de celui qui avait été rendu huit jours auparavant, renvoya les élections à une date indéterminée, les électeurs ne devant être convoqués que quand les circonstances le permettraient.

Elles ne devaient pas le permettre de sitôt; car, comme le remarque M. le comte Daru, « le prétexte aux ajournements ne manque jamais, et l'on s'exposait, comme cela est arrivé, en remettant à des temps incertains, éloignés, la solution d'une question si urgente, à ne jamais rencontrer le moment favorable pour la résoudre (1) ». Le gouvernement ne rencontra, en effet, le moment favorable pour faire les élections qu'à la fin du mois de janvier 1871. A cette date, Paris, déjà en proie aux souffrances de la faim, était obligé de déposer les armes, et la province, victime, de la part de M. Gambetta, de tous les genres d'oppression et de violences, aspirait à secouer le joug de cette domination, dont le poids avait été si lourd, et appelait à grands cris l'heure de la délivrance.

III

Entre les deux dates du 8 et du 16 septembre, se place la séance du 12 septembre, où le gouvernement fut appelé à prendre une décision d'un caractère bien différent, mais d'une importance plus haute encore que les décisions relatives aux élections. Paris était à la veille d'être investi et séparé du reste du monde, et le gouvernement eut à se préoccuper de la

(1) Rapport Daru, p. 137.

question de savoir s'il se laisserait enfermer dans la capitale assiégée, ou si le siège du gouvernement serait transporté en province. Dans cette dernière hypothèse, c'était dans la ville de Tours qu'on pensait à centraliser tous les services.

« Dès le 5 septembre, M. Jules Favre avait appelé l'attention du conseil sur la nécessité d'organiser, en dehors de Paris, un centre d'administration, une autorité qui pût agir, si les communications des départements avec la capitale venaient à être interceptées.

« La question du choix de la résidence du gouvernement se trouvait ainsi posée.

« Ce jour-là, le conseil décida, sans aucune hésitation, à l'unanimité des voix, que le gouvernement ne devait pas quitter Paris, et qu'une simple délégation suffirait pour diriger les services administratifs en province (1). »

C'était exactement l'inverse de ce qu'il aurait fallu faire.

Quand une place forte est destinée à subir les épreuves d'un long siège, qu'elle est en état de siège et en état de guerre, tous les pouvoirs doivent être concentrés dans les mains de l'autorité militaire, qui ne doit avoir au-dessus d'elle ou auprès d'elle aucun pouvoir supérieur au sien ou indépendant du sien. Ce sont là les conditions élémentaires de la défense des places, et il est clair qu'il ne peut en être ainsi, si la place assiégée sert de résidence au gouvernement, puisque le gouvernement, c'est-à-dire la réunion de tous les pouvoirs civils et politiques, est, par la force même des choses, placé en dehors et au-dessus de l'autorité militaire.

La situation particulière de la ville de Paris, où les agitateurs sont si nombreux, et sont entourés de tant de gens disposés à subir leur détestable influence, commandait impérieusement qu'on ne s'écartât point de l'application de ces règles. On n'ignorait pas que les démagogues, évincés le 4 septembre, ne laisseraient échapper aucune occasion de faire naître des conflits et de chercher à renverser le gouvernement, pour y substituer le gouvernement de Blanqui ou celui de Félix Pyat,

(1) Rapport Daru, p. 156.

ou celui de Delescluze. N'était-il pas de la plus élémentaire sagesse de supprimer les conflits, en en supprimant la cause, c'est-à-dire en éloignant le gouvernement, qui était l'objectif nécessaire des insurrections prochaines, et qui aurait rendu, par son éloignement même, celles-ci inefficaces et vaines, à supposer qu'il pût s'en produire, puisque le succès local d'une insurrection parisienne n'aurait nullement compromis l'existence du gouvernement réfugié, loin de Paris, dans une ville de province?

« Un gouverneur militaire, dit avec raison le comte Daru (1), avec les attributions que la loi lui donne, et à la condition d'user, dès le début, avec fermeté, de son droit, un gouverneur militaire entouré de l'armée et secondé comme l'était alors le général Trochu, par la partie saine de la population, pouvait seul contenir les passions ardentes nées de la Révolution. Les meneurs auraient été certes moins tentés de faire un coup de main contre un général commandant une armée, que contre un gouvernement siégeant à l'Hôtel de ville. Car à quoi bon un coup de main contre un chef militaire? A quel résultat, en supposant même le succès, serait-on arrivé? A s'arroger le droit de diriger les opérations de la défense. Mais ce n'était pas là du tout ce que l'on voulait. Moindre eût été la séduction, plus efficaces eussent été les moyens de répression.

« On y aurait certes regardé de plus près à renverser l'homme qui était l'âme de la résistance, dont la sûreté de la ville dépendait, qui avait d'ailleurs les moyens de se faire respecter, qu'à renverser MM. Jules Favre, Jules Simon ou Jules Ferry dont la chute n'était qu'un jeu, et un jeu dont on espérait bien profiter. »

Ces réflexions sont fort justes, et elles conduisent logiquement à cette conclusion, que les agitations qui ont troublé Paris pendant le siège, et qui ont si malheureusement préparé les voies à la Commune, ont été la conséquence de la résolution funeste qui maintenait à Paris le siège du gouvernement.

(1) Rapport Daru, p. 160.

Cependant, quelques-uns des membres du gouvernement ont essayé de justifier ou tout au moins d'expliquer cette résolution; et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, qui avait paru d'abord disposé à s'éloigner de Paris, pour rester en communication avec les agents diplomatiques de la France et avec les représentants des puissances, mais qui avait ensuite renoncé à cette idée, explique cette détermination de la manière suivante :

« On pensa, dit-il dans son livre déjà cité, que le ministre des affaires étrangères devait se joindre à lui (à M. Crémieux, dont nous parlerons tout à l'heure); je demandai que M. Picard m'accompagnât; mais quand je me plaçai en face de cette décision, et que je songeai que j'allais abandonner Paris à l'heure du péril, je ne me sentis pas le courage de m'éloigner. J'étais de ceux qui considéraient la défense de cette grande cité comme une aventure soumise aux plus redoutables hasards. Je sentais nettement la force impérieuse du devoir qui nous l'imposait comme une nécessité d'honneur, dans le cas où une paix honorable serait impossible. Paris avait à relever le drapeau de la France humilié par l'Empereur dans les fossés de Sedan. Mais quel général serait assez habile pour conduire une œuvre aussi gigantesque? Qui résoudrait les problèmes complexes qu'elle faisait naître? Qui apaiserait les passions, qui disciplinerait les volontés, qui empêcherait l'explosion des colères publiques, excitées par les souffrances et les revers? Je prévoyais des soulèvements populaires, et il me semblait que, porté au pouvoir par un orage, je ne pouvais me soustraire ni à la responsabilité ni aux dangers de ceux qui pouvaient éclater (1). »

Plus tard nous trouvons la même pensée reproduite, sous une autre forme, dans la déposition de M. Jules Favre devant la commission d'enquête :

« Chaque jour l'ennemi s'approchait, dit-il, aucun obstacle n'arrêtait sa marche. Il était facile de prévoir que nous allions être investis et séparés de la France et de l'Europe. Si Paris

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, 221.

eût été une place de guerre ordinaire, le gouvernement aurait dû s'en retirer tout entier, en en confiant la garde et la défense à l'autorité militaire. Mais il fallait songer avant tout aux difficultés politiques, auxquelles l'exposaient et son rang de capitale et sa population de 2 millions et demi d'habitants, et les passions ardentes qui fermentaient dans son sein... L'abandonner à la seule action d'un général, c'était courir le risque de le livrer sans combat, par l'explosion certaine de séditions impossibles à comprimer. C'était par l'ascendant moral, par la direction civique, par la sagesse des conseils et surtout par l'autorité de l'exemple, qu'il devait être contenu. Une grande cité, qui a devant elle la perspective des souffrances et des périls d'un siège, ne peut voir s'éloigner d'elle ceux auxquels elle a donné, depuis longtemps, sa confiance. Elle veut, avec raison, qu'ils partagent son sort. Ils sont sa garantie, la caution de son courage, ses otages et ses témoins nécessaires... »

Toutefois, au moment où M. Jules Favre faisait cette déclaration devant la commission d'enquête, il ne pouvait plus se dissimuler, éclairé par les événements, que ses collègues et lui-même avaient commis une faute énorme, en se laissant enfermer dans la capitale assiégée ; et c'est sans doute vaincu par l'évidence qu'il laissa échapper ce demi-aveu : « Que voulez-vous? Blâmez-nous, si nous le méritons, c'était à qui ne quitterait pas Paris. Paris était alors le lieu du danger... L'idée d'abandonner cette ville si menacée, si malheureuse, nous était insupportable. Peut-être aurions-nous mieux fait de nous élever au-dessus de telles considérations (1)... »

Nous pensons, en effet, avec le rapporteur de la commission d'enquête, que les membres du gouvernement eussent mieux fait de s'élever au-dessus de telles considérations! Ils auraient dû se rendre compte qu'en restant enfermés dans les murs de la capitale, ils s'exposaient, dans l'hypothèse où Paris, resté le siège du gouvernement, serait obligé de déposer les armes, « à ce que la reddition de Paris entraînât la reddition de toute

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Jules Favre.

la France (1) ». Ils auraient dû comprendre que le gouvernement de la Défense nationale n'était pas le gouvernement de Paris, mais le gouvernement de la France, et que ses membres n'avaient pas le droit de se renfermer dans Paris, sous le vain prétexte de prendre leur part des souffrances de la capitale, sans se préoccuper des souffrances non moins vives de la province, qui, privée de gouvernement, allait se trouver livrée sans défense aux excès révoltants d'une révoltante dictature.

Car le gouvernement restant à Paris, il devenait nécessaire d'envoyer une délégation en province. Or que serait cette délégation? et comment ne comprenait-on pas que la tentation serait grande, pour les membres qui la composeraient, de s'affranchir de toute règle, hors la règle de leur bon plaisir, quand les communications seraient rompues entre la capitale assiégée et le reste de la France?

Ce fut le 12 septembre, comme nous l'avons dit, que le gouvernement eut à se préoççuper de l'envoi d'une délégation à Tours. Paris était à la veille d'être investi. Il y avait urgence à prendre une décision. M. Gambetta insista vivement pour que M. Jules Favre fît partie de la délégation. Il y avait, en effet, un intérêt énorme à ne pas renfermer le ministre des affaires étrangères dans une place assiégée « d'où il ne pourrait plus communiquer avec personne sans la permission expresse de M. de Bismarck (2) » ; et puis M. Gambetta, qu'on ne songeait point, à ce moment-là, à envoyer en province, n'aurait pas été fâché, peut-être! d'éloigner M. Jules Favre, trop libéral à son gré, et point assez révolutionnaire, et dont les conseils de modération et de sagesse ne laissaient pas de l'importuner. Mais, comme on l'a vu, Paris exerçait une sorte de fascination sur les membres du gouvernement, qui étaient tous les élus de la capitale, et M. Jules Favre, c'est lui-même qui le déclare, ne se sentit pas le courage de s'éloigner.

Il fallut donc chercher ailleurs, et le choix du conseil s'arrêta sur M. Crémieux, ministre de la justice, auquel on adjoignit

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*. Rapport de M. Raineville.
(2) Rapport Daru, p. 160.

quelques jours après M. Glais-Bizoin et M. l'amiral Fourichon. « De plus, chaque ministre se fit représenter à Tours par un agent muni d'instructions spéciales ; ce fut comme un conseil privé, placé auprès de la délégation et sous ses ordres (1). »

L'amiral Fourichon, ministre de la marine, et qu'on chargea tout d'une voix du ministère de la guerre en province, puisque le général Le Flô restait à Paris, était un excellent choix. Tout le monde rendait hommage à ses talents militaires et à l'énergie de son caractère ; et c'est à lui, en effet, que devait revenir l'honneur d'entraver, par sa résistance courageuse et obstinée, quelques-unes des mesures de désorganisation politique et militaire qui ont marqué d'une tache ineffaçable la dictature de M. Gambetta.

Mais que penser du choix de M. Crémieux et de M. Glais-Bizoin ? N'était-ce pas faire injure à la province, qui devait se montrer si courageuse et si résignée, que de faire représenter le gouvernement auprès d'elle par ces deux vieillards sans valeur, « dont l'un n'était à proprement parler qu'un fantoche (2) », et dont l'autre, doué d'une certaine faconde, mais dépourvu d'idées larges, n'avait jamais été pris au sérieux par personne, pas même par ses coreligionnaires politiques ?

Voici, à l'occasion de l'envoi à Tours de ces deux délégués du gouvernement de la Défense nationale, un curieux passage de la déposition de M. le général Trochu devant la commission d'enquête. Comme l'évocation de ces deux noms avait fait sourire quelques-uns des commissaires : « Mes chers collègues, dit le général Trochu, vous jugez ces choix au point de vue de vos sentiments personnels. Pour vous, MM. Glais-Bizoin et Crémieux étaient sans doute des choix regrettables. Ils ne faisaient pas cet effet-là aux membres du gouvernement, leurs collègues et leurs amis. Sans doute, si le gouvernement provisoire avait été composé de vous, messieurs, de M. Saint-Marc-Girardin, de M. Daru, de vous, général d'Aurelle, la situation aurait été plus commode. Il vous semble qu'étant donnée la

(1) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 280.
(2) Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. III, p. 57

composition du gouvernement d'alors, on pouvait mieux faire que d'envoyer à Tours deux vieillards. Eh bien, je crois que c'est précisément leur grand âge qui leur valut cette désignation. Notre situation était mal assurée, je vous l'ai dit, pleine de périls, et l'idée d'y soustraire les deux hommes les plus âgés du gouvernement entrant naturellement et sans concert préalable dans tous les esprits, ils furent choisis, autant que je me le rappelle, sans discussion (1). »

Il faut bien admettre cette explication, puisque c'est le président du gouvernement de la Défense nationale lui-même qui la donne, et l'histoire doit tenir pour avéré désormais que M. Crémieux et M. Glais-Bizoin furent choisis pour administrer les départements, pendant le siège de Paris, non en considération de leurs mérites, mais par pitié pour leur faiblesse. Ce fut *leur grand âge qui leur valut cette désignation*. On se préoccupa de les soustraire aux souffrances du siège, et aux embarras et aux périls au milieu desquels le gouvernement de Paris allait être condamné à vivre. Quant à l'intérêt du pays, on ne s'en préoccupa point.

On ne devait pas tarder à s'en repentir; et il faut voir une sorte d'aveu de la faute commise, dans ces lignes empruntées au livre déjà cité de M. Jules Simon : « Cette *ébauche de gouvernement*, dit-il, nous parut suffisante, parce que nous pensions qu'elle serait temporaire. Je crois qu'il aurait fallu, sans désorganiser le gouvernement de Paris, constituer à Tours un gouvernement très fort, et cela dès les premiers jours de septembre. Il est très regrettable qu'on ne l'ait pas fait (2). »

C'est fort regrettable en effet, car M. Crémieux et M. Glais-Bizoin donnèrent presque immédiatement des preuves si éclatantes de leur insuffisance, que le gouvernement central, éclairé par les plaintes qui affluaient de tous les côtés, dut chercher, vers la fin du mois de septembre, les moyens de remédier à une situation qu'on sentait pleine de périls, et qui ne pouvait se prolonger, sans un notable dommage, non seulement pour

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du général Trochu.

(2) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 280.

les intérêts de la chose publique, mais encore pour le bon renom du gouvernement de la Défense nationale lui-même.

Cette délégation de Tours et de Bordeaux, dont nous aurons ultérieurement à raconter l'attristante histoire, avait, en définitive, entre les mains, abstraction faite de Paris, le gouvernement de la France entière. Or, c'est en tout temps une tâche ardue que celle-là; et combien n'était-elle pas plus ardue encore, au mois de septembre 1870, au milieu de la désorganisation générale, qui avait été la conséquence de la révolution! MM. Crémieux et Glais-Bizoin, qui manquaient d'initiative, parce qu'ils étaient faibles, et qu'ils n'avaient d'ailleurs aucune pratique des affaires gouvernementales, étaient fort au-dessous des fonctions redoutables dont ils avaient été investis, non par la confiance de leurs concitoyens, mais par l'aveugle caprice du gouvernement de Paris, et quand ils se trouvèrent en présence des difficultés spéciales à cette époque maudite ; quand ils virent, par exemple, s'organiser la ligue séparatiste du Midi à Lyon et à Marseille et la ligue du Sud-Ouest à Toulouse, l'énergie leur manqua, et peut-être aussi la bonne volonté, pour prendre les mesures commandées par l'intérêt public. Tout allait à la dérive sous leur direction, ou plutôt grâce à l'absence complète de toute direction, et les plus sages et les plus éclairés de leurs conseillers étaient les premiers à en gémir et à s'en plaindre.

« La France, dit M. Laurier dans sa déposition, n'entendait pas être gouvernée par MM. Crémieux, Glais-Bizoin, Fourichon et Laurier. Elle nous aurait peut-être acceptés dans des rôles plus effacés, mais comme acteurs principaux de ce drame, elle ne voulait pas de nous. Véritablement, il manquait un chef, je ne dis pas un maître, et l'insuffisance de notre direction ne tarda pas à se faire sentir (1). »

M. Marc Dufraisse, qu'on avait mandé à Tours, et qui assistait aux séances du conseil avec voix consultative, n'est pas moins explicite :

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*. déposition de M. Clément Laurier.

« Le conseil, dit-il, était quelquefois très nombreux...

« Cette assemblée offrait un spectacle qui me frappa dès l'abord, m'impressionna et, s'il faut le dire, m'affligea profondément. Il n'y avait pas de souffle, pas de vie dans ce gouvernement de tant de têtes...

« Je dois ajouter un trait qui vous donnera une idée du regrettable décousu de nos délibérations : il n'y avait pas de secrétaire du gouvernement; il n'était pas rédigé de procès-verbal de nos séances. Il n'a pas été tenu de notes, même informes, de ce qui s'était dit dans le conseil... J'ajoute, pour en finir, qu'il n'y avait pas de règle et de méthode dans le travail.

« L'état moral de ce pouvoir se trahissait même par le désordre matériel de la table autour de laquelle siégeaient ses membres. C'était un amas, un fouillis de papiers mêlés, confondus : dépêches télégraphiques, dossiers d'affaires, lettres, enveloppes, projets et minutes de décrets (1). »

Ces dépositions sont fort significatives et peuvent se passer de commentaires.

Chose étrange ! M. Crémieux et M. Glais-Bizoin, qui n'étaient que les délégués du gouvernement de Paris, semblaient prendre à tâche d'être toujours et en toutes choses d'un avis opposé à celui de leurs collègues ! C'est ainsi que le gouvernement ayant décidé, le 16 septembre, que les élections municipales auraient lieu les 25 et 28 septembre, et les élections pour l'Assemblée contituante le 2 octobre, la délégation de Tours s'insurgea contre cette décision, qui ne laissait pas aux préfets de M. Gambetta, désireux de devenir députés, le temps de préparer leurs candidatures. Mais M. Gambetta, il faut lui rendre cette justice, eut, dans cette circonstance, une attitude très nette et très énergique. Il déclara, sans ambages, à M. Crémieux et à M. Glais-Bizoin, que le gouvernement central ayant ordonné, ils n'avaient rien autre chose à faire qu'à obéir ; et, en même temps, il signala à ses collègues de Paris la néces-

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Marc Dufraisse.

sité de fortifier la délégation de Tours ; car il n'était pas tolérable que de simples délégués s'attribuassent le droit de substituer aux résolutions du gouvernement central des résolutions absolument contraires. C'était l'anarchie. Il fallait la faire cesser à tout prix.

Les choses en étaient là, quand l'échec des négociations de Ferrières détermina le gouvernement à revenir sur sa décision et à ajourner indéfiniment les élections. On en avisa la délégation de Tours, qui ne pouvait manquer d'être fort satisfaite de cet ajournement des élections, puisque, depuis huit jours, elle ne demandait pas autre chose ; et grand fut, comme bien on pense, l'étonnement de M. Gambetta, quand il apprit, le 29 septembre, que la délégation qui ne voulait pas entendre parler des élections, quand on lui ordonnait d'en faire, voulait les faire maintenant que le gouvernement n'en voulait plus.

Voici, en effet, le télégramme qui parvint au ministère de l'intérieur dans la soirée du 29 septembre :

« *Délégués à gouvernement de Paris.*

« Conformément à votre premier décret, et sous le coup des circonstances extérieures et intérieures, nous avons fixé au 16 octobre les élections de la Constituante. Il y avait demande générale des départements et inévitable nécessité. »

Dans cette dernière phase du conflit, c'était, évidemment, du côté de la délégation qu'était le bon droit. Il n'y avait qu'une voix dans la France entière, sauf à Paris peut-être, pour réclamer des élections, et la sagesse politique, qui commandait à M. Crémieux et à M. Glais-Bizoin de se décharger d'une responsabilité dont ils commençaient à sentir le poids, leur commandait par là même de ne pas dédaigner le vœu des populations, que leurs collègues de Paris étaient excusables de ne pas connaître, mais qu'eux-mêmes ne pouvaient pas ignorer, puisque chaque jour leur apportait une preuve nouvelle de l'immense désir qu'on avait partout de voir « restituer à la nation le pouvoir émanant d'elle, et qu'elle seule pouvait exercer » !

La dépêche de Tours n'en déchaîna pas moins au sein du gouvernement de Paris une véritable tempête. M. Jules Favre lui-même se plaignit de la « conduite mystérieuse » de la dé-

légation qui affectait, disait-on, des allures dictatoriales, et qui daignait à peine communiquer au gouvernement central les résolutions qu'elle prenait, sans d'ailleurs chercher à les justifier et même à les expliquer. Quant à M. Gambetta, son irritation était extrême. Il y avait urgence, suivant lui, à déchirer le décret qui convoquait les électeurs pour le 16 octobre, et à annuler les opérations électorales, si l'on arrivait trop tard pour les prévenir.

Et ne vous étonnez pas d'un pareil langage!

Quelle importance, en effet, pouvait avoir pour M. Gambetta le vœu des populations? Est-ce que les gouvernements révolutionnaires ont à s'occuper de ces choses? Était-il tolérable qu'on permît à la nation française de dire son avis sur la révolution du 4 septembre, et qu'on l'autorisât à émettre des votes qui seraient, peut-être, sa condamnation?... Il y avait urgence évidemment à envoyer en province un homme *énergique*, qui interdirait ces élections malencontreuses, et apprendrait à M. Crémieux et à M. Glais-Bizoin à se montrer, à l'avenir, plus soucieux de l'intérêt du parti républicain.

L'envoi d'un homme *énergique* en province fut donc décidé, et l'on décida, en même temps (ceci se passait le 1er octobre), que cet homme *énergique* ne pouvait être autre que M. Gambetta lui-même.

« On discutait à chaque séance du gouvernement, dit M. le général Trochu dans sa déposition, la nécessité de compléter la délégation. Mais, pour cela, une seule voie était ouverte, celle du ballon.

« Quand vous parlez, dans la condition où nous sommes ici, d'aller en ballon, cela vous paraît tout simple. Mais quand il s'agit de se confier, effectivement, à ce mode inaccoutumé de transport, sachant bien les divers genres de sévices auxquels il expose en tout temps (et auxquels il exposait spécialement les voyageurs en ce temps-là), on n'imagine pas à quel point le nombre de ces derniers est restreint. Et quand vint la question, d'abord, au point de vue qui était capital, de rajeunir et de renforcer la délégation de Tours, ensuite, au point de vue du ballon, on pensa tout naturellement à M. Gambetta. Je ne sais

pas si mes collègues, qui le connaissaient beaucoup mieux que moi, le jugèrent plus apte qu'aucun d'eux à remplir cette mission de délégué ; je sais bien que, quant à moi, sans la moindre hésitation, je considérai M. Gambetta comme étant le seul qui pût envisager le voyage en ballon sans en être troublé.

« Et c'est ainsi que souvent, dans les affaires humaines, des faits qu'on attribue à des vues et à des combinaisons d'une haute portée, ont pour origine, je ne dis pas unique, mais principale, des nécessités ordinaires (1). »

Voilà, en vérité, qui est bien étrange! On avait envoyé M. Crémieux et M. Glais-Bizoin à Tours, quelques jours auparavant, parce qu'ils étaient vieux; et maintenant, on leur adjoignait M. Gambetta parce qu'il était jeune! La jeunesse de celui-ci et le grand âge des autres! C'étaient là leurs seuls titres à la confiance du gouvernement! Il ne faut pas se lasser de le redire! L'intérêt public, dans tout ceci, était compté absolument pour rien.

Car, si l'on avait eu quelque souci de l'intérêt public, on aurait dû se demander, non pas si la jeunesse de M. Gambetta lui permettait d'envisager sans effroi la perspective d'un voyage aérien, qui n'était pas en effet sans périls, mais s'il avait assez de maturité d'esprit, assez de patriotisme éclairé et de sagesse politique, pour qu'on pût, sans s'exposer à d'amères désillusions, remettre entre ses mains les destinées de la France. Et l'on s'étonne que ces réflexions ne se soient pas présentées d'elles-mêmes à la pensée de M. le général Trochu, quand on lit certains passages de sa déposition devant la commission d'enquête, où le fanatisme révolutionnaire de M. Gambetta est stigmatisé avec une juste sévérité, sinon en termes tout à fait amers.

C'est ainsi qu'à propos de la nomination des maires, M. le général Trochu disait à M. Gambetta :

« Vous êtes ici pour défendre votre pays; mais vous êtes dominé par votre sentiment politique, au point d'être persuadé

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre,* déposition du général Trochu.

qu'il faut superposer, à l'effort que va faire la France, un parti politique qui en soit le directeur ; vous y périrez. »

Et, plus loin, le général ajoute :

« M. Gambetta, dans la nomination des maires, dans celle des préfets, dans l'attitude qu'il a prise à Tours et à Bordeaux, a été dominé exclusivement par la fausse tradition, dont lui et son parti étaient incurablement pénétrés, qui consistait à établir qu'aujourd'hui, comme au temps de la première invasion, il fallait, pour sauver le pays, deux choses : premièrement, avoir partout, pour la direction des affaires, des agents de ce parti, à l'exclusion des hommes compétents qui n'étaient pas de ce parti ; secondement, lever le pays en masse et le jeter sur les armées envahissantes. Toute sa conduite, je le répète, a été dominée par ces deux principes absolument faux (1). »

Si M. le général Trochu jugeait ainsi son jeune collègue, non pas seulement après la douloureuse expérience de Tours et de Bordeaux, mais dès le lendemain de la Révolution, c'est-à-dire le 5 septembre, jour de la nomination des maires, et le 6 septembre, jour de la nomination des préfets, comment, un mois après, alors que les événements qui s'étaient accomplis dans l'intervalle n'avaient pu que le confirmer dans ses appréciations, le président du gouvernement de la Défense nationale ne reculait-il pas devant la responsabilité d'une mesure qui allait faire de M. Gambetta le maître incontesté de la France? Et comment ne comprenait-il pas que cette considération de la jeunesse de M. Gambetta, qui lui permettait de prendre place dans la nacelle d'un ballon sans en être troublé, ne pouvait être mise en balance avec l'intérêt public, indignement sacrifié à des questions d'âge et de convenances personnelles?

Il n'y eut là sans doute, de la part de M. le général Trochu, et même de la part de plusieurs de ses collègues, que de l'imprévoyance, et nous croyons volontiers que M. le général Ducrot est allé trop loin quand il a dit dans sa déposition : « On le choisit (M. Gambetta), parce qu'il fallait porter la

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du général Trochu.

révolution en province, et que M. Gambetta était plus propre qu'un autre à remplir cette mission (1). »

Mais on eut tort de ne pas prévoir que, imbu des faux principes de l'école révolutionnaire et privé de toute direction et de tout contrôle, M. Gambetta, bien loin de chercher à vaincre ses passions politiques, se laisserait, au contraire, dominer par elles, et ferait probablement des pouvoirs sans limites que les circonstances allaient mettre entre ses mains un usage éminemment compromettant pour les intérêts du pays.

On était d'autant mieux fondé à concevoir ces inquiétudes, que les tendances radicales du ministre de l'intérieur ne s'étaient pas seulement manifestées par ses actes. Il les affichait hautement dans tous ses écrits et dans tous ses discours.

N'est-ce pas lui qui avait dit aux préfets dès le 7 septembre (ils avaient été nommés la veille!) : « Partout où sont installés des conseils municipaux élus sous l'influence du courant libéral et démocratique, que les membres de ces conseils deviennent vos principaux auxiliaires! Partout, au contraire, où, sous la pression fatale du régime antérieur, les aspirations du citoyen ont été refoulées, et où les conseils élus et les officiers municipaux ne représentent que des tendances rétrogrades, *entourez-vous de municipalités provisoires*, et placez à leur tête les chefs qu'elles auront choisis elles-mêmes dans leur sein, *si* dans leur choix elles ont su obéir aux nécessités patriotiques qui pèsent sur la France. » Et pouvait-on se méprendre sur les visées ultérieures d'un ministre qui ne craignait pas de dire, au lendemain même de son avènement au pouvoir, que les décisions du suffrage universel ne doivent pas être respectées toujours, et qu'il y a lieu quelquefois de contrôler ses choix? Il devait le dire bien plus nettement encore quelques jours plus tard, car voici ce qu'on lit dans une nouvelle circulaire du 15 septembre :

« Veuillez, au reçu de la présente circulaire, disait le ministre, me renseigner exactement sur l'état politique de votre

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du général Ducrot.

département et notamment sur la nécessité de maintenir ou de remplacer les agents du régime déchu, appartenant à l'ordre administratif, et dont l'influence est considérable sur les populations. »

N'est-ce pas lui enfin qui, le 21 septembre 1870, évoquait la date néfaste du 21 septembre 1792, dans cette proclamation qui n'était pas pour déplaire aux démagogues, mais qui ne pouvait manquer de froisser profondément les hommes d'ordre de tous les partis :

« CITOYENS,

« C'est aujourd'hui le 21 septembre.

« Il y a soixante-dix-huit ans, à pareil jour, nos pères fondaient la République et se juraient à eux-mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant.

« Ils ont tenu leur serment; ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale.

« Le gouvernement installé à l'Hôtel de ville aux cris enthousiastes de : Vive la République! ne pouvait laisser passer ce glorieux anniversaire sans le saluer comme un grand exemple.

« Que le souffle puissant qui animait nos devanciers passe sur nos âmes, et nous vaincrons.

« Honorons aujourd'hui nos pères et demain sachons comme eux forcer la victoire, en affrontant la mort.

« Vive la France! Vive la République!

« *Le ministre de l'intérieur*,
« Léon GAMBETTA. »

En présence de ces manifestations significatives des tendances de M. Gambetta, les illusions n'étaient pas permises; et ses collègues, en l'envoyant à Tours, nous paraissent avoir gravement engagé leur responsabilité. D'autant mieux qu'on donna à M. Gambetta voix prépondérante, ce qui revient à

dire qu'en cas de partage, la majorité était acquise d'avance à la solution désirée par le ministre de l'intérieur, qui ne pouvait être condamné par le vote que dans la seule hypothèse où ses collègues seraient, tous trois, d'un avis opposé au sien. Il n'était pas homme à ne pas faire usage des armes qu'on mettait si imprudemment entre ses mains.

Le départ de M. Gambetta, dont il avait été question, comme nous l'avons dit, dès le 1er octobre, fut décidé d'une manière définitive dans la séance du 5; mais comme il ne put s'effectuer que le surlendemain, 7 octobre, on donna cette dernière date au décret qui caractérisait sa mission et déterminait ses pouvoirs. M. Gambetta, parti de Paris le 7 octobre, par le ballon *Armand Barbès*, mit pied à terre à Montdidier, dans le département de la Somme. Il échappa à la poursuite des Prussiens, et partit le soir même pour Tours, où il arriva le 9, porteur d'une proclamation annonçant son arrivée, et d'un décret annulant le décret de la délégation relatif aux élections. Il y eut, à ce propos, une scène fort vive entre M. Glais-Bizoin, M. Crémieux et l'amiral Fourichon d'un côté et M. Gambetta de l'autre. Mais celui-ci imposa sa volonté, qui était d'ailleurs celle du gouvernement central, et, dès ce premier jour M. Crémieux et M. Glais-Bizoin purent comprendre que, sous prétexte de leur adjoindre un collègue, on venait de leur donner un maître. M. Gambetta prit, en effet, dès son arrivée, tous les pouvoirs qu'on lui donnait, et même beaucoup d'autres qu'on ne lui donnait point, et la délégation s'incarna tout entière en sa personne, car s'il daignait quelquefois faire part de ses résolutions à ses infortunés collègues, il ne les consultait jamais. Chose singulière! l'arrivée de M. Gambetta à Tours, qui causait à ses collègues un déplaisir si amer, fut accueillie au contraire avec faveur dans le pnblic, et même par quelques-uns avec un enthousiasme véritable. L'insuffisance de M. Crémieux et de M. Glais-Bizoin avait produit, dans toutes les classes de la société française, un tel état d'énervement et d'inquiétude, et on avait un tel besoin de se rattacher à l'espérance, qu'on se plut à penser que le ballon *Armand Barbès* apportait à la France un sauveur. L'heure des

désillusions et des désenchantements ne devait pas tarder à sonner!

Mais laissons M. Gambetta à Tours, où nous le retrouverons plus tard, et revenons à Paris, puisque c'est l'histoire du gouvernement de Paris qui fait l'objet de ces premiers chapitres. Toutefois cette histoire ne serait pas complète, si, avant de nous éloigner momentanément de M. Gambetta, nous négligions de signaler à l'attention de nos lecteurs trois dépêches adressées par lui à ses collègues de Paris, dans le courant du mois d'octobre, et qui, toutes trois, laissaient fortement à désirer, au point de vue de la sincérité et de la bonne foi.

Dans la première, datée du 7 octobre, où il faisait connaître l'heureuse issue de son périlleux voyage, il n'hésitait pas à écrire que « le gouvernement de la Défense nationale était partout acclamé ». Dans la seconde (du 14 octobre), il disait à propos des élections : « En arrivant à Tours, et après avoir interrogé la plupart des préfets et étudié leurs déclarations, j'ai constaté une unanime désapprobation des élections générales, dont l'approche ne servait qu'à surexciter les divisions des partis. La décision du gouvernement de Paris a été accueillie, sauf par le parti légitimiste, avec une véritable *gaieté*. » Dans la troisième enfin, qui porte la date du 24 octobre, et où il confessait que, sur la question des élections, il était en désaccord avec ses collègues et avec M. Thiers, il ajoutait : « Malgré tout le respect que je dois à mes collègues et à M. Thiers, je persiste dans mon opinion, à savoir que les élections ne sont réclamées que par une minorité dans le pays... Il faut noter et retenir que le parti républicain, sauf deux ou trois individualités ultra-modérées, est unanime à considérer les élections comme une périlleuse diversion aux nécessités de la guerre. »

Ce que disait là M. Gambetta n'était pas la vérité. C'était même exactement l'inverse de la vérité, car si le gouvernement de la Défense nationale était partout accepté ou subi avec une patriotique résignation, il n'était acclamé nulle part; et, d'un autre côté, les élections, qui, suivant M. Gambetta, n'étaient désirées par personne, étaient, au contraire, récla-

mées par tout le monde, sauf par les républicains. Mais c'était un système pour M. Gambetta, et il l'a suivi, pendant toute la durée de sa dictature, avec une infatigable persévérance, de donner à ses collègues, non les renseignements vrais qui auraient pu les éclairer, mais les renseignements faux qui concordaient avec ses propres visées! Nous aurons plus d'une fois l'occasion de faire cette constatation. — M. Gambetta parti, M. Jules Favre prit par intérim le portefeuille de l'intérieur; mais beaucoup de mal avait été fait déjà, et la politique radicale inaugurée par M. Gambetta et par M. Étienne Arago n'allait pas tarder à porter ses fruits.

IV

Le parti socialiste révolutionnaire, qui avait à Paris une organisation déjà fort ancienne, et dont les chefs étaient directement responsables de l'envahissement du Corps législatif dans la journée du 4 septembre, n'avait garde de laisser échapper l'occasion qui s'offrait à lui de compléter son organisation. Le jour même de la Révolution, le 4 septembre, à dix heures du soir, une réunion de l'*Association internationale des travailleurs et des fédérations ouvrières* eut lieu, en effet, place de la Corderie du Temple, n° 6, à peu près à l'heure même où les nouveaux maîtres de la France tenaient leur première séance à l'Hôtel de ville, et voici, d'après le procès-verbal de cette réunion révolutionnaire, qui a été publié, les résolutions qui y furent arrêtées :

« 1° Le gouvernement provisoire, y est-il dit, ne sera pas attaqué, attendu le fait de guerre et attendu l'insuffisance de préparation des forces populaires encore mal organisées.

« 2° Sont réclamées d'urgence :

« La suppression complète de la préfecture de police et l'organisation d'une police municipale; la suppression de toutes les lois restrictives du droit d'association, du droit de réunion, de la liberté de la presse;

« L'élection de la municipalité parisienne;

« L'annulation (et non l'amnistie) de toutes condamnations et poursuites concernant les faits qualifiés crimes ou délits politiques, se rattachant aux mouvements populaires sous l'Empire. »

Et le procès-verbal apprend en outre :

« Qu'avant de se séparer la réunion décida en principe « la « formation d'un COMITÉ CENTRAL (1) indépendant de l'Interna- « tionale et des fédérations ouvrières, composé de délégués « d'arrondissement; autrement dit, la formation d'un gouverne- « ment révolutionnaire, placé en face du gouvernement de la « Défense (2). »

Cette dernière résolution était de celles dont l'exécution ne souffre pas de délai; c'est pourquoi les arrondissements de Paris furent invités dès le lendemain, 5 septembre, à former des comités, à la tête desquels il leur était expressément recommandé de placer les *citoyens désignés par les réunions publiques* (3), c'est-à-dire les orateurs de clubs et d'estaminets, les révolutionnaires en renom, tous ceux, en un mot, qui étaient en possession, comme démagogues, d'une notoriété quelconque. Les comités d'arrondissement s'organisèrent le 6 septembre, car, comme le dit M. Laurier, en temps de révolution il est nécessaire d'aller vite; chacun d'eux désigna quatre délégués, et le *Comité central,* dont le siège fut fixé place de la Corderie, n° 6, se trouva ainsi constitué dès les premiers jours, puisque c'était la réunion des délégués qui, d'après les termes de la résolution arrêtée l'avant-veille, devaient composer le comité directeur, aux inspirations duquel les comités d'arrondissement avaient le devoir de se conformer toujours.

La première séance du Comité central eut lieu le 11 septembre, et, quelques jours après, le 17 septembre, il faisait afficher sur les murs de la capitale — c'était la première manifestation publique de son existence — une proclamation indiquant les

(1) Il ne faut pas confondre le Comité central des délégués d'arrondissement avec le *Comité central de la fédération de la garde nationale.* Celui-ci ne fut constitué qu'à la fin du mois de février 1871.

(2) Rapport Daru, p. 86.

(3) Rapport Daru, *ibid.*

mesures adoptées par les *réunions populaires* (*sic*) et que nous avons énumérées plus haut, c'est-à-dire la suppression de la préfecture de police, l'abolition de la magistrature, l'annulation (et non l'amnistie) de toutes les condamnations prononcées pour crimes ou délits politiques... Mais le Comité central ne bornait pas là ses exigences. Son but principal était d'obtenir l'organisation d'un pouvoir d'origine municipale, qui se substituerait au gouvernement siégeant à l'Hôtel de ville, c'est-à-dire la *Commune*, l'odieuse Commune du 10 août 1792, qu'il s'agissait de faire revivre avec ses excès d'autrefois et son brutal despotisme, et qu'on comptait bien imposer à la nation française par la terreur, si la persuasion ne suffisait pas. Le Comité ne songeait point d'ailleurs à dissimuler ses desseins, et jamais entreprise révolutionnaire ne fut entourée de moins de mystère. C'est ainsi que dans une réunion générale, tenue le 22 septembre dans la salle de l'Alcazar, « une commission de vingt membres fut désignée pour se joindre à un grand nombre de chefs de bataillon de la garde nationale, qui devaient sommer le gouvernement d'appliquer les mesures votées, et notamment l'envoi de délégués en province et l'élection immédiate de la *Commune de Paris* (1) ». C'est ainsi encore que les auteurs de l'affiche du 17 septembre n'ayant pas été poursuivis, on vit bientôt apparaître sur les murailles de nouvelles affiches se terminant par ces mots : *Place au peuple! Place à la Commune!* C'est ainsi enfin que l'agitation révolutionnaire, entretenue par soixante clubs et quarante journaux, qui prêchaient ouvertement la guerre civile, avait pour objectif avoué le renversement du gouvernement et la dissolution de tous les corps électifs, et leur remplacement par la Commune de Paris, à laquelle viendrait s'ajouter ou se substituer plus tard la fédération de toutes les communes de France.

Abandonné à ses seules forces, le Comité central n'aurait peut-être pas été très redoutable, et c'était, en effet, l'opinion générale, il serait plus exact de dire l'illusion générale, que la perversité des partisans de la Commune dépassait de beaucoup

(1) Rapport Daru, p. 87, procès-verbal de la séance du Comité central du 22 septembre 1870. (Annexes du Rapport.)

leur puissance. Mais ce qui rendait le mouvement révolutionnaire, dont nous venons d'indiquer l'origine et le but, véritablement effrayant, c'est que, grâce à la faiblesse ou à la connivence de M. Étienne Arago et de M. Gambetta, le Comité central pouvait s'appuyer simultanément sur les municipalités et sur la garde nationale, et que par là ses forces étaient plus que décuplées. Il dominait les maires par les comités d'arrondissement, qui obéissaient à ses ordres ou suivaient ses inspirations : « Composés d'hommes pour la plupart inconnus, étrangers au quartier, ils dirigeaient, sous les noms de comités de vigilance, d'armement, d'habillement, de secours, les affaires de l'arrondissement, sinon dans tous les arrondissements, du moins dans la plupart de ceux habités par les ouvriers, et partout ils étaient des foyers d'activité révolutionnaire.

« Malgré des plaintes et des réclamations fort vives, ces comités illégaux, placés à la manière de postes d'observation dans les mairies, subsistèrent pendant toute la durée du siége.

« Il y avait donc dans chaque arrondissement, d'une part des maires et des adjoints nommés par M. É. Arago, qui caressaient la pensée de former un pouvoir politique, et d'autre part, auprès des maires et des adjoints, des comités de vigilance qui s'étaient constitués de leur autorité privée, et qui tendaient évidemment à empiéter sur l'autorité municipale et, là où ils le pouvaient, à l'exercer (1). »

Et ils l'exerçaient d'une étrange manière, car, « sous le nom de délégués, ces administrateurs secondaires régnaient despotiquement. Pour eux, point de lois; tout devait s'incliner devant leur volonté. Ils étaient le fléau de leurs quartiers. Ils envoyaient des gardes nationaux faire des perquisitions dans les maisons, visiter les caves, emporter le vin et le bois; ces prétendus délégués agissaient ainsi de leur propre autorité, sans contrôle aucun, faisaient des saisies illégales, percevaient de l'argent et se posaient en outre comme les réformateurs des inégalités sociales (2). »

(1) Rapport Daru, p. 108.
(2) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Théry.

Des maires soucieux de leur dignité personnelle, et préoccupés de sauvegarder les intérêts de leurs administrés, se seraient débarrassés de cette déshonorante tutelle, et auraient éconduit ces auxiliaires compromettants, qui étaient des individualités sans mandat, et à qui la probité faisait défaut, non moins que la compétence. Mais on ne pouvait pas attendre tant d'héroïsme des maires nommés par M. É. Arago et par M. Gambetta; « beaucoup d'entre eux n'avaient ni la volonté ni la force de réagir contre ces désordres; ils désiraient avant tout ne pas s'aliéner les sympathies de leurs administrés (1) ».

On devine sans peine à quels excès devaient se laisser entraîner des maires qui subissaient de telles influences. Leurs attributions étaient fort étendues, puisque « les mairies, pendant le siège, avaient été chargées de la distribution de tous les secours, soit en nature, soit en argent; elles tenaient lieu de l'administration de l'Assistance publique supprimée par un décret; elles payaient la solde, non seulement des gardes nationaux, mais des femmes et des enfants; le recrutement, l'habillement, l'équipement se faisaient là, les élections et les actes de l'état civil s'y faisaient également (2) »... Mais si étendues qu'elles fussent, ils ne rêvaient que de les étendre encore!

« Ce n'était pas une petite affaire, dit M. Jules Simon, que de négocier avec ces messieurs, pour les engager à obéir et à se renfermer dans la limite de leurs attributions. Ils nous rendaient souvent de grands services; ils se savaient nécessaires. Ils étaient entourés de conseillers qui s'étaient installés, sans aucun mandat, dans les mairies, et qui, très souvent, imposaient eux-mêmes leurs volontés... »

Et plus loin, M. Jules Simon fait connaître ce détail significatif, que « les maires et adjoints voulaient toujours délibérer entre eux et avec le gouvernement (3) ». C'était, en effet, la

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Roger. — M. Roger avait été chargé, à titre provisoire, de l'administration du XIV[e] arrondissement après l'insurrection du 31 octobre.

(2) Rapport Daru, p. 111.

(3) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M Jules Simon.

prétention des maires de former une sorte de parlement au petit pied, où l'on discutait non seulement les questions municipales, mais tout ce qui concernait la politique générale, les négociations diplomatiques, et même les opérations militaires. Les réunions avaient lieu chaque semaine. Quand elles se tenaient à l'Hôtel de ville, c'était M. Étienne Arago qui les présidait; mais quand elles avaient lieu au ministère, elles étaient présidées par le ministre de l'intérieur lui-même; et nous n'étonnerons personne en disant que M. Jules Favre, qui s'était prêté, à l'origine, à la formation de ces réunions quasi parlementaires, avec plus de courtoisie que de prudence, ne tarda pas à en éprouver des regrets très amers.

Maître des mairies, ou du moins d'un grand nombre d'entre elles, le Comité central de la place de la Corderie avait sous sa dépendance directe ou indirecte, par la force même des choses, un grand nombre de bataillons de la garde nationale. C'était à la mairie que se faisaient les enrôlements, sous la surveillance des comités d'arrondissement, qui étaient eux-mêmes les instruments du Comité central, et l'on devine quelles règles devaient présider à cette opération. M. le colonel Baudoin-Mortemart, sous-chef d'état-major de la garde nationale, va d'ailleurs nous l'apprendre. « Les commissaires d'arrondissement, dit-il, agissant sous l'impulsion des municipalités, et dans un but politique évidemment étranger aux intérêts de la défense, n'ont observé ni l'esprit ni le texte des instructions ministérielles. Aussi, bien loin de s'astreindre à ne porter sur les rôles que les hommes inscrits sur la liste électorale, ils ont recensé, sans exception, tous les individus qui se présentaient, fussent-ils des étrangers, des gens sans aveu, et même des repris de justice et des forçats libérés (1). »

Les repris de justice incorporés dans la garde nationale étaient, comme nous l'avons dit, au nombre de 30 à 35,000. Ajoutez-y les étrangers, les gens sans aveu et les innombrables affiliés des sociétés secrètes, et vous aurez l'explication de

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition du colonel Baudoin-Mortemart.

l'infernale puissance qui a permis au parti révolutionnaire de lancer sur Paris, au mois de mars 1871, cette bande de scélérats qui devaient, deux mois après, se venger de leur défaite par l'assassinat des otages et par l'incendie des plus riches quartiers et des plus beaux monuments de la capitale de la France.

Maître des soldats, le Comité central avait voulu, naturellement, avoir les chefs sous sa dépendance. C'est pourquoi Blanqui, J. Vallès, Razoua, Varlin, Millière et beaucoup d'autres s'étaient fait élire chefs de bataillon ou s'étaient emparés d'autorité de ce grade. M. Jules Ferry le disait un jour dans le conseil du gouvernement (16 septembre) : « Les chefs de bataillon se nomment eux-mêmes ou se font nommer par une dizaine de leurs amis. » Quant à Flourens, qui avait été élu par cinq bataillons, et qui n'avait voulu opter pour aucun d'eux, il les avait groupés sous son commandement, en créant, pour son usage personnel, le grade inconnu jusqu'à lui de *major de rempart*. Il disposait ainsi d'une garde prétorienne de 7 à 8,000 hommes, qui formait comme l'avant-garde de l'armée du désordre.

C'était une organisation redoutable que cette organisation révolutionnaire, que nous venons d'essayer d'analyser et de décrire! Le devoir du gouvernement était de la briser avant qu'elle eût atteint tout son développement; ou plutôt son devoir aurait été de la prévenir, en fermant les clubs, en supprimant les journaux qui prêchaient la guerre civile, en réprimant avec une implacable sévérité toutes les tentatives de désordre, et en mettant résolument la main au collet des agitateurs, qui se faisaient si criminellement les complices de l'étranger. L'état de siège lui en donnait les moyens; mais il n'eut pas assez d'énergie pour user des pouvoirs exceptionnels que la loi met en pareil cas à la disposition de l'autorité militaire, et l'histoire, qui a le droit de demander compte à M. Gambetta et à M. Étienne Arago de l'imprévoyance avec laquelle ils avaient livré au parti socialiste les municipalités parisiennes et la garde nationale, ce qui devait permettre à l'organisation révolutionnaire de naître, de vivre et de grandir, ne saurait non plus pardonner à M. le général Trochu, à

M. Jules Favre et à M. Jules Simon, de n'avoir eu recours qu'à la seule *force morale* pour lutter contre les entreprises de la démagogie.

Mais laissons-les expliquer eux mêmes cette étrange théorie de la force morale employée seule, à l'exclusion de tout autre mode de répression, pour empêcher la guerre civile d'éclater à Paris! Nous verrons par là quelle conception nos maîtres d'un jour avaient des devoirs qui incombent à tous les gouvernements.

M. Jules Favre s'exprime de la manière suivante dans le livre qu'il a publié sur le *Gouvernement de la Défense nationale :*

« Au nombre de tous les problèmes redoutables, dit-il, que soulevait cette obligation (l'obligation de lutter contre l'étranger), il fallait placer en première ligne celui du régime intérieur, auquel devait être soumise cette grande population condamnée à subir une épreuve pleine d'éventualités inconnues.

« Pouvait-elle supporter la rigueur de la loi militaire, souvent bienfaisante en de pareilles crises? N'était-il pas plus sage de la gouverner par l'application d'une entière liberté? Je comprends qu'après nos malheurs on puisse regretter que le premier système n'ait pas prévalu. Je demeure encore convaincu qu'il était impraticable, qu'il n'aurait rien sauvé, et que peut-être il aurait aggravé les périls auxquels, pendant près de cinq mois, nous avons été chaque jour exposés.

« La haine du despotisme, autant que la colère de nos défaites, avait renversé l'Empire. La République avait été immédiatement proclamée par un mouvement que nulle force humaine ne pouvait empêcher. Inaugurer son établissement par la compression absolue de la pensée, c'eût été briser, dans la main de la nation, le seul levier avec lequel elle pouvait encore remuer le monde. Substituer à l'enthousiasme, qui transporte les âmes, l'obéissance passive qui les nivelle, eût été une entreprise insensée, et le gouvernement qui l'aurait essayé n'aurait pas vécu vingt-quatre heures. Or, celui qui s'était formé à l'Hôtel de ville croyait réunir en lui les éléments les plus efficaces de résistance et d'ordre. Repousser les

Allemands et prévenir les séditions, telle a été, pendant sa laborieuse existence, son effort de chaque minute. Pour accomplir ce double devoir, il a pensé que la liberté lui serait un auxiliaire plus puissant que la soumission au commandement absolu. Par là, il s'est créé des embarras nombreux, mais peut-être a-t-il évité des catastrophes. Il a, dans tous les cas, offert au monde un spectacle sans analogue dans l'histoire, celui d'une ville assiégée, renfermant dans ses murailles une multitude de près de deux millions cinq cent mille hommes, en proie aux privations les plus dures, à d'indicibles souffrances, à de fiévreuses agitations, et à laquelle, cependant, toute liberté de penser, d'écrire, de parler, de se réunir a été laissée (1). »

M. Jules Simon ne parle pas autrement :

« Nous ne pouvions nous persuader, dit-il, que nous ferions régner l'ordre, pendant un mois ou deux, dans une population ainsi composée, agitée par tant de passions, et surexcitée encore par le danger et les émotions de la guerre. Nous pouvions désigner à coup sûr les chefs des futures insurrections.

« Fallait-il les provoquer ou les attendre? User des pouvoirs de l'état de guerre pour supprimer les clubs, les associations, la liberté de la presse? Ou nous confier, même dans ce moment terrible, à la liberté, avec l'espérance bien précaire que personne n'oserait commencer la guerre civile, avec l'espérance mieux fondée, mais bien faible encore, que, si nous étions attaqués, la majorité de Paris se rallierait autour de nous?

« C'était le choix à faire entre la politique de compression ou l'*action* morale. Nous étions tous pour l'action morale, M. Trochu autant que pas un d'entre nous (2). »

Le général Trochu était en effet dans ces sentiments, qu'il avait exprimés nettement dans sa première proclamation, quand il arriva à Paris, dont il venait d'être nommé gouverneur, dans la nuit du 17 au 18 août. « Je fais appel aux hommes de tous les partis, disait-il, n'appartenant moi-même, on le sait dans l'armée, à aucun autre parti que celui du pays.

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 99.
(2) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 263.

Je fais appel à leur dévouement. Je leur demande de contenir, par l'autorité morale, les ardents qui ne sauraient pas se contenir eux-mêmes... » Et, quelques jours après, dans une lettre adressée au journal *le Temps*, il disait encore : « L'idée de maintenir l'ordre par la force de la baïonnette et du sabre, dans Paris livré aux plus légitimes angoisses et aux agitations qui en sont les suites, me remplit d'horreur et de dégoût. L'idée d'y maintenir l'ordre par l'ascendant du patriotisme s'exprimant librement, de l'honneur et du sentiment des périls évidents du pays, me remplit d'espérance et de sérénité... »

Il y a là, dans ces visions qui ressemblent à des rêves, une telle méconnaissance des nécessités sociales, et un tel oubli des devoirs, dont l'accomplissement constitue la fonction même des hommes d'État chargés du gouvernement d'un grand pays, qu'on ne sait, en vérité, comment exprimer l'impression douloureuse que la lecture de ces pages, pourtant éloquentes, vous fait involontairement éprouver! Comment! vous êtes renfermés dans une ville en état de siège! Il y a dans cette ville, qui est la reine de la civilisation moderne, des merveilles d'art et des trésors de richesse, un féerique amoncellement d'œuvres impérissables et de glorieux souvenirs; mais il y a surtout une population honnête, laborieuse, résignée, qui tend vers vous ses mains suppliantes, qui vous conjure de ne pas la laisser périr et de la protéger contre les ennemis du dehors et plus encore peut-être contre les ennemis du dedans! et vous n'avez pas d'autre consolation à lui offrir, que celle qui consiste à laisser les journaux prêcher ouvertement la guerre civile, sous prétexte qu'il ne faut pas porter atteinte aux droits de la pensée, et à permettre à l'émeute de se donner libre carrière, sous prétexte que l'usage, si légitime pourtant, du sabre et de la baïonnette contre les perturbateurs de la paix publique, complices de l'étranger, vous remplit d'horreur et de dégoût!! Mais où donc allez-vous nous conduire avec de telles théories, ou, pour parler plus juste, avec de telles défaillances? Et comment n'avez-vous pas senti que votre titre de gouvernement de la Défense nationale vous interdisait, plus qu'à d'autres peut-être, de couvrir de votre incompréhensible tolérance des

attentats qui avaient pour but précisément d'entraver la défense, en donnant satisfaction à tous les désirs de M. de Bismarck, à toutes ses espérances et à tous ses vœux?

La force morale ne pouvait naturellement avoir aucun empire sur les scélérats du Comité central, ni sur les trente-cinq mille repris de justice de la garde nationale, ni sur les affiliés des sociétés secrètes. Elle ne leur inspirait d'ailleurs aucun effroi. C'est pourquoi on décida le 22 septembre, comme nous l'avons vu, que le 27 du même mois, vingt délégués du Comité central, accompagnés de cent sept chefs de bataillon de la garde nationale, se rendraient à l'Hôtel de ville « pour sommer le gouvernement d'appliquer les mesures votées, et notamment l'envoi des délégués en province et l'*élection immédiate de la Commune de Paris* ».

Fort heureusement, au moment où les délégués se présentaient à l'Hôtel de ville, le 27 septembre, M. E. Picard, ministre des finances, se trouvait là. M. Picard n'était peut-être pas un profond politique. Mais c'était un homme fort avisé, et son imagination, très aiguisée, de Parisien spirituel et sceptique, lui fournit sur-le-champ un expédient propre à le débarrasser des énergumènes qui l'entouraient. Il leur dit que le moment était fort inopportun pour faire une manifestation, et pour chercher querelle au gouvernement sous de vains prétextes; qu'à l'heure même où les démagogues venaient apporter leurs doléances à l'Hôtel de ville, l'armée prussienne tentait de s'emparer de la capitale, par une attaque de vive force; que le gouvernement venait d'être informé de cet événement douloureux... Entendez-vous, ajoutait-il, le canon qui gronde?... Et comme en effet le canon grondait en ce moment, comme il grondait d'ailleurs tous les jours, les manifestants, pris de peur, et dont l'épouvante accélérait la fuite, descendirent précipitamment le grand escalier de l'Hôtel de ville, et se répandirent dans les rues, non pour aller aux remparts, car il n'était guère dans leurs habitudes de marcher au canon, mais pour rentrer chez eux, parce qu'ils considéraient que c'était un mauvais moment pour s'emparer du pouvoir, que celui où il faudrait, peut-être, entamer des négociations épineuses avec le Prussien vainqueur!

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'on avait été joué. Les membres du Comité central en éprouvaient une irritation fort vive, et ils exhalèrent leur mauvaise humeur, en faisant insérer dans le procès-verbal de la séance du soir les lignes suivantes :

« Une petite scène dramatique préparée par M. Picard fit échouer, ce jour-là, l'entreprise. M. Picard est venu tout d'un coup nous annoncer, d'une voie émue, que Paris était attaqué; on entendait le bruit du canon dans le lointain. Les assistants sortirent précipitamment de la salle; on se sépara, sans avoir rien obtenu. La farce était jouée; mais on ne parviendra pas à détourner le Comité de son but; il saura ramener les citoyens, membres du gouvernement, au sentiment de leur devoir (1). »

On décida ensuite qu'une nouvelle manifestation aurait lieu le 5 octobre, et que Flourens, entouré de ses cinq bataillons, se mettrait à la tête de cette manifestation.

Flourens prit son rôle fort au sérieux ; et comme il entendait traiter avec le gouvernement, de puissance à puissance, il fit avertir, dès le matin du 5 octobre, M. le général Trochu et ses collègues qu'ils eussent à se tenir à sa disposition.

Voici, en effet, la sommation qu'il leur adressa par l'intermédiaire de M. Ét. Arago :

« Cher ami, écrivit-il à ce dernier, nous avons absolument besoin de sortir d'une situation impossible. Nous voulons marcher droit aux Prussiens, et pour cela il nous faut de meilleures armes. A neuf heures et demie nous irons vous les demander à l'Hôtel de ville, avec tout le calme et l'ordre de citoyens qui s'apprêtent à remplir un grand devoir.

« Votre

« G. FLOURENS.

« *P. S. — Veuillez prévenir vos amis du gouvernement de la Défense nationale; nous avons besoin d'un entretien très sérieux avec eux.* »

(1) Procès-verbal du Comité des vingt arrondissements, séance du 27 septembre 1870.

M. Ét. Arago se hâta d'obtempérer à cette impertinente sommation, ce qui n'est pas pour nous surprendre ; mais ce qui est véritablement extraordinaire, c'est que le gouvernement, prévenu par le maire de Paris, se hâta d'accourir. Il était au complet quand, vers dix heures du matin, Flourens, escorté de ses officiers, fit solennellement son entrée dans la grande salle de l'Hôtel de ville. Ses bataillons, formant un effectif d'environ sept mille hommes, étaient massés sur la place.

Flourens prit immédiatement la parole. Il réclama d'un ton impérieux dix mille chassepots pour la garde nationale, une grande sortie, la promesse que les élections municipales auraient lieu à bref délai ; et finalement, il invita les membres du gouvernement à fournir au peuple de Paris, dont il était l'organe, des explications catégoriques sur la politique générale du gouvernement, et même sur la marche des opérations militaires.

« J'avais la naïveté de croire, dit M. d'Hérisson, qu'on allait mettre la main au collet du *major du rempart,* et le jeter jusqu'à la fin du siège dans un cul de basse-fosse (1) » ; et c'était là en effet ce qu'il aurait fallu faire.

Mais le général Trochu en jugea autrement. L'occasion lui parut bonne pour expérimenter cette *force morale*, au moyen de laquelle il espérait dompter les passions populaires, et dans un langage courtois, presque paternel, il entreprit de démontrer à Flourens que ses prétentions n'étaient pas fondées ; qu'on n'avait pas de chassepots à lui donner ; que les sorties en masse, qui avaient pu avoir leur raison d'être autrefois, étaient aujourd'hui impraticables ; que l'ajournement des élections avait été la conséquence du refus de M. de Bismarck de consentir à un armistice ; et prenant cette fois un ton sévère, que les circonstances justifiaient surabondamment, il ajouta que des manifestations, auxquelles prenaient part des officiers, escortés de leurs soldats, étaient une grave infraction à la discipline, et que si de tels désordres devaient se reproduire, il se verrait dans la douloureuse obligation de faire rentrer à Paris, pour

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 181.

les réprimer, les troupes qui étaient devant l'ennemi. M. le général Trochu put s'apercevoir, à ce moment, que la fermeté du langage en impose toujours aux violents, car ses paroles avaient visiblement impressionné, non pas sans doute M. Flourens lui-même, mais la majeure partie des officiers qui l'entouraient.

Il eût été sage de s'en tenir là; mais M. Garnier-Pagès, qui se faisait d'étranges illusions sur la puissance de sa parole, bien terne cependant, et parfois même un peu naïve, pour apaiser la colère des foules, voulut parler à son tour. M. Dorian parla aussi, et M. Jules Ferry et M. Ét. Arago! Et M. Floquet lui-même, qui fut souvent moins bien inspiré, apostropha vivement le major de rempart en lui disant : « Vous perdez la République! Nous l'avons fondée le 4 septembre. Elle périra de votre main! »

Flourens était naturellement fort inaccessible aux séductions de cette éloquence gouvernementale. Mais l'attitude de ses officiers, sur qui le langage élevé du général Trochu avait produit une forte impression, l'inquiétait visiblement. Il prit de l'humeur et se retira brusquement, après avoir jeté sa démission à la tête du gouvernement, qui ne pouvait manquer, pensait-il, d'être très ému d'une détermination si imprévue et si grave!!

Le gouvernement, en effet, parut stupéfait et même un peu ébranlé par la soudaineté de cette résolution, qui allait priver la capitale assiégée du concours, plus bruyant qu'efficace, du major de rempart. Mais on se ravisa, et le général commandant la garde nationale, le général Tamisier, considérant à bon droit que Flourens démissionnaire perdait, par le fait même de sa démission, toute son influence, lui fit connaître le lendemain, 6 octobre, que sa démission était acceptée. En même temps le gouvernement préparait une proclamation qui fut affichée, le 7 octobre, sur les murs de la capitale et publiée dans le *Journal officiel*. On y lisait ce qui suit :

« Ces rassemblements ont le double tort de se former sans l'ordre du général commandant la garde nationale ou du ministre de l'intérieur... et ce qui est beaucoup plus grave, de

donner à la cité des apparences de sédition, aussi contraires à la réalité que favorables aux desseins de l'ennemi.....

« Les manifestations armées sont destructives de tout ordre, de toute discipline, si bien intentionnées qu'elles puissent être.

« Le gouvernement est certain d'exprimer l'opinion de l'immense majorité des citoyens, en déclarant que de telles manifestations ne doivent plus avoir lieu. »

On était bien décidé, parmi les meneurs de la démagogie, à ne tenir aucun compte de cet avertissement; mais Flourens n'en était pas moins fort déconcerté de la tournure que prenaient les événements. Il n'avait point compté qu'on accepterait sa démission, avec un si parfait dédain de ses services. C'est pourquoi, se ravisant, il écrivit au général Tamisier, dans cette même journée du 7 octobre, la lettre suivante, annonçant qu'il retirait sa démission :

« Paris, 7 octobre 1870.

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

« Malgré votre acceptation de ma démission, je me vois obligé, pour conserver l'ordre et la paix dans Paris, d'y maintenir mon commandement.

« Il est inutile de vous dire que je n'abandonne rien de mes réclamations, et que cette démarche est convenue avec tout mon état-major.

« G. FLOURENS. »

Il eût été fort simple, n'est-il pas vrai? de répondre au major de rempart que sa démission ayant été acceptée, il ne pouvait plus la reprendre. Mais on n'osa pas aller jusque-là, et Flourens resta à la tête de ses bataillons.

Cependant le Comité central de la place de la Corderie avait décidé qu'une nouvelle manifestation aurait lieu le 8 octobre (1)!... Cette manifestation était destinée à demeurer

(1) M. le comte Daru fait une confusion entre les deux insurrections du 5 et du 8 octobre et attribue à l'une ce qui appartient à l'autre; il y a, du reste, d'autres inexactitudes de ce genre dans son rapport, des interversions de dates

stérile, parce qu'il y avait une erreur de date dans les lettres de convocation adressées aux bataillons de la garde nationale connus pour appartenir à l'armée du désordre, et que, d'autre part, Flourens, après la comédie de sa démission donnée, acceptée et reprise, avait jugé prudent de s'abstenir. Mais il n'y en eut pas moins ce jour-là une échauffourée assez grave, à la suite de laquelle le gouvernement eut encore une fois l'insigne faiblesse de consentir à parlementer avec les organisateurs de l'émeute.

Le général Trochu fut informé au Louvre que dix mille personnes étaient massées sur la place de l'Hôtel de ville, qu'on criait, qu'on vociférait, qu'on réclamait la présence du gouverneur.

« — Décidément, dit celui-ci en haussant les épaules, ces farceurs-là ne me laisseront jamais tranquille! Puis il demanda son cheval et partit (1). » Il eût mieux fait de ne pas partir.

Car, arrivé sur la place, noire de monde, accompagné de deux de ses officiers d'ordonnance, le commandant Bibesco et le capitaine d'Hérisson, le général fut hué et sifflé avec le même entrain avec lequel on l'acclamait quelques semaines auparavant.

Ses deux officiers d'ordonnance, un moment séparés de lui, furent l'objet des plus violents outrages. Un misérable s'approcha même du capitaine d'Hérisson et lui cracha au visage... et l'on se demande en vérité comment ces actes odieux ont pu demeurer impunis... Le général, que ses officiers avaient réussi à rejoindre, put enfin s'approcher de l'Hôtel de ville. « Un bataillon de garde nationale était là. Jules Favre fit un petit discours, parla du canon qu'on entendait, de la concorde qui s'imposait (2). » Et la manifestation, qui se dispersa aussitôt, n'eut d'autre résultat que de provoquer le lendemain ou le surlendemain une proclamation anodine du gouvernement dans laquelle on disait :

et autres erreurs; néanmoins, ce travail très étudié, très documenté et d'une étendue considérable, est fort utile à consulter. C'est une lecture très attrayante et très instructive.

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 181.

(2) *Ibid.*, p. 184.

« Tout doit céder au devoir militaire et à l'impérieuse nécessité de la concorde; les élections ont été ajournées; elles ont dû l'être.

« D'ailleurs, en présence des sommations que le gouvernement a reçues, et dont il est encore menacé, de la part de la garde nationale en armes, son devoir est de faire respecter sa dignité et le pouvoir qu'il tient de la confiance populaire. »

L'énergie du gouvernement s'arrêta là, et quand le préfet de police demanda, à la séance du soir, l'autorisation de mettre en état d'arrestation les principaux meneurs, cette autorisation lui fut à la vérité accordée théoriquement; mais le général Tamisier refusa de faire venir les rebelles à l'État-major pour les désarmer, et le préfet en prit prétexte pour donner sa démission, qui s'imposait d'ailleurs, puisque trois jours auparavant il avait réclamé la suppression de la préfecture de police. M. de Kératry fut remplacé par M. Edmond Adam.

Le Comité central n'était nullement disposé, comme bien on pense, à respecter la dignité du gouvernement. Mais le gouvernement était encore populaire à Paris, en ce moment, et les entrepreneurs de révolutions comprirent, non qu'ils avaient été trop loin, mais qu'ils étaient allés trop vite. Ils résolurent, en conséquence, d'interrompre provisoirement le cours de leurs manifestations, sauf à les renouveler ultérieurement, quand l'occasion paraîtrait propice.

L'occasion propice se présenta le 31 octobre, et l'insurrection qui eut lieu ce jour-là prit les proportions d'une véritable révolution. Nous consacrerons plus loin un chapitre spécial au récit détaillé de cette journée révolutionnaire.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

I. Situation de la France au point de vue diplomatique au mois de septembre 1870. — La circulaire du 6 septembre. — L'ambassade de M. Thiers.
II. L'entrevue de Ferrières.
III. L'incident Burnside. — L'intervention officieuse du général américain.
IV. Le voyage de M. Thiers à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Florence. — Son retour en France. — Les puissances neutres s'entremettent pour faire accepter à la Prusse l'idée d'une négociation devant conduire à un armistice. — Résistance de M. Gambetta à l'idée de faire des élections. — M. Thiers à Versailles. — La négociation était en bonne voie. — L'insurrection du 31 octobre la fait échouer. — M. Thiers conseille au gouvernement de faire la paix. — Le gouvernement s'y refuse et décide la continuation de la guerre.

I

En analysant, dans le chapitre précédent, les deux séances du gouvernement de la Défense nationale où fut discutée la question des élections, nous avons signalé les divergences de vues qui séparaient M. Jules Favre et M. Gambetta : le premier demandant, avec une patriotique insistance, « qu'on restituât à la nation le pouvoir émanant d'elle et qu'elle seule pouvait exercer » ; le second réclamant, avec la passion de l'esprit de parti, l'ajournement indéfini des élections et la continuation de la guerre, parce qu'en effet la continuation de la guerre était la condition nécessaire de la prolongation de sa dictature, qui aurait pris fin le jour même de la réunion d'une Assemblée librement élue. Nous avons vu l'usage que M. Gambetta faisait

de ses pouvoirs ; nous allons voir maintenant M. Jules Favre s'efforcer de réaliser ses idées et ses espérances, et chercher même, autant que cela pouvait dépendre de lui, à arrêter l'effusion du sang. Pour parler le langage moderne, ceci nous consolera de cela.

Dès le lendemain de la formation du nouveau gouvernement, les ambassadeurs des grandes puissances vinrent spontanément visiter M. Jules Favre au ministère des affaires étrangères. Ils n'étaient ni surpris, ni affligés de la révolution qui venait de s'accomplir, et s'empressaient au contraire de donner à M. Jules Favre l'assurance que les relations diplomatiques seraient continuées avec le gouvernement de la Défense nationale.

Quelques-uns d'entre eux, lord Lyons notamment et M. le prince de Metternich, se montrèrent même fort affectés des malheurs de la France, non sans ajouter, toutefois, que les puissances étaient liées par le traité des neutres, dont l'Angleterre avait pris l'initiative, et qui leur faisait une obligation rigoureuse d'observer, vis-à-vis des belligérants, la plus stricte neutralité. On en était là, en effet, au point de vue diplomatique, au moment où le gouvernement de la Défense nationale prenait la direction des affaires. La France n'avait pas d'alliances du temps de l'Empire, et il n'y avait nulle apparence que la révolution du 4 septembre pût lui en donner. On pouvait compter sur les sympathies de quelques-uns des gouvernements de l'Europe ; on pouvait même éventuellement compter sur leurs bons offices. On ne pouvait rien leur demander de plus.

Ce qui faisait, vis-à-vis de l'étranger, l'irrémédiable faiblesse du gouvernement de la Défense nationale, c'était l'irrégularité de son origine. Né d'une émeute et dépourvu de toute autorité, tant qu'il ne demanderait pas aux libres suffrages de la nation la consécration ou la légitimation de ses pouvoirs, il ne présentait aucune garantie de stabilité et de durée. On voulait bien continuer avec lui les relations diplomatiques, mais on refusait de le reconnaître officiellement. C'était, nous l'avons déjà remarqué, l'une des causes les plus saisissantes de son impuissance. L'autorité faisait donc défaut au ministre des

affaires étrangères, pour négocier efficacement avec les puissances de l'Europe, et avec la Prusse elle-même. Ce qui, seul, pouvait lui permettre d'élever la voix, c'est qu'il avait toujours condamné la guerre, et que ni ses collègues ni lui-même ne pouvaient être rendus responsables des suites d'une aventure où ils avaient tenté vainement d'empêcher l'Empire de s'engager.

M. Jules Favre avait hâte de savoir dans quelle mesure et sous quelle forme les gouvernements de l'Europe pourraient venir en aide, au moins diplomatiquement, à la France, si éprouvée et si malheureuse. Il avait hâte, surtout, de connaître les intentions définitives du roi de Prusse, qui avait déclaré solenellement qu'il faisait la guerre à l'Empereur et non à la France ; mais il pensa, non sans raison peut-être, qu'il convenait qu'il parlât lui-même le premier pour expliquer les tendances et les vues du nouveau gouvernement. C'est pourquoi il adressa aux agents diplomatiques de la France, le 6 septembre 1870, cette éloquente circulaire, qui fut tant applaudie au moment de sa publication, et qui a été depuis l'objet de critiques si amères :

« MONSIEUR,

« Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris s'expliquent si bien par la logique inexorable des faits, qu'il est inutile d'insister longuement sur leur sens et leur portée.

« En cédant à un élan irrésistible, trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut.

« Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte.

« Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie; elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public.

« Et cette sentence était si bien ratifiée, à l'avance, par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs les plus bruyants du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir.

« Il s'est effondré de lui-même, sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté.

« Et l'on a pu voir, chose inouïe dans l'histoire, les citoyens auxquels le cri du peuple conférait le mandat périlleux de combattre et de vaincre, ne pas songer un instant aux adversaires qui, la veille, les menaçaient d'exécutions militaires. C'est en leur refusant l'honneur d'une répression quelconque qu'ils ont constaté leur aveuglement et leur impuissance.

« L'ordre n'a pas été troublé un seul moment ; notre confiance dans la sagesse et le patriotisme de la garde nationale et de la population tout entière nous permet d'affirmer qu'il ne le sera pas.

« Délivré de la honte et du péril d'un gouvernement traître à tous ses devoirs, chacun comprend que le premier acte de cette souveraineté nationale, enfin reconquise, est de se commander à soi-même et de chercher sa force dans le respect du droit.

« D'ailleurs, le temps presse ; l'ennemi est à nos portes ; nous n'avons qu'une pensée, le repousser hors de notre territoire.

« Mais cette obligation, que nous acceptons résolument, ce n'est pas nous qui l'avons imposée à la France ; elle ne la subirait pas si notre voix avait été écoutée.

« Nous avons défendu énergiquement, au prix même de notre popularité, la politique de la paix. Nous y persévérons avec une conviction de plus en plus profonde.

« Notre cœur se brise, au spectacle de ces massacres humains dans lesquels disparaît la fleur de deux nations, qu'avec un peu de bon sens et beaucoup de liberté, on aurait préservées de ces effroyables catastrophes.

« Nous n'avons pas d'expression qui puisse peindre notre admiration pour notre héroïque armée, sacrifiée par l'impéritie du commandement suprême, et cependant plus grande par ses défaites que par les plus brillantes victoires.

« Car, malgré la connaissance des fautes qui la compromet-

taient, elle s'est immolée, sublime, devant une mort certaine, et rachetant l'honneur de la France des souillures de son gouvernement.

« Honneur à elle ! La nation lui ouvre ses bras ! Le pouvoir impérial a voulu les diviser ; les malheurs et le devoir les confondent dans une solennelle étreinte. Scellée par le patriotisme et la liberté, cette alliance nous fait invincibles.

« Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite.

« Cette situation, je la précise en quelques mots ; je la soumets au jugement de mon pays et de l'Europe.

« Nous avons hautement condamné la guerre, et protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées.

« Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien commun et notre commun bouclier ; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus ; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol.

« Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique. Nous la reprenons avec l'espoir que, instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer.

« De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale.

« La dynastie est à terre. La France, libre, se lève.

« Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie, qui lui sera, au moins, aussi fatale qu'à nous ?

« Veut-il donner au monde du dix-neuvième siècle ce cruel spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent, et qui, oublieuses de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres ?

« Libre à lui ; qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire !

« Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

« Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.

« Nous ne traiterons que pour une paix durable.

« Ici, notre intérêt est celui de l'Europe entière ; et nous avons lieu d'espérer que, dégagée de toute préoccupation dynastique, la question se posera ainsi dans les chancelleries.

« Mais, fussions-nous seuls, nous ne faiblirons pas.

« Nous avons une armée résolue, des forts bien pourvus, une enceinte bien établie, mais surtout les poitrines de trois cent mille combattants décidés à tenir jusqu'au dernier.

« Quand ils vont pieusement déposer des couronnes au pied de la statue de Strasbourg, ils n'obéissent pas seulement à un sentiment d'admiration enthousiaste ; ils prennent leur héroïque mot d'ordre ; ils jurent d'être dignes de leurs frères d'Alsace et de mourir comme eux.

« Après les forts, les remparts ; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre ; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait ; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y périrait.

« Voilà, Monsieur, ce que l'Europe doit savoir. Nous n'avons pas accepté le pouvoir dans un autre but. Nous ne le conserverions pas une minute si nous ne trouvions pas la population de Paris et la France entière décidées à partager nos résolutions.

« Je les résume d'un mot : devant Dieu qui nous entend, devant la postérité qui nous jugera, nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout, et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du droit et de la justice, finira par triompher.

« C'est en ce sens que je vous invite à expliquer la situation à M. le ministre de la cour près de laquelle vous êtes accrédité, et entre les mains duquel vous laisserez copie de ce document.

« Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

« Le 6 septembre 1870.

« *Le ministre des affaires étrangères,*

« Jules FAVRE. »

Cette circulaire fut accueillie avec enthousiasme par la France entière. Il y avait longtemps, disait-on, que notre diplomatie n'avait parlé un si noble langage, et le concert de louanges qui salua les lignes éloquentes tombées de la plume du ministre des affaires étrangères, ne fut troublé par aucune voix discordante, sauf celle de M. Picard, qui, dans le conseil du gouvernement où M. Jules Favre donna lecture de sa circulaire, avant de la publier, fit observer qu'il était imprudent d'annoncer à l'avance la résolution de ne céder ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

« L'intégrité du territoire, bien! disait-il, mais une pierre de nos forteresses! J'en donnerais beaucoup pour que nous fussions délivrés dans ce moment-ci. » Les autres membres du gouvernement et M. le général Trochu, plus énergiquement que tous les autres, furent d'avis, au contraire, que, si dures que pussent être les conditions qu'il faudrait subir plus tard pour arriver à la conclusion de la paix, il n'y avait nul inconvénient, à cette heure, à parler un langage ferme et résolu, et que la circulaire devait être maintenue, telle qu'elle avait été préparée par son auteur, sans aucun retranchement et même sans aucune modification d'aucune sorte.

Elle fut donc publiée dans le *Journal officiel* du 7 septembre, après avoir été expédiée aux agents diplomatiques de la France, et les journaux de toutes nuances se hâtèrent de la reproduire, en louant le ministre des affaires étrangères d'avoir exprimé en termes d'une si magnifique élévation des sentiments qui étaient alors les sentiments de la France entière.

« La circulaire qu'on vient de lire, disait la *Gazette de France,* en la publiant, rencontrera une approbation universelle et frappera certainement l'Europe.

« C'est de la politique intelligente et large ; elle fait honneur au gouvernement et donnera confiance au pays. Si le roi de Prusse ne sait pas comprendre ce langage vrai, digne, élevé, la France tout entière se lèvera.

« La France ne voulait pas la guerre; mais si l'étranger, qui prétendait ne combattre qu'un souverain perturbateur de la paix européenne, veut prendre « un pouce de son territoire ou

« une pierre de ses forteresses », elle ne faillira pas à l'engagement pris en son nom par M. Jules Favre; elle donnera son dernier homme et son dernier sou, plutôt que de signer une trêve déshonorante et désastreuse.

« Sur ce terrain le gouvernement sera suivi par le pays tout entier. — A.-E. DE BRUSSAC (1). »

Et cette appréciation n'était point isolée, car voici ce qu'on lit sous la signature de M. Louis Veuillot, qui avait été jusque-là non seulement l'adversaire implacable de M. Jules Favre, mais le détracteur systématique de son talent :

« Cela était à dire. Nous louons le nouveau gouvernement de l'avoir dit. Par cette parole, soutenue comme il faut, les détenteurs actuels du pouvoir se feront excuser. Vainqueurs ou vaincus, il y aura des circonstances atténuantes. Coupables du péril de la patrie, il seront encore loués du soin de son honneur (2). »

Voilà ce qu'on pensait et ce qu'on disait partout en France, au mois de septembre 1870. Plus tard, quand le parti bonapartiste, un peu revenu de son découragement des premiers jours, crut le moment venu de relever la tête et de commencer contre le gouvernement de la Défense nationale, et contre M. le général Trochu en particulier, cette campagne, à laquelle nous avons fait allusion ailleurs, et dont l'objet était de déplacer les responsabilités, les louanges du début firent place à des récriminations ardentes, mais qui étaient empreintes de plus de passion et de feinte colère que d'impartialité et de justice,

(1) *Gazette de France*, numéro du 7 septembre 1870.

(2) Louis VEUILLOT, *Paris pendant les deux sièges*, t. I, p. 114, cité par A. DUQUET, *Paris le 4 septembre et Châtillon*, p. 148, en note. Charpentier, in-18. — Le même auteur y ajoute les citations suivantes :

« Ce langage était le seul que Paris et la province fussent disposés à entendre. » (Henri MARTIN, *Histoire de France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, t. VII, p. 173.)

« Tel était le cri universel au mois de septembre. » (DE VALFRAY, *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, 1re partie, p. 31.)

« Aujourd'hui que de longues années nous séparent de cette époque douloureuse, on peut, dans le calme d'un salon, sourire de ce langage trop superbe, mais certainement d'une fierté patriotique. » (Général AMBERT, *Récits militaires après Sedan*, p. 37.)

car elles ne tendaient à rien moins qu'à faire peser sur l'auteur de la circulaire du 6 septembre la responsabilité de tous nos malheurs. L'histoire, plus impartiale, ne fera point porter à M. Jules Favre le poids de cette responsabilité. Les cabinets de l'Europe feignirent, à la vérité, de considérer la phrase incriminée comme une sorte de bravade, qui ne permettait plus d'aborder, avec quelque chance de succès, le terrain des négociations diplomatiques. Mais ce n'était qu'un prétexte pour expliquer leur indifférence, car nul n'ignore que cette indifférence tenait à des causes plus anciennes et plus profondes, et ne fut nullement déterminée par le fier langage du ministre des affaires étrangères, que la France d'ailleurs aurait désavoué au lieu de l'applaudir, s'il avait paru disposé à faire le sacrifice d'un lambeau quelconque du sol de la patrie. Aussi bien, ce n'est pas dans une phrase isolée qu'il faut chercher la pensée dominante d'un document de l'importance de la circulaire du 6 septembre ; et peut-être eût-il été équitable d'en rapprocher cette autre phrase, qui précise la signification et la portée de l'œuvre tout entière et la résume excellemment :

« Devant Dieu qui nous entend, disait M. Jules Favre, devant la postérité qui nous jugera, nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste, que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout ; et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du droit et de la justice, finira par triompher. » — Un tel langage ne pouvait porter ombrage à personne. Il était patriotique et sage, et il n'y eut dans la France entière, nous nous faisons un devoir de le répéter, qu'une voix pour y applaudir.

Pour arriver à une paix honorable, que le gouvernement de la Défense nationale n'avait pas le droit de conclure, mais qu'il pouvait du moins préparer, M. Jules Favre pensa qu'il convenait tout d'abord de provoquer, sous une forme quelconque, l'intervention ou la médiation des puissances européennes, sans préjudice d'une démarche personnelle qu'il comptait faire au quartier général du roi de Prusse, en vue d'obtenir un armistice, qui permettrait de faire des élections. Mais pour négocier avec les puissances, il fallait un négociateur, et le choix du

ministre des affaires étrangères se porta tout naturellement sur M. Thiers, qui, par son illustration et sa valeur personnelle, en même temps que par ses relations avec les principaux personnages politiques de l'Europe, était plus propre que tout autre à remplir cette délicate mission. M. Thiers avait refusé, il est vrai, de faire partie du gouvernement de la Défense nationale ; mais il avait fait publiquement des vœux pour le succès de son entreprise, et avait exprimé la pensée que tous les bons citoyens devaient lui prêter leur assistance et leur appui. Il était donc permis d'espérer qu'il ne refuserait pas son concours, et, le 9 septembre, M. Jules Favre vint le lui demander.

M. Thiers était au lit, fort souffrant d'un rhume, accompagné de fièvre.

« Vous me troublez infiniment, dit-il à M. Jules Favre, en me communiquant une proposition à laquelle j'étais loin de m'attendre. Vous connaissez mes sentiments ; ils ne sont point hostiles au gouvernement de la Défense nationale ; je désire son succès, mais je voudrais y rester étranger ; vous me voyez peu en état d'être son messager. C'est là cependant le moindre obstacle ; le principal, c'est la dureté de cœur des cabinets de l'Europe ; il me serait douloureux de me briser contre leur indifférence, et j'ai le pressentiment que tel sera le résultat de la mission que vous m'offrez. Néanmoins je suis si malheureux de nos désastres, que j'ai peine à ne point seconder les hommes qui entreprennent de les diminuer. Je vous demande quelques heures de réflexion ; demain je vous ferai savoir ma réponse (1). »

Le lendemain, M. Thiers vint, en effet, apporter sa réponse au ministre des affaires étrangères. Il était prêt à partir. M. Jules Favre lui avait simplement demandé d'aller à Londres. Il offrit spontanément d'aller à Saint-Pétersbourg et à Vienne. Une réaction salutaire s'était opérée dans son état de santé. Il était heureux d'avoir l'occasion de servir son pays, et peut-être entrevoyait-il aussi, en déchirant le voile de l'avenir, que cette ambassade, si patriotiquement acceptée, lui ouvrirait

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, p. 127.

les portes du pouvoir, quand le moment serait venu, après les désastres inévitables, de substituer un gouvernement nouveau au gouvernement de la Défense nationale.

M. Jules Favre remercia avec effusion le négociateur illustre qui, bravant, malgré son grand âge, les fatigues d'un voyage particulièrement pénible aux approches de la mauvaise saison, voulait bien accepter le rôle, un peu ingrat, d'ambassadeur extraordinaire du gouvernement provisoire, et tout de suite il lui fit la confidence du projet qu'il avait formé de se rendre, de sa personne, au quartier général du roi de Prusse, pour conférer avec M. de Bismarck. Il dit à M. Thiers qu'il s'en était ouvert à lord Lyons, qui avait approuvé sa résolution et s'était chargé de faire tenir à l'ambassadeur de Prusse à Londres une note ainsi conçue : « Le comte de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix, et avec qui entend-il engager cette négociation? » Lord Lyons avait fait mieux encore. Il avait envoyé un courrier d'ambassade au quartier général prussien.

M. Thiers, mis au courant de ces choses, approuva ce qui avait été fait, et dit à M. Jules Favre qu'à peine arrivé à Londres, il ne manquerait pas d'insister auprès de lord Granville, pour que la demande d'entrevue fût chaudement appuyée par le *Foreign Office*. Il pria ensuite le ministre des affaires étrangères de bien préciser les questions qu'il aurait à traiter au cours de son ambassade, et deux jours après, le 12 septembre, il s'embarquait pour l'Angleterre. Son départ avait été annoncé le matin même par cette note du *Journal officiel :* « M. Thiers, dans les circonstances actuelles, n'a pas voulu refuser ses services au gouvernement. Il part ce soir en mission pour Londres. Il se rendra ensuite à Saint-Pétersbourg et à Vienne. »

Le voyage de M. Thiers, dont nous dirons plus tard les péripéties et les résultats, devait être de longue durée, et le ministre des affaires étrangères ne pouvait pas attendre le retour de son illustre ambassadeur pour faire la démarche convenue au quartier général du roi de Prusse. C'est cet épisode très curieux et très dramatique de l'histoire diplomatique du gou-

vernement de la Défense nationale qu'il nous faut présentement raconter.

II

Une démarche personnelle du ministre des affaires étrangères au quartier général des armées ennemies! C'était une entreprise grosse de difficultés et de périls, et M. Jules Favre ne se dissimulait pas les souffrances certaines et les humiliations probables qui seraient peut-être la seule récompense de son patriotisme et de son courage. Laissons-le expliquer lui-même pourquoi il persévéra dans son dessein, malgré les obstacles qui paraissaient devoir s'opposer à sa réalisation : « Je ne me dissimulais, dit-il, aucune des graves objections que soulevait une telle entreprise. Sans parler du supplice qu'elle devait m'infliger, elle pouvait m'exposer à une humiliation gratuite, compromettante pour le gouvernement, préjudiciable à la défense. Dépositaires d'un pouvoir de fait, qu'une révolution venait de mettre entre nos mains, nous pouvions craindre d'être éconduits dédaigneusement. La Prusse monarchique, enivrée par ses victoires, trouverait ainsi le moyen d'abaisser, aux yeux de l'Europe, la France républicaine, et de ruiner le crédit de ceux qui organisaient sa résistance. Je sentais ces dangers et je ne m'y arrêtais pas, tant me paraissait supérieur à toute considération le devoir de tout risquer pour épargner à Paris les horreurs d'un siège, pour sauver d'une mort certaine des milliers de créatures humaines que la guerre allait immoler. J'en avais, un soir, entretenu le gouvernement; j'avais rencontré de sa part une froideur qui serait devenue une désapprobation formelle, si je l'avais officiellement consulté. Je n'en persévérai pas moins. Ma conscience criait trop haut, j'étais prêt à tout braver pour lui obéir (1). »

M. Jules Favre était décidé, en effet, à tout braver pour

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 131.

obéir au cri de sa conscience. C'est pourquoi il prit le parti de ne plus parler de son dessein à ses collègues. « J'avais trop bien démêlé leurs intentions, dit-il, pour essayer de les ramener. Ils étaient dominés principalement par la crainte d'un complet échec et d'un affaiblissement de la défense; *quelques-uns d'ailleurs ne partageaient pas mon désir d'arriver à une conciliation* (1). » Et s'ils ne le partageaient pas, ce n'était pas, comme le croyait M. Jules Favre, parce qu'ils pensaient « que la Prusse ne pourrait pas supporter une longue campagne, et que lui tenir tête un mois, c'était la contraindre à rebrousser chemin » . M. Gambetta et ceux de ses collègues qui obéissaient à sa direction ne pouvaient pas avoir et n'avaient pas cette folle espérance; et nous savons désormais dans quel intérêt, qui n'avait rien de commun avec l'intérêt du pays, ils souhaitaient la continuation de la guerre. Mais ceux qui pensaient que la démarche de M. Jules Favre serait stérile et aboutirait inévitablement à un échec, voyaient plus juste et plus loin que le ministre des affaires étrangères.

Celui-ci, dont il serait injuste de méconnaître le courage, et qui a droit à la reconnaissance de la postérité, pour être allé volontairement au-devant des épreuves les plus douloureuses, dans l'espérance de sauver son pays, se faisait d'étranges illusions sur la puissance de sa parole éloquente, pour désarmer le farouche interlocuteur avec qui il allait avoir le périlleux honneur de se rencontrer. Représentant dans le gouvernement « la diplomatie de l'émotion patriotique », il avait la naïveté de croire que le chancelier de fer, malgré sa dureté de cœur et son absence complète de générosité, ne serait point insensible aux séductions de la rhétorique sentimentale du négociateur français. Ce fut là son erreur. Elle ne diminue pas ses mérites, mais l'évidence de cette erreur peut excuser, dans une large mesure, sinon M. Gambetta, qui mettait les intérêts de la République avant les intérêts du pays, du moins ceux des membres du gouvernement qui, préoccupés avant tout des intérêts de la patrie, avaient néanmoins le pressenti-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 155.

ment qu'une démarche au quartier général prussien serait inefficace et vaine, et n'amènerait aucun résultat.

M. Jules Favre était pourtant résolu à faire cette démarche; mais c'était naturellement à la condition que le chancelier de la Confédération du Nord voulût bien le recevoir, et la réponse de celui-ci à la communication qui lui avait été transmise par le cabinet de Londres n'était rien moins qu'encourageante. Elle était sèche, hautaine, et n'indiquait pas que M. de Bismarck fût animé d'intentions très bienveillantes. La voici d'ailleurs, en sa forme et teneur, telle que M. Jules Favre la reproduit dans son livre : « Quelle garantie y a-t-il, disait M. de Bismarck, que la France, ou en ce moment les troupes de Metz et de Strasbourg, reconnaîtront les arrangements dans lesquels on pourrait entrer avec le gouvernement existant à Paris, ou avec ceux qui lui succéderaient probablement? »

C'était dire clairement que, dans la pensée du premier ministre du roi Guillaume, un soulèvement populaire pouvait désorganiser le pouvoir que le soulèvement populaire du 4 septembre avait organisé, et qu'en tout cas rien n'établissait que la Révolution, qui avait substitué le gouvernement de la Défense nationale au gouvernement de Napoléon III, fût acceptée par la garnison de Strasbourg et par l'armée du maréchal Bazaine.

Quoi qu'il en soit, M. Jules Favre répondit en ces termes :

« Les garanties justement réclamées par M. le comte de Bismarck peuvent être fournies à un double point de vue, politique et militaire. Au point de vue politique, le gouvernement de la Défense nationale signera un armistice et réunira de suite une Assemblée, qui ratifiera le traité de paix convenu entre le gouvernement prussien et celui de la France. Au point de vue militaire, le gouvernement de la Défense nationale offre la même sécurité qu'un gouvernement régulier, puisque le ministre de la guerre est obéi dans tous les ordres qu'il donne. Tout ce qui serait réglé à cet égard par un armistice serait donc ponctuellement exécuté sans aucun retard. »

M. Jules Favre envoya une copie de cette réponse à M. Thiers qui était alors à Londres. Celui-ci approuva fort le langage du ministre des affaires étrangères. Il multiplia ses in-

stances auprès de M. Gladstone et de lord Granville pour que le cabinet anglais appuyât la demande d'entrevue du ministre, et il eut la satisfaction d'écrire, le 15 septembre, à M. Jules Favre qu'en effet le cabinet de Londres avait adressé à M. de Bismarck une dépêche assez pressante, qu'on lui avait communiquée.

« Elle est bonne, disait M. Thiers, et recommande assez fortement l'acceptation de votre proposition de vous rendre au camp prussien (1). »

Tout était donc en bonne voie. Mais quel accueil serait fait par M. de Bismarck à la dépêche de lord Granville ? On ne le savait pas, et deux jours se passèrent, le 16 et le 17 septembre, sans que M. Jules Favre reçût aucun avis d'aucune sorte. Il était impossible d'attendre davantage, car l'armée allemande était devant les murs de Paris, l'investissement était déjà presque complet, et on était à la veille de la reprise des hostilités. M. Jules Favre s'arma de courage, et, le dimanche 18 septembre, à sept heures du matin, il partait dans une voiture de louage, accompagné d'un officier d'état-major, que le général Trochu et le ministre de la guerre lui avaient donné, de M. de Ring, sous-chef de cabinet, de M. Hendlé, secrétaire particulier du ministre, et d'un facteur du ministère nommé Lutz. On sortit par la porte de Charenton, devant prendre au fort un officier parlementaire. On croyait que le quartier général prussien était à Grosbois, au delà de Créteil, mais on n'avait pas de renseignements précis à cet égard. Un trompette précédait la petite troupe, qui, après avoir traversé un pays où tout était ravagé, où les maisons avaient été dévastées et pillées par pure méchanceté, par pur amour de la dévastation et du pillage, arriva enfin à Créteil. Elle poussa même plus loin, jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. Le général prussien qui commandait dans ces parages, et qu'on avait fait prévenir, se fit longtemps attendre ; et, quand il parut enfin, ce fut pour dire à M. Jules Favre que le quartier général était à Meaux, mais qu'il n'avait reçu aucun ordre et ignorait absolument si M. de Bismarck était disposé à recevoir le représen-

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, p. 151.

tant du gouvernement français. Il offrit, lui, Prussien, l'hospitalité au ministre des affaires étrangères de France dans un château appartenant à un Français, et envoya un de ses officiers, le prince de Biren, porter au quartier général cette lettre de M. Jules Favre :

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hostilités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une transaction honorable ne fût pas essayée. La personne qui a eu l'honneur de voir Votre Excellence, il y a deux jours, m'a dit avoir recueilli de sa bouche l'expression d'un désir analogue. Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quelques instants avec elle.

« J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, de Votre Excellence,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Jules FAVRE. »

Le lendemain, 19 septembre, à six heures du matin, l'aide de camp apportait à M. Jules Favre cette réponse de M. de Bismarck :

« Meaux, 18 septembre 1870.

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence a eu l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain à Meaux.

« Le porteur de la présente, M. le prince de Biren, veillera à ce que Votre Excellence soit guidée à travers nos lignes.

« J'ai l'honneur, etc. (1).

« BISMARCK. »

(1) Jules FAVRE, *loc. cit.*, p. 159.

M. Jules Favre partit vers neuf heures du matin pour Meaux. « Le voyage fut pénible, dit-il; à chaque instant la voiture était arrêtée par de nombreuses colonnes qui s'acheminaient en sens opposé; on eût dit un torrent armé. Tous les villages que nous traversions étaient en ruine; je descendis pour en visiter un, et je ne pus m'empêcher d'échanger, avec les officiers qui m'accompagnaient, des paroles amères; cette mise à sac des habitations me paraissait une révoltante barbarie. A la porte d'une pauvre maison, où tout était brisé, trois femmes et un enfant pleuraient; elles nous demandèrent à mains jointes de les délivrer; c'était à fendre l'âme; il me semblait voir en action une page de saint Grégoire de Tours. Le prince de Biren (1), qui commandait notre escorte, semblait lui-même profondément attristé par ce spectacle. Il me raconta que, la veille, il avait payé à une vieille paysanne la vache qui venait de lui être enlevée. Une telle misère à la porte de Paris me paraissait un horrible rêve, et je sentais redoubler en moi mon horreur de la guerre (2). »

Vers trois heures et demie, les voyageurs furent rejoints par un cavalier qui n'était autre que le comte de Hatzfeld, premier secrétaire de M. de Bismarck, et qui venait les avertir que le Roi avait quitté Meaux le matin même, pour transporter son quartier général au château de Ferrières. Il fallait donc rétrograder, et, comme l'attelage épuisé refusait le service, M. Jules Favre s'arrêta dans une ferme dévastée. C'est là qu'il vit pour la première fois M. de Bismarck, qui se présenta à lui entouré d'une nombreuse escorte, mais qui, ne voulant point donner audience au ministre français dans une maison qui menaçait ruine, conduisit M. Jules Favre au château de la Haute-Maison, situé à quelque distance. Arrivé là, le chancelier feignit de redouter une attaque de nos francs-tireurs. « Nous leur faisons une chasse impitoyable, dit-il; ce ne sont pas des soldats; nous les traitons comme des assassins. » M. Jules Favre se

(1) M. Jules Favre écrit Biron, et M. de Bismarck lui-même donnait ce nom à l'officier. Vérification faite, c'est Biren qu'il faut lire. (V. Jules Favre, *loc. cit.*, p. 425, Pièces justificatives.)

(2) Jules Favre, *loc. cit.*, p. 161.

récria contre une telle barbarie, contre une telle méconnaissance des lois de la guerre ; mais M. de Bismarck, à qui il ne déplaisait pas de donner à son interlocuteur un avertissement lugubre, qui était en même temps une odieuse menace, répéta que les francs-tireurs « étaient hors la loi ». C'est ainsi qu'on comprenait les principes du droit des gens, dans le camp prussien, et qu'on les appliquait.

La conférence commença à la Haute-Maison, pour se continuer le lendemain à Ferrières, et M. Jules Favre en a consigné le dramatique récit dans un rapport justement célèbre. Le voici : un document de cette importance ne peut pas être rejeté aux pièces justificatives. Nous le mettons immédiatement sous les yeux du lecteur.

RAPPORT DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

A Messieurs les membres du gouvernement de la Défense nationale.

« MES CHERS COLLÈGUES,

« L'union étroite de tous les citoyens, et particulièrement celle des membres du gouvernement, est plus que jamais une nécessité de salut public. Chacun de nos actes doit la cimenter. Celui que je viens d'accomplir de mon chef m'était inspiré par ce sentiment; il aura ce résultat. J'ai eu l'honneur de vous l'expliquer en détail. Cela ne suffit point. Nous sommes un gouvernement de publicité. Si, à l'heure de l'exécution, le secret est indispensable, le fait, une fois consommé, doit être entouré de la plus grande lumière. Nous ne sommes quelque chose que par l'opinion de nos concitoyens; il faut qu'elle nous juge à chaque heure, et pour nous juger elle a le droit de tout connaître.

« J'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller au quartier général des armées ennemies; j'y suis allé. Je vous ai rendu compte de la mission que je m'étais imposée à moi-même; je viens dire à

mon pays les raisons qui m'ont déterminé, le but que je me proposais, celui que je crois avoir atteint.

« Je n'ai pas besoin de rappeler la politique inaugurée par nous, et que le ministre des affaires étrangères était plus particulièrement chargé de formuler. Nous sommes avant tout des hommes de paix et de liberté. Jusqu'au dernier moment, nous nous sommes opposés à la guerre, que le gouvernement impérial entreprenait dans un intérêt exclusivement dynastique, et quand ce gouvernement est tombé, nous avons déclaré persévérer plus énergiquement que jamais dans la politique de la paix.

« Cette déclaration, nous la faisions, quand par la criminelle folie d'un homme et de ses conseillers, nos armées étaient détruites; notre glorieux Bazaine et ses vaillants soldats bloqués devant Metz; Strasbourg, Toul, Phalsbourg écrasés par les bombes; l'ennemi victorieux en marche sur notre capitale. Jamais situation ne fut plus cruelle; elle n'inspira cependant au pays aucune pensée de défaillance, et nous crûmes être son interprète fidèle en posant nettement cette condition : pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.

« Si donc à ce moment, où venait de s'accomplir un fait aussi considérable que celui du renversement du promoteur de la guerre, la Prusse avait voulu traiter sur les bases d'une indemnité à déterminer, la paix était faite; elle eût été accueillie comme un immense bienfait; elle fût devenue un gage certain de réconciliation, entre deux nations qu'une politique odieuse seule a fatalement divisées.

« Nous espérions que l'humanité et l'intérêt bien entendu remporteraient cette victoire, belle entre toutes, car elle aurait ouvert une ère nouvelle, et les hommes d'État qui y auraient attaché leur nom auraient eu comme guides : la philosophie, la raison, la justice; comme récompense : les bénédictions et la prospérité des peuples.

« C'est avec ces idées que j'ai entrepris la tâche périlleuse que vous m'avez confiée. Je devais tout d'abord me rendre compte des dispositions des cabinets européens et chercher à me concilier leur appui. Le gouvernement impérial l'avait complètement

négligé ou y avait échoué. Il s'est engagé dans la guerre sans une alliance, sans une négociation sérieuse; tout, autour de lui, était hostilité ou indifférence; il recueillait ainsi le fruit amer d'une politique blessante pour chaque État voisin, par ses menaces ou ses prétentions.

« A peine étions-nous à l'Hôtel de ville, qu'un diplomate, dont il n'est point encore opportun de révéler le nom, nous demandait à entrer en relation avec nous. Dès le lendemain, votre ministre recevait les représentants de toutes les puissances. La République des États-Unis, la République helvétique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal reconnaissaient officiellement la République française. Les autres gouvernements autorisaient leurs agents à entretenir avec nous des rapports officieux, qui nous permettaient d'entrer de suite en pourparlers utiles.

« Je donnerais à cet exposé, déjà trop étendu, un développement qu'il ne comporte pas, si je racontais avec détail la courte, mais instructive histoire des négociations qui ont suivi. Je crois pouvoir affirmer qu'elle ne sera pas tout à fait sans valeur pour notre crédit moral.

« Je me borne à dire que nous avons trouvé partout d'honorables sympathies. Mon but était de les grouper et de déterminer les puissances signataires de la ligue des neutres à intervenir directement près de la Prusse, en prenant pour base les conditions que j'avais posées. Quatre de ces puissances me l'ont offert; je leur en ai, au nom de mon pays, témoigné ma gratitude, mais je voulais le concours des deux autres. L'une m'a promis une action individuelle dont elle s'est réservé la liberté, l'autre m'a proposé d'être mon intermédiaire vis-à-vis de la Prusse. Elle a même fait un pas de plus : sur les instances de l'envoyé extraordinaire de la France, elle a bien voulu recommander directement mes démarches. J'ai demandé beaucoup plus, mais je n'ai refusé aucun concours, estimant que l'intérêt qu'on nous montrait était une force à ne pas négliger.

« Cependant, le temps marchait; chaque heure rapprochait l'ennemi. En proie à de poignantes émotions, je m'étais promis à moi-même de ne pas laisser commencer le siége de Paris sans essayer une démarche suprême, fussé-je seul à la faire. L'intérêt

n'a pas besoin d'en être démontré. La Prusse gardait le silence, et nul ne consentait à l'interroger. Cette situation était intenable; elle permettait à notre ennemi de faire peser sur nous la responsabilité de la continuation de la lutte; elle nous condamnait à nous taire sur ses intentions. Il fallait en sortir. Malgré ma répugnance, je me déterminai à user des bons offices qui m'étaient offerts, et, le 10 septembre, un télégramme parvenait à M. de Bismarck, lui demandant s'il voulait entrer en conversation sur des conditions de transaction.

« Une première réponse était une fin de non-recevoir tirée de l'irrégularité de notre gouvernement. Toutefois le chancelier de la Confédération du Nord n'insista pas, et me fit demander quelles garanties nous présentions pour l'exécution d'un traité. Cette seconde difficulté levée par moi, il fallait aller plus loin. On me proposa d'envoyer un courrier, ce que j'acceptai. En même temps on télégraphiait à M. de Bismarck, et le premier ministre de la puissance qui nous servait d'intermédiaire disait à notre envoyé extraordinaire que la France seule pouvait agir; il ajoutait qu'il serait à désirer que je ne reculasse pas devant une démarche au quartier général. Notre envoyé, qui connaissait le fond de mon cœur, répondit que j'étais prêt à tous les sacrifices pour faire mon devoir, qu'il y en avait peu d'aussi pénibles, que d'aller au travers des lignes ennemies chercher notre vainqueur, mais qu'il supposait que je m'y résignerais. Deux jours après, le courrier revenait. Après mille obstacles, il avait vu le chancelier, qui lui avait dit être disposé volontiers à causer avec moi.

« J'aurais voulu une réponse directe au télégramme de notre intermédiaire; elle se faisait attendre. L'investissement de Paris s'achevait. Il n'y avait plus à hésiter, je me résolus à partir.

« Seulement il m'importait que, pendant qu'elle s'accomplissait, cette démarche fût ignorée; je recommandai le secret et j'ai été douloureusement surpris en rentrant hier soir d'apprendre qu'il n'a pas été gardé. Une indiscrétion coupable a été commise. Un journal, *l'Électeur libre,* déjà désavoué par le gouvernement, en a profité; une enquête est ouverte, et j'espère pouvoir réprimer ce double abus.

« J'avais poussé si loin le scrupule de la discrétion, que je l'ai observée même vis-à-vis de vous, mes chers collègues. Je ne m'y suis pas résolu sans un vif déplaisir. Mais je connaissais votre patriotisme et votre affection : j'étais sûr d'être absous. Je croyais obéir à une nécessité impérieuse. Une première fois, je vous avais entretenu des agitations de ma conscience, et je vous avais dit qu'elle ne serait en repos que lorsque j'aurais fait tout ce qui était humainement possible pour arrêter honorablement cette abominable guerre. Me rappelant la conversation provoquée par cette ouverture, je redoutais des objections, et j'étais décidé; d'ailleurs je voulais, en abordant M. de Bismarck, être libre de tout engagement, afin d'avoir le droit de n'en prendre aucun. Je vous fais ces aveux sincères, je les fais au pays pour écarter de vous une responsabilité que j'assume seul. Si ma démarche est une faute, seul j'en dois porter la peine.

« J'avais cependant averti M. le ministre de la guerre, qui avait bien voulu me donner un officier pour me conduire aux avant-postes. Nous ignorions la situation du quartier général. On le supposait à Gros-Bois. Nous nous acheminâmes vers l'ennemi par la porte de Charenton.

« Je supprime tous les détails de ce douloureux voyage, pleins d'intérêt cependant, mais qui ne seraient point ici à leur place. Conduit à Villeneuve-Saint-Georges, où se trouvait le général en chef commandant le 6ᵉ corps, j'appris assez tard dans l'après-midi que le quartier général était à Meaux. Le général, des procédés duquel je n'ai qu'à me louer, me proposa d'y envoyer un officier porteur de la lettre suivante, que j'avais préparée pour M. de Bismarck :

« MONSIEUR LE COMTE (1),

« J'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hosti-
« lités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une trans-

(1) Nous avons déjà donné ci-dessus cette lettre et la réponse du chancelier allemand.

« action honorable ne fût pas essayée. La personne qui a eu « l'honneur de voir Votre Excellence, il y a deux jours, m'a dit « avoir recueilli de sa bouche l'expression d'un désir analogue. « Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de « Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir « comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quel- « ques instants avec elle.

« J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, de « Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« Jules FAVRE. »

« Nous étions séparés par une distance de quarante-huit kilomètres. Le lendemain matin, à six heures, je recevais la réponse que je transcris :

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence a eu « l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable, « si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain, « ici, à Meaux.

« Le porteur de la présente, le prince Biren, veillera à ce « que Votre Excellence soit guidée à travers nos lignes.

« J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, « de Votre Excellence, le très obéissant serviteur.

« DE BISMARCK. »

« A neuf heures, l'escorte était prête, et je partais avec elle. Arrivé près de Meaux vers trois heures de l'après-midi, j'étais arrêté par un aide de camp venant m'annoncer que le comte avait quitté Meaux avec le Roi pour aller coucher à Ferrières. Nous nous étions croisés; en revenant l'un et l'autre sur nos pas, nous devions nous rencontrer.

« Je rebroussai chemin et descendis dans la cour d'une ferme entièrement saccagée, comme presque toutes les maisons que j'ai vues sur ma route. Au bout d'une heure, M. de Bismarck m'y rejoignait. Il nous était difficile de causer dans un tel lieu. Une habitation, le château de la Haute-Maison, appartenant à M. le comte de Rillac, était à notre proximité; nous nous y

rendîmes. Et la conversation s'engagea dans un salon où gisaient en désordre des débris de toute nature.

« Cette conversation, je voudrais vous la rapporter tout entière, telle que le lendemain je l'ai dictée à un secrétaire. Chaque détail y a son importance. Je ne puis ici que l'analyser.

« J'ai tout d'abord précisé le but de ma démarche. Ayant fait connaître par ma circulaire les intentions du gouvernement français, je voulais savoir celles du premier ministre prussien. Il me semblait inadmissible que deux nations continuassent, sans s'expliquer préalablement, une guerre terrible qui, malgré ses avantages, infligeait au vainqueur des souffrances profondes. Née du pouvoir d'un seul, cette guerre n'avait plus de raison d'être, quand la France redevenait maîtresse d'elle-même; je me portais garant de son amour pour la paix, en même temps de sa résolution inébranlable de n'accepter aucune condition qui ferait de cette paix une courte et menaçante trêve.

« M. de Bismarck m'a répondu que, s'il avait la conviction qu'une pareille paix fût possible, il la signerait de suite. Il a reconnu que l'opposition avait toujours condamné la guerre. Mais le pouvoir que représente aujourd'hui cette opposition est plus que précaire. Si dans quelques jours Paris n'est pas pris, il sera renversé par la populace...

« Je l'ai interrompu vivement pour lui dire que nous n'avions pas de populace à Paris, mais une population intelligente, dévouée, qui connaissait nos intentions, et qui ne se ferait pas complice de l'ennemi en entravant notre mission de défense. Quant à notre pouvoir, nous étions prêts à le déposer entre les mains de l'Assemblée déjà convoquée par nous.

« Cette Assemblée, a repris le comte, aura des desseins que « rien ne peut nous faire pressentir. Mais si elle obéit au senti- « ment français, elle voudra la guerre. Vous n'oublierez pas plus « la capitulation de Sedan que Waterloo, que Sadowa qui ne « vous regardait pas. » Puis il a insisté longuement sur la volonté bien arrêtée de la nation française d'attaquer l'Allemagne et de lui enlever une partie de son territoire. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III, ses tendances n'ont pas changé, et quand

la guerre a été annoncée, le Corps législatif a couvert les paroles du ministre d'acclamations.

« Je lui ai fait observer que la majorité du Corps législatif avait quelques semaines avant acclamé la paix; que cette majorité, choisie par le prince, s'était malheureusement crue obligée de lui céder aveuglément, mais que, consultée deux fois, aux élections de 1869 et au vote du plébiscite, la nation avait énergiquement adhéré à une politique de paix et de liberté.

« La conversation s'est prolongée sur ce sujet, le comte maintenant son opinion, alors que je défendais la mienne; et comme je le pressais vivement sur ses conditions, il m'a répondu nettement que la sécurité de son pays lui commandait de garder le territoire qui la garantissait. Il m'a répété plusieurs fois : « Strasbourg est la clef de la maison, je dois l'avoir. » Je l'ai invité à être plus explicite encore : « C'est inutile, objec« tait-il, puisque nous ne pouvons nous entendre, c'est une « affaire à régler plus tard. » — Je l'ai prié de le faire de suite; il m'a dit alors que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle, avec Metz, Château-Salins et Soissons, lui étaient indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer.

« Je lui ai fait observer que l'assentiment des peuples dont il disposait ainsi était plus que douteux, et que le droit public européen ne lui permettait pas de s'en passer. « Si fait, « m'a-t-il répondu. Je sais fort bien qu'ils ne veulent pas de « nous. Ils nous imposeront une rude corvée; mais nous ne « pouvons pas ne pas les prendre. Je suis sûr que dans un temps « prochain nous aurons une nouvelle guerre avec vous. Nous « voulons la faire avec tous nos avantages. »

« Je me suis récrié, comme je le devais, contre de telles solutions. J'ai dit qu'on me paraissait oublier deux éléments importants de discussion : l'Europe d'abord, qui pourrait bien trouver ces prétentions exorbitantes et y mettre obstacle; le droit nouveau ensuite, le progrès des mœurs, entièrement antipathique à de telles exigences. J'ai ajouté que, quant à nous, nous ne les accepterions jamais. Nous pouvions périr



comme nation, mais non nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul était compétent pour se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne doutons pas de son sentiment, mais nous voulons le consulter. C'est donc vis-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et pour être net, il est clair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut la destruction de la France.

« Le comte a protesté, se retranchant toujours derrière des nécessités absolues de garantie nationale. J'ai poursuivi : « Si ce n'est pas de votre part un abus de la force, cachant de « secrets desseins, laissez-nous réunir l'Assemblée, nous lui « remettrons nos pouvoirs; elle nommera un gouvernement « définitif, qui appréciera vos conditions. »

« Pour l'exécution de ce plan, m'a répondu le comte, il « faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix. »

« La conversation prenait une tournure de plus en plus pénible. Le soir venait. Je demandai à M. de Bismarck un second entretien à Ferrières, où il allait coucher, et nous partîmes chacun de notre côté.

« Voulant remplir ma mission jusqu'au bout, je devais revenir sur plusieurs des questions que nous avions traitées, et conclure. Aussi, en abordant le comte vers neuf heures et demie du soir, je lui fis observer que les renseignements que j'étais venu chercher près de lui étant destinés à être communiqués à mon gouvernement et au public, je résumerais, en terminant, notre conversation pour n'en publier que ce qui serait bien arrêté entre nous. « Ne prenez pas cette peine, me répondit-« il, je vous la livre tout entière; je ne vois aucun inconvénient « à sa divulgation. » Nous reprîmes alors la discussion, qui se prolongea jusqu'à minuit. J'insistai particulièrement sur la nécessité de convoquer une Assemblée. Le comte parut peu à peu se laisser convaincre, et revint à l'armistice. Je demandai quinze jours. Nous discutâmes les conditions. Il ne s'expliqua que d'une manière très incomplète, se réservant de consulter le Roi. En conséquence, il m'ajourna au lendemain onze heures.

« Je n'ai plus qu'un mot à dire; car, en reproduisant ce douloureux récit, mon cœur est agité de toutes les émotions qui

l'ont torturé pendant ces trois mortelles journées, et j'ai hâte de finir. J'étais au château de Ferrières à onze heures. Le comte sortit de chez le Roi à midi moins le quart, et j'entendis de lui les conditions qu'il mettait à l'armistice; elles étaient consignées dans un texte écrit en langue allemande, et dont il m'a été donné communication verbale.

« Il demandait pour gage l'occupation de Strasbourg, de Toul et de Phalsbourg; et comme, sur sa demande, j'avais dit la veille que l'Assemblée devait être réunie à Paris, il voulait, dans ce cas, avoir un fort dominant la ville, celui du Mont-Valérien, par exemple...

« Je l'ai interrompu pour lui dire : « Il est bien plus simple « de nous demander Paris. Comment voulez-vous admettre « qu'une Assemblée française délibère sous votre canon? J'ai eu « l'honneur de vous dire que je transmettrais fidèlement notre « entretien au gouvernement; je ne sais vraiment si j'oserai lui « dire que vous m'avez fait une telle proposition. »

« Cherchons une autre combinaison », m'a-t-il répondu. Je lui ai parlé de la réunion de l'Assemblée à Tours, en ne prenant aucun gage du côté de Paris.

« Il m'a proposé d'en parler au Roi, et, revenant sur l'occupation de Strasbourg, il a ajouté : « La ville va tomber entre « nos mains, ce n'est plus qu'une affaire de calcul d'ingénieur. « Aussi je vous demande que la garnison se rende prisonnière « de guerre. »

« A ces mots, j'ai bondi de douleur, et, me levant, je me suis écrié : « Vous oubliez que vous parlez à un Français, monsieur « le comte : sacrifier une garnison héroïque, qui fait notre admi- « ration et celle du monde, serait une lâcheté; et je ne vous « promets pas de dire que vous m'avez posé une telle condi- « tion. »

« Le comte m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention de me blesser, qu'il se conformait aux lois de la guerre; qu'au surplus, si le Roi y consentait, cet article pourrait être modifié.

« Il est rentré au bout d'un quart d'heure. Le Roi acceptait la combinaison de Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fût prisonnière.

« J'étais à bout de forces et craignis un instant de défaillir. Je me retournai pour dévorer les larmes qui m'étouffaient, et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé par ces simples paroles :

« — Je me suis trompé, monsieur le comte, en venant ici ; je « ne m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'excuser à mes « propres yeux ; d'ailleurs, je n'ai cédé qu'au sentiment de mon « devoir. Je reporterai à mon gouvernement tout ce que vous « m'avez dit, et s'il juge à propos de me renvoyer près de vous, « quelque cruelle que soit cette démarche, j'aurai l'honneur « de revenir. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance que « vous m'avez témoignée, mais je crains qu'il n'y ait plus qu'à « laisser les événements s'accomplir. La population de Paris est « courageuse et résolue aux derniers sacrifices ; son héroïsme « peut changer le cours des événements. Si vous avez l'honneur « de la vaincre, vous ne la soumettrez pas. La nation tout « entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous trou- « verons en elle un élément de résistance, nous vous com- « battrons. C'est une lutte indéfinie entre deux peuples qui « devraient se tendre la main. J'avais espéré une autre solution. « Je pars bien malheureux et néanmoins plein d'espoir. »

« Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me permet de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée de ces entrevues. Je cherchais la paix, j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité d'interroger la France représentée par une Assemblée librement élue, on m'a répondu en me montrant les Fourches Caudines sous lesquelles elle doit préalablement passer. Je ne récrimine point. Je me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et en voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infortunées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle violence, que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide pour ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un armistice, je l'avoue encore, je l'ai désiré, pour que la nation pût être consultée sur la redoutable question que la fatalité pose devant nous.

« Vous connaissez maintenant les conditions préalables qu'on prétend nous faire subir. Comme moi, et sans discussion, vous avez été unanimement d'avis qu'il fallait en repousser l'humiliation. J'ai la conviction profonde que, malgré les souffrances qu'elle endure et celles qu'elle prévoit, la France indignée partage notre résolution, et c'est de son cœur que j'ai cru m'inspirer en écrivant à M. de Bismarck la dépêche suivante qui clôt cette négociation :

« Monsieur le comte,

« J'ai exposé fidèlement à mes collègues du gouvernement « de la Défense nationale la déclaration que Votre Excellence « a bien voulu me faire. J'ai le regret de faire connaître à « Votre Excellence que le gouvernement n'a pu admettre vos « propositions. Il accepterait un armistice ayant pour objet « l'élection et la réunion d'une Assemblée nationale. Mais il « ne peut souscrire aux conditions auxquelles Votre Excellence « le subordonne. Quant à moi, j'ai la conscience d'avoir tout « fait pour que l'effusion du sang cessât, et que la paix fût « rendue à nos deux nations, pour lesquelles elle serait un « grand bienfait. Je ne m'arrête qu'en face d'un devoir impé- « rieux, m'ordonnant de ne pas sacrifier l'honneur de mon « pays déterminé à résister énergiquement. Je m'associe sans « réserve à son vœu ainsi qu'à celui de mes collègues. Dieu, « qui nous juge, décidera de nos destinées. J'ai foi dans sa « justice.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte, de Votre Excel- « lence le très humble et très obéissant serviteur.

« Jules Favre.

« 21 septembre 1870. »

« J'ai fini, mes chers collègues, et vous penserez comme moi que si j'ai échoué, ma mission n'aura pas été cependant tout à fait inutile. Elle a prouvé que nous n'avons pas dévié. Comme les premiers jours, nous maudissons une guerre par nous condamnée à l'avance ; comme les premiers jours aussi, nous

l'acceptons plutôt que de nous déshonorer. Nous avons fait plus : nous avons tué l'équivoque dans laquelle la Prusse s'enfermait, et que l'Europe ne nous aidait pas à dissiper.

« En entrant sur notre sol, elle a donné au monde sa parole qu'elle attaquait Napoléon et ses soldats, mais qu'elle respectait la nation. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut en penser. La Prusse exige trois de nos départements, deux villes fortes, l'une de cent, l'autre de soixante-quinze mille âmes, huit à dix autres également fortifiées. Elle sait que les populations qu'elle veut nous ravir la repoussent; elle s'en saisit néanmoins, opposant le tranchant de son sabre aux protestations de leur liberté civique et de leur dignité morale.

« A la nation qui demande la faculté de se consulter elle-même, elle propose la garantie de ses obusiers établis au Mont-Valérien et protégeant la salle des séances où nos députés voteront. Voilà ce que nous savons et ce qu'on m'a autorisé à vous dire. Que le pays nous entende et qu'il se lève, ou pour nous désavouer quand nous lui conseillons de résister à outrance, ou pour subir avec nous cette dernière et décisive épreuve. Paris y est résolu.

« Les départements s'organisent et vont venir à son secours. Le dernier mot n'est pas dit dans cette lutte où maintenant la force se rue contre le droit. Il dépend de notre constance qu'il appartienne à la justice et à la liberté.

« Agréez, mes chers collègues, le fraternel hommage de mon inaltérable dévouement.

« *Le vice-président du gouvernement de la Défense nationale, ministre des affaires étrangères,*

« Jules FAVRE.

« Paris, ce 21 septembre 1870. »

La publication de cette page éloquente, qui fut insérée le 23 septembre au *Journal officiel,* avant d'être reproduite dans tous les journaux du monde, produisit à Paris un effet extraordinaire. On était plein d'admiration pour le négociateur courageux, plus courageux qu'habile, qui s'était imposé à lui-même une si cruelle épreuve, pour essayer d'arrêter l'effusion

du sang, et qui traduisait maintenant dans un si magnifique langage les patriotiques émotions qu'une négociation si douloureuse lui avait fait éprouver; et on était révolté de la froide dureté de l'ennemi implacable, qui, après avoir affirmé solennellement qu'il faisait la guerre à l'Empereur et non à la France, voulait aujourd'hui faire payer à la nation française les conséquences d'une faute qu'elle n'avait pas commise, et dont elle était au contraire la victime expiatoire, vouée à des convoitises sans mesure et à d'impitoyables vengeances. Beaucoup de personnes sages, convaincues qu'après la catastrophe de Sedan et le blocus de Metz la partie était irrémédiablement perdue, auraient souhaité qu'on fît la paix, puisque la continuation de la guerre ne pouvait entraîner pour la France que de stériles sacrifices, auxquels nulle compensation n'était promise; mais personne n'aurait voulu acheter cette paix si désirable au prix qu'y mettait un barbare vainqueur. On aimait mieux tenter la fortune des armes, que de subir d'ores et déjà de révoltantes exigences.

M. Jules Favre ne devait pas tarder à recueillir le fruit de ses courageux efforts. Le concert de louanges, — qui s'adressaient bien plus au courage du négociateur qu'à l'habileté du diplomate, — fut unanime, et s'il n'y avait nécessité de nous borner, nous pourrions ici encore grouper d'innombrables témoignages. En voici deux, qui nous ont paru dignes d'une particulière attention :

Le 23 septembre, l'éminent bâtonnier de l'ordre des avocats, aujourd'hui membre de l'Académie française, écrivait à M. Jules Favre :

« Paris, le 23 septembre 1870.

« CHER ET ILLUSTRE CONFRÈRE,

« Au nom du barreau de Paris, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son chef, au nom de cette jeunesse du Palais qui vous est chère, qui a déjà sa place et sa légende glorieuse dans l'histoire de la défense nationale, je vous adresse l'hommage respectueux de notre admiration et de notre reconnaissance.

« Quel que soit désormais le sort des batailles, la France est dès aujourd'hui vengée. Ses annales comptent une page immortelle de plus, et c'est à vous qu'elle la doit.

« Recevez, etc.

« Edmond ROUSSE,
« Bâtonnier de l'ordre (1). »

M. Louis Veuillot, que nous nous plaisons à citer, parce que ses haines d'autrefois donnent une saveur particulière à ses admirations présentes, disait à son tour :

« M. Jules Favre a fait un coup de maître. Son voyage au camp prussien comptera parmi les actes politiques de premier ordre, et la relation qu'il en a publiée est une sorte de chef-d'œuvre. Cette page dépasse infiniment le mérite de tous ses discours. Elle entrera dans l'histoire de France. Elle est en outre une admirable exhortation au combat. A meilleur titre que cette vieille comédienne de *Marseillaise,* elle peut compter pour une armée. »

Voilà ce qu'on pensait à Paris, après l'entrevue de Ferrières. Quand un ballon, parti de Paris le 25 septembre, apporta en province le texte du rapport du ministre des affaires étrangères, la lecture de ce grave document provoqua dans tous les départements le même enthousiasme et les mêmes résolutions. On souffrait cruellement, à la vérité, de la continuation de la guerre, mais la continuation de la guerre paraissait préférable à la soumission à des exigences auxquelles l'honneur national ne permettait pas de souscrire. Ce qui était très regrettable et très inquiétant, c'est que les élections étaient indéfiniment ajournées; et la France dont on jouait les destinées, sans son aveu, n'envisageait pas sans effroi la prolongation indéfinie d'une aventure dont on ne pouvait d'avance mesurer les souffrances, et dont il était impossible de prévoir la fin.

(1) La lettre de M. Rousse, insérée au *Journal officiel* du 26 septembre 1870, est reproduite dans le livre de A. Duquet, déjà cité (p. 257). C'est au même ouvrage que nous avons emprunté la citation qui suit. (Louis VEUILLOT, *Paris pendant les deux sièges,* p. 202.)

III

Au commencement du mois d'octobre, se produisit un incident assez singulier, qui se rattache à l'histoire diplomatique du gouvernement de la Défense nationale, et qu'il convient, à ce titre, de mentionner ici. Ce paragraphe ne sera d'ailleurs qu'une courte parenthèse, que nous aurons hâte de fermer, pour nous occuper de l'ambassade de M. Thiers.

Le dimanche 2 octobre, vers une heure et demie du matin, le général Trochu, qui devait passer la nuit à sa table de travail, fit éveiller son officier d'ordonnance M. le capitaine d'Hérisson, et lui adressa ces paroles :

« Je suis désolé, mon cher enfant, de vous déranger, mais on m'annonce des avant-postes la visite d'un général américain, qui ne parle pas français. Comme, de mon côté, je ne parle pas anglais, je désire que vous nous serviez d'interprète. »

Dans la matinée, en effet, le général Burnside, qui s'était distingué dans la guerre de Sécession, et jouissait dans son pays d'une réputation de capacité militaire assez solidement établie, se présenta, accompagné du colonel Forbes, au quartier général du gouverneur de Paris, qui le reçut debout, en grande tenue, escorté de tout son état-major. Le général américain, dont les phrases étaient traduites à mesure par l'officier d'ordonnance, expliqua qu'il était venu en Europe, attiré par la grandeur des événements militaires qui s'y accomplissaient; qu'il avait passé par le quartier général de l'armée assiégeante à Versailles, où il avait vu M. de Bismarck, qui l'avait chargé d'un message pour le ministre des affaires étrangères, mais qu'après avoir étudié le mécanisme des travaux d'investissement exécutés par les Allemands, il avait le plus grand désir d'admirer les travaux de défense exécutés à Paris; que ses sympathies étaient acquises à la France, et qu'il avait été frappé,



en traversant les rues de la capitale, de l'attitude fière et résolue de la population parisienne.

Le général Trochu avait comme un vague soupçon (soupçon mal fondé d'ailleurs) que ce *diplomate amateur,* comme M. d'Hérisson l'appelle, était peut-être tout simplement, bien qu'il s'en défendît, un émissaire de M. de Bismarck; mais il ne le laissa pas paraître. Il mit avec empressement son officier d'ordonnance, l'interprète de tout à l'heure, à la disposition de l'étranger, pour lui faire visiter l'enceinte, et ne manqua pas de vanter fort le courage des Parisiens, décidés à lutter jusqu'au jour lointain où la faim leur ferait tomber les armes des mains. Recommandation avait été faite secrètement à l'officier d'ordonnance, devenu le *cicerone* du général américain, de diriger la promenade de celui-ci de manière à ne pas lui laisser soupçonner que le système de défense de la capitale, si formidable qu'il fût dans son ensemble, présentait çà et là quelques lacunes; mais le capitaine d'Hérisson n'eut pas l'occasion, du moins ce jour-là, de mettre cette recommandation à profit, car le général Burnside paraissait plus désireux de s'entretenir avec le ministre des affaires étrangères que de visiter les fortifications, et en effet il se fit présenter à M. Jules Favre, à qui il remit le pli dont il était porteur. M. Jules Favre avait transmis au chancelier, quelques jours auparavant, une réclamation des agents diplomatiques des puissances étrangères, en résidence à Paris, qui se plaignaient de ne recevoir que des correspondances ouvertes. C'était la réponse à cette communication que le général Burnside apportait. Elle était étrange, cette réponse! Le comte de Bismarck y revendiquait hautement le droit d'ouvrir toutes les lettres à destination de Paris. Si les ambassadeurs ou secrétaires d'ambassade voulaient se soustraire à cet ennui, il leur était loisible de se retirer à Tours. Mais tant qu'ils resteraient renfermés *dans une forteresse* (*sic*), le quartier général des armées allemandes ne leur laisserait parvenir que des lettres ouvertes. C'était contraire au droit des gens, contraire même aux plus vulgaires convenances. Mais cette manière de procéder était ce qu'on pouvait attendre de l'homme d'État sans scrupules, dont la politique s'inspirait de cette détestable

maxime, hautement affichée et pratiquée sans vergogne, que « la Force prime le Droit ».

Après avoir remis son message, le général Burnside dit au ministre des affaires étrangères qu'il offrait ses bons offices, si on voulait bien les agréer, pour amener entre les belligérants une transaction qui mettrait fin à la guerre. Bien que M. de Bismarck ne l'eût chargé d'aucune communication de ce genre, il croyait, disait-il, pouvoir affirmer qu'au quartier général de Versailles on ne serait pas éloigné de consentir à un armistice.

« Je répondis, — c'est M. Jules Favre qui parle, — que tel était mon plus vif désir, que je l'avais prouvé en me rendant au quartier général prussien, malgré mes légitimes répulsions; j'avais proposé un armistice, non pour traiter de la paix, le gouvernement de la Défense nationale n'avait pas le droit de la conclure, mais pour convoquer une Assemblée librement élue qui seule en aurait le pouvoir. J'ajoutai que cette proposition n'avait point abouti, parce que la Prusse l'avait subordonnée à des conditions inadmissibles, mais que j'étais prêt à la reprendre; que je considérais comme un titre d'honneur pour mon pays, et qu'il m'était particulièrement agréable de voir deux citoyens de la libre Amérique, n'ayant d'autre mandat que leur généreuse amitié pour la France, s'interposer dans le dessein de mettre un terme à une lutte qui désormais ne pouvait avoir d'autre but que notre humiliation ou notre anéantissement; que très décidés à résister, nous ne l'étions pas moins à ne négliger aucune occasion d'arriver à une transaction honorable (1). »

Le général Burnside retourna au quartier général du roi de Prusse, et reporta à M. de Bismarck, comme il y était expressément autorisé, la conversation du ministre des affaires étrangères. Quelques jours après, le 9 octobre, il revenait à Paris, apportant la réponse du chancelier, qui se résumait dans les quatre points suivants :

1° Armistice d'une durée de quarante-huit heures pour faire

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 277.

les élections. Libre circulation, pour cet objet, de Paris à Tours et de Tours à Paris.

2° Consentement de la Prusse aux libres élections dans les départements envahis, moins ceux de l'Alsace et de la Lorraine.

3° Exclusion de l'armistice des opérations devant Metz.

4° Refus de ravitaillement pendant l'armistice.

Cette réponse de M. de Bismarck était une pure dérision. Ce fut la pensée du ministre des affaires étrangères, et ce fut également celle du général Trochu, qui assistait à l'entretien. On convint néanmoins que le gouvernement serait consulté; et le lendemain M. Jules Favre remit au général Burnside une note faisant connaître le résultat de la délibération. Il y était dit que le gouvernement aurait été très désireux d'obtenir un armistice, permettant de procéder, sur toute l'étendue du territoire français, à l'élection d'une Assemblée nationale, c'est-à-dire un armistice d'une certaine durée, avec ravitaillement, ne comportant aucune exception pour aucune armée; mais que la trêve de quarante-huit heures offerte par M. de Bismarck étant absolument illusoire et ne permettant pas de faire des élections, on se voyait obligé de renoncer aux espérances que l'intervention bienveillante du général américain avait permis de concevoir...

Cet essai de négociation n'eut pas d'autres suites, et nous n'aurions pas à y insister davantage, si le départ du général Burnside n'avait pas donné lieu, au moment où il franchissait les avant-postes, à un incident, qui se rattache, non à l'histoire diplomatique du gouvernement de la Défense nationale, mais à l'histoire militaire du siège de Paris, et dont nul ne saurait méconnaître l'incontestable gravité.

L'officier d'état-major qui accompagnait le général américain fut témoin de cet incident. Laissons-lui le soin de le raconter lui-même :

« J'eus, dit M. d'Hérisson, à reconduire le général Burnside jusqu'au pont de Sèvres, jusqu'à la petite barque, amarrée à la rive française, qui devait le transporter sur l'autre bord.

« Après la sonnerie traditionnelle, après la réponse de l'ennemi, je donnai la main au général, pour qu'il escaladât

la barricade. A peine était-il en vue, que quatre coups de fusil retentirent, et les balles, sifflant à nos oreilles, s'enfoncèrent avec un bruit effrayant dans les douves des tonneaux.

« Burnside, que je regardai, ne sourcilla pas. Il n'avait pas compris, et me demanda ce qui venait de se passer.

« — On nous fusille, lui dis-je en riant, et c'est bien heureux que nous ayons échappé à ces maladroits, car, au moins, vous qui êtes au courant de l'affaire des parlementaires, vous avez la preuve que si des Français ont tiré par erreur sur un parlementaire prussien, les Allemands tirent sûrement et consciencieusement sur les nôtres, même après avoir répondu à nos sonneries.

« Je n'avais pas achevé, que deux nouvelles balles, effleurant la tête du général, venaient s'incruster, à hauteur d'homme, dans le crépissage d'un petit mur contigu à la barricade.

« Le général, qui doutait encore, fut convaincu. J'allai au mur, et avec la pointe de mon couteau je retirai une des balles encore chaude.

« — Tenez, dis-je en la lui remettant, si vous voulez trancher d'une façon péremptoire une question controversée, soyez assez bon pour offrir ce projectile à M. de Bismarck. Ce sera, entre vos mains, un argument excellent, pour démontrer les dangers que courent les parlementaires français et même américains (1). »

Voilà comment on entendait les lois de la guerre au camp prussien! On tirait sur les parlementaires de propos délibéré, après avoir répondu aux sonneries d'usage, ce qui ressemblait beaucoup à une véritable tentative d'assassinat; et comme ces faits révoltants se reproduisaient avec une fréquence (2) qui ne permettait guère de les mettre sur le compte d'une erreur ou d'une maladresse, il est difficile d'y voir autre chose que

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 177.

Le fait raconté par M. d'Hérisson est historiquement prouvé, puisqu'il est mentionné dans les dépêches échangées entre M. de Bismarck et M. Jules Favre.

(2) M. d'Hérisson dit : « Une fois sur trois en moyenne. » (*Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 176.)

l'exécution d'une consigne barbare, à laquelle les soldats allemands se montraient invariablement fidèles. Nous n'avons point à insister, pour le moment du moins, sur ces pratiques sauvages, auxquelles nous aurons sans doute l'occasion de revenir plus tard; mais nous ne pouvions passer sous silence l'attentat dont le général Burnside faillit être victime. Quand on rencontre sur son chemin des faits de ce genre, on a le droit de les signaler et le devoir de les flétrir.

IV

Pendant que ces choses se passaient à Paris, M. Thiers parcourait l'Europe, pour plaider devant les puissances la cause de la France agonisante, et solliciter, sous une forme quelconque, leur assistance et leur appui. Suivons-le dans les étapes successives de ce voyage diplomatique, et, pour ne négliger aucun détail de cette patriotique ambassade, revenons à son point de départ, c'est-à-dire au jour où nous avons vu l'illustre négociateur prendre congé de M. Jules Favre et s'embarquer pour l'Angleterre.

Parti de Paris le 12 septembre, dans la soirée, M. Thiers arriva à Londres le lendemain, à sept heures du matin. Il vit dans la journée, et successivement, lord Granville et M. Gladstone; et dès les premiers mots, il put s'apercevoir que ses pressentiments ne l'avaient pas trompé, et qu'il avait eu raison de dire à M. Jules Favre que la dureté du cœur des cabinets de l'Europe rendrait probablement son ambassade inutile; car si pressantes que fussent ses sollicitations, si ardentes même, pourrait-on dire, que fussent ses supplications et ses prières, il ne put faire sortir les ministres de la Reine de leur parti pris d'indifférence, et n'obtint d'eux aucun engagement ni aucune promesse, sauf celle de recommander à M. de Bismarck « l'acceptation de la proposition de M. Jules Favre de se rendre au camp prussien ».

« J'ai demandé, dit M. Thiers dans sa dépêche du 13 septembre, ce que voulait faire l'Angleterre ; je l'ai demandé d'une manière pressante, en rappelant notre alliance de quarante ans, notre confraternité d'armes en Crimée et la loyauté de notre conduite pendant la guerre de l'Inde. J'ai demandé si elle nous refuserait son appui, dans un moment où la folie du gouvernement déchu nous avait laissés désarmés, devant une puissance qui ne dissimulait nullement sa passion d'agrandissement.

« Là-dessus, lord Granville s'est confondu en témoignages d'affection pour la France, et, avec une grande douceur, s'est attaché à éluder tous mes efforts. Il m'a répété sans cesse que l'Angleterre désirerait bien venir à notre secours, mais que, ne voulant pas aller jusqu'à la guerre, parce qu'elle n'en avait pas actuellement les moyens, elle s'exposait, en insistant au nom des neutres, à déplaire à la Prusse, qui ne voulait pas entendre parler de leur intervention, et, dès lors, à desservir plutôt qu'à servir notre cause. Comme je répondais qu'en se tenant dans cette mesure elle ne ferait rien, absolument rien, et qu'elle allait déchoir de son rang, en laissant opérer sans elle et malgré elle la plus grande révolution des temps modernes, il s'est défendu contre ces observations, en me disant que les Allemands, au contraire, se plaignaient qu'elle faisait trop pour nous, et qu'elle était tout à fait partiale pour les Français (1). »

La partialité (?) de lord Granville pour les Français se traduisait, comme on l'a vu, par la promesse d'appuyer la demande d'entrevue adressée à M. de Bismarck par le ministre des affaires étrangères. Elle n'allait pas plus loin ; car, si M. Gladstone était personnellement disposé à « recommander une paix qui n'apporterait pas à l'équilibre européen plus de dommage qu'il n'en avait déjà reçu », — M. Thiers lui avait demandé cette déclaration, et il l'avait faite, — lord Granville, de son côté, refusait absolument et obstinément de prendre parti pour cette solution. Il refusait de même de *reconnaître* le

(1) Lettre de M. Thiers à M. Jules Favre, citée par ce dernier, *loc. cit.*, p. 134.

gouvernement de la Défense nationale, qui, né d'une émeute, était lui-même à la merci d'une émeute, et il exprima à plusieurs reprises son étonnement et son regret que les élections fussent si longtemps différées.

M. Thiers n'avait donc rien obtenu, si ce n'est de vains témoignages de sympathie, qui n'engageaient à rien, et il en était douloureusement affecté.

« Je me suis montré triste, peu satisfait, dit-il lui-même, mécontent d'une ancienne alliance qui aboutissait à si peu d'assistance dans les grands périls; mais je n'ai pas voulu courir la chance d'irriter sans rien gagner. Il est certain que j'ai cru conquérir un peu de terrain sur leur inertie; je les ai émus sans toutefois les tirer de leur abstention obstinée. Je leur ai dit qu'ils se conduisaient aujourd'hui comme la France en 1866. Ils le sentent; mais se jeter hardiment dans le péril présent pour en prévenir un plus grand plus tard, dépasse le courage actuel de l'Europe; et il faut dire que l'état de non-préparation où sont les puissances explique leur inertie, sans la justifier. Tout ce que j'aurai obtenu, ce sera de faire que lord Lyons rencontre un peu moins d'obstacles dans sa bonne volonté pour nous... » Et M. Thiers ajoute :

« J'ai pu me convaincre qu'on aimerait mieux me retenir ici, que de me laisser partir pour Saint-Pétersbourg. C'est une raison pour moi de ne pas différer mon départ (1). »

M. Thiers resta cependant quelques jours encore à Londres, pour y attendre la réponse du ministre des affaires étrangères aux communications qu'il lui avait adressées. Il quitta la capitale de la Grande-Bretagne le 18 septembre, et, après avoir traversé la France et s'être arrêté à Tours, où il était le 20 septembre, il se remit en route, sans prendre de repos, fit une courte halte à Vienne, où il ne fit que toucher barres, mais où il devait incessamment revenir, et partit immédiatement pour Saint-Pétersbourg.

Ami personnel du prince Gortschakoff, il trouva en Russie

(1) Lettre du 14 septembre, *ibid.*, p. 149.

le plus grand accueil. Il y passa huit ou dix jours, eut des entrevues presque quotidiennes avec le premier ministre, fut admirablement reçu par le Czar et la famille impériale, et put se convaincre qu'on était très attristé, à Saint-Pétersbourg, des malheurs de la France, un peu inquiet aussi de l'ambition de la Prusse et du trouble que ses victoires pouvaient apporter à l'équilibre européen ; mais qu'on n'était pas disposé à nous venir en aide, autrement que « par les bons conseils et les instances amicales en faveur de la paix et de l'intégrité de notre territoire (1) ».

Le Czar, qui était lié par la promesse faite à son oncle de mettre l'armée russe à sa disposition si l'Autriche prenait fait et cause pour la France, sauf à rester neutre si l'Autriche observait elle-même une stricte neutralité, ne se croyait cependant pas obligé de garder le silence, en présence des graves événements qui s'accomplissaient en France, et qui pouvaient aboutir au remaniement complet de la carte de l'Europe. Il était, à la vérité, très hostile à une démarche collective des puissances neutres, qui aurait irrité la Prusse sans profit pour la France ; mais il se montra, au contraire, très disposé à agir isolément et de sa propre initiative auprès du souverain allemand, et lui écrivit même à Versailles une lettre pressante, pour lui recommander de borner ses exigences, et de ne pas imposer à la France vaincue de trop douloureux sacrifices.

La réponse à cette communication se fit assez longtemps attendre. Elle arriva pourtant pendant que M. Thiers était encore à Saint-Pétersbourg, et elle n'était pas, paraît-il, absolument décourageante, car le prince Gortschakoff crut devoir renouveler le conseil qu'il avait déjà donné au négociateur français « de conclure une paix prompte au prix de sacrifices qui seraient d'autant plus grands qu'ils seraient plus différés (2) ». — « Nous avons des nouvelles, lui dit-il ; la paix est possible ; mais il faut prendre sur vous. Il faut aller à Versailles, traiter courageusement, et vous aurez des conditions

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 308.

(2) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Thiers, p. 24.

acceptables, surtout si Paris s'est un peu défendu. Ayez le courage de la paix, et, je vous le répète, vous donnerez la paix à votre pays et à l'Europe, surtout si la fortune seconde un peu les armes françaises sous les murs de Paris (1). »

M. Thiers, heureux de cette lueur qui brillait dans nos ténèbres, déclara que, personnellement, il était tout prêt à négocier avec le chancelier de la Confédération du Nord, s'il y était autorisé par le gouvernement de la Défense nationale ; mais il fallait avant tout qu'il revînt à Tours, et de Tours à Paris, pour réclamer les pouvoirs qui lui faisaient actuellement défaut, et, comme il ne pouvait traverser les lignes prussiennes qu'au moyen d'un sauf-conduit délivré par le quartier général de Versailles, le prince Gortschakoff offrit de faire, à cet effet, les démarches nécessaires, et remit même à M. Thiers la copie du télégramme qu'il se proposait d'adresser au roi de Prusse, et qui était ainsi conçu :

« M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier justement la situation. Un contact direct avec lui offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte dont vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui accorder un sauf-conduit pour entrer à Paris et pouvoir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la chance de relations officieuses avec votre quartier général ? »

Il était convenu que M. Thiers communiquerait ce projet de télégramme à la délégation de Tours, et, si la délégation l'autorisait à se rendre à Paris, pour y réclamer l'investiture gouvernementale, il suffirait de prévenir le prince Gortschakoff par une simple dépêche, et, le jour même, le télégramme dont M. Thiers avait la copie entre les mains serait expédié à Versailles.

M. Thiers quitta Saint-Pétersbourg dans les premiers jours du mois d'octobre. Il devait s'arrêter à Vienne et à Florence avant de rentrer en France. Il trouva dans la capitale de l'Autriche, en même temps que l'accueil empressé dû à son illus-

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre,* déposition de M. Thiers, p. 24.

tration et à ses services, un réel chagrin des infortunes de la France, qui rappelaient à l'Autriche ses propres infortunes. « Mais il ne rapportait pas de Saint-Pétersbourg le talisman qui aurait permis à MM. de Beust et Andrassy de sortir de leur neutralité (1) » ; et il ne put rien obtenir, sinon la promesse qu'on s'associerait aux démarches de la Russie, ayant pour objet de favoriser la conclusion d'un armistice. On avait le regret de ne pouvoir faire rien de plus. A Florence, où il était le 13 octobre, M. Thiers vit le roi Victor-Emmanuel, « que le souvenir de Palestro, une ardeur belliqueuse, une rare finesse d'esprit cachée et servie par l'épaisseur des formes, auraient entraîné peut-être à notre secours (2) », et qui était, en effet, personnellement disposé à faire franchir les Alpes à son armée. Mais Victor-Emmanuel fit observer qu'étant un roi constitutionnel, il ne pouvait rien faire sans l'assentiment de ses ministres. Il dit qu'il allait sur l'heure les réunir en conseil, et que le général Cialdini y serait appelé. « Venez-y vous-même, ajouta-t-il en s'adressant à M. Thiers. Nous tâcherons de les convaincre. » M. Thiers n'eut garde de décliner cette invitation. Il assista au conseil des ministres, puisqu'on voulait bien l'y autoriser, et, dans un discours qui ne dura pas moins de trois heures, il plaida avec émotion et avec éloquence la cause de la France, sans réussir toutefois à convaincre les ministres italiens, qui ne voulaient point être convaincus, et chez qui la résolution était depuis longtemps arrêtée de payer nos services d'autrefois par la plus noire ingratitude ; après quoi, l'illustre négociateur reprit tristement le chemin de la France. Le 20 octobre, il était à Tours.

« Arrivé à Tours, c'est M. Thiers lui-même qui parle ainsi dans sa déposition devant la commission d'enquête, j'y fus reçu avec empressement et joie par ceux qui désiraient la paix, avec moins de satisfaction par ceux qui, par l'entraînement des circonstances, étaient engagés dans la guerre à outrance (3). » L'accueil fait à M. Thiers par M. Gambetta

(1) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 309.
(2) Hilaire de Lacombe, *la Négociation d'armistice, loc. cit.*
(3) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Thiers, p. 24.

ne fut, en effet, rien moins qu'empressé, et le dictateur ne dissimula point qu'il envisageait avec un extrême déplaisir l'éventualité d'un armistice qui permettrait de faire des élections, puisque le plus clair résultat de ces élections serait de mettre fin à sa dictature. Il sut se contenir toutefois, et, tout en se prononçant pour la négative, sur la question de l'opportunité des élections, il n'osa pas, étant seul de son avis, refuser à M. Thiers l'autorisation d'aller à Paris. Comment, d'ailleurs, l'aurait-il pu faire? L'Angleterre ayant eu connaissance des résolutions arrêtées à Saint-Pétersbourg, et voulant, quoiqu'il fût un peu tard, faire avec le Czar assaut de générosité, venait précisément d'adresser au gouvernement de Tours ce télégramme daté du 21 octobre : « L'Angleterre offre de proposer à la France et à la Prusse, de son initiative, un armistice pendant lequel la France procéderait aux élections de l'Assemblée nationale. » Les autres puissances s'étaient associées avec empressement à cette démarche, et, bien que cette manifestation un peu tardive des sympathies de l'Europe déconcertât les plans du dictateur, celui-ci dut se résigner à subir ce qu'il ne pouvait empêcher.

Mais laissons M. Gambetta expliquer lui-même ses tendances et ses vues. Nous ne serons pas exposé, en le citant textuellement, à dénaturer sa pensée ou à mal la traduire. « Il est juste de convenir, écrivait-il à M. Jules Favre le 24 octobre, que la constitution d'une Assemblée représentant complètement et librement la France, et *siégeant à Paris,* serait d'une véritable puissance sur l'opinion. C'est à ce point de vue, seulement, qu'il faut se placer, pour juger la proposition d'armistice qui nous est faite. Si l'armistice, par sa durée et ses conditions, permet, à la fois, le ravitaillement de toutes les places assiégées et la convocation de tous les électeurs, l'opinion démocratique pourra y souscrire, *sous la réserve formelle d'exclure de l'éligibilité* à l'Assemblée tous les anciens ministres de Napoléon III depuis la fondation de l'Empire, les sénateurs, les conseillers d'État et tous ceux qui ont été candidats officiels depuis 1852. Il faudrait une loi d'État qui déclarât nulle et de nul effet toute opération électorale portant sur un individu

compris dans les catégories susindiquées. Une pareille disposition est à la fois indiquée par la justice et par la politique. Il est juste, en effet, que tous les complices et tous les complaisants du régime qui a perdu la France soient frappés momentanément de la même déchéance que la dynastie dont ils ont été les coupables instruments. C'est là une sanction nécessaire de la révolution du 4 septembre. Il est politique aussi, alors que nous avons, depuis deux mois, tout sacrifié à l'intérêt suprême de la défense, de ne pas livrer notre œuvre aux mains de nos plus cruels ennemis, et d'écarter de la première Assemblée de la République tous ceux qui, par leur passé même, sont intéressés à conspirer sa chute. J'ose affirmer que, sans ce correctif, les élections générales seront répudiées par le parti républicain, et je dois dire que, pour mon compte, je serais dans l'impossibilité de les admettre et d'y faire procéder.

« Ce que vous connaissez maintenant me permet de résumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil. Trois questions ont été mises en délibération. *Première question :* M. Thiers doit-il être autorisé à se rendre à Paris ? Il y a eu, sur ce point, unanimité, avec la réserve que M. Thiers ne passerait pas par le quartier général prussien. *Deuxième question :* Que penser de la proposition d'armistice ? Nous avons été d'avis que M. Thiers vous la transmît en l'appuyant, à condition que l'armistice serait au moins de vingt-cinq jours, avec ravitaillement. Notre intérêt est trop évident pour insister. *Troisième question :* Faut-il faire des élections ? Vous verrez, par le procès-verbal que vous remettra M. Thiers, que mes trois collègues ont été pour l'affirmative, tandis que je me suis prononcé pour la négative. Les raisons en sont exposées plus haut, et vous savez à présent à quelles conditions je considérerais les élections comme favorables (1)... »

Quelques jours après, le 4 novembre, M. Gambetta écrivait à M. de Freycinet, son collaborateur et son complice, cette lettre, où l'on voit déjà percer l'intention du dictateur de se séparer du gouvernement de Paris :

(1) Lettre du 24 octobre citée par Jules Simon, *loc. cit.*, p. 311.

« Tours, le 4 novembre 1870.

« Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du gouvernement, dont le résultat évident est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats. Mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le gouvernement de l'Hôtel de ville est enclin à traiter. Pour moi, je ne connais que mon mandat, qui est la guerre à outrance (?),

« En conséquence, en dépit de toutes les fausses manœuvres, de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de négociations, dont je repousse la responsabilité (1)... »

Enfin, dans une lettre du 16 novembre adressée à M. Jules Favre, il disait encore :

« Je n'ai nullement changé d'opinion au sujet d'un armistice purement militaire... Je n'ignore pas que les élections sont impliquées dans l'armistice, puisque l'armistice n'est demandé que pour les faire. Mais ces élections mêmes ne pourraient créer une force véritable, au point de vue intérieur et extérieur, *qu'à la condition d'être vraiment et solidement républicaines, auquel cas elles seraient souhaitables*. Les conditions nécessaires pour former une Assemblée nationale *composée de républicains*, et en position de jouer le grand rôle que commandent les événements, sont toujours, à mes yeux, celles que je vous ai indiquées, fondées sur l'inégibilité momentanée de certaines catégories de personnes comprises tout naturellement, et par une loi de justice inattaquable, dans la déchéance même du régime impérial... En dehors de cette solution, les élections seront funestes... Vous tenez donc dans vos mains l'avenir des institutions républicaines (2)... »

Ce langage est fort net et ne laisse aucune place à l'équivoque. M. Gambetta ne se préoccupait en aucune façon de

(1) Lettre du 4 novembre de M. Gambetta à M. de Freycinet, imprimée à la suite du rapport du comte Daru. (Pièces justificatives, pièce O.)

(2) Cité par M. Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 76.

l'intérêt du pays ; mais il voulait se maintenir au pouvoir, et cela n'était possible qu'à la condition que la nation ne fût point consultée, car, à moins de mutiler le suffrage universel, il n'y avait nulle espérance que les élections fussent « *vraiment et solidement républicaines* ». Or, comme M. Gambetta ne pouvait les admettre que si elles avaient ce caractère, nous le verrons, jusqu'à la dernière heure, soutenir cette odieuse théorie de la mutilation du suffrage universel, sans nul souci des adjurations de M. Jules Favre, qui lui répondait : « Je considérerais une pareille mesure (l'inéligibilité des bonapartistes) comme un suicide. Elle serait, en effet, la négation de tous nos principes, une candidature officielle par voie d'exclusion, un aveu formel de notre impuissance. Nous ne vivons que par et pour la souveraineté du peuple. S'il lui plaisait de se donner à l'homme de Sedan, nous n'aurions qu'un droit, celui d'abandonner pour jamais un peuple aussi lâche. Mais il ne peut nous appartenir d'imposer des entraves au libre suffrage (1). »

M. Jules Favre avait raison de le dire. La mesure illégale et violente proposée par M. Gambetta était la négation de tous les principes du parti républicain. Mais le mépris du dictateur pour les principes égalait son dédain des intérêts du pays. L'intérêt de son parti et son intérêt personnel, c'était cela seulement qui le préoccupait.

Il fut obligé, néanmoins, quoi qu'il en eût, de ne mettre aucun obstacle au voyage de M. Thiers, et celui-ci se serait mis immédiatement en route, s'il n'avait dû attendre jusqu'au 28 octobre le sauf-conduit qui lui permettrait de traverser les lignes prussiennes. C'était une semaine entière qu'il était condamné à passer à Tours. Il la mit à profit pour s'enquérir de la manière dont la province était gouvernée, et surtout des procédés employés pour organiser la résistance ; et cette enquête faite, avec le soin le plus minutieux, par un homme d'État très versé dans les questions militaires, et dont tout le monde

(1) Lettre de M. Jules Favre, du 28 octobre, citée par lui-même, *loc. cit.*, t. I, p. 287.

s'accordait à vanter la perspicacité et la clairvoyance, fit naître chez lui cette inébranlable conviction, que l'heure était venue de faire la paix, pour ne pas laisser le temps à M. Gambetta de consommer la ruine du pays.

M. Thiers quitta Tours le 28 octobre, muni du sauf-conduit que le quartier général de Versailles lui avait fait parvenir, et se rendit à Orléans, où Mgr Dupanloup lui offrit l'hospitalité au palais épiscopal. C'était le général bavarois Von der Tann qui commandait l'armée d'occupation. Le général donna des chevaux d'artillerie au négociateur français, et le fit accompagner par des officiers d'état-major qui, en dépit de ses instructions, le conduisirent à Versailles, où il y arriva le dimanche 30 octobre, dans la matinée. M. de Bismarck le reçut en lui disant : « Je sais que nous ne devons pas parler d'affaires, et je respecterai scrupuleusement cette interdiction. » L'interdiction fut en effet respectée, et le chancelier fit conduire M. Thiers au pont de Sèvres.

« Il était quatre heures, dit M. Jules Favre, et je sortais d'une réunion des maires de la banlieue, tenue à l'Hôtel de ville, à la salle Saint-Jean, lorsqu'on me remit un télégramme m'annonçant que M. Thiers franchissait les avant-postes. Je courus au quai d'Orsay. Une demi-heure après, j'avais l'indicible joie d'embrasser mon illustre et bien cher ambassadeur. Après m'avoir sommairement raconté ce qu'il avait fait, ce qu'il avait obtenu, il me demanda quelques heures de repos. Je convoquai pour dix heures du soir les membres du gouvernement, auxquels il devait communiquer le résultat de sa négociation (1). »

A dix heures du soir, les membres du gouvernement étaient tous réunis au ministère des affaires étrangères. M. Thiers, après avoir pressé les mains de tous côtés vers lui tendues, apprit au gouvernement la douloureuse nouvelle de la capitulation de Metz. Il en avait entendu parler dans le trajet d'Orléans à Versailles, et M. de Bismarck lui en avait donné la confirmation. Ce fut pour le gouvernement un coup terrible,

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, t. II, p. 290.

car il allait se trouver dans la cruelle nécessité de porter à la connaissance du public une nouvelle qu'il avait imprudemment démentie la veille. Et quelle nouvelle! La perte de la première de nos forteresses et de notre dernière armée, c'est-à-dire un événement qui nous mettait à la merci du vainqueur.

« M. Thiers nous fit ensuite, dit encore M. Jules Favre, un récit détaillé de son voyage. Il rapporta fidèlement le débat soulevé à Tours dans le sein du conseil de la délégation, en insistant très vivement sur la nécessité d'élire et de convoquer une Assemblée. *Contrairement à un renseignement que nous transmettait M. Gambetta, il nous affirma que les départements étaient unanimes à le désirer*...

« Il nous exposa ensuite son opinion sur les ressources militaires des départements. Elles lui inspiraient peu de confiance. Il convenait que la résistance de Paris causait partout, en France comme en Europe, une profonde admiration; qu'elle avait enflammé le patriotisme des provinces, que l'élan y était considérable, particulièrement dans les classes aisées. En réalité, il n'y avait pas d'armée. Les rassemblements de la région de la Loire ne méritaient pas ce nom. Les hommes qui les formaient étaient excellents, seulement ils n'avaient ni direction ni chefs. A les comparer individuellement, le soldat français lui paraissait supérieur au soldat prussien; mais celui-ci avait pour lui la discipline, le commandement, la science, qui manquaient tout à fait au premier. Il ne fallait pas du reste s'en étonner, puisque tous nos officiers étaient morts ou prisonniers. *M. Thiers ne croyait pas à l'efficacité des efforts de la délégation de Tours et blâmait énergiquement l'influence qui y dominait* (1). »

Ces graves révélations étaient bien faites pour inquiéter le gouvernement et pour lui inspirer des réflexions salutaires. Ceux qui avaient ajouté foi jusque-là aux renseignements de M. Gambetta ne pouvaient plus se faire d'illusions désormais. C'était la passion politique, et non le respect de la vérité, qui inspirait toutes les dépêches du dictateur. Une telle situation

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, t. II, p. 317 et 319.

était pleine de périls, et il était évident que si elle se prolongeait, on allait aux abîmes. Mais on avait l'espérance qu'elle ne se prolongerait pas, puisque M. Thiers, précisément, venait réclamer les pouvoirs nécessaires pour conclure un armistice, pendant la durée duquel on ferait des élections, et que le gouvernement était naturellement disposé à donner les pouvoirs les plus étendus à son illustre négociateur, dont on vantait à bon droit l'habileté consommée, et qui venait, la veille encore, de donner à la France une preuve si éclatante de son infatigable dévouement. Le ministre des affaires étrangères fut chargé de libeller l'instrument diplomatique qui accréditait M. Thiers auprès du quartier général des armées allemandes, et qui l'autorisait à conclure un armistice, « comprenant une suspension générale d'hostilités avec ravitaillement proportionnel à sa durée ». On s'en remettait à lui d'ailleurs du soin des intérêts de la France et du soin de son honneur. Il lui était seulement recommandé « de placer le point de départ de la négociation dans l'initiative des puissances neutres et non dans celle de la France »; car le gouvernement ne voulait point « paraître faire des avances à un ennemi qui avait déjà repoussé ses ouvertures (1) ».

M. Thiers reprit le chemin de Versailles, le 31 octobre, à deux heures de l'après-midi. Au moment où il allait monter en voiture, le préfet de la Seine vint avertir le ministre des affaires étrangères que l'émeute grondait aux portes de l'Hôte de ville. C'était l'insurrection du 31 octobre qui commençait. M. Thiers partit néanmoins, car il ne prévoyait point les développements qu'allait prendre le mouvement populaire, et les conséquences que ce mouvement populaire allait engendrer. Le soir même, il était en conférence avec le chancelier de la Confédération du Nord.

M. Thiers a publié lui-même le précis historique des négociations de Versailles, sous la forme d'un rapport diplomatique adressé, le 9 novembre, aux puissances neutres, sous les auspices desquelles ces négociations avaient été entreprises et

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, t. II, p. 318.

conduites. Le lecteur trouvera aux Pièces justificatives ce grave document, qui est un véritable chef-d'œuvre de précision et de clarté. Nous nous bornons à le résumer ici, sans négliger, d'autre part, les détails fournis par M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'enquête.

Voici, d'ailleurs, un court extrait de cette déposition, qui précise la situation, mieux que ne le pourraient faire tous nos résumés et tous nos commentaires.

« La Prusse alors voulait la paix, dit M. Thiers, et toute l'Allemagne avec elle. La résistance inattendue de Paris, résistance bien honorable et bien utile, et dont il était temps de tirer pour nous tous les avantages qu'elle pouvait contenir, la crainte d'être arrêtée sous les murs de notre capitale pendant deux mois encore, la fatigue des troupes allemandes, la formidable apparence des ouvrages à attaquer, la pression de l'Europe, les instances de la Russie en particulier, tout avait disposé la cour de Prusse à consentir à un armistice.

« Il faut faire, avons-nous dit, M. de Bismarck et moi, la « paix en deux volumes; occupons-nous du premier, le second « viendra ensuite. » Pour moi, si disposé à ne pas me mêler du second volume, je n'hésitai pas à mettre la main au premier. Il est certain qu'il était possible de se mettre d'accord sur ce qu'il conviendrait de faire. La seule difficulté consistait dans la quantité de vivres à introduire dans Paris, car il s'agissait de la durée de résistance qu'on voudrait accorder aux Parisiens, si, en définitive, on ne se mettait pas d'accord sur les conditions de la paix.

« Quatre jours entiers s'écoulèrent, entre M. de Bismarck et moi, à traiter les diverses questions que la situation faisait naître. Le jour, nous passions le temps à vaincre les difficultés de forme et de fond; le soir, quelquefois même une partie de la nuit, nous nous entretenions des événements de cette guerre, et, sans commettre d'indiscrétion, je puis dire que je fus convaincu, à Versailles, des sentiments que la dynastie déchue inspirait à la cour de Prusse, ainsi que j'avais pu m'en convaincre à Vienne, et surtout à Saint-Pétersbourg.

« Après quatre jours tout était prêt, la rédaction était arrêtée;

il ne restait plus qu'un point à régler, point difficile, il est vrai, celui des approvisionnements à concéder à Paris. Ce n'était pas le principe qui était contestable ni contesté, mais la quantité. Toutefois je m'étais réservé assez de marge, pour céder et aboutir à un accord acceptable (1). »

On en était là, et tout était réglé et arrêté, sauf la question de la quantité de vivres à introduire dans Paris, quand, le jeudi 3 novembre, M. de Bismarck, qui était « sombre, agité, vivement impressionné », adressa cette question à M. Thiers : « Avez-vous des nouvelles de Paris? » Et comme M. Thiers répondait qu'il n'en avait aucune, M. de Bismarck ajouta : « Eh bien, une révolution a eu lieu, et elle a tout changé! » M. Thiers se montra incrédule. Il était possible qu'une émeute eût éclaté. C'était même vraisemblable, étant donnée l'effervescence qui régnait à Paris trois jours auparavant. Mais que l'émeute eût triomphé! C'était une autre affaire; et M. Thiers, plein de confiance dans le bon esprit de la population parisienne, n'admettait pas que le triomphe de l'anarchie fût possible. — « Je n'en sais rien », dit M. de Bismarck, en mettant sous les yeux de M. Thiers les rapports d'avant-postes, d'ailleurs assez confus, qu'il venait de recevoir; et le chancelier, tout en déclarant qu'il désirait la paix, ne dissimula pas « que tous ces événements diminuaient beaucoup les chances de la conclure ». Il ajoutait au surplus que la proclamation de M. Gambetta, annonçant la capitulation de Metz, avait vivement froissé le Roi, et qu'il était désormais très problématique qu'on pût arriver à un accord. — Cette dernière objection n'était pas sérieuse, car si le souverain allemand avait quelques raisons d'être fort satisfait de la trahison du maréchal Bazaine, dont il profitait, on ne pouvait pas compter que le gouvernement de la Défense nationale envisagerait avec la même faveur cette capitulation abominable, qui livrait à l'ennemi notre dernière armée et faisait évanouir nos dernières espérances. Les Français pouvaient regretter sans doute le langage violent du dictateur,

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre,* déposition de M. Thiers, p. 25.

parce que ce langage était offensant pour l'armée française. Les Allemands n'avaient pas le droit de s'en montrer froissés. L'objection n'était donc pas sérieuse. C'était un prétexte imaginé, non pour justifier, mais pour expliquer le revirement qui venait de se produire dans les résolutions du chancelier.

M. Thiers, fort préoccupé de cet état de choses, combattit vivement les objections qu'on lui présentait; mais, comme il n'avait plus de pouvoirs, s'il était vrai que le gouvernement de la Défense nationale, dont il était l'ambassadeur, eût été renversé, il offrit d'envoyer à Paris un des secrétaires de légation qui l'accompagnaient, pour avoir des nouvelles. M. Cochery, muni des autorisations nécessaires, franchit en effet les avant-postes; et le lendemain il revint, apportant cette nouvelle rassurante, que l'insurrection du 31 octobre avait eu, à la vérité, un certain caractère de gravité, mais qu'elle avait échoué, que le gouvernement de la Défense nationale était encore debout, et qu'il était même plus solide que jamais, car il avait demandé au plébiscite la consécration de ses pouvoirs, et était sorti triomphant de cette décisive épreuve. M. Thiers avait l'espérance que cette heureuse nouvelle allait dissiper les nuages que la nouvelle contraire avait amoncelés la veille. Il se trompait. M. de Bismarck était désormais impuissant, il le disait du moins, à contenir les impatiences du parti militaire; or le parti militaire, convaincu qu'à bref délai la sédition lui livrerait Paris, ne voulait plus entendre parler d'une trêve, très dommageable, disait-on, à l'assiégeant, et qui était tout à l'avantage de l'assiégé, si celui-ci avait la faculté de se ravitailler pendant la suspension des hostilités. M. de Bismarck faisait ainsi revivre une question qu'on croyait résolue, et il la faisait revivre en notifiant nettement au négociateur français que le ravitaillement ne serait pas accordé. M. Thiers objecta que le ravitaillement était de règle en pareille matière, et qu'un armistice sans ravitaillement serait un moyen commode, mais peu glorieux, de s'emparer des plus fortes places du monde. Mais le siège du chancelier était fait. Il persista dans son ultimatum, offrant toutefois de consentir au ravitaillement de la capitale, si on lui donnait des *équivalents militaires,* c'est-à-dire un ou deux forts

dominant l'enceinte. C'était demander qu'on lui livrât Paris.

M. Thiers n'était point autorisé à souscrire à de pareilles exigences. Il se montra très affecté de cette dureté imprévue, qui faisait évanouir des espérances si patriotiquement conçues, et à la réalisation desquelles il avait consacré de si persévérants efforts. «J'étais désolé, je dois le dire, — c'est lui-même qui parle ainsi dans sa déposition; — car, convaincu par ce que j'avais vu, soit à Paris, soit à Versailles, qu'on ne parviendrait qu'à prolonger les ravages de la guerre et à empirer les conditions de la paix, j'avais l'âme brisée, et j'entrevoyais des malheurs encore plus grands que ceux qui nous accablaient. Et moi qui n'avais jamais songé qu'à me mêler d'un armistice tout au plus, sans me mêler des conditions définitives de la paix, je sentis en moi un mouvement involontaire, et je me demandai si le moment n'était pas venu de s'armer de courage et de conclure tout de suite cette paix si cruelle, mais bien plus cruelle si on la retardait; et je songeai à me dévouer sur-le-champ à cette œuvre si douloureuse et si patriotique.

« Je regardai M. de Bismarck, il me regardait lui aussi, et presque en même temps nous nous demandâmes si la paix ne serait pas immédiatement possible. Nous passâmes la nuit ensemble, et, sans raconter ici des choses que l'histoire seule saura et devra dire, j'acquis la certitude que la paix, une paix douloureuse, mais moins que celle qu'il a fallu accepter plus tard, était dès lors possible. Sur-le-champ, je résolus de me dévouer, et d'aller à Paris même pour m'efforcer de la faire accepter (1). »

M. Thiers franchit en effet une seconde fois les avant-postes, le 5 novembre. Toutefois, comme il y aurait eu quelque imprudence à s'aventurer dans les rues de Paris, dans l'état d'effervescence où était la population de la capitale, il avait fait prier M. le général Trochu et M. Jules Favre de venir conférer avec lui, au pont de Sèvres; mais le général Trochu craignit que son absence ne provoquât quelque éclat fâcheux, et il n'alla

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Thiers, p. 28.

point au rendez-vous. Il pria le général Ducrot d'accompagner M. Jules Favre.

« Un peu avant neuf heures, dit celui-ci, M. Thiers, escorté de plusieurs officiers prussiens, parut sur la rive opposée à la nôtre. Je le vis, non sans émotion, monter dans la frêle et dangereuse embarcation qui faisait le service des parlementaires. Le froid était très vif, et j'admirais une fois de plus le zèle patriotique qui lui faisait oublier son âge et braver des fatigues devant lesquelles de plus jeunes auraient reculé. Je le reçus avec d'autant plus de joie que j'avais craint de ne pas le revoir. Nous ne pouvions délibérer en plein air. Une maison de campagne en ruine, située à gauche de la route, nous fut indiquée par le chef de poste ; nous nous y rendîmes (1). »

M. Thiers fit connaître au ministre des affaires étrangères les faits que nous venons de résumer ; mais il lui dit autre chose encore :

« M. Thiers ne nous dissimula point ses impressions personnelles, dit M. Jules Favre. Très opposé à la continuation de la guerre, il croyait que la situation de la France lui imposait la nécessité d'un compromis. Il reconnaissait que l'acceptation d'un armistice sans ravitaillement était difficile, mais il aurait désiré des élections et la convocation d'une Assemblée, même sans armistice. M. de Bismarck l'avait chargé de nous dire qu'il s'y prêterait, en nous donnant de certaines facilités de circulation. Il nous engagea vivement à défendre cette combinaison dans le sein du gouvernement ; il nous répéta à plusieurs fois qu'elle était conforme au vœu des départements, et que les armées qu'on nous disait marcher à notre secours n'avaient ni la solidité, ni l'instruction, ni le commandement nécessaires à une résistance efficace. La convocation d'une Assemblée conduisait à la paix, dont il était imprudent de retarder la conclusion (2)... »

M. Jules Favre n'aurait peut-être pas été très éloigné, per-

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, t. II, p. 22.
(2) *Ibid.*, p. 24.

sonnellement, de suivre les sages conseils de M. Thiers, que le général Ducrot combattit, au contraire, très vivement. Il était toutefois très préoccupé, un peu trop peut-être, de l'état des esprits à Paris, et, en tout cas, il n'avait pas qualité pour engager le gouvernement sans avoir pris son avis. C'est pourquoi M. Thiers fut invité à retourner à Versailles et à y attendre la communication officielle qui lui serait adressée le lendemain.

Or, il n'était pas difficile de prévoir ce que serait cette communication. « Nul, dans l'état des esprits de la ville de Paris, dit en effet M. Jules Favre, n'aurait pu songer à faire accepter un armistice sans ravitaillement, ou des élections sans armistice. Avec la première de ces conditions, la défense était désertée ; avec la seconde, les élections étaient impossibles. Et malgré mon violent désir d'arrêter la guerre, je ne pouvais conseiller l'adoption d'un parti qui, dans ma conviction profonde, devait amener une collision à Paris (1)... »

Ce fut l'avis du gouvernement, qui donna l'ordre à M. Thiers de rompre la négociation, en le priant instamment de retourner à Tours, s'il voulait bien mettre les conseils de sa vieille expérience au service de la délégation.

En même temps le *Journal officiel* du 6 novembre publiait la note suivante :

« Les grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne et la Turquie avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice, à l'effet de faire élire une Assemblée nationale.

« Le gouvernement de la Défense nationale avait posé ses conditions, qui étaient le ravitaillement de Paris et le vote pour l'Assemblée nationale par toutes les populations françaises.

« La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement. Elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine.

« Le gouvernement de la Défense nationale a décidé à l'una-

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, t. II, p. 25.

nimité que l'armistice ainsi compris devait être repoussé. »

Cette résolution n'était peut-être pas conforme aux intérêts du pays. Mais elle combla de joie le dictateur de Tours, qui voyait enfin la réalisation de son rêve de l'ajournement indéfini des élections et de la continuation de la guerre.

CHAPITRE IV

LES OPÉRATIONS MILITAIRES AUTOUR DE PARIS
LES DEUX PREMIERS MOIS DU SIÈGE

I. La marche des armées allemandes. — Comment les Allemands pratiquaient la science de l'invasion. — Les incidents de la marche de la troisième armée et de l'armée de la Meuse. — L'investissement.
II. L'armée de Paris : armée active, garde mobile, garde nationale, corps francs. — Mesures maladroites prises par le gouvernement. — L'armée contenait des éléments excellents, et Paris était armé de manière à défier l'offensive de l'ennemi.
III. Le général Trochu. — Ses qualités et ses défauts. — Nombreux témoignages.
IV. La grande revue du 14 septembre. — Les opérations militaires. — Batailles de Châtillon, Villejuif, Bagneux. — Combats divers. — Le plan de sortie par la basse Seine. — Refus de M. Gambetta d'y concourir. — La prise du Bourget. — Sa reprise par l'ennemi. — Cet échec, joint à l'exaspération causée par la capitulation de Metz et les bruits d'armistice, détermine une insurrection.

L'insurrection du 31 octobre, dont on trouvera plus loin le récit détaillé, et qui prit les proportions d'une véritable révolution, vint à point pour compromettre le succès des négociations de Versailles ; et c'était l'annonce même de ces négociations qui, perfidement exploitée par les meneurs de la démagogie, leur avait servi de prétexte pour organiser cette prise d'armes audacieuse autant que criminelle, dont le but avoué était la substitution de la Commune révolutionnaire au gouvernement de la Défense nationale. Il y eut là, en effet, un enchaînement bizarre, et pourtant explicable, de causes et d'effets, réagissant, par répercussion ou par contre-coup, les uns sur les autres : l'annonce de la négociation déterminant à Paris un mouvement insurrectionnel, et le mouvement insurrectionnel déterminant à son tour la rupture de la négociation. Mais la révolution du

31 octobre doit être attribuée à d'autres causes encore : à la capitulation de Metz notamment, dont l'affligeante nouvelle venait d'être apportée à Paris par M. Thiers lui-même, et aussi à la reprise par l'ennemi du village du Bourget (près Saint-Denis), qu'un heureux coup de main avait fait tomber la veille entre nos mains. Ces deux événements n'avaient sans doute pas le même caractère de gravité, et la perte du Bourget, qui n'était après tout qu'un accident de guerre sans grande importance, ne pouvait pas être mise en balance avec la trahison du maréchal Bazaine, qui livrait à l'ennemi notre dernière armée. Cependant, on se montra fort ému à Paris de cet échec éprouvé par nos armes, aux portes mêmes de la capitale, et nous croyons caractériser très exactement l'état d'âme de la population parisienne, dans la matinée du 31 octobre, en disant que le sentiment produit par la nouvelle de la capitulation de Metz était de l'exaspération, tandis que le sentiment produit par l'échec du Bourget n'était que de la tristesse, mais une tristesse très profonde, et même un peu irritée, parce que ces sorties de la garnison, mollement conduites et toujours avortées, dont la *retraite en bon ordre* était l'issue fatale, faisaient éprouver à la longue aux âmes les mieux trempées une très pénible impression de désespérance et de désenchantement.

Le moment nous semble venu de mettre en relief ces deux dernières causes de la révolution du 31 octobre, car il est logique et même nécessaire, après avoir écrit l'histoire politique et diplomatique du gouvernement de la Défense nationale, d'écrire maintenant son histoire militaire, en commençant, comme il est juste, par le siège de Paris. Les événements de Metz viendront après et feront l'objet d'un autre chapitre.

I

Après le désastre de Sedan, les armées allemandes n'avaient plus devant elles aucun obstacle qui pût les arrêter. L'armée

du maréchal de Mac Mahon était détruite, celle du maréchal Bazaine était bloquée à Metz, et il ne restait à la France aucune force organisée, susceptible d'entraver la marche de l'envahisseur. Le maréchal de Moltke, très exactement renseigné sur notre situation militaire, savait que la route de Paris était ouverte. Il ne perdit pas de temps; et dès le 3 septembre, quarante-huit heures à peine après la catastrophe où venait de sombrer l'Empire, il mettait en mouvement la troisième armée et l'armée de la Meuse, en leur indiquant, avec une précision remarquable, l'itinéraire qu'elles auraient à suivre pour arriver, à une date fixée d'avance, sous les murs de la capitale de la France. A la vérité, la troisième armée pouvait rencontrer sur son chemin le corps du général Vinoy (le 13e corps), que le ministre de la guerre avait dirigé sur Mézières, et qui n'était pas arrivé à temps pour rallier l'armée du maréchal de Mac Mahon; mais si cette éventualité se réalisait, et si l'armée du prince royal était obligée de livrer bataille, ce n'était là qu'un incident, qui ne paraissait pas de nature à arrêter sa marche. L'incident ne se produisit pas d'ailleurs, car le général Vinoy, dont l'une des divisions, la division Blanchard, était fort exposée, entourée qu'elle était par des forces supérieures, la déroba à la poursuite de l'ennemi par une retraite habile, et ramena à Paris son corps d'armée absolument intact, rendant ainsi à la défense nationale le plus signalé des services.

« La retraite exécutée de Mézières sur Laon par la division Blanchard doit être considérée comme un modèle, et soutient hautement la comparaison avec les opérations tactiques dont les Allemands sont, à bon droit, le plus fiers. Le général Vinoy, par ses dispositions habiles, son esprit de décision et son indomptable énergie, a su triompher des difficultés sans nombre que présentait une manœuvre aussi délicate, et apporter ainsi à la défense de Paris le concours d'une force considérable, dont le noyau était constitué par des éléments d'une incontestable valeur. Il a montré au surplus qu'une situation, si compromise qu'elle soit, n'est jamais désespérée, et qu'un chef d'armée peut toujours trouver dans son activité et une volonté ferme le moyen de lutter jusqu'au bout contre les événements.

« Comme on l'a vu, l'état-major allemand n'a pas, dans cette circonstance, déployé la même sûreté de vue que d'habitude. Raison de plus pour ne faiblir jamais et ne jamais s'abandonner, puisque d'un simple moment d'oubli chez l'adversaire peut dépendre le succès ou tout au moins le salut (1). »

La 3ᵉ armée et l'armée de la Meuse, marchant parallèlement, ne trouvèrent donc devant elles aucune armée française capable de leur barrer la route. Elles rencontrèrent pourtant çà et là quelques obstacles; et il faut citer, parmi les incidents qui signalèrent la marche des envahisseurs, celui qui se produisit à Laon, au moment où la 6ᵉ division de cavalerie, commandée par le duc de Mecklembourg-Schwerin, entrait dans la place. Le général Thérémin d'Hame, qui commandait la garnison, avait été sommé, le 7 septembre, de capituler. Il avait demandé à réfléchir, parce que, contrairement à l'opinion des habitants, il considérait que la ville de Laon, bâtie sur une éminence et défendue par une citadelle dominant son enceinte de vieilles murailles, était parfaitement en état d'opposer aux efforts de l'ennemi une résistance victorieuse. Mais la population, affolée et démoralisée, ne voulait pas combattre. La perspective d'un bombardement la glaçait d'épouvante, et le général Thérémin, poursuivi par la foule jusque dans le restaurant où il prenait ses repas, fut menacé de mort s'il s'obstinait à vouloir défendre la citadelle. Le malheureux homme ne comprenait que trop que ce qu'on lui demandait de faire n'était pas ce que prescrivaient le devoir et l'honneur; mais se sentant impuissant à réagir contre la lâcheté des habitants, et autorisé, d'ailleurs, par le ministre, à qui il en avait référé, à *agir suivant la nécessité de la situation*, il se résigna à obéir à la sommation de l'ennemi, ce qui était d'autant plus inexcusable (nous parlons des habitants, non du général) et d'autant plus douloureux que la place n'avait pas même été attaquée.

Le duc de Mecklembourg entra donc dans la ville sans coup

(1) Commandant ROUSSET, *la Guerre franco-allemande*, t. III. — *Le Siège de Paris*, p. 15.

férir, et se mit immédiatement en devoir de désarmer les gardes mobiles, auxquels il promit la liberté, moyennant la promesse de ne pas porter les armes contre la Prusse, pendant toute la durée de la campagne. Mais, au moment où il prenait possession de sa facile conquête, une explosion formidable se fit entendre. C'était le garde d'artillerie Henriot qui, ne pouvant se résigner à livrer la citadelle, venait de la faire sauter en s'ensevelissant lui-même sous ses ruines. Il y eut des maisons éventrées, des murailles renversées. Il y eut aussi des morts et des blessés, qui furent surtout nombreux dans les rangs des soldats français, parce que Henriot avait mal calculé l'heure où il devait mettre son dessein à exécution. Il s'était trompé de cinq minutes. Le duc de Mecklembourg avait été légèrement blessé. Quant au général Thérémin, il avait reçu une affreuse blessure, dont il devait mourir quelques jours plus tard.

Les Allemands auraient dû comprendre que cet acte d'une énergie sauvage, dû au farouche héroïsme d'un soldat obscur, mais dont le nom passera à la postérité (1), n'engageait, à aucun degré, la responsabilité du commandement, puisque c'était principalement dans les rangs des soldats français que l'explosion avait fait des victimes, et que le commandant de la place lui-même avait été mortellement atteint. Ils se vengèrent cependant, en se ruant sur les mobiles, et en massacrant sans pitié ces soldats sans défense, qui étaient hors d'état d'opposer à leurs bourreaux une résistance quelconque, puisqu'ils étaient désarmés.

Les actes de sauvagerie, froidement accomplis par les troupes allemandes, n'avaient d'ailleurs pas toujours, comme cette fois-ci, l'excuse d'une trahison prétendue, pouvant expliquer, sinon légitimer, de sanglantes représailles. C'est ainsi que, le 21 septembre, les Prussiens se vengèrent lâchement des pertes que leur avait fait éprouver un petit groupe de

(1) L'autorité militaire a fait placer dans la citadelle reconstruite un médaillon de Henriot, portant cette inscription : *A la mémoire de Henriot (Dieudonné), garde d'artillerie, qui s'est enseveli sous les ruines du magasin à poudre de Laon en* 1870.

volontaires, organisé au bourg de Parmain (sur les bords de l'Oise, non loin de l'Isle-Adam) par le pharmacien Capron. « Fidèle à leur tactique de terreur, dit M. le commandant Rousset, les Allemands incendièrent Parmain au pétrole; puis ils arrêtèrent une dizaine d'habitants qu'ils conduisirent à Pontoise nu-pieds et de là en Allemagne; enfin ils fusillèrent, dans un champ de betteraves, quatre personnes : deux francs-tireurs prisonniers et deux jeunes gens arrêtés sur la grande route. Les deux francs-tireurs étaient : M. Desmortier, vieillard de soixante et onze ans, ancien magistrat au tribunal de la Seine, et M. Maître, propriétaire à Jouy-le-Comte. Ceux-là au moins avaient été pris les armes à la main; quant aux deux jeunes gens, nul n'a jamais su ce que les Prussiens pouvaient avoir à leur reprocher, et leur exécution sommaire constitue un crime sans excuse et sans nom (1). »

Des incidents de ce genre n'étaient pas de nature à entraver la marche de l'invasion. Celui que nous venons de raconter est même postérieur de quarante-huit heures à l'investissement de la capitale, car cet investissement était déjà complet sur les faces est et nord de l'enceinte, dès le 19 septembre, et il était à la veille de se compléter au sud, quand la 3e armée allemande, après avoir exécuté une marche de flanc dangereuse, le long des ouvrages qui défendaient Paris dans cette direction, aurait atteint les positions de blocus que l'ordre de marche du quartier général lui avait assignées. Le 20 septembre, Paris était bloqué et séparé du reste du monde; et à cette même date les armées du roi de Prusse, qui allait dans quelques mois devenir l'empereur d'Allemagne, occupaient un large lambeau du territoire français, étendant partout leurs ravages, et faisant sentir aux départements envahis le lourd fardeau de l'occupation étrangère, occupation caractérisée par des procédés violents, dont le lecteur trouvera la description dans la page suivante, empruntée au livre du colonel Canonge et reproduite par le commandant Rousset :

« Lorsque l'armée prussienne s'empare d'une ville, son pre-

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 107.

mier soin est de manifester sa prise de possession par une série d'actes que soutiennent les mesures les plus rigoureuses. Dans chaque église, les cordes des cloches sont coupées, et l'usage du tambour est interdit au crieur public; les portes et les volets des maisons doivent rester ouverts, même la nuit, et de plus chaque fenêtre doit être éclairée. Ordre est donné aux habitants de remettre, dans le délai de deux heures, leurs armes de toute nature, sous les peines les plus graves, en cas de contravention constatée par des visites domiciliaires, et cette mesure est appliquée avec une telle exactitude dans toutes les communes que, jusqu'aux armes de collections et aux épées rouillées, tout est reçu ou enlevé.

« Une ordonnance royale, imprimée d'avance et affichée immédiatement, prévient les habitants que la conscription est abolie dans le département que l'armée prussienne vient d'occuper, fût-ce même sur un seul point, et menace de mort toute autorité française qui en continuerait les opérations, tout individu qui s'y soumettrait...

« Les francs-tireurs sont mis hors la loi, et fusillés sans autre forme de procès...

« Ces mesures prises pour assurer la sécurité de l'armée, le pays est tenu de fournir à tous ses besoins. La première obligation imposée aux habitants, c'est le logement des troupes, même s'il y a des casernes ou d'autres grands bâtiments publics...

« La nourriture du soldat est à la charge de l'habitant, en totalité ou en partie.

« Elle se compose, par tête, de 750 grammes de pain, 500 de viande, 250 de légumes ou de riz, de café, d'un demi-litre de vin, d'eau-de-vie. Cinq cigares sont dus, en outre, à chaque homme. Pour les garnisons, à défaut de fournitures en denrées, les communes peuvent payer, en argent, 2 francs par homme et par jour.

« Toutes les voitures, tous les attelages de cultivateurs, leurs domestiques de ferme et eux-mêmes sont requis pour conduire, à la suite des armées allemandes, les fourrages, les malades, les blessés, les parcs de siège.

« Après les vivres et les transports, viennent les réquisitions de toute espèce pour les autres besoins de l'armée : les cuirs pour les chaussures et les harnais, les fers et les clous pour ferrer les chevaux, les lainages et les draps pour l'habillement des hommes, les bois pour les constructions et le chauffage, les poêles et les fourneaux pour les baraques et les ambulances, les bougies, l'huile, le pétrole, pour l'éclairage de tous les services, les fournitures de bureau, le couchage et le linge pour les ambulances...

« Quant aux contributions en argent, les Prussiens emploient trois procédés. Dès qu'un département est occupé, une administration civile et une administration financière s'installent au chef-lieu, et, à la place de toutes les branches de l'impôt national, une contribution mensuelle unique est établie. Le moyen d'y parvenir est simple. Lorsque la menace ou la force ont déterminé les chefs de service à remettre leurs livres, l'agent prussien fait un bloc des contributions de l'année courante et du produit moyen, pendant les cinq dernières années, des droits d'enregistrement, de timbre et des contributions indirectes (non compris le revenu du tabac, du sel et de la poudre). Le total ainsi obtenu est réparti entre les communes et doit être considéré comme pesant sur le revenu. Le contingent exigé est donc forcément réparti entre les propriétaires et les patentés. La perception de cet impôt mensuel a été imposée au maire de chaque commune. De plus, le maire de chaque chef-lieu de canton a été tenu de centraliser la recette cantonale.

« Le second moyen d'obtenir de l'argent est l'amende. Toute commune étant en principe déclarée solidaire des actes d'hostilité ou de malveillance commis sur son territoire, soit que les coupables appartiennent à cette commune, soit que le territoire ait servi à l'action incriminée, le dommage le plus léger donne lieu à une amende.

« La troisième source de produits a été trouvée dans les forêts de l'État.

« Pour toutes ces exigences, amendes, aussi bien que contributions et charges de toute nature à imposer aux communes,

le préfet prussien sert d'intermédiaire entre son gouvernement et le pays; mais il ne connaît et ne veut connaître que les maires des chefs-lieux de canton; chacun d'eux est chargé de l'exécution de ses ordres, pour toutes les communes de sa circonscription cantonale. Les actes ou injonctions du préfet sont publiés dans le *Moniteur officiel*, journal imposé aux mairies et dans chaque commune aux hôtels et cafés les plus achalandés. Toute autre feuille publique est supprimée ou sujette à la censure préalable (1)... »

« On voit, dit le commandant Rousset, sur quoi repose le système : d'une part la force, de l'autre la terreur. » — C'était, en effet, une organisation à la fois barbare et savante, que la France n'aura garde d'oublier, après en avoir tant souffert, et dont elle pourra faire son profit dans l'avenir, si, par un juste retour des choses d'ici-bas, l'heure bénie de la revanche vient à sonner pour elle. Mais n'insistons pas davantage. Une étude approfondie des procédés d'invasion des armées allemandes nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Revenons au siège de Paris! C'est de cela seulement que nous avons à cette heure à nous préoccuper.

II

Les armées qui investissaient la capitale de la France, c'est-à-dire l'armée de la Meuse et la 3e armée, auxquelles on avait ajouté quelques corps détachés, formaient un effectif de 168,687 hommes d'infanterie et de 13,000 cavaliers, soit au total 181,687 hommes avec 672 pièces de canon de campagne. Mais ces troupes n'avaient point à leur disposition un matériel de siège, leur permettant de tenter contre la place une attaque de vive force; et comme il se passerait beaucoup de temps, avant qu'on pût faire venir d'Allemagne les grosses pièces d'artillerie,

(1) Colonel Canonge, cité par le commandant Rousset, *loc cit.*, t. III, p. 29.

qui faisaient actuellement défaut, le siège de Paris se réduisait par la force même des choses à un simple blocus. Les Allemands ne songeaient pas d'ailleurs à entrer dans la ville. Il n'eût pas été conforme à leurs habitudes de prudence de courir les risques d'une entreprise dont ils ne méconnaissaient pas les difficultés et les périls. Ils aimaient mieux se tenir sur la défensive et attendre patiemment que la sédition ou la faim leur livrât Paris. Mais ils exécutèrent autour de la place des travaux de blocus fort bien entendus et très compliqués, consistant :

Dans la constitution d'une chaîne continue d'avant-postes, interceptant toute communication de la place avec l'extérieur;

Dans l'établissement d'une première ligne de défense, au moyen de tranchées, d'abatis, de treillis de fil de fer;

Et enfin dans l'aménagement, en arrière, de fortes positions de combat, partout où la configuration du terrain permettait d'établir des redoutes ou des épaulements de batteries.

C'était un blocus savamment ordonné, qui isolait absolument la capitale de la France du reste du monde. « Mais si considérables que fussent les forces allemandes, dit le commandant Rousset, elles ne donnaient cependant guère plus de trois hommes par mètre courant (1), ce qui était à peine suffisant pour assurer la continuité du blocus. Obligées de s'étendre sur une circonférence de près de cent vingt kilomètres, elles ne pouvaient présenter nulle part une consistance qui les mît à l'abri du danger d'être percées, et elles se trouvaient exposés à subir, sur un point quelconque, un choc auquel elles seraient impuissantes à résister. Si, profitant des avantages que lui donnait sa position centrale, l'assiégé se ruait à l'improviste, et en masse compacte, sur une portion de la ligne d'investissement convenablement choisie, celle-ci devait forcément céder, et dès lors les communications des assiégeants pouvaient courir des risques sérieux (2). »

Les troupes de la défense étaient-elles en état de faire courir de tels risques à l'armée assiégeante? Voilà ce dont nous avons à nous préoccuper maintenant, ce qui nous amène à recher-

(1) C'est trois hommes par deux mètres qu'il faudrait dire.
(2) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 103.

cher quelle était la situation de la place assiégée au point militaire et de quelles ressources elle pouvait disposer.

I. La capitale de la France avait été dotée, en 1840, M. Thiers étant président du conseil des ministres, d'un système de fortifications, consistant dans une enceinte continue comprenant 94 bastions et présentant un front de trente-quatre kilomètres, défendue par une ligne de forts, dont le développement n'était pas moindre de soixante-dix kilomètres. C'était plus qu'il n'en fallait, dans ce temps-là, pour mettre la place à l'abri d'un bombardement. A la vérité, il n'en était plus de même, en 1870, avec l'énorme portée des nouvelles pièces d'artillerie. Mais, comme nous venons de le voir, les pièces de siège faisaient défaut aux Allemands dans les premiers temps du blocus. Leur parc d'artillerie ne devait être constitué que beaucoup plus tard. — L'enceinte et les forts, disons-le en passant, étaient armés de pièces de gros calibre fournies principalement par les arsenaux de la marine.

II. L'armée de Paris était fort nombreuse.

1° Elle comprenait en premier lieu les contingents fournis par l'armée active, c'est-à-dire le 13° corps (général Vinoy) et le 14° corps (général Renault), forts l'un et l'autre de 25,000 hommes; 14,000 marins; 12,000 hommes pris dans la gendarmerie, les gardes de Paris, les douaniers... et quelques régiments formés d'éléments divers, notamment un régiment de zouaves de marche. C'était pour l'infanterie environ 80,000 hommes. La cavalerie ne comprenait qu'une seule division de 5,000 hommes. Quant à l'artillerie de campagne, elle se réduisait, au début du siège, aux 30 batteries des deux corps d'armée. Mais on s'occupa activement de fondre des canons, et vers le mois de janvier on put disposer de 124 batteries. Il y eut là un effort considérable, qui fait grand honneur aux chefs militaires et aux industriels qui leur prêtèrent leur concours, et spécialement à M. Dorian, ministre des travaux publics, dont la féconde activité enfanta des prodiges.

2° L'armée de Paris se composait en second lieu de 100,000 hommes de la garde mobile de province et de 18,000 hommes de la garde mobile parisienne. Ceux-ci étaient

fort indiciplinés; mais les mobiles de la province étaient, au contraire, animés du meilleur esprit, et si l'on avait pris la précaution de faire camper ces jeunes troupes en dehors de l'enceinte, pour ne pas les exposer à la contagion des mauvaises doctrines et des mauvais exemples, on serait arrivé très vite à compléter leur éducation militaire, et elles auraient alors constitué pour la défense une ressource infiniment précieuse. Mais on ne prit pas cette précaution, et le gouvernement, qui ne faisait rien pour mettre la garde mobile à l'abri des séductions de la capitale et des influences révolutionnaires, fit au contraire tout ce qu'il fallait pour la désorganiser, en décrétant, le 16 septembre, que les officiers seraient nommés à l'élection. Cette mesure était illégale au premier chef, puisque nul n'avait le droit de déposséder les officiers des grades que le gouvernement déchu leur avait donnés, en se conformant à la loi; et de plus, comme le remarque M. le commandant Rousset, « elle allait tout droit à la désorganisation ». Aussi fut-elle vivement combattue, au sein du conseil, par le général Trochu et par le ministre de la guerre; mais leurs collègues, à qui cette extravagante conception des *chefs élus* avait toujours été chère, ne voulurent rien entendre. Ils s'obstinaient à ne pas vouloir comprendre qu'il n'y a pas de meilleur moyen de ruiner la discipline que de mettre les chefs sous la dépendance de leurs soldats. Les mobiles des départemeuts eurent, à la vérité, le bon esprit de réélire presque tous leurs officiers; mais en leur donnant leurs suffrages, ils ne pouvaient pas ne pas comprendre que le sort de ceux-ci était entre leurs mains. Ce n'était pas cela qui pouvait leur inspirer ce respect de l'autorité qui est la condition nécessaire de ce que M. d'Hérisson appelle la « santé militaire »; et comme il fallait d'ailleurs procéder à une nouvelle élection à chaque vacance nouvelle, la discipline eut grandement à souffrir, pendant la durée du siège, de ce dissolvant, qui fonctionnait, pourrait-on dire, à jet continu.

Malgré tout, la garde mobile était une excellente troupe, très courageuse et très dévouée, qui rendit, à plus d'une reprise, de très grands services, et qui en aurait rendu de plus grands encore si on avait mieux su l'utiliser.

3° L'armée de Paris comprenait encore les trois cent cinquante mille hommes de la garde nationale sédentaire.

Cette milice bourgeoise était une non-valeur au point de vue militaire. Elle constituait même un gros embarras pour le gouvernement. Mais à qui revient la responsabilité d'une telle situation, sinon au gouvernement lui-même? Pourquoi, en effet, avait-on permis aux municipalités parisiennes, qui violaient ouvertement la loi, de faire figurer sur les contrôles de la garde nationale trente-cinq mille repris de justice, donnant la main à la tourbe innombrable des gens sans aveu et des affiliés des sociétés secrètes, qui obéissaient au mot d'ordre du Comité central de la place de la Corderie ? Et que ne pourrait-on pas dire de l'incompréhensible faiblesse de ce gouvernement dit de la Défense nationale, qui, oublieux de son titre et de ses promesses, laissait l'armée du désordre s'organiser sous ses yeux, sans rien faire pour entraver l'action dissolvante des comités qui fonctionnaient dans les mairies et qui les dominaient ? Il y a là une sorte de phénomène d'aberration et de déraison qui confond l'imagination. Car, enfin, pourquoi armait-on la garde nationale, sinon pour s'en servir, et pourquoi ne la licenciait-on pas, si elle ne servait à rien ? Or, elle ne servait à rien, si ce n'est à organiser des émeutes, qui n'allaient à rien moins qu'à mettre en péril l'existence du gouvernement lui-même. Mais celui-ci n'osait pas sévir, parce que c'était un bon métier que celui de garde national, un métier qui rapportait à chaque garde un franc cinquante par jour, sans préjudice d'une indemnité de soixante-quinze centimes pour sa femme, *légitime ou non* (1), et de vingt-cinq centimes par chaque enfant, et que le gouvernement ne se sentait pas assez d'énergie pour toucher à cette organisation tutélaire et bienfaisante, qui ne donnait pas, sans doute, aux ouvriers un salaire équivalent au salaire des ateliers, mais qui avait l'inestimable avantage de leur permettre de vivre sans travailler.

Le gouvernement n'avait donc point à compter sur la garde nationale pour la défense de Paris. Mais il en eût été autrement,

(1) Rapport Daru.

si l'on n'y avait fait entrer que de bons éléments ; si l'on avait obéi à la loi, dite *des mobilisés*, qui permettait d'organiser des bataillons de guerre avec les hommes âgés de moins de trente-cinq ans, ce qu'on ne se décida à faire qu'au mois de novembre, c'est-à-dire beaucoup trop tard ; si l'on avait, enfin, mis à la tête de la garde nationale un officier supérieur énergique, décidé à réprimer toutes les tentatives de désordre et à faire régner la discipline, une discipline rigoureuse et sévère, dans les rangs de ses soldats. Il n'en fut point ainsi, car, ici encore, la politique vint faire échec aux intérêts de la défense. Le gouverneur de Paris avait, à l'origine, placé à la tête de la garde nationale le général de la Motterouge. Mais celui-ci, qui avait été aide de camp de l'Empereur et questeur du Corps législatif, et qui, à ce double titre, était vu avec une certaine défaveur par ses soldats et par le gouvernement lui-même, ne crut pas devoir conserver ses fonctions. Il donna sa démission et fut remplacé, le 9 septembre, par M. Tamisier, dont M. Jules Favre parle en ces termes :

« Sur la proposition de quelques-uns de nos collègues, il fut remplacé (le général de la Motterouge) par M. Tamisier, ancien représentant du peuple, ancien officier d'artillerie fort distingué. Il était impossible d'appeler à ces hautes fonctions un citoyen plus pur, plus dévoué et meilleur républicain. Malheureusement, il n'avait ni l'activité, ni la souplesse indispensable au maniement des hommes. L'autorité flottait entre ses mains, et son courage, qui aurait fait merveille devant l'ennemi, était impuissant à vaincre la timidité de son caractère. Là où une grande initiative eût été nécessaire, il n'avait que du dévouement civique, et sa douceur naturelle lui était un constant obstacle à la vigueur qu'il aurait fallu déployer à chaque instant, pour ramener à la discipline les éléments confus qu'il avait mission de gouverner (1). »

L'aveu est significatif. M. Jules Favre n'aime pas à dire trop crûment les choses. Sa parole a des délicatesses infinies. Il excelle à envelopper sa pensée d'un voile, mais d'un voile si

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 219.

transparent, qu'à travers les choses qu'il dit, on aperçoit surtout celles qu'il ne dit pas; et quand il parle de la *timidité de caractère* de M. Tamisier et de sa *douceur naturelle*, on sent qu'il veut dire que le commandant de la garde nationale était un homme sans caractère et sans énergie, n'ayant, en un mot, aucune des qualités requises pour exercer efficacement ses graves et délicates fonctions. La faiblesse de M. Tamisier ne sut, en effet, rien prévenir ni rien empêcher, et, après l'insurrection du 31 octobre, le gouvernement dut lui retirer le commandement de la garde nationale. Il fut remplacé par M. le général Clément Thomas.

4° L'armée de Paris comprenait enfin un dernier élément. C'étaient les corps francs, au nombre de trente-trois, qui s'équipaient à leurs frais et à leur guise, et n'obéissaient à aucune direction. C'est là, justement, ce qui rendit inefficace le courage indéniable dont firent preuve beaucoup de ces soldats improvisés. L'absence de direction paralysait leurs efforts. Il faut, toutefois, faire une exception pour quelques corps d'élite, comme les *Éclaireurs à cheval de la Seine*, commandés par l'héroïque commandant Franchetti. Ceux-là et quelques autres rendirent de grands services et donnèrent d'éclatantes preuves de courage et de dévouement.

III

Voilà de quels éléments se composait l'armée renfermée dans les murs de la capitale assiégée. Il fallait, sans doute, en éliminer les éléments mauvais; mais, après cette sélection nécessaire, il restait encore, à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, des forces imposantes, avec lesquelles on pouvait exécuter ou tenter de grandes choses. Fit-on, à ce point de vue, tout ce qu'il aurait fallu faire? Le lecteur trouvera la réponse à cette question dans l'étude qui va suivre et qui est destinée, par la force même des choses, à évoluer

autour de la grande figure du général Trochu, de la même manière que les pages consacrées à l'histoire politique et à l'histoire diplomatique du gouvernement de la Défense nationale ont mis en relief ou en évidence la personnalité de M. Jules Favre et celle de M. Gambetta.

Le rôle politique et militaire de M. le général Trochu a servi de thème à des controverses qui ont fait couler des flots d'encre, sinon des flots d'éloquence ; et nous ne croyons pas qu'à aucune époque, un personnage politique ait été plus vanté par les uns, plus calomnié et maudit par les autres, plus discuté par tous. M. le général Trochu est mort. L'heure de l'histoire a sonné pour lui. Écrivons donc son histoire, en nous efforçant de faire, entre les divers actes de sa vie publique, un équitable partage de la critique et de la louange, et de rendre à son caractère, où se rencontre un extraordinaire mélange de grandeur et de faiblesse, la justice qui lui est due.

Ses collègues du gouvernement de la Défense nationale ont célébré, à l'envi, le dévouement patriotique dont le général fit preuve, le 4 septembre, en acceptant, en briguant même la présidence du nouveau gouvernement. « En venant à l'Hôtel de ville, dit l'un d'eux, prendre la présidence du gouvernement qui s'y installait, le général Trochu a été un grand citoyen... Il aura, quoi qu'il arrive, mérité la reconnaissance de la patrie (1). » Lui-même a expliqué la soudaine détermination qui fit de lui le chef du gouvernement, de la manière suivante : « Cette assemblée de gouvernants, dit-il, qui m'étaient inconnus, et dont je ne pouvais sonder les cœurs, se montrait à mes yeux bien plus comme un groupe de naufragés, réunis sur un radeau improvisé de sauvetage, que comme des hommes politiques, se jetant, selon la formule d'aujourd'hui, *sur la proie du pouvoir*.

« Une proie est ordinairement quelque chose qu'on dispute, et j'affirme, quoi qu'on dise et écrive à présent, que personne alors ne disputait celle-là !

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, p. 216.

« ... Et quand j'exprimais à ce gouvernement que, étranger à toute politique, je me rendais, pour la défense nationale, pour le siège de Paris, pour le maintien de l'ordre public, à son appel qui me semblait désespéré ; que les troupes, très peu formées, très peu cohérentes, qui étaient dispersées dans Paris, se réuniraient probablement autour de moi, qui représentais le drapeau militaire, qu'elles hésiteraient peut-être à se réunir autour de M. Jules Favre qui représentait un drapeau politique, ce fut sans rencontrer de contradiction, ni même d'observation, que je le remplaçai à la présidence. Et pour ceux qui savent les principes et les sentiments qui ont été pendant quarante ans la règle de ma vie, je fis, gratuitement ce jour-là, à mon pays perdu, le plus grand, le plus douloureux, et je connaissais trop les passions de mon temps pour en douter, le plus incompris sacrifice que le patriotisme et le devoir public aient jamais imposé à un citoyen (1). »

On peut penser, et c'est notre sentiment personnel, que nous avons déjà exprimé dans un précédent chapitre, que M. le général Trochu commit une grosse faute, qui était en même temps une grosse erreur, en consentant à faire partie du gouvernement révolutionnaire de l'Hôtel de ville ; mais il est impossible de méconnaître l'élévation de son langage, dont il n'est pas davantage possible de méconnaître la sincérité. Si son erreur fut grande, ses sentiments étaient purs. Les circonstances étaient telles, d'ailleurs, que la voie du devoir était incertaine ; et comme il ne serait pas équitable de faire abstraction, dans cette étude du rôle historique de M. le général Trochu, des événements douloureux à la suite desquels les nouveaux maîtres de la France faisaient appel à son concours, l'impartiale histoire doit excuser son erreur, en considération de la conviction où il était que nul autre moyen ne s'offrait à lui de servir la patrie et de se dévouer pour elle. Il croyait, il l'a dit lui-même, qu'en refusant de répondre à l'*appel désespéré* de M. Jules Favre, il se serait rendu coupable de « désertion devant l'ennemi » ; et c'est un devoir pour nous de constater

(1) Général TROCHU, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 33 et 34.

et de dire que l'homme qui avait de tels sentiments a pu se tromper, sans doute, mais que sa bonne foi est hors de cause, de même que la pureté de ses intentions. Il avait toujours été considéré jusque-là comme un homme droit, austère, un peu mystique même, nullement accessible à ces séductions de l'orgueil politique ou de l'ambition personnelle qui détournent si souvent les hommes de la voie du devoir. Il ne déserta pas, le 4 septembre, les principes qui avaient été, depuis quarante ans, la règle de sa vie. Il se trompa ; mais, en se trompant, il leur demeura fidèle.

C'est ainsi, du moins, que nous croyons devoir juger M. le général Trochu. C'était d'ailleurs un homme de grande intelligence et de grand talent. « Je regarde, a écrit M. Jules Simon, M. le général Trochu comme un très grand personnage ; d'abord c'est un grand caractère ; de plus, c'est un grand orateur, et, autant que j'en puis juger, c'est un bon général (1)... » Observez la réserve discrète avec laquelle M. Jules Simon parle des talents militaires de M. le général Trochu ! Il loue hautement ses talents oratoires et la noblesse de son caractère. L'éloge de ses talents militaires est moins complet. Il y a une nuance... Quant à M. Jules Favre, il a écrit sur le général, pour qui il professait une vive admiration, une page où la louange tient une large place, sans l'occuper pourtant tout entière, car il y signale, avec délicatesse sans doute, mais sans équivoque, certaines illusions fâcheuses qui, sans rien enlever aux mérites d'un homme dont on vantait à bon droit l'incontestable supériorité d'esprit, l'inclinaient trop souvent à la résignation qui n'est point une vertu pour les militaires, et qui n'est pas davantage un mérite pour les hommes d'État.

« Ce qui distingue M. le général Trochu, dit-il, ce qui en fait vraiment une nature d'élite, c'est la hauteur de son âme ; elle l'élève au-dessus de la fortune ; trop peut-être, car pour conduire les affaires humaines, il ne faut pas y être indifférent. Chez lui, le philosophe chrétien domine le soldat et ne souffre pas l'homme d'État. Il obéit au devoir sans viser au succès, et la conviction

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 271.

d'avoir bien fait le console trop aisément d'avoir échoué. Brave jusqu'à la témérité, s'oubliant au milieu des plus grands dangers, il a constamment hésité à fortement engager son armée, et jusqu'au bout il a manqué pour elle de l'audace dont il était si prodigue pour lui. Dans la direction des affaires du gouvernement, il a montré les mêmes vertus et les mêmes indécisions, une égale abnégation pour ce qui le concernait, avec un penchant trop accusé vers l'esprit de résignation. Il était, du reste, peu préparé à jouer un rôle politique, il le répétait sans cesse, bien qu'il n'en voulût rien abandonner, par un scrupule de conscience qui le poussait à ne négliger aucune des obligations de sa charge. Il en résultait que, sans bien s'en rendre compte, il subissait des influences qu'il aurait dû combattre, et malgré son extrême loyauté, il allait trop volontiers à ceux qui avaient pour habitude de ne le contredire jamais. De ce nombre n'était pas mon ami, M. Ernest Picard, qui, tout en reconnaissant les rares mérites du général, avait cependant très promptement deviné ce qui aurait pu les rendre complets. Sa fine et pénétrante sagacité n'était point en défaut (1)... »

Il nous semble qu'il y a là, surtout pour ceux qui savent lire entre les lignes, une appréciation très exacte et très judicieuse du caractère et des mérites de M. le général Trochu, qui auraient fait de lui un homme complet si, payant son tribut aux imperfections de la nature humaine, le général n'avait eu quelques-unes de ces faiblesses dont nous parlions tout à l'heure. Il avait, sans nul doute, de grands mérites et de grands talents, une grande puissance de travail, une parole entraînante et pleine de séduction, une incomparable droiture ; mais il était trop facilement résigné, trop fataliste peut-être, et trop enclin, par conséquent, à prendre pour règle de conduite cet axiome empreint de trop de philosophique résignation : qu'il faut savoir subir ce qu'on ne peut empêcher. Cette résignation et cette philosophie peuvent assurément être d'un grand secours dans les épreuves ordinaires de la vie. Elles sont, au contraire, pour les conducteurs de peuples, une cause de faiblesse, et si M. le général

(1) Jules FAVRE, *loc. cit.*, p. 217.

Trochu n'en fut point exempt, nous ne devons pas hésiter à le dire, puisque c'est la vérité.

C'est ainsi que nous avons vu, et que nous verrons encore, le président du gouvernement de la Défense nationale ne rien faire pour prévenir ou pour réprimer les entreprises de la démagogie, parce qu'il considérait que dans une ville révolutionnaire comme Paris, les émeutes sont un mal nécessaire, inévitable, et dont il faut prendre son parti; comme si le devoir de tous les gouvernements n'était pas, au contraire, de ne jamais s'accommoder du désordre et de tout faire pour l'empêcher de se produire, sauf à le châtier avec énergie, quand par malheur les mesures préventives n'ont pas été suffisamment énergiques ou n'ont pas eu une suffisante efficacité.

C'est ainsi encore que nous le verrons, comme chef militaire, « constamment hésiter à engager fortement son armée », parce qu'il avait cette idée préconçue que la place, non secourue du dehors, devait succomber fatalement, et qu'il était bien inutile de tenter des opérations offensives, vouées d'avance à un échec inévitable. Il avait, en effet, sur ce point une opinion très nette et très arrêtée, que nul n'aurait pu se flatter de lui faire abandonner, à savoir qu'une place de guerre assiégée ne peut attendre sa délivrance que du dehors, et qu'en l'absence d'une armée de secours, manœuvrant autour de ses murailles, elle est condamnée à déposer les armes quand les vivres viennent à manquer. Or, comme Paris ne devait point être secouru et qu'il n'y avait aucun fond à faire sur les vaines promesses de M. Gambetta, il n'y avait nul espoir de conjurer le destin inexorable qui avait marqué l'heure inévitable et fatale où la capitale de la France tomberait aux mains de l'ennemi. Sa garnison était, à la vérité, supérieure par le nombre à l'armée assiégeante, et peut-être cette circonstance heureuse eût-elle été de nature à faire briller aux yeux du général Trochu une lueur d'espérance. Mais ayant jugé, dès l'origine, la situation désespérée, le général ne pouvait pas admettre qu'elle ne le fût pas; et c'est à ce manque de foi, à cette désespérance préméditée qu'il faut attribuer l'inefficacité des opérations de guerre entreprises par le gouverneur de Paris et qui, mollement conduites, parce qu'elles avaient été orga-

nisées sans espoir, devaient fatalement aboutir à un insuccès final, d'autant plus inévitable qu'il était depuis plus longtemps annoncé et prévu.

Ce ne sont pas les adversaires politiques de M. le général Trochu ni ses détracteurs habituels — qui sur ce point l'accusent. Ce sont ses collègues du gouvernement de la Défense nationale. Nous avons vu les appréciations de M. Jules Favre. Voyons maintenant celles de M. Picard. Et qu'on veuille bien excuser la multiplicité et la longueur de ces citations. Il s'agit, après tout, d'une controverse historique d'une exceptionnelle importance, et nous considérons comme un devoir de mettre sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès.

« Personne, dit M. Picard, n'a plus de respect que moi pour le général Trochu. C'est un caractère antique, c'est un homme qui allait au feu avec une bravoure incomparable. Il est d'une très grande intelligence ; vous avez pu vous en convaincre vous-mêmes en l'écoutant à la Chambre. Néanmoins, je vous dois cet aveu qui expliquera bien des choses : dès le second ou le troisième jour de notre réunion dans le conseil du gouvernement, je me sentis pris d'une anxiété profonde et de ce sentiment invincible que je repoussais, mais qui s'imposait à moi malgré moi, que le général Trochu ne nous mènerait pas à une victoire. Il le disait lui-même. Je ne dirai pas qu'il affichait le découragement, car il était courageux et n'agissait pas en homme découragé ; *mais il menait le deuil du siège*. Il nous déclarait que la défense, telle que nous la comprenions, était une héroïque folie ; qu'il n'y avait rien à attendre ni du dedans ni du dehors ; il ne croyait pas aux armées de l'extérieur, il disait que nous avions en face de nous des forces organisées, et qu'il n'y avait que des forces organisées et exercées comme elles qui pussent lutter contre elles. Il ne nous laissait aucun espoir (1). »

M. de Kératry ne parle pas autrement :

« Jamais, dit-il, le gouverneur de Paris n'a cru à une défense efficace. Et quand on ne croit pas à la possibilité d'une entre-

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Ernest Picard, p. 421.

prise, il est souverainement imprudent et dangereux d'en accepter la direction. Sans cesse, le soir, à l'Hôtel de ville, il nous répétait que la défense était impossible, que Vanves et Issy tomberaient fatalement avant quinze jours aux mains des Prussiens, et que nous ne pouvions que *chicaner* l'ennemi. C'était son mot favori. Chaque fois qu'une affaire de quelque importance, heureuse au début, s'achevant toujours par la retraite, avait lieu, il se félicitait en nous disant : « Nous les avons encore « un peu chicanés ! » Il était de bonne foi ; il ne tentait la résistance que pour l'honneur. Pour moi, voilà toute l'explication de ces sorties tronquées et avortées contre l'ennemi. Avec un pareil plan, il était impossible de rencontrer le succès. Quand on n'a pas la foi, on ne la communique pas à toute une population aussi prompte à toutes les sensations. Et puis est-il bien, sous l'empire de semblables prévisions, de sacrifier hommes et millions, pour sembler marcher à un résultat qu'on croit irréalisable et intangible ?

« Mieux vaut ne pas retenir le pouvoir, quand on se croit impuissant pour l'exercer. Les successeurs à qui on cède la place peuvent être plus heureux, s'ils sont plus convaincus ; on donne au moins au pays une chance de plus !

« Le général Trochu a vraiment eu le grand mérite d'engendrer des forces ; il n'a pas su s'en servir (1). »

Nous ne nous dissimulons pas que si M. le général Trochu, qui vient de mourir, vivait encore, il récuserait probablement le témoignage de M. de Kératry, qu'il représente dans ses *Mémoires* comme un personnage fantasque et bizarre, dont les inspirations n'étaient pas toujours heureuses, dont les idées n'étaient pas toujours justes et dont le jugement n'était pas toujours droit. Toutefois, les appréciations de l'ancien préfet de police, de quelques réserves que le général Trochu puisse être fondé à les entourer, ne nous ont pas paru pouvoir être passées sous silence. Elles sont, au contraire, d'autant plus dignes d'attention à nos yeux, qu'elles concordent avec celles d'écrivains

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. de Kératry, p. 589.

militaires fort compétents, tels que le commandant Rousset et le colonel belge Vandevelde, qui ne sont nullement suspects d'avoir écrit sous l'influence de l'antipathie et de la malveillance.

« Il ne croyait pas (le général Trochu), dit le commandant Rousset, à la possibilité du succès, et faisait preuve d'une hésitation funeste, aussi bien dans ses résolutions militaires que dans la répression des mouvements révolutionnaires de l'intérieur. Placé dans une situation exceptionnelle, il aurait eu besoin, pour en sortir, de déployer des qualités exceptionnelles aussi, la confiance absolue au succès, une indomptable énergie s'appuyant sur une volonté inébranlable, une fixité invincible dans la poursuite du but. Il fallait avant tout, pour tenir son rôle, un homme de la trempe indiquée par le poète latin, *fortem ac tenacem propositi*... Nous n'apprendrons rien à personne en disant que cet homme, le général Trochu ne l'était pas (1). »

Quant au colonel Vandevelde, il a écrit ceci :

« Les actes du général Trochu ont démontré que, chez lui, le sens pratique n'était pas assez développé pour être heureux dans ses entreprises, et qu'il n'avait ni la force de caractère, ni la vigueur d'esprit nécessaires pour saisir d'une main ferme la direction d'un gouvernement qui se trouvait devant la double difficulté d'avoir à repousser l'invasion étrangère et à prévenir la guerre civile... Comme militaire, ne possédant pas les aptitudes du général en chef, il n'a pas su apprécier les avantages qu'il pouvait tirer de sa formidable position fortifiée, ni rien imaginer pour s'opposer à l'investissement. Au lieu de prendre des dispositions pour agir offensivement, il ne songeait qu'à se bien garder. Dans le principe, ses conceptions n'allaient pas au delà d'une défense exclusivement passive, exactement comme s'il n'avait eu à disputer à l'ennemi, par industrie et pied à pied, qu'une bicoque ayant une garnison de quatre à cinq mille hommes (2). »

Voilà un ensemble de témoignages dont l'histoire, qui n'est,

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. III, p. 55.

(2) Colonel VANDEVELDE, *Commentaires*, cité par A. BUQUET, *Paris le 4 septembre*, p. 136. Charpentier.

après tout, qu'une vaste enquête, n'a pas le droit de ne pas tenir compte, mais qu'elle a en même temps le devoir de soumettre au contrôle nécessaire de la contradiction, qu'appellent toujours les témoignages accusateurs, et qui est venue, comme elle devait venir en effet, de M. le général Trochu lui-même.

Le général n'avait pas imaginé que les Allemands se contenteraient de bloquer Paris, sans en faire le siège. Il comptait sur une attaque de vive force, et c'est dans cette pensée qu'il avait complété les défenses de la place, de manière à défier l'offensive de l'ennemi. Mais cette offensive ne vint pas. Les Allemands savaient tout aussi bien que le général Trochu lui-même que Paris était imprenable, et nous avons déjà dit qu'ils ne songeaient nullement à courir les risques d'une aventure, devant les périls de laquelle ils reculaient instinctivement.

Cette substitution inattendue d'un blocus imprévu au siège que le gouverneur de Paris s'apprêtait à soutenir, par des moyens qui lui auraient probablement donné la victoire, l'obligeait à modifier ses plans. N'étant pas attaqué, il n'avait point à se défendre, et la force des choses allait l'obliger à se porter au-devant de l'ennemi, puisque l'ennemi ne voulait pas venir au-devant de lui. C'était fort délicat, aux yeux du gouverneur, et fort périlleux, dans l'état de désorganisation des forces de la capitale, qui se seraient défendues victorieusement derrière des remparts, mais n'avaient ni assez de cohésion, ni assez de solidité pour porter la guerre en rase campagne, exposées qu'elles étaient à se heurter aux ouvrages construits par l'ennemi, sur toute la ligne d'investissement. Le général Trochu a exposé cette situation dans son livre : *Pour la vérité et pour la justice*, et il y revient avec plus de détails dans ses *Mémoires* récemment publiés. Son argumentation peut se résumer ainsi (c'est lui-même qui parle) :

« Je n'avais, dit-il, d'autre vue que de mettre les Allemands aux prises avec une autre Saragosse. Moralement et militairement, c'était l'unique conflit dont j'eusse les moyens, et je les avais pleinement. Quand cette laborieuse préparation et cette

espérance furent rendues vaines par le parti pris d'immobilité défensive de l'ennemi, ma première conception du siège de Paris ne fut remplacée dans mon esprit par aucune autre. Mon expérience et ma conscience s'y refusaient : mon expérience, parce que j'avais fait et observé la guerre pendant la plus grande part de ma vie, que j'y avais exercé des commandements, que je savais quelle serait toujours l'issue finale d'un combat sérieux, en rase campagne, de nos bataillons improvisés contre les forces prussiennes; ma conscience, parce qu'elle me défendait de sacrifier des milliers d'existences françaises, hors les cas où je m'en croirais le devoir, aux obsessions qui me pressaient d'en finir avec les Prussiens, car beaucoup de gens en étaient là. Leur incurable chauvinisme avait résisté à la foudroyante et humiliante leçon des calamités de cette guerre (1). » — « Ces lignes de circonvallation, dit-il ailleurs (les travaux d'investissement des Prussiens), avaient, çà et là, pour points d'appui des villages pourvus de toutes les défenses que la fortification passagère met au service de l'artillerie et de la mousqueterie. Pour les enlever au cours d'un engagement, il eût fallu des troupes régulières rompues à la discipline, préparées aux entreprises et aux sacrifices de la guerre.

« C'est contre ces obstacles qu'échouèrent incessamment les défenseurs de Paris, devenus forcément agresseurs. Ils se portaient en avant avec un entrain que soutenait, pendant les premiers kilomètres, le canon des forts et des batteries extérieures. Cet appui leur manquait à distance, et l'artillerie de campagne (d'ancien modèle et de tout modèle), qui les soutenait, ne pouvait pas résister au tir rapide et à longue portée de l'artillerie prussienne. Au moment où ils abordaient l'ennemi derrière ses défenses, ils pliaient après de longs et honorables efforts, avec des pertes qui témoignaient de leur patriotique dévouement. C'est alors que s'effectuaient ces retraites qui révoltaient les frondeurs de Paris, qui devenaient le thème de ces objurgations et de ces railleries devant lesquelles devait

(1) *Mémoires du général Trochu*, t. I, p. 273.

s'affaiblir la confiance publique et succomber l'autorité du commandement (1). »

Déjà, dans son livre : *Pour la vérité et pour la justice*, publié il y a vingt-cinq ans, le général Trochu avait dit :

« Les masses prussiennes enveloppantes ne se montraient jamais, suivant le mode d'action si différent du nôtre, et bien plus redoutable, adopté par l'ennemi. Mais il avait bordé toutes les hauteurs, ayant des vues sur nos routes de sortie, d'un appareil étagé d'artillerie, dont les premières lignes étaient hors de la portée des gros canons de nos forts, et les dernières fort au loin dans la campagne. Ces gros canons (pièces de marine et autres) de nos forts et batteries annexées formaient, au-dessus de nos troupes opérant une sortie, une pluie de fer contre laquelle l'artillerie de campagne prussienne ne pouvait rien. Nos troupes, bien que sans cohésion et sans expérience, étaient pleines d'élan ; elles se portaient rapidement jusqu'à cette limite de protection, et là, rencontrant les premiers sévices de l'ennemi, elles faisaient un énergique effort qui avait l'apparence de la victoire. Mais lorsqu'il fallait porter cet effort plus loin, le renouveler en l'agrandissant, avec de grosses pertes, et désormais avec l'unique appui d'une artillerie de campagne, presque aussitôt démontée par l'artillerie prussienne, tout devenait impossible.

« Voilà le secret des retraites qui terminaient toujours, au grand mécontentement, et sous les railleries de la presse et du public, nos entreprises *toujours* hardiment et brillamment commencées (2). »

Partant de cette idée, le général Trochu n'autorisait ses régiments à sortir qu'à la condition qu'ils ne s'aventurassent pas au delà de la limite de protection des forts. On pouvait, sans doute, tâter l'ennemi par une pointe en avant, mais sans s'engager à fond, et on devait ensuite *se replier en bon ordre* sous le canon des forts, la retraite étant, aux yeux du gouvernement, l'issue inéluctable et nécessaire de tous les engage-

(1) *Mémoires du général Trochu*, t. I, 238.
(2) Général Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 53.

ments. « Il ne croyait pas, dit le commandant Rousset, à la force tactique, absolument hors de conteste aujourd'hui, des positions avancées (1). » Il ne croyait pas, en tout cas, que ses troupes fussent en état d'aborder les positions fortifiées des Allemands. C'est pourquoi il ne cherchait point à rejeter l'ennemi en dehors de la ligne d'investissement, bornant son ambition à se bien garder, dans la zone des fortifications, qu'il ne songeait nullement à élargir et à étendre.

Eut-il raison d'agir ainsi ? Nous ne le pensons pas, car l'armée de Paris, nous le croyons du moins, aurait été capable d'un effort que son général en chef n'osa pas lui demander. Il y aurait eu pour elle un immense avantage à s'emparer de quelques positions avancées, qui auraient pu servir de base ou de point d'appui à des opérations ultérieures, et à forcer du même coup les Allemands à reculer leur ligne d'investissement, qui, à force de s'étendre, aurait fini par céder ; et ce résultat n'était pas intangible, comme le croyait le général Trochu, car nous verrons tout à l'heure que, là-dessus, ses généraux étaient en complet désaccord avec lui.

IV

Ce furent les premiers combats livrés sous les murs de Paris qui firent éclater cette divergence de vues entre le général en chef et ses lieutenants. Mais avant de présenter au lecteur, dans un tableau rapide, le récit intentionnellement très sommaire et très abrégé de ces opérations militaires (car ce n'est point un livre militaire que nous écrivons ici), nous ne croyons pas pouvoir passer sous silence un événement qui fit quelque bruit dans le temps, et qui fut comme la préparation de l'entrée en campagne ; nous voulons parler de la revue fameuse du 14 septembre 1870.

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. III, p. 99.

« Je restais sérieux, dit le général Trochu dans ses *Mémoires,* et souvent soucieux, au milieu des explosions du patriotisme parisien, et quand, dès le 6 septembre, M. Emmanuel Arago, appuyé par tous les membres du gouvernement, m'adjura au conseil, de sa voix tonnante, de profiter de cette excitation guerrière des esprits, pour passer une *revue monstre* de toutes les forces qui se constituaient et s'armaient, je m'y refusai nettement. Mais lui, et tous avec lui, revenaient chaque jour à la pensée de ce qu'ils appelaient un grand acte, destiné à montrer l'union indissoluble de l'armée et de la population, dans la foi des destinées de la patrie.

« Vous allez, leur disais-je, élever cette foi dans les destinées de la patrie à un diapason qui dépassera la mesure. Cet appareil, ces acclamations, cette ivresse patriotique vont pénétrer les foules d'une autre foi, qui est grosse de dangers, la foi dans la victoire certaine. Et si elles ne la voient pas venir ?...

« Mon opposition à la revue patriotique se manifestant toutes les fois que la discussion en revenait, mes collègues, pour vaincre mon obstination, mirent officiellement la question aux voix, dans la séance du 9 septembre, et leur unanimité, après en avoir arrêté le principe à titre de mesure politique, décida que la revue aurait lieu le 14 septembre. Elle se fit, et on en imagine sans peine le tableau :

« Plus d'un million de créatures humaines : soldats et marins sous l'uniforme, mobiles sous un commencement d'uniforme, gardes nationaux et bourgeois en armes ; curieux et curieuses remplissent à rangs confondus et pressés les grandes voies qui s'étendent de la place de la Bastille à l'Arc de triomphe, par les boulevards, la place de la Concorde et les Champs-Élysées ! A toutes les ouvertures des édifices qui les bordent, sur les balcons, sur les terrasses, des rangs superposés de têtes agitées, des drapeaux, des emblèmes patriotiques ! Toutes les bouches criant, tous les bras se démenant, c'était un délire ! On m'interpellait, on m'acclamait ! J'étais ahuri !

« Patriotiquement et politiquement, c'était peut-être beau. Militairement, c'était déplorable. Quand grave, froid, par moments agacé, poussant, de l'épaule de mon cheval effrayé,

les hurleurs qui me pressaient, je cheminais laborieusement au petit pas, au milieu de ce grand désordre, où étaient déjà confondus les soldats des futurs combats et les meneurs des futures émeutes, j'eus comme la vision de l'avenir qu'il nous préparait (1). »

Nous croyons bien que M. le général Trochu avait ces sentiments, puisqu'il le dit ; mais ils s'accordent mal avec la proclamation suivante, qu'il adressa le jour même de la revue (14 septembre) :

« *Aux gardes nationaux et aux gardes mobiles.*

« Jamais un général d'armée n'a eu sous les yeux le grand spectacle que vous venez de me donner : trois cents bataillons de citoyens organisés, armés, encadrés par la population tout entière, acclamant dans un concert immense la défense de Paris et la liberté !

« Que les nations étrangères, qui ont douté de vous, que les armées qui marchent sur vous ne l'ont-elles vu ! Elles auraient eu le sentiment que le malheur a plus fait, en quelques semaines, pour élever l'âme de la nation, que de longues années de jouissances pour l'abaisser. L'esprit de dévouement et de sacrifice vous a pénétrés ; et déjà vous lui devez le bienfait de l'union des cœurs, qui va vous sauver.

« Avec notre formidable effectif, le service journalier de garde dans Paris ne sera pas de moins de soixante-dix mille hommes. Si l'ennemi, par une attaque de vive force, ou par surprise, ou par la brèche ouverte, perçait l'enceinte, il rencontrerait les barricades, dont la construction se prépare. Ses têtes de colonnes seraient renversées par l'attaque successive de dix réserves échelonnées.

« Ayez donc confiance entière, et sachez que l'enceinte de Paris, défendue par l'effort persévérant de l'esprit public et par trois cent mille fusils, est inabordable.

(1) *Mémoires du général Trochu*, t. I, p. 217.

« Gardes nationaux et gardes mobiles,

« Au nom du gouvernement de la Défense nationale, dont je ne suis devant vous que le représentant, je vous remercie de votre patriotique sollicitude pour les chers intérêts dont vous avez la garde.

« A présent, à l'œuvre dans les neuf secteurs de la défense. De l'ordre partout, du calme partout, du dévouement partout! Rappelez-vous que vous demeurez chargés de la police de Paris pendant ces jours de crise, et préparez-vous à souffrir avec constance. A ces conditions, vous vaincrez!

« *Le président du gouvernement de la Défense, gouverneur de Paris*,

« Général TROCHU.

« Paris, le 14 septembre 1870. »

Le général Trochu n'avait pas confiance dans la garde nationale. Mais il pensait probablement qu'il y avait intérêt à la flatter, ce qui n'était pas pour déplaire à ses collègues, et c'est là sans doute l'explication de cette proclamation, qui a les allures d'un dithyrambe, et qui dut quelque peu surprendre les apprentis guerriers à qui elle s'adressait, puisque, plus braves en paroles qu'en action, ils ne devaient jamais entendre une balle prussienne siffler à leurs oreilles.

Il est question dans la proclamation du général Trochu des neuf secteurs de la défense! C'est qu'en effet l'enceinte avait été divisée, dès le 22 août, en neuf secteurs, commandés par des officiers supérieurs de l'armée ou de la marine. On avait créé en même temps des commandements de groupes de forts ainsi répartis:

1° Les ouvrages de Saint-Denis et d'Aubervilliers, général Carey de Bellemarre;

2° Les forts de l'est (Romainville, Noisy et Rosny), contre-amiral Saisset;

3° Les forts du sud (Montrouge, Bicêtre et Ivry), vice-amiral Pothuau;

4° Vincennes (avec Nogent, Charenton, Gravelle et la Faisanderie), contre-amiral Ribourt.

Seuls les forts de Vanves, d'Issy et du Mont-Valérien constituaient des commandements indépendants (1).

Il existait d'autres commandements exercés par les commandants d'armée; le vice-amiral la Roncière-le Noury commandait les troupes de la marine, le général Guiod l'artillerie, et le général de Chabaud-Latour le génie... Il n'y avait plus à pourvoir d'un général en chef que l'armée active, l'armée de sortie, pourrait-on dire, dont le noyau était formé par le 13ᵉ et le 14ᵉ corps, et le choix du gouverneur se porta sur le général Ducrot, qui, arrivé le 15 septembre à Paris, après s'être évadé de Pont-à-Mousson, fut placé le 16 à la tête des deux corps d'armée.

Les détracteurs ordinaires de M. le général Trochu n'ont pas manqué de dire que cette nomination était pure affaire de camaraderie, le gouverneur de Paris et le général Ducrot étant très liés depuis leur jeunesse. Mais le choix du gouverneur se justifiait surabondamment par les grands talents militaires du général Ducrot, qui était digne, en effet, d'être placé à la tête de l'armée. Toutefois le général Vinoy, plus ancien de grade que le général Ducrot, et qui était lui-même un très vigoureux soldat, n'accepta point de servir sous les ordres d'un chef plus jeune que lui, et dont les états de service ne valaient pas les siens. Il offrit sa démission; et le gouverneur, pour ménager des susceptibilités respectables, décida que le 13ᵉ corps resterait sous les ordres du général Vinoy; que le 14ᵉ corps serait commandé par le général Ducrot; que les deux commandements seraient indépendants l'un de l'autre, et que le général Ducrot ne prendrait le commandement en chef que dans la seule hypothèse ou les deux corps d'armée se trouveraient exceptionnellement réunis, pour coopérer à la même opération de guerre, circonstance qui ne se rencontra jamais pendant toute la durée du siège.

Voilà donc l'armée définitivement constituée; et il était temps vraiment, le 16 septembre, d'organiser les commandements et de distribuer les rôles, car le lendemain, 17 septembre, les têtes de colonnes de la 3ᵉ armée allemande apparaissaient

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. III, p. 79

sur le front sud-est de l'enceinte, et dès ce jour-là même elles allaient échanger des coups de feu avec les troupes françaises. Le général Vinoy avait, en effet, donné l'ordre à l'une de ses divisions, la division d'Exea, de se porter sur le château du *Piple*, près de Boissy-Saint-Léger, et d'enlever les denrées accumulées dans cet endroit, et qu'on avait négligé de faire rentrer à Paris ; et ce fut en exécutant le mouvement prescrit que l'une des brigades de la division d'Exea, la brigade Daudel, se heurta inopinément à la 17e brigade prussienne, auprès de Montmesly. Nos jeunes troupes, appuyées par une batterie de mitrailleuses, soutinrent le choc avec beaucoup de fermeté. Elles ne purent pas, à la vérité, ramener les denrées, dont l'enlèvement était cependant le but de cette petite expédition, parce que le général Vinoy, qui apercevait dans le lointain les masses profondes de l'armée ennemie, crut prudent de faire replier ses bataillons sous la protection des forts ; mais nos soldats, bien que leur éducation militaire fût incomplète, avaient montré beaucoup d'élan et même une solidité suffisante. C'était d'un bon augure pour la suite de la campagne. — La garde nationale, qui se tenait sur les remparts, se signala ce jour-là par des exploits d'un caractère différent. « L'émotion causée dans Paris par cette première escarmouche, dit M. le commandant Rousset, ne dura que quelques heures. Mais les gardes nationaux, qui montaient la faction sur les remparts de l'est, ne parvinrent pas à calmer aussi vite la surexcitation produite en eux par l'odeur de la poudre, qu'ils n'avaient respirée cependant que de fort loin. Ils accueillirent les soldats de la brigade Daudel par une fusillade qui atteignit trois hommes, et pendant toute la nuit tiraillèrent au hasard. On ne trouva d'autre moyen, pour avoir raison de ces forcenés, que de leur retirer leurs cartouches. Un pareil début n'était guère rassurant (1). »

Les débuts des jeunes soldats de l'armée régulière l'étaient heureusement davantage. Le lendemain de l'affaire de Montmesly, il y eut plus loin, au sud-ouest, en se rapprochant de

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 82.

Versailles, des escarmouches entre certains détachements du corps du général Ducrot et les premières brigades des 5e et 6e corps prussiens, qui étaient simultanément harcelées par les attaques latérales des francs-tireurs. La contenance des troupes fut excellente, ce qui suggéra au général Ducrot la pensée de tenter une opération de guerre plus importante, qui consistait à porter tout son corps d'armée sur le plateau de *Montretout-Châtillon*, où l'on s'établirait solidement, et où l'on pourrait utiliser, en les complétant, les ouvrages ébauchés en avant des forts.

Le général Ducrot soumit son plan de bataille au gouverneur de Paris. Mais le général Trochu fit à cette ouverture un accueil rien moins qu'empressé. N'ayant qu'une confiance très limitée dans la solidité de ses jeunes troupes, et s'obstinant d'ailleurs dans son idée fixe de s'en tenir exclusivement à la défense de la ligne des forts, il autorisait simplement le général Ducrot à exécuter sur le plateau de Châtillon une reconnaissance offensive, mais sans s'engager à fond, comme on dit en termes du métier. Le général Ducrot insista. Il y avait, nous l'avons déjà dit, entre le général Trochu et lui une amitié très étroite; et le gouverneur, sans être convaincu, et en accompagnant même l'autorisation que le général Ducrot lui arracha de beaucoup de réserves, laissa cependant celui-ci libre d'exécuter l'opération projetée.

Ce combat de *Châtillon* fut, à proprement parler, le premier combat du siège. Le plan du général Ducrot était très bien conçu. Le corps d'armée était divisé en trois colonnes. A droite, la division de Caussade, partie de Clamart, devait marcher sur Velisy; à gauche, la division d'Hugues devait occuper le Petit-Bicêtre et le bois de Verrières. Le général Ducrot avait placé au centre son artillerie et sa cavalerie. La division de Maussion, formant la réserve, occupait Bagneux.

Tout allait bien à l'aile gauche, et l'artillerie du centre tenait tête avec beaucoup de fermeté à l'artillerie allemande; mais à l'aile droite, il en fut autrement. Un régiment de zouaves de marche de la division de Caussade lâcha pied (ils n'avaient des zouaves que l'uniforme), et bientôt la division tout entière suivit le mouvement de retraite, malgré les efforts

du général Ducrot, qui essaya vainement de la ramener au feu. Ces soldats démoralisés rentrèrent en désordre à Paris, semant partout l'épouvante et poussant ce cri sinistre : « Nous sommes trahis! » qui est l'excuse ordinaire des fuyards. Leur lâcheté avait compromis le succès d'une entreprise sur laquelle le général Ducrot fondait les meilleures espérances.

Celui-ci dut borner son ambition à la conservation de la redoute de Châtillon, dont il entendait bien ne pas se dessaisir. Mais quelles ne furent pas sa stupéfaction et sa colère, quand il apprit que la division de Maussion, qui n'avait point été attaquée et n'avait point combattu, venait elle-même de battre en retraite! C'était inexplicable, à moins que la fatalité ne s'en fût mêlée. Elle s'en était mêlée en effet; car le chef d'état-major général du corps d'armée, le général Appert, avait bien et dûment donné l'ordre au général de Maussion d'abandonner ses positions et de battre en retraite. C'était une erreur du major général; mais quand le général en chef voulut la réparer, il était trop tard. La retraite de la division de Maussion fut le signal d'une retraite générale, qui s'imposait désormais, car le gouverneur de Paris, informé, vers midi, par une dépêche du général Ducrot, de l'état des affaires, lui avait fait adresser, par le général Schmitz, une note « faisant appel à ses sentiments de prudence » et le conjurant « de ne pas se laisser cerner ». C'était dire que le général Trochu ne tenait pas à la conservation des hauteurs de la rive gauche. Le général Ducrot n'avait donc rien autre chose à faire que de les abandonner.

La perte d'une position aussi précieuse que le plateau de Châtillon entraînait, par la force même des choses, celle de toutes les positions que nous occupions en avant des forts. Le gouverneur les fit évacuer dans la soirée même du 19 septembre, et fit rentrer les troupes. « Tous les ouvrages commencés furent abandonnés, et l'on fit sauter les ponts de Billancourt, Sèvres, Saint-Cloud, Asnières, Clichy, Saint-Ouen. Seuls le pont de Neuilly et le viaduc d'Asnières furent conservés, pour pouvoir communiquer avec le Mont-Valérien et la presqu'île de Gennevilliers. Ce n'était certainement

pas là le résultat qu'avait cherché le général Ducrot (1). »

Le général Trochu, dans ses *Mémoires*, attribue l'échec de Châtillon à l'ardeur inconsidérée du général Ducrot, qui, transgressant ses ordres, s'était engagé au delà des limites qui lui avaient été assignées, et avait voulu, de son initiative propre, tenter les chances d'une opération de guerre dont le succès, à l'estime du gouverneur, était impossible (2). Mais le général Ducrot s'était défendu à l'avance contre cette imputation, en imputant lui-même à la faiblesse du gouverneur l'échec d'une entreprise qui aurait été couronnée de succès, si les troupes engagées avaient été appuyées par de sérieuses réserves. « Nos essais malheureux d'offensive, dit-il dans son livre sur le *Siège de Paris*, semblaient donner raison à ceux qui, comme le gouverneur de Paris, pensaient que nos jeunes troupes n'étaient ni moralement, ni matériellement en état de tenir en rase campagne. Je dis *semblaient*, car il est bien évident que si le gouverneur avait voulu nous donner le 13ᵉ corps, s'il avait consenti, pour nous servir de son expression, *à mettre tous ses œufs dans le même panier*, afin de frapper un coup décisif, nous aurions vu couronner de succès notre tentative contre les têtes de colonnes prussiennes (3). »

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour trancher ce différend. Notre impression toutefois (ce n'est qu'une impression), c'est que, si le général Trochu avait été plus confiant ou plus audacieux, et s'il avait laissé plus de liberté d'action au général Ducrot, dans la circonstance présente, et, en général, plus d'initiative à ses lieutenants, pendant la durée du siège, nous aurions pu nous emparer de quelques-unes de ces positions avancées, dont la conquête eût été si dommageable à l'assiégeant et si profitable, au contraire, à la défense de la place.

Le gouverneur, qui avait, comme on l'a vu, précipitamment fait rentrer les troupes à Paris le 19 septembre, se ravisa quelques jours après. Il comprit que la place des troupes n'est pas

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. III, p. 99.
(2) *Mémoires du général Trochu*, t. I, p. 276 et suivantes.
(3) Général Ducrot, cité par le général TROCHU, p. 280.

dans l'intérieur de l'enceinte, et donna l'ordre au général Vinoy, le 22 septembre, de réoccuper le plateau de *Villejuif*, avec deux de ses divisions : la division Blanchard et la division de Maud'huy. L'opération fut brillamment exécutée le lendemain, 23 septembre, et les troupes, qui se montrèrent très solides, l'artillerie principalement, s'emparèrent, à titre définitif, de la redoute des *Hautes-Bruyères*. L'affaire n'était pas, en tant que fait de guerre, de très grande importance. Mais ses résultats étaient considérables; « au point de vue moral, le peu d'effet de l'artillerie prussienne, si redoutée que, trois jours auparavant, nos conscrits s'étaient débandés devant elle, encourageait ceux-ci à la braver désormais avec moins d'effroi, et le succès de la nôtre était, pour les canonniers comme pour les fantassins, un puissant stimulant. Au point de vue matériel, la reprise du plateau de *Villejuif*, si fâcheusement abandonné le 19, donnait aux entreprises ultérieures une base excellente. Elle assurait la sécurité des forts de Montrouge et de Bicêtre, le flanquement du fort de Vanves, et rendait très difficiles à l'ennemi les communications par la route de Versailles à Choisy-le-Roi. Celles-ci ne pouvaient plus se faire, du moins en plein jour, que par un grand détour à Villeneuve-Saint-Georges. Enfin la ligne d'investissement se trouvait forcément reculée vers le sud (1). » La presse parisienne, comme il fallait s'y attendre, célébra ce succès avec aussi peu de mesure qu'elle avait déploré l'échec de Châtillon, trois jours auparavant; mais ce ne fut pas, pendant la durée du siège, le plus grand crime des journaux, dont la suppression aurait dû s'imposer à nos gouvernants, s'ils avaient été plus sages et mieux inspirés, comme une mesure de salubrité publique.

Quoi qu'il en soit, nous tenions un succès, bien propre à exalter les courages, et le général Vinoy voulut profiter de ces bonnes dispositions pour tenter une nouvelle opération, qui consistait à enlever les avant-postes prussiens de Choisy-le-Roi, occupés, croyait-on, par des troupes de la landwehr. Le gouverneur, consulté, donna, le 28 septembre, son as-

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 117.

sentiment aux projets du commandant du 13e corps; mais, se ravisant, il fit prier le général Vinoy de surseoir à leur exécution jusqu'au 30; il voulait, en effet, développer l'opération et y employer des forces imposantes, et il avait besoin d'un délai de quarante-huit heures, pour substituer un nouveau plan à celui que le général Vinoy avait conçu.

Le lendemain, 29 septembre, un aide de camp du gouverneur vint apporter au général Vinoy un ordre de bataille détaillé, tellement détaillé même que tout, jusqu'aux moindres choses, y était prévu et réglementé. L'attaque devait embrasser le front de l'*Hay*, *Chevilly*, *Thiais*, *Choisy-le-Roi*, ce dernier point restant l'objectif principal; elle serait faite par quatre colonnes, d'un effectif déterminé, marchant par des chemins fixés d'avance, et dans un ordre prescrit. Elle ne devait commencer qu'après ***un feu d'artillerie d'une demi-heure*** (***montre en main***), exécuté par les forts et les ouvrages. Enfin le gouverneur n'entendait pas la pousser à fond, car le dernier paragraphe de son ordre était ainsi conçu : « L'opération devra être rapidement conduite, ***la retraite devra se faire en bon ordre***, le terrain à parcourir étant très peu étendu. Les troupes désignées d'avance pour cet objectif réoccuperont, en passant le *Moulin-Saquet*, *Villejuif* et les *Hautes-Bruyères*, avec le canon qui garnit les positions. » Il ne restait donc rien du projet primitif du général Vinoy; il ne restait plus même à celui-ci la moidre initiative. Le gouverneur fixait l'effectif des forces qui devaient attaquer tel ou tel point, sans savoir si ces forces seraient suffisantes ou excessives; chose plus grave, il ne donnait aucune indication sur le but de la *reconnaissance offensive* qu'il prescrivait, et se bornait à indiquer qu'elle ne serait pas décisive. Enfin il ne faisait rien pour s'assurer le secret et donnait lui-même, dans les forts, ses instructions ouvertement. « La nouvelle d'une sortie se répandit, l'ennemi fut bientôt informé, et le soir même, nos grand'gardes signalaient le renforcement de sa première ligne. L'opération débutait mal (1). »

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. III, p. 122.

Les appréciations qu'on vient de lire sont sévères; nous les avons empruntées à un livre justement célèbre, que l'Académie française a couronné, et qui paraît juger les opérations militaires du siège de Paris avec autant de sincérité que de sagacité et de compétence. Toutefois les critiques adressées au gouverneur de Paris sont si vives, que nous en laissons à l'auteur toute la responsabilité.

L'affaire débutait mal, comme le remarque M. le commandant Rousset. Elle devait également mal finir.

La colonne de droite, composée de la brigade Dumoulin et de deux compagnies de chasseurs, et ayant en réserve deux bataillons des mobiles du Loiret, avait l'*Hay* pour objectif. Nos jeunes troupes se portèrent bravement sur le village; mais elles furent accueillies par une grêle de balles que les Prussiens, abrités derrière les murs et les barricades, faisaient pleuvoir sur elles. Déconcertées, elles se débandèrent et battirent précipitamment en retraite, non sans laisser sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés.

La brigade Guilhem, composée des meilleures troupes de la garnison (35ᵉ et 42ᵉ régiments d'infanterie), était chargée, au centre, d'enlever *Chevilly* et la *Belle-Épine*. Nos soldats se battirent en héros, et leur intrépide chef, le général Guilhem, qui, bravant la mitraille, s'était mis personnellement à la tête du premier bataillon du 42ᵉ et des mobiles de la Côte-d'Or, « s'élança impétueusement avec eux contre le grand mur de Chevilly » d'où partait une fusillade meurtrière. Il fut atteint de dix balles dans la poitrine, et fut enlevé expirant par les Prussiens, qui, voulant honorer sa vaillance, remirent le lendemain son corps aux troupes françaises dans une cérémonie militaire d'un caractère grandiose. La mort du général Guilhem n'entraîna pas immédiatement la retraite de sa brigade, qui continua la lutte avec un courage et une constance dignes de tous les éloges. Mais bientôt, épuisés, nos malheureux soldats durent se retirer. Ils avaient fait des pertes cruelles.

A la même heure, la brigade Blaize, à gauche, échouait sur *Thiais* et *Choisy-le-Roi*, malgré de magnifiques preuves.

L'opération aboutissait donc à un échec complet, en dépit de



la bravoure de nos soldats. Nous avions perdu 2,046 hommes, de nos meilleures troupes, tandis que les Allemands, parfaitement abrités dans leurs retranchements, n'en avaient perdu que 441. C'était un résultat bien attristant et bien douloureux.

Le général Trochu dit dans ses *Mémoires* que cet échec eût été évité ou amoindri, si les trois colonnes du général Vinoy, au lieu d'agir simultanément, s'étaient mises en mouvement successivement, ainsi, dit-il, qu'il l'avait prescrit. Mais le commandant Rousset explique autrement l'issue malheureuse du combat du 30 septembre.

« L'opération, dit-il, ne pouvait guère aboutir qu'à un échec. D'abord la direction supérieure faisait défaut, puisque le général Vinoy était lié par les instructions formelles du gouverneur, et que celui-ci n'assistait même pas à l'action. En second lieu le champ de bataille était mal choisi; car de deux choses l'une : ou bien on voulait faire une simple reconnaissance, et alors il ne fallait pas se heurter à des villages fortifiés, ou bien on cherchait à reculer la ligne d'investissement ennemie, et, dans ce cas, il était nécessaire d'appuyer par de fortes réserves les troupes chargées d'attaquer. Le projet primitif du général Vinoy ne comportait qu'une action de détail, une de ces petites opérations de défensive active, dont nous avons déjà mainte fois signalé l'apportunité, et qui ont des résultats d'autant plus féconds qu'elles sont plus fréquemment renouvelées. Il avait été malheureusement remplacé par un autre, dont on ne voyait pas nettement le but, et qui mettait en ligne, sur un front trop étendu, des forces insuffisantes pour aborder des positions aussi redoutables que les quatre villages de l'Hay, Chevilly, Thiais et Choisy-le-Roi (1). » Cette appréciation paraît rationnelle et logique. Aux militaires de dire si elle est ce qu'elle paraît être!

Dans ce rapide examen des opérations militaires exécutées sous les murs de Paris, pendant les deux premiers mois du siège, nous trouvons encore, en suivant l'ordre des dates, le combat de *Bagneux-Châtillon*, livré, le 13 octobre, par le général Vinoy, aux Bavarois qui occupaient ces villages.

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. III, p. 138.

La colonne de droite s'empara de Clamart, et celle de gauche de Bagneux, après un combat héroïque où le commandant de Dampierre, des mobiles de l'Aube, se fit tuer à la tête de ses soldats; mais la colonne du centre, qui devait attaquer *Châtillon,* ne put venir à bout des régiments embusqués dans le village. La retraite de cette colonne entraîna la retraite générale, le gouverneur ne paraissant pas tenir à la conservation de Bagneux, qui aurait pu cependant servir de point d'appui à de nouvelles opérations, le jour où l'on croirait utile de reprendre pied sur le plateau de Châtillon. On n'apercevait pas, en effet, l'intérêt qu'il y avait à prendre des villages pour les évacuer ensuite. C'était, après le succès obtenu, faire trop généreusement le sacrifice de la position conquise. Il eût été plus avantageux et plus logique de la conserver.

Ces diverses opérations de guerre et quelques autres de moindre importance avaient mis en évidence la vigueur des troupes de la défense, qui, malgré quelques défaillances partielles, paraissaient capables d'un effort plus sérieux que ceux qu'on leur avait demandés jusque-là. C'est ce qui fit germer, dans l'esprit très ouvert du général Ducrot, l'idée de *ce fameux plan de sortie par la basse Seine*, que les détracteurs systématiques du général Trochu ont tant raillé, et qui était cependant, bien que son succès fût incertain, fort bien entendu et fort sérieux. Le général Ducrot soumit ses idées au gouverneur de Paris, qui les approuva, et qui se transformèrent en un projet que le général Trochu expose et décrit de la manière suivante dans ses *Mémoires :*

« Nous formerions nous-mêmes, dit-il, avec 40,000 hommes « de nos meilleures troupes déjà quelque peu aguerries, le « noyau de notre armée de secours. Nos préparatifs faits (nous « jugions qu'ils voudraient six semaines de travail assidu), « nous porterions inopinément notre corps expéditionnaire à « l'ouest, vers les points de notre périmètre investi où l'ennemi « pouvait le moins nous attendre, et où il se gardait le plus « faiblement, en raison de la double barrière que les circuits « de la Seine nous opposaient de ce côté. Maîtres dès à présent « incommutables de la presqu'île de Gennevilliers, où nous

« allions élever les redoutes armées de nos plus forts calibres, « nous passerions sous leur protection, avec l'appui latéral de « l'artillerie du Mont-Valérien, le deuxième bras de la Seine, « auprès de Bezons, sur sept ponts de bateaux amenés là pen- « dant la nuit, par le chemin de fer de Paris à Rouen.

« Le passage très rapidement effectué, nous battrions de « surprise les premiers rassemblements allemands (gênés par « les fausses attaques de la garnison de Paris) qui s'oppose- « raient à notre marche en avant, nos blessés abandonnés à leur « sort. Cette marche sans temps d'arrêt dans une plaine cou- « verte de bonnes routes nous conduirait aux hauteurs de « Sannois et de Cormeille, maîtresses de la plaine qui s'étend « vers la Seine, jusqu'au confluent de l'Oise. Cette rivière fran- « chie, de Pontoise au confluent, sur l'équipage de pontons à « la suite de la petite armée, elle était hors du cercle dange- « reux de l'investissement.

« Elle cheminait vers Rouen par la vallée de la Seine (rive « droite), sa marche protégée du côté de la rive gauche par « *un mouvement de troupes que la délégation de Tours serait* « *invitée à effectuer dans cette direction*. En avant de Rouen, « elle rencontrait la forte position militaire formée par le pla- « teau que couvrent la Seine et l'Andelle. Elle s'y établissait « en se retournant face à l'ennemi, adossée à la grande ville, « aux voies ferrées, fluviales, maritimes, par où ses approvision- « nements de toute sorte devaient affluer, en communication « par sa droite avec les armées qui se formaient sur la Loire, « par la gauche avec l'armée qui se formait dans le Nord (1). »

C'est en vue de l'exécution de ce plan que, le 21 octobre, le général Ducrot organisa la reconnaissance offensive connue sous le nom de *combat de la Malmaison*, pour tâter l'ennemi de ce côté. L'engagement fut honorable pour nos troupes et permit au général Ducrot, qui ne poursuivait pas un autre but, de reconnaître les positions occupées par les troupes allemandes, dans la direction que son armée devait suivre pour se porter sur la Normandie. A la suite d'escarmouches sanglantes qui nous

(1) *Mémoires du général Trochu*, t. I, p. 326.

coûtèrent malheureusement 541 hommes, le général était exactement renseigné à cet égard.

Cependant, la sortie par la basse Seine exigeant le concours des armées de province, il y avait urgence à informer M. Gambetta. Le général Trochu ne lui avait pas parlé de ses projets avant son départ de Paris, et ce fut la première objection de M. Jules Favre, quand le général Trochu crut devoir faire au vice-président du gouvernement la confidence de son plan de sortie.

Veuillez prêter attention à ce curieux dialogue!

« Avez-vous, dit M. Jules Favre, prévenu Gambetta avant son départ pour Tours?

« — Non, assurément; ni lui ni personne, en dehors des cinq officiers dépositaires du secret de notre préparation, vous excepté, à dater d'aujourd'hui.

« — Il me semble que c'est regrettable; soyez sûr que, fait comme il est, Gambetta va prendre en province la haute direction des affaires. Est-ce que, pour votre hasardeuse entreprise, le concours des troupes qui se forment à Tours ne serait pas utile?

« — Il nous serait très utile; mais je ne crois pas que l'organisation des armées de province soit aussi avancée que l'organisation des nôtres à Paris (1). Et puis je n'ai pas eu un seul instant la pensée de considérer notre délégué à Tours comme un mandataire militaire.

« — Il réunira tous les mandats. Je persiste à croire qu'en lui faisant connaître votre plan, avec la place qu'il y pourrait prendre, vous agiriez sagement.

« — Mais je ne peux pas lui en écrire. Nous nous sommes engagés, le général Ducrot, le général Schmitz et moi, à ne jamais rien écrire, sous aucune forme, qui pût laisser sur le papier les traces de notre projet.

« — Vous avez une occasion sûre de l'informer par communication verbale. Son ami Ranc, très intelligent, dévoué, dont

(1) En quoi je me trompais absolument, je le reconnais. (Note du général Trochu.)

Ferry répond, va monter en ballon pour le rejoindre. Ayez une conférence avec lui. Quant à moi, je reste muet. »

« Telle fut, ajoute M. le général Trochu, — car c'est à ses *Mémoires* que nous empruntons ces instructifs détails, — l'origine de la décision que je prenais, quelques jours après le départ de M. Gambetta, d'appeler M. Ranc au Louvre, la veille, peut-être le jour même de son ascension en ballon... J'avais sous les yeux, dans M. Ranc, un jeune homme vigoureux, barbu, de bonne mine, dont la physionomie très éclairée et les premières paroles me plurent. Il me parut saisir d'emblée l'importance de notre opération et de son but, ses chances possibles de réussite, ses périls probables, et comment une part de ces périls pourrait être atténuée, si la délégation de Tours se trouvait en mesure — ce dont elle serait juge — d'appuyer notre marche en avant par un déploiement de forces suffisant, sur notre flanc gauche, le long de la rive gauche de la Seine, vers la partie moyenne de son cours, entre Rouen et les Andelys. »

Et comme il est advenu que, dans sa déposition devant la commission d'enquête, M. Ranc a nié avoir reçu du général Trochu cette mission pour M. Gambetta, le général s'en étonne (et c'est, en effet, fort étrange, puisque M. Ranc, non seulement avait reçu la mission, mais l'avait acceptée et remplie), et il ajoute, non sans tristesse :

« M. Ranc est aujourd'hui, m'assure-t-on, un personnage politique en évidence. Je n'ai pas contre lui l'ombre d'un mauvais sentiment; mais j'ai à la fois le devoir et le regret de dire que, dans le cas dont il s'agit, il a formellement nié la vérité (1). »

Sans doute! Mais M. le général Trochu ignore-t-il que M. Gambetta lui-même a *formellement nié la vérité* dans sa déposition devant la commission d'enquête, en répondant à un membre qui lui demandait s'il avait eu connaissance des projets de sortie du général Trochu : « *Je n'ai jamais eu connaissance de cela !* » Pourquoi donc le général Trochu n'adresse-

(1) *Mémoires du général Trochu*, p. 410-412.

t-il pas à M. Gambetta le même reproche qu'il adresse à bon droit à M. Ranc? Pourquoi excuse-t-il le dictateur de Tours, avec une bienveillance qui peut paraître excessive, de lui avoir refusé son concours, ce concours si ardemment sollicité et dont on avait un si pressant besoin? Et pourquoi, enfin, dépassant les limites permises de la louange, va-t-il jusqu'à dire que la création des armées de province constitue, de la part de M. Gambetta, « un tour de force de patriotisme général et d'énergie gouvernementale qui, dans d'autres temps et dans un autre pays, eût excité la plus vive et la plus légitime admiration » ? Nous posons la question sans trouver la réponse, nous bornant à cette simple réflexion qu'un tel langage, sous la plume de M. le général Trochu, était au moins imprévu.

Il résulte d'une série de témoignages, sur lesquels nous aurons peut-être l'occasion de revenir, quand le moment sera venu d'écrire l'histoire de la délégation de Tours, que le plan de sortie par la basse Seine fut communiqué par M. Ranc à M. Gambetta le 14 octobre; que ce plan, qui déplaisait fort au dictateur, fut pourtant l'objet d'un sérieux examen de sa part et de celle de M. de Freycinet; qu'il y eut, à ce sujet, un échange de lettres entre l'amiral Fourichon et le général Bourbaki, M. Gambetta ayant manifesté le désir que le général Bourbaki fût consulté... Mais, en dernière analyse, M. Gambetta refusa de se prêter à l'exécution du plan du général Trochu, et celui-ci dut abandonner ses projets, qui, par le fait même du refus de concours du dictateur, devenaient irréalisables. M. Gambetta voulait agir isolément, ce qui devait le conduire lui-même à un échec inévitable, et c'est ce qu'exprime, avec beaucoup de précision et de netteté, M. Ulric Perrot, dans son remarquable rapport (*Examen, au point de vue militaire, des actes du gouvernement de la Défense nationale en province*) :

« En résumé, dit-il, il est permis de conclure de ce qui précède que la délégation de Tours n'a rien ignoré des projets du général Trochu, mais qu'elle n'a pas voulu en tenir compte dans ses combinaisons, et qu'en isolant les efforts de

Paris de ceux de la province, elle a rendu par cela même les uns et les autres également impuissants. Était-il donc difficile de comprendre que l'accord entre ces efforts était une des conditions *sine qua non* du succès, et, dès lors, n'aurait-on pas dû tout faire pour l'assurer (1) ? »

Toutefois, personne à Paris n'ayant le soupçon des secrètes visées de M. Gambetta, on continuait de préparer l'exécution du plan de sortie par la basse Seine, sans se douter que l'obstination du dictateur rendrait tous ces travaux inutiles. Mais ce serait sortir du cadre de cet ouvrage que d'en entreprendre la description, et nous terminerons ce chapitre par le récit de l'*affaire du Bourget*, cette déplorable affaire qui devait avoir de si déplorables conséquences.

« On sait, dit le commandant Rousset, que la défense, sur la partie du camp retranché comprise entre Saint-Denis et le fort de Rosny, avait été confiée à deux détachements distincts, placés respectivement sous les ordres du général Carrey de Bellemare (Saint-Denis) et du contre-amiral Saisset (Rosny).

« Le général de Bellemare tenait les ouvrages de Saint-Denis (fort de la Briche, de la Double-Couronne, de l'Est) et le fort d'Aubervilliers. Il avait sous son commandement trois brigades.

« Jusqu'à cette époque, il n'y avait eu de ce côté que des escarmouches d'avant-postes, et aucun des deux adversaires n'avait cherché à gagner du terrain en avant de son front. Mais le général de Bellemare supportait impatiemment son inaction, et se montrait, paraît-il, l'adversaire résolu du système des attaques décousues et stériles qui semblaient à l'ordre du jour. Il aurait voulu lui substituer des expéditions, qui auraient élargi notre ligne de défense en affaiblissant celle de l'investissement. Voyant, à la fin d'octobre, que le village du Bourget, placé en flèche devant la ligne d'avant-postes, n'était gardé que très faiblement, il donna au commandant Rolland, des francs-tireurs de la presse, l'ordre de s'en emparer (2). »

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, rapport de M. Perrot, p. 33.
(2) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 190-191.

Le commandant Rolland n'avait à sa disposition que deux cent cinquante hommes, la désertion ayant fait dans les rangs des francs-tireurs de la presse d'effroyables ravages ; mais la petite troupe n'eut aucune peine à s'emparer de la barricade qui fermait le village, et plus tard, du village lui-même, car l'ennemi, surpris par cette attaque imprévue (c'était le 28 octobre, à quatre heures du matin), abandonna la position, après une courte résistance.

Le général de Bellemare, maître du Bourget, prit immédiatement ses dispositions pour garder sa conquête, dont la conservation était, en effet, du plus haut intérêt. « Tout d'abord, sa possession protégeait nos ouvrages de Saint-Denis contre des attaques directes qui, ainsi qu'on l'a su depuis, et qu'on a pu, peu après, le deviner, d'après l'acharnement que l'adversaire a mis à nous reprendre notre conquête, entraient dans les projets de l'état-major allemand. En second lieu, elle privait la garde prussienne du seul poste d'observation que celle-ci possédât en avant de son front, et devenait une menace constante pour toute l'étendue de sa position. Enfin, elle élargissait d'autant l'espace dont nos troupes disposaient en avant de leurs lignes (1). »

Le général fit donc occuper fortement le village par les francs-tireurs de la presse et par le 14e bataillon des mobiles de la Seine (commandant Baroche), appuyés par trois bataillons d'infanterie. Deux bataillons du 135e étaient à la Courneuve ; et l'amiral Saisset, qui commandait à Rosny et que le général de Bellemare avait fait prévenir, fit, de son côté, occuper et fortifier le village de Drancy, pour prévenir les attaques qui pouvaient venir de cette direction. Il était d'ailleurs prescrit à la garnison du Bourget de se retrancher fortement, de créneler les murs et de fermer les issues par des barricades. Une section du génie lui avait été adjointe dans ce but.

Mais le général de Bellemare manquait d'artillerie pour défendre la position. C'est pourquoi, dans la matinée même du 28 octobre, il adressa au gouverneur de Paris un télégramme,

(1) Commandant Rousset, *loc. cit*, p. 193.

pour lui annoncer l'occupation du Bourget par nos troupes, et pour réclamer l'artillerie nécessaire pour appuyer cette occupation.

Le gouverneur, qui n'avait point été consulté sur l'opportunité de la prise du Bourget, se montra peu satisfait de l'initiative prise, à son insu, par le général de Bellemare. Il lui envoya cependant l'un des officiers de son état-major, le commandant de Lemud, qui rapporta au gouverneur cette réponse : que le général de Bellemare avait besoin, pour garder sa conquête, d'un renfort de quatre mille hommes, et au moins de deux batteries de douze. Mais comme ces batteries, dont on avait, en effet, un pressant besoin pour défendre la position, tardaient à venir, le général de Bellemare vint, de sa personne, au Louvre pour en presser l'envoi. Il ne fut pas fait droit immédiatement à sa demande. Ce fut le 30 octobre seulement qu'une batterie de douze (une seule) fut réclamée au général Ducrot par le gouverneur. Et quand cette batterie arriva sur les lieux, il était trop tard. Les Prussiens avaient réussi à réoccuper le Bourget.

C'étaient des troupes de la garde prussienne, c'est-à-dire des troupes d'élite, qui occupaient les positions en avant du Bourget. Elles firent, le 29 octobre, une première tentative qui échoua, pour reprendre le village. Mais elles renouvelèrent leur attaque le 30, et l'attaque, cette fois, fut couronnée de succès, malgré l'incomparable vaillance du commandant Baroche, qui se fit tuer à la tête de ses soldats. Ceux-ci, qui n'avaient aucun espoir d'être secourus, car les troupes de soutien avaient pris la fuite, et qui se battaient avec l'énergie du désespoir, eurent à passer là des heures cruelles. Ils manquaient de vivres depuis quarante-huit heures, et, au moment de l'action, leur général n'était pas là pour les commander.

Le général Trochu, véhémentement pris à partie par le général de Bellemare, qui l'a accusé, avec une âpreté sans nom, d'avoir, par son inertie et son refus de concours, mis les troupes d'occupation du Bourget dans l'impossibilité de s'y maintenir, s'est défendu avec une véhémence pareille, et

dans une dissertation passionnée, qui tient plus de vingt pages de ses *Mémoires* (1), il accuse, à son tour, le général de Bellemare d'avoir, de son initiative propre et sans en référer au général en chef, exécuté ou laissé exécuter un coup de main téméraire, sur une position sans valeur stratégique et impossible à garder, puisqu'elle était sous le feu des batteries ennemies, établies à Pont-Iblon et sur les flancs du village, et d'avoir, par vanité et sans bonne foi, donné à ce fait d'armes une importance exagérée, dans le but d'exalter l'opinion publique, dans le but surtout d'obtenir le grade de général de division, qu'il vint, en effet, réclamer, sans vergogne, au gouverneur de Paris. Celui-ci, qui n'approuvait pas l'occupation du Bourget, parce qu'il ne croyait pas possible de s'y maintenir, avait, néanmoins, donné des ordres pour qu'on envoyât au général de Bellemare les pièces de douze qu'il réclamait. Mais l'exécution de ces ordres était difficile et souffrit quelque retard. Le général Trochu en était fort innocent, et le général de Bellemare, si prompt à accuser son chef, aurait mieux fait, peut-être, de s'accuser lui-même, puisque, laissant ses soldats sans secours et sans pain, il n'était pas à son poste au moment de la bataille (2).

Ces discussions entre les chefs de l'armée sont fort regrettables. Elles sont, des deux parts, empreintes de plus de passion que de justice. Il nous semble, quant à nous, que le gouverneur de Paris avait tort de méconnaître la force tactique des positions avancées, et qu'au lieu de blâmer l'initiative de ses lieutenants, comme il le fit pour le général de Bellemare, il eût mieux fait de l'encourager. Il nous semble, en tout cas, qu'étant maîtres du Bourget, nous ne devions rien négliger pour conserver cette conquête, à laquelle l'ennemi, mieux avisé, attachait, paraît-il, quelque prix, car, à peine rentré en possession du village, il y exécuta d'importants travaux, devant lesquels les efforts de nos troupes devaient venir se briser plus tard.

La nouvelle de la reprise du Bourget par les Prussiens fut

(1) De la page 337 à la page 359.
(2) V., pour plus de détails, *Mémoires du général Trochu, loc. cit.*

un coup de foudre pour la population parisienne. Le succès du 28 octobre avait exalté les courages. La défaite succédant à la victoire, à quarante-huit heures d'intervalle, devait provoquer et provoqua, en effet, dans tous les rangs de la société, un vif sentiment d'étonnement et de colère; et cette douloureuse nouvelle, coïncidant avec la nouvelle plus douloureuse encore de la capitulation de Metz, fut, comme nous l'avons déjà dit, le prétexte ou l'occasion de l'insurrection du 31 octobre.

Nous en avons dit assez de l'affaire du Bourget! Transportons-nous, à cette heure, à Metz! car c'est de la trahison du maréchal Bazaine que nous avons maintenant à nous préoccuper.

CHAPITRE V

LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DU RHIN. — LA TRAHISON DU MARÉCHAL BAZAINE. — LA CAPITULATION DE METZ

I. L'armée du Rhin. — Sa composition. — Sa valeur. — Le maréchal Bazaine. — Appréciation de sa valeur morale et de ses talents militaires. — Son dessein prémédité de rester à Metz pour devenir, le cas échéant, l'arbitre des destinées de la France.
II. La bataille de Borny. — Victoire inféconde. — Bataille de Gravelotte-Rezonville. — Le maréchal ne veut pas vaincre, parce que la victoire l'aurait éloigné de Metz. — Le recul de l'armée. — Bataille de Saint-Privat. — Échec prémédité et voulu. — La retraite sous Metz.
III. Précautions prises par Bazaine pour laisser ignorer à son armée le mouvement de Mac Mahon sur la Meuse. — C'est lui qui a déterminé ce mouvement, et il refuse de se porter à la rencontre de l'armée de Châlons. — Les sorties simulées du 26 et du 31 août. — La nouvelle du désastre de Sedan et de la révolution du 4 septembre. — Complications qu'elle fait naître.
IV. Les négociations criminelles. — L'incident Régnier. — Le départ du général Bourbaki. — La mission Boyer. — Les projets de restauration de l'Empire. — Bazaine joué par M. de Bismarck. — La capitulation. — La condamnation de Bazaine à la peine de mort.

I

Nous avons vu, dans un précédent chapitre, que, dans les premiers jours du mois d'août 1870, l'armée française (l'armée impériale, comme on disait alors) avait été divisée en deux groupes d'importance inégale, dont l'un, le plus important (2e, 3e, 4e, 6e corps et garde impériale), avait été placé sous le commandement du maréchal Bazaine, et l'autre (1er, 5e et 7e corps) sous le commandement du maréchal de Mac Mahon. La première de ces deux armées prit le nom d'armée du Rhin, l'autre

celui d'armée de Châlons, et elles demeurèrent, en fait, indépendantes l'une de l'autre, bien qu'on eût songé, le 12 août, à les réunir sous le commandement suprême du maréchal Bazaine. Nous avons raconté la triste odyssée de l'armée de Châlons, criminellement sacrifiée à des préoccupations dynastiques, et engagée dans une voie fatale qui devait la conduire à la catastrophe de Sedan. L'histoire de l'armée du Rhin est plus attristante et plus douloureuse encore.

C'était une belle armée que cette armée du Rhin! la plus belle peut-être qu'ait jamais eue la France! Elle ne comprenait pas moins de cent soixante-dix-huit mille hommes de nos meilleures troupes, avec trente-neuf mille cinq cents chevaux, quatre cent quarante-six pièces de canon et quatre-vingt-quatre mitrailleuses. « Composée d'officiers pleins d'énergie et de dévouement, de soldats aguerris, vétérans de rudes et glorieuses guerres, animée d'un puissant esprit de discipline et de bravoure, une pareille force, bien commandée, conduite par un chef décidé et vigoureux, était capable, et elle l'a prouvé, d'enrayer net les incroyables succès que les Allemands avaient dus, depuis le début de la campagne, à l'éparpillement de nos forces et à l'incohérence de notre direction. Peut-être même qu'un homme de guerre, digne de ce nom, aurait trouvé dans la valeur de ses soldats le moyen de reconquérir la victoire (1). » Mais ces riantes perspectives ne devaient point s'ouvrir devant l'armée du Rhin! Et nous allons voir son indigne chef la conduire, par étapes successives, qui sont comme les stations d'un douloureux calvaire, à la défaite et à la ruine, alors qu'elle était capable de tous les dévouements et digne de tous les triomphes.

On se faisait d'étranges illusions, dans les régions du pouvoir, sur la valeur morale du maréchal Bazaine et sur ses talents; et c'est l'Impératrice elle-même qui, au lendemain des désastres de Frœschwiller et de Spickeren, avait écrit à l'Empereur : « L'opinion est montée contre le maréchal Lebœuf et le général Frossard... Entendez-vous avec le maréchal

(1) Commandant Rousset, *la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 340.

Bazaine pour les opérations à venir! » Les députés de l'opposition eux-mêmes souhaitaient qu'il en fût ainsi. Le maréchal Bazaine leur apparaissait comme le seul homme de guerre capable de rétablir nos affaires, que l'impéritie de l'Empereur avait si déplorablement compromises; et ils avaient la naïve confiance que le maréchal aurait assez d'habileté ou assez de bonheur pour ramener sous nos drapeaux la victoire infidèle.

Mais les gens avisés ne partageaient point ces illusions fâcheuses, que le passé militaire du maréchal Bazaine ne justifiait à aucun degré. On ne savait que trop comment s'établissaient les réputations sous le second Empire, à cette époque étrange, où la servilité menait aux honneurs, bien plus sûrement que la valeur personnelle ou les grands talents; et ceux qui avaient suivi les différentes phases de la carrière militaire de l'ancien commandant de l'armée du Mexique ne pouvaient pas ignorer, et n'ignoraient pas en effet, que, si le maréchal, qui ne partageait pas le dédain du général Changarnier pour les oripeaux d'une fausse grandeur, avait eu assez de souplesse ou assez de savoir-faire pour se faire porter aux sommets de la hiérarchie militaire, il était absolument indigne, en 1870, et d'ailleurs parfaitement incapable, de commander l'armée française.

« Que pouvait-on attendre, a écrit le général Trochu, à l'heure où la détresse nationale nous commandait de servir le pays dans l'abnégation et le sacrifice, d'un chef d'armée qui, au cours de sa vie militaire et privée, — sans scandale parce qu'il était habile, — avait fait devant nous tous la preuve, qu'il a renouvelée au cours de son procès, devant ses juges, d'une insuffisance presque absolue de sens moral comme de dignité professionnelle et personnelle (1)? »... Voilà pour la valeur morale du maréchal Bazaine! Quant à ses talents militaires, voici comment ils étaient appréciés par un des officiers généraux les plus distingués de l'armée du Rhin : « Nous n'hésitons pas à dire, a écrit le général Deligny, que la tâche qui incombait ainsi au maréchal dépassait de beaucoup ses moyens et ses

(1) *Mémoires du général Trochu*, t. II, p. 389.

forces, et qu'il n'était à sa hauteur, ni par son activité physique, ni par ses talents, ni par son énergie morale. Pour une aussi grande mission, il eût fallu mettre en jeu tous les ressorts d'une grande âme, toute l'énergie d'un grand caractère ; il eût fallu des éclairs de génie peut-être... Le maréchal, lui, n'appela à son aide qu'une somnolence égoïste, une sorte d'indifférence pour les intérêts généraux, un petit esprit et de petits moyens (1). »

Il n'y avait bien évidemment, comme dit le général Trochu, rien à attendre d'un tel homme, pour qui les mots d'honneur et de patrie étaient des mots vides de sens, et dans le cœur duquel l'amour de son pays ne tenait pas assez de place pour l'arracher à cette *somnolence* égoïste et à cette *indifférence* coupable qui devaient faire, pendant la durée de la campagne, le désespoir de ses lieutenants. Mais si personne ne pensait qu'il fût à la hauteur de sa tâche, nul n'aurait pu soupçonner qu'il pousserait l'oubli de ses devoirs jusqu'à vouer systématiquement son armée à la défaite, parce que la victoire, qui plus d'une fois s'offrit à lui, aurait déjoué les calculs de son ambition égoïste et fait échec à des combinaisons tortueuses, paraissant présenter tous les caractères de la trahison. Il fit cela pourtant! et la trop courte carrière de l'armée du Rhin est en quelque sorte jalonnée par les perfidies quotidiennes et manifestement préméditées de celui qui avait l'insigne honneur de la commander.

Nous le verrons, dès les premiers jours de son commandement, prendre vis-à-vis de lui-même l'engagement de ne pas s'éloigner du camp retranché de Metz, quand les ordres de l'Empereur et la préoccupation du salut de son armée lui faisaient un devoir de s'en éloigner au plus tôt, et de battre en retraite sur Châlons, par la route de Verdun ; nous le verrons, à *Borny*, le 14 août, accepter la bataille que lui offrait le général de Steinmetz, ce qui était faire le jeu des Allemands, et ne prendre d'ailleurs aucune disposition pour compléter une victoire qui aurait pu être décisive ; nous le verrons à *Gravelotte* et à *Rezonville*, le 16 août, ayant cent trente-six mille hommes

(1) Général DELIGNY, *Armée de Metz*, 1870, cité par A. DUQUET, *Les grandes batailles de Metz*, in-18. Charpentier, p. 75.

sous ses ordres, quand le prince Frédéric-Charles n'en avait que quatre-vingt-onze mille, paralyser volontairement l'élan de ses troupes, et faire défense à ses lieutenants de dessiner un mouvement offensif, qui aurait suffi pour mettre hors de cause la 2e armée allemande plus faible que la sienne; il ne voulait pas vaincre, parce que la victoire lui aurait ouvert la route de Verdun, et que la retraite sur Verdun, qui eût assuré le salut de son armée et par surcroît celui de l'armée de Châlons, ne concordait pas avec ses visées personnelles; nous le verrons le lendemain faire reculer ses troupes dans la direction de Metz, à la stupéfaction du prince Frédéric-Charles, qui, bien loin de s'attendre à voir l'armée française battre en retraite, s'attendait, au contraire, à une nouvelle attaque, dont l'issue aurait pu être funeste à son armée; nous le verrons à Saint-Privat, le 18 août, laisser écraser le corps du maréchal Canrobert (le 6e corps), en refusant obstinément de lui envoyer des renforts et des munitions, parce que cet échec, prémédité et voulu, pouvait seul autoriser le recul de l'armée à l'abri du camp retranché de Metz; nous le verrons enfin laisser les Allemands, surpris et charmés d'une si étrange indifférence, exécuter autour de la place leurs travaux de blocus, sans rien faire pour les entraver, laisser sa vaillante armée, pendant deux mois de lente agonie, dépérir dans le désœuvrement, quand elle brûlait de combattre, et, retiré seul dans sa retraite du Ban Saint-Martin, mettre à profit ces deux mois d'inaction calculée, pour entamer et poursuivre avec l'ennemi des négociations criminelles, à la suite desquelles il devait arriver, en dernière analyse, à lui livrer son armée, avec un immense butin, qu'il aurait dû détruire, et ses drapeaux, qu'il aurait dû brûler.

Rien n'est livré au hasard dans cette succession d'événements douloureux qui s'enchaînent avec une implacable logique; et le maréchal Bazaine a poursuivi la réalisation de ses plans avec une si infatigable persévérance que quelques-uns se sont crus autorisés à en induire que la capitulation de Metz n'a pas été autre chose que l'exécution d'un pacte impie convenu, dès le début de la guerre, entre l'état-major général des armées allemandes et le commandant de l'armée du Rhin.



Voici, par exemple, une lettre adressée par le général de Villenoisy à M. A. Duquet et publiée par celui-ci dans un de ses ouvrages :

« Lorsque je vous ai dit qu'à mon avis, Bazaine était d'accord avec les Prussiens, dès le commencement de la campagne, et avait livré son armée pour de l'argent, j'ai exprimé une simple opinion, à l'appui de laquelle je ne puis apporter aucune preuve matérielle.

« Mais c'est ma conviction bien formelle, et, depuis seize ans, j'ai eu beau retourner dans mon esprit ces tristes événements, j'ai eu beau les envisager sous toutes leurs faces, il m'est impossible d'y trouver une autre explication.

« Mon opinion, je le sais, est contraire à celle qui est généralement répandue. On croit que Bazaine a voulu jouer un rôle politique, devenir l'arbitre des destinées de la France, qu'il a été surpris par une résistance de Paris et de la patrie envahie, à laquelle il ne croyait point. Tout cela est insuffisant, et lorsque j'en ai causé avec le regretté général Doutrelaine, qui avait vu de près les affaires du Mexique, il m'a répondu : « Je croirai « tout ce qu'on pourra dire contre Bazaine. Cet homme est « capable de tous les crimes. »

« Tout ce qui s'est passé à Metz est inexplicable, si l'on veut que Bazaine ait simplement voulu jouer un rôle politique et arriver à exercer une suprématie personnelle. Tout, au contraire, s'éclaircit, si l'on admet son accord avec les Prussiens (1)... »

Ce n'est qu'une hypothèse sans doute, mais qui n'est pas dépourvue de quelque vraisemblance, et à l'appui de laquelle on peut invoquer certaines données empruntées aux dépositions des témoins entendus devant le conseil de guerre de Trianon. C'est ainsi qu'une dame Gilbert, de Strasbourg, qui donnait asile à un officier prussien, a déclaré avoir entendu l'officier tenir ce propos : « La France est *vendue*... Ne comptez pas sur Bazaine. Il est avec nous. » — C'est ainsi encore qu'un

(1) Lettre inédite (jusque-là) du général de Villenoisy, citée par A. DUQUET, *Les derniers jours de l'armée du Rhin*, p. 153, en note. Charpentier, in-18.

autre témoin, le capitaine Lapeyrère, a déclaré avoir entendu un autre officier allemand tenir un propos du même genre : « Nous avons Bazaine pour nous. » Ajoutez à cela que Bazaine paraît avoir eu des relations personnelles assez fréquentes avec le prince Frédéric-Charles, avec qui il dînait quelquefois, et vous conviendrez que cela peut autoriser bien des soupçons.

Toutefois, dans l'état actuel des choses, la preuve *matérielle* du pacte n'est pas faite; et la sagesse nous commande d'imiter la réserve du commissaire du gouvernement devant le conseil de guerre, qui a résumé sa pensée, sur le point qui nous occupe, dans la phrase suivante : « La conduite du maréchal a-t-elle été dictée par les conditions d'un pacte demeuré secret? L'instruction n'a pu recueillir aucun renseignement *précis* à cet égard, et fidèle à la loi que nous nous sommes imposée, de ne rien avancer qui ne soit établi par des preuves *irréfutables*, nous ne nous arrêterons pas à cette hypothèse (1). » — Écartons-la, nous aussi, au moins provisoirement, et attendons les révélations de l'avenir!

Ce qui n'est pas une hypothèse, ce qui est au contraire démontré avec la clarté de l'évidence, c'est que le maréchal Bazaine a laissé échapper la victoire, à plusieurs reprises, parce que la victoire l'aurait éloigné de Metz, où il voulait à tout prix rester. Il avait senti en effet, dès le jour même de la prise de possession de son commandement, que l'Empire, ébranlé par ses revers, était condamné à disparaître dans un délai probablement assez court; et comme il ne savait pas comment il serait pourvu à la vacance du pouvoir, il avait pris le parti de rester à Metz, à la tête de son armée, dans l'espérance qu'au moment où des complications gouvernementales viendraient à se produire, on serait obligé de compter avec la seule armée que possédât encore la France, et que lui, le chef de cette armée, deviendrait, par la force même des choses, l'arbitre des destinées du pays. Plus tard, quand il vit que le gouvernement de la Défense nationale avait remplacé sans secousse l'Empire disparu, que la résistance de Paris se pro-

(1) Procès Bazaine, imprimerie du *Moniteur*. Réquisitoire.

longeait au delà de ce qu'on aurait pu prévoir, et que les complications dont il avait espéré profiter ne se produiraient probablement pas, il comprit qu'il ne serait point appelé à jouer le grand rôle qu'il avait rêvé. Il aurait pu encore tenter la fortune des armes; mais l'énergie lui manqua, et jugeant, non sans raison, que la situation où il s'était volontairement placé était désormais sans issue, il se laissa aller à entamer avec l'ennemi des négociations tortueuses, qui devaient faire éclater aux yeux du monde la duplicité du chancelier allemand et la félonie du général français, pour aboutir, à quelques semaines de là, à la plus ignominieuse et la plus criminelle des capitulations. — Ces réflexions nous sont inspirées par l'examen attentif des faits. Nous en reprenons le récit, pour permettre au lecteur de les apprécier à son tour.

II

Ce fut le 12 août, comme on l'a vu, que l'Empereur abandonna le commandement de son armée, pour le confier au maréchal Bazaine. L'armée du Rhin était, à ce moment, concentrée sur le plateau de *Borny*, à l'est de Metz, sur la rive droite de la Moselle, et le malheureux souverain, qui devait partir quelques jours après, pour aller retrouver le maréchal de Mac Mahon à Châlons, crut devoir appeler l'attention du maréchal Bazaine sur les précautions à prendre pour assurer le salut de l'armée. Il inclinait à ne pas continuer la lutte sur le terrain où elle nous avait été si fatale; et quand ses souffrances physiques et ses chagrins lui laissaient le loisir de la réflexion, il entrevoyait, par un reste de clairvoyance, qu'une retraite rapide sur Châlons, par la route de Verdun, était impérieusement commandée par les circonstances. La prudence voulait qu'on profitât de l'avance qu'on avait sur l'armée du prince Frédéric-Charles et sur celle du général de Steinmetz, pour porter l'armée du Rhin sur la rive gauche de la Moselle,

en utilisant les ponts de la ville et ceux que le général Coffinières pourrait établir; et l'Empereur donna à cet égard au maréchal Bazaine les instructions les plus précises et les plus pressantes.

Mais le maréchal ne l'entendait pas ainsi. Il se garda bien de dire à l'Empereur que sa résolution était arrêtée de ne pas s'éloigner de Metz. Il feignit même d'accueillir les ordres du souverain avec la plus grande déférence. Mais il imagina divers prétextes pour retarder, autant que cela pouvait dépendre de lui, le passage de la rivière, qu'une crue subite vint très inopportunément retarder encore, et finalement l'armée resta dans ses bivouacs de *Borny* jusqu'au 14 août, et ne commença que ce jour-là son mouvement de retraite.

Les Allemands furent fort surpris de cette inaction prolongée; mais ils n'eurent garde de ne pas en profiter. L'armée du prince Frédéric-Charles passa la rivière avant nous, pour nous couper la route de Verdun, tandis que le général de Steinmetz restait sur la rive droite pour observer les mouvements du maréchal Bazaine; et quand le commandant de la 2ᵉ armée allemande vit deux des corps d'armée du maréchal et la garde impériale s'éloigner successivement dans la direction de Metz, le plateau de Borny n'étant plus occupé que par le 3ᵉ et le 4ᵉ corps, il n'hésita pas à leur livrer bataille. Cette bataille de *Borny* fut pour nous le premier sourire de la fortune, les soixante-dix mille hommes que le général de Steinmetz avait mis en ligne n'étant pas parvenus à déloger de leurs positions les deux seuls corps d'armée que le maréchal Bazaine eût à ce moment sous la main. Les Allemands avaient perdu 4,906 hommes, et nous 3,608 seulement. C'était donc une victoire, mais une victoire inféconde, car le général de Steinmetz était arrivé à son but, « qui était de retarder notre retraite, pour laisser le temps au prince Frédéric-Charles de concentrer son armée sur la rive gauche de la Moselle ».

Le maréchal Bazaine n'avait rien fait de ce qu'il aurait fallu faire! Puisqu'il avait laissé le prince Frédéric-Charles passer la rivière avant lui, et qu'il n'avait plus devant lui, sur la rive droite, que l'armée du général de Steinmetz, moins forte que

la sienne, il aurait dû jeter sur elle son armée tout entière, pour l'écraser d'un seul coup et la mettre hors de cause, au lieu d'éloigner trois de ses corps d'armée, pour accepter la bataille avec les deux autres. Pourquoi ne le fit-il pas? Nous n'en savons rien. Nous nous bornons à constater que la bataille de *Borny*, qui aurait pu amener l'écrasement de l'une des deux armées allemandes qui nous étaient opposées, n'eut d'autre conséquence que de retarder jusqu'à la fin du jour le passage de la rivière. Il fut repris dans la soirée, et pendant que ses régiments, qui avaient si vaillamment combattu à Borny, s'acheminaient lentement vers les ponts de la Moselle, le maréchal Bazaine vint, vers une heure du matin, saluer l'Empereur à son quartier général à Longueville-lez-Metz. Il a lui-même, dans un livre publié à Madrid, raconté cette entrevue, où il fit, paraît-il, grand étalage d'une légère blessure qu'il avait reçue pendant la bataille :

« Quoique Sa Majesté fût souffrante et au lit, dit-il, je fus immédiatement introduit dans sa chambre. L'Empereur m'accueillit avec son affabilité habituelle. Je lui racontai ce qui s'était passé, et *je lui exprimai mes inquiétudes pour les journées suivantes, les Allemands ayant trouvé libres les routes qu'ils avaient à suivre, pour prendre position entre Meuse et Moselle, par conséquent sur notre ligne de retraite*. Je fis part à l'Empereur de la souffrance que j'éprouvais, et j'ajoutai que, craignant de ne pouvoir supporter les allures du cheval, je le priais de me faire remplacer. Sa Majesté, me touchant l'épaule et la partie brisée de l'épaulette, me répondit, avec cette bonté qui charmait ceux qui pouvaient l'approcher : « Ça ne sera « rien. C'est l'affaire de quelques jours, et vous venez de briser « le charme. » L'Empereur ajouta : « J'attends une réponse de « l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie; ne compromettons « rien par trop de précipitation, et évitons avant tout de nou- « veaux revers. »

M. le commandant Rousset, qui cite ce passage, fait suivre cette citation des réflexions suivantes : « Que dire de l'inconsciente ingénuité du général en chef, qui déplore la facilité laissée aux Allemands pour prendre position sur ses derrières,

alors qu'il lui eût été si facile de la leur retirer? Que penser aussi des persistantes illusions de ce malheureux empereur, qui escompte encore l'appui d'alliés problématiques, à l'heure où les événements ne laissent plus déjà aucun doute sur le parti que dicte à ceux-ci leur intérêt? N'y a-t-il pas quelque chose de tragique dans cette entrevue, au pied d'un lit d'auberge, du souverain éperdu avec le lieutenant félon qui s'apprête à tromper sa confiance, et dans cet aveu poignant d'une suprême espérance dont la réalisation est impossible désormais (1)? »

Napoléon III se faisait en effet d'étranges illusions, s'il comptait encore à cette heure sur le concours de l'Autriche et de l'Italie. Mais ce qui donne un caractère particulièrement saisissant et douloureux à cette entrevue nocturne, entre le souverain si cruellement abusé et « le lieutenant félon qui trompait sa confiance », c'est précisément l'affabilité de l'Empereur, accueillant sans défiance l'homme qui lui promet de conduire l'armée à Verdun, et qui compte bien la ramener en arrière, quand l'Empereur, qui va partir, ne sera plus là pour l'en empêcher.

Toutefois, Bazaine était obligé de dissimuler. Le départ de l'Empereur ne devant avoir lieu que le 16 août, dans la matinée, il feignit de préparer lui-même le départ de son armée, qui était en ce moment concentrée à l'ouest de Metz, sur le plateau de *Gravelotte* (2), et pour abuser ses lieutenants, comme il abusait l'Empereur lui-même, il leur adressa vers le soir (le 15 août) l'ordre de marche suivant :

« La soupe sera mangée demain matin à quatre heures; on se tiendra prêt à partir à quatre heures et demie, en ayant les chevaux sellés et les tentes abattues. Les 2e et 6e corps doivent avoir trente mille hommes devant eux. Ils s'attendent à être attaqués demain. »

Le 16 août, à la première heure, l'armée était prête à partir. On n'attendait plus que le signal que devait donner le général en chef. Mais celui-ci avait, avant toutes choses, un devoir à

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. I, p. 385 et 386.
(2) L'armée avait été portée la nuit précédente sur la rive gauche de la Moselle.

remplir. C'était de venir prendre congé de l'Empereur, qui était lui-même à l'heure de son départ, et qui venait de monter en voiture avec son fils et le prince Napoléon, à la porte de la mauvaise auberge où il avait passé la nuit, quand le maréchal Bazaine, traversant les rangs des cavaliers de l'escorte, se présenta avec les marques d'une respectueuse déférence à la portière de la voiture. L'Empereur était triste; on voyait qu'il avait pleuré! Il tendit la main au maréchal, et avant de s'éloigner de cette vaillante armée, qui était sa dernière espérance, il adressa à son chef cette suprême adjuration : « Mettez-vous en route pour Verdun, dès que vous le pourrez! » Le maréchal ne répondit pas. Il regarda la voiture s'éloigner, et quand elle disparut, au détour du chemin, il laissa éclater sa joie. Un éclair de triomphe s'alluma dans ses yeux, et, sans nul souci de la plus vulgaire décence, il manifesta publiquement sa satisfaction d'être enfin (!!) débarrassé de la présence du souverain, qui l'avait comblé d'honneurs, et qui venait, par une faveur insigne autant qu'imméritée, de lui donner le commandement de la dernière armée qui restât à la France! Après quoi, sans prendre aucune précaution pour atténuer la mauvaise impression que cette volte-face soudaine allait nécessairement produire dans les rangs de ses soldats, il se hâta de contremander le départ de l'armée, et d'ordonner qu'on dressât de nouveau les tentes... en ajoutant toutefois que le départ aurait lieu *probablement* (?) dans l'après-midi. C'était une précaution oratoire que prenait hypocritement Bazaine, pour ne pas se trahir trop ouvertement.

Cependant le prince Frédéric-Charles, qui ne comprenait rien à l'inaction, fort inexplicable en effet, du maréchal Bazaine, prenait soudainement le parti de brusquer l'attaque des positions occupées par l'armée du Rhin sur les plateaux de *Gravelotte* et de *Rezonville*. « Il était neuf heures un quart, dit le commandant Rousset. Les hommes mangeaient leur soupe, et les cavaliers de la division de Forton, bien que placés en avant-garde de toute l'armée, conduisaient leurs chevaux à l'abreuvoir, quand tout à coup une assez vive canonnade éclata sur les hauteurs situées au sud de Vionville, et une pluie

d'obus s'abattit sur le camp de cette division (1). » C'était la bataille de *Gravelotte* qui commençait. Elle fut sanglante, et prendra rang parmi les batailles les plus meurtrières du siècle.

La lutte, un moment circonscrite entre les avant-gardes des deux armées, ne devait pas tarder à s'étendre progressivement, et bientôt la mêlée devint générale. Le maréchal Bazaine avait là 136,000 hommes avec 364 pièces de canon et 66 mitrailleuses, tandis que l'armée du prince Frédéric-Charles ne comptait que 91,000 hommes avec 222 canons. Nos troupes, qui étaient des troupes d'élite, étaient supérieures en qualité, comme en nombre, aux troupes allemandes, et la victoire était à leur portée, si le maréchal avait voulu vaincre. Il ne le voulut pas. — « La dispersion des corps allemands occupés à franchir la Moselle à des distances assez considérables les uns des autres, créait pour l'armée du prince Frédéric-Charles une situation pleine de périls, et la défaite du 3ᵉ corps, en le rejetant dans les ravins où cette armée allait chercher à déboucher, devait fatalement amener un désastre. Il y avait là pour nous une occasion merveilleuse de la mettre hors de cause et d'infliger aux hasardeuses combinaisons de l'état-major prussien un échec décisif. *Cette occasion, unique dans toute la campagne, le maréchal la laissa échapper pour ne pas abandonner la place de Metz* (2). »

Malgré le parti pris du maréchal de ne pas profiter de sa supériorité sur l'ennemi, celui-ci faiblissait visiblement. Le maréchal Canrobert, commandant du 6ᵉ corps, qui avait partout refoulé les groupes qu'il avait devant lui, voulut dans l'après-midi compléter son triomphe et accentuer un mouvement en avant. L'ennemi essaya de briser son élan par des charges de cavalerie, qui devaient aboutir, comme cela avait eu lieu pour nous à Reischoffen, à la destruction presque complète d'une de ses brigades, la brigade Bredow (3).

« Malheureusement, dit le commandant Rousset, il ne devait

(1) Commandant Rousset, t. II, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 14.

(3) Cette mêlée furieuse est restée célèbre en Allemagne sous le nom de *chevauchée de la mort.*

pas demeurer stérile (le sacrifice de la cavalerie allemande). Tout d'abord, la poursuite exercée par notre cavalerie fut très molle et opérée seulement par quelques flanqueurs. *En second lieu, un ordre du maréchal vint arrêter l'offensive du 6e corps, et entraver l'action si brillamment commencée du maréchal Canrobert.* Et pourtant jamais occasion plus propice ne s'était offerte de remporter un éclatant succès. La fatigue de l'ennemi était visible, et nul secours n'était en vue pour soutenir ses efforts défaillants. De notre côté, s'affirmait, par l'entrée en ligne prochaine du 4e corps, une énorme supériorité numérique, qui, jointe à la valeur et à l'entrain de nos soldats, promettait à court délai une victoire décisive!... *Pourquoi donc le maréchal ne voulait-il pas vaincre?* Pourquoi s'obstina-t-il, jusqu'à la fin, à renforcer sa gauche, et à mettre toutes ses ressources sur une partie du champ de bataille qui moins que toute autre devait être l'objet d'une attaque sérieuse? Toujours par la même raison, hélas! Le maréchal Bazaine craignait avant tout d'être séparé de Metz; son idée maîtresse, que sa conduite vis-à-vis de l'Empereur, le matin même, eût déjà pu faire deviner, s'affirmait maintenant par des actes déterminés, qui devaient, tous les jours suivants, avoir pour épilogue des faits plus inexcusables encore (1). »

Un fait semblable se produisit pour le général de Lamirault, commandant du 4e corps. Le maréchal, qui avait arrêté l'offensive du maréchal Canrobert, et paralysé l'élan superbe de ses soldats, s'opposa de même au mouvement offensif que voulait exécuter le général de Lamirault. Il eût été facile, à ce moment, de broyer l'armée prussienne, qui eût plié sous l'avalanche et qu'une poursuite obstinée aurait pu anéantir. Le maréchal Bazaine ne permit pas à son armée de vaincre, parce que la victoire lui aurait ouvert la route de Verdun, et qu'étant résolu à ne point aller à Verdun, il n'avait que faire de dégager le chemin qui aurait pu l'y conduire. Ses héroïques soldats, qui firent preuve dans cette sanglante journée de la plus indomptable énergie et du plus brillant courage, auraient bien mérité

(1) Commandant ROUSSET, t. II, p. 21.

qu'on les laissât cueillir les lauriers de la victoire. Le chef indigne qui les commandait les priva volontairement de cette grande joie et de ce grand honneur.

Et pourtant, cette bataille de Gravelotte, si stérile qu'elle fût, avait été meurtrière, à l'égal des plus meurtrières batailles dont l'histoire ait gardé le souvenir. Nous avions perdu 16,128 hommes et 837 officiers, et l'ennemi 15,320 hommes et 711 officiers, au total 32,749 hommes restés sur le champ de bataille, la population d'une ville (1). N'est-ce pas que la victoire, que nos soldats tenaient dans leurs mains et qui leur fut si traîtreusement ravie, était bien due à de si douloureux sacrifices?

Et le lendemain, l'armée française battait en retraite, pour se rapprocher de Metz, sans qu'on pût apercevoir les raisons tactiques de ce mouvement de recul, que rien n'expliquait, que rien même n'aurait permis de prévoir! Le prince Frédéric-Charles s'attendait en effet, dans la matinée du 17 août, à une vigoureuse offensive de l'armée du maréchal Bazaine, qui aurait eu facilement raison de ses troupes épuisées, radicalement incapables de renouveler l'effort de la veille, et cette perspective, qui n'avait en effet rien de rassurant, lui causait les plus vives alarmes. Il se tranquillisa quand il vit l'armée française dessiner son mouvement de retraite. Toutefois, la chose lui parut si étrange que, redoutant quelque piège, et ne se rendant pas compte d'une manœuvre qui dissimulait, pensait-il, quelque dessein caché, — c'était en effet une énigme dont le mot échappait à sa sagacité, — il prit le parti de rester l'arme au bras, dans une expectative qui n'était pas exempte d'inquiétude, tant qu'il ne serait pas exactement fixé sur les intentions définitives du commandant en chef de l'armée du Rhin. Mais bientôt, il n'y a plus de doute possible, l'armée française est définitivement partie; elle n'attaquera pas; l'inquiétude fait alors place à une joie qu'il est facile de s'expliquer, et rien n'empêche plus d'envoyer à Berlin, à deux heures du soir, un bulletin de victoire. « L'ennemi, y est-il dit, malgré sa supériorité numérique, *a été rejeté sous Metz* après une lutte

(1) Commandant Rousset, t. II, p. 45.



très vive de douze heures. Sa Majesté le Roi a félicité aujourd'hui les troupes sur le champ de bataille, sur lequel elles *se sont victorieusement maintenues* (1). »

Cette dépêche restera comme un monument de la mauvaise foi des chefs de l'armée allemande. Les troupes du prince Frédéric-Charles ne s'étaient pas *victorieusement* maintenues sur leurs positions, puisque nous n'avions pas cherché à les en déloger; et elles n'avaient point *rejeté* l'armée française sous Metz, puisque le mouvement de retraite du maréchal Bazaine, bien loin d'avoir été déterminé par l'effort de l'ennemi, avait, au contraire, causé à celui-ci un étonnement qu'il ne cherchait point d'ailleurs à dissimuler. Quand la bonne foi aura disparu du reste du monde, ce n'est pas chez les hommes d'État ou les généraux de l'empire d'Allemagne qu'on pourra avoir quelque chance de la rencontrer.

Le maréchal avait ordonné la retraite dans la soirée même du 16 août, en prétextant le manque de vivres et de munitions, et comme il avait besoin de faire croire à la sincérité de cette explication mensongère, il l'avait reproduite dans cette dépêche, adressée à l'Empereur pendant la nuit :

« Gravelotte, 16 août, onze heures du soir.

« SIRE,

« Ce matin, à neuf heures, l'ennemi a attaqué la tête de nos campements à Rezonville. Le combat a duré depuis ce matin jusqu'à huit heures du soir. Cette bataille a été acharnée; nous sommes restés sur nos positions, après avoir éprouvé des pertes sensibles. La difficulté aujourd'hui gît principalement dans *la diminution de nos parcs de réserve*, et nous aurions peine à supporter une journée comme celle d'aujourd'hui, avec ce qui nous reste dans nos caissons. D'un autre côté, *les vivres sont aussi rares* que les munitions, et je suis obligé de me reporter sur la ligne de Vigneulles à Lorsy, pour me ravitailler. Les blessés ont été évacués ce soir sur Metz. Il est probable (?),

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, p. 64.

selon les nouvelles de la concentration de l'armée des princes, que je me verrai obligé de prendre la route de Verdun par le nord. »

Nous savons déjà que le maréchal était parfaitement résolu à ne pas aller à Verdun! N'insistons pas sur ce point! C'est une question jugée; et bornons-nous à faire remarquer que ce que disait Bazaine, relativement à la pénurie des vivres et des munitions, était contraire à la vérité. L'artillerie, qui avait tiré 26,000 coups de canon à Gravelotte, disposait encore le soir de plus de 80,000 coups, sans compter les livraisons quotidiennes de l'arsenal de Metz, les boîtes à mitraille et les munitions de canons à balles, qui étaient surabondantes. L'infanterie avait en réserve environ 16 millions de cartouches; et quant aux vivres, ils étaient si abondants, que l'affirmation contraire du maréchal Bazaine a été l'une des charges les plus accablantes relevées contre lui devant le conseil de guerre à Trianon (1).

Bazaine ne réussit point d'ailleurs à tromper son armée, qui éprouva un vif sentiment d'irritation et de colère, quand elle eut connaissance de l'ordre de retraite expédié aux commandants de corps. « C'était, en effet, à n'y plus rien comprendre, et tous, depuis les généraux jusqu'aux soldats, furent frappés de stupeur. Pendant cette nuit glacée qu'ils passèrent sans nourriture, sans eau, sans abri sur le plateau de *Gravelotte*, ces hommes qui venaient de montrer un si brillant courage, et qui s'attendaient à compléter le lendemain leur succès, sentirent comme un frisson de révolte passer dans leur chair. Un moment, il sembla que cette masse d'êtres humains, dans l'intuition qu'elle était conduite à sa perte, allait refuser de tourner honteusement le dos à ceux qu'elle avait si durement traités... Mais la discipline à laquelle cette belle armée devait jusqu'à la fin demeurer rigoureusement fidèle reprit le dessus. Tristement, les régiments s'ébranlèrent aux premiers rayons du soleil (2). » Et l'armée vint prendre position, à l'ouest du

(1) V., pour plus de détails, le livre du commandant Rousset (t. II, p. 53 à 58), où l'on trouve des renseignements complets sur l'état des approvisionnements de l'armée et l'indication des sources officielles où ils ont été puisés.

(2) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 53.





camp retranché de Metz, sur une ligne demi-circulaire partant du village de Rozerieulles à gauche, pour se continuer à droite, jusqu'aux villages de Saint-Privat et de Roncourt.

L'état-major général des armées allemandes eut à prendre, sur-le-champ, les dispositions commandées par cette retraite imprévue de l'armée française; et M. de Moltke, qui était, de sa personne, sur les lieux, avec le roi de Prusse, eut immédiatement l'intuition du parti qu'il pouvait tirer d'une situation si nouvelle. Il appela à lui une partie de l'armée du général de Steinmetz, et dans l'après-midi du 17 août il avait sous la main sept corps d'armée, plus de 280,000 hommes, qu'il disposa sur une ligne étendue, faisant face à la nôtre, et qui coupait toutes les routes par lesquelles l'armée française aurait pu opérer sa retraite dans la direction de Verdun. C'était une manœuvre audacieuse; et si l'on ne connaissait les causes de la criminelle indifférence du général Bazaine, on ne s'expliquerait pas comment le maréchal en chef de l'armée du Rhin pouvait laisser les colonnes prussiennes défiler ainsi tranquillement sous ses yeux, à bonne portée de canon, sans rien faire pour entraver cette marche de flanc dangereuse, alors qu'il lui eût été facile, comme le remarque le commandant Rousset (1), de les bousculer les uns sur les autres, sans leur laisser le temps de se déployer. Le maréchal ne fit pas, ce jour-là, pas plus qu'il ne l'avait fait la veille, ce que *prescrivaient le devoir et l'honneur*, et le lendemain, 18 août, quand la bataille de *Saint-Privat* s'engagea furieuse, il laissa encore une fois volontairement échapper la victoire, parce que la victoire aurait déjoué ses calculs et dérangé ses plans.

Ce n'est point ici le lieu, de raconter les émouvants détails de cette effroyable bataille. Il faut les lire dans les ouvrages spéciaux. Disons, toutefois, qu'à gauche et au centre de notre ligne de bataille, où l'offensive de l'ennemi avait été partout repoussée, les troupes allemandes, qui avaient éprouvé des pertes considérables, faiblissaient visiblement, et que si nous avions pris nous-mêmes l'offensive, au lieu de nous renfermer

(1) ROUSSET, *loc. cit.*, p. 69.

dans un incompréhensible parti pris de défensive obstinée, la défaite, déjà très caractérisée, des colonnes prussiennes, se serait transformée en une véritable déroute. Deux fois l'occasion se présenta pour nous de dessiner un mouvement offensif, qui seul pouvait substituer une victoire féconde aux succès, très réels, mais purement négatifs, que nous avions obtenus jusque-là : une première fois, vers une heure et demie, aux environs de Verneville et d'Amanvilliers, où il aurait suffi d'un léger effort pour mettre hors de cause l'artillerie déjà fort compromise de l'un des corps d'armée (le 9e) du prince Frédéric-Charles ; et une seconde fois, à trois heures et demie, où il eût été facile de faire une trouée entre les deux corps d'armée du général de Steinmetz, qui occupaient les deux positions de *Saint-Hubert* et de *Sainte-Marie-aux-Chênes,* et de couper en deux la ligne de bataille de la 1re armée allemande. « Mais, pour faire cette poussée, dit le commandant Rousset, il eût fallu un inspirateur de la bataille, et un *inspirateur qui voulût vaincre.* Or, le maréchal Bazaine n'avait pas encore quitté Plappeville, et à ceux qui appelaient son attention sur l'intensité toujours croissante de la canonnade : « *Ce n'est rien!* répondait-il négligemment, *une simple affaire d'avant-postes* (1) ! » Notez que la bataille, que le maréchal feignait de considérer comme une *simple affaire d'avant-postes*, était une mêlée meurtrière et sanglante, qui se continuait furieuse depuis onze heures et demie du matin, et qu'à l'heure où il tenait cet étrange langage, des milliers de cadavres jonchaient déjà le champ de bataille. Mais il se désintéressait absolument de la lutte, et il y paraît bien, puisque, à trois heures après midi, quatre heures après le commencement de l'action, il n'avait pas encore quitté son quartier général. M. de Moltke, bien différent du maréchal Bazaine, était, de sa personne, sur le lieu de l'action. Il suivait anxieusement les péripéties de la bataille, et comme il n'apercevait d'autre issue à la lutte si témérairement engagée par le général de Steimmetz que l'écrasement probable de ses deux corps d'armée, il était dévoré

(1) Rousset, *loc. cit.*, p. 105.

d'inquiétude. Le Roi lui-même partageait ses angoisses. Mais, comme nous venons de le dire, l'offensive qu'ils redoutaient ne vint pas. Le maréchal Bazaine ne voulait pas vaincre, parce que la victoire l'aurait éloigné de Metz, où il voulait rester; et nos héroïques soldats, qui étaient, à la vérité, victorieux, mais à qui la liberté n'était pas laissée de cueillir le fruit de leurs efforts, durent se résigner à l'amère douleur de voir échapper le définitif triomphe que leur vaillance avait mérité.

A la droite de nos positions, nos affaires n'étaient pas en aussi bonne voie. C'était le point faible de notre ligue de bataille. Le maréchal Canrobert, qui occupait le village de *Saint-Privat* avec les troupes du 6e corps (26,000 hommes), avait près de 100,000 hommes devant lui, Prussiens et Saxons. Il n'avait pas de mitrailleuses, ne disposait que de quarante-huit pièces de canon et manquait de munitions d'artillerie. La position était d'autant plus critique et dangereuse, que c'était précisément par *Roncourt* et *Saint-Privat* que l'ennemi paraissait vouloir exécuter ce mouvement enveloppant, si cher au chef d'état-major général des armées allemandes. Vers dix heures et demie du matin, le maréchal Canrobert envoya l'un de ses officiers d'ordonnance au quartier général du commandant en chef, qui restait obstinément renfermé dans ses appartements, pour lui exposer les périls de la situation et réclamer des renforts et des munitions. Bazaine promit d'envoyer tout cela, mais il n'en fit rien (1); et quand, longtemps après, vers deux heures après midi — on se battait alors furieusement à Saint-Privat — Canrobert envoya un autre de ses officiers d'ordonnance au quartier général, solliciter, de la manière la plus pressante, l'envoi de ces renforts, en hommes et en munitions, si impatiemment attendus, Bazaine se borna encore à de vaines promesses, qu'il était, d'ailleurs, parfaitement décidé à ne pas tenir. Craignant, toutefois, d'éveiller les soupçons, s'il s'obstinait à rester éloigné du champ de bataille, il se décida, vers quatre heures, à monter à cheval et à se porter, non à la droite

(1) Le maréchal Canrobert ne reçut pendant toute la journée que quatre caissons et deux batteries; ce n'était pas la dixième partie de ce qui était nécessaire.

de la ligne de bataille, où l'on se battait avec acharnement, mais à la gauche, où il n'y avait rien à faire. Le maréchal Canrobert lui fit porter là un billet au crayon, le suppliant de lui envoyer quelques régiments de la garde — c'était la garde qui formait la réserve — et des munitions d'artillerie. Bazaine ne lui répondit pas. Bien plus, rencontrant, quelques instants après, un des officiers d'ordonnance du général Bourbaki, il le chargea de dire à son général « de ne pas bouger ». « L'affaire est finie, disait-il, un peu plus tard, à deux autres officiers du commandant en chef de la garde impériale, la garde va rentrer dans ses campements! » Et lui-même rentra tranquillement chez lui!!!

Mais ce parti pris d'indifférence était si révoltant que la population du village de Plappeville, — c'est là qu'était le quartier général, — s'émut elle-même, et qu'une députation des habitants, conduite par M. de Bouteiller, député de la Moselle, vint supplier le maréchal de ne pas laisser écraser la droite de son armée. Les périls de la situation lui étaient, d'ailleurs, signalés par la vigie établie dans le clocher de la cathédrale de Metz, et ses officiers d'ordonnance eux-mêmes joignirent leurs instances à celles des habitants. Tout fut inutile. Bazaine faisait aux personnes qui l'interrogeaient des réponses comme celles-ci : « Ce n'est rien; je sais que ce n'est rien... C'est bien! Le maréchal Canrobert a de fortes positions. Qu'il les garde! » Et il refusa obstinément de donner des ordres à la garde impériale, qui rongeait son frein d'impatience, et d'envoyer des munitions!

Canrobert, lâchement abandonné par son chef, et livré à ses seules ressources, fut admirable de ténacité et de vaillance, et ses intrépides soldats, incapables de disputer la victoire à l'ennemi, voulurent, du moins, la leur faire chèrement payer. Quand les régiments de la garde royale prussienne furent lancés à l'assaut de Saint-Privat, ils furent accueillis par une grêle de balles et de mitraille, et, en moins d'une demi-heure, cette troupe d'élite avait perdu 240 officiers et 6,500 soldats. Ce fut pour les chefs de l'armée allemande un bien douloureux sacrifice ; mais M. de Moltke était d'avis qu'à la guerre il y a des sacri-

fices nécessaires, et comme Saint-Privat était la clef de la position, et qu'il n'était nullement diposé à renoncer à cette conquête, de quelque prix qu'il fallût la payer, il fit tonner à la fois toutes ses batteries et marcher toutes ses réserves, et le malheureux village, que les obus prussiens avaient réduit en cendres, fut de nouveau le théâtre d'une mêlée furieuse, où le maréchal Canrobert devait conquérir une gloire immortelle; « car l'illustre soldat de Zaatcha, de l'Alma et de Magenta n'était pas homme à abandonner la partie sans avoir dépassé les extrêmes limites de la résistance, ni sans avoir lutté jusqu'à son dernier soldat. Il se porta au premier rang, devant les murailles croulantes du village, et communiqua à tous son intrépidité sereine, doublée d'une énergie que rien ne pouvait ébranler... Le spectacle était terrifiant, la lutte sans espérance, le dévouement sans autre mobile que l'honneur. Seul, à pied, ses longs cheveux tombant sur le col et des larmes sillonnant parfois son rude visage, le maréchal Canrobert parcourait les lignes clairsemées de ses soldats, et encourageait leur résistance par un mot, par une poignée de main, par un geste d'affectueuse protection. Il était vraiment admirable, cet homme chargé d'honneurs, d'illustration et de gloire, ce soldat investi de la plus haute dignité militaire, devenu simple combattant pour donner du cœur à tous, et risquant mille fois son existence pour communiquer aux autres sa mâle énergie et son opiniâtreté superbe! Certes, la défense de *Saint-Privat* est un fait admirable entre tous, une page sublime parmi toutes les pages de l'histoire étincelante de ce pays. Le maréchal Canrobert en fut l'âme irrésistible, et cela seul, à défaut de tant de glorieux souvenirs, justifierait l'auréole qui s'attache à sa noble mémoire (1). »

Tant de dévouement devait être inutile. Nos soldats « décimés, épuisés, à bout de munitions et de forces (2) », durent abandonner, la rage au cœur, les ruines fumantes du village, et le maréchal Canrobert, « qui ne voulait pas s'avouer vaincu, fut entraîné presque de force par son état-major (3) ». L'armée

(1) Commandant ROUSSET, t. II, p. 136 et 138.
(2) *Ibid.*, p. 141.
(3) *Ibid.*

française, nous parlons des troupes engagées, comptait à *Saint-Privat* 125,000 combattants. Elle avait perdu 12,275 hommes. Quant aux Allemands, qui avaient mis en ligne 73,000 hommes de la 1re armée et 211,000 de la 2e, soit, en tout, 284,000 hommes, leurs pertes s'élevaient au chiffre énorme de 20,159. Toutefois, ils étaient vainqueurs. Mais le maréchal Bazaine lui-même, qui voulait, à tout prix, rester à Metz, était, grâce à la défaite, arrivé à ses fins.

Il donna l'ordre à l'armée, dès le lendemain matin, 19 août, de se mettre en retraite sur Metz, et d'occuper autour du camp retranché des positions qu'il avait fait reconnaître *d'avance,* et dès la matinée du 18, par le colonel Lewal. « Bazaine se hâtait, en effet, après avoir laissé écraser sa droite en toute connaissance de cause, de profiter du mouvement de recul opéré par celle-ci, pour y associer les autres corps intacts, et mettre toutes ses forces à l'abri des murailles de Metz, dont l'attraction était sur lui si puissante (1). » C'était faire le jeu des Allemands, qui n'ont pas craint d'écrire, dans la relation officielle de la guerre franco-allemande, ces lignes, implacables comme un arrêt de mort :

« Les batailles des 14, 16 et 18 août forment réellement, par leur connexion et par leurs conséquences, comme la préparation, le prologue et le dénouement d'une seule et grande opération, dont le résultat final était d'enfermer la principale armée française dans un cercle de fer, qu'elle ne pourrait jamais franchir qu'en mettant bas les armes (2). »

« Le 19, en effet, nous étions investis. Toute communication avec la France était coupée, et l'agonie commençait avec ses désespérances, ses angoisses, ses efforts impuissants et convulsifs, auxquels devait seule mettre un terme la capitulation fatale, qui enlevait à la patrie ses meilleurs défenseurs (3). »

(1) Commandant Rousset, t. II, p. 146 et 147.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

III

« Il nous faut maintenant, dit le commandant Rousset, suivre jusqu'à la fin de sa douloureuse agonie cette vaillante armée de Metz, conduite peu à peu par son chef à la plus lamentable des catastrophes. Nous allons voir 150,000 hommes solides, aguerris, braves et dévoués, végéter misérablement pendant deux longs mois dans une inaction démoralisante, s'user dans les souffrances des bivouacs boueux, s'étioler lentement sous l'étreinte de la misère, des privations et d'une rage impuissante, pour achever dans la honte d'une capitulation ignominieuse une destinée qui eût pu être brillante et glorieuse. Dénouement déplorable et fatal d'une série de combinaisons tortueuses, dont le véritable mobile restera probablement toujours un mystère, mais qui s'inspirèrent malheureusement beaucoup plus de considérations personnelles que des lois imprescriptibles de l'honneur et du devoir (1). »

C'est l'évidence même que les combinaisons tortueuses du maréchal ne s'inspiraient à aucun degré des lois imprescriptibles de l'honneur et du devoir; et nous ne pensons pas que l'histoire fournisse beaucoup d'exemples d'une duplicité pareille à celle dont il fit preuve dans les premiers jours du blocus de Metz. C'est lui, on s'en souvient, qui avait attiré le maréchal de Mac Mahon sur la Meuse, en lui promettant de venir au-devant de lui par Montmédy ou par les places du Nord; et il est triste de penser qu'au moment où il faisait au duc de Magenta ces fallacieuses promesses, il était décidé à ne pas les tenir, et à rester à Metz, d'où, à aucun prix, il n'aurait consenti à s'éloigner. Mais comme l'armée se serait révoltée, à la pensée qu'on allait laisser périr l'armée de Châlons, sans essayer de la secourir, le maréchal dut prendre et prit en effet

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 362.

des précautions infinies pour laisser ignorer à ses soldats, et même à ses lieutenants, que le maréchal de Mac Mahon se portait vers l'Est pour venir à sa rencontre. Il gardait pour lui seul les renseignements qui lui parvenaient chaque jour, prenant bien soin de ne les communiquer à personne; et ce fut par inadvertance sans doute que, le 23 août, il lut à haute voix, en présence du colonel Lewal, une dépêche qu'un courrier civil venait d'apporter, et qui mentionnait précisément le mouvement sur la Meuse du maréchal de Mac Mahon.

Mais laissons parler le colonel Lewal lui-même. « Connaissant à peu près, dit-il dans sa déposition devant le conseil de guerre de Trianon, la position des armées ennemies, je fus frappé du danger que courait l'armée de Châlons, pouvant être attaquée de flanc par des forces supérieures, et je m'écriai : — *Monsieur le maréchal, il faut partir de suite.* — Le maréchal répliqua : *Tout de suite, c'est bien tôt!* — *Je veux dire demain*, ajoutai-je. — Le maréchal allégua des difficultés de ravitaillement en vivres et en munitions qui devaient prendre assez de temps. J'insistai pour que les opérations fussent menées rapidement, m'efforçant de faire ressortir l'urgence du départ. Je demandai même au maréchal de vouloir bien supprimer d'une manière complète tous les bagages (1). »

En dernière analyse, Bazaine promit d'aviser; mais il recommanda au colonel Lewal « de ne parler de cette dépêche à personne (2) ». — Cet incident est fort significatif. Il démontre surabondamment que le commandant de l'armée du Rhin, décidé à ne point se porter au secours du maréchal de Mac Mahon, s'efforçait de laisser ignorer à son armée, dont il redoutait les généreuses ardeurs, les efforts que faisait l'armée de Châlons pour se rapprocher d'elle.

Le colonel Lewal garda le secret; mais le secret transpira néanmoins, car le colonel ne fut pas longtemps seul à le connaître. Il n'était bruit, en effet, dans la région de l'Est, que de l'arrivée prochaine sur la Meuse du duc de Magenta; et les

(1) Cité par Rousset, *loc. cit.*, p. 376.
(2) *Ibid.*

messagers des deux sexes qui traversaient les lignes prussiennes apportèrent à Metz, le 25 août, cette grave nouvelle jusque-là si soigneusement cachée. « Le maréchal comprit qu'il ne pouvait, sans se trahir trop complètement, rester plus longtemps dans l'inaction; et le jour même il donna des ordres qui *semblaient* être la préparation d'une grande sortie (1). » — Les ordres du maréchal avaient, en effet, cette *apparence*, mais ce n'était qu'une apparence, car il ne songeait nullement à livrer bataille, et les écrivains militaires qui ont étudié avec le plus de soin les opérations de l'armée du Rhin n'ont vu dans la sortie simulée du 26 août qu'une honteuse comédie, destinée à masquer l'inaction du maréchal, qui, tout en ne faisant rien, voulait avoir l'air de faire quelque chose, pour ne pas donner prétexte à la légitime révolte de ses soldats.

Le maréchal Bazaine mit donc son armée en mouvement le 26 août. Il la porta sur la rive droite de la Moselle, dans la direction du champ de bataille où s'était livrée quinze jours auparavant la bataille de *Borny*, à l'est du camp retranché ; mais au moment où, vers deux heures, les commandants de corps s'attendaient à recevoir le signal de l'attaque, le maréchal, qui avait établi son quartier général au château de Grimont, les pria de se réunir autour de lui avec le général Soleille, commandant de l'artillerie, et le général Coffinières, gouverneur de Metz, pour conférer, disait-il, sur la situation.

« Le moment semblait étrangement choisi, et cette conférence, admissible la veille, n'avait plus aucune raison d'être, sur le terrain de l'action (2). » Elle eut lieu cependant, au milieu d'un orage effroyable qui venait d'éclater soudain, et dont la violence pouvait expliquer dans une certaine mesure l'inaction où l'armée était laissée; et le général Soleille et le général Coffinières, *qui avaient eu le matin même un entretien confidentiel avec le maréchal*, donnèrent des renseignements si alarmants (aussi alarmants qu'ils étaient faux) sur la pénurie des munitions, que le conseil de guerre fut amené à conclure avec

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 376.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 379.

eux à la nécessité de renvoyer l'armée sous les murs de Metz. Le maréchal avait eu soin d'ailleurs de ne pas mettre ses lieutenants au courant des nouvelles qu'il avait reçues de l'armée de Châlons, car ces nouvelles, si elles avaient été connues, — elles n'avaient transpiré dans les rangs de l'armée qu'à l'état de vagues rumeurs, — auraient probablement inspiré aux commandants de corps des résolutions différentes. Il voulait pouvoir abriter son inaction derrière un vote conforme à ses projets et à ses vues, et il n'ignorait pas que, s'il n'usait pas de subterfuge, il ne l'obtiendrait jamais.

Il rencontra cependant une certaine résistance du côté du maréchal Canrobert et du général Bourbaki. Le vieux maréchal se résignait bien à rentrer à Metz, puisque la pénurie des munitions ne permettait pas, disait-on, de faire autrement, mais à la condition de ne pas laisser les troupes inactives. « Le moral des troupes, s'écria-t-il, ne sera maintenu qu'à la condition de ne pas les laisser inertes. Il faut donc faire de fréquentes actions de guerre, pour fatiguer l'ennemi et le traquer partout. » — Quant au général Bourbaki, qui n'avait pas assisté au début de la conférence, il déclara, dans son mâle langage de soldat intrépide et vaillant, que son avis était « qu'il fallait faire un trou par Château-Salins et se donner de l'air » ; et comme on lui objectait, avec plus d'insistance que de franchise, que les munitions faisaient défaut, il répondit qu'une sortie était peut-être momentanément impossible, mais qu'il n'était pas tolérable qu'on se résignât, pour l'avenir, à rester « collé à la place de Metz ». Noble langage, qui aurait dû mériter au général Bourbaki la reconnaissance du général en chef, et qui n'eut au contraire d'autre résultat que de provoquer sa vengeance!

Quoi qu'il en soit, le maréchal Bazaine se crut couvert par le vote des chefs de corps, qu'il avait, comme dit le commandant Rousset, *frauduleusement obtenu*, et, sans perdre une minute, il donna l'ordre aux troupes de regagner leurs campements. Les soldats, démoralisés par une longue attente sous la pluie, qui tombait à torrents, reprirent en effet le « chemin de leurs bivouacs, avec une déception visible. Les officiers, confondus, ne répondaient rien aux questions embarrassantes des soldats,

mais ils commençaient à être gagnés par l'inquiétude (1). » Ils n'avaient pas encore la certitude de l'indigne rôle joué par le général en chef. Ils en avaient déjà le soupçon ou le pressentiment.

Le 29 août, le maréchal fut mis, une seconde fois, en demeure de se porter au secours du maréchal de Mac Mahon, par une dépêche que le général Ducrot, commandant du 1er corps de l'armée de Châlons, lui avait fait remettre par un citoyen courageux. Il ne pouvait plus se dérober, sous peine de se trahir, et la nécessité s'imposait à lui d'organiser une expédition, qu'il se réservait de faire échouer au moment opportun, mais aux préparatifs de laquelle il crut cependant devoir donner un développement suffisant pour qu'on pût croire qu'elle était sérieusement entreprise. C'est à cette tentative de sortie, d'ailleurs meurtrière, qu'on a donné le nom de bataille de *Noisseville* (31 août et 1er septembre) ; et la page suivante du commandant Rousset démontre surabondamment que l'expédition avait été intentionnellement mal conçue et mal conduite, et que le maréchal avait pris ses précautions pour l'empêcher de réussir :

« Le 26, il (le maréchal) esquisse un mouvement offensif, mais dans des conditions telles que personne n'a de doute sur son issue..... Puis, le 31, il recommence l'opération dans des conditions identiques. Les ponts de la Moselle ne sont pas tous utilisés, ceux qu'on a jetés ne sont pas solides, l'armée n'a qu'un seul débouché pour arriver à la position, et les mouvements de troupes, singulièrement ralentis par ces diverses circonstances, s'exécutent en plein jour, au su et au vu d'un ennemi attentif, qui a toute liberté de les suivre et de prendre ses dispositions pour les faire avorter.

« Les points les plus importants du terrain, au point de vue tactique, ont été laissés par nous au pouvoir de l'ennemi. Les hauteurs de Mercy-le-Haut, de Coincy, de Sainte-Barbe abandonnées par l'armée française deviennent pour l'adversaire des positions redoutables, qu'il va falloir aborder en terrain découvert. Malgré cela, le maréchal fait attaquer de front la partie la plus forte de la ligne de défense allemande, et préalable-

(1) Commandant Rousset, t. II, p. 383.

ment, au lieu de se masser, il s'étend en arc de cercle sur un front démesuré, de Chieulles au nord à la Grange-aux-Bois au sud. Les Allemands ont fait remarquer eux-mêmes tout ce que cette tactique présentait de vicieux. Attaque de front, soit! mais combinée avec une attaque de flanc par la gauche exécutée, celle-ci, par le plus de monde qu'on pourrait engager : voilà ce qu'il aurait fallu faire.

« Mais la faute de beaucoup la plus grave consistait dans le retard incompréhensible qui fut apporté à l'attaque. C'est à quatre heures du soir seulement, quand il restait tout au plus quatre heures de jour que le 3e corps se mit en mouvement! Comment, dans ces conditions, pouvait-on espérer profiter des succès obtenus, si tant est qu'on dût en obtenir?... Une fois la bataille entamée, plus de direction d'ensemble, plus de pensée dirigeante, pas d'indication sur le but à poursuivre et les moyens d'y parvenir. Chacun agit droit devant lui, sans savoir exactement ce qu'il doit faire ; il en résulte qu'on néglige les précautions les plus élémentaires, qu'on ne se garde pas, et que l'ennemi reprend, comme il le veut, un village important que nous avions conquis. Enfin, le 1er septembre, non seulement nous ne conservons pas le bénéfice de l'offensive, mais le maréchal fait connaître, avant toute chose, que son but est de battre en retraite, si l'ennemi a reçu des renforts ! Il n'engage ni ses réserves ni la majeure partie de son artillerie, et laisse les batteries allemandes prendre instantanément une supériorité que nous aurions pu, certes, leur contester aisément, avec les nombreuses pièces qui reposaient en arrière sur leurs affûts (1). »

On voit par là que la tentative de sortie du 31 août, bien qu'elle nous eût coûté 3,554 hommes (2), n'était pas plus sérieuse que celle du 26. C'est ce que fait fort bien ressortir le réquisitoire du général Pourcet devant le conseil de guerre de Trianon : « Pas plus que le 26 août, y est-il dit, le maréchal n'eut, le 1er septembre, la pensée bien arrêtée de s'éloigner de Metz, pour tendre la main au maréchal de Mac Mahon. Ce fut

(1) Commandant Rousset, t. II, p. 426-427.
(2) Les pertes de l'ennemi s'élevaient à 2,976 hommes.



donc principalement dans le but de se mettre à l'abri des légitimes reproches encourus par son inaction, que le maréchal Bazaine livra ce combat inutile et sanglant (1). »

Le maréchal n'avait pas, en effet, un autre but; mais il ne l'atteignit pas complètement, car l'armée, victime de ces indignes manœuvres, commençait à faire entendre des murmures, dont le retentissement monta jusqu'aux oreilles du général en chef, dans la retraite où il s'était retiré. Bazaine ne parut pas beaucoup s'en émouvoir. Il avait transporté son quartier général au Ban-Saint-Martin, petit village de la banlieue occidentale de Metz, et il vivait là, dans l'isolement, sinon dans la paix de la conscience, paraissant se soucier médiocrement de ce que ses soldats pensaient de lui, et totalement indifférent à leurs déceptions et à leurs souffrances. Elles étaient cruelles, cependant, les souffrances de nos soldats! Ils bivouaquaient dans la boue, leurs uniformes étaient en lambeaux, et comme ils étaient maintenus systématiquement dans l'inaction et le désœuvrement, alors qu'ils brûlaient de combattre, ils éprouvaient, en même temps qu'un vif sentiment d'irritation et de désenchantement, comme une vague inquiétude du sort cruel qui leur était réservé.

Le maréchal ne se préoccupait guère de ces choses. Il cherchait dans les événements du dehors, quand il pouvait se procurer quelques renseignements, la justification de son inaction; mais il se prit à ses propres pièges, car ces événements, qui ne justifiaient son inaction à aucun degré, allaient, au contraire, entraîner, avec l'anéantissement de son armée, l'évanouissement de ses criminelles espérances.

IV

La nouvelle de la catastrophe de Sedan fut apportée à Metz dans les premiers jours du mois de septembre par un des offi-

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 423.

ciers de l'état-major du maréchal, qui s'était rencontré avec un officier supérieur de l'armée prussienne dans un échange de prisonniers; et quelques jours après on en eut la confirmation par des soldats de l'armée de Châlons, que le prince Frédéric-Charles renvoyait à Metz en échange d'un nombre égal de prisonniers allemands. On se figure sans peine l'impression produite par ces révélations douloureuses sur les héroïques soldats de l'armée du Rhin, à qui la liberté n'avait pas été laissée de voler au secours des soldats de Mac Mahon, leurs camarades et leurs frères! C'était de la consternation et c'était de la stupeur! Mais le maréchal feignit de ne pas croire à la réalité d'un désastre qui engageait dans une large mesure sa responsabilité, et il prit le parti de garder le silence, au moins pendant quelques jours. Toutefois, le moment vint (c'était le 12 septembre) où il fallut bien abandonner ce parti pris d'apparente incrédulité, car ce jour-là même les journaux de Metz annonçaient simultanément le désastre de Sedan, la chute de l'Empire et l'avènement du gouvernement de la Défense nationale.

Le maréchal ne pouvait plus dissimuler. Il convoqua sur l'heure les commandants de corps d'armée, les chefs de service et les généraux de division à son quartier général. Il leur communiqua les nouvelles reçues, et il ajouta, — c'est lui-même qui l'a confessé devant le conseil de guerre, — « que ces événements faisaient à l'armée une situation tout à fait difficile, tout à fait nouvelle, qui exigeait des dispositions particulières; *qu'en conséquence il ne croyait pas sage de risquer son armée pour faire une sortie,* mais qu'on continuerait, par des actions partielles et multipliées, à forcer l'ennemi à entretenir autour de nous le plus de forces possible, afin de *donner le temps aux armées de l'intérieur de la France de se former et de se porter en avant.* On attendrait ainsi les ordres du gouvernement (1). »

Ce langage était fort étrange.

S'éterniser à Metz, pour donner aux armées de l'intérieur

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 441.

(qui n'existaient pas) le temps de se former, c'était se faire une idée singulière du rôle réservé à la seule armée organisée que possédât encore la France. Mais nous savons désormais pourquoi Bazaine « ne croyait pas sage de risquer son armée pour faire une sortie ». Son langage d'aujourd'hui était conforme, non à ce qu'il avait dit, car il ne parlait guère, mais à ce qu'il avait pensé jusque-là.

Cependant les nouvelles commençaient à affluer. Des journaux avaient pénétré dans la place, qui contenaient le texte des premières proclamations du nouveau gouvernement; et on avait hâte, dans l'armée, aussi bien que dans la population de la ville de Metz, de savoir comment le général en chef envisageait une situation si nouvelle, et quelles résolutions cette situation allait lui inspirer. C'est pour répondre à ces préoccupations légitimes que, le 16 septembre, le maréchal adressa à l'armée l'ordre du jour suivant :

« D'après deux journaux français des 7 et 10 septembre, apportés au grand quartier général par un prisonnier français, qui a pu franchir les lignes ennemies, l'empereur Napoléon aurait été interné en Allemagne, après la bataille de Sedan, et l'Impératrice ainsi que le prince impérial ayant quitté Paris, le 4 septembre, un pouvoir exécutif, sous le nom de gouvernement de la Défense nationale, s'est constitué à Paris.

(Suivent les noms des membres du gouvernement nouveau.)

« Généraux, officiers et soldats de l'armée du Rhin!

« Nos obligations militaires envers la patrie en danger restent les mêmes. Continuons donc à la servir avec dévouement et la même énergie, en défendant son territoire contre l'étranger et l'ordre social contre les mauvaises passions. Je suis convaincu que votre moral, ainsi que vous en avez donné tant de preuves, restera à la hauteur de toutes les circonstances, et que vous ajouterez de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France. »

Le maréchal était-il sincère en parlant ainsi? Il est malheureusement permis d'en douter, car à l'heure même où il rappelait à ses soldats que la substitution du gouvernement de la Défense nationale au gouvernement de l'Empereur ne modi-

fiait en rien les devoirs de l'armée envers la patrie, il envoyait le général Boyer, son premier aide de camp, — d'aucuns disent son confident et son complice, — au quartier général du prince Frédéric-Charles, pour lui demander des renseignements *sur la signification et l'importance des événements survenus à Paris,* étant sûr d'avance que l'ennemi, à qui il se confiait ainsi, avec une inconscience moins naïve peut-être qu'on ne suppose, ne manquerait pas d'ôter à ces événements, puisque tel était son intérêt, toute leur signification et toute leur importance.

La réponse du prince ne se fit pas attendre. Elle était ainsi conçue :

« Je regrette de ne pouvoir répondre qu'en ce moment, par suite d'une excursion, à la lettre de Votre Excellence. Les renseignements que vous désirez avoir sur le développement des événements en France, je vous les communique volontiers, ainsi qu'il suit :

« Lorsque, après la capitulation de l'armée du maréchal de Mac Mahon près de Sedan, Sa Majesté l'empereur Napoléon se fût rendu personnellement à Sa Majesté mon Seigneur et Roi, l'Empereur a déclaré ne pouvoir entrer en négociations politiques, parce qu'il avait laissé la direction politique au gouvernement de la régence à Paris. L'Empereur se rendit ensuite comme prisonnier de guerre en Prusse, et choisit le château de Wilhelmshohe, près de Cassel, pour son séjour.

« Deux jours après la capitulation, survint, hélas! à Paris un bouleversement qui établit, sans répandre de sang, la République à la place de la régence. Cette République ne prit pas son origine au Corps législatif, mais à l'Hôtel de ville, et n'est pas d'ailleurs partout reconnue en France. Les puissances monarchiques ne l'ont pas reconnue non plus.

« L'Impératrice et Son Altesse le prince impérial se sont rendus en Angleterre. Sa Majesté le Roi a continué sa marche de Sedan sur Paris, sans rencontrer de forces militaires françaises devant Elle. Nos armées sont arrivées aujourd'hui devant cette ville. Quant à la composition et aux tendances du nouveau gouvernement établi à Paris, l'extrait d'un journal ci-joint vous en donnera les détails.

« Du reste, Votre Excellence me trouvera *prêt et autorisé* à lui faire toutes les communications qu'elle désirera.

« FRÉDÉRIC-CHARLES,

« *Prince de Prusse.* »

Cette lettre adressée à Monsieur *le maréchal de l'Empire* Bazaine, et qui parvint à celui-ci dans la soirée même du 16 septembre, contenait quelques inexactitudes, qui n'étaient point involontaires. Paris n'était point investi le 16 septembre; il ne devait l'être que trois jours plus tard. Il n'était pas vrai non plus que le gouvernement de la Défense nationale ne fût pas accepté partout en France. Mais ce qui frappe surtout dans la lettre du prince, c'est que son paragraphe final invitait expressément le maréchal à continuer, avec l'état-major de l'armée de blocus, des relations que le devoir militaire et la prudence lui interdisaient d'entamer, et auxquelles la plus vulgaire prévoyance lui commandait de ne pas donner suite; et pour que le maréchal n'ignorât point le but de ces négociations, dont la continuation était si complaisamment sollicitée, on lui fit tenir la copie d'une note officielle que le quartier général du roi de Prusse avait fait afficher dans les départements occupés par les troupes allemandes, et qui était ainsi conçue :

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est jusqu'à présent le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. *Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'Empereur.* Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif. »

C'était inviter le maréchal à faire abstraction du gouvernement nouveau et à lui refuser l'obéissance; et on comptait si bien que le commandant en chef de l'armée du Rhin descendrait jusqu'à cet indigne rôle, qui était, à proprement parler, celui d'un traître et d'un factieux, que M. de Bismarck ne

craignit pas de lui envoyer un espion, doublé d'un agent de corruption, qui était expressément chargé d'entraîner le soldat, si malheureusement sorti de la droite voie de l'honneur et du devoir, dans les voies tortueuses de la félonie et de la trahison.

Les communications entre l'armée allemande et la place de Metz avaient lieu au village de Moulins, à l'ouest de la ville, et le *service* dit des *parlementaires* était fait par un personnage équivoque, M. Arnous-Rivière, que le maréchal avait placé là tout exprès pour faciliter ses entrevues avec le prince Frédéric-Charles. Cet officier était digne de l'emploi, et l'emploi était digne de lui. Son passé n'était pas pur; il était généralement méprisé; et quand le rapporteur du conseil de guerre de Trianon, le général de Rivière, demandait « comment une mission aussi délicate (la réception des parlementaires) avait été confiée à un officier dont les étranges antécédents étaient connus de tous et du maréchal lui-même », celui-ci aurait pu lui répondre, s'il était permis de faire de tels aveux, que c'était justement l'indignité du personnage qui avait déterminé son choix. Cet homme, qui n'avait d'autres ressources que sa solde, faisait de grosses dépenses, des dépenses de table principalement; d'où l'on peut induire que le service des parlementaires, tel qu'il le comprenait, n'était pas sans lui procurer, soit du côté des Français, soit du côté des Allemands, à moins que ce ne fût des deux côtés à la fois, de très appréciables bénéfices.

M. Arnous-Rivière était à son poste, le 23 septembre, lorsqu'il vit apparaître un officier prussien envoyé en parlementaire, qui lui remit une dépêche adressée au maréchal. L'officier était accompagné d'un inconnu, dont la présence n'avait pas été remarquée d'abord, et quand M. Arnous-Rivière, surpris, demanda ce que c'était que cet homme, son interlocuteur lui fit cette extraordinaire réponse : « Que ce monsieur l'avait suivi (*sic*), mais qu'il ne le connaissait pas. » Mais comme l'inconnu demandait à voir le maréchal, M. Arnous-Rivière, après avoir longuement conféré avec lui, l'envoya au général de Cissey, qui lui-même le fit accompagner au Ban-Saint-Martin par le capitaine Garcin, son officier d'ordonnance. Pendant le trajet, le capitaine, qui ignorait à qui il avait affaire,

n'ouvrit pas la bouche. Mais il n'en fut pas de même de l'inconnu, qui ne fit nulle difficulté de reconnaître, et même de proclamer qu'il avait passé par le quartier général de Ferrières, et qu'il venait tout présentement d'avoir une entrevue avec le prince Frédéric-Charles, laissant ainsi entendre, s'il ne le disait pas expressément, que c'était l'état-major allemand qui l'accréditait auprès du maréchal Bazaine! Et quand le capitaine Garcin lui demanda son nom, pour l'annoncer au maréchal : « Vous direz, répondit l'homme, que je suis l'envoyé d'Hastings! »

Il n'en fallut pas davantage pour lui ouvrir les portes du quartier général du commandant en chef de l'armée du Rhin! Le maréchal, qui faisait en ce moment sa partie de billard, — c'était à cela qu'il passait ses journées, — accueillit avec empressement l'énigmatique visiteur, qui, sans dire son nom, prétendait venir de la part de l'Impératrice. On eût dit en vérité qu'il était attendu. L'homme avait dans son portefeuille deux photographies : un portrait du prince impérial et une vue d'Hastings, au dos de laquelle étaient écrits ces mots : « Mon « cher papa, je vous envoie ces vues d'Hastings; j'espère qu'elles « vous plairont. Louis Napoléon. »

D'où venaient ces photographies, et par qui avaient été tracés les mots figurant au verso de l'une d'elles? Il serait intéressant de le savoir; mais on ne le saura probablement jamais.

Or, qu'était-ce que ce personnage, aux allures suspectes, auquel un accueil si empressé était réservé au quartier général du commandant en chef de l'armée française? C'était un sieur *Régnier*, ancien agent de la police extérieure de Napoléon III, mais dont les occupations ou les fonctions actuelles n'étaient pas connues, qui venait impudemment offrir à un général français de faire abstraction du gouvernement de son pays, et de traiter directement avec l'ennemi, sauf à employer son armée, si on lui en laissait le loisir, au rétablissement du régime déchu, c'est-à-dire à faire de cette héroïque armée l'instrument de la guerre civile. Et qui donc avait chargé Régnier d'une pareille mission? Ce n'était pas l'ex-Empereur, à qui ses souffrances physiques et ses tortures morales ôtaient, avec l'énergie néces-

saire pour les mener à bonne fin, le goût de pareilles intrigues. Ce n'était pas non plus l'Impératrice, qui s'en est toujours défendue! Non. C'était M. de Bismarck lui-même, et lui seul, qui, désormais convaincu par des preuves malheureusement trop saisissantes de l'indignité de celui que M. Jules Favre appelait ingénument *le glorieux soldat de Metz*, n'avait pas hésité à mettre en campagne un agent véreux, et digne en tous points d'une si honteuse besogne, pour amener le maréchal Bazaine à livrer son armée et à trahir son pays.

Et le langage de l'espion ne fait pas bondir le maréchal! « Il ne se dit pas : Ou c'est là un agent prussien, ou c'est vraiment un agent de l'Impératrice, qui vient proposer à un général français de tourner contre la France les armes de ses soldats. Dans l'un et l'autre cas, le sieur Régnier mérite la corde (1)! » Non. Il ne se dit pas cela. Un homme comme lui ne connaît pas ces délicatesses de la conscience et ces révoltes de la pudeur! Et les honteuses propositions qu'on lui apporte ne lui causent aucune indignation, ni même aucune surprise. Elles sont, à la vérité, la révélation du mépris profond qu'il inspire au chancelier de la Confédération du Nord! Mais que lui importe? Il a sacrifié son armée à l'espérance de devenir l'arbitre des destinées du pays. Il est allé trop loin dans la voie de la félonie, pour pouvoir, à cette heure, revenir sur ses pas. Il tournera contre la France les armes de ses soldats, si cela peut le conduire au but rêvé par son ambition, et si cette espérance lui échappe, il lui restera la suprême ressource de livrer son armée à l'ennemi.

« Je répondis à M. Régnier, a-t-il écrit lui-même dans le mémoire justificatif présenté à ses juges, que bien certainement si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions, avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec armes et bagages, en un mot entièrement constitués, nous maintiendrions l'ordre dans l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention (2). » Et il se rend si peu compte de l'énormité de ce qu'il

(1) Lefaure, *Histoire de la guerre franco-allemande*, t. II, p. 48, cité par A. Duquet, *Les derniers jours de l'armée du Rhin*, p. 164.

(2) Commandant Rousset, *loc. cit.*, t. II, p. 450 et 451.

vient de dire, que quand l'illustre président du conseil de guerre, le duc d'Aumale, lui fait cette remarque : « Avez-vous bien réfléchi que toute convention qui neutralisait votre armée, dans l'état où elle était, au mois de septembre, en laissant à l'ennemi sa liberté d'action, allait directement contre le but que vous aviez défini dans la conférence du 26 août, ou au moins que vous vous proposiez depuis le 1er septembre, et qu'une telle convention permettrait à l'ennemi de porter 200,000 hommes de plus dans le cœur de votre patrie (1)? » le maréchal s'étonne. Il lui faut quelque temps pour retrouver ses esprits ; et il finit par balbutier « qu'il n'y a plus de devoirs militaires stricts, quand on est en présence d'un gouvernement insurrectionnel ». Il oubliait, paraît-il, et le duc d'Aumale dut le lui rappeler, que *la France existait toujours* (2) !

Bazaine ne pensait guère à la France, pendant qu'il négociait avec Régnier. Il y pensait si peu qu'il mit l'espion « au courant de la situation de son armée, de la disette sans cesse grandissante, de la pénurie des chevaux, et lui avoua qu'il aurait de sérieuses difficultés à atteindre le 18 octobre (3) ». Il poussa même l'obligeance jusqu'à communiquer à Régnier sa correspondance avec le prince Frédéric-Charles ; et pour qu'on ne doutât pas de sa pleine adhésion à la trahison qu'on attendait de lui, il mit sa signature à côté de la signature prétendue du prince impérial sur la photographie d'Hastings. M. de Bismarck savait désormais tout ce qu'il désirait savoir. Il n'était pas homme à ne pas tirer parti de si précieuses indications.

Régnier avait triomphé sans gloire, car il avait vaincu sans périls, mais il avait triomphé. Il prit vers le soir congé du maréchal *qui lui serra la main* et revint coucher à Moulins chez M. Arnous-Rivière. Le lendemain matin, à la première heure, il était au quartier général du prince Frédéric-Charles. Le prince ne pouvait manquer d'être fort satisfait de la tournure que prenaient les choses. Mais comme il y avait intérêt à brusquer le dénouement d'une si étrange aventure, il remit

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, t. II, p. 450 et 451.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

séance tenante à l'espion deux télégrammes de M. de Bismarck, dont l'un était relatif à l'échec des négociations de Ferrières, et *dont l'autre autorisait le maréchal Bazaine à faire sortir de Metz un maréchal ou un général qui irait en Angleterre prendre les instructions de l'Impératrice.*

Bazaine ne parut pas surpris, quand Régnier lui apporta cette singulière autorisation (c'est invitation qu'il faudrait dire), le 24 septembre à onze heures. Il fit venir d'abord le maréchal Canrobert, et sur le refus du vieux maréchal de partir pour l'Angleterre, il fit appeler le général Bourbaki. C'était celui-là surtout que Bazaine avait intérêt à éloigner et à compromettre, car il ne lui pardonnait pas d'avoir dit : « Que s'il était jamais question de capituler, il rappellerait aux troupes qu'il avait l'honneur de commander l'exemple de la garde du premier Empire, et, se mettant à la tête de ses soldats, essayerait de percer les lignes prussiennes. » Aussi le général Deligny n'a-t-il pas hésité à écrire : « Le choix qui fut fait du général Bourbaki résultait du désir que l'on pouvait avoir, dans le conseil suprême, d'éloigner une personnalité que l'on jugeait gênante. La grande situation du général dans l'armée, son ardente nature et les révoltes de son tempérament militaire pouvaient faire craindre qu'il ne lançât quelques notes discordantes (1). »

Quand Bourbaki se présenta au Ban-Saint-Martin : « Voici, lui dit Bazaine, M. Régnier, envoyé par l'Impératrice, qui désire avoir auprès d'elle ou le maréchal Canrobert ou vous. Le maréchal Canrobert est un peu indisposé. Écoutez M. Régnier! Vous verrez si vous voulez partir (2). »

Bourbaki était un soldat, et même un héroïque soldat; mais ce n'était point un diplomate. Il n'aperçut pas le piège qui lui était tendu; et sans se rendre compte du caractère équivoque de la négociation à laquelle on le pressait de se mêler, il accueillit sans hostilité en même temps que sans enthousiasme les ouvertures du sieur Régnier. Toutefois, comme il se montrait hésitant, Bazaine intervint. « Je crois, lui dit-il, que vous

(1) Cité par A. DUQUET, *Les derniers jours de l'armée du Rhin*, p. 174.
(2) Déposition du général Bourbaki dans le procès de Trianon.

devez y aller, et je désire que vous partiez. » Et en même temps il lui donna l'assurance que son absence serait de courte durée, et qu'à son retour il reprendrait le commandement de la garde impériale. C'est surtout cette dernière déclaration qui fait éclater la fourberie et la duplicité du maréchal Bazaine. Régnier ne lui avait pas laissé ignorer, en effet, que si Bourbaki sortait de Metz, on ne lui permettrait pas d'y rentrer; et en donnant à l'infortuné général l'assurance contraire, il le trompait de propos délibéré. Quelle succession de machinations ténébreuses et de mensonges impudents! Et de quelle amère douleur n'est-on pas pénétré, quand on songe que tant de noirceur a pu entrer dans l'âme d'un général français!

Bourbaki partit donc, déguisé en médecin luxembourgeois, — c'était le prince Frédéric-Charles lui-même qui avait suggéré l'idée de ce travestissement; — mais quand il entendit les étranges discours de l'aventurier, dont les circonstances avaient fait son compagnon de route, et qui ne craignit pas de l'inviter à venir, en passant, serrer la main du prince Frédéric-Charles, le noble soldat se câbra sous l'outrage. Il eut le soupçon de la trame ourdie par les chefs de l'armée allemande avec la complicité du maréchal, et dit à Régnier qu'il était au désespoir d'être venu avec lui. Toutefois, il n'était plus possible de reculer maintenant. Un train, commandé et payé par l'état-major allemand, conduisit le général en Angleterre; et le malheureux homme apprit là que l'Impératrice était tout à fait étrangère aux coupables manœuvres dont le général lui apportait la révélation imprévue; qu'elle ne connaissait même pas l'aventurier qui s'était donné comme son émissaire, et que jamais ni elle ni son fils n'avaient eu la pensée d'appeler auprès d'eux un officier général de l'armée du Rhin!!! Quelques jours après, Bourbaki, triste et désabusé, était de retour. Mais quand il voulut rentrer à Metz, on ne le lui permit pas, et il n'eut d'autre ressource que d'offrir son épée au gouvernement de la Défense nationale.

Ainsi se termina ce douloureux épisode, qui met en relief la duplicité de M. de Bismarck et la félonie du maréchal Bazaine. Le chancelier de la Confédération du Nord était l'auteur prin-

cipal de toute cette basse intrigue, véritable chef-d'œuvre de déloyauté et de fourberie; la facilité avec laquelle le maréchal Bazaine s'en fit le complice ne laissait que trop voir jusqu'à quelles criminelles compromissions il se laisserait entraîner.

Pendant que le maréchal se livrait à ces manœuvres, l'armée, à qui toutes ces choses étaient soigneusement cachées, souffrait cruellement de l'inaction où elle languissait. Elle réclamait une grande bataille, pour briser les liens qui la retenaient captive, dans l'étroit espace où elle était cantonnée; mais le maréchal se garda bien de donner satisfaction aux légitimes vœux de ses soldats, et il autorisa simplement quelques opérations de détail, qui ne pouvaient amener aucun résultat appréciable, et n'avaient en effet d'autre but que de calmer, pour un temps, l'effervescence des troupes et leur légitime irritation. Tels furent les combats de *Lanvallier, Vany*, *Peltre*, *Ladonchamp*, livrés dans la période comprise entre le 22 septembre et le 7 octobre. A partir de cette dernière date, on ne se battit plus. L'armée n'avait plus qu'à attendre dans les souffrances physiques, car les vivres commençaient à manquer, et dans la torture morale, l'heure fatale où son indigne chef allait la livrer à l'ennemi.

Celui-ci, pendant que ses soldats demandaient à combattre, poursuivait le cours de ses négociations ténébreuses, non sans commencer à entrevoir que ces négociations pourraient bien avoir une issue différente de celle qu'il avait rêvée. Cette armée qu'il voulait garder intacte, soit pour la faire servir à la restauration de l'Empire, soit pour en faire l'instrument de sa propre élévation, si l'heure venait à sonner où il deviendrait l'arbitre des destinées de la France, était hors d'état désormais de briser le cercle de fer qui l'enserrait de toutes parts; et le maréchal n'était pas sans se rendre compte que ses rêves de grandeur s'évanouiraient peut-être dans l'effondrement d'une reddition à miséricorde et à merci. C'était là en effet, et ce fut son châtiment, l'avenir qui s'ouvrait devant lui, et il dut en avoir l'intuition, quand il reçut, le 29 septembre, une dépêche chiffrée du général Bourbaki, lui révélant l'immense fourberie dont il avait été victime, et presque à la même heure cette laconique dépêche de M. de Bismarck, transmise par le général

de Stiehle, chef d'état-major général de l'armée de blocus :
« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il, pour la reddition de « l'armée qui se trouve devant Metz, les conditions que stipu- « lera M. Régnier, restant dans les instructions qu'il tiendra de « M. le maréchal? »

Celui-ci répondit en ces termes au général de Stiehle :

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

« Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ce matin, que je ne saurais répondre d'une manière absolument affirmative à la question qui est posée par Son Excellence M. le comte de Bismarck. Je ne connais nullement M. Régnier, qui s'est présenté à moi comme muni d'un laissez-passer de M. de Bismarck, et qui s'est dit l'envoyé de Sa Majesté l'Impératrice, sans pouvoirs écrits. M. Regnier m'a fait savoir que j'étais autorisé à envoyer auprès de l'Impératrice, soit Son Excellence le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Il me demandait, en même temps, s'il pouvait exposer les conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociation avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz pour capituler.

« Je lui ai répondu que la seule chose que je pusse faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre, mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir. Ce sont, en effet, les seules conditions que l'honneur militaire me permette d'accepter, et ce sont les seules que M. Régnier ait pu exposer.

« Dans le cas où Son Altesse Royale le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé à ce propos entre moi et M. Régnier, M. le général Boyer, mon premier aide de camp, aura l'honneur de se rendre à son quartier général, au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer (1). »

(1) Cette lettre, publiée par le maréchal BAZAINE dans son livre *l'Armée du Rhin*, est reproduite par le commandant ROUSSET, t. II, p. 459.

Cette lettre laisse apercevoir que Bazaine était disposé à s'incliner, sauf les conditions à débattre, devant la destinée inexorable qui ouvrait devant lui la douloureuse perspective d'une capitulation prochaine. Il feignit toutefois de préparer une sortie; mais, au moment ou l'armée se félicitait de cette détermination depuis si longtemps attendue, le maréchal se ravisa et fit savoir à ses lieutenants déconcertés que la sortie n'aurait pas lieu. Il aimait mieux livrer son armée que de tenter la fortune des armes, mais non pas sans avoir pris, au préalable, l'avis des chefs de corps de l'armée, derrière lesquels il voulait pouvoir s'abriter, le cas échéant, pour excuser sa conduite. C'est pourquoi il leur adressa, le 7 octobre, la note suivante :

« Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la situation la plus difficile peut-être qu'ait jamais dû subir une armée française.

« Les graves événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup, n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée; mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs. Les vivres commencent à manquer, et dans un délai qui ne sera que trop court, ils nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus impossible. Nos ressources sont épuisées, les chevaux vont dépérir et disparaître. Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment.

« Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer, en pareille occurrence, aux commandants de corps sous ses ordres, et de s'éclairer de leurs avis et de leurs conseils.

« Placés plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement ce qu'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi, avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser cette dépêche, pour vous demander de me

faire connaître par écrit, après un examen mûri et très approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

« Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera pas, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont Sa Majesté l'Empereur m'a confié le commandement.

« Je vous prie de me faire connaître, *par écrit*, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander, et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Les réponses *écrites* des chefs de corps parvinrent au maréchal le 9 octobre. « Leur caractéristique était, comme on pouvait le prévoir, un flottement général entre le sentiment du devoir militaire et la résignation aux conséquences fatales d'une situation que le maréchal avait dépeinte comme étant sans espoir (1). » Mais Bazaine ne se contenta point de ces réponses trop peu précises. Il appela les chefs de corps à son quartier général, le 10 octobre, et leur posa quatre questions qui furent résolues de la manière suivante :

« 1° *L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz, jusqu'à l'entier épuisement de ses ressources alimentaires?*

« *Oui, à l'unanimité,* parce que sa présence y retient, en l'immobilisant, une armée ennemie de 200,000 hommes, et que, dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps, et de lui permettre d'organiser la résistance dans l'intérieur.

« 2° *Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour se procurer des vivres et des fourrages?*

« *Non, à l'unanimité,* en raison du peu de probabilités qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations occasionneraient et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait avoir sur le moral de la troupe.

(1) Commandant ROUSSET, t. II, p. 471.

« 3° *Peut-on entrer en négociation avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire?*

« *Oui, à l'unanimité,* à la condition toutefois d'entamer les ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour, et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources. Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devront être honorables pour nos armes et pour nous-mêmes.

« 4° *Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies?*

« Cette quatrième question en amena une cinquième. Le général Coffinières demanda s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes, avant d'entamer les négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat de nos efforts pouvant peser dans la balance, par les pertes que nous aurions fait subir à l'ennemi. Si inattendue que fût ici l'intervention du général Coffinières, qui, jusqu'alors, s'était montré personnellement contraire à l'idée de séparer le sort de l'armée de celui de la place, elle méritait d'être discutée avec quelque attention. Après un court examen, la majorité l'écarta, et il fut décidé *à l'unanimité* que si les conditions de l'ennemi devaient porter atteinte à l'honneur militaire, on essayerait de se frayer un chemin par la force, avant d'être épuisés par la famine, et tandis qu'il restait la possibilité d'atteler encore quelques batteries.

« Telles furent, en résumé, les résolutions arrêtées par le conseil de guerre (1). »

La conférence était à peine terminée, que le maréchal faisait demander au prince Frédéric-Charles l'autorisation d'envoyer à Versailles son premier aide de camp, le général Boyer, pour ouvrir des négociations avec le quartier général du Roi. Le prince fit le lendemain une réponse évasive ; mais le 12 octobre, à huit heures du matin, au moment où les chefs de corps de

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 475-476.

l'armée du Rhin étaient de nouveau réunis au Ban-Saint-Martin, un parlementaire se présenta porteur d'une dépêche, où il était dit en substance : « Que sur l'ordre du Roi, le général Boyer était autorisé à se rendre à Versailles; qu'il trouverait à Ars un train express préparé pour lui, et que des ordres avaient été donnés partout pour faciliter son voyage (1). »

Le général Boyer partit le jour même. Il avait pour instruction « de demander au gouvernement prussien, sur l'engagement de la neutralité de l'armée du Rhin contre les forces allemandes, de laisser celle-ci rentrer en France, où elle deviendrait le noyau de l'ordre ».

Il était, en outre, porteur d'une note où se trouvait cette singulière déclaration : « La question militaire est jugée, et Sa Majesté le Roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait, en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays..... L'armée du Rhin peut seule rétablir l'ordre et donner à la Prusse une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer (2). »

Le général Boyer était de retour le 17 octobre. Un conseil de guerre fut convoqué pour le lendemain, où l'on appela le général Changarnier, qui s'était renfermé dans Metz avec l'armée et y était entouré d'une véritable vénération; et ce fut là que le négociateur rendit compte de sa mission. Il commença par faire un tableau très sombre et d'ailleurs parfaitement inexact de l'état de la France, au point de vue politique et au point de vue militaire, et il donna ensuite connaissance des conditions imposées par l'ennemi. M. le commandant Rousset résume ainsi la déclaration du général :

« Les conditions imposées par le vainqueur se réduisaient à ceci : une capitulation pure et simple, comme à Sedan. Vainement le général Boyer avait-il observé qu'un pareil affront, fait à une armée qui n'était point battue, pouvait la pousser à quelque acte de désespoir; M. de Moltke, parfaitement ren-

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 477.
(2) *Ibid.*

seigné sur la situation, était demeuré inexorable. Toutefois, le chancelier de Bismarck, que semblait enchaîner moins étroitement la logique implacable des faits, n'avait pas cru devoir réduire la question à ses seules conséquences militaires. Il avait dit que le gouvernement nouveau lui paraissant incapable de garantir la paix, il jugeait de l'intérêt de l'Allemagne de rétablir l'ancien; que, par suite (et ç'avait été le but du voyage de Régnier), il se sentait, pour sa part, assez disposé à permettre au maréchal Bazaine de se retirer avec son armée dans le midi de la France (1), pour y convoquer les Chambres impériales et rendre le pouvoir à la régence. Cette solution, ajoutait-il, rendait, tout comme l'autre, liberté d'action à l'armée du prince Frédéric-Charles. La chute de Paris n'en était pas retardée, au contraire, et la paix, que l'on devait asseoir solidement et au plus vite, se trouvait ainsi assurée et garantie par le gouvernement légal restauré.

« Après une assez vive discussion, dit en terminant le général Boyer, les chefs de l'armée ennemie avaient adopté un moyen terme et posé l'ultimatum suivant : « On ne traiterait du sort de « l'armée de Metz *qu'à la condition de la voir rester fidèle au* « *gouvernement de la régence*, seul capable de faire la paix. « L'Impératrice devait consentir à cet arrangement *et en* « *assurer l'exécution par sa présence au milieu des troupes*. La « place de Metz serait remise entre les mains de la Prusse (2). »

Veuillez noter que M. de Bismarck n'avait nullement le désir de restaurer l'Empire! C'était un piège qu'il tendait au maréchal. Il n'avait pas d'autre but, en compliquant la question militaire d'une question politique et gouvernementale, que de tenir la négociation en suspens, au moins pendant quelques jours, parce qu'il savait qu'après ce délai, l'armée qui n'avait plus de pain (Régnier le lui avait dit) serait acculée à l'inéluctable nécessité de déposer les armes.

En attendant qu'on en fût là, quelques-uns des chefs de corps auraient été d'avis qu'on essayât de forcer les lignes prus-

(1) Maréchal BAZAINE, *Armée du Rhin*, p. 176-177, cité par le commandant ROUSSET, *loc. cit.*, p. 478.
(2) Commandant ROUSSET, t. II, p. 488.

siennes ; mais, après un examen approfondi de la situation, « le conseil décida, sur l'intervention du général Changarnier, et à la majorité de sept voix contre deux, qu'il y avait lieu de s'adresser à l'Impératrice, pour la supplier de reprendre la régence, et traiter, à ce titre, avec le gouvernement prussien. Le général Boyer était encore chargé de cette nouvelle mission (1). »

Le lendemain, 19, l'intendant général de l'armée ayant donné des renseignements très alarmants sur la pénurie des vivres, le général Boyer fut invité à hâter son départ. Il partit en effet, et ce fut M. de Bismarck qui se chargea lui-même de faire connaître au maréchal Bazaine le résultat de cette ambassade, par un télégramme du 23 octobre, qui était ainsi conçu :

« Le général Boyer désire que je communique le télégramme suivant : *L'Impératrice que j'ai vue fera les plus grands efforts en faveur de l'armée de Metz, qui est l'objet de sa sollicitude et de ses préoccupations constantes.*

« Je dois cependant vous faire observer, Monsieur le maréchal, que, depuis mon entrevue avec le général Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées comme indispensables, avant d'entrer en négociation avec la régence impériale, n'a été réalisée, *et que l'avenir de la cause de l'Empereur n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée françaises*, il est impossible au Roi de se prêter à des négociations dont Sa Majesté seule aurait à faire accepter les résultats à la nation française. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, dans la situation actuelle, absolument inacceptables, et je constate, à mon grand regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques.

« BISMARCK. »

Ce langage était cruel pour le maréchal Bazaine ! C'était le châtiment mérité de sa félonie. Le chancelier fédéral, dont on apercevait, maintenant, comme dit le commandant Rousset, « l'astucieuse tactique », n'avait paru disposé à favoriser la restauration de l'Empire que dans l'unique but de détourner

(1) Commandant ROUSSET, *loc. cit.*, p. 490.

le maréchal de ses devoirs. Mais, aujourd'hui que la faim allait faire tomber les armes des mains de ses soldats, M. de Bismarck notifiait tout net au commandant en chef de l'armée du Rhin qu'il s'était joué de lui, et qu'il n'y avait plus aucune utilité désormais à continuer la comédie des négociations politiques!!! Bazaine put sonder d'un seul coup la profondeur de l'abîme où allait sombrer son honneur! Mais l'heure du suprême sacrifice avait sonné, et le conseil de guerre réuni encore une fois, le 24 octobre, dut courber la tête devant les exigences de l'ennemi farouche qui tenait dans ses mains les destinées de la dernière armée française. Toutefois, cette armée avait été si dévouée, si héroïque et si vaillante, qu'on crut devoir tenter une démarche suprême, pour essayer d'adoucir son sort; et le général Changarnier fut instamment prié de se transporter au quartier général de l'armée de blocus, « pour demander une convention, exclusive de toute capitulation, statuant pour l'armée seule, et non pour la place de Metz, et stipulant que cette armée se rendrait avec armes et bagages, sur un point quelconque de la France ou en Algérie, sous la seule condition de ne plus combattre les forces allemandes, et de se borner à maintenir l'ordre (1) ».

Le vieux général partit. On le reçut au quartier général du prince Frédéric-Charles, avec les égards dus à son illustration et à son âge. Mais son intervention devait être inefficace et vaine, la générosité n'étant pas dans les traditions de l'état-major allemand. On eut toutefois assez de courtoisie pour ne pas le lui dire en face, et Changarnier revint avec cette réponse : que le chef d'état-major de l'armée du blocus ferait connaître, à cinq heures, les conditions de la capitulation. Ce fut, cette fois, le général de Cissey qui se rendit au quartier général du prince Frédéric-Charles, et le général de Stiehle lui déclara sans ambages : 1° que l'armée et la garnison de Metz seraient prisonnières de guerre; 2° que la place serait remise aux mains des Allemands, avec tout le matériel (y compris les drapeaux) et les vivres appartenant à l'armée et à la place.

(1) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 495.

Bazaine avait amené les choses à un tel point qu'il n'y avait plus à débattre ces conditions cruelles. Il fallait les subir; et le 27 octobre, le général Jarras, chef d'état-major général de l'armée du Rhin, avait l'amère douleur de mettre sa signature au bas de cette capitulation ignominieuse (1), qui livrait à l'ennemi une armée de 173,000 hommes (2) qui n'avait point été battue, une place de guerre qui n'avait point été entamée, 53 drapeaux, 1,407 pièces de canon, 200,000 fusils, trois millions de projectiles, vingt-trois millions de cartouches et un immense matériel.

Le maréchal de France, qui livrait ainsi à l'ennemi son armée si pleine de patriotisme et de bravoure, avait au moins le devoir, qui lui était imposé par les règlements militaires aussi bien que par les lois de l'honneur, de noyer ses poudres, de briser ses armes et de ne pas dépouiller ses admirables soldats « de ce qu'ils avaient de plus cher, de leurs drapeaux déchirés par la mitraille et tachés du sang le plus généreux, de ces drapeaux pour lesquels, comme l'a dit Napoléon, le soldat français éprouve un sentiment qui tient de la tendresse (3) ! » Bazaine n'eut pas même l'intuition de ce devoir sacré; et il avait une telle hâte de livrer aux Allemands, qui ne les avaient point conquis, ces étendards, à l'ombre desquels ses troupes avaient si vaillamment combattu, qu'il eut le triste courage d'écrire au directeur de l'arsenal de Metz cette lettre abominable et impie :

« D'après la convention militaire signée hier soir, 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., doit être déposé et *conservé intact jusqu'à la paix; les conditions définitives doivent seules en décider !!!*

« En conséquence, le maréchal commandant en chef prescrit, de la manière la plus formelle, au colonel de Girels, directeur d'artillerie de Metz, de recevoir et de garder en lieu fermé les drapeaux qui ont été ou seront versés par les corps. *Il ne devra sous aucun prétexte rendre les drapeaux déjà déposés*,

(1) V. aux Pièces justificatives.

(2) En y comprenant la garnison de la place.

(3) Commandant Rousset, *loc. cit.*, p. 500.

de quelque part que la demande en soit faite. Le maréchal commandant en chef rend le colonel de Girels responsable de l'exécution de cette *disposition, qui intéresse au plus haut degré le maintien des clauses de la convention honorable (?) qui a été signée et l'honneur de la parole donnée.*

« BAZAINE. »

Ayant ainsi obtenu, grâce à un mensonge qui présente tous les caractères d'un véritable abus de confiance, la remise de cinquante-trois drapeaux, le maréchal les livra au prince Frédéric-Charles; et quand nos malheureux soldats, sans armes, défilèrent le lendemain devant le front de l'armée ennemie, les drapeaux de nos régiments flottaient à la porte du quartier général de l'armée du blocus! . . . .

. . . .

Le maréchal Bazaine s'éloigna, le 21 octobre, de cette ville de Metz, témoin de sa trahison, dont elle était en même temps la victime, poursuivi par les huées et les malédictions de la population, mais protégé par les gendarmes prussiens! Et il partit pour l'Allemagne, en attendant l'expiation, qui devait venir trois ans après, le 10 décembre 1873, sous la forme d'une sentence de conseil de guerre, condamnant

FRANÇOIS-ACHILLE BAZAINE,

maréchal de France,

à la peine de mort et à la dégradation militaire.

CHAPITRE VI

LE TRENTE ET UN OCTOBRE

Imprudence du gouvernement qui annonce du même coup ces trois nouvelles : 1° les négociations de Versailles en vue de conclure un armistice ; 2° la reprise du Bourget par les Prussiens ; 3° la capitulation de Metz. — Vive émotion à Paris. — Le Comité central décide l'envahissement de l'Hôtel de ville et le renversement du gouvernement. — L'insurrection. — Les membres du gouvernement séquestrés. — Ils sont victimes de sévices et menacés de mort. — Blanqui et Flourens. — Delescluze, Millière, Maurice Joly. — Les maires de Paris et M. Étienne Arago. — On veut remplacer le gouvernement par la Commune. — Fuite de M. Picard. — Délivrance du général Trochu. — Les idées chimériques du général. — La garde nationale s'ébranle. — La délivrance des membres du gouvernement. — La transaction Dorian. — Faiblesse du gouvernement.

Le jour même de la capitulation de Metz, le 27 octobre 1870, le journal socialiste révolutionnaire *le Combat,* dont Félix Pyat était le rédacteur en chef, publiait l'entrefilet suivant :

LE PLAN BAZAINE

« Fait vrai, sûr et certain, que le gouvernement de la Défense nationale retient par devers lui, comme un secret d'État, et que nous dénonçons à l'indignation de la France comme une haute trahison :

« Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de Prusse, pour traiter de la reddition de Metz et de la paix, au nom de Sa Majesté l'empereur Napoléon III. »

Félix Pyat avait eu connaissance de l'affreuse nouvelle, grâce probablement aux relations que les ennemis du dedans entretenaient avec les ennemis du dehors, autrement dit, grâce aux communications que les révolutionnaires de la capitale échangeaient quotidiennement avec les avant-postes de l'armée

assiégeante; et il s'était empressé de la livrer à la publicité, pour avoir l'occasion de calomnier le gouvernement, en lui imputant faussement de cacher au public la vérité.

C'était en effet une pure calomnie. Le gouvernement ne disait rien, parce qu'il ne savait rien; et quand la foule anxieuse se porta vers l'Hôtel de ville, pour demander communication des dépêches, Rochefort, qui s'y trouvait, démentit nettement la nouvelle donnée par le *Combat*, et déclara qu'elle était fausse. Il s'exprima même sur le compte de Félix Pyat en termes extrêmement amers. A peu près à la même heure, M. le général Trochu faisait une réponse pareille aux personnes qui étaient venues l'interroger à son quartier général, au Louvre; et ceux qui s'adressèrent au ministre de l'intérieur reçurent de lui les mêmes déclarations. La nouvelle était donc fausse. Cela ne faisait plus de doute désormais; et l'émotion de la première heure fit place à un vif sentiment d'irritation et de colère contre le lâche calomniateur qui venait, disait-on, *de lancer sur Paris la première bombe incendiaire,* et qui se livrait, disait-on encore, à ces indignes manœuvres, pour provoquer un soulèvement populaire, qui permettrait de substituer la Commune révolutionnaire au gouvernement de l'Hôtel de ville. On était si fort irrité contre Félix Pyat, que s'il avait eu la témérité de s'aventurer sur le boulevard, et de s'exposer à la fureur de la foule, il aurait été infailliblement lapidé; mais personne ne le vit dans la soirée du 27 octobre. Il était prudemment resté dans l'ombre; et l'on dut se contenter de brûler les numéros du *Combat* saisis dans les kiosques, et de se répandre en imprécations véhémentes contre cette détestable industrie de la fabrication des fausses nouvelles, dont l'infernale idée n'avait pu germer que dans le cerveau malade de ces révolutionnaires incorrigibles, qui s'étaient faits depuis longtemps les complices de l'étranger.

Toutefois, comme il pouvait subsister, dans l'esprit public, quelques vagues inquiétudes, qu'il importait de dissiper, le gouvernement pensa n'avoir rien de mieux à faire que de mettre sous les yeux de la population parisienne un démenti officiel de la nouvelle donnée par M. Félix Pyat. C'est pourquoi il fit

insérer dans le *Journal officiel* du 28 octobre la note suivante, due à la plume de M. Jules Favre :

« Le gouvernement a tenu à honneur de respecter la liberté de la presse, malgré les inconvénients qu'elle peut présenter dans une ville assiégée; il aurait pu, au nom du salut public et de la loi, la supprimer ou la restreindre. Il a mieux aimé en référer à l'opinion publique, qui est sa vraie force; c'est à elle qu'il dénonce les lignes odieuses qui sont insérées dans le journal *le Combat*, dirigé par M. Félix Pyat. »

Le *Journal officiel* donne le texte de l'article, et il poursuit ainsi :

« L'auteur de ces tristes calomnies n'a pas osé faire connaître son nom. Il a signé : *le Combat*. C'est à coup sûr le combat de la Prusse contre la France; car à défaut d'une balle qui aille au cœur du pays, il dirige contre ceux qui le défendent une double accusation aussi infâme qu'elle est fausse : il affirme que le gouvernement trompe le public en lui cachant d'importantes nouvelles, et que le glorieux soldat de Metz déshonore son épée par une trahison.

« Nous donnons à ces deux inventions le démenti le plus net. Dénoncées à un conseil de guerre, elles exposeraient leur fabricateur au châtiment le plus sévère; nous croyons celui de l'opinion plus efficace; elle flétrira, comme ils le méritent, ces prétendus patriotes, dont le métier est de semer les défiances en face de l'ennemi, et de ruiner par leurs mensonges l'autorité de ceux qui le combattent.

« Depuis le 17 août, aucune dépêche directe du maréchal Bazaine n'a pu franchir les lignes; mais nous savons que, loin de songer à la félonie qu'on ne rougit pas de lui imputer, le maréchal n'a cessé de harceler l'armée assiégeante par de brillantes sorties. Le général Bourbaki a pu s'échapper de Metz, et ses relations avec la délégation de Tours, son acceptation d'un commandement important, démentent suffisamment les nouvelles fabriquées que nous livrons à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

Il y a dans cette note une phrase qui était de nature, nous semble-t-il, à éveiller l'attention des lecteurs du *Journal officiel*,

et qui aurait pu éveiller d'abord celle du rédacteur de la note lui-même. C'est celle où il est dit que « depuis le 17 août aucune dépêche directe du maréchal Bazaine n'avait pu franchir les lignes ». N'était-il pas à craindre, en effet, que si le maréchal avait laissé passer six semaines sans donner une seule fois de ses nouvelles, alors que, comme nous l'avons vu, il ne manquait pas de gens qui entraient à Metz ou en sortaient sans rencontrer de difficultés sérieuses, c'est qu'il avait intérêt à ne pas mettre le gouvernement dans la confidence de ses desseins? Et comment ne comprenait-on pas que la prolongation, évidemment calculée, de cet incompréhensible silence pouvait expliquer bien des inquiétudes et pouvait même autoriser toute sorte de soupçons?

Personne n'y prit garde, à ce qu'il paraît; et pourtant les soupçons auraient été légitimes, car, quand M. Thiers vint à Paris, le 30 octobre, sa première parole fut pour annoncer au ministre des affaires étrangères la capitulation de Metz, dont la nouvelle officielle était parvenue au quartier général de Versailles, trois jours auparavant.

Le gouvernement fut fort déconcerté par cette révélation, qui lui imposait l'obligation douloureuse de confesser publiquement qu'il avait eu tort de se porter garant de l'honneur militaire du *glorieux soldat de Metz*, et de livrer les nouvelles *fabriquées* par M. Félix Pyat à l'indignation des honnêtes gens. Il fit pourtant sa confession, ou plutôt, sans faire aucune confession, et même en prenant bien garde de ne pas laisser paraître le trouble moral que la nécessité où il était de se donner un démenti à lui-même, à quarante-huit heures d'intervalle, lui faisait naturellement éprouver, il se borna à porter la triste nouvelle à la connaissance du public, par la note suivante, insérée dans le *Journal officiel* du 31 octobre :

« Le gouvernement vient d'apprendre la douloureuse nou-« velle de la reddition de Metz. Le maréchal Bazaine et son « armée ont dû se rendre, après d'héroïques efforts, que le « manque de vivres et de munitions ne leur permettait plus de « continuer. Ils sont prisonniers de guerre.

« Cette cruelle issue d'une lutte de près de trois mois cau-

« sera, dans toute la France, une profonde et pénible émotion; « mais elle n'abattra pas notre courage. Pleine de reconnais- « sance pour les braves soldats, pour la généreuse population, « qui ont combattu pied à pied pour la patrie, la ville de Paris « voudra être digne d'eux. Elle sera soutenue par leur exemple « et par l'espoir de les venger. »

Le même numéro du *Journal officiel* contenait ces deux autres notes :

« I. M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris. Il s'est trans- « porté sur-le-champ au ministère des affaires étrangères. Il a « rendu compte au gouvernement de sa mission. Grâce à la « forte impression produite en Europe par la résistance de « Paris, quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la « Russie, l'Autriche et l'Italie, se sont ralliées à une idée com- « mune. Elles proposent aux belligérants un armistice qui « aurait pour objet la convocation d'une Assemblée nationale. « Il est bien entendu qu'un tel armistice devrait avoir pour « conditions un ravitaillement proportionnel à sa durée et « l'élection de l'Assemblée par le pays tout entier. »

« II. Le Bourget, village en pointe en avant de nos lignes, « qui avait été occupé par nos troupes, a été canonné pendant « toute la journée d'hier, sans succès, par l'ennemi. Ce ma- « tin, de bonne heure, des masses d'infanterie, évaluées à « 15,000 hommes, se sont présentées de front, appuyées par « une nombreuse artillerie, tandis que d'autres colonnes ont « tourné le village, venant de Dugny et de Blanc-Mesnil; un « certain nombre d'hommes, qui étaient dans la partie nord « du Bourget, ont été coupés du corps principal et sont restés « aux mains de l'ennemi. On n'en connaît pas exactement le « nombre; il sera précisé demain.

« Le village de Drancy, occupé depuis vingt-quatre heures « seulement, ne se trouvant plus appuyé à sa gauche, et le « temps ayant manqué pour le mettre en état respectable de « défense, l'évacuation en a été ordonnée pour ne pas compro- « mettre les troupes qui s'y trouvaient.

« Le village du Bourget ne faisait pas partie de notre système « général de défense. Son occupation était d'une importance

« très secondaire, et les bruits qui attribuent de la gravité aux « incidents qui viennent d'être exposés sont sans aucun fonde- « ment (1). »

Ainsi, le gouvernement, qui ne pouvait pas se dissimuler qu'il allait avoir à compter avec l'effervescence populaire, que les bruits assez vagues, répandus dans le public, relativement aux projets d'armistice, à la reprise du Bourget et à la capitulation de Metz avaient provoquée, ne trouvait rien de mieux, pour apaiser la colère des foules, que de leur jeter à la tête, simultanément et d'un seul coup, la confirmation de ces trois nouvelles, dont deux étaient absolument désolantes, et dont l'autre, très rassurante au contraire, pouvait être trop facilement exploitée contre le gouvernement par les ennemis du dedans qui complotaient sa ruine!

C'était une insigne maladresse, et c'est un membre du gouvernement, M. Jules Simon, qui le proclame lui-même dans ses *Souvenirs du 4 septembre :*

« J'avoue, dit-il, qu'il y eut une maladresse de commise, dans la nuit du 30 au 31 octobre. Verser à la fois sur Paris, comme on le fit, ces trois nouvelles de la perte de Metz, de la reprise du Bourget par l'ennemi, et des projets d'armistice, considérés comme des projets de capitulation par la partie la moins éclairée de la population, c'était une imprudence véritable (2)! »

Oui, c'était une imprudence véritable, et qui faillit coûter cher au gouvernement, car le gouvernement fut sur le point de la payer de sa vie!

Les projets d'armistice ne pouvaient être que favorablement accueillis par la partie saine de la population, puisque l'armistice menait tout droit aux élections, et que les élections seules pouvaient donner à la France un gouvernement régulier, armé de pouvoirs suffisants pour conduire la guerre avec autorité ou pour traiter de la paix avec compétence. Mais les adhérents du Comité central, dont le nombre était considérable, ne vou-

(1) Cette note est extraite du rapport militaire du 31 octobre.
(2) Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 323.

laient entendre parler ni d'armistice, ni d'élections, ni de paix à conclure ou de traité à signer. C'est pourquoi ils s'indignaient des négociations entamées par M. Thiers, ou feignaient de s'en indigner. Étant résolus à ne pas se battre, il n'avaient rien à redouter de la continuation de la guerre. Ils avaient, au contraire, tout à en espérer; car il était indispensable qu'ils restassent armés, sous prétexte de défense nationale, pour devenir, au moment que les meneurs auraient choisi, les soldats de la guerre civile. Le mot d'ordre avait donc été donné de protester contre l'armistice, et le mot d'ordre avait été ponctuellement suivi dans la presse révolutionnaire et dans les mairies de Paris, ainsi que cela résulte de ces deux citations fort significatives :

« Cet homme (M. Thiers), disait-on dans un des journaux du parti, est affamé de paix. Après avoir intrigué auprès de toutes les monarchies de l'Europe, il trafique aujourd'hui de l'honneur de la France. Il veut nous livrer, nous vendre. »

Et, pendant que la presse publiait ces lignes abominables, M. Clémenceau, maire du XVIII[e] arrondissement, faisait afficher sur les murailles cette protestation :

« La municipalité du XVIII[e] arrondissement proteste avec indignation contre un armistice que le gouvernement ne saurait accepter sans trahison.

« *Le maire :* CLÉMENCEAU.
« *Les adjoints :* LAFOND, SIMONEAU. »

C'était plus que de la déraison; c'était de l'extravagance! Mais ce fut l'ineptie même de ces protestations qui fit leur fortune et leur succès. Elles furent accueillies avec enthousiasme, non assurément par les gens éclairés, mais par la grande masse de la population.

Quant aux deux autres nouvelles données par la feuille officielle, elles étaient désastreuses, et elles produisirent dans toutes les classes de la société la plus vive et la plus légitime émotion. On était indigné contre le soldat félon, qui avait livré à l'ennemi une armée considérée comme la première armée du monde, et irrité contre le gouvernement, qui, après avoir

démenti la capitulation de Metz, avec bonne foi sans doute, mais fort imprudemment, avouait aujourd'hui qu'il s'était trompé, non sans essayer de couvrir sa retraite par l'hommage rendu une seconde fois à l'héroïsme (?) du maréchal Bazaine! Et on ne lui pardonnait pas davantage, après avoir laissé reprendre le Bourget, quand avec un peu de vigueur et de prévoyance il eût été facile de conserver cette modeste, mais très intéressante conquête, de chercher maintenant à égarer l'opinion publique par des explications ambiguës, qui ne concordaient que très approximativement avec la réalité des faits.

L'irritation était donc extrême dans la matinée du 31 octobre. On remarquait dans les rues une effervescence pareille à celle qui avait signalé, deux mois auparavant, la journée du 4 septembre. Des attroupements se formaient sur un grand nombre de points; et les mêmes groupes qui, le 4 septembre, avaient crié : *Vive Trochu! Vive la République! La Déchéance!* vociféraient aujourd'hui, en passant sous les fenêtres du gouverneur : *A bas Trochu! Démission! démission!*

Le Comité central n'avait garde de laisser échapper une si belle occasion de recommencer la série des manifestations armées, interrompues depuis le 8 octobre. A huit heures du matin, il réunit ses affidés place de la Corderie; et ceux-ci, après avoir entendu un discours violent de Millière et une harangue non moins véhémente du citoyen Lefrançais, décidèrent « qu'il fallait marcher sur l'Hôtel de ville, y pénétrer « de vive force, y prononcer la déchéance du gouvernement, « et y constituer une commission provisoire qui ferait procéder « à la nomination de la Commune (1) ». De leur côté, les maires avaient invité M. Ét. Arago à les réunir à l'Hôtel de ville, pour délibérer sur les mesures commandées par les circonstances; et, naturellement, M. Ét. Arago s'était empressé d'y consentir.

Suivons donc la foule qui se précipite en hurlant dans la direction de l'Hôtel de ville. Le palais municipal n'est gardé que par deux compagnies des mobiles de l'Indre, commandées par le commandant Dauvergne, qui ont l'ordre de repousser

(1) Rapport Daru.

les manifestants, *mais sans faire usage de leurs armes;* et quant aux deux bataillons de garde nationale, qui sont massés sur la place, ils n'ont nullement l'intention de s'opposer à l'envahissement du palais. Ils sont complices de l'émeute et vont mettre la crosse en l'air. L'Hôtel de ville est donc à la merci de la foule, qui va y pénétrer, à la façon d'un torrent déchaîné, quand le moment sera venu d'exécuter la consigne donnée par le Comité central.

Mais, comme prélude à l'envahissement du palais qui ne devait avoir lieu que dans l'après-midi, les portes de l'Hôtel de ville s'ouvrirent, dans la matinée, pour livrer passage à une députation composée des officiers du bataillon de Vaugirard, qui venaient réclamer des explications sur l'affaire du Bourget et sur les négociations d'armistice. M. Jules Ferry, préfet de la Seine, eut à parlementer pendant plus d'une heure avec eux, et leur donna toutes les explications qu'ils pouvaient souhaiter; mais naturellement il ne réussit point à les convaincre, puisqu'ils ne voulaient point être convaincus. Cependant, les députations se succédaient dans l'intérieur de l'Hôtel de ville, tandis que, sur la place, la foule grossissait sans cesse et devenait de plus en plus menaçante. De cette multitude immense et violemment agitée s'élevaient des clameurs étourdissantes, dominées par le cri de *Vive la Commune!* qui était le mot d'ordre du Comité central; et il était évident que l'orage qui grondait sourdement pouvait, d'un moment à l'autre, éclater. M. Jules Ferry, désespérant d'y tenir tête, prit le parti de télégraphier aux membres du gouvernement pour les inviter à se réunir à l'Hôtel de ville, et, comme ils tardaient à venir, il se rendit de sa personne au ministère des affaires étrangères, pour prier M. Jules Favre de se hâter d'accourir.

Quand M. Jules Ferry arriva au quai d'Orsay, vers midi et demi, M. Jules Favre, qui avait conféré toute la matinée avec M. Thiers, venait de se mettre à table, en compagnie de l'homme d'État illustre qui avait bien voulu mettre sa vieille expérience diplomatique au service du gouvernement de la Défense nationale, et qui devait, quelques instants après,

retourner à Versailles, muni cette fois des pleins pouvoirs du gouvernement. Les révélations inquiétantes apportées par M. J. Ferry déterminèrent le ministre des affaires étrangères à ne point accompagner M. Thiers au pont de Sèvres, comme il en avait l'intention. Il brusqua la fin de son déjeuner et mit M. Thiers dans une voiture escortée d'un peloton de cavalerie. Lui-même demanda sa voiture, et donna l'ordre à son cocher de le conduire à l'Hôtel de ville.

« Sur le seuil du ministère, dit M. Jules Favre, je rencontrai et pris avec moi M. Ernest Picard, qui venait faire ses adieux à M. Thiers. Près de l'Hôtel de ville, une foule compacte nous barra le passage. Nous nous fîmes conduire à la préfecture de police pour connaître exactement la situation. Le préfet était sorti; son chef de cabinet ne put nous donner aucun renseignement.

« Nous repartîmes, et, en faisant un grand détour, nous pûmes, en passant du côté de la caserne, pénétrer dans l'Hôtel de ville. Il était un peu plus de deux heures.

« Je dois rendre cette justice à mon ami M. Ernest Picard, qui pendant cette journée a montré tant de sang-froid et de vigueur : il ne voulait pas que nous entrassions à l'Hôtel de ville, me faisant observer, non sans raison, qu'il était fort inutile de nous offrir en holocauste aux factieux; qu'il était beaucoup plus sage et beaucoup plus politique de se soustraire à leur action et de combiner, sans perdre une minute, les moyens d'attaque qu'il devenait nécessaire d'employer contre eux.

« Je ne méconnaissais pas ce que cet avis avait de sensé. Je n'y cédai cependant point. Les membres du gouvernement étaient là; ils nous appelaient, ils couraient des dangers; notre devoir était de les rejoindre, d'essayer avec eux de triompher de l'émeute, et de nous associer à leur sort s'ils étaient les plus faibles (1)... »

M. Picard était un homme avisé, plus avisé que brave peut-être; et il avait mille fois raison d'essayer de persuader à M. Jules Favre qu'il était tout à fait inutile que les membres

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 326.

du gouvernement s'offrissent en holocauste aux factieux; car si le courage personnel est toujours digne de louange, un gouvernement qui a charge d'âmes n'a pas le droit d'aller, sans nécessité, au-devant de périls comme ceux que M. Jules Favre et ses amis allaient inévitablement rencontrer dans cette aventure, qui aurait pu se terminer d'une manière tragique. Combien ils eussent été mieux inspirés, s'ils étaient allés tenir séance en quelque lieu écarté, au Louvre, par exemple, ou au ministère des affaires étrangères, pour envoyer de là quelques régiments, non de la garde nationale, mais de l'armée régulière ou de la garde mobile, dégager les abords de l'Hôtel de ville! Une démonstration de ce genre aurait suffi probablement pour mettre en fuite les émeutiers, qui ne sont braves, d'ordinaire, que quand on paraît les craindre, mais dont la bravoure, toute de commande, s'évanouit comme par enchantement à l'approche du péril; et l'on eût ainsi épargné à notre malheureux pays, qui venait de traverser de si cruelles épreuves, la honte d'une sédition d'autant plus criminelle et d'autant plus condamnable que, dans les circonstances critiques où l'on était, elle devait entraîner des conséquences plus douloureuses et plus compromettantes pour les intérêts du pays.

Mais les hommes du gouvernement ne pensaient point à ces choses. Habitués à se repaître d'illusions et de chimères, ils voyaient le mal sans en mesurer la profondeur, mal renseignés d'ailleurs par le préfet de police, qui ne paraissait pas soupçonner les développements inquiétants que prenait chaque jour l'organisation révolutionnaire. Il les soupçonnait si peu que, prévenu dans la soirée du 30 octobre, par M. Ét. Arago, que la journée du lendemain pourrait être chaude, et qu'il y aurait lieu peut-être de doubler les postes de gardes nationaux, il lui avait répondu naïvement : « Mon cher ami, vous fatiguez trop la garde nationale » , et que, dans la matinée même du 31 octobre, il lui disait encore : « ... *Si, contre mon attente*, des troubles devaient éclater, nous aurions toujours le temps, je l'espère, de consulter le général gouverneur sur la nécessité de battre le rappel. Il y aurait du danger à le battre trop tôt. » Cette quiétude du préfet de police, qui ne laisse pas de paraître

un peu étrange, puisque rien ne la justifiait, dut naturellement contribuer à rassurer les membres du gouvernement, qui comptaient d'ailleurs sur la force morale, sur l'ascendant moral et sur l'efficacité et la puissance de cette faculté oratoire qu'on appelle la persuasion, pour mettre un frein à la fureur des flots populaires, et pour faire rentrer dans le devoir les adhérents honteux et confus, et peut-être repentants, du Comité central.

M. Jules Favre pénétra donc, très courageusement sans doute, mais fort imprudemment, dans le palais municipal, suivi par M. Ernest Picard, qui aurait préféré être ailleurs. Il était environ deux heures et demie. Quelques-uns des membres du gouvernement étaient arrivés avant lui. Les autres allaient arriver successivement, accompagnés ou suivis de M. E. Adam, préfet de police, et du général Tamisier, commandant en chef de la garde nationale. M. le général Trochu essayait à ce moment de faire l'expérience de la *force morale* sur un groupe de manifestants, qui réclamaient à grands cris des explications sur l'échec du Bourget et sur les projets d'armistice. Il fut hué et insulté par les gens qui étaient là. M. Jules Simon, qui voulut parler à son tour, n'eut pas plus de succès; et le commandant Dauvergne, qui s'était avancé à la tête de ses mobiles pour les dégager, fut victime d'inqualifiables violences. On le frappa ; on lui arracha la barbe; mais le malheureux commandant dut dévorer l'affront en silence, le général Trochu ayant défendu à la garde mobile de faire usage de ses armes. Le général alla même plus loin. Il donna l'ordre au commandant Dauvergne de se replier avec ses mobiles sur la caserne Napoléon, par le souterrain mettant cette caserne en communication avec l'Hôtel de ville; après quoi, il rentra, avec ses collègues, dans la salle où se tenaient d'habitude les séances du gouvernement.

Ils y étaient à peine installés qu'on vint les prévenir qu'une nouvelle bande avait pénétré dans la salle Saint-Jean, conduite par M. Maurice Joly. Le général Trochu sortit une seconde fois, pour haranguer les nouveaux venus. M. Maurice Joly, l'orateur de la bande, « malgré l'évidente agitation qu'il avait peine à contenir, s'exprima, dit M. Jules Favre, avec une certaine con-

venance; il posait des questions relatives à l'abandon du Bourget qu'il taxait d'acte de trahison, et souvent il était interrompu par la foule qui le trouvait trop modéré. Quand il m'aperçut, il m'interpella sur l'armistice, nous accusant de pactiser avec l'ennemi et de déserter la défense. Il concluait en disant que, dans des circonstances aussi désastreuses, le gouvernement ne pouvait se refuser aux vœux du peuple, qui demandait à grands cris l'adjonction d'hommes plus résolus; qu'il fallait en finir avec ces temporisations qui perdaient tout, et que Paris, dont on jouait la destinée, avait bien le droit de se protéger lui-même; qu'il réclamait l'élection d'une Commune, qui partagerait avec le gouvernement le fardeau sous le poids duquel celui-ci succombait.

« Le général répondit sans paraître éprouver ni trouble ni émotion; il expliqua longuement les avantages et la nécessité d'un armistice. Il s'agissait de négocier, non de capituler. Le gouvernement n'accepterait aucune condition contraire aux intérêts, encore moins à la dignité de la France. Paris résistait vaillamment, mais il ne pouvait seul repousser l'ennemi. Le secours des départements lui était indispensable; la meilleure manière de le rendre efficace était de convoquer une Assemblée. Elle servirait puissamment la défense, et forcerait l'ennemi à se retirer. Les reproches dirigés contre le gouvernement étaient donc injustes; ils étaient sutout dangereux, ils divisaient la cité qui avant tout avait besoin d'union; ils pouvaient allumer la guerre civile. Exposer Paris à cette chance funeste, c'était servir la cause des Prussiens, qui avaient plus de confiance dans nos déchirements intérieurs que dans leurs attaques. Quant à l'opération du Bourget, le général déclara qu'elle n'avait aucune signification militaire, et que la population de Paris s'en était émue fort mal à propos. L'occupation du village avait eu lieu sans ordre, et contrairement au système général arrêté par le gouverneur de Paris et le comité de défense; il aurait toujours fallu se retirer. Le général invita la députation à apaiser le mouvement commencé, qui pouvait entraîner des conséquences malheureuses. Le gouvernement allait sérieusement examiner les réclamations qu'on venait de lui transmettre. Il

désirait se conformer en tous points au vœu de la population parisienne, en tant que ce vœu se concilierait avec son devoir; or ce devoir lui commandait de sacrifier toute considération et même sa popularité à l'œuvre sacrée de la défense.

« Cette harangue, fréquemment coupée par des interruptions véhémentes, souleva dans cet auditoire confus et tumultueux des tempêtes de récriminations désordonnées (1)... »

Le général prit de l'humeur. Il « bouscula », dit M. d'Hérisson, les manifestants qui le serraient de trop près, et rentra dans la salle du conseil, suivi des autres membres du gouvernement, qui commençaient à s'inquiéter de la tournure que prenaient les événements, et n'étaient pas sans éprouver un très amer regret d'avoir dédaigné les sages conseils de M. Picard. Ce fut à ce moment que M. Ét. Arago fit son entrée dans la salle. Il venait de présider la réunion des maires, et, naïvement ému, il croyait remplir une fonction ou un devoir de sa charge, en apportant au gouvernement le résultat de la délibération. « Les maires des arrondissements, leur dit-il, sont réunis; ils m'ont envoyé à vous pour vous supplier d'unir vos efforts aux leurs, afin d'empêcher une catastrophe imminente. Ils demandent que le gouvernement se rende dans leur sein, qu'il déclare avec eux que les élections municipales vont être faites; ils sont unanimes à penser qu'elles sont aujourd'hui le seul moyen de salut. Au nom de la patrie, au nom de la concorde, je vous conjure de ne pas repousser leur prière... » « Et en parlant ainsi, dit M. Jules Favre, M. Ét. Arago avait peine à retenir ses larmes. Il nous pressait les mains avec anxiété; son âme entière passait dans ses exhortations (2). »

Était-ce de la part du maire de Paris naïveté inconsciente ou complicité calculée? Nul ne le savait, et à cet égard toutes les conjectures sont permises. Les membres du gouvernement lui objectèrent que « ce que demandaient les maires n'était ni plus ni moins que l'abdication du gouvernement et l'installation de la Commune (3) », ce à quoi le gouvernement n'était

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 327.
(2) *Ibid.*, p. 329.
(3) *Ibid.*, p. 330.

nullement disposé à consentir; mais ils ajoutèrent que si les officiers municipaux, résolus à se renfermer dans la limite de leurs attributions, voulaient simplement demander à l'élection la consécration des pouvoirs qu'ils ne tenaient jusque-là que de la volonté capricieuse du maire de Paris et du ministre de l'intérieur, ils ne verraient nul inconvénient à donner satisfaction à ce désir très légitime, à la condition de choisir eux-mêmes le jour et l'heure des élections. Et encore cette concession n'était-elle point sans périls; car il était à craindre que les maires de Paris, retrempés dans les eaux salutaires du suffrage universel, et investis, suivant l'expression consacrée, de la confiance de leurs concitoyens, ne prissent le pas sur un gouvernement qui ne pouvait s'appuyer que sur le suffrage fort restreint des émeutiers du 4 septembre, lesquels n'étaient nullement qualifiés pour disposer, à son insu, des destinées du pays. La question, qui était fort épineuse, donna lieu, comme il était naturel, à une vive discussion, et cette discussion aboutit, en dernière analyse, au résultat suivant : cinq voix se prononcèrent en faveur des élections municipales *à une date indéterminée;* c'étaient celles de MM. Emmanuel Arago, Jules Favre, Jules Ferry, Pelletan et E. Picard; M. le général Trochu, M. Jules Simon, M. Garnier-Pagès (trois voix) votèrent contre.

M. Étienne Arago, qui ne paraissait pas avoir saisi la portée de la délibération des maires réclamant la Commune, s'exagéra de même la portée de la demi-mesure votée par le gouvernement. Il parut considérer cette concession comme un triomphe, et ce fut en effet en triomphateur qu'il alla rendre compte aux maires du résultat de la démarche dont il avait été chargé. Mais il fut arrêté au passage par les émeutiers qui remplissaient la grande salle de l'Hôtel de ville, et qui, peu satisfaits du vote émis par le gouvernement, apostrophèrent le maire de Paris, en réclamant à grands cris la *Commune* et se livrèrent même sur sa personne à quelques voies de fait. M. Étienne Arago, dont l'écharpe avait été froissée dans le tumulte, rentra alors dans la salle du conseil du gouvernement. « Il était pâle, défait, frémissant de colère; il s'écria, en jetant son écharpe sur la table : « Ils l'ont souillée par leurs insultes! Je la dépose

« et ne la reprendrai que lorsque l'honneur du magistrat sera « vengé. Du reste, tout est perdu. Les portes de l'Hôtel de ville « ont été ouvertes; le palais est envahi, vous allez voir ces « furieux (1). »

On s'efforça de calmer M. Étienne Arago, et on le décida, sans trop de peine, à reprendre son écharpe et à conserver ses fonctions. Il se retira alors dans son cabinet, où il s'occupa, sans perdre une minute, de l'élaboration d'une affiche convoquant les électeurs municipaux pour le lendemain 1er novembre. Le gouvernement n'avait rien décidé de pareil; mais c'est ainsi que le maire de Paris comprenait ses fonctions et les remplissait.

Un instant après, — il était environ quatre heures, — les furieux dont M. Étienne Arago avait annoncé la venue, envahissaient le palais, en poussant des cris farouches. « On eût dit, a écrit M. d'Hérisson, que l'immense place se vidait dans le bâtiment immense (2) » ; et ce fut de cette foule composée « d'énormément d'imbéciles », mais aussi de beaucoup de scélérats, que se détacha un groupe menaçant, conduit par Maurice Joly et par Millière, qui se rua comme une trombe dans la salle du conseil du gouvernement. « A ce moment précis, comme une anguille qui trouve devant elle une maille de filet rongée, Picard, toujours malin, le joyeux Picard, disparaissait par une petite porte dans un couloir, et laissait ses collègues pasticher à leur aise sur leurs fauteuils la scène fameuse du Sénat romain envahi par les Gaulois. Cet homme pratique et délié allait chercher la garde (3). » Les autres membres du gouvernement demeuraient les prisonniers de la foule.

Et quelle foule! « Ce monde avait apporté avec lui ses odeurs spéciales; les parfums de ses pipes et de ses cigarettes combattaient seuls ces fumets de chiens mouillés, ces relents de vieilles graisses étendues sur les armes et les bottes, de sueur aigrie, qui se dégagent des troupes, surtout lorsque ces troupes sont malpropres et ont été insuffisamment lavées par la pluie.

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 331.
(2) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 227.
(3) *Ibid.*

« Une buée suffocante planait au-dessus de toutes ces têtes congestionnées et transpirantes, vous prenait à la gorge, et allait se condenser sur les vitres des fenêtres, les glaces, les marbres, les panneaux et les tableaux (1). » Spectacle attristant, où le grotesque le disputait à l'odieux.

En sortant de l'Hôtel de ville, « M. Picard rencontra dans la rue de Rivoli, dit M. Jules Simon, deux ou trois personnes de sa connaissance. « Que fait-on dans Paris? » On ne faisait rien. On croyait le gouvernement renversé; on attendait paisiblement que quelqu'un voulût bien prendre la peine d'en faire un autre. « Vous prenez cela ainsi? — Que voulez-vous? Il est renversé. Il ne pouvait pas tenir longtemps. Nous n'y pouvons rien (2). » Et M. Jules Simon ajoute, peut-être pour se consoler lui-même : « M. Picard, heureusement, pensa que tout le monde ne partageait pas cette égalité d'âme. Paris n'était ni si bien renseigné, ni si porté à l'indifférence... »

Mais s'il est vrai que les faits qui se passaient à l'Hôtel de ville fussent ignorés d'une partie de la population parisienne, et s'il est permis d'en induire que cette partie de la population n'eût peut-être pas été indifférente à la chute du gouvernement, il est certain, d'autre part, que nombre de gens, parmi lesquels il y avait même des amis personnels du ministre des finances, se désintéressaient absolument des périls que le gouvernement pouvait courir, et ne s'en préoccupaient en aucune façon. On en était là à Paris dans la journée du 31 octobre, et la conversation relatée par M. Jules Simon (3) est fort significative! Ce gouvernement de la Défense nationale, si peu contesté à l'origine, et sur la fermeté duquel on avait cru pouvoir compter pour chasser l'envahisseur, et pour protéger la ville de Paris contre les criminelles entreprises des fauteurs de désordres et des révolutionnaires de profession, avait été infidèle jusqu'ici à sa double mission. Deux mois s'étaient écoulés sans qu'on eût rien fait de sérieux au point de vue militaire, sans même qu'on

(1) *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 229.
(2) Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 384. Déposition de M. Picard.
(3) Et empruntée par lui à la déposition de M. Picard.

eût songé à inquiéter l'assiégeant, sinon par ces sorties torrentielles que réclamaient les démagogues et dont la conception était une pure folie, du moins par des attaques partielles et des escarmouches qui auraient eu le double avantage de compléter l'éducation militaire de nos jeunes troupes et de désorganiser les travaux du blocus. Quant à l'organisation révolutionnaire, bien loin de chercher à l'entraver, on lui avait permis de naître, de se développer et de grandir, en ne lui opposant que la *force morale*, qui n'effrayait guère les affidés du Comité central, et en s'obstinant à ne pas faire usage des pouvoirs que l'état de siège mettait au service de l'autorité militaire. Tant d'inertie d'un côté et tant d'imprévoyance de l'autre avaient fini par révolter même les gens qui avaient accueilli avec le plus d'enthousiasme l'avènement du gouvernement de la Défense nationale. On n'aurait pas voulu sans doute travailler à son renversement; mais si d'autres se chargeaient de cette besogne, on était assez disposé à laisser les destins s'accomplir, sans rien faire pour arrêter le cours des événements, ni même pour essayer de le ralentir.

Les événements se précipitaient cependant avec une rapidité inquiétante, et les membres du gouvernement, victimes pitoyables d'une émeute qu'ils auraient mieux fait de prévenir, et au sein de laquelle ils auraient dû au moins avoir la prudence de ne point s'aventurer, allaient bientôt se trouver exposés à toute sorte de sévices et même au danger de perdre la vie.

Les orateurs de la bande qui avait envahi la salle du conseil étaient, comme nous l'avons dit, Maurice Joly et Millière. Il y avait là aussi Vermorel et d'autres démagogues connus, qui paraissaient n'avoir d'autre préoccupation, pour le moment du moins, que d'obliger les membres du gouvernement à donner leur démission. Ils réclamaient le silence, sans pouvoir l'obtenir, car la foule qui les accompagnait ne semblait pas être venue là pour écouter des discours, mais bien pour vociférer, pour réclamer la *Commune* et pour couvrir d'outrages le général Trochu et ses collègues, qui du reste tenaient tête à l'orage avec beaucoup de courage et de dignité. Maurice Joly

trouva cependant le moyen de glisser quelques mots, pour inviter les membres du gouvernement à se démettre de leurs fonctions, et à céder la place à des hommes plus résolus. Se penchant à l'oreille de M. Jules Favre : « Faites donc ce que nous vous demandons, lui dit-il, ou tout à l'heure il y aura dix gouvernements installés. » Mais M. Jules Favre lui fit cette réponse très digne et très fière : « Vous me retenez prisonnier, lui dit-il; vous enchaînez ma volonté; elle ne m'appartient plus. Vous êtes les plus forts. Faites de moi ce que vous voudrez; je ne suis plus un homme; je suis une chose entre vos mains; vous n'obtiendrez de moi ni un vote ni une signature (1). » Millière voulut joindre ses instances à celles de Maurice Joly. Peine inutile! Le gouvernement était résolu, quoi qu'il pût advenir, à ne point céder aux menaces des démagogues. Ceux-ci ne furent point désarmés par cette courageuse attitude; mais ils s'en montrèrent surpris et même un peu déconcertés.

A ce moment, M. Garnier-Pagès voulut parler à son tour. « Il avait cette confiance, dit M. le comte Daru, que sa parole honnête n'était pas sans puissance pour apaiser les agitations populaires; il aimait à haranguer. Il essaya de monter sur la table autour de laquelle tournoyaient plus de deux cents personnes, se bousculant, se pressant, chacun voulant parler et personne ne voulant écouter.

« M. Garnier-Pagès chercha à escalader la table; il y parvint avec peine.

« Citoyens, dit-il, j'ai assisté à trois révolutions, celle de « 1830, celle de 1848 et celle de ... »

« Allons! pas de cours d'histoire », dit un interrupteur.

« Faites-le rentrer dans son faux col », dit un gamin perché sur le fût d'une colonne.

« Et l'auteur des trois révolutions fut réduit au silence, étonné de ne pas rencontrer dans ce public les égards auxquels son âge et ses services devaient à ses yeux lui donner droit (2). »

(1) Rapport Daru, p. 193.
(2) *Ibid.*, p. 194.

Il y en avait bien d'autres qui ne rencontraient point, dans ce public de démagogues et de révolutionnaires, les égards auxquels leurs antécédents et leurs tendances auraient pu leur donner droit. Rochefort lui-même, Rochefort, l'idole des foules, qui n'avait fait qu'un saut de la prison au pouvoir, dans la journée du 4 septembre, et qui avait fait une entrée triomphale dans les salons de l'Hôtel de ville, Rochefort venait d'être, dans ce même Hôtel de ville où on l'acclamait naguère, l'objet des outrages de ses admirateurs d'autrefois. Il avait essayé de parlementer avec l'émeute dans la salle Saint-Jean; mais on lui avait dit qu'il était « un comte, un aristo (*sic*) », et finalement on lui avait interdit la parole.

Que faire dans une telle occurrence? Discuter avec ces énergumènes? C'était peine perdue. Les laisser dire et observer soi-même un dédaigneux silence, c'était évidemment ce qu'il y avait de mieux à faire. C'est pourquoi les membres du gouvernement se décidèrent, sinon à ne pas écouter leurs insulteurs, du moins à ne pas les entendre, et à ne plus faire aucune réponse aux interpellations qui se croisaient en tous sens, au milieu d'un indescriptible vacarme, et auxquelles ils feignirent de ne plus accorder désormais la moindre attention.

Mais voilà qu'une immense clameur s'élève de la place! C'est Flourens qui vient de faire son apparition à la tête de ses tirailleurs, salué par les acclamations de la foule.

On trouve qu'il a bien tardé à venir. Mais enfin le voilà! Son intervention, quoique tardive, va peut-être changer la face des choses; et il en est temps, car Blanqui, caché en quelque coin, suivant ses habitudes de prudence, et qui a hâte de prendre part à la curée, si la révolution est triomphante, ne se soucie pas de travailler à son triomphe, tant qu'il peut y avoir quelque danger à courir. Il ne pousse pas l'abnégation si loin!... Mais Flourens arrive! Il a mis pied à terre. Il vient de gravir solennellement le grand escalier de l'Hôtel de ville, escorté de ses gardes du corps. Il se fait ouvrir un passage à travers la foule hideuse qui remplit la grande salle, et le voilà qui pénètre à la tête de quelques-uns de ses sicaires dans la salle du conseil. Il monte tout botté et éperonné sur la table, qu'il arpente en tous

sens, en proie à une exaltation qui ressemble fort à un accès d'aliénation mentale, écrasant sous le talon de ses bottes les plumes, les sabliers et les écritoires; et tirant de sa poche un papier où sont inscrits les noms des membres d'une sorte de Comité de salut public, qui va prendre la place du gouvernement, il entreprend d'en donner lecture.

Voici, du reste, le texte de sa harangue, telle qu'elle est reproduite dans le livre de M. Jules Favre :

« Citoyens, dit-il, vous avez renversé un gouvernement qui vous trahissait (*acclamations unanimes*) ; il faut en constituer un autre. (*Oui! oui!*) Je vous propose de nommer de suite les citoyens : Flourens (*réclamations nombreuses*), Millière, Delescluze, Rochefort (*Non! non! pas de Rochefort! — Si! si! nous voulons Rochefort!*), Dorian (*applaudissements dans toute la salle*), Blanqui, Félix Pyat (1). »

M. Jules Favre arrête là la liste des membres du gouvernement nouveau; mais il se trompe. Elle contenait encore les noms de Victor Hugo, Ledru-Rollin, Louis Blanc, qui furent contestés par les uns et applaudis par les autres; et beaucoup de manifestants demandèrent que la présidence du nouveau gouvernement fût donnée à M. Dorian, avec le ministère de la guerre.

M. Dorian, ministre des travaux publics, était très populaire. Il avait déployé dans l'exercice de ses fonctions une activité sans égale. « Fabricant d'armes de son métier, dit M. Jules Simon, il ne changea pas d'occupation en devenant ministre. Il fut bientôt notre grand fondeur de canons. C'est par là qu'il conquit si vite la popularité. » Et il y parut bien le 31 octobre, car, au milieu des saturnales dont l'Hôtel de ville était le théâtre, son nom ralliait tous les suffrages.

M. Dorian n'accepta point les fonctions qu'on lui offrait; mais il eut une attitude assez équivoque, n'osant prendre parti franchement ni pour le gouvernement dont il était le ministre, ni pour l'émeute qui travaillait au renversement de ce même gouvernement. « Je ne suis, dit-il, qu'un modeste travailleur;

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 332.

je me mets tout entier et sans réserve au service de la République; mais je ne puis accepter le rôle d'un homme politique. Laissez-moi à ma spécialité; je m'occupe sans trêve de l'armement; je continuerai. Je vous prie en grâce d'éviter toute violence, toute émeute; nous devons faire appel au suffrage et ne pas déshonorer la défense par la guerre civile. » Et M Jules Favre, qui cite ces paroles, les fait suivre de cette réflexion mélancolique : « J'aurais désiré pour ma part entendre sortir de sa bouche un langage différent, et, néanmoins, je ne doutai pas un instant qu'il ne cédât imprudemment, mais avec de généreuses intentions, à l'espérance de désarmer l'insurrection et de prévenir une déplorable collision. » Jugement marqué au coin d'une indulgence excessive, car, sans contester que M. Dorian pût avoir des intentions généreuses, nous estimons que l'imprudence dépassait de beaucoup la générosité des intentions.

La foule d'ailleurs ne tint nul compte des protestations de M. Dorian, qui était son idole de ce jour-là; et Flourens, considérant que la constitution du nouveau gouvernement était désormais un fait accompli, exprima la pensée qu'il fallait écrire la liste de ses membres et la publier, et préparer une salle où ils pourraient se réunir. « Pas d'escamotage, lui cria-t-on; tout doit se passer en présence du peuple! » — « Eh bien, répliqua-t-il, qu'on nous laisse un peu de place, et qu'on ne nous étouffe pas. J'ordonne au peuple de s'éloigner. Les gardes nationaux resteront dans la salle. Quant aux membres du gouvernement déchu, nous les retenons comme otages (*voix nombreuses : Il faut les faire prisonniers!*) jusqu'à ce qu'ils nous aient donné leur démission de bonne grâce, sinon... (*applaudissements repétés*). »

Pendant cette scène odieuse, les membres du gouvernement couraient un véritable danger. Leur calme ne se démentait pas, et il faut louer grandement la dignité et la fermeté de leur attitude. Le général Trochu fumait tranquillement son cigare. Toutefois, quand les huissiers de l'Hôtel de ville, qui n'avaient point interrompu leur service, apportèrent les lampes, qui faisaient scintiller l'or de ses épaulettes et sa plaque d'argent de grand officier de la Légion d'honneur, il sentit

instinctivement, comme dit M. d'Hérisson, qu'il était trop brillant. Il détacha lentement ses décorations et ses épaulettes, et les glissa dans les mains du commandant Bibesco assis derrière son fauteuil. Ainsi débarrassé des insignes de son grade, on l'aurait pris pour un simple garde national.

Il avait été question, comme on l'a vu, pendant le discours de Flourens, de mettre les membres du gouvernement en état d'arrestation. Quelques-uns même avaient demandé qu'on les conduisît à Mazas. A ce moment précis, un homme en habit de ville, à la présence duquel personne n'avait pris garde, et qui s'était glissé dans les rangs des émeutiers qui encombraient la salle du conseil, pour voir la tournure que prendraient les événements, disparut soudain et réussit même à sortir de l'Hôtel de ville. C'était M. Ibos, commandant du 106e bataillon de la garde nationale. Il ne perdit pas de temps, rassembla sans bruit une partie de son bataillon, revint à l'Hôtel de ville, écarta brusquement les émeutiers qui lui barraient la route et auxquels son attitude résolue ne laissait pas d'en imposer, et rentra dans la salle du conseil avec quelques hommes déterminés, qu'il avait mis d'avance dans la confidence de ses projets. A un signal convenu, ces hommes contournèrent la table qui avait servi de tréteau à Flourens et enlevèrent le général Trochu, qui quelques instants après descendait le grand escalier de l'Hôtel de ville, entouré de ses libérateurs. Arrivé sur la place où, grâce à l'obscurité, il ne fut pas reconnu, le général se jeta dans un fiacre et se fit conduire au Louvre. Il était huit heures et demie du soir. M. Emmanuel Arago, M. Jules Ferry et M. Pelletan avaient réussi à sortir de l'Hôtel de ville en même temps que lui. Mais les autres membres du gouvernement n'avaient pu les suivre. Violemment rejetés en arrière par les tirailleurs de Flourens, au moment où ils tentaient de s'évader, ils furent acculés et séquestrés dans l'embrasure d'une fenêtre. Leur supplice ne devait prendre fin qu'à trois heures du matin.

Blanqui était arrivé dans l'intervalle, suivi de Delescluze, à la grande joie de Flourens, dont les divagations faisaient sourire ses propres soldats, et qui était hors d'état de tenir plus

longtemps son rôle; et le vieux révolutionnaire, qui avait attendu pour faire son apparition que l'émeute parût victorieuse, et qui était rassuré maintenant, fit gravement son entrée dans la salle du gouvernement, monta sur la table devenue la tribune aux harangues, et se mit en devoir de lire une série de décrets, dont l'un confiait la garde de l'Hôtel de ville au commandant Eudes, l'assassin de la Villette, et dont un autre ordonnait l'occupation par Raoul Rigault de la préfecture de police. Un troisième décret constituait une commission municipale provisoire; un autre ordonnait la fermeture des portes de la ville... Le sinistre vieillard, que M. Jules Simon déclare avoir vu ce jour-là pour la première fois, prenait possession du pouvoir, et se révélait ainsi comme l'inspirateur et l'organisateur du complot. Entre temps Millière insistait toujours, sans succès naturellement, pour que les membres du gouvernement donnassent leur démission. M. Jules Favre et ses collègues, épuisés de fatigue, mais toujours résolus, attendaient patiemment qu'on vînt les délivrer. On s'occupait en effet au dehors d'organiser leur délivrance.

En sortant de l'Hôtel de ville, dans le courant de l'après-midi, M. Ernest Picard s'était immédiatement rendu au Louvre, pour prier le général Schmitz d'envoyer des troupes dégager les membres du gouvernement, prisonniers de l'émeute. Mais le chef d'état-major avait répondu que le gouverneur lui avait expressément défendu de remuer soit un homme, soit un canon, sans un ordre écrit de lui, et que, ne connaissant que sa consigne, il avait le regret de ne pouvoir donner satisfaction au désir exprimé par le ministre des finances.

Celui-ci trouvant, non sans raison, qu'en présence des dangers auxquels le général Trochu et ses collègues étaient exposés, le général Schmitz poussait un peu trop loin l'amour de la discipline, prit sur lui de faire battre le rappel. Il donna même au colonel Munster, de l'état-major de la garde nationale, l'ordre écrit de faire battre la générale si cela paraissait utile, et télégraphia au général Ducrot, qui commandait à la porte Maillot, de venir immédiatement à Paris, où il était mandé, disait la dépêche, *pour affaires urgentes*. Des ordres

pareils avaient été adressés à quelques-uns des officiers généraux de la marine commandant les secteurs.

Les choses en étaient là, et le général Ducrot, informé des événements de l'Hôtel de ville par un de ses officiers, était déjà en marche à la tête de deux brigades, quand le général Trochu, enfin délivré, rentra vers neuf heures du soir à son quartier général, bientôt suivi de M. Jules Ferry. Le gouverneur, qui s'obstinait à ne pas vouloir qu'on employât l'armée régulière à la répression de l'émeute, intima par le télégraphe au général Ducrot l'ordre de rétrograder au delà de l'enceinte. Le général Ducrot obéit et renvoya ses troupes; mais il vint de sa personne au Louvre, dans l'espérance que le général Trochu, qui était son ami, ne dédaignerait pas ses conseils. Il était d'avis que les utopies et les chimères n'étaient guère de saison dans un moment si critique, et qu'il était nécessaire d'agir avec rapidité et avec vigueur, si l'on voulait avoir promptement raison des misérables qui retenaient M. Jules Favre et ses collègues prisonniers. Le gouverneur souhaitait assurément plus que personne qu'on les délivrât, mais il ne voulait faire marcher sur l'Hôtel de ville que la garde nationale; et il ne fallut rien moins que les vives instances du général Ducrot, auxquelles le colonel Vabre, qui était présent, joignit les siennes, pour obtenir de lui qu'il autorisât les mobiles de l'Indre (commandant Dauvergne) et les mobiles du Finistère (commandant de Legge), casernés à la caserne Napoléon, à pénétrer dans l'Hôtel de ville par le souterrain. C'était un grand succès que d'avoir obtenu cela! car les défenseurs du gouvernement allaient avoir à leur disposition une troupe solide, animée d'un très bon esprit, exaspérée contre ces énergumènes qui parlaient sans cesse de guerre à outrance, mais qui ne se battaient jamais, et très disposée à les expulser de l'Hôtel de ville, par des moyens plus efficaces que ceux que la force morale procure, c'est-à-dire la baïonnette dans les reins. On envoya un officier d'état-major porter les ordres du gouverneur à la caserne Napoléon, pendant que d'autre part, grâce à l'initiative prise par M. Picard, les bataillons de la garde nationale dévoués à l'ordre commençaient à s'ébranler. Il

avait été question de mettre ces bataillons sous les ordres du colonel Roger (du Nord). Mais M. Jules Ferry fit remarquer qu'en sa qualité de membre du gouvernement, c'était à lui que revenait l'honneur de commander la garde nationale, et non à un colonel, qui passait, à bon droit d'ailleurs, pour n'être pas républicain; et il fut fait suivant son désir.

M. Jules Ferry allait avoir une armée nombreuse à commander; car la garde nationale, jusque-là volontairement inactive, commençait à s'inquiéter des progrès de l'insurrection. Partageant l'irritation générale contre le gouvernement, elle n'avait point voulu se porter à son secours, dans les premières heures du jour, laissant à M. le général Trochu et à ses collègues le soin de tenir tête à l'émeute, que leurs maladresses avaient déchaînée. Mais qu'allait-il advenir si Blanqui, Delescluze et Félix Pyat, dont les noms étaient encore à ce moment-là un épouvantail, réussissaient à s'emparer du pouvoir? N'était-il pas évident que le triomphe, même éphémère, de ces éternels ennemis de la société, serait la ruine de la défense, et que laisser la France tomber sous la domination déshonorante du Comité central, c'était livrer Paris aux Prussiens? La garde nationale, longtemps hésitante, eut l'intuition de ces choses. Elle finit par s'ébranler, comme nous venons de le dire; et bientôt l'on entendit retentir dans les rues le cri de : « Vive Trochu! Vive la République! » succédant à celui de : « Vive la Commune! » qui était le cri de ralliement des organisateurs de l'insurrection.

Ceux-ci qui étaient renfermés dans l'Hôtel de ville, avec leurs prisonniers, commençaient à concevoir quelques inquiétudes. Sans savoir exactement ce qui se passait au dehors, ils ne se dissimulaient pas qu'une saturnale qui durait depuis le matin, sans amener aucun résultat, était vouée à un avortement inévitable; que le coup de main était manqué; que la garde nationale, d'abord hésitante, avait eu le temps de se ressaisir, et que sans nul doute le triomphe de l'insurrection touchait à sa fin. On percevait distinctement dans le lointain, et même aux abords de l'Hôtel de ville, des cris, un peu confus sans doute, mais sur la signification desquels il n'y avait point à se

méprendre. Les insurgés pris de peur se regardaient entre eux; la terreur était peinte sur tous les visages, et on entendit quelques-uns d'entre eux murmurer : « Nous sommes cernés; nous ne sommes pas les plus forts. » Ils étaient cernés en effet, car, à minuit, trente ou quarante bataillons de la garde nationale, commandés par M. Jules Ferry, et représentant un effectif de 50 à 60,000 hommes, étaient massés sur la place de l'Hôtel de ville et dans les rues adjacentes. Les émeutiers pouvaient être pris jusqu'au dernier; et qui savait si la fantaisie ne prendrait pas au gouvernement de passer par les armes les principaux coupables?

Ils étaient donc anxieux! mais leur anxiété devint bientôt de l'épouvante, quand un homme pâle, effaré, pénétra dans la salle en s'écriant : « Citoyens, nous sommes trahis! Un bataillon de mobiles est entré par les souterrains et occupe une partie de l'Hôtel de ville. Ce bataillon monte par le grand escalier (1). »

C'est qu'en effet, le commandant Dauvergne et le commandant de Legge, sans même attendre l'autorisation du général Trochu, avaient pris sur eux de pénétrer dans le palais municipal. Leur arrivée subite mit en fuite les émeutiers, qui occupaient les cours et le rez-de-chaussée, et qui, ne pouvant sortir sur la place occupée par la garde nationale, se livrèrent à un sauve-qui-peut général à travers les corridors et les escaliers. Les mobiles, dont l'animation était extrême, n'auraient pas hésité à faire usage de leurs armes, si le général Le Flô, ministre de la guerre, n'était pas intervenu pour les en empêcher. Il voulait éviter un conflit sanglant, qui aurait pu avoir pour conséquence le massacre des membres du gouvernement retenus comme otages. Le commandant de Legge dut donc se borner à arrêter et à désarmer les insurgés qui lui tombèrent sous la main; au bout d'une demi-heure, il avait fait 280 prisonniers, qu'il renferma dans les caves. Au cours de cette expédition, dans les couloirs du rez-de-chaussée, un officier des mobiles du Finistère aperçut un homme qui fuyait,

(1) Rapport Daru, p. 213.

en se dissimulant derrière les fagots. Il le saisit et le renversa. Mais l'homme, la gorge serrée par l'épouvante, lui dit d'une voix lamentable : « Ne tirez pas! je suis le maire de Paris, M. Étienne Arago! » — L'officier fut stupéfait : « Si vous êtes le maire de Paris, lui dit-il, votre place n'est pas ici. » Et toisant d'un air de mépris ce théoricien de la révolution, à qui la révolution causait tant d'effroi, il le laissa s'éloigner, tremblant et confus, à travers les cuisines.

Pendant que ces choses se passaient au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, les membres du gouvernement couraient les plus grands dangers, dans cette étroite salle où ils étaient toujours les otages du Comité central. Au premier mot annonçant l'arrivée des mobiles, les tirailleurs de Flourens avaient armé leurs fusils et mis en joue les prisonniers, et ceux-ci avaient pu croire que leur dernière heure était venue. « Ce fut, a écrit M. Jules Favre, une minute solennelle et grandiose, et je me demande encore par quel hasard aucun de ces hommes, dont plusieurs chancelaient d'ivresse, n'a lâché sa détente (1). » Cela vient de ce qu'ils reculaient, non devant l'horreur d'un crime, mais devant le châtiment qui suivrait son exécution. Les soldats hésitaient d'autant plus que les chefs eux-mêmes étaient hésitants, et que, tenant désormais la partie pour perdue, ils n'avaient plus qu'une préoccupation, celle de se soustraire aux conséquences d'une équipée qui menaçait de mal finir.

Millière et Flourens, subitement radoucis, ne demandaient pas mieux, maintenant, que de rendre la liberté à leurs prisonniers; mais ils auraient voulu, en même temps, ne pas perdre complètement le bénéfice d'une journée si chaude. C'est là ce qu'on arrive à démêler, quand on lit attentivement le discours adressé par Millière à M. Jules Favre et à M. Jules Simon : « M. Millière s'approcha de nous, dit ce dernier. Il nous parla très poliment, nous montra notre situation, le danger que nous courions, « et c'est un danger même pour nous, car on n'est jamais sûr d'empêcher les accidents et les vio-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 342.

lences. On nous a nommés membres du gouvernement, mais ce n'est qu'une fantaisie, qu'il a fallu passer à Flourens. Il y aura des élections demain. Nous ne tenons pas à une autorité qui ne durerait pas vingt-quatre heures. Reprenez vos portefeuilles; vous les donnerez demain à vos successeurs élus. Seulement, signez vos démissions, pour que nous soyons sûrs que les élections auront lieu, et à ce prix on va vous ouvrir les portes (1). »

Mais M. Jules Favre et M. Jules Simon ayant refusé de donner leur démission et de faire aucune promesse, Flourens joignit ses instances à celles de Millière. Il serait même allé plus loin; il aurait consenti, vu l'imminence du péril, à rendre la liberté aux prisonniers *sans condition,* sauf la promesse que personne ne serait inquiété. Blanqui intervint alors. Il parla simplement comme M. Millière, et son raisonnement se réduisit à dire qu'il ne fallait pas se dessaisir des otages. « Ces messieurs sont d'honnêtes gens, dit-il; qu'ils nous disent s'ils donneront l'ordre à leurs amis de nous laisser sortir, et si, dans le cas où ils le donneraient, ils sont sûrs d'être obéis (2). » Mais M. Jules Favre et M. Jules Simon répondirent, une seconde fois, qu'ils ne donneraient aucun ordre et ne feraient aucune promesse; et sans vouloir prolonger davantage une discussion oiseuse, ils reprirent leur place dans l'embrasure de la fenêtre.

Les choses étaient à ce point, quand M. Dorian eut l'insigne faiblesse, la faiblesse irrémédiablement coupable, de transiger avec les émeutiers. Il se laissa entraîner dans le cabinet du maire Arago, et, traitant au nom du gouvernement, qui ne lui avait donné aucun mandat de ce genre, il promit à Delescluze que si la liberté était rendue aux prisonniers, les insurgés pourraient eux-mêmes sortir librement de l'Hôtel de ville, et ne seraient ultérieurement l'objet d'aucune poursuite. Après avoir conclu cet accord, il vint le soumettre à l'agrément de M. Jules Favre et de M. Jules Simon, qui lui exprimèrent l'un et l'autre, en termes émus, l'étonnement douloureux qu'une

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre,* p. 343.
(2) *Ibid.,* p. 344.

telle démarche leur faisait éprouver. Ils ne soupçonnaient pas, paraît-il, que M. Dorian fût susceptible de se laisser aller à de telles compromissions et à de telles défaillances. Mais écoutons M. Jules Simon. Voici comment il raconte ce curieux incident :

« A peine étions-nous assis, que nous vîmes M. Dorian auprès de nous. Il n'était pas seulement notre collègue. Il était notre ami. Et de qui n'était-il pas l'ami? C'était la bonté en personne. Il croyait que nous pouvions consentir à un arrangement. Il essaya d'abord de persuader M. Jules Favre, mais il y perdit ses peines. Il s'entretint ensuite avec moi longuement, affectueusement; il y avait entre nous une amitié plus étroite. M. Magnin, qui était aussi son ami intime, et M. Garnier-Pagès furent de la conférence. Dorian nous proposait d'entrer dans la salle voisine, pour conférer avec les chefs de la sédition. « Ils sont certainement perdus; mais vous pouvez l'être aussi; on peut se venger sur place. » C'était évidemment pour lui l'objet d'une véritable angoisse. Nous voyant résolus et indifférents sur ce point, il essayait de nous déterminer par l'intérêt public. « Cette journée est un grand malheur; mais enfin, il n'y a pas eu de sang répandu; à présent, on ne peut plus répondre de rien. Les tirailleurs de Flourens et les mobiles bretons sont sur le point d'en venir aux mains; et alors la victoire elle-même qui est indubitable sera un malheur affreux, car, après un massacre, nous ne pourrons plus tenir Paris, et les Prussiens entreront. » Il me serrait les mains : « Persuadez Jules Favre, me disait-il, et évitez l'effusion du sang. » Je souffrais beaucoup en l'écoutant, et même en le voyant : « Où avez-vous été toute la journée? » lui dis-je. Il me comprit : « J'ai essayé de sortir comme Magnin, comme Le Flô, sans y parvenir. J'ai été gardé prisonnier dans le cabinet du maire, pendant que vous étiez ici. On a cru que je serais écouté; on s'est adressé à moi d'abord, pour que je m'adresse à vous. » Je lui serrai bien cordialement, bien tendrement la main, mais j'ajoutai : « Il y va de l'honneur (1). »

(1) Jules SIMON, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 344, 345.

M. Jules Favre, de son côté, a écrit ceci : « J'eus le chagrin de voir M. Dorian s'approcher de moi. Il me tint les propos les plus affectueux, me priant de passer avec lui dans une salle voisine, où nous pourrions causer et nous entendre. Son visage respirait la tristesse et la bonté. Il se baissa familièrement près de la chaise où j'étais assis, et s'efforça de me convaincre. Je fus profondément touché de le voir ainsi : « Vous me peinez, lui dis-je, beaucoup plus que vous ne pouvez le croire. Je vous conjure de me laisser ici. Je m'y trouve fort bien, et ne veux converser avec qui que ce soit. Pour que j'aie le courage de vous refuser, il faut que ma résolution soit bien inébranlable. N'essayez pas de m'en faire changer. » Il s'éloigna en exprimant ses regrets, et m'envoya M. Delescluze, lequel me tourna le dos avec dédain, quand je le sommai de me faire mettre en liberté (1). »

Il faut reconnaître, après cela, que l'accusation portée contre les membres du gouvernement d'avoir transigé avec l'émeute, et d'avoir promis l'impunité aux insurgés pour sauver leur vie, est sans aucun fondement. Et sur ce point, Millière, Delescluze, Blanqui et M. Dorian lui-même ont altéré la vérité. La transaction fut l'œuvre personnelle de M. Dorian, qui n'était point autorisé à la conclure, et qui fit de vains efforts pour la faire ratifier par les membres du gouvernement, sauf peut-être par M. Jules Ferry, qui n'avait d'ailleurs pas plus qualité que lui-même pour engager ses collègues, à leur insu, et même contre leur volonté très résolument exprimée.

M. Jules Ferry n'était pas à l'Hôtel de ville, au moment où ces choses se passaient. Il s'apprêtait du dehors à en faire le siège, à l'aide des bataillons de la garde nationale. Le préfet de police, M. Edmond Adam, était avec lui; et leur plan était de pénétrer dans le palais par la porte de la place Lobau. Cette porte très massive était fermée; M. Jules Ferry donna l'ordre de la faire sauter. Mais un parlementaire se présenta. C'était M. Delescluze, qui, s'approchant de M. Jules Ferry, lui tint ce langage : « Ne poussez pas plus loin votre attaque de vive force;

(1) Jules Favre, *loc. cit.*, p. 338.

c'est inutile. Les gens qui sont là comprennent qu'ils ne sont pas les plus forts. Je vous ferai observer qu'ils tiennent Jules Favre, Jules Simon, tous vos amis; que la vie de ces messieurs peut être en danger, et que, par conséquent, le plus sage est d'obtenir que l'Hôtel de ville soit évacué purement et simplement. Je m'en charge (1). »

C'est M. Jules Ferry qui traduit ainsi le discours de Delescluze, dans sa déposition devant la commission d'enquête. Le préfet de police, un peu suspect, il est vrai, à cause de l'intérêt qu'il portait aux insurgés, raconte les choses autrement :

« Une convention, dit-il, a bien réellement eut lieu, entre MM. Dorian, Ferry et Delescluze, et les bases en étaient l'évacuation de l'Hôtel de ville, des élections immédiates et une immunité complète pour tous ceux qui avaient participé au mouvement insurrectionnel (2). »

Il ne paraît guère douteux, en effet, que M. Jules Ferry, bien qu'il l'ait nié, acquiesça à la transaction préparée par M. Dorian; et ce qui le prouve, c'est que quelques instants après, vers trois heures du matin, lorsqu'il pénétra dans la salle du conseil, avec trois compagnies de garde nationale, auxquelles les mobiles avaient ouvert un passage, il dit aux tirailleurs de Flourens déconcertés par cette brusque attaque : « Sachez que vous êtes mes prisonniers, que je vous tiens, que vous êtes à notre merci. Je veux bien pour aujourd'hui vous faire grâce; mais sortez à l'instant, et souvenez-vous que si vous tentez un nouveau coup, nous serons sans pitié (3). » — C'était la promesse de l'impunité. Les tirailleurs de Flourens s'enfuirent précipitamment, ce qui prouve avec quelle facilité on en aurait eu raison, si l'on avait montré plus tôt un peu plus de vigueur. Quant aux membres du gouvernement, enfin délivrés, après une séquestration qui avait duré plus de douze heures, ils se hâtèrent de profiter de la liberté qui leur était rendue et de sortir de l'Hôtel

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre,* déposition de M. Jules Ferry.

(2) Procès Blanqui, conseil de guerre de Versailles, déposition de M. Edmond Adam.

(3) Jules Simon, *loc. cit.*, p. 348.

de ville. Mais des promesses avaient été faites. Il fallait les tenir. Le général Tamisier offrit son bras à Blanqui, et MM. Jules Favre et Jules Simon descendirent le grand escalier de l'Hôtel de ville, escortés de leurs geôliers de tout à l'heure.

Sur quoi M. le comte Daru fait les réflexions suivantes :

« Le dénouement de la journée, qui aurait pu être tragique, fut tout simplement ridicule. Les insurgés et leurs chefs, protégés par ceux-là même dont ils étaient quelques instants auparavant les gardiens, sortirent sans être le moins du monde inquiétés, et défilèrent au milieu d'une double haie de gardes nationaux.

« Quelle étrange fin de cette équipée!

« Quoi! Flourens, qui avait donné l'ordre de fusiller les prisonniers si on tentait leur délivrance ; Blanqui, l'organisateur du complot, se retirent sous la protection du général commandant la garde nationale, et voilà MM. Jules Simon, Jules Favre, Garnier-Pagès, Millière, Delescluze, Ranvier qui s'en vont pêle-mêle!

« Ne semble-t-il pas, en vérité (ce sont les expressions d'un témoin), que le gouvernement et l'insurrection se sont amnistiés l'un l'autre (1)? »

Après le départ de ses collègues, M. Jules Ferry était resté à l'Hôtel de ville. Il était préfet de la Seine. Il était chez lui. Le commandant de Legge, qui ne savait où conduire les 280 prisonniers renfermés dans les caves, lui demanda ce qu'il en fallait faire. — « Les relâcher! » répondit M. Jules Ferry. Et comme le commandant exprimait son étonnement qu'on mît en liberté des insurgés pris les armes à la main : « Eh! que voulez-vous? s'écria M. Jules Ferry, nous ne pouvons pas les garder, puisqu'on a relâché tous les autres. » Il n'y avait qu'à obéir; toutefois, M. le commandant de Legge ne mit pas beaucoup d'empressement à obtempérer à une injonction qui lui paraissait être le comble de l'extravagance. C'est pourquoi le préfet de la Seine ouvrit lui-même la porte aux prisonniers. Il voulait sans doute montrer par là que la transac-

(1) Rapport Daru, p. 228.

tion lui était connue, et qu'il en approuvait les termes.

Ainsi se termina cette sinistre journée du 31 octobre! Lamentable dénouement d'une équipée lamentable, et qui ne fait pas beaucoup d'honneur au gouvernement de la Défense nationale!

Les écrivains qui auront le loisir d'écrire l'histoire anecdotique du siège de Paris pourront ajouter quelques traits au tableau qui précède, et mettre en relief beaucoup d'incidents tragiques ou ridicules que nous avons intentionnellement négligés.

Sans nous égarer dans des détails qui n'auraient point été ici à leur place, nous nous sommes efforcé de restituer aux faits leur signification et aux personnages du drame leur physionomie. Le moment est venu de faire part à nos lecteurs des réflexions que nous suggère l'étude attentive de ces événements douloureux.

M. Jules Favre a écrit que l'insurrection du 31 octobre fut « une révoltante saturnale ». Ce fut cela en effet, mais ce fut autre chose encore. — Nous avons vu dans la matinée de cette journée néfaste le Comité central de la place de la Corderie, dont la domination s'étendait sur la plupart des mairies de Paris et sur un nombre considérable de bataillons de la garde nationale, donner l'ordre à ses affidés « de marcher sur l'Hôtel « de ville, d'y pénétrer de vive force, d'y prononcer la déchéance « du gouvernement et d'y constituer une commission provisoire, « qui ferait procéder à la nomination de la Commune (1) ».

Et nous avons vu plus tard des bandes armées envahir l'Hôtel de ville, et sommer, sous menace de mort, les membres du gouvernement de donner leurs démissions; tandis que dans une salle voisine les maires, réunis sous la présidence de M. Étienne Arago, sommaient de leur côté le gouvernement de consentir à l'organisation d'un pouvoir d'origine municipale, qui se substituerait à lui et prendrait sa place. L'émeute réclamait la démission du gouvernement de la Défense nationale; les maires réclamaient son abdication et son remplacement par la Commune!

(1) Rapport Daru, p. 176.

C'est bien là, en effet, ce qui avait été prescrit par le Comité central. L'histoire ne peut que flétrir de telles entreprises, et nous nous associons sans réserve aux réflexions dont M. le comte Daru fait suivre le récit des faits que nous venons de raconter nous-mêmes :

« De pareils actes, dit-il, des violences si odieuses, cette indécente parodie, qui ne prétendait à rien moins qu'à faire considérer comme l'expression de la volonté populaire les clameurs confuses de quelques coquins au service et à la solde de quelques ambitieux, tout cela était un crime qui méritait la plus sévère répression, tout cela inspirait aux honnêtes gens, à l'armée, à la France entière, un légitime sentiment de dégoût et d'indignation (1). »

Cette insurrection en face de l'ennemi était, en effet, un crime de lèse-patrie qui criait vengeance et aurait mérité, comme le dit M. le comte Daru, une répression sévère; mais la répression fit défaut, comme avaient fait défaut les mesures préventives; et il y eut là une série de défaillances successives, dont quelques-unes engagent la responsabilité collective du gouvernement tout entier, et dont les autres engagent très directement et au plus haut degré la responsabilité personnelle de M. le général Trochu.

M. le général Trochu, qui était un homme d'une haute valeur intellectuelle, n'était cependant pas exempt, nous l'avons déjà remarqué, de certaines illusions fort dangereuses dans des crises comme celle que la France traversait alors. La confiance qu'il avait dans l'efficacité de la *force morale* pour calmer les passions populaires était si aveugle et si exclusive, que, pour nous servir d'une expression qui revenait sans cesse sous sa plume ou sur ses lèvres, les événements les plus dramatiques et les mouvements révolutionnaires les plus dangereux ne parvenaient pas à troubler sa sérénité, et qu'au milieu des plus graves périls, il n'aurait consenti, à aucun prix, à faire usage des pouvoirs exceptionnels que l'état de siège mettait à sa disposition. C'est lui-même qui le proclame dans sa déposition

(1) Rapport Daru, p. 230.

devant la commission d'enquête, et nous ne pouvons mieux faire que de lui laisser la parole; car, en vérité, cette sorte de fascination qu'une idée fixe, qui était en même temps une idée radicalement fausse, exerçait sur l'esprit d'ailleurs éminent de M. le général Trochu, est la révélation d'un état d'âme que nous serions incapable d'analyser, étant incapable de le comprendre.

« Les irresponsables, comme quelques-uns de vous aujourd'hui, dit M. le général Trochu, venaient me dire : « Livrons « bataille à l'intérieur » ; mais vous le savez mieux que moi, c'est tout ce qu'attendait M. de Bismarck; et l'effroyable problème qui se dressait devant moi, et devant moi seul, c'était de combattre indéfiniment l'ennemi, sans lui donner le spectacle réjouissant et réconfortant pour lui, accablant et déshonorant pour nous, de la guerre civile. Cette guerre civile, je l'ai contenue (?) pendant quatre mois et demi de siège, par la seule autorité morale de mon commandement et de la situation. Et quand, le 31 octobre, sous le fusil et voué à une mort plus que probable, j'ai tenu ferme dans ces vues, interdit de faire venir les troupes du dehors, et compté sur un mouvement de la garde nationale et de l'opinion, j'ai eu plus de force et plus de véritable énergie, et plus de vues d'avenir que tous les conseilleurs. *Ce jour-là s'est produite une force morale énorme,* sans combat, au milieu de grands périls..... »

Et plus loin, quand le président de la commission d'enquête l'interroge et lui demande : « Il résulte de tout ce que vous venez de nous dire, général, que vous n'avez pas voulu qu'on se servît des troupes massées hors de Paris, et qu'on les fît rentrer pour vous délivrer. La force ne vous manquait pas, mais vous avez voulu agir uniquement par la garde nationale? C'était là votre système? » M. le général Trochu répond :

« Absolument, et j'en ai dit les raisons. Toute la donnée et toute la durée du siège reposent sur cette base. Il est vrai que j'aurais pu être tué et le gouvernement renversé; c'était une situation dangereuse et précaire pour nous. Mais vis-à-vis de

l'ennemi, au dehors, elle était pleine de force morale et de grandeur (1)... »

On a dit souvent que la rectitude du jugement ne marche pas toujours de pair avec l'élévation de l'intelligence. Il nous semble qu'on trouve dans les lignes étranges que nous venons de reproduire une éclatante démonstration de cette vérité!

M. le général Trochu était sous l'influence, nous dirions volontiers sous l'obsession de ces illusions funestes, quand il rentra au Louvre, dans la soirée du 31 octobre, après avoir été arraché des mains de la sédition par M. le commandant Ibos; aussi n'eut-il rien de plus pressé que de faire rétrograder au delà de l'enceinte les deux brigades amenées par le général Ducrot, et de faire défense au général de Liniers, l'un des généraux commandant la garde mobile, de mettre ses bataillons sur pied. C'était le désaveu des mesures ordonnées par M. Picard, et celui-ci, qui ne partageait à aucun degré les idées chimériques de M. le général Trochu, s'en est expliqué de la manière suivante, dans sa déposition devant la commission d'enquête :

« Nous prîmes les dispositions nécessaires. M. le général Trochu avait des opinions à lui sur cette question-là. Il voulait surtout avoir recours à la force morale, et il fit contremander l'ordre que j'avais donné d'appeler la garde mobile. Il avait peut-être raison. J'avais cru devoir le donner, voulant un imposant développement de forces.

« M. de Rainneville : — A-t-on exécuté cet ordre?

« M. Picard : — La garde mobile est venue, mais on ne l'a pas fait marcher, au moins de mon côté.

« Nous pensâmes que ce qu'il y avait de mieux à faire pour leur délivrance (des membres du gouvernement), c'était de pénétrer dans l'Hôtel de ville par les souterrains, et de surprendre ceux qui l'avaient envahi. J'avais donné l'ordre qu'on gardât toutes les issues de l'Hôtel de ville et toutes les rues avoisinantes.

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. le général Trochu.

« Je voulais faire de l'Hôtel de ville une vaste prison. J'ordonnai de prendre le nom de tous ces gens, d'aller aux informations dans leurs maisons, et de bien constater ce qu'ils avaient fait. Mon avis était qu'il fallait faire une grande razzia, et nous en aurions été préservés pour longtemps.

« Tout ce plan fut changé par ce que je viens de dire. Le général Trochu nous fit à ce sujet une allocution pleine de dignité et de philosophie. Il nous dit que nous nous trouvions dans une situation qu'il fallait prendre telle qu'elle était. Le général Ducrot n'était pas trop de cet avis; et tout en acceptant cette situation, on marcha vers l'Hôtel de ville (1). »

C'était courir un gros risque, que de confier à la garde nationale seule le soin de délivrer les membres du gouvernement, prisonniers de l'émeute. Les mobiles du commandant Dauvergne et du commandant de Legge l'y aidèrent heureusement; car il ne faut pas oublier que les compagnies de la garde nationale, qui firent irruption dans la salle du conseil vers trois heures du matin et qui rendirent la liberté à M. Jules Favre et à ses collègues, s'étaient fait ouvrir un passage par la garde mobile, dont la seule présence avait mis en fuite une partie des émeutiers. Comme le dit M. le comte Daru, on finissait par où il aurait fallu commencer. Si les membres du gouvernement, mieux avisés, s'étaient réunis au Louvre, au lieu d'obéir aux sommations des démagogues qui les invitaient à venir parlementer avec eux à l'Hôtel de ville, et si, dès le début de l'insurrection, ils avaient fait occuper le palais municipal par quelques bataillons de l'armée régulière ou de la garde mobile, expressément chargés, non de fusiller les émeutiers, mais de les expulser la baïonnette dans les reins, ceux-ci se seraient dispersés en toute hâte, comme ils le firent au milieu de la nuit. L'insurrection aurait été étouffée dans l'œuf, et l'arrestation des principaux meneurs, qu'il aurait fallu opérer ensuite, en aurait pour longtemps prévenu le retour.

C'est du moins l'avis de M. Picard, qui n'a pas craint de

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Picard.

dire dans sa déposition : « Je suis persuadé que nos malheurs ultérieurs, que nos malheurs politiques proviennent des défaillances qui ont eu lieu à ce moment-là (1). »

C'est également l'avis de M. de Kératry (le préfet de police du 4 septembre), qui s'est exprimé, à cet égard, d'une manière plus nette et plus énergique encore :

« Pour moi, dit-il dans sa déposition, le général Trochu cherchait à gagner du temps vis-à-vis des agitateurs de l'intérieur, tandis qu'il en perdait vis-à-vis des Prussiens, et je reste convaincu que s'il s'était montré plus énergique et plus vigoureux, jamais la Commune, privée du premier coup de ses chefs véritables, et intimidée dès les premiers jours dans ses couches inférieures, ne se fût installée à Paris.

« Un membre : — Si vous aviez arrêté ces messieurs, croyez-vous qu'il y aurait eu un vif combat dans Paris?

« M. de Kératry : — Je ne le crois pas. Certainement quelques centaines de gardes nationaux auraient tenu bon à Belleville, dont, à cette époque (au commencement d'octobre), une grande partie n'avait pas été gagnée par Flourens; mais il y avait des repris de justice et des fainéants, désireux avant tout de gagner plus de 1 fr. 50 par jour, selon les promesses qui leur avaient été faites. Les autres gardes nationaux ne se seraient point battus, ce jour-là, pour la cause communarde. Après les tentatives du 25 septembre et du 3 octobre (2), après de pareils enseignements, un premier acte de vigueur était nécessaire dès le 8 octobre pour réprimer l'émeute.

« Si, dès les premiers jours d'octobre, on avait arrêté en même temps Sapia, Flourens et Blanqui, si on les avait jugés et fait fusiller, comme la loi et le salut commun l'ordonnaient, une telle mesure aurait fait reculer pour longtemps les émeutiers (3). »

Malheureusement, le gouvernement n'osait pas sévir. Porté au pouvoir par une insurrection, l'énergie lui manquait pour

(1) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. Picard.
(2) C'est 27 septembre et 5 octobre qu'il faut lire.
(3) *Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, déposition de M. de Kératry.

réprimer les insurrections qui mettaient chaque jour son existence en péril; et quand, le 1er novembre, on agita, dans le conseil, la question de savoir si les organisateurs de cette formidable insurrection du 31 octobre, où les membres du gouvernement avaient failli perdre la vie, seraient recherchés et poursuivis, six voix contre quatre (1) se prononcèrent pour la négative, sous prétexte qu'on avait transigé avec les émeutiers, et qu'on leur avait fait la promesse qu'ils ne seraient pas poursuivis. Cette transaction avait eu lieu, en effet, comme nous l'avons dit, entre M. Dorian et les chefs de l'émeute. Mais elle ne liait pas le gouvernement, qui n'y était pas partie. Ce fut une nouvelle défaillance venant s'ajouter à toutes les autres, et qui devait entraîner dans l'avenir de douloureuses conséquences.

Le gouvernement se ravisa le 3 novembre, parce qu'on avait appris que MM. Blanqui et Flourens s'étaient réunis la veille dans un café situé place de l'Hôtel de ville, pour reprendre leur projet avorté, et s'étaient promis de pousser cette fois les choses jusqu'au bout (2). Ce jour-là, les poursuites furent décidées, malgré la vive opposition de M. Ét. Arago et du préfet de police, qui donna sa démission. Mais Delescluze, on ne sait pourquoi, ne fut pas compris dans les poursuites; Maurice Joly et Félix Pyat, ce dernier hautement protégé par M. Emmanuel Arago (3), furent mis en liberté provisoire; et l'instruction, confiée à des magistrats infidèles à leur mission, fut dirigée de manière à assurer l'impunité aux coupables. Ce fut seulement le 28 février, à la veille de l'insurrection du 18 mars, que les conseils de guerre prononcèrent leur sentence. Les indécisions du gouvernement et les lenteurs de la procédure avaient rendu l'action de la répression difficile. Tous les accusés furent acquittés, excepté les contumaces et J. Vallès, qui fut condamné à six mois de prison.

(1) Les quatre membres de la minorité étaient MM. Trochu, Jules Favre, Picard et Jules Ferry.

(2) Rapport Daru, p. 246.

(3) « Quel malheur, écrivait Félix Pyat à Emmanuel Arago, que je sois ton prisonnier! Tu aurais été mon avocat. »

« Ainsi un crime odieux, parfaitement caractérisé et d'une gravité exceptionnelle, avait été commis; on avait tenté de renverser le gouvernement au moment même où il se battait contre l'ennemi, acte des plus coupables et des plus honteux! Les membres du gouvernement avaient été séquestrés, menacés de mort! Cela s'était passé en plein jour, en plein Hôtel de ville; on connaissait les coupables; ils s'étaient eux-mêmes désignés, et ils étaient acquittés!

« Cet acquittement ressemblait à une défaillance de la justice; et tout manque de justice est un malheur public, car la société entière repose sur la justice, dont la liberté elle-même n'est qu'une émanation (1). »

La journée du 31 octobre devait avoir des suites funestes. Le gouvernement, malgré le résultat favorable du plébiscite, dont nous parlerons dans un prochain chapitre, sortait de cette aventure absolument discrédité. Ses défaillances n'étaient point faites pour désarmer le parti de la révolution; et elles n'eurent d'autre résultat que d'éloigner de lui les hommes d'ordre désormais désabusés. On le laissa vivre, vu l'impossibilité d'en créer un autre; mais les sympathies s'évanouirent, et la confiance disparut.

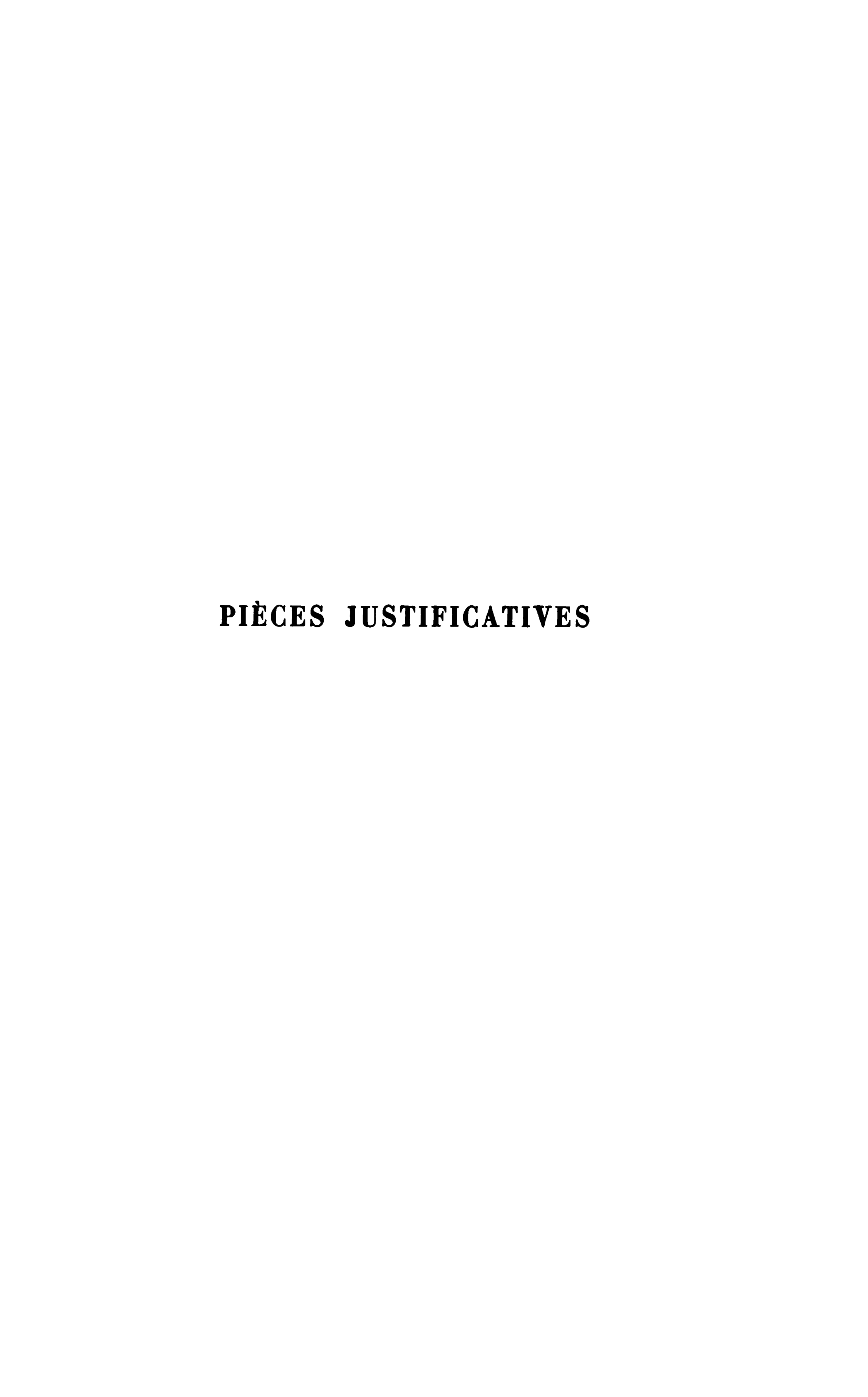
Une autre espérance s'évanouissait en même temps, celle de conclure avec l'ennemi un armistice avec ravitaillement, permettant de faire des élections toujours promises et toujours ajournées, et qui étaient dans les espérances et dans les vœux de la nation tout entière. Toutefois, comme ces élections étaient en ce moment l'intérêt suprême, le gouvernement eût agi sagement en suivant les conseils de M. Thiers, qui était expressément d'avis qu'on acceptât un armistice, même sans ravitaillement, ou qu'on fit des élections, même sans armistice. Les armées de province dont M. Gambetta parlait sans cesse, n'existaient pas, car on ne pouvait donner ce nom à des groupes de jeunes hommes, pleins de dévouement, sans doute,

(1) Rapport Daru, p. 247.

et de bonne volonté, mais qui n'étaient ni armés, ni équipés, ni instruits; et les déplorables tendances que M. Thiers avait constatées en passant à Tours lui faisaient apparaître l'avenir sous les couleurs les plus sombres. Nous avions éprouvé déjà d'effroyables revers. Il fallait traiter à tout prix, pour éviter de plus grands malheurs.

Mais les sages conseils de M. Thiers ne furent point suivis, et le gouvernement, rejetant sur M. de Bismarck la responsabilité de la continuation de la guerre, décida, de sa propre autorité, que la guerre serait en effet continuée, et que la France, dont on jouait les destinées, ne serait consultée que plus tard, c'est-à-dire à l'heure cruelle où il n'y aurait plus de conditions à débattre, mais bien des conditions à subir, et où il faudrait, le couteau sur la gorge et le cœur déchiré, s'incliner, sans rémission possible cette fois, devant les exigences du vainqueur!

FIN DU TOME PREMIER.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Le général Trochu, tenu systématiquement à l'écart par le ministre de la guerre, qui affecte de le traiter en ennemi et de ne pas même le renseigner sur les mouvements de l'armée prussienne, s'en plaint le 25 août, par la lettre suivante :

« Paris, le 25 août 1870.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Permettez-moi de vous assurer qu'il n'est jamais entré dans ma pensée de chercher à pénétrer les secrets du gouvernement, à quelque point de vue que ce soit. Je puis dire que je n'y ai aucun intérêt, comme aucune prétention, et que j'ai bien assez à faire pour arriver à des informations précises sur la mission difficile et improvisée que le gouvernement m'a fait l'honneur de me confier.

« Je me borne à établir les faits suivants :

« Au moment où je prenais possession de mon commandement, l'ennemi occupait la ligne de Nancy à Bar-le-Duc, où ses éclaireurs venaient seulement d'arriver. Je rapportais ces renseignements du camp de Châlons. Depuis huit jours que je suis installé, l'ennemi a tourné brusquement à gauche, marchant vers le sud-ouest, c'est-à-dire vers Paris. Les journaux ont annoncé qu'il s'était successivement montré à Saint-Dizier, à Joinville, à Vassy, etc. Ils disent aujourd'hui qu'il arrive à Troyes, à Sézanne, etc. S'il en est ainsi, il se porte sur la capitale avec une vitesse de près de cinq lieues par jour (qui me paraît extraordinaire pour de gros effectifs), et quand je considère l'état des préparatifs de la défense, incomplète au plus haut point, malgré les efforts énormes qui sont faits, je dois reconnaître que la ville et ses défenseurs pourraient être surpris par l'arrivée des colonnes ennemies, dans des conditions morales et matérielles on ne peut plus défavorables.

« Or, Monsieur le ministre, pendant toute cette période, je n'ai reçu du gouvernement ni verbalement ni par écrit, ni directement ni indirectement, à titre confidentiel ou autrement, aucune communication quelconque relative à ces mouvements de l'armée prussienne. La défense de Paris en est réduite sur ce point, qui est capital pour elle, aux « on dit » des journaux et des porteurs de nouvelles.

« Telle est la situation que j'ai cru devoir vous signaler, avec toute la respectueuse déférence que je dois à votre haute position de ministre de la guerre responsable et président du conseil.

« Veuillez agréer, etc.

« Général TROCHU. »

N° 2

Le 3 septembre 1870, le ministre de la guerre, à l'insu du gouverneur de Paris, donne des ordres directs au général Soumain, commandant de la place, pour la répression des désordres :

« Paris, le 3 septembre 1870.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« J'apprends d'une source certaine qu'une manifestation se prépare pour ce soir dans Paris.

« *Cette affaire étant entièrement en dehors de la défense de Paris,* veuillez me faire savoir *directement* les mesures que vous avez prises pour assurer la tranquillité publique; vous recevrez également *mes ordres directs pour la répression des désordres, s'il s'en produit.*

« Le général Mellinet sera également prévenu *par moi* qu'il sera à votre disposition avec les dépôts de la garde.

« Agréez, mon cher général, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et de haute considération.

« *Le ministre de la guerre,*
« Comte DE PALIKAO. »

N° 3

Le général Soumain informe le général Trochu de cette situation par la lettre suivante :

« Paris, le 3 septembre 1870.

« MON GÉNÉRAL,

« Le ministre de la guerre vient de m'adresser une lettre par laquelle, en prévision des manifestations contraires à l'ordre qui pourraient avoir lieu ce soir dans Paris, il me prescrit de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour réprimer toute tentative de désordre.

« Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en informer, en vous faisant connaître que, dans chaque caserne, il y a un bataillon prêt à marcher; les deux bataillons de gendarmerie à pied et deux escadrons du régiment de gendarmerie à cheval casernés au palais de l'Industrie doivent également se tenir prêts. Je n'ai reçu aucun avis de M. le préfet de police, à qui je viens d'envoyer un officier pour être renseigné sur la situation.

« Le bataillon de garde au Corps législatif y a été maintenu, et il a reçu des vivres par les soins de M. le président Schneider.

« Le général Mellinet a été prévenu, ainsi que le général commandant le 14e corps, des dispositions que j'ai prises.

« Veuillez agréer, mon général, l'hommage de mon respect.

« *Le général commandant la* 1re *division militaire*,

« SOUMAIN. »

N° 4

On trouve au nombre des pièces justificatives imprimées à la suite du rapport de M. le comte Daru (l'un des rapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur le gouvernement du 4 septembre), deux comptes rendus *non officiels* de la séance tenue à quatre heures dans la salle à manger de la Présidence : l'un

émanant du secrétaire rédacteur du Corps législatif; l'autre qui est l'œuvre de M. Kolb-Bernard et est inséré dans son livre : *Une page de l'histoire du 4 septembre*, p. 24.

Nous publions ici ce deuxième compte rendu, qui est plus complet que l'autre et rend mieux compte de la physionomie de la séance :

Compte rendu de la séance tenue dans la salle à manger de la Présidence, par M. Kolb-Bernard, député.

« Séance du 4 septembre 1870.
Quatre heures du soir.

« M. Schneider, retenu chez lui malade et alité à la suite des scènes violentes dont il avait eu à souffrir, fut remplacé comme président par M. Alfred Le Roux, l'un des vice-présidents du Corps législatif.

« Le bureau était représenté avec lui par MM. Martel et Josseau, à titre de secrétaires. Ils furent priés de tenir procès-verbal de la séance, à laquelle n'assistait malheureusement aucun des sténographes de la Chambre.

« Le compte rendu officiel faisant par suite défaut, je me bornerai à présenter la physionomie générale de cette séance, me référant pour les détails à la rédaction faite avec beaucoup de soin et une scrupuleuse fidélité par notre collègue, M. Ernest Dréolle.

« La parole fut d'abord demandée par M. Garnier-Pagès.

« L'orateur, fidèle à son éloquence verbeuse, se répandit en longs développements sur les causes et les origines de la situation. Les fautes anciennes et récentes de l'Empire furent signalées au point de vüe du rôle qu'avait joué l'opposition. L'orateur en faisait le panégyrique, en même temps qu'il élevait contre le gouvernement tombé un réquisitoire véhément. A son dire, la gauche avait tout prévu, tout annoncé; elle avait prodigué ses conseils et ses efforts pour prévenir les catastrophes. Mais le gouvernemeut et la majorité de la Chambre avaient tout méconnu, et l'heure des catastrophes était arrivée.

« Après cet exorde, l'orateur, relevant par un hommage affecté les ardeurs patriotiques de la population parisienne, trouvait l'excuse de ses entraînements et aussi de ses irritations contre un gouvernement qui l'avait trompée et qui s'était montré incapable et indigne de rester à la tête du pays.

« Puis, invoquant la fatalité des circonstances, faisant appel à

l'union devenue plus que jamais nécessaire en face des malheurs et des dangers de la patrie menacée par l'ennemi, enveloppant l'embarras de sa pensée dominante dans l'abondance des circonlocutions et des précautions oratoires, pressé enfin par l'impatience de ses collègues qui réclamaient une conclusion nette et précise, M. Garnier-Pagès adressait à ses collègues l'invitation chaleureuse de réunir leurs efforts à ceux d'entre eux qui s'étaient rendus à l'Hôtel de ville, et, au nom des nécessités publiques, de se rallier au mouvement populaire et au gouvernement qu'il allait fonder.

« Ces dernières paroles soulevèrent dans l'assemblée la plus vive agitation. Des réclamations nombreuses et animées s'élevèrent. Plusieurs députés demandèrent à être entendus. M. Buffet était du nombre. Chacun s'inclina devant l'autorité de son caractère; le président lui donna la parole.

« M. Buffet, déjà levé et vivement ému, fit entendre contre la proposition de M. Garnier-Pagès la plus énergique protestation. Rappelant l'esprit d'indépendance qu'il avait toujours montré comme député, il flétrit de son indignation les attentats par lesquels la liberté de la représentation nationale avait été violée. Les applaudissements prolongés de l'assemblée accueillirent ses nobles paroles, lorsque, déclarant qu'il s'inscrivait avec fierté contre les événements accomplis et contre les prétendues nécessités qu'ils imposaient, il dit en terminant que, dût-il engager sa vie et sa liberté, il ne consentirait jamais, au nom même de la liberté et pour l'honneur de son pays, à reconnaître le gouvernement qui s'était élevé sur les ruines de la liberté et du droit. Il repoussait les propositions de M. Garnier-Pagès.

« L'émotion produite par ce discours fut longue à se calmer. La séance fut pendant quelque temps suspendue. Chacun voulait féliciter l'honorable orateur. Des conversations s'étaient élevées de divers côtés; on s'interrogeait sur le parti à prendre; on se communiquait divers incidents qui faisaient une nécessité de le prendre vite, avant qu'une nouvelle invasion populaire, déjà imminente, vînt interrompre la délibération.

« C'est à la suite de ces pourparlers que M. Dréolle demanda la parole pour préciser la situation. S'abritant sous les loyales et énergiques paroles de M. Buffet, M. Dréolle insista sur cette idée que rien n'était fait encore; qu'aucun gouvernement n'était établi; que ceux de nos collègues qui s'étaient rendus à l'Hôtel de ville restaient jusqu'ici députés, et qu'il y avait une démarche à tenter près

d'eux dans l'intérêt d'une entente qu'ils pouvaient désirer eux-mêmes; qu'il proposait, en conséquence, qu'un certain nombre de membres de la majorité se rendît près d'eux, et qu'après les avoir entendus on vînt rendre compte de la situation.

« Cette proposition, accueillie par les uns, repoussée comme compromettante par les autres, trouva comme approbateurs M. Thiers et M. Garnier-Pagès. Ce dernier s'offrit à conduire les députés qui seraient désignés.

« Cependant, dans le cours des interruptions, on avait demandé la lecture du rapport de M. Martel sur la proposition de M. Thiers.

« Le président fit prévaloir cet ordre de délibération, en faisant remarquer qu'il n'excluait en aucune façon l'adoption de la motion faite par M. Dréolle.

« L'ordre de la discussion ainsi fixé, le président donna la parole à M. Martel, qui lut le court rapport qui suit, et qu'il nous paraît utile de reproduire, parce qu'il caractérise la situation.

« Messieurs,

« Votre commission a examiné les trois propositions qui vous ont été soumises. Après délibération, ces trois propositions ont été successivement mises aux voix, et c'est celle de M. Thiers qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

« Toutefois, votre commission a ajouté à cette proposition deux paragraphes : l'un de ces paragraphes fixe le nombre des membres qui devront composer la commission de gouvernement et de défense nationale; l'autre déclare que cette commission nommera les ministres. En conséquence, voici le texte qui vous est proposé :

« Vu la vacance du pouvoir, la Chambre nomme une commission « de gouvernement et de défense nationale. Cette commission est « composée de cinq membres choisis par le Corps législatif. Elle « nommera les ministres.

« Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée, « par une Assemblée constituante, à se prononcer sur la forme de « son gouvernement. »

« Ces conclusions mises aux voix, après constatation que le rapport avait été adopté à l'unanimité de la commission, soulevèrent des réclamations de la part de quelques députés connus par leur dévouement à l'Empire. Ils firent ressortir le changement apporté aux termes du considérant dont la première rédaction était celle-ci :

« Vu les circonstances », alors que la rédaction adoptée par la commission était : « Vu la vacance du pouvoir! »

« Cettte différence amena une discussion vive et animée. Plusieurs députés notifièrent leur refus d'adhérer à la rédaction modifiée qui leur paraissait impliquer une déclaration de déchéance. Après quelques mots de M. Thiers, qui fit remarquer que, bien que la dernière rédaction fût celle qu'il avait proposée d'abord, cette rédaction n'était plus en réalité la sienne, puisqu'elle émanait de la commission s'inspirant des nécessités de la situation, la parole fut donnée à M. Dréolle qui l'avait réclamée. Ce député, dont les opinions impérialistes ne pouvaient être mises en suspicion, en tira argument pour rallier le vote de l'assemblée à la proposition, qu'il aurait, disait-il, combattue précédemment, mais qui, au moment où l'on se trouvait, n'était malheureusement que la traduction fidèle d'un fait indiscutable, puisque l'Empereur, le prince impérial et l'Impératrice elle-même, forcée de quitter les Tuileries envahies par le peuple, faisaient défaut au pouvoir. Il demandait en conséquence que, pour ménager un temps précieux, et sans se laisser arrêter par des appréciations inopportunes qui n'enlevaient rien aux réserves de l'avenir, la proposition telle qu'elle était sortie des délibérations de la commission fût votée sans retard.

« Ces paroles fermèrent la discussion, et la proposition mise aux voix fut adoptée à la presque unanimité. Cinq ou six députés seulement persistèrent à s'abstenir.

« Ce vote acquis, le moment était venu de désigner les membres qui auraient à se mettre en rapport avec l'Hôtel de ville. M. Garnier-Pagès s'offrit de nouveau à les conduire. Il fut admis comme l'un des membres de la commission. D'autres noms furent proposés, celui de M. Grévy en première ligne, puis ceux de MM. Martel, Dréolle, Barthélemy-Saint-Hilaire. Ces divers noms furent accueillis par une adhésion générale.

« Le président ayant posé la question de savoir si les députés désignés acceptaient la mission qu'ils avaient à remplir, M. Grévy demanda la parole.

« L'honorable député s'est fait remarquer à la Chambre par son éloquence sobre, nette, empreinte d'un caractère de franchise et d'austérité. Il se fit un grand silence.

« M. Grévy, après avoir rappelé ses antécédents politiques et la fidélité connue de ses opinions, exprima avec une grande fermeté de langage le blâme qu'appelaient de sa part les actes de désordre qui

venaient de s'accomplir et qui ne s'étaient pas arrêtés devant la violation de l'Assemblée nationale. C'était là, disait-il, un mauvais début pour l'établissement d'un gouvernement libre, et, pour son compte, il déclinait, au nom même de ses convictions politiques, toute solidarité avec de si coupables agissements. Aussi s'était-il promis de ne pas paraître à l'Hôtel de ville, et éprouvait-il une véritable gêne du choix dont il était l'objet.

« Et comme, à ce moment, des invitations pressantes d'accepter lui étaient faites de divers côtés de l'assemblée, il y consentit, dans l'espérance que cette démarche de la commission dont il était appelé à faire partie pourrait aboutir à un résultat de conciliation. Les dispositions de ses collègues de l'Hôtel de ville lui étaient connues, ajoutait-il : En toute circonstance, en face des éventualités de l'avenir, ils ont manifesté la conviction que rien ne pouvait se faire sans le concours de la Chambre.

« Puis, s'arrêtant au côté pratique de la démarche à faire, il indiqua que le choix des membres de la commission avait sa grande importance, et que sous ce rapport il craignait qu'un nom, celui de M. Dréolle, malgré le choix si légitime dont il avait été l'objet, ne présentât quelque inconvénient, à cause de la nuance prononcée qui lui appartenait.

« M. Dréolle s'empressa d'accepter cette récusation dont il s'honorait, puisqu'on constatait la distance qui le séparait de la révolution.

« Après cet incident, on termina la désignation des membres appelés à faire partie de la commission. Elle se trouva composée de MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Guiraud, Johnston, Cochery et Barthélemy-Saint-Hilaire.

« Après avis du président, qu'une nouvelle réunion aurait lieu le soir à huit heures pour entendre les membres de la commission sur le résultat de leur démarche, la séance fut levée. »

N° 5

Rapport de M. Thiers aux puissances neutres.

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Je crois devoir aux quatre grandes puissances, qui ont fait ou appuyé la proposition d'un armistice entre la France et la Prusse, un compte succinct mais fidèle de la négociation grave et délicate dont j'avais consenti à me charger. Muni des sauf-conduits que Sa Majesté l'empereur de Russie et le cabinet britannique avaient bien voulu demander pour moi à Sa Majesté le roi de Prusse, j'ai quitté Tours le 28 octobre, et après avoir franchi la ligne qui séparait les deux armées, je me suis rendu à Orléans. Sans perdre de temps, j'ai pris la route de Versailles, accompagné d'un officier bavarois que M. le général baron de Tann avait eu l'obligeance de m'adjoindre pour lever les difficultés que je pourrais rencontrer sur ma route. Pendant ce difficile trajet, j'ai pu me convaincre par mes propres yeux, et malheureusement dans une province française, de tout ce que la guerre avait d'horrible.

« Obligé, faute de chevaux, de m'arrêter trois ou quatre heures de la nuit à Arpajon, je suis arrivé à Versailles le dimanche matin 30. Je n'y suis resté que quelques instants, étant bien convenu d'avance avec M. le comte de Bismarck que mes entretiens avec lui ne commenceraient qu'après avoir complété à Paris les pouvoirs, nécessairement incomplets, que j'avais reçus de la délégation de Tours. Accompagné des officiers parlementaires, qui devaient me faciliter le passage des avant-postes, j'ai franchi la Seine au-dessous du pont de Sèvres actuellement coupé, et je suis descendu à l'hôtel des Affaires étrangères, pour rendre plus faciles et plus promptes mes communications avec les membres du gouvernement. La nuit s'est passée en délibérations, et, après une résolution adoptée à l'unanimité, j'ai reçu les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure l'armistice, dont les puissances neutres avaient conçu l'idée et pris l'initiative.

« Toujours soucieux de ne pas perdre un temps dont chaque minute était marquée par l'effusion du sang humain, j'ai repassé

les avant-postes le lundi soir 31 octobre, et le lendemain 1er novembre, à midi, j'étais en conférence avec M. le chancelier de la Confédération du Nord.

« L'objet de ma mission était parfaitement connu de M. le comte de Bismarck, qui avait reçu comme la France la proposition des puissances neutres. Après quelques réserves sur l'immixtion des neutres dans cette négociation, réserves que j'ai dû écouter sans les admettre, l'objet de notre mission a été parfaitement précisé et établi entre M. le comte de Bismarck et moi. Il s'agissait de conclure un armistice qui fît cesser l'effusion du sang entre deux des nations les plus civilisées du globe, et permît à la France de constituer, par des élections librement faites, un gouvernement régulier avec lequel on pût traiter valablement. Cet objet était d'autant mieux indiqué, que plusieurs fois la diplomatie prussienne avait prétendu que, dans la situation des choses en France, elle ne savait à qui s'adresser pour entamer des négociations.

« A cette occasion, M. le comte de Bismarck m'a fait remarquer, sans du reste y insister, qu'il y avait en ce moment à Cassel, et cherchant à se reformer, les restes d'un gouvernement qui jusqu'ici était le seul reconnu par l'Europe; mais qu'il faisait cette observation uniquement pour préciser la situation diplomatique, et nullement pour se mêler, à quelque degré que ce fût, du gouvernement intérieur de la France. J'ai répondu sur-le-champ à M. le comte de Bismarck que nous l'entendions bien ainsi; que, du reste, le gouvernement qui venait de précipiter la France dans l'abîme d'une guerre follement résolue, ineptement conduite, avait pour toujours terminé à Sedan sa funeste existence, et serait pour la nation française un souvenir de honte et de douleur.

« Sans contester ce que je disais, M. le comte de Bismarck a de nouveau protesté contre toute idée d'ingérence dans nos affaires intérieures, et a bien voulu ajouter que ma présence au quartier général prussien, et l'accueil que j'y recevais, étaient la preuve de la sincérité de cette déclaration, puisque sans tenir compte de ce qui se passait à Cassel, le chancelier de la Confédération du Nord s'empressait de traiter avec l'envoyé extraordinaire de la République française.

« Ces observations préliminaires franchies, nous avons fait un premier examen sommaire des questions que soulevait la proposition des puissances neutres :

« 1° Principe de l'armistice, ayant pour but essentiel d'arrêter



l'effusion du sang, et de fournir à la France le moyen de constituer un gouvernement reposant sur le vœu exprimé de la nation.

« 2° Durée de cet armistice, motivée par les délais qu'entraîne la formation d'une Assemblée souveraine.

« 3° Liberté des élections, pleinement assurée dans les provinces actuellement occupées par les troupes prussiennes.

« 4° Conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités.

« 5° Enfin ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris, pendant la durée de l'armistice.

« Sur ces cinq questions, et particulièrement sur le principe même de l'armistice, M. le comte de Bismarck ne m'a pas semblé avoir d'objections insurmontables, et j'ai pu croire, à la suite de cette première conférence, qui n'avait pas duré moins de quatre heures, que nous pourrions nous entendre sur tous les points, et conclure une convention qui serait le premier acte d'une pacification ardemment désirée dans les deux mondes.

« Les conférences se sont succédé, et le plus souvent deux fois par jour, car j'étais impatient d'atteindre un résultat qui devait faire cesser le bruit du canon que nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre de nouveaux ravages, de nouvelles immolations de victimes humaines.

« Voici quelles ont été pendant ces conférences les objections et les solutions sur les divers points ci-dessus énumérés.

« Quant au principe et à l'objet de l'armistice, M. le comte de Bismarck m'a affirmé qu'il désirait, autant que les puissances neutres, la fin des hostilités, ou du moins leur suspension, et qu'il souhaitait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements à la fois valables et durables. Il y avait donc accord complet sur cet objet essentiel, et toute discussion devenait superflue.

« Quant à la durée de l'armistice, j'ai demandé à M. le chancelier de la Confédération du Nord de vingt-cinq à trente jours, et vingt-cinq au moins. Il fallait, lui ai-je dit, douze jours pour que les électeurs pussent se concerter et arrêter leurs choix, un jour pour voter, quatre ou cinq jours pour que les candidats élus eussent le temps, dans l'état des chemins, de se réunir en un lieu déterminé, et de huit à dix jours enfin pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future Assemblée nationale. M. le comte de Bismarck n'a point contesté ces calculs, et s'est borné à me

dire que moins grande serait la durée, moins grandes aussi seraient les difficultés que pourrait présenter la conclusion de l'armistice proposé. Mais il a paru s'arrêter avec moi à une durée de vingt-cinq jours.

« Venait ensuite la grave question des élections. M. le comte de Bismarck a bien voulu m'affirmer qu'elles seraient, dans les pays occupés par l'armée prussienne, aussi libres qu'elles avaient jamais pu l'être en France. Je l'ai remercié de cette assurance, dont je me serais contenté, si M. le comte de Bismarck, qui n'avait d'abord demandé aucune exception pour cette liberté d'élections, n'avait cependant fait quelques réserves à l'égard de certaines parties du territoire français, voisines de nos frontières, et allemandes, disait-il, d'origine et de langage. J'ai répondu à l'instant même que l'armistice, si on voulait le conclure promptement, ainsi que c'était le désir général, devait ne préjuger aucune des questions qui pourraient être agitées à l'occasion d'un traité de paix définitif; que, pour ma part, je me refusais en ce moment à en aborder aucune, et qu'en agissant ainsi j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels. M. le comte de Bismarck m'a répondu qu'il était d'avis, lui aussi, de ne toucher à aucune de ces questions, et il m'a proposé de ne rien insérer à ce sujet dans le libellé de l'armistice; qu'ainsi rien ne serait préjugé à cet égard; que s'il n'admettait pas l'agitation électorale dans les provinces dont il s'agissait, il ne refuserait pas qu'elles fussent représentées dans la future Assemblée nationale par des notables, dont nous arrêterions la désignation sans qu'il s'en mêlât, et qui jouiraient d'une liberté complète d'opinion comme tous les représentants de la France.

« Cette question, la plus grave de toutes, étant ainsi en voie de solution, nous nous sommes occupés de la conduite des armées pendant la suspension des hostilités. M. le comte de Bismarck avait dû en référer aux généraux prussiens, réunis et présidés par Sa Majesté le Roi, et, tout examiné, voici ce qui nous a paru équitable de part et d'autre, et le plus conforme aux usages adoptés dans tous les cas semblables.

« Les armées belligérantes seraient tenues de s'arrêter là même où elles se trouveraient le jour de la signature de l'armistice; une ligne reliant tous les points où elles se seraient arrêtées, formerait la ligne de démarcation qu'elles ne devraient pas franchir, mais en dedans de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans toutefois se livrer à aucun acte d'hostilité.

« Nous étions, pour ainsi dire, d'accord sur les divers points de cette difficile négociation, lorsque s'est présentée la dernière question, celle du ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris. M. le comte de Bismarck n'avait sur ce sujet élevé aucune objection fondamentale, et n'avait semblé contester que l'importance des quantités demandées, ainsi que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris (ce qui, du reste, ne regardait que nous seuls); et, quant aux quantités elles-mêmes, je lui avais formellement déclaré qu'elles seraient un objet de discussion amiable, et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le chancelier de la Confédération du Nord avait voulu en référer aux autorités militaires, auxquelles plusieurs avaient déjà été soumises, et nous sommes convenus de remettre au lendemain, jeudi 3 novembre, la solution définitive de cette question.

« Le jeudi 3, M. le comte de Bismarck, que je trouvai soucieux et préoccupé, me demanda si j'avais des nouvelles de Paris, à quoi je dus répondre que depuis lundi soir, jour de ma sortie, je n'en avais aucune. M. le comte de Bismarck était dans le même cas. Il me fit lire alors des rapports d'avant-postes qui parlaient d'une révolution à Paris et de la proclamation d'un nouveau gouvernement. Ce Paris, d'où les moindres nouvelles partaient jadis avec la promptitude de l'électricité pour se répandre en quelques minutes dans le monde entier, avait pu être en ce moment le théâtre d'une révolution, sans que trois jours après on n'en sût rien à ses portes! Profondément contristé de ce phénomène historique, j'affirmai à M. le comte de Bismarck que si le désordre avait pu triompher un moment dans Paris, l'énergique amour de l'ordre chez la population parisienne, égal à son patriotisme, rétablirait bientôt l'ordre troublé. Cependant je n'avais plus de pouvoirs, si les nouvelles répandues étaient fondées. Je dus donc suspendre cette négociation jusqu'à de nouvelles informations. Ayant obtenu de M. le comte de Bismarck les moyens de communiquer avec Paris, je pus, dans cette même journée du jeudi, savoir ce qui s'était passé le lundi, et m'assurer que je ne m'étais point trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que de quelques heures.

« Je me rendis dans la même soirée chez M. le comte de Bismarck, et nous reprîmes et continuâmes pendant une partie de la nuit la négociation interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, toujours restant bien affirmé de ma part que mes demandes, sous le rapport des

quantités, pourraient être modifiées, après une discussion détaillée. Bientôt je pus m'apercevoir que ce n'était pas une question de détail, mais de fond, qui venait de s'élever. Je fis valoir auprès de M. le comte de Bismarck le grand principe des armistices, qui veut que chaque belligérant se trouve à la fin d'une suspension d'hostilités dans l'état où il était au commencement; que de ce principe, fondé sur la justice et la raison, avait découlé l'usage de ravitailler les places assiégées, et de remplacer chaque jour les vivres consommés dans la journée; — car, sans cette précaution, dis-je à M. le comte de Bismarck, un armistice suffirait pour prendre les plus fortes places du monde.

« Il n'y avait rien à répliquer, je le crois du moins, à cette énonciation de principes et d'usages incontestés, incontestables.

« M. le chancelier de la Confédération du Nord, s'exprimant alors, non en son nom, mais au nom des autorités militaires, me déclara que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit, c'était procurer à nos armées le temps de s'organiser, qu'introduire dans Paris des quantités de vivres difficiles à déterminer, c'était lui donner le moyen de prolonger indéfiniment sa résistance; que l'on ne pouvait par conséquent nous accorder des avantages pareils sans des *équivalents militaires* (expression de M. le comte de Bismarck lui-même). Je me hâtai de répondre que sans doute l'armistice pouvait avoir pour nous certains avantages matériels, mais que le cabinet prussien avait dû le prévoir d'avance en admettant le principe de l'armistice; que, d'ailleurs, apaiser les passions nationales, préparer et rapprocher ainsi la paix, accorder surtout au vœu formel de l'Europe une déférence convenable, étaient pour la Prusse des avantages politiques, qui valaient bien les avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder. Je demandai alors quels étaient les équivalents militaires qu'on réclamait de nous, car M. le comte de Bismarck mettait un soin extrême à ne pas les désigner.

« Il me les énonça enfin, toujours avec une certaine réserve. — C'était, me disait-il, une position militaire autour de Paris. — Et comme j'insistais : « Un fort, ajouta-t-il, peut-être plus d'un. » J'arrêtai sur-le-champ M. le chancelier de la Confédération du Nord. « C'est Paris, lui dis-je, que vous nous demandez; car nous « refuser le ravitaillement pendant l'armistice, c'est nous retirer un « mois de notre résistance; exiger de nous un ou plusieurs forts, « c'est nous demander nos murailles. C'est, en un mot, nous



« demander Paris, en vous donnant les moyens de l'affamer ou de « le bombarder. Or, en traitant avec nous d'un armistice, vous « n'avez jamais pu supposer que la condition en serait de vous « livrer Paris lui-même, Paris notre principale force, notre grande « espérance, et pour vous la grande difficulté que vous n'avez pu « vaincre après cinquante jours de siège. »

« Arrivés à ce point, nous ne pouvions plus faire un pas; je le fis remarquer à M. le comte de Bismarck, et il me fut facile de reconnaître que l'esprit militaire l'emportait en ce moment, dans les résolutions de la Prusse, sur l'esprit politique, qui conseillait la paix et tout ce qui pouvait y conduire.

« Je demandai alors à M. le comte de Bismarck la faculté de me rendre de nouveau aux avant-postes pour m'entretenir de cette situation avec M. Jules Favre, à quoi il se prêta avec une courtoisie que j'ai toujours rencontrée dans tout ce qui concernait les relations personnelles. En me quittant, M. le comte de Bismarck me chargea de déclarer au gouvernement français que si on voulait faire des élections sans armistice, il leur laisserait une liberté entière dans tous les pays occupés par les armées prussiennes, et y ajouterait des facilités de communication entre Paris et Tours, pour tout ce qui concernerait l'objet des élections.

« Je recueillis cette déclaration, et je me rendis le lendemain, 5 novembre, aux avant-postes français. Je les franchis, pour m'aboucher avec M. Jules Favre, dans une maison abandonnée. Je lui fis un exposé complet de la situation tout entière sous tous les rapports, politique et militaire, en lui laissant jusqu'au lendemain pour m'adresser la réponse officielle du gouvernement, avec tous les moyens pour me la faire parvenir à Versailles. En effet, je la reçus le lendemain dimanche, 6 novembre. Elle m'invitait à rompre la négociation sur la demande repoussée du ravitaillement, à quitter immédiatement le quartier général prussien, pour me rendre à Tours, et y rester, si j'y consentais, à la disposition du gouvernement, en cas que mon intervention pût encore être utile à des négociations ultérieures.

« Je communiquai cette résolution à M. le comte de Bismarck, lui répétant que nous ne pouvions lui livrer ni la subsistance ni les défenses de Paris, et que je regrettais amèrement de n'avoir pu conclure un acte qui aurait été un acheminement vers la paix.

« Tel est l'exposé fidèle de cette négociation, que j'adresse aux quatre puissances neutres qui avaient eu la bonne inspiration de désirer, de vouloir, de proposer une suspension d'armes, laquelle

aurait rapproché le moment où l'Europe entière pourra respirer, reprendre les travaux de la civilisation, et ne plus dormir d'un sommeil agité, avec la crainte de voir à chaque instant surgir quelque accident redoutable, qui propage sur le continent tout entier l'incendie de la guerre.

« C'est maintenant aux puissances neutres à juger s'il a été tenu assez de compte de leurs conseils, et ce n'est pas à nous, j'en suis certain, qu'elles pourront reprocher de n'avoir pas fait de ces conseils le cas qu'ils méritaient. Nous les faisons juges, du reste, de la conduite des deux puissances belligérantes, et je les remercie, pour ma part, au double titre d'homme et de Français, de l'appui qu'elles m'ont prêté dans les efforts que j'ai tentés pour rendre à ma patrie les bienfaits de la paix, de cette paix qu'elle a perdue non par sa faute, mais par celle d'un gouvernement dont l'existence est la seule faute de la France; car c'en est une bien grande, bien irréparable, de s'être donné un tel gouvernement, et de lui avoir sans contrôle abandonné toutes ses destinées.

« Agréez, etc.

« A. Thiers.

« Tours, le 9 novembre 1870. »

N° 6

Protocole de la capitulation de Metz.

Entre les soussignés, le chef d'état-major général de l'armée française sous Metz, et le chef d'état-major de l'armée prussienne devant Metz, tous deux munis des pleins pouvoirs de Son Excellence le maréchal Bazaine, commandant en chef, et du général en chef S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse, la présente convention a été conclue :

Article premier. — L'armée française placée sous les ordres du maréchal Bazaine est prisonnière de guerre.

Art. 2. — La forteresse et la ville de Metz, avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce, et tout ce qui est propriété de l'État, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.



Samedi, 29 octobre, à midi, les forts Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg), seront remis aux troupes prussiennes.

A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans lesdits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

Art. 3. — Les armes, ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par M. le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes, sans armes, seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps et en ordre militaire, aux lieux qui sont indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors librement dans l'intérieur du camp retranché ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

Art. 4. — Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur, par écrit, de ne pas porter les armes contre l'Allemagne et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est en outre permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

Art. 5. — Les médecins militaires, sans exception, resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

Art. 6. — Les questions de détail, concernant principalement les intérêts de la ville, sont traitées dans un appendice ci-annexé, qui aura la même valeur que le présent protocole.

Art. 7. — Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprété en faveur de l'armée française.

Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1870.

Signé : L. Jarras, de Stiehle.

N° 7

Appendice.

Article premier. — Les employés et fonctionnaires civils, attachés à l'armée et à la place, qui se trouvent à Metz, pourront se retirer où ils voudront, en emportant avec eux tout ce qui leur appartient.

Art. 2. — Personne, soit de la garde nationale, soit parmi les habitants de la ville ou réfugiés dans la ville, ne sera inquiété à raison de ses opinions politiques ou religieuses, pour la part qu'il aura prise à la défense, ou les secours qu'il aura fournis à l'armée ou à la garnison.

Art. 3. — Les malades et les blessés laissés dans la place recevront tous les soins que leur état comporte.

Art. 4. — Les familles que les membres de la garnison laissent à Metz ne seront pas inquiétées et pourront également se retirer librement avec tout ce qui leur appartient, comme les employés civils.

Les meubles et les effets que les membres de la garnison sont obligés de laisser à Metz ne seront ni pillés, ni confisqués, mais resteront leur propriété. Ils pourront les faire enlever dans un délai de six mois, à partir du rétablissement de la paix ou de leur mise en liberté.

Art. 5. — Le commandant de l'armée prussienne prend l'engagement d'empêcher que les habitants soient maltraités dans leurs personnes ou dans leurs biens.

On respectera également les biens de toute nature du département, des communes, des sociétés de commerce ou autres, des corporations civiles ou religieuses, des hospices et des établissements de charité. Il ne sera apporté aucun changement aux droits que les corporations ou sociétés, ainsi que les particuliers, ont à exercer les uns contre les autres, en vertu des lois françaises, au jour de la capitulation.

Art. 6. — A cet effet, il est spécifié en particulier que toutes les administrations locales et les sociétés ou corporations mentionnées ci-dessus conserveront les archives, livres, papiers, collections et documents quelconques qui sont en leur possession.



Les notaires, avoués ou autres agents ministériels conserveront aussi leurs archives et leurs minutes ou dépôts.

ART. 7. — Les archives, livres et papiers appartenant à l'État resteront en général dans la place, et au rétablissement de la paix, tous ceux de ces documents concernant les portions du territoire restituées à la France feront aussi retour à la France.

Les comptes en cours de règlement, nécessaires à la justification des comptables ou pouvant donner lieu à des litiges, à la revendication de la part de tiers, resteront entre les mains des fonctionnaires ou agents qui en ont actuellement la garde par exception aux dispositions du paragraphe précédent.

ART. 8. — Pour la sortie des troupes françaises hors de leurs bivouacs, ainsi qu'il est stipulé dans l'article 3 du protocole, il sera procédé de la manière suivante : Les officiers conduiront leurs troupes aux points et par les directions qui seront indiqués ci-après. En arrivant à la destination, ils remettront au commandant de la troupe prussienne la situation d'effectif des troupes qu'ils conduisent; après quoi, ils abandonneront le commandement aux sous-officiers et se retireront.

Le 6ᵉ corps et la division de cavalerie de Fortou suivront la route de Thionville jusqu'à Ladonchamps.

Le 4ᵉ corps, sortant entre les forts Saint-Quentin et Plappeville, par la route d'Amanvilliers, sera conduit jusqu'aux lignes prussiennes.

La garde, la réserve générale d'artillerie, la compagnie du génie, et le train des équipages du grand quartier général, passant par le chemin de fer, prendront la route de Nancy jusqu'à Tournebride.

Le 2ᵉ corps, avec la division Laveaucoupet et la brigade Lapasset qui en font partie, sortira par la route qui conduit à Magny-sur-Seille, et s'arrêtera à la ferme de Saint-Thiébault.

La garde nationale mobile de Metz et toutes les autres troupes de la garnison, autres que la division Laveaucoupet, sortiront par la route de Strasbourg jusqu'à Grigy.

Enfin, le 3ᵉ corps sortira par la route de Sarrebrück jusqu'à la ferme de Bellecroix.

Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1870.

Signé : L. JARRAS, DE STIEHLE.

N° 8

Jugement du conseil de guerre de Trianon.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS!

Cejourd'hui, 10 décembre 1873, le premier conseil de guerre permanent de la 1re division militaire délibérant à huis clos, conformément à la loi, le président du conseil a posé les questions suivantes :

1° Le maréchal Bazaine (François-Achille), ex-commandant en chef de l'armée du Rhin, est-il coupable d'avoir, le 27 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, signé une capitulation?

2° Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée?

3° Le maréchal Bazaine a-t-il violé la loi qui exigeait qu'il fît, avant d'avoir signé la capitulation, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur?

4° Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 27 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur?

Les voix recueillies séparément, en commençant par le juge le moins élevé en grade, le président ayant émis son opinion le dernier, le conseil déclare :

Sur la 1re question : oui, à l'unanimité.

Sur la 2e question : oui, à l'unanimité.

Sur la 3e question : oui, à l'unanimité.

Sur la 4e question : oui, à l'unanimité.

Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le commissaire spécial du gouvernement, dans ses réquisitions, le président a lu le texte de la loi et a recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus, pour l'application de la peine.

En conséquence le conseil,

Vu les articles 210 et 209 du Code de justice militaire, lesquels sont ainsi conçus :



« Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée, qui capitule en rase campagne est puni :

« 1° De la peine de mort avec dégradation militaire si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« 2° De la destitution dans tous les autres cas.

« Art. 209. — Est puni de mort avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis du conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. »

Condamne à l'unanimité François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort avec dégradation militaire;

Et vu l'article 138 du Code de justice militaire, lequel est ainsi conçu :

« Art. 138. — Si le condamné est membre de l'ordre national de la Légion d'honneur ou décoré de la médaille militaire, le jugement déclare, dans les cas prévus par les lois, qu'il cesse de faire partie de la Légion d'honneur ou d'être décoré de la médaille militaire. »

Déclare que François-Achille Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur, et d'être décoré de la médaille militaire.

Le condamne en outre aux frais envers l'État, en vertu de l'article 139 du Code de justice militaire.

Enjoint au commissaire spécial du gouvernement de faire donner immédiatement, en sa présence, lecture du présent jugement au condamné, devant la garde assemblée sous les armes, et de l'avertir que la loi lui donne vingt-quatre heures pour se pourvoir en revision.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA CHUTE DE L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1870

CHAPITRE II

LA DÉCLARATION DE GUERRE

CHAPITRE III

L'ENTRÉE EN CAMPAGNE. — LES PREMIERS REVERS
LA CHUTE DU MINISTÈRE OLLIVIER

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE PALIKAO. — LA CONFÉRENCE DE CHALONS. — LE GÉNÉRAL TROCHU GOUVERNEUR DE PARIS. — LA CATASTROPHE DE SEDAN

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE 1870



DEUXIÈME PARTIE

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

LIVRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A PARIS. PREMIÈRE PÉRIODE, DU 4 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 1870

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT

CHAPITRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

CHAPITRE IV

LES OPÉRATIONS MILITAIRES AUTOUR DE PARIS LES DEUX PREMIERS MOIS DU SIÈGE

CHAPITRE V

LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DU RHIN. — LA TRAHISON DU MARÉCHAL BAZAINE. — LA CAPITULATION DE METZ

CHAPITRE VI

LE TRENTE ET UN OCTOBRE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 2425.

